Le progrès du libéralisme catholique en France sous le pape Léon XIII : histoire documentaire. [Volume 2] / l'abbé [...]

L'ABBÉ EMMANUEL BARBIER

LE PROGRÈS
DU
LIBÉRALISME CATHOLIQUE
EN FRANCE
SOUS LE PAPE LÉON XIII

HISTOIRE DOCUMENTAIRE

> La première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir; la seconde de ne pas craindre de dire le vrai; en outre, que l'historien ne prête au soupçon ni de flatterie, ni d'animosité.
>
> (*Bref de Léon XIII, sur les études historiques*, 18 août 1883.)

TOME DEUXIÈME

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

LE PROGRÈS

DU

LIBÉRALISME CATHOLIQUE

EN FRANCE

SOUS LE PAPE LÉON XIII

II

L'ABBÉ EMMANUEL BARBIER

LE PROGRÈS DU LIBÉRALISME CATHOLIQUE EN FRANCE SOUS LE PAPE LÉON XIII

HISTOIRE DOCUMENTAIRE

> La première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir; la seconde de ne pas craindre de dire le vrai; en outre, que l'historien ne prête au soupçon ni de flatterie, ni d'animosité.
>
> (*Bref de Léon XIII, sur les études historiques*, 18 août 1883.)

TOME II

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

LE PROGRÈS

DU

LIBÉRALISME CATHOLIQUE EN FRANCE

SOUS LÉON XIII

THÈSE

Des deuxième et troisième livres.

QUOIQUE LE SOUVERAIN PONTIFE LÉON XIII AIT CONDAMNÉ PLUS D'UNE FOIS LE LIBÉRALISME COMME SES PRÉDÉCESSEURS, ET L'AIT RÉFUTÉ AVEC UNE GRANDE FORCE DANS SES ENCYCLIQUES, SA POLITIQUE A CONSIDÉRABLEMENT FAVORISÉ LA DIFFUSION DE TOUTES LES ERREURS SOCIALES ET RELIGIEUSES QUI SONT, A NOTRE ÉPOQUE, AUTANT DE FORMES DU LIBÉRALISME

Les preuves à développer sont celles-ci :

L'époque du ralliement marque la date à laquelle ces erreurs, contenues jusque-là, ont commencé de s'épanouir.

Elles ont été défendues et vulgarisées par la plupart des zélateurs du ralliement, parce qu'elles fournissaient à leurs théories politiques l'excuse philosophique et scientifique dont celles-ci avaient besoin.

Il importait, en effet, à ces interprètes de la politique pontificale de prouver que le ralliement n'était pas simplement une tactique, un expédient, mais une *évolution* de l'Eglise vers de nouveaux horizons intellectuels, politiques et sociaux. C'était pour eux le moyen de subjuguer l'opinion.

En conséquence, ces fauteurs du ralliement se sont raccrochés à toutes les théories philosophiques et théologiques capables de justifier leur prétention.

Les hommes d'action ont naturellement accepté de confiance les systèmes que leur offraient les hommes d'étude. Sans entrer dès maintenant dans le détail, c'est ainsi que M. l'abbé Naudet s'est fait l'ardent propagateur des doctrines de M. l'abbé Loisy; que *le Sillon* renchérissait sur elles; que M. Fonsegrive patronna toutes les erreurs; que *l'Univers* lui-même se montra favorable à l'américanisme et sympathique aux chefs d'école les plus dangereux.

D'autre part, les intellectuels vivant en dehors des partis et des luttes politiques, comme M. l'abbé Laberthonnière, M. l'abbé Denis, directeur des *Annales de philosophie*, M. Blondel, et les autres, ont cherché un appui et trouvé un moyen de propagande dans leur alliance avec les démocrates, tandis que M. l'abbé Loisy plaçait ses audacieuses théories sur l'évolution de l'Eglise sous les auspices de Léon XIII.

Pendant ce temps, les hommes de tradition et de doctrine se sont trouvés réduits à l'impuissance, par ce fait qu'étant restés à l'écart du ralliement on les suspectait d'opposition aux directions pontificales. Cela donnait beau jeu aux propagateurs des fausses doctrines. Ils triomphaient aisément

aux yeux des catholiques, en traitant leurs contradicteurs de *réfractaires*.

On constate même qu'en certains cas les organes du ralliement se sont portés vers les nouveautés religieuses, par ce motif que les réfractaires les combattaient.

C'est aussi de peur de paraître réfractaires à l'esprit de ces Directions que beaucoup ont ménagé les novateurs, les ont excusés, protégés. Ceux-ci n'ont échappé à des condamnations plus nombreuses et plus sévères que grâce au ralliement. Pour sauver le ralliement qui, sans eux, ne serait plus rien, on les a épargnés, bien plus, souvent honorés.

Résumons d'un seul trait : tous les novateurs sont du côté du ralliement, tous les défenseurs de la doctrine du côté des prétendus *réfractaires*.

Le seul parallèle entre *l'Univers* et *la Vérité française* suffirait pour démontrer la thèse énoncée. *L'Univers*, organe attitré du ralliement, s'est toujours trouvé, quoiqu'avec embarras, favorable aux novateurs; *la Vérité française*, dénoncée, harcelée, réprimandée comme réfractaire, leur a opposé, en toute circonstance, une doctrine sûre, courageusement défendue.

Sans la politique du ralliement, le Souverain Pontife Léon XIII, si ferme dans ses volontés, n'aurait pas montré tant de longanimité envers ces novateurs.

Et quand le débat publiquement soulevé sur l'américanisme, qui résumait toutes ces doctrines nouvelles, appela sa décision, Léon XIII, pour remplir le devoir de sa charge suprême, en condamna les erreurs; mais, même alors, ce fut en

ménageant les partisans de ce système dont il avait besoin pour sa politique.

Cette politique de Léon XIII est le lien commun entre les deux thèses développées dans cet ouvrage, il y a donc aussi un rapport entre les démonstrations, il ne faut pas les isoler l'une de l'autre, quoiqu'elles portent sur des objets distincts. Les faits ont marché parallèlement.

LIVRE DEUXIÈME

LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

CHAPITRE PREMIER

Le Parti de la Démocratie chrétienne.

Sous l'influence des conditions politiques, il s'est formé, parmi les catholiques de France, de Belgique et d'autres pays, un parti se réclamant du nom de *Démocratie chrétienne*.

C'est le parti qui, chez nous, a eu pour chefs ou inspirateurs, parmi les prêtres, MM. les abbés Klein, Lemire, Gayraud, Naudet, Garnier, Dehon, Bœglin, Dabry, Vaneufville, Glorieux, etc...; parmi les laïques : Albert de Mun avant son discours de Saint-Etienne (1), Léon Harmel, Georges Fonsegrive, Georges Goyau, Marc Sangnier, etc.; le parti soutenu dans la presse, à Paris, par *l'Uni-*

(1) Albert de Mun n'a plus reconnu pour son programme social que celui contenu dans ce discours et qui reçut l'approbation explicite de Léon XIII. Sur ses actes antérieurs, on peut consulter les articles du *Nouvelliste de Lyon* reproduits par *la Vérité* du 10 janvier 1895. Voir l'appendice I.

vers et *la Croix*, en province par les filiales de celle-ci, par des organes régionaux comme *l'Ouest-Eclair* et *le Journal de Roubaix*, encouragé par de nombreuses revues telles que *l'Ami du clergé*, *la Revue du Clergé français*, *la Quinzaine*, par une foule d'autres périodiques, et par un certain nombre de *Semaines religieuses*.

Cette *Démocratie chrétienne*, tout en prétendant représenter « le catholicisme intégral », n'est pas autre chose que le rajeunissement de l'idée menaisienne d'une conciliation à établir entre les principes catholiques et les théories démocratiques issues de la Révolution française, un moyen terme entre la doctrine traditionnelle de l'Eglise et le socialisme, en un mot, le libéralisme catholique transporté sur le terrain social. Léon XIII lui avait tracé dans ses Encycliques des règles lumineuses, appliquant aux conditions présentes de la société l'antique doctrine de l'Eglise ; mais la politique libérale de ce pape a donné à la *Démocratie chrétienne* des prétextes à s'enhardir ; elle l'a amené à accorder à ce parti, malgré ses écarts, des ménagements et des faveurs.

Ces propositions indiquent et renferment tout l'objet de cette étude.

L'action populaire chrétienne ou action sociale catholique a été de tout temps en honneur dans l'Eglise. Léon XIII, obligé de contenir les excès de la démocratie chrétienne, le rappelait en ces termes :

La Sainte Eglise peut, avec raison, se glorifier d'avoir toujours favorisé ces études de sociologie que plusieurs veulent maintenant présenter comme nouvelles..... Il serait souverainement injuste de présenter les associa-

tions et les œuvres catholiques, fondées jusqu'à présent, comme ayant peu mérité de l'action populaire chrétienne (1).

Mais il y a deux façons d'entendre cette action populaire : l'une traditionnelle et conforme à l'esprit de l'Eglise, l'autre novatrice, inspirée par le libéralisme. Selon la tactique invariable des démocrates chrétiens, les rédacteurs du *Domani d'Italia*, ne voulant trouver que des encouragements et des approbations dans des monitions aussi claires que celle que nous venons de rappeler, concluaient, peu de jours après :

> Nous continuerons à travailler pour la Démocratie chrétienne, celle que nous voulons et aimons, *non pas celle qui reçoit aujourd'hui les honteuses louanges des conservateurs,* mais la démocratie de l'Encyclique *Rerum novarum*, celle des Ketteler, Manning, Gibbons, Decurtins, Harmel, Toniolo, *et de tous les autres fidèles interprètes de la pensée du Pape et des aspirations du peuple*... En avant (2) !

Inutile d'insister ici sur l'identité de langage entre les démocrates d'Italie et ceux de France.

(1) Instruction de la Sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques ordinaires sur l'action démocratico-chrétienne en Italie, février 1902.

(2) *L'Italie de demain*, n° du 2 mars.

CHAPITRE II

La Démocratie chrétienne et l'Encyclique « Rerum novarum ».

L'Encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers n'avait de nouveau que l'application d'une doctrine constante et connue à un état social récemment modifié par des transformations économiques d'une extraordinaire rapidité. Peut-être, probablement même, en montrant, par ce grand acte qui précéda de quelques mois seulement l'encyclique sur le ralliement, la sollicitude que l'Eglise a toujours eue pour les petits, les déshérités, et le soin qu'elle prend en chaque siècle d'apaiser les conflits sociaux, Léon XIII espérait faciliter en même temps un rapprochement avec la démocratie. Il a d'ailleurs exprimé plusieurs fois depuis la conviction d'avoir ainsi enlevé à celle-ci tout motif de défiance. Mais à défaut d'un effet plus direct, on vit aussitôt le parti qui s'était voué à ce rapprochement exalter l'Encyclique *Rerum novarum* comme un coup de barre donné au gouvernail de l'Eglise pour en marquer une évolution nouvelle. Là encore on se plaisait à imaginer un contraste entre Léon XIII et son prédécesseur.

Après Pie IX, dont l'enseignement avait été prohibitif et négatif (!!), Léon XIII s'était parfaitement rendu

compte qu'il fallait à la société un enseignement positif, qui lui indiquât d'après quelles lois elle devait se constituer et s'établir (1).

L'Encyclique *Rerum novarum* fut le premier tremplin dont la Démocratie chrétienne crut pouvoir s'emparer; mais elle prit un tel élan que le tremplin bascula. C'est bien à tort que ce parti a prétendu faire de ce document pontifical une manifestation en sa faveur; bien vainement qu'il a voulu l'accaparer, et s'en dire, comme les *Domani d'Italia*, l'interprète authentique. La revue *la Démocratie chrétienne* (2) a publié en 1894, et répandu de tous côtés, une brochure ayant pour titre : *De quel côté vont les encouragements du Pape?* Ils vont, dit-elle, à notre Ecole, dont les chefs s'appellent Léon Harmel, l'abbé Naudet, l'abbé Pottier, Mgr Ireland... (page 7) et cette revue conclut en disant :

> Nous n'avons eu qu'un but : Démontrer que le Pape a des sympathies et des préférences pour les *chefs*, les *Doctrines* et *Œuvres* de cette Ecole, que nous pourrions appeler désormais *l'Ecole pontificale* (p. 44).

Quoi qu'il en soit de ces sympathies et de ces préférences, il est facile de montrer que la prétendue Ecole pontificale a fort mal entendu la doctrine de l'auguste chef dont elle se réclame, et qu'elle en a singulièrement abusé.

M. Anatole Leroy-Beaulieu a posé en excellents termes le problème que cette école libérale est impuissante à résoudre. Il n'est peut-être pas un

(1) *Les Catholiques républicains*, par M. l'abbé Dabry, p. 157.
(2) Bureaux de la Revue, 25, rue Nicolas-Leblanc, à Lille.

de ses livres où il n'y ait insisté. Voici comment il le développe :

Entre la Papauté et la démocratie ouvrière, il y a, je le crains, autre chose que les rancunes du passé, autre chose encore que des malentendus et des préjugés, autre chose même qu'une sorte d'incompatibilité d'humeur. Entre elles, pour qui veut creuser un peu, le différend est plus profond.

Nous touchons ici à un point essentiel que nous avons plus d'une fois indiqué. La démocratie moderne, — qu'on nous permette de le rappeler à qui semble l'oublier, — la démocratie continentale a, contre l'Église et contre le christianisme, des griefs et des antipathies fondés sur des aspirations inverses. Toutes deux ont une manière opposée de concevoir la vie et la destinée de l'homme. Elles ont beau faire, leurs yeux ne sont pas tournés du même côté : l'Eglise regarde d'habitude en haut ; la démocratie ouvrière en bas. L'une montre du doigt le ciel, l'autre n'aime pas que les yeux de l'homme se détournent de la terre. De là leur opposition et leur mésintelligence ; de là, au moins, leur peine à se comprendre et leur peine à s'entendre. Ce qui fait le mérite incomparable de la religion et la vertu sociale du christianisme est ce qui indispose contre le christianisme et contre la religion les socialistes et l'extrême démocratie. Ils ne lui pardonnent point d'enseigner, comme l'ose faire encore Léon XIII, jusque dans l'Encyclique *De Conditione opificum*, « que Dieu ne nous a pas faits pour les choses « fragiles et caduques, mais pour les choses célestes et « éternelles ».

Voilà un langage qui sonne faux aux oreilles des plèbes modernes, et que l'Eglise, pourtant, ne peut désapprendre pour gagner leurs bonnes grâces. Plaçant toutes leurs espérances en ce monde sublunaire, les meneurs des classes laborieuses prétendent ramener sur cette terre et sur cette brève vie mortelle toutes les espérances et les

ambitions des foules. Ils se font un devoir de borner à l'horizon terrestre les destinées et les songes de l'humanité... Ils s'irritent d'entendre le Pape et ses prêtres s'entêter à dire aux peuples que ce monde n'est qu'un lieu d'exil et de passage... En entreprenant de persuader aux hommes que le but de leur existence n'est pas sur cette terre de boue, en cette vallée de larmes, l'Évangile a le tort impardonnable d'apprendre aux peuples à supporter les souffrances et les inégalités de ce monde... Son crime est de détourner l'humanité des novateurs qui lui promettent la félicité ici-bas, avec le règne prochain de l'égalité et de la justice. Par là, entre l'Eglise et la démocratie sociale, il n'y a rien moins qu'un conflit de doctrines (1).

Il faudrait ajouter que la doctrine de l'Eglise sur la déchéance originelle de l'humanité est un autre obstacle non moins insurmontable à la conciliation rêvée par les démocrates chrétiens (2). Aussi, pour soutenir leurs thèses sur la liberté, l'égalité et la souveraineté qu'ils attribuent au peuple sont-ils obligés de fermer les yeux sur les suites de cette chute et de se rapprocher du contrat social, en supposant tous les hommes uniformément relevés, atteignant le même niveau moral et ayant droit à être traités tous de la même façon : ce qui est contraire à la doctrine, à l'histoire, et à tout gouvernement de la famille, comme de l'Etat.

L'assujettissement à la faim et aux passions, auquel notre état originel condamne tout homme, rend illusoire leur liberté. La faim place l'homme

(1) *La Révolution et le Libéralisme*, page 202. Voir aussi *les Catholiques libéraux*, introduction, p. XIV.

(2) Pie X a particulièrement insisté sur la nécessité sociale d'admettre ce dogme et ses conséquences. (Encyclique pour le cinquantième anniversaire de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception.)

et le force à rester dans un organisme social, défectueux ou non, dont il ne peut sortir sans se vouer à la mort. Les passions obligent la société à retenir tous ses membres dans d'autres organismes d'éducation, de police diverse, dont ils ne sont pas davantage libres de sortir. L'indépendance de l'homme à l'égard de l'homme dans l'ordre économique, social, politique, supposerait l'état de justice et de bonté naturelles; elle ne saurait exister dans l'ordre présent.

Vouloir les hommes égaux socialement, c'est-à-dire ne pas tenir compte des mérites acquis par les ancêtres, de la situation acquise aux enfants par ces mérites, c'est encore mettre en oubli la chute première et ses conséquences. Dès le lendemain du jour où elle arriva, les inégalités sociales se sont produites, sans que jamais le genre humain ait pu revenir à l'égalité entre les races, les peuples, les familles et les individus.

Les droits acquis sont les droits réels, les droits des hommes, les droits de la civilisation; les droits innés, que la démocratie oppose aux droits acquis par chacun, sont le faux principe de la Révolution, emprunté à Rousseau, qui réduirait la société à vivre au jour le jour et lui enlèverait ce qui fait sa continuité, sa force, sa beauté et sa vie.

Et si l'inégalité provient, sauf les accidents, du bon et du mauvais usage de la liberté qui élève les uns et abaisse les autres, mettre la souveraineté dans le peuple, ne sera-ce pas la mettre dans ce qui est inférieur ou mauvais, et la confier à ceux qui sont restés en bas parce qu'ils n'ont pas su, ou parce qu'ils n'ont pas pu, faute de condition propice, s'élever à mieux?

On ne peut le nier, il serait également anti-social et anti-chrétien, de ne voir qu'opposition entre les principes de la démocratie et la doctrine catholique, en se refusant à chercher les points de contact par lesquels celle-ci pourrait venir au secours de celle-là. Mais la tendance de la démocratie chrétienne à fermer les yeux sur cette opposition, et sa poursuite chimérique d'un accord complet, n'est pas moins dangereuse.

M. l'abbé Klein, l'un des plus intelligents promoteurs de l'action démocratico-sociale, répond à M. Leroy-Beaulieu :

Irons-nous contester ces affirmations, nier que l'Église retarde jusqu'après la mort le bonheur parfait, tandis que la démocratie l'exige dès cette vie terrestre? Non, sans doute; et cependant j'oserai dire que même la vérité, présentée sous cette forme, n'est plus la vérité. Les termes du raisonnement n'ont pas la même étendue au point de départ que dans la conclusion. De ce que l'Église « a surtout le souci de l'âme », et que, dans ses aspirations, le peuple « songe surtout au corps », a-t-on le droit de raisonner comme si le peuple était tout à fait indifférent aux choses de l'âme et l'Eglise aux choses du corps? Nous ne le pensons pas, et le prétendu conflit de doctrine nous paraît se réduire à *une simple diversité de tendances*.. J'ajouterai que cette diversité est d'autant moins inquiétante pour la paix à venir, qu'il n'est pas impossible de l'atténuer *en augmentant peu à peu les préoccupations idéales du peuple et aussi l'intérêt que l'Église n'a pas le droit de refuser aux misères du corps* (1).

L'euphémisme d'une simple diversité de tendances voile à peine l'erreur que nous signalons. Qui

(1) *Nouvelles tendances en religion et en littérature*, p. 115.

donc, d'ailleurs, parmi les catholiques, a jamais dit que le peuple fût tout à fait incapable de s'élever jusqu'aux choses de l'âme, et l'Église, complètement insensible aux choses du corps? Sans doute, le moyen préconisé par M. l'abbé Klein pour atténuer l'opposition trop réelle entre la démocratie et l'Eglise serait parfaitement conforme aux traditions de celle-ci; mais nous avons justement à montrer qu'ici, comme en beaucoup d'autres circonstances, il y a un étonnant contraste entre les déclarations et la conduite des démocrates chrétiens. Ils parlent dans un sens et agissent dans un autre. L'intérêt de l'Eglise pour les misères du corps sera tellement exagéré qu'elle en oubliera ce qui serait propre à accroître les préoccupations idéales du peuple; et nos démocrates, loin de se mettre en devoir d'y contribuer, renforceront surtout les prétentions de la classe ouvrière aux jouissances temporelles. De telle sorte que la conciliation ou l'accord se feront uniquement au détriment de l'Eglise; et c'est à quoi le libéralisme ne pouvait manquer de se faire reconnaître.

Sans chercher plus loin, j'en trouve une preuve dans la suite de ce qu'écrit M. l'abbé Klein. Il rappelle d'abord en une belle page ce que la sainte Eglise, depuis les exemples du Christ, n'a jamais cessé de faire pour les besoins matériels de la société. Notons, en passant, que ce serait autant à retrancher des dithyrambes célébrant l'Encyclique *Rerum novarum* comme un événement presque inouï. Puis il ajoute :

Tout entière, d'ailleurs, cette Encyclique, dont la publication est un des plus grands événements de l'histoire religieuse, se dresse comme un exemple et une preuve à

l'appui de l'idée que nous défendons. *Il y est moins question du paradis que du salaire, de la propriété et des syndicats ; moins question de patience au milieu des épreuves que de justice sociale.* C'est le privilège d'une Eglise vivante, enchaînée à la tradition et capable d'initiative, de pouvoir, sans jamais renier aucun de ses principes, insister suivant les époques sur les idées dont le monde éprouve un plus vif besoin.

La démocratie chrétienne se découvre tout entière dans cette appréciation. M. Klein est presque un maître de notre langue : faut-il donc croire qu'il ait involontairement confondu, et d'ailleurs ce serait matériellement inexact, la longueur des développements dans l'encyclique, avec l'importance attribuée aux choses et avec la force des recommandations? Cette façon de présenter l'Encyclique justifie trop promptement ce que nous venions de faire pressentir. Elle doit être signalée, réfutée, comme la clef de la position prise par la Démocratie chrétienne.

Il suffira, pour en faire justice, d'analyser ce grand acte pontifical, sèchement peut-être, mais pas à pas, afin d'en bien faire ressortir la trame. J'attire sur elle l'attention du lecteur :

La soif d'innovations a passé de la politique dans l'économie sociale. Le siècle précédent avait tout détruit, les organisations corporatives et le sentiment religieux. Les travailleurs se sont trouvés sans appui ni défense. Pour remède, les socialistes préconisent la suppression de la propriété privée, et la remise des biens aux municipalités et à l'Etat. Mais cette théorie viole les droits individuels, elle dénature les fonctions de l'Etat, elle tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social.

Et tout d'abord, loin de mettre fin au conflit, elle ferait

tort à l'ouvrier, car le principal ressort du travail chez celui-ci est la transformation de son salaire économisé, en titre de propriété. La justice serait violée, car la propriété privée et personnelle est pour l'homme de droit naturel. Ce droit inné à tous les hommes apparaît encore plus rigoureux quand on le considère dans ses relations et connexités avec la vie domestique. La famille est une société, antérieure à la société civile. L'autorité paternelle ne saurait être absorbée ou abolie par l'Etat. Enfin cette suppression de la propriété privée entraînerait mille perturbations sociales. L'inviolabilité de la propriété privée est donc le fondement à poser par tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple.

Où chercher le remède? C'est à l'Eglise de l'indiquer. Toute [illegible]ion sera vaine en dehors de la sienne. « *Le premier principe à mettre en avant, c'est que l'homme doit prendre en patience sa position.* » Les inégalités sociales sont nécessaires. Le travail et la misère sont des suites inévitables du premier péché. L'erreur capitale est de croire que cette différence entre les classes doit les constituer en état de lutte. Pour diminuer ce conflit, « les institutions chrétiennes possèdent une admirable vertu. Et tout d'abord l'économie des vérités religieuses dont l'Eglise est la gardienne et l'interprète est de nature à réconcilier les riches et les pauvres, en rappelant aux deux classes leurs devoirs mutuels » : premièrement, ceux de la justice (devoirs de l'ouvrier envers le maître, du maître envers l'ouvrier). Mais l'Eglise, ayant les yeux fixés sur Jésus-Christ et ses exemples, offre un corps de préceptes plus complets, parce qu'elle ambitionne de resserrer l'union des deux classes jusqu'à les unir par les liens d'une véritable amitié. Nul n'a l'intelligence de cette vie mortelle, s'il ne s'élève à la considération de celle qui est immortelle... « Non, Dieu ne nous a pas faits pour ces choses fragiles et caduques, mais pour les choses célestes et éternelles ». De là découlent les devoirs sur l'emploi des richesses, le devoir de consacrer son super-

flu aux pauvres. « C'est un devoir, non pas de stricte justice, sauf les cas d'extrême nécessité, mais de charité chrétienne; un devoir, par conséquent, dont on ne peut poursuivre l'accomplissement par les voies de la justice humaine. » Quant aux déshérités; ils apprennent « que la pauvreté n'est pas un opprobre, en voyant Jésus-Christ qui, tout riche qu'il est, s'est fait indigent (1). Ces doctrines sont bien faites pour humilier l'âme hautaine du riche, pour relever le courage de ceux qui souffrent et leur inspirer de la résignation ». Mais les préceptes du christianisme conduisent encore plus loin qu'à cette simple amitié, « c'est dans l'amour fraternel que s'opérera l'union », car tous les hommes sont issus de Dieu, qui est leur Père commun et leur unique fin, ils ont tous été également rachetés par Jésus-Christ et rétablis dans leur dignité d'enfants de Dieu.

Si ces enseignements pouvaient prévaloir dans les sociétés, ne verrait-on pas l'apaisement se faire à bref délai?

Cependant l'Eglise ne se contente pas d'indiquer la voie qui mène au salut, elle y conduit et applique de sa propre main le remède au mal. Elle instruit les hommes, répand sa doctrine bienfaisante par le clergé. Puis elle s'efforce de pénétrer dans les âmes et d'obtenir des volontés qu'elles se laissent conduire et gouverner par les préceptes divins. Ce point est capital, parce qu'il renferme comme le résumé de tous les intérêts qui sont en cause.

Il suffit de se souvenir que la société a été foncièrement renouvelée par les institutions chrétiennes.

Mais l'Eglise ne se laisse pas tellement absorber par le soin des âmes qu'elle néglige ce qui se rapporte à la vie terrestre et temporelle. Elle fait tous ses efforts pour arracher les travailleurs à la misère, d'abord en les ramenant à des mœurs chrétiennes, puis par des institutions propres à les soulager, dont ses ennemis eux-mêmes ont fait l'éloge.

(1) II Corinth., VIII, 9.

Il faut de plus recourir aux moyens humains. Tous ceux que la cause regarde doivent y travailler chacun dans sa sphère.

De l'Etat, on attend un concours d'ordre général, qui consiste dans l'économie tout entière des lois. En outre, comme il se doit à tous, il prendra un soin particulier de la classe ouvrière, tout « en observant rigoureusement les lois de la justice dite distributive ». Les apports de chacun au bien commun sont nécessairement inégaux. Les uns, ayant une prééminence nécessaire, concourent principalement au bien moral. L'ouvrier fait l'apport du travail indispensable à l'abondance de biens dont la société a besoin. Son travail en est la source. L'Etat doit donc faire en sorte qu'il revienne au travailleur une part convenable de ces biens. Sans doute ni la famille ni l'individu ne doivent être absorbés dans l'Etat; cependant il appartient au gouvernement de protéger la communauté et ses parties. « Il faut absolument appliquer (au maintien de l'ordre et de la paix économiques) la force et l'autorité des lois; les limites seront déterminées par la fin même qui en appelle le secours, c'est-à-dire que « *celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au-delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers* ».

Mais il est bon de traiter certains points spéciaux. « En premier lieu il faut que les lois soient pour les propriétés privées une protection et une sauvegarde. » — Il appartient aux lois de remédier aux grèves, mais surtout en prévenant ce mal. — La vie du corps n'étant pas le but dernier de l'existence, l'âme ne doit pas y être asservie; et à cet égard tous les hommes sont égaux. De là découle la nécessité de la cessation du travail et du repos aux jours du Seigneur.

Pour ce qui est des intérêts physiques et corporels, l'autorité publique doit les sauvegarder en empêchant l'exploitation mentale du travailleur par un travail au-dessus de ses forces. Elle doit veiller à cela spécialement pour les femmes et les enfants.

La fixation du salaire est aussi un grand point. Toute justice n'est pas remplie par le seul fait que le patron a payé le prix consenti par l'ouvrier. Il faut considérer que le travail a reçu de la nature une double empreinte. A ne l'envisager que comme un acte *de la personne*, « nul doute qu'il ne soit au pouvoir de l'ouvrier de restreindre à son gré le taux du salaire »; mais le travail a aussi pour lui un caractère de *nécessité*, car il a le devoir de conserver sa vie, et par conséquent de se procurer les choses nécessaires à sa subsistance, qu'il ne peut avoir que par le moyen de son salaire. « Au-dessus de la libre volonté du patron et de l'ouvrier, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir: que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. »

L'ouvrier qui percevra un salaire assez fort pour parer aisément à ses besoins et à ceux de sa famille économisera, s'il est sage, pour s'assurer un petit patrimoine. « Nous avons vu, en effet, que la question présente ne pouvait recevoir de solution vraiment efficace si l'on ne reconnaissait comme principe fondamental l'inviolabilité de la société privée. *Il importe donc que les lois favorisent l'esprit de propriété, le réveillent et le développent autant qu'il est possible dans les masses populaires.* »

Ce résultat serait la source d'une répartition de biens plus équitable, — il favoriserait la production de la terre, — et préviendrait l'émigration.

Enfin, les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution, par toutes les œuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes. De ce nombre sont les Sociétés de secours mutuels; les institutions diverses, dues à l'initiative privée, qui ont pour but de secourir les ouvriers ainsi que leurs veuves et leurs orphelins, en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités; les patronages, qui exercent une protection bienfaisante sur

les enfants des deux sexes, sur les adolescents et sur les hommes faits. *Mais la première place appartient aux corporations ouvrières, qui, en soi, embrassent à peu près toutes les œuvres.*

Nos ancêtres éprouvèrent longtemps la bienfaisante influence de ces corporations; car, tandis que les artisans y trouvaient d'inappréciables avantages, les arts, ainsi qu'une foule de monuments le proclament, y puisaient un nouveau lustre et une nouvelle vie.

Il faut adapter ces corporations à la condition nouvelle. Aussi est-ce avec plaisir que nous voyons se former partout des sociétés de ce genre, soit composées des seuls ouvriers, soit mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons; il est à désirer qu'elles accroissent leur nombre et l'efficacité de leur action.

Nous voulons exposer ici leur opportunité et leur droit à l'existence.

Le droit d'association est un droit naturel. De ce que les sociétés privées ne peuvent exister que dans la société civile, il ne s'ensuit pas qu'il soit au pouvoir de l'Etat de leur dénier l'existence. Assurément il a le droit de s'y opposer dans certains cas; encore faut-il qu'il agisse avec circonspection et se garde d'empiéter sur les droits des citoyens, et de statuer, sous couleur d'utilité publique, quelque chose qui serait désavoué par la droite raison.

Ici se présentent à notre esprit les confréries, les congrégations et les ordres religieux...

Jamais on ne vit un aussi grand nombre d'associations ouvrières. Mais c'est un fait qu'elles sont ordinairement organisées dans un esprit antichrétien et antisocial. Dans cet état de choses, les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces deux pouvoirs, secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable. Qu'il faille opter pour ce dernier parti, y a-t-il des hommes ayant vraiment à cœur d'arracher le souverain bien de l'humanité à un péril imminent qui puissent avoir là-dessus le moindre doute?

Certes, il faut louer hautement le zèle d'un grand nom-

bre des nôtres, lesquels, se rendant parfaitement compte des besoins de l'heure présente, sondent soigneusement le terrain, pour y découvrir une voie honnête qui conduise au relèvement de la classe ouvrière...

Sous l'inspiration des mêmes pensées, des hommes de grand mérite se réunissent fréquemment en *Congrès*...

Les évêques, de leur côté, encouragent ces efforts et les mettent sous leur haut patronage : par leur autorité et sous leurs auspices, des membres du clergé, tant séculier que régulier, se dévouent en grand nombre aux intérêts spirituels des corporations. Enfin, il ne manque pas de catholiques qui, pourvus d'abondantes richesses, mais devenus en quelque sorte compagnons volontaires de travailleurs, ne regardent à aucune dépense pour fonder et étendre au loin des sociétés, où ceux-ci puissent trouver, avec une certaine aisance pour le présent, le gage d'un repos honorable pour l'avenir... et Nous Nous promettons de ces corporations les plus heureux fruits, pourvu qu'elles continuent à se développer et que la prudence préside toujours à leur organisation. Que l'Etat protège ces sociétés fondées selon le droit, *que, toutefois, il ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur, et ne touche point aux ressorts intimes qui lui donnent la vie ;* car le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur et s'éteint très facilement sous l'action d'une cause externe.

A ces corporations, il faut évidemment, pour qu'il y ait unité d'action et accord des volontés, une organisation et une discipline sage et prudente. Si donc, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et règlements qui leur paraissent le plus appropriés au but qu'ils poursuivent. Quels doivent être ces statuts et règlements? Nous ne croyons pas qu'on puisse donner de règles certaines et précises pour en déterminer le détail...

Mais il est évident qu'il faut viser avant tout à

l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux; c'est surtout cette fin qui doit régler l'économie de ces sociétés; autrement, elles dégénéreraient bien vite et tomberaient, ou peu s'en faut, au rang des sociétés où la religion ne tient aucune place. Aussi bien, que servirait à l'artisan d'avoir trouvé au sein de la corporation l'abondance matérielle, si la disette d'aliments spirituels mettait en péril le salut de son âme? *Que sert à l'homme de gagner l'univers entier s'il vient à perdre son âme?* Voici le caractère auquel Notre Seigneur Jésus-Christ veut qu'on distingue le chrétien d'avec le gentil. *Les gentils recherchent toutes ces choses..... cherchez d'abord le royaume de Dieu, et toutes ces choses vous seront ajoutées par surcroît.* Ainsi donc, après avoir pris Dieu comme point de départ, qu'on donne une large place à l'instruction religieuse, afin que tous connaissent leurs devoirs envers lui ; ce qu'il faut croire, ce qu'il faut espérer, ce qu'il faut faire en vue du salut éternel, tout cela doit leur être soigneusement inculqué; qu'on les prémunisse avec une sollicitude toute particulière contre les opinions erronées et toutes les variétés du vice. Qu'on porte l'ouvrier au culte de Dieu, qu'on excite en lui l'esprit de piété, qu'on le rende surtout fidèle à l'observation des dimanches et des jours de fête. Qu'il apprenne à respecter et à aimer l'Eglise, la commune Mère de tous les chrétiens; à obtempérer à ses préceptes, à fréquenter ses sacrements, qui sont des sources divines où l'âme se purifie de ses taches et puise la sainteté.

La religion ainsi constituée comme fondement de toutes les lois sociales, il n'est pas difficile de déterminer les relations mutuelles à établir entre les membres pour obtenir la paix et la prospérité de la société. Les diverses fonctions doivent être réparties de la manière la plus profitable aux intérêts communs et de telle sorte que l'intégralité ne nuise point à la concorde.

Il importe grandement que les charges soient distri-

buées avec intelligence et clairement définies, afin que personne n'ait à souffrir d'injustice...

Ces lois, pourvu qu'elles soient acceptées de bon cœur, suffisent pour assurer aux faibles la subsistance et un certain bien-être; mais *les corporations catholiques* sont appelées encore à apporter leur bonne part à la prospérité générale.

Le sort de la classe ouvrière, telle est la question qui s'agite aujourd'hui ; elle sera résolue par la raison ou sans elle, et il ne peut être indifférent aux nations qu'elle soit résolue par l'une ou l'autre voie.

Or, *les ouvriers chrétiens* la résoudront facilement par la raison, si, unis en sociétés et conduits par une direction prudente, ils entrent dans la voie où leurs pères et leurs ancêtres trouvèrent leur salut et celui des peuples. Quelle que soit, dans les hommes, la force des préjugés et des passions, si une volonté perverse n'a pas entièrement étouffé le sentiment du juste et de l'honnête, il faudra que tôt ou tard la bienveillance publique se tourne vers ces ouvriers, qu'on aura vus actifs et modestes, *mettant l'équité avant le gain et préférant à tout la religion du devoir.*

Il résultera de là cet autre avantage, que l'espoir et de grandes facilités de salut seront offerts à ces ouvriers qui vivent dans le mépris de la foi chrétienne ou dans les habitudes qu'elle réprouve. Ils comprennent d'ordinaire, ces ouvriers, qu'ils ont été le jouet d'espérances trompeuses et d'apparences mensongères.

Car ils sentent que les traitements inhumains qu'ils reçoivent de leurs maîtres, qu'ils n'en sont guère estimés qu'au poids de l'or produit par leur travail; quant aux sociétés qui les ont circonvenus, ils voient bien qu'à la place de la charité et de l'amour ils n'y trouvent que les discordes intestines, ces compagnes inséparables de la pauvreté insolente et incrédule. L'âme brisée, le corps exténué, combien qui voudraient secouer un joug si humiliant? mais, soit respect humain, soit crainte de

l'indigence, ils ne l'osent pas. Eh bien ! à tous ces ouvriers, *les sociétés catholiques* peuvent être d'une merveilleuse utilité, si, hésitants, elles les invitent à venir chercher dans leur sein un remède à tous leurs maux, si, repentants, elles les accueillent avec empressement et leur assure sauvegarde et protection.

Que chacun se mette à la part qui lui incombe, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède on ne rende incurable un mal déjà si grave. Que les gouvernants fassent usage de l'autorité protectrice des lois et des institutions; que les riches et les maîtres se rappellent leurs devoirs ; que les ouvriers, dont le sort est en jeu, poursuivent leurs intérêts par des voies légitimes; et puisque la religion seule, comme Nous l'avons dit dès le début est capable de détruire le mal dans sa racine, *que tous se rappellent que la première condition à réaliser, c'est la restauration des mœurs chrétiennes, sans lesquelles même les moyens suggérés par la prudence humaine comme les plus efficaces seront peu aptes à produire de salutaires résultats.*

De quels yeux faut-il voir les choses, pour discerner dans ce document une évolution de la papauté vers la démocratie moderne, ou tout au moins une concession opportuniste au courant général des idées? Ceux qui ont une conception aussi abaissée de l'autorité pontificale paraissent ne plus se rappeler que sa mission est directrice, qu'elle consiste à répandre la lumière, et non à la recevoir, à diriger et non à obéir.

Il est clair que cette encyclique assigne au capital un devoir; qu'elle rappelle à l'autorité patronale ses graves et multiples responsabilités; mais c'est en travestir la pensée-mère de croire qu'elle implique un insurrection contre le capitalisme et les chefs d'industrie. L'enseignement de Léon XIII est con-

servateur dans la bonne acception du mot, puisqu'il sauvegarde avec force tous les principes nécessaires. Ses premiers mots ont précisément pour but de prévenir les esprits contre la manie des innovations prématurées : *rerum novarum semel excitata cupidine*. Il est vraiment étrange que, d'un document pontifical aussi solennel, ce soient les lignes initiales, non les moins importantes, dont on semble avoir le plus de peine à se souvenir !

La même pensée de pacification et d'équilibre se retrouve dans presque tous les passages de l'Encyclique. Si l'on peut dire qu'elle est démocratique, parce qu'elle fait valoir les droits des petits et des faibles, exploités par la cupidité, elle réprouve cependant la guerre des classes et relève singulièrement aux yeux de l'ouvrier le prestige et les droits de l'autorité patronale.

Non, l'Encyclique *Rerum novarum* n'est pas le programme d'un parti, d'une école ; c'est un document pastoral dans toute la force du terme, et, comme il émane du Pasteur universel, il apporte des enseignements à tous les fidèles. Personne n'a le droit de se l'approprier et de s'en faire un domaine exclusif.

Non, vraiment, non, il n'est pas permis de dire qu'*il y est moins question du paradis que du salaire, de la propriété et des syndicats ; moins question de patience au milieu des épreuves que de justice sociale*.

CHAPITRE III

« L'Ecole Pontificale. »

Puisqu'il existe une « Ecole pontificale », attachons-nous à ses interprétations. Nous aurons vite constaté que, grâce à elles, en effet, l'Encyclique *Rerum novarum*, condamnant la soif d'innovations, est devenue une charte sociale absolument nouvelle.

La méthode de cette école n'est pas seulement contestable, elle est absolument vicieuse et fausse; car elle consiste, sur toute la ligne, par rapport à ces augustes enseignements, à appliquer le fameux mot d'ordre donné par *l'Osservatore cattolico* de Milan, après les instructions de 1902 mentionnées plus haut :

> Marchez en avant comme vous l'avez fait jusqu'ici; *ce que l'on veut, c'est la pénétration de l'esprit de la démocratie chrétienne dans l'œuvre des congrès, et non pas le contraire.* (1)

Le parti de la démocratie chrétienne ne s'est point pénétré de la doctrine pontificale, mais il l'a dénaturée en la pliant au besoin de nouveautés qui tourmente la démocratie chrétienne.

Sa manière « d'augmenter l'intérêt que l'Eglise n'a pas le droit de refuser aux misères du corps » a

(1) *Il Domani d'Italia*, 21 février 1902.

consisté à couvrir indûment de son autorité les attaques les plus dangereuses contre les principes sociaux maintenus avec fermeté dans l'Encyclique; et la méthode dont il a usé pour « augmenter les préoccupations *idéales* du peuple » a eu surtout pour effet de rendre l'Eglise muette sur l'enseignement des vérités supérieures, comme si, en effet, « il était moins question du paradis que de la propriété, du salaire et des syndicats ».La démocratie chrétienne a même poussé la contradiction avec l'Encyclique jusqu'à enlever aux associations ouvrières le caractère confessionnel. C'est ce que nous aurons à faire voir plus loin.

Il y a dans l'ouvrage de M. Bargy sur *la Religion dans la société aux Etats-Unis* un mot frappant, qu'il ne faut pas prendre en rigueur de syllogisme, mais exprimant d'où sort une constatation précieuse:

> Le catholicisme américain est une religion d'action sociale. Aussi est-il une religion d'indifférence dogmatique (1).

En exagérant l'action sociale du prêtre et du catholicisme, c'est à ce résultat qu'on aboutit. La religion viendrait-elle, chez nous aussi, à se réduire à une sorte de morale sociale?

Peut-être sommes-nous plus près de cet écueil qu'on ne le croit. Un évêque, de ceux qui ont été nommés depuis la Séparation, ne craint pas de dire à propos du *Sillon*: « qu'importent les idées, pourvu que l'on agisse? » M. l'abbé Gayraud écrivait dans *l'Univers* du 27 mars 1898 :

> Christianiser la société, cela signifie pour nous faire

(1) Page 196.

régner dans l'ordre social les principes chrétiens de fraternité et de justice qui, de fait, sont admis par les libres-penseurs démocrates et par les masses ouvrières.

M. Charbonnel, justement renié depuis par les démocrates chrétiens, mais qui a réellement compté parmi ceux qui se glorifiaient de ce titre (1), forçait sans doute l'expression, mais dépassait-il notablement les tendances réelles du mouvement, quand il leur marquait ce but :

Le rôle de la Démocratie chrétienne serait... de donner à la religion, *en la faisant fléchir selon les besoins nouveaux*, une vitalité nouvelle. *Faire reconnaître de la démocratie un idéal de charité, de justice et de fraternité, et démocratiser l'Eglise :* voilà qui serait à tenter. Pourquoi même, l'Eglise, en sa merveilleuse organisation sociale, ne deviendrait-elle pas le type d'une immense association ouvrière, d'une sorte de syndicat ou de société de secours mutuel ? Pourquoi chaque prêtre, dans chaque faubourg et dans chaque campagne, ne deviendrait-il pas un agent et un guide de réformes sociales, par l'éducation qu'il ferait peu à peu du peuple, sans arrière-pensée confessionnelle et prosélytique (2)?

Et est-ce donc une tâche si difficile de faire régner dans la démocratie l'idéal chrétien de charité, de justice et de fraternité? D'après *la Justice sociale* de M. l'abbé Naudet, la démocratie libre-penseuse

(1) On a vainement protesté après coup que l'ex-abbé Charbonnel ne pouvait pas être considéré comme ayant appartenu au parti démocrate chrétien. Non seulement les sympathies de ce parti, de ces abbés l'ont soutenu jusqu'au moment où il franchit toute limite ; mais il suffit de se reporter aux articles qu'il écrivit dans *l'Eclair*, tel celui sur le socialisme chrétien, du mois de juillet 1896, pour constater qu'il défendait les mêmes théories sociales.

(2) Article intitulé « Démocratie chrétienne et Démocrates chrétiens », *Revue encyclopédique*, 27 mars 1897.

et anticléricale n'est pas moins en possession de cet idéal que les catholiques :

Aujourd'hui ce ne sont plus les catholiques, ce ne sont plus les curés, qui *prêchent les idées fondamentales du christianisme, ce sont les socialistes et les anticléricaux* (1).

Démocratiser l'Eglise serait chose bien naturelle, après que les abbés du parti ont si bien démocratisé le Christ lui-même.

M. l'abbé Camper, que ses excès firent d'ailleurs interdire, prononça, un jour, dans un banquet cette parole enregistrée par le journal *le Morbihannais* :

Si le Christ a une auréole, c'est parce qu'il s'est encanaillé avec les gueux ; et ce sont ces gens-là (les conservateurs) qui l'ont crucifié.

L'auteur de ce propos l'ayant démenti, l'imputation fut énergiquement maintenue dans ses termes (2). Mais un tiers vint au secours de l'abbé Camper. Etait-ce un si grand crime, de parler du Christ encanaillé? Après tout il ne faisait que reproduire le langage de ses confrères.

Je ne m'explique guère le démenti de M. l'abbé Camper et encore moins l'émotion de M. Jobel d'Armor. Plus au courant de la littérature démocratique chrétienne, celui-ci aurait su que M. l'abbé Camper n'était pas l'auteur des odieux accouplements de mots qui l'ont tant choqué.

Ainsi, dans son livre *Vers l'Avenir*, M. l'abbé Naudet a dit : « Si l'Eglise a été si forte au moyen âge, c'est

(1) Article du Dr Lancry, 17 juillet 1905.
(2) *La Vérité*, 18 juin 1898.

qu'elle s'est *encanaillée* beaucoup. » (P. 311). Dans le journal de M. l'abbé Garnier, M. l'abbé Dabry, qui en était alors rédacteur en chef, a écrit aussi, le 28 décembre dernier, en parlant de la vie publique de Notre Seigneur : « Ce fut pendant trois ans la grande fête de la *canaille*... » Le 8 janvier suivant, il signait un article intitulé : « L'ami des *gueux*, » désignant par ces mots la personne sacrée de Notre Seigneur Jésus-Christ (1).

***

L'interprétation douteuse, fausse même, de deux passages de l'Encyclique *Rerum novarum* a servi de base fondamentale aux théories aventureuses de la démocratie chrétienne.

Le premier de ces passages, tiré du début, est celui où Léon XIII, d'après elle, pose comme point de départ que *la très grande partie des ouvriers est dans un état... de misère imméritée.* Mais qui voudrait soutenir que le texte latin *indigne versentur* soit rendu avec exactitude et précision par l'expression de misère *imméritée* (2)? Celle-ci inclut une violation de justice et un droit à la revendication que la démocratie chrétienne s'ingénie à exploiter; aussi l'école pontificale a-t-elle sans cesse à la bouche cette misère que Léon XIII aurait dite imméritée. Mais c'est là une interprétation, et non

(1) *La Vérité*, 23 juin 1898. Lettre de M. Charles Ladret, d'Agen.

(2) Arduum siquidem metiri jura et officia, quibus *locupletes, et proletarios eos qui rem, et eos qui operam conferant*, inter se oportet contineri. Periculosa vero contentio, quippe quæ ab hominibus turbulentis et callidis ad pervertendum judicium veri concitandamque seditiose multitudinem passim detorquetur. Utcumque sit, plane videmus; quod consentiunt universi, *infimæ sortis hominibus* celeriter esse atque opportune consulendum, cum *pars maxima* in misera calamitosaque fortuna *indigne versentur.* Nam veteribus *artificum* collegiis superiore sæculo deletis...

une traduction; et cette interprétation a contre elle le sens général du document.

Non seulement elle est douteuse, sinon fausse; mais, en outre, il est tout d'abord contestable que l'Encyclique désigne ici, à proprement parler, la classe ouvrière. Les hommes *infimæ sortis*, *les hommes des classes inférieures*, sont-ils tous de la condition des ouvriers? Au-dessous, *infimæ sortis*, il y a les fainéants, les vagabonds, les hommes qui vivent non de leur travail, mais de la mendicité. Ce seraient plutôt, au sens courant du mot, les prolétaires. Et justement, Léon XIII emploie ce mot dans la phrase précédente, *locupletes*, *proletarios;* il ajoute bien les capitalistes et les travailleurs, *eos qui rem*, *eos qui operam conferant*, mais justement encore le mode du verbe employé n'indique pas une position déterminée; elle est plutôt conditionnée, potentielle, et semble désigner ceux qui sont en état de, qui ont besoin d'apporter le concours de leur travail. Dans la phrase qui suit immédiatement, Léon XIII, voulant parler des ouvriers, les appelle bien de leur vrai nom, *artifices*.

Et d'ailleurs, s'il est, hélas! trop vrai, que les prolétaires sont en grand nombre dans un déplorable état de misère, si cela est vrai même du très grand nombre parmi eux; ne serait-il pas beaucoup moins exact de dire que, dans la condition même des ouvriers, c'est aussi le très grand nombre, *pars maxima*, qui est plongé dans un état calamiteux, *in misera calamitosaque fortuna?* A côté de ceux qu'exploite une cupidité sans entrailles, un grand nombre aussi gagnent un salaire convenable, et sont même, par proportion, dans un état plus

avantageux que beaucoup de commerçants, de fonctionnaires et de bourgeois.

Quoi qu'il en soit, on voit combien est incertaine la première base sur laquelle le parti de la démocratie chrétienne fait reposer l'édifice de ses revendications populaires.

***

Le passage de l'Encyclique relatif à *la fixation du salaire* y ajoute une autre assise non moins branlante.

Nous en avons reproduit la traduction intégrale (1). En faisant ressortir le double caractère que la nature même assigne au travail de l'ouvrier, celui *des nécessités de sa vie*, joint à l'acte dépendant purement de sa volonté par lequel il consent, spontanément ou à contre cœur, à donner ce travail pour un prix déterminé, l'enseignement pontifical protège le salarié contre le capitaliste exploiteur; il montre que la loi de l'offre et de la demande, par exemple, dont l'ouvrier, trop souvent, subit par nécessité la rigueur, est loin de renfermer toute justice dans la matière du contrat de travail et peut ne pas satisfaire aux obligations de l'employeur. L'ouvrier n'est pas un vil outil; dans la fixation du salaire, le capitaliste doit tenir compte de sa condition *d'homme*.

Léon XIII établit donc que « le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête ». Il ajoute : « l'ouvrier qui percevra un salaire assez fort pour parer aisément à ses besoins et à ceux de sa famille » s'appliquera à faire des

(1) Page 19.

épargnes... — Les démocrates chrétiens en ont conclu sans sourciller que le salaire indispensable à l'ouvrier sobre et honnête était celui qui lui permettrait de parer — pourquoi n'ajoutent-ils pas : aisément ? — à ses besoins et à ceux de sa famille. Ce n'est plus seulement la condition humaine de l'ouvrier, c'est sa condition *familiale*, qui entre à titre de justice dans le contrat de travail.

Et, qui plus est, — nous n'exagérons rien, — tout ouvrier en âge d'homme, étant apte à avoir un foyer, aura droit à ce salaire familial, même s'il n'a pas de famille à soutenir.

Et le *salaire familial* sera l'heureux remède à la *misère imméritée.*

Nulle question n'a été plus ardemment discutée, plus passionnément soutenue par les démocrates chrétiens, que celle du salaire familial, dans les années qui suivirent l'Encyclique. Nous aurons à y revenir.

Contentons-nous d'ajouter ici un argument d'autorité qui aurait dû suffire à lui seul pour les modérer. Afin de mettre un terme aux polémiques suscitées autour de cette discussion, l'archevêque de Malines soumit au Saint-Siège une série de questions, dont la réponse fut donnée par le cardinal Zigliara, au nom de Léon XIII. Un des tenants les plus résolus du salaire familial, le R. P. Esbach, supérieur du Séminaire français à Rome, écrivait à ce sujet dans une lettre adressée à *la Science catholique*, et reproduite par *l'Univers* du 13 décembre 1894 :

Les réponses existent et les voici. *Elles sont du Saint-Siège*, c'est-à-dire qu'*elles ont été approuvées par le Souverain Pontife;* mais, de fait, elles ne sortent pas

du Saint-Office. Ce qui est d'ailleurs certain, c'est que *ce document a été préparé par ordre du Saint-Père et envoyé par son ordre* au vénérable consultant...

Or, la première question posée par l'archevêque de Malines était celle-ci :

Le maître péchera-t-il, qui paie le salaire suffisant à la sustentation d'un ouvrier, mais insuffisant à l'entretien de sa famille, soit que celle-ci comprenne, avec sa femme, de nombreux enfants, soit qu'elle ne soit pas nombreuse. S'il pèche, contre quelle vertu pèche-t-il ?

Réponse. — *Il ne péchera pas contre la justice*, mais il pourra parfois pécher soit contre la charité, soit contre l'équité naturelle.

Suivent les explications dans lesquelles ce n'est pas encore le lieu d'entrer. On croira peut-être qu'une réponse aussi péremptoire tranche les contestations, et cela d'autant plus aisément que la thèse du salaire familial n'avait aucun fondement certain dans l'Encyclique. Pas le moins du monde; les démocrates chrétiens n'en furent point ébranlés. Ils se mirent à discuter sur l'autorité de cette solution qui, tout en venant du Saint-Père, n'était pas un acte officiel du Saint-Siège; le P. Esbach lui-même s'efforça d'atténuer ses propres appréciations; et l'on eut ce spectacle très instructif de voir les abbés et démocrates chrétiens qui, en toute autre occasion, se piquaient si hautement de servir *les idées du pape*, qui faisaient un crime aux prétendus réfractaires de ne pas reconnaître, en matière politique, la pensée du Pape dans des textes d'ailleurs très différents de leur propre interprétation, se faire ici, contre le Pape lui-même, contre l'expression certaine et formelle de sa pensée per-

sonnelle en matière de morale sociale, les interprètes de ce que le Pape avait voulu dire dans une Encyclique dont pas un mot ne justifiait leur prétention.

Comme nous l'avons dit plus haut, c'était la Démocratie chrétienne pénétrant de son esprit les directions de l'Eglise, plutôt qu'elle ne se laissait diriger et pénétrer par elles.

Mais il fallait que l'Encyclique *Rerum novarum* répondît à ce « Programme développé » que *la Vie catholique* de M. l'abbé Dabry présentait en ces termes, le 21 novembre 1900, quelques mois après l'autre Encyclique concédée par Léon XIII aux instances de la Démocratie chrétienne, et par laquelle il en sanctionna publiquement le nom :

> Le commandement du Christ nous fait un devoir de nous préoccuper de ceux que notre *état social actuel* place dans un état d'infériorité, *où ils ne trouvent ni le bien-être ni l'indépendance auxquels tout homme a légitimement droit.*

A-t-il donc jamais existé un état social où il n'y eût pas de supériorités et d'infériorités ? où tous jouissaient du bien-être et de l'indépendance ? un état social où il n'y avait par conséquent ni subordination ni douleur ? Et si tout homme a *légitimement* droit *au bien-être* et à *l'indépendance*, Dieu, qui tolère, depuis l'origine du monde, un état social contraire, qui l'a prévu et ordonné, ne viole-t-il pas les droits légitimes de tout homme ?

Voilà l'interprétation qu'on nous offre, qu'on nous impose, de cette Encyclique *Rerum novarum ;* voilà à quel point « il y est moins question du paradis que du salaire, de la propriété et des

syndicats; moins question de résignation que de justice sociale ». Voilà la solution chrétienne de la question sociale! Ces démocrates chrétiens paraissent seulement ne plus savoir ce qu'est le christianisme, ni ce qu'est la société, ni ce qu'est la nature humaine.

***

On a vu quel soin prend Léon XIII de placer au-dessus de toute atteinte *le droit de propriété individuelle*, et la place fondamentale qu'il lui assigne dans la solution des conflits entre travailleurs et capitalistes. Mais il est clair que les justes revendications de la misère imméritée, que les exigences du salaire familial, le bien-être et l'indépendance auxquels tout homme a légitimement droit vont demander une nouvelle et plus équitable répartition des richesses, non pas par l'accession de l'ouvrier à la propriété grâce au sage emploi d'un salaire convenable, ainsi que l'Encyclique le propose, mais par des moyens plus rapides et plus violents.

L'École pontificale, qui défend contre les réfractaires l'Encyclique et les enseignements du Pape, commence par réclamer la révision du régime légal de la propriété et de l'injuste répartition des richesses.

Voici d'abord M. l'abbé Pottier, fondateur de *la Ligue démocratique belge*, salué comme un chef d'école par tous les organes de la Démocratie chrétienne en France; son nom, ses actes y sont constamment cités pour modèles. Relevons quelques extraits du journal dirigé par lui, *le Bien du Peuple :*

En présence des misères et des injustices au milieu

desquelles nous vivons, nous pensons qu'une pareille situation est contre nature et qu'un régime économique produisant naturellement un tel état de choses est essentiellement vicieux, qu'il est le renversement de l'ordre voulu par Dieu, qu'il doit subir complète transformation (5 mars 1893).

Oui, c'est surtout le système qui est en faute : c'est l'organisme qui est vicieux, c'est le régime économique qu'il faut transformer. Il faut replacer le droit de propriété, l'organisation du travail sur les bases qu'ils trouvent dans l'ordre objectif, les seules naturelles, les seules voulues par Dieu. Mais il faut le vouloir franchement, sans faux respect pour des formes prétendues immuables, sans parti-pris contre les transformations que peut réclamer la justice. La grande force des socialistes ne vient-elle pas précisément de ce que, jusqu'à présent, ils ont été les seuls, pour ainsi dire, à se placer sur ce terrain ? Le mot fameux : la propriété, c'est le vol, n'est pas purement un mensonge, disait le grand évêque de Mayence (3 mars 1893).

Le *soi-disant droit de propriété* des hommes n'est autre chose qu'un *droit d'usufruit*. La fausse théorie du droit de propriété du libéralisme économique est un crime perpétuel contre la nature (5 mars 1893).

Quand le système économique est tel que les patrons monopolisent la propriété de tous les instruments du travail, la propriété est détournée du but auquel le Créateur l'a ordonnée, et les pouvoirs publics, auxquels incombe de réglementer ce droit de propriété, ont évidemment à prendre un ensemble de mesures pour que pareille situation ne soit pas possible ou pour la corriger, si elle existe (16 juillet 1893). Puisque ce dont nous souffrons est l'injuste répartition des richesses, ce n'est qu'en la faisant disparaître que l'ordre renaîtra dans la société (27 novembre 1892).

Le 20 novembre 1893, M. l'abbé Pottier rédigea,

de concert avec ses disciples, un programme social, devenu celui de son école et demeuré fameux parmi nos démocrates chrétiens. L'article 12 décidait la formation de syndicats entre fermiers à l'exclusion des propriétaires; et l'article 13 stipulait que les taux et conditions de fermages seraient établis par ces syndicats. C'était purement et simplement mettre de côté le droit de propriété; c'était partir de ce faux supposé que la terre est, dans son état actuel, telle qu'elle est sortie des mains du Créateur, et que le propriétaire n'y a d'autres droits que les droits conventionnels provenant du « hasard de la naissance », dans une société organisée sur des choses injustes, opposées à l'égalité des hommes entre eux.

Au surplus, voici le commentaire donné par *le Bien du Peuple* du 31 décembre 1893 :

Qui a en premier lieu le droit de vivre des produits de la terre? Est-ce le propriétaire qui la possède légitimement sans l'exploiter, est-ce le locataire? A mon avis c'est celui qui arrose la terre de ses sueurs, qui la féconde, qui peine toute l'année pour en tirer sa subsistance. Le fermier a le droit de tirer de la terre qu'il exploite ce qu'il lui faut pour subsister honorablement. Si, *après cela*, il lui reste de quoi payer son propriétaire, il le doit en conscience, conformément à son contrat. *Tout en possédant exclusivement une chose il faut cependant, pour l'usage qu'on en fait, la considérer comme commune*. Qu'on applique cela aux biens immeubles. Si, sous le rapport de l'usage, *la fortune est commune entre le riche et le pauvre*, à plus forte raison, sous le rapport de l'usage, *les biens immeubles sont communs entre le propriétaire et le locataire* et celui-ci doit, *avant tout*, y trouver sa subsistance. C'est là ce que cherche à assurer l'Union démocratique (de M. l'abbé Pottier), ni plus ni moins.

On voit à quoi se réduit, dans de telles conditions, le droit de propriété : au seul privilège de payer l'impôt foncier et les droits de succession. C'est une invitation directe à s'emparer du bien d'autrui.

Passons la parole à M. l'abbé Naudet, le grand pourfendeur des réfractaires en matière politique comme en matière sociale :

L'injustice est partout : injustice dans les lois, injustice dans les mœurs, injustice dans les conditions même de l'existence. (*Justice sociale*, 3 mars 1894.)

Nous croyons que le mal présent a sa source dans une violation constante de la justice. (*Justice sociale*, 15 juillet 1895.)

Qu'est-ce que la propriété? Les uns disent : c'est un droit, les autres disent : c'est une fonction. Il me semble qu'on pourrait concilier les deux opinions en disant : *C'est une autorité qui confère des droits dans la mesure où elle impose des devoirs envers la société.* La notion de la propriété qu'on a ressuscitée de nos jours est absolument contraire à cette idée et c'est pour cela qu'elle nous paraît *profondément injuste* et *destructive de l'ordre social.* En fait *de propriété* et dans toute l'étendue du terme, *il n'y a pas de droit absolu.* Combien cet enseignement est méconnu aujourd'hui dans notre société (1)! (Abbé Naudet, *Justice sociale*, 5 mai 1894.)

La propriété née du travail ne peut s'appliquer qu'à un certain nombre d'objets. Ce mode d'appropriation ne peut *évidemment* s'appliquer à la terre elle-même. La propriété foncière n'est fondée que sur la loi humaine. (Abbé Naudet, *Justice sociale*, 2 décembre 1893.)

Qui sait, a dit encore M. Naudet dans *l'Action sociale des catholiques. Etudes sociales et économiques* du 20 février 1904, qui sait si ce n'est pas précisément sur cette question de la propriété que s'opérera

entre les socialistes et les catholiques une réconciliation qui est dans la force des choses, le socialisme n'étant, selon la parole du grand évêque américain, *que l'Evangile aigri*.

Le socialisme serait donc, à part l'aigreur, l'Evangile du Christ? C'est ce qui explique, comme il a été dit plus haut, que les vrais principes du christianisme soient prêchés aujourd'hui, non plus par le clergé, mais par les socialistes et les anticléricaux.

Nous voulons que tout homme soit propriétaire. Dieu a donné à l'homme tout au moins la parcelle de terre qui, cultivée, doit subvenir à son existence et à celle de sa famille. Donc l'homme a droit, de par sa naissance, à une parcelle de terre. Cette parcelle de terre doit être possédée en propriété individuelle *ou en propriété collective. C'est là une question secondaire et sans importance pour le moment*. Ce qui importe, c'est qu'il est acquis que *l'homme naît propriétaire* et que son premier vagissement peut être interprété comme l'affirmation de son droit à la propriété. Or, cette parcelle de terre indispensable à transformer en pain le travail de l'homme est un droit de nature, un droit divin, il est donc imprescriptible, il est insaisissable. La société doit être réglementée de telle sorte que l'homme ne puisse pas perdre ses droits de nature, ne puisse pas perdre sa dot divine et, en dernière analyse, ne puisse pas plus perdre la parcelle de terre nécessaire à son existence qu'il ne peut perdre sa part d'atmosphère respirable. (Lancry, *la Justice sociale*, 6 janvier 1893.)

On lit dans *la Terre de France*, autre organe de la Démocratie chrétienne :

Nous affirmons qu'en stricte équité tout Français a droit, en France, au moment de son mariage, à une dot sociale, à une dot sociale insaisissable. Nous estimons

que cette dot sociale doit être : 1°, dans les campagnes, de 24 ares de terre; 2°, dans les villes, d'une valeur équivalente et de même caractère que ces 24 ares, par exemple d'un logement, d'un atelier, d'un instrument de travail, etc. *La justice et la stricte équité* de cette doctrine peuvent être surabondamment démontrées. Les terrianistes prétendent que tous les hommes ont un *droit strict* à la propriété et que la terre est l'objet primordial de ce droit. La vérité, c'est que le terrianisme est simplement la doctrine de la Bible, des Pères de l'Eglise et de saint Thomas. Le terrianisme, c'est du christianisme tout pur.

Suit un article intitulé : *saint Thomas terrianiste*, comme on aurait dit : saint Martin socialiste. D'après le *droit naturel*, il n'y a pas distinction entre les propriétés; la propriété privée est une *institution de droit civil*. La communauté des biens « était le régime » aux temps primitifs : les premiers hommes possédaient toutes choses en commun. Le régime (actuel) de la propriété est *souverainement injuste* (15 novembre 1893).

Les théories de M. Marc Sangnier et de son école sont assez connues de nos lecteurs, pour qu'il soit inutile de les rappeler ici en détail. Nous les avons exposées ailleurs (1). Prenant le contre-pied de l'Encyclique, M. Marc Sangnier s'efforce, dans tous ses prêches, d'exténuer l'esprit de propriété individuelle, comme contraire à l'esprit du christianisme, et se flatte de trouver dans l'Evangile le principe d'une révolution intérieure qui en débarrassera ses camarades. La grande raison de la guerre que *le Sillon* fait aux *Syndicats Jaunes* est que ceux-ci préconisent l'accession de l'ouvrier à la propriété individuelle.

(1) *Les Erreurs du Sillon*, 1 vol. in-12, 380 pages, 3 fr. 50, 1906. Lethielleux, 22, rue Cassette, Paris. — Voir la 2e partie.

⁂

Les nécessaires *inégalités des conditions* « sans lesquelles la société ne peut exister ni même se concevoir », *la concordance entre les classes* « qui engendre l'ordre et la beauté du corps social », la *résignation chrétienne* (1) sont les premiers enseignements de l'Encyclique.

M. Léon Harmel écrivait le 23 juillet 1903, dans *le Bien du Peuple*, de Liège :

Les journaux conservateurs considèrent l'ouvrier comme un être inférieur et dangereux, comme un *servile* pour lesquels l'oppression et la révolte sont les seules alternatives ; craignant la seconde, ils sont *pour la première... Il n'y a plus que deux forces sociales : le clergé et le peuple ouvrier ;* c'est en les unissant que nous préparerons la société de l'avenir et les triomphes de Jésus-Christ. Quant aux classes aisées, le *paganisme et la jouissance les ont réduites à l'impuissance* et leur maladresse constante les achève. On me demande de répondre à ces attaques : je ne le ferai pas, ne perdons pas notre temps *à répondre aux morts.*

Dans cette théorie (usuelle) le patron serait investi d'une autorité dont les ouvriers ne sont pas juges, etc... Or, toute cette théorie, entrée si profondément dans bien des consciences parfaitement honnêtes, est une pure illusion. La *prétendue autorité* du patron, comprise comme nous venons de le dire, n'a de base que dans la volonté des intéressés. Le patron est un contractant ; les ouvriers sont les parties co-contractantes. Il faut renoncer à la chimère de cette autorité. Toute supériorité factice ne compte pour rien. Il faut qu'il en soit ainsi du haut en bas de l'échelle de la société. Telle sera

(1) « Le premier principe à mettre en avant est que l'homme doit prendre en patience sa condition. »

l'égalité démocratique réalisée par l'organisation des intérêts. L'esprit démocratique fera consacrer l'inégalité des personnes dans l'égalité des conditions. (*Le Bien du Peuple* de M. Pottier, 2 juillet 1893.) L'Etat est mauvais, il faut le contraindre à restaurer le droit du travail, le droit ouvrier. (*Justice sociale*, 4 novembre 1894.)

Aujourd'hui encore il y a certainement beaucoup de patrons bons. Mais ces bons chefs ont des systèmes mauvais. Le peuple ne veut plus en entendre parler. (*Le Bien du Peuple*, 6 avril 1893.) Ces deux puissances qui se partagent le monde (les hommes du travail comme ceux du capital) sont égales aux yeux de Dieu et elles doivent, dans le plan de sa sagesse et de sa justice, marcher d'égal à égal, débattant d'égal à égal les questions qui les intéressent : salaires, assurances, réglementation, perfectionnements professionnels, etc. C'est pourquoi, pour rendre égales les forces du travail en présence du capital, nous disons aux ouvriers : Associez-vous, syndiquez-vous. (Abbé Naudet, *Discours de Calais.*)

La résignation, certes, est une très belle vertu ; mais quand on nous dit : il faut vous résigner, au Ciel vous serez heureux : cela ne suffit pas. (Naudet, *Discours de Liège, le Bien du Peuple*, 4 décembre 1893.) Nous n'avons jamais placé notre idéal dans une société qui se contenterait de mettre la résignation à sa base et la charité au sommet. (*Justice sociale* du 15 juillet 1893.)

Souffrir, c'est bien, la résignation est une très belle vertu, mais, comme le dit Mgr Ireland, on ne prêche pas la vertu à ceux qui sont moralement incapables de la pratiquer. (*Justice sociale*, 28 octobre 1893.) Le peuple veut se révolter parce qu'il souffre. Vous lui répondez de se convertir; mais un archevêque américain vous dit : Jusqu'à ce que la condition des ouvriers soit améliorée, il est inutile de leur parler de la vie surnaturelle et de devoirs. Apportez-leur des soulagements ma-

tériels avant de leur proposer des remèdes spirituels. Vous les avez éloignés du Christianisme. Vous avez prêché la résignation avant de faire cesser les souffrances iniques et la soumission avant de faire cesser les abus. (*Justice sociale*, 17 mars 1894.)

Je ne me sentirais pas dans mon rôle de prêtre, si je devais dire à l'ouvrier qui se plaint de son sort : Patience et résignation. (Naudet, *Discours de Lille*, *Justice sociale*, 24 mars 1894.) Le Seigneur Jésus n'a pas dit à la foule de se résigner : on ne se résigne pas à mourir de faim. (Abbé Naudet, *Discours de Liège*, *le Bien du Peuple*, 4 décembre 1893.)

M. Naudet dit encore :

Les âmes d'élite sont rares sur la terre, à qui les espérances d'une autre vie suffisent pour accepter paisiblement les difficultés et les épreuves du présent. Les compensations ajournées aux révélations du ciel n'auront jamais qu'un nombre d'âmes infiniment restreint. C'est *sur la terre* que la paix aux hommes de bonne volonté fut promise... (Discours à l'Hippodrome de Lille, 3 mars 1895.)

Je suis de l'Eglise d'aujourd'hui et de demain, et non de celle d'il y a cent ans... Le Paradis, je veux vous le donner tout de suite en attendant l'autre... (Même discours, reproduit à Angers.)

La Démocratie chrétienne (no de mars 1825), après avoir dit : c'est notre programme que M. l'abbé Naudet a développé, ajoute :

La masse des auditeurs a témoigné, par ses fréquents et chaleureux applaudissements, qu'elle était en communion d'idées avec l'orateur. Dans le nombre, sans doute, il s'en sera trouvé aussi pour qui les mêmes idées ont paru téméraires. Ceux-là jetteront les hauts cris ; ils appeleront cela du socialisme chrétien. Nous, nous appe-

lons cela la vérité intégrale, la justice intégrale, *le christianisme intégral.*

Telle est cette *Ecole pontificale*, publiant bien haut qu'à ses chefs, à leurs doctrines, à leurs œuvres, vont les approbations et les encouragements de Léon XIII.

Le Sillon, qui a fêté avec ostentation le 14e anniversaire de l'Encyclique *Rerum Novarum*, prêche partout le nivellement des classes, excite en toute occasion à la lutte des classes, promet tous les jours la suppression du patronat, souffle le mépris et la haine des patrons (1).

⁂

Nous ne voulons pas nous étendre sur tous les points. Il en est un, plus important, que nous avons hâte d'aborder. Bornons-nous à indiquer encore l'un ou l'autre.

L'analyse de l'Encyclique a montré le soin que prend Léon XIII, tout en traçant le rôle de l'Etat, à combattre la doctrine erronée et funeste qui exagère son rôle et son intervention. Il y revient à plusieurs reprises. Le danger du socialisme d'Etat le porte à insister sur la nécessité de n'admettre cette intervention, selon les vrais principes de la morale sociale, que « dans la mesure où elle est nécessaire pour réprimer les abus ou écarter les dangers ».

La *Démocratie chrétienne* ne parle que de *syndicats obligatoires*, de *corporations obligatoires*, d'*assurances obligatoires*, etc., etc... Elle fraye les voies rapides à ce socialisme d'Etat que l'Encycli-

(1) Voir *les Erreurs du Sillon*, 2e partie.

que s'efforce de prévenir comme un des maux menaçant le plus gravement la société.

Pour couronner mon programme social, j'appelle hautement et sans crainte l'intervention de l'Etat pour en sanctionner les articles élaborés par la corporation. (Discours de M. l'abbé Naudet reproduit dans *le Bien du Peuple*, 13 août 1893.) Pour assurer à l'ouvrier la protection dont il a besoin, il faut l'organisation corporative et pour que cette organisation soit efficace, nous la voulons obligatoire. (Discours de M. l'abbé Naudet, *Bien du Peuple*, samedi 24 novembre 1894.)

Les syndicats professionnels doivent d'abord organiser la puissance du travail en associant les ouvriers jusqu'ici isolés. Nous demandons à l'autorité publique de reconnaître et de protéger les syndicats ainsi entendus. Il conviendra même que force de loi soit accordée à leurs décisions sur les intérêts professionnels. (*Programme de Liège*, 9 octobre 1892.) Il n'y a qu'un seul moyen, c'est l'union syndicale des ouvriers entre eux. Une fois qu'ils seront unis en syndicats, ils seront assez forts pour que l'on doive compter avec eux. L'on fixera des tarifs et des conditions équitables qui seront imposés aux patrons de mauvaise volonté, en invoquant, s'il le faut, le secours et l'appui des pouvoirs publics. (*Le Bien du Peuple*, 15 octobre 1893.)

La question des syndicats *mixtes* et des syndicats *séparés* est aussi une de celles qui ont mis davantage aux prises les démocrates chrétiens et les réfractaires (1).

Si l'on veut s'en tenir uniquement au passage de l'Encyclique où Léon XIII, poussant à l'association, dit qu'il voit avec plaisir les uns et les autres se multiplier, et si l'on fait abstraction du reste de

(1) Voir *les Erreurs du Sillon*, p. 245.

l'Encyclique, on aura beau jeu à soutenir qu'il ne met pas de différence entre ces deux formes de syndicats. Et alors, ceux qui, comme M. Marc Sangnier et son école, posant en principe, contre l'enseignement le plus certain du Pape, que le prolétariat doit se relever uniquement par ses propres forces, combattront sans scrupule toute organisation commune entre patrons et ouvriers.

Mais quand Léon XIII dit que la première place appartient aux *corporations*, qu'il faut adapter les anciennes corporations à l'état présent de la société, quand il insiste à tout moment, on pourrait presque dire à chaque phrase, sur le caractère religieux de ces associations, le doute n'est vraiment plus permis : ce sont les anciennes corporations qui doivent principalement servir de type.

Au fond, c'est précisément ce caractère religieux des anciennes organisations corporatives qui gêne les démocrates chrétiens pour qui, dans l'Encyclique, il est moins question de religion, que du salaire et des syndicats.

C'est aussi le point que nous voulons mettre davantage en lumière, car cette laïcisation de l'action sociale exercée au nom de l'Eglise est la vraie marque du libéralisme. Ici surtout, pour quiconque cherche avec tant soit peu de sincérité l'esprit de l'Encyclique, apparaîtra l'erreur inexcusable de l'Ecole pontificale.

CHAPITRE IV

La Démocratie chrétienne doit-elle être un parti confessionnel ?

Il ne semble pas croyable que des hommes, des prêtres même, professant de prendre pour base de leur action sociale l'Encyclique *Rerum novarum*, et celle sur la *Démocratie chrétienne* qui suivit dix ans après, aient pu mettre en question si les œuvres, le parti organisés par eux pour la mise à exécution de ces directions pontificales, auraient un caractère de profession chrétienne ; et qu'ayant posé cette question ils l'aient résolue par la négative.

Qu'on se reporte à la première de ces Encycliques. Quel type d'organisation proposait Léon XIII ? Celui des anciennes corporations, qui avaient essentiellement un caractère religieux, tenant non seulement à l'esprit général de la société d'alors, mais à la nature même de ces corporations. Le Pape ne parle que de *sociétés catholiques*, d'*ouvriers catholiques ;* il est évident, dit-il, qu'il faut viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux ; *c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés*, et il finit par cette dernière recommandation : *Que tous se rappellent que la première condi-*

tion à réaliser, c'est la restauration des mœurs chrétiennes sans lesquelles même les moyens suggérés par la prudence humaine comme les plus efficaces seront peu aptes à produire de salutaires résultats. Toute l'Encyclique converge vers ce but.

Le même Léon XIII traduisait exactement la même pensée dans sa lettre au chef de la Démocratie chrétienne en Suisse, M. Decurtins, le 6 août 1893. Après avoir loué le projet d'un congrès ouvrier ayant pour but d'attirer l'attention du pouvoir civil sur la nécessité d'établir dans les différents cantons une législation égale pour la protection des enfants et des femmes, le Pape ajoute :

Ces difficultés et d'autres du même genre ne peuvent être surmontées par la seule puissance de la législation humaine. Elles ne le pourront être que si la règle de conduite donnée par le christianisme est comprise et mise en honneur, et si les hommes conforment leurs actes aux enseignements de l'Eglise. *Quæ si præcessarint, à cette condition*, le bien général trouvera un puissant auxiliaire dans la sagesse conciliante des lois et dans le concours de toutes les forces dont dispose chaque nation (1).

J'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer plus d'une fois que la traduction française des actes pontificaux de Léon XIII répandue en France est, sur certains points très importants, d'une faiblesse

(1) Hasce aliasque id genus difficultates sola nequit infringere legis humanæ vis. Vinci illæ demum et infringi poterunt, si christiana de moribus disciplina passim exceptа mentibus late floruerit, hominesque actus suos ad normam exegerint documentorum Ecclesiæ. *Quæ si præcesserint*, commode accedet ad communem salutem concors adiutrix legum latorum prudentia et omnium, quibus quæque gens pollet, virium actuosa explicatio.

proche de l'infidélité (1). Cette lettre nous amène à la constater une fois de plus. Dans la collection de le Bonne Presse, le *quæ si præcesserint*, dont la signification est si précise, perd toute sa valeur. On lit : « *Dans ces conditions*, le bien général,etc... » La phrase n'a pour ainsi dire plus de sens. La traduction donnée par *l'Univers* du 14 août 1893 n'est pas moins vague : « *Ensuite* viendront aisément, pour le salut commun, l'aide et le concours des lois... »

Dans l'Encyclique *Graves de communi* (sur la Démocratie chrétienne), Léon XIII s'exprime ainsi : « C'est l'opinion de quelques-uns, que la question *sociale*, comme ils disent, est seulement une question économique, quand, au contraire, il est incontestable que c'est avant tout une question morale et religieuse. » Suivent quelques applications, puis :

> Tel est le motif pour lequel, en exhortant les catholiques à entrer dans les associations qui ont pour but d'améliorer le sort du peuple, *nous n'avons jamais permis des institutions semblables, sans les avertir en même temps qu'elles doivent avoir la religion comme aide, comme compagne et comme inspiratrice.*

Cette Encyclique sur la Démocratie chrétienne, qui fut, comme nous le dirons, une concession de Léon XIII au parti se réclamant de ce nom, n'atteignit pas mieux son but sur ce point que sur les autres.

Du moins la direction de l'Eglise demeura-t-elle

(1) *Cas de Conscience*, p. 448 — *Rome et l'Action Libérale*, p. 19.

invariable. Pie X, dans sa première Encyclique, s'exprime comme son prédécesseur :

Nous entendons que les associations aient pour premier et principal objet de faire que ceux qui s'y enrôlent accomplissent fidèlement les devoirs de la vie chrétienne. Il importe peu, en vérité, d'agiter subtilement de multiples questions et de disserter avec éloquence sur droits et devoirs, si tout cela n'aboutit à l'action. L'action, voilà ce que réclament les temps présents, mais une action qui se porte sans réserve à l'observation des lois divines et des prescriptions de l'Eglise, A LA PROFESSION OUVERTE ET HARDIE DE LA RELIGION, *à l'exercice de la charité sous toutes ses formes, sans nul retour sur soi et sur ses avantages terrestres.*

Dans son *Motu Proprio* sur l'Action Populaire chrétienne, Pie X dit encore :

Cette Démocratie chrétienne doit être entendue dans le sens déjà fixé par l'autorité, lequel, très éloigné de celui de la démocratie sociale, *a pour base les principes de la foi et de la morale catholique.*

Malheureusement, les démocrates chrétiens, du moins en trop grand nombre, ne suivaient guère ces augustes enseignements. Ils y cherchaient surtout un nouveau point d'appui au mouvement favorisé par les inspirations démocratiques de Léon XIII. En Italie, non moins qu'en France, leurs tendances devenaient de plus en plus inquiétantes. Il avait fallu corriger en 1902, par l'Instruction de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, l'impulsion nouvelle qu'ils avaient tirée de l'encyclique *Graves de communi* (1900). Le comte Médolago Albani ayant été, sur ces entrefaites, mis à

la tête de l'Œuvre des Congrès et comités catholiques, adressa à tous les groupes une circulaire qui, publiée et commentée par *l'Osservatore Romano*, nous fournira un dernier argument :

Après les éloges mérités à ceux qui se sont conformés aux désirs et aux volontés du Saint-Siège, il observe : 1° que les organismes d'action populaire ou démocratie chrétienne ne se sont pas encore tous coordonnés à l'Œuvre des Congrès ; 2° l'on n'a point partout en vue la FIN SUPRÊME à laquelle doivent tendre toutes les associations de ce genre, et *qui est de rendre le peuple plus chrétien*, plus attaché à l'Eglise et au Pape, mieux instruit et prémuni contre les embûches de ses adversaires; 3° on ne reconnaît pas et on n'applique pas partout les sages directions données par le Saint-Siège relativement au caractère et à l'intention de l'action privée et de l'action publique des catholiques et des associations dont ils font partie.

Il rappelle ensuite l'attention de ses associés sur ce danger : « Appliqués à prendre soin des intérêts économiques et financiers, il est *à craindre que nous ne finissions par prendre pour la fin ce qui n'est qu'un moyen.* » Il ne faut donc jamais perdre de vue que la tâche assignée à l'action chrétienne et populaire ou démocratie chrétienne est « de faire en sorte que la religion du Christ pénètre de nouveau dans les organismes sociaux, et soit de nouveau l'impératrice et la régulatrice de tous les actes et de toutes les opérations qui seront ainsi conformes à la doctrine de justice et de charité. »

Il termine en exhortant ses associés à avoir recours à la prière. « Notre entreprise dépasse tou-

tes les forces humaines ; elle ne peut être menée à bonne fin sans un secours spécial de Dieu : Que tous ceux qui y consacrent leur activité ne manquent pas de demander ce secours à Dieu par une prière humble et incessante. »

L'Osservatore Romano fait suivre cette circulaire d'une sorte de commentaire, où nous lisons :

Une action qui, tout en se donnant pour démocratique chrétienne, se montrerait uniquement appliquée à faire de l'économie sociale, de la sociologie, et peu désireuse de poursuivre ce perfectionnement moral des classes inférieures, serait par cela même une action périlleuse, *une sorte de* DÉMOCRATIE SEMI-CHRÉTIENNE *qui n'aurait rien de commun avec la vraie, celle qui est conseillée et recommandée.*

Des démocrates chrétiens, par exemple, qui se montreraient peu disposés pour eux-mêmes à faire une profession ouverte de leur caractère de chrétiens, ou qui apparaîtraient peu désireux de faire part de leur christianisme aux classes inférieures; des démocrates chrétiens qui oublieraient d'invoquer sur leurs actes et leurs délibérations le secours céleste, qui feraient peu de cas des œuvres nées à l'ombre de l'Eglise et portant visiblement l'empreinte de ses fécondes inspirations, — *ces gens-là n'auraient de chrétien que le nom*, sans le programme.

Ils se laisseraient aisément séduire par une popularité trompeuse, par un esprit de modernité mal conçue et maladive qui, en rendant possibles certaines alliances hybrides, monstrueuses, les entraînerait à trahir leur mandat, et à manquer indubitablement leur but.

L'action démocratique chrétienne, en un mot, *ne doit pas, ne peut pas être seulement une action économique et sociale;* ELLE DOIT ÊTRE ESSENTIELLEMENT RELIGIEUSE ET MORALE. C'est ce qui est rappelé sagement dans les immortelles encycliques de Léon XIII.

Quiconque se soustrairait à ce devoir ne ferait que donner un vernis semi-chrétien aux vagues aspirations du prolétariat, et se rendrait ainsi coupable d'un ridicule travestissement, d'une étrange profanation (1).

***

L'Univers-Monde du 16 septembre 1898, faisant le compte-rendu d'une conférence donnée à Cherbourg par M. l'abbé Naudet, rapportait de lui cette déclaration : *La démocratie chrétienne n'est pas un parti confessionnel* ». Ce n'était pas là une de ces phrases qui peuvent échapper à l'improvisation et ne rendent pas exactement la pensée d'un orateur. L'année précédente, M. Naudet avait publié dans *la Quinzaine* (n° du 1er mars 1897) un article où il disait en soulignant comme nous le faisons : « Et, d'abord, faisons cette remarque *capitale*, à notre avis, c'est que *la démocratie chrétienne n'est pas un parti confessionnel.* »

M. l'abbé Gayraud fit la même déclaration au troisième Congrès du parti à Lyon (2). Et, quelques jours après, M. Naudet écrivait dans *la Justice sociale* :

Il paraît qu'au dernier congrès de Lyon l'abbé Gayraud a déclaré que la Démocratie chrétienne n'est pas un parti confessionnel. Il paraît que cette opinion — pauvre

(1) Cité par *la Semaine religieuse de Cambrai*, 1er novembre 1902.

(2) Il peut être piquant de rappeler ici que M. l'abbé Gayraud, qu'on va voir soutenir avec éclat cette thèse, fut, à l'époque de sa première candidature législative qui souleva de si violentes querelles en 1897, soutenu par *l'Osservatore Romano* et par tous les organes du Ralliement à titre de candidat *catholique avant tout*, contre le comte de Blois, monarchiste, il est vrai, mais parfait catholique. Voir *Rome et l'Action Libérale*, pages 107 et suivantes.

de moi! — je l'ai exprimée à plusieurs reprises; et que, dans ces conditions, — pauvres de nous! — notre démocratie ne peut pas être chrétienne.

J'ai lu cela dans *la Vérité* et autres journaux réfractaires, il a quelques jours. Or, ces affirmations désolantes ne sont pas un vain bruit. Effectivement, l'abbé Gayraud a osé déclarer ces choses; effectivement, et à plusieurs reprises, j'ai dû les déclarer avant lui. Et ce qu'il y a de plus lamentable, c'est que, ni l'un ni l'autre, n'avons conscience d'être, pour ce, en état de damnation ; nous croyons ce que nous avons dit, et nos amis le croient avec nous.

M. l'abbé Garnier ne parlait pas autrement dans son journal *le Peuple français* (13 mars 1899) :

Les catholiques (il ne s'agit même plus du seul parti des démocrates chrétiens), les catholiques doivent être désormais « des catholiques non-confessionnels ». Et il en donnait cette raison que « si les francs-maçons évitent de se révéler comme tels pour entraîner les populations à leur suite, les catholiques pourraient user de la même habileté.

Ceci était écrit à la suite de la scission qui se produisit dans le parti, au sein de la Fédération électorale, après la campagne de 1898. Nous aurons à revenir tout à l'heure sur cet incident.

Je ne puis songer à rappeler ici tout ce que M. l'abbé Dabry, avec sa fougue et sa franchise impitoyable, a écrit sur ce sujet dans *la Vie catholique* et partout où il pouvait se faire entendre.

Citons seulement ce passage de son journal, à la date du 16 janvier 1900, où il donne la formule exacte de cette non-confessionnalité : ne plus parler de la question religieuse que dans la mesure où

l'exigent les affaires du pays, et non plus, à cause de l'importance qu'elle peut avoir pour elle-même. C'est à propos d'un discours de M. Bourgeois contre le cléricalisme :

> Le soin avec lequel il sonne la vieille charge de Gambetta, fanfare triomphale jadis, aujourd'hui glas funèbres, bientôt sonnerie de Waterloo, montre tout ce qu'il y a de nouveau et de fécond dans notre *évolution:* Reléguer le « cléricalisme » au dernier plan, *ne traiter les questions d'ordre religieux ou ecclésiastique qu'en connexité avec les affaires générales du pays: Voilà notre devoir.*

Enfin, l'on sait assez que M. Marc Sangnier et *le Sillon* n'ont cessé de réclamer le droit de se placer hors du terrain confessionnel (1).

***

Cependant il ne pouvait y avoir de doute ni d'hésitation sur ce que demandait l'Eglise. Comment expliquer l'attitude, les déclarations, la persistance d'hommes dont les intentions ne peuvent être suspectées?

C'est qu'ici réapparaît la dualité entre les enseignements de Léon XIII et les tendances démocratico-libérales de sa politique. Les raisons sur lesquelles se fonde l'assertion si étrange des démocrates chrétiens sont les mêmes qui permettaient aux républicains modérés de prétendre, non sans logique, que l'appel lancé à la France par Léon XIII, en 1892, supposait nécessairement, dans l'évolution

(1) Voir *les Erreurs du Sillon*, pages 242 et suivantes.

proposée, la constitution d'un parti *essentiellement libéral* (1).

C'est la thèse libérale qui se présente sous un nouvel aspect. On s'en convaincra en suivant la très intéressante discussion engagée à ce sujet dans les colonnes de *l'Univers*.

Sans anticiper sur le chapitre où nous examinerons plus à fond l'attitude de ce journal, proposé au pays tout entier comme le parfait et unique modèle de fidélité aux *enseignements* de Léon XIII, nous ne pouvons nous empêcher de faire ressortir ici son attitude flottante, surprenante chez un organe si hautement patronné pour la sûreté de sa doctrine. Aux yeux d'Eugène Veuillot, il n'y a là guère autre chose qu'une *question de mots*. Il présente ainsi le différend :

Nous avons l'autre jour recommandé à l'attention des catholiques militants le récent et remarquable ouvrage de M. l'abbé Gayraud; *les Démocrates chrétiens*. Un de nos lecteurs et amis du Nord, qui seconde, lui aussi, l'œuvre de la Démocratie chrétienne, nous adresse, au sujet de ce livre, qu'il approuve dans son ensemble et dans son but, des observations qui seront lues avec intérêt. Elles portent, il nous semble, *sur une question de mots plutôt que sur les principes et la conduite;* mais comme il importe de s'entendre même sur les mots, nous donnons la parole à notre correspondant. Si M. l'abbé Gayraud juge bon d'entrer dans quelques explications, ce sera un bénéfice pour nos lecteurs (2).

Cher Monsieur,

... M. l'abbé Gayraud déclare :

(1) Voir *Rome et l'Action libérale*, pages 143 et suivantes.
(2) 19 mars 1899.

« Nous ne sommes pas un parti politique, ni un parti *confessionnel*, mais un parti social. »

Que le parti démocratique chrétien soit un parti social, cela est évident.

Mais il est en même temps un parti *social chrétien et catholique, car il s'appuie sur les principes chrétiens, sur la doctrine de l'Eglise catholique* et il a pour *but* non seulement de poursuivre des « réformes profondes dans l'organisation économique de la Société », mais encore de christianiser la démocratie, c'est-à-dire de la rendre *chrétienne et catholique*.

M. l'abbé Gayraud d'ailleurs le reconnaît, et Notre Saint Père le Pape l'exige.

Tels sont du reste *en fait* les principes et le but des démocrates chrétiens, et leurs adversaires, socialistes et libres-penseurs, *ne s'y méprennent pas.*

Car le parti démocratique chrétien appuie ses revendications sur des *principes chrétiens* et se recommande des *encycliques* de N. S. P. le Pape Léon XIII.

Il reste vrai aussi que le parti démocratique chrétien comme tel *exclut les non-catholiques*, les *non-chrétiens.* Car il n'acceptera jamais ni comme *chefs* ni comme *représentants* autorisés, ni même comme *membres effectifs* des non-chrétiens, des non-catholiques, par exemple des juifs ou même des protestants.

Bien plus, il reste vrai que le parti *démocratique chrétien* poursuit comme but *final* la *christianisation de la Société* et en dernière analyse le *triomphe de la religion catholique.*

Car les démocrates chrétiens sont tous convaincus que, sans cette christianisation, toutes les réformes économiques seraient insuffisantes pour remédier au mal social; tous sont convaincus que, pour ne pas faire *œuvre vaine*, ils doivent s'appuyer sur l'Eglise catholique, qui seule peut ramener les esprits et les cœurs à la vérité et à la vertu.

Aussi les démocrates chrétiens ont-ils inscrit la *religion* à la base de leur programme.

C'est pour cela aussi qu'ils vont à Rome et se font bénir par le Pape !

Il est donc absolument inexact de dire que le parti démocratique chrétien *n'est pas confessionnel,* puisqu'il l'est dans tous les sens que nous venons d'indiquer.

Nous ne tenons pas du reste à ce qu'on lui donne l'épithète de confessionnel. Mais qui donc la lui a donnée ?

Et s'il faut répondre aux attaques d'adversaires socialistes ou autres, il n'est jamais permis de renier ses principes et de cacher la vérité.

Une telle manœuvre d'ailleurs ne les tromperait pas et n'attirerait personne.

Le parti *démocratique chrétien* reste donc *chrétien* et *catholique,* bien qu'il soit *avant tout social.* C'est comme chrétien et comme catholique qu'il se distingue des *autres partis* sociaux ou démocratiques.

Cette déclaration *suffit* et il vaut mieux ne pas l'obscurcir par des *discussions verbales.*

Sans doute, encore une fois, et cette *distinction* me paraît très importante pour éviter de fâcheuses *confusions d'idées,* on peut concevoir un parti démocratique ou social vraiment *neutre* et *non confessionnel,* qui n'exigerait aucune *foi religieuse,* qui, par suite, n'exclurait, à aucun titre, les non-croyants, qui comprendrait ainsi tous les honnêtes gens » vraiment démocrates.

Mais, encore une fois, *ce grand parti neutre ne serait pas le parti démocratique chrétien;* le parti démocratique chrétien n'en serait qu'une *portion,* il conserverait toute sa *raison* d'être et il devrait conserver toute son *autonomie,* sous peine de *perdre les principes mêmes* qui le dirigent.

Du reste, pour que le parti démocratique chrétien puisse,

dans *son action* politique faire appel à tous les honnêtes gens, il faut d'abord qu'il existe, il faut qu'il soit *lui-même quelque chose.*

Ces réflexions suffisent. Si, comme je le crois, M. l'abbé Gayraud accepte les idées et les distinctions qui précèdent la discussion sera close.

Je n'aurais plus, cher et vénéré monsieur, qu'à vous remercier d'avoir bien voulu ouvrir les colonnes de votre excellent journal à une discussion qui aura eu, je l'espère, son utilité.

Daignez agréer l'hommage de mon profond respect.

Le surlendemain, M. l'abbé Gayraud répond :

Cher Monsieur,

Je viens de lire avec la plus grande attention la lettre qu'« un ami de *l'Univers* » vous adresse au sujet de mon récent volume. J'estime avec vous qu'il n'y a là au fond qu'une « question de mot ».

Mon contradicteur suppose, me semble-t-il, que le mot *confessionnel* ne signifie rien de plus que les termes de *chrétien* et de *catholique ;* et c'est pourquoi il dit avec raison que « le parti démocratique chrétien est au moins confessionnel dans ce sens qu'il est chrétien et catholique par ses principes, par son but et même par ses chefs et ses représentants autorisés ». Rien de plus juste, si l'on donne ce sens-là au mot *confessionnel.*

Mais dans ma pensée, et, je crois, dans la pensée du plus grand nombre, au moins parmi nos adversaires du camp socialiste et anti-chrétien, l'épithète de *confessionnel :* 1° impliquerait l'exigence d'une profession de foi religieuse, exclurait par conséquent du parti les non-catholiques, les non-chrétiens, et le fermerait, pour ainsi parler, par définition même, à ces non-croyants que Léon XIII a désignés du nom d'« honnêtes gens » et qu'il désire voir s'unir à nous ; 2° signifierait expressément que notre parti démocratique cherche à établir la prépondérance politique d'une confession religieuse sur toutes les

autres dans l'Etat, et qu'il veut faire du « cléricalisme » à prendre cette expression dans le sens odieux qu'on lui attribue d'ordinaire. Or, nous n'entendons pas exclure les « honnêtes gens » et nous ne visons qu'à organiser chrétiennement la démocratie au point de vue économique et social. Donc, à mon sens, le parti démocratique chrétien ne peut être qualifié de *confessionnel*.

Mon contradicteur pense en outre « qu'il serait temps d'abandonner une expression ambiguë et regrettable ». J'estime, quant à moi, très utile de bien marquer que notre parti est « avant tout social », et qu'il ne poursuit aucunement « le triomphe, d'une confession religieuse » ainsi que je me suis efforcé de l'expliquer dans ce passage de mon livre.

Agréez, cher et vénéré monsieur Veuillot, le respectueux hommage de mes sentiments tout dévoués en J.-C.

ABBÉ GAYRAUD.
Député du Finistère.

Réplique et instance de *l'Ami de l'Univers* (25 mars) :

M. l'abbé Gayraud reconnaît dans sa réponse « que le parti démocratique chrétien est au moins confessionnel dans ce sens qu'il est chrétien et catholique par ses principes, par son but et même par ses chefs et ses représentants autorisés ».

Mais il repousse d'autre part l'épithète de confessionnel appliquée au parti démocratique chrétien, parce que, dit-il cette épithète :

1° « Impliquerait l'exigence d'une foi religieuse, exclurait par conséquent du parti les non-catholiques, les non-chrétiens ;

2° « Signifierait expressément que notre parti démocratique cherche à établir la prépondérance politique d'une confession religieuse sur toutes les autres dans l'Etat. »

Certes, je n'ai jamais soutenu et je ne soutiens pas que le parti démocratique chrétien ait pour but *direct*, encore moins pour but *unique*, « le triomphe d'une confession religieuse », j'ai reconnu et je reconnais encore bien volontiers qu'il est « avant tout social » et que l'épithète de confessionnel ne lui convient pas d'une manière *adéquate*.

Mais *il reste vrai*, et c'est sur ce point que je me permets d'insister, il reste vrai que le *parti démocratique chrétien* implique « l'exigence d'une *foi religieuse* » et que cette foi est la foi *chrétienne et catholique*. Pour prendre des expressions didactiques, mais qui rendent bien ma pensée, je dirais volontiers que le parti démocratique chrétien est *social* ou démocratique (genre prochain), et chrétien (différence spécifique).

C'est parce qu'il est *chrétien catholique* qu'il diffère des autres partis sociaux ou démocratiques qui existent ou qui pourraient exister.

Aussi ne viendra-t-il jamais à la pensée de personne de soutenir sérieusement que le parti démocratique chrétien soit tellement ouvert à tous qu'il puisse avoir pour *chefs* ou pour *membres effectifs* et *représentants attitrés* des libres-penseurs, des mahométans, des juifs, des protestants, en un mot des *non-catholiques*.

Donc, à quelque point de vue qu'on l'envisage, le parti démocratique chrétien n'est pas un parti *neutre;* il est *chrétien et catholique*.

Que, d'autre part, on cherche à constituer *un grand parti social ou démocratique neutre*, qui réunisse tous les *honnêtes gens* sincèrement *démocrates* et qui ait pour *but unique* de réformer l'organisation sociale et économique, en s'appuyant sur des principes *purement rationnels de justice naturelle ;*

Que même le parti démocratique chrétien, dans *son action politique*, devienne une *fraction* de ce grand parti, et *s'allie* aux *autres fractions* pour faire aboutir

les *réformes économiques* et *sociales*, c'est là sans doute une *tentative louable*.

On peut même espérer, que, si elle réussit, elle rendra de grands services à l'Eglise.

Mais le grand parti ainsi constitué sera un parti *neutre; il ne sera pas le parti démocratique chrétien*, et, après la constitution de ce parti neutre, *le parti démocratique chrétien* conservera toute sa raison d'être et devra conserver toute *son autonomie*.

Il n'est donc pas vrai de dire que le parti démocratique chrétien soit un parti *neutre* et *non confessionnel*.

Sans doute l'épithète de *confessionnel* ne convient pas d'une manière *adéquate* au parti démocratique chrétien qui est avant tout social. Mais l'épithète de *non-confessionnel* lui *convient moins encore*. Car qui nie l'attribut le nie universellement, comme disent les philosophes. Or le parti démocratique chrétien est au moins confessionnel dans ce sens qu'il est chrétien et catholique par ses principes, par son but, et même par ses chefs et ses représentants autorisés. Je crois donc qu'il serait temps d'abandonner une expression ambiguë et regrettable.

Je m'arrête. J'ajouterais volontiers quelques réflexions analogues au sujet de cette formule : « Le parti démocratique chrétien n'est pas un parti politique. »

Mais la question me paraît moins grave et il sera temps de la soulever plus tard s'il y a lieu.

Daignez agréer, Monsieur, l'hommage de mon respect.

Un ami de l'Univers.

Deux jours après, M. l'abbé Gayraud répondait dans *l'Univers* :

« L'ami de *l'Univers* » insiste, et je l'en remercie, car sa nouvelle lettre fait voir qu'il y a, entre nous, beaucoup plus qu'une question de mots. Nous sommes en effet en opposition d'idée sur deux points : 1° sur le *postulat* de la Démocratie chrétienne ; 2° sur son *but final*.

Mon contradicteur pense que le parti démocratique chrétien exige au préalable la profession de la foi catholique — voilà le postulat — et qu'il poursuit, en dernière analyse, la prépondérance politique du catholicisme, voilà le but final. J'estime qu'il y a là une double erreur de fait.

1° Ni la doctrine économique, ni le programme social de la Démocratie chrétienne ne supposent la profession de la foi catholique.

Un protestant, un juif, un libre-penseur, s'ils acceptent les données et les conclusions du bon sens, de la raison, du droit naturel, s'ils veulent sincèrement la justice et la fraternité entre les hommes, y peuvent adhérer. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire les programmes démocratiques et même l'Encyclique sur *la Condition des Ouvriers*. C'est la doctrine du Décalogue, et l'application du principe de la fraternité. Sans doute le développement complet, l'efficace surnaturelle, je dirai même la théorie parfaite du Décalogue et de la fraternité humaine, ne se rencontrent que dans le christianisme, et notamment dans l'Eglise catholique, et c'est pourquoi la démocratie telle que nous la concevons et l'exposons est vraiment chrétienne. Mais les principes en eux-mêmes sont, comme le Décalogue, d'ordre rationnel et n'exigent point, pour être admis, la préoccupation de la foi catholique.

2° Le parti démocratique chrétien ne se propose aucunement pour but d'établir la prépondérance politique de l'Eglise dans l'Etat ; il réclame seulement la liberté de l'Eglise. Encore n'espère-t-il obtenir cette liberté que par l'action sociale et comme résultat de cette action démocratique. Christianiser la société, cela signifie, pour nous, faire régner dans l'ordre social les principes chrétiens de fraternité et de justice, qui, de fait, sont admis par les libres-penseurs démocrates et surtout par les masses ouvrières.

Donc le parti démocratique chrétien n'est pas un

parti confessionnel, et il appelle à lui tous les « honnêtes gens », amis de la paix entre les citoyens et partisans résolus de larges réformes économiques et sociales.

La discussion se poursuit encore à deux reprises dans les colonnes de *l'Univers*, mais sans rien apporter de nouveau. Le lecteur y aura reconnu sans peine le libéralisme dont l'introduction de cet ouvrage contient l'exposé et la critique, spécialement dans les articles : *le Chrétien et le Citoyen*, *le Christ redevenu citoyen français ;* cela nous dispense de rien ajouter ici.

Selon l'habitude invariable, les correspondants romains de *l'Univers* ne manquèrent pas d'intervenir dans le débat, et, si j'osais employer une expression vulgaire, de faire marcher Rome. Le procédé employé ici pourra servir de spécimen.

Léon XIII, ayant reçu, en avril 1899, une députation des publicistes catholiques de Belgique, les pressa de s'unir contre le socialisme en mettant de côté, s'il le fallait, les étiquettes de *conservateurs* et de *démocrates*. Ne nous arrêtons pas à constater que sa politique française ne lui permettait malheureusement pas de nous donner les mêmes conseils. Mais qu'y avait-il de commun entre la question des partis conservateur et démocrate en Belgique, et celle de la confessionnalité qui s'agitait en France ? Or, *l'Univers* du 13 avril publiait en premier-Paris une correspondance ayant pour titre *l'Action sociale catholique*, où, avec la manière habituelle d'interpréter les directions pontificales, se manifeste le parfait libéralisme, dont nos mœurs sont aujourd'hui profondément pénétrées, qui fait bon marché de la doctrine intangible en faveur de je ne sais quelle

union et paix mensongères. Voici le début de cet article :

L'action catholique, fortement unie contre le péril grandissant du socialisme, telle que Léon XIII l'a instamment recommandée dans la double audience aux deux groupes successifs de journalistes belges, *est envisagée ici comme un mot d'ordre dont la partie générale peut s'appliquer aux différents pays où une lutte analogue est engagée*. Cela ressort, d'ailleurs, de l'attention spéciale que *l'Osservatore Romano* appelait hier là-dessus, comme je vous l'indiquais aussitôt. Il est, certes, d'autant plus important de s'en tenir fidèlement aux directions du Saint-Père qu'il s'est produit ces derniers temps des exagérations en sens contraires, soit pour faire croire qu'il faut rebrousser chemin et dévier de la ligne maîtresse qui porte à *aller au peuple*, soit pour pousser à des innovations de forme et de tactique, sinon de substance, en sacrifiant l'union nécessaire aux divergences sur les questions contingentes. Evidemment le programme papal, de nouveau affirmé avec tant d'énergie par Léon XIII, ne comporte ni l'abandon de l'action sociale catholique, puisqu'il recommande de l'affirmer par l'union, ni les déviations qui feraient perdre de vue le but essentiel, puisqu'il recommande d'aller droit à ce but : la guerre au socialisme.

Or, du moment que le péril de la discorde parmi les catholiques n'est pas moins grave que le péril socialiste, comme l'a relevé *l'Osservatore Romano* à propos de l'audience pontificale aux journalistes belges, il faut que l'union se fasse, au prix même de « sacrifices mutuels », en présence des avertissements du Pape. Evidemment il n'y a qu'à suivre pour cela la triple indication fournie par la nouvelle affirmation du programme papal, à savoir : caractère catholique de l'action sociale, union étroite parmi tous ceux qui s'y dévouent, guerre à outrance au socialisme.

A quoi sert, dès lors, de discuter parmi les catholiques sur le caractère confessionnel de l'action sociale, du moment qu'ils veulent tous agir avec l'aide de la foi et de la charité de Jésus-Christ, que tous ils souhaitent que Jésus-Christ soit connu, aimé et servi de tous les hommes, comme le marquait naguère l'abbé Gayraud, dans son éloquente lettre à M. Harmel...

On ne peut s'empêcher de se demander à ce propos si le correspondant romain de *l'Univers* lisait *l'Osservatore Romano*. Il a manqué une belle occasion de s'appuyer de son autorité, et il est fâcheux qu'à Paris on n'y ait pas suppléé en disant selon la formule coutumière : *l'Osservatore Romano, Organe du Saint-Siège*, a consacré dans les derniers jours de mars au livre de M. l'abbé Gayraud un article que nos lecteurs feront bien de comparer à la lettre de notre correspondant de ce 13 avril. On y lit :

Cette question des démocrates chrétiens et du parti démocrate chrétien est traitée dans un livre récemment paru en France. L'auteur, en expliquant ce que sont les démocrates chrétiens, procède par voie de négation et d'élimination, plutôt que d'une manière positive et par voie d'affirmation.

Ainsi il déclare que les démocrates chrétiens ne sont pas un parti politique *ni un parti confessionnel*, mais un parti social.

Et savez-vous pourquoi ce parti n'est pas confessionnel? (suit l'analyse de l'exposé de M. Gayraud).

La conséquence nous paraît claire ; il y a donc et il peut y avoir un parti qui s'appelle démocratique *chrétien*, lequel peut être composé de *non-chrétiens*, même d'athées. Comme si un parti monarchique pouvait être composé de républicains, ou un parti républicain com-

posé de monarchistes. Pour dire la vérité, le bon sens ne pourra à coup sûr être très satisfait.

Quel but a ce parti démocratique chrétien ? La réponse à cette question est la suivante : « Nous ne cherchons, nous ne chercherons qu'à organiser chrétiennement la démocratie au point de vue économique et social. »

Oh ! comment les non-chrétiens l'organiseront-ils chrétiennement.

Eh bien ! C'est avec cette façon de raisonner, c'est avec de tels paralogismes et avec de telles confusions d'idées et de mots que l'on rompt le faisceau des forces catholiques et qu'on éloigne les catholiques d'une action féconde et commune, pour les lancer sur le terrain stérile des vaines subtilités, des jeux de mots et des contradictions manifestes.

N'avions-nous pas raison de dire que de la confusion dans les mots on passe à la confusion des idées, et qu'avec la rage d'employer des termes impropres on arrive à méconnaître les principes fondamentaux de la foi, de la raison, de la logique et du bon sens ?

On pense bien que de tels avertissements, et ce n'était pas le premier de cette sorte, ne devaient pas être du goût des démocrates chrétiens. La correspondance intime et secrète que M. Léon Harmel communiquait par la polycopie à sa clientèle démocratico-ecclésiastique, à l'occasion des congrès, des pèlerinages, et dont une partie est entre nos mains, porte la trace de ce mécontentement. Et c'est ici que le vrai n'est pas vraisemblable. Cet *Osservatore Romano*, qui a si souvent pris violemment à partie les réfractaires, comme on a pu le voir dans nos divers écrits, cet organe, dont tous les ralliés et les démocrates leur reprochaient avec une sainte véhémence de méconnaître la voix sacrée, voici en quels termes en parle M. Léon Harmel, le « Père

de la Démocratie chrétienne », dans une lettre adressée de Rome à ses bien-aimés amis, pendant le pèlerinage de mai 1900 :

L'Osservatore Romano va être transformé. *Nous espérons bien que le Saint-Siège prendra les mesures nécessaires pour que ce journal cesse d'être* L'ARSENAL OU VONT PUISER LES RÉFRACTAIRES FRANÇAIS. LE MAL FAIT PAR CETTE FEUILLE EST INCALCULABLE (!!!). Il serait temps qu'un journal qui se dit sous la direction du Vatican en reflète les idées. *Le cardinal* (Rampolla) *reconnaît la justesse de ces observations et le besoin de leur donner satisfaction.*

Si ce petit filet ne suffit pas pour fixer le lecteur sur beaucoup de choses, nous regrettons de ne pouvoir faire davantage dans ce but (1).

(1) Le parti démocrate chrétien avait naturellement salué des plus grands éloges le livre de M. l'abbé Gayraud, qui donna occasion à cette polémique. M. Léon Harmel lui écrivait une lettre toute louangeuse. M. l'abbé Lemire lui adressait celle-ci :

Mon cher ami,

Vous rendez un grand service aux idées que nous défendons ; avec une précision rigoureuse et une érudition puisée aux meilleures sources, vous exposez la doctrine démocratique chrétienne.

Il ne m'appartient pas à moi — qui suis avant tout homme d'action — de porter un jugement autorisé sur des questions théoriques toutes délicates, dont plusieurs sont souvent mal posées devant le public, et dont quelques-unes resteront peut-être toujours controversées.

Mais *tous ceux qui vous liront reconnaîtront,* COMME J'AIME A LE FAIRE, *que vous relevez de la grande école de saint Thomas d'Aquin et que jamais vous ne vous écartez de la saine tradition théologique.* Vous disséquez en quelque sorte la doctrine démocratique, vous en exposez les diverses parties, vous distinguez l'essentiel de l'accessoire, l'universel et le permanent du local et du passager, et cette analyse faite, vous arrivez à des conclusions conformes aux enseignements les plus solennels et les plus authentiques du Saint-Siège.

Et tout cela est élucidé en un style sobre, ferme, et qui jamais ne déborde ni ne dénature la pensée.

Chacun des chapitres, chacun des alinéas doit être médité et pesé;

⁂

Il a été fait allusion plus haut à la scission qui se produisit dans la *Fédération électorale*.

Les fêtes de Reims en 1896 avaient paru à quelques membres de l'ancien Comité de l'Union de la France chrétienne, dissous en 1891, une heureuse occasion de convoquer les groupements catholiques à un congrès national. Les initiateurs étaient le comte de Nicolay et M. de Bellomayre, ancien conseiller d'Etat. M. Harmel donna son concours, ainsi que M. Thellier de Poncheville. Un premier essai parut donner de bons résultats. Le comité, enhardi dans son œuvre, convoqua un second congrès en novembre 1897, avec le projet d'y fonder une Fédération électorale.

Dans ce congrès, il y eut de chaudes discussions sur la question constitutionnelle. M. de Bellomayre, président, y mit fin par un discours très étudié où il exposa que, puisque c'est la question constitutionnelle qui divise les catholiques, il fallait écarter la difficulté non point par le silence, ce qui maintiendrait la défiance du pays, mais par la déclaration nette, loyale, faite une fois pour toutes, qu'on respecte la constitution, et, sous son égide, tra-

et je dirai volontiers que chaque phrase apporte sa contribution au travail de l'esprit et sa lumière à l'intelligence.

Ce docte volume, que vous présentez modestement comme un « petit livre écrit pour servir le Christ et le peuple » contraste absolument avec les développements et les procédés oratoires que l'on nous reproche parfois, à nous sortis des calmes régions de l'école, pour aborder les auditoires tumultueux et complexes.

Il sera le manuel de quiconque veut réfléchir, savoir et conclure.

Me permettez-vous, cher ami, de vous serrer la main comme au « *professeur de la Démocratie*... » (*la Vérité*, 30 mars 1899).

vailler à la restauration des libertés religieuses et au bien du pays.

Comme conclusion, il donna lecture d'un pacte de Fédération électorale pour 1898, proposé aux principaux groupes d'action organisés. Voici, en dehors du préambule explicatif, quelles en étaient les bases :

1° *Acceptation loyale du terrain constitutionnel;* 2° *réforme, en ce qu'elles ont de contraire au droit commun et à la liberté, des lois dirigées contre les catholiques;* 3° entente avec tous ceux qui veulent un régime de paix dans la liberté et dans la justice.

Ce pacte, acclamé à cette réunion, fut porté la semaine suivante à Lyon par l'abbé Lemire, qui le fit accepter non sans peine, à cause de son caractère un peu amorphe, dit M. l'abbé Dabry, au Congrès démocratique chrétien. Les sept principaux groupes catholiques existants y adhérèrent : trois de droite, Justice-Egalité, Association de la Jeunesse, Comité catholique ; quatre de gauche, groupe Lamy, Union nationale, Union du Commerce et de l'Industrie, Démocratie chrétienne. Chacun des groupes désigna deux délégués pour composer un Comité dont on demanda à M. Lamy de prendre la direction et la présidence.

Inutile de souligner ici l'impuissance et l'échec de la Fédération dans les tristes élections de 1898. Après cette campagne, on pensa qu'il fallait une discipline plus étroite : certains groupes avaient montré trop d'indépendance, et on nous laisse entendre que dans le Gers, en particulier, les *fédérés* qui ont soutenu Paul de Cassagnac avaient manqué au pacte.

Au nom de la discipline, on réclamait une caisse

électorale commune; trois groupes sur sept refusèrent, et se séparèrent de la Fédération. Division d'autant plus grave que les partants étaient les seuls qui eussent quelque argent.

Mais la cause réelle de cette scission fut la divergence sur la question de confessionnalité. Une déclaration publiée par *la Croix* du 18 mars 1899 marquait le point litigieux : « Qui essaierait de substituer à l'action catholique et constitutionnelle *une action exclusive de toute affirmation religieuse* romprait le faisceau qu'il s'agit de maintenir et de resserrer. » La politique électorale du Ralliement serait-elle confessionnelle, ou non, serait-elle le parti de Dieu, ou simplement le parti de l'ordre, le parti libéral? A cette déclaration, les groupes opposés, formant la majorité, répliquèrent par la note suivante insérée dans *l'Univers* du 24 mars 1899 :

La Croix du 18 mars 1899, a publié sous le titre « Fédération » un document qu'elle dit lui avoir été communiqué.

On y approuve le texte du pacte conclu en 1897 par la Fédération électorale. On y découvre « un travail qui tend à dénaturer et à compromettre le mouvement de coordination des forces catholiques ».

Et l'on conclut : qui tenterait d'imposer des vues particulières à l'action commune des catholiques romprait le faisceau et assumerait la responsabilité d'un infaillible échec.

La Fédération électorale déclare que ce document n'émane pas d'elle.

Il demande une réponse que voici :

La Fédération électorale, formée par l'entente des groupes catholiques, a rédigé le pacte de 1897. Autour du pacte, elle avait compétence pour choisir la conduite la plus utile au succès de ce programme.

Elle a en 1898 adopté trois mesures d'exécution qu'elle jugeait nécessaires. Une minorité les a combattues et, depuis leur vote, a cessé de prendre part aux travaux de la Fédération. C'est cette minorité qui parle dans *la Croix* du 18 mars.

Nul ne conteste le droit des dissidents à reprendre leur liberté. Mais le droit ne leur appartient pas de parler au nom de la Fédération électorale avec laquelle ils sont en désaccord. Il leur appartient moins encore de défendre la Fédération dont ils se sont séparés, contre ceux qui lui demeurent fidèles.

Si « un travail dénature et compromet le mouvement de coordination des forces catholiques », c'est l'action de ceux qui, après avoir en vain tenté de faire prévaloir leur volonté dans la Fédération, se refusent à accepter d'elle une discipline.

Si « des vues particulières sont opposées à l'action commune », ce ne peut être par la majorité; c'est par la minorité.

Si certains « rompent le faisceau », ce ne sont pas ceux qui, demeurés dans la Fédération, la continuent; ce sont ceux qui s'en écartent.

Pour dissiper toute équivoque sur les situations et les « responsabilités », ces explications étaient nécessaires. Elles suffisent. La Fédération électorale ajoutera seulement que si elle s'abstient d'exposer les causes du conflit, ce n'est point par embarras. Elle le prouverait le jour où on l'obligerait à se défendre, mais elle croit que le silence et le temps sont de meilleurs remèdes aux malentendus entre honnêtes gens (1).

(1) *La Quinzaine*, en deux articles sur la situation présente des catholiques (1er et 16 mai 1899), prit ouvertement parti dans le sens de cette note. L'auteur, M. Georges Goyau (?), s'attachait à montrer que le *parti catholique*, dont *la Croix* préconisait la formation serait nécessairement un *parti confessionnel*, en quoi il disait évidemment juste, — tandis que la politique pontificale et le ralliement exigeaient un *parti national*. Toujours la même impasse et la même dualité. Les efforts passionnés du *Sillon* contre toute organisation

On en appela au Pape. Sa réponse que nous publions fut interprétée comme favorable au parti confessionnel, et la communication de cette réponse aux groupes par le cardinal Richard amena, séance tenante, la démission du président, M. Etienne Lamy.

Tel est, en effet, le sens que tout le monde a attribué à cette lettre pontificale, peut-être en préjugeant qu'elle ne pouvait en avoir un autre. Mais, pour nous, à parler franchement, et le lecteur en va juger à son tour, il nous est impossible de rien découvrir dans ce document qui soit une réponse tant soit peu claire à la question posée. L'embarras nous paraît s'y trahir visiblement; et la seule phrase significative qu'on y relève concernant le terrain constitutionnel nous semblerait, réserve faite d'une interprétation authentique, favoriser plutôt M. l'abbé Gayraud et ses amis. Cette réponse figure dans la collection des actes de Léon XIII, éditée par la Bonne Presse, sous le titre de « Lettre sur la Fédération électorale ». Elle est datée du 10 juin 1899 :

Monsieur le cardinal,

Après les nombreux témoignages de bienveillance que Nous avons donnés à la France durant tout Notre pontificat, il Nous avait été particulièrement agréable d'apprendre que les catholiques français s'étaient unis plus étroitement dans le Congrès national catholique de Paris, en 1897, pour travailler de concert au bien de la religion et de la patrie.

Mais le résultat n'a pas répondu pleinement aux communes espérances. Aussi, cédant aux instances d'un grand nombre de catholiques français, et sans examiner

catholique ou confessionnelle ne sont qu'un prolongement de la même erreur.

les causes multiples de la situation présente, Nous voulons attirer votre attention sur l'action efficace exercée par les œuvres et les groupes catholiques.

Ceux-ci, tout en conservant l'autonomie dans la sphère d'action qui leur est propre, doivent se donner la main pour travailler d'un commun accord à ce qui intéresse tous les bons citoyens, le bien suprême de la patrie française.

Ce bonheur de la Nation, comme Nous l'avons répété plusieurs fois, les catholiques ont le devoir de le procurer à leur pays, et il n'est personne qui soit mieux à même de le lui donner.

Qu'ils se placent donc résolument sur le terrain des institutions existantes que la France s'est données, pour y travailler à l'intérêt commun de la religion et de la patrie, avec cet esprit d'unanimité et de concorde dont tout bon catholique doit être animé.

Tel a toujours été dans tous les siècles le rôle des vrais fils de la Nation très chrétienne, et telle sera, Nous en avons la ferme confiance, leur mission dans l'avenir.

C'est dans cet espoir qu'implorant pour vous les faveurs du ciel Nous vous accordons, de grand cœur, à vous, au clergé et aux fidèles de votre diocèse, la bénédiction apostolique.

Sans doute, le Pape parle de groupes catholiques, et des sentiments qui doivent animer tous les bons catholiques : mais il n'y a rien là dont ne se réclament indistinctement tous les membres de la Fédération. La question est de savoir si ces groupes de catholiques seront confessionnels. Soupçonnerait-on sur quoi l'on s'est fondé pour voir, dans cette lettre, une préférence exprimée en faveur de l'affirmative, et ce qui détermina la scission qui s'ensuivit? Personne n'y voudrait croire, si les témoignages n'en

subsistaient. C'est sur ce fait qu'en deux passages le Pape place la religion avant la patrie, recommande « de travailler de concert *au bien de la religion et de la patrie* ».

Comment retenir ici deux réflexions? Fallait-il que le Souverain Pontife Léon XIII crût devoir ménager les démocrates chrétiens en France, pour ne pas se prononcer plus nettement! Fallait-il que ceux-ci fussent entraînés loin par la logique de leur libéralisme, pour ne pouvoir accepter que la religion tînt la première place dans leur programme de catholiques?

Epilogue. — Quelques mois après (octobre 1899), c'était *la Croix*, dont Léon XIII « *réprouvait l'esprit et le ton* » (1), et l'abbé Dabry adressait à ses directeurs cet adieu, dans *la Vie catholique* du 27 mars 1900 :

Le bruit courait depuis quelque temps que le Pape, contrarié de l'agitation injustifiée créée autour du procès de *la Croix* et de la *fausse voie* où elle pouvait jeter les catholiques, avait l'intention de demander aux PP. Assomptionnistes de céder à d'autres mains la direction et la rédaction du journal. D'après certains journaux, ce serait aujourd'hui un fait accompli.

Nous ne pouvons nous empêcher de rappeler que l'année dernière, à pareille époque, nous faisions entendre à *la Croix* de salutaires avertissements dont elle n'a pas voulu tenir compte. Nous souhaitons que, dans sa nouvelle direction, elle sache prêter une oreille un peu moins docile à ceux qui la flattent et opposer un peu moins de mépris aux conseils de ceux qui ont le courage de lui dire la vérité.

(1) Voir *Cas de conscience*, pages 98 et suivantes.

La correspondance polycopiée de M. Harmel contient aussi des détails plus instructifs qu'édifiants sur la façon dont les démocrates, tout en se disant ses amis, servaient *la Croix* à Rome.

CHAPITRE V

Les pèlerinages et Congrès de la Démocratie chrétienne.

I. — Les Congrès ouvriers

Il faut distinguer dans la vie de la Démocratie catholique française, après l'Encyclique *Rerum Novarum*, deux actions différentes : le mouvement démocratique chrétien proprement dit, comprenant l'ensemble des idées, des œuvres et des hommes qui tendaient à organiser la démocratie sur des bases chrétiennes, et le mouvement démocratique *ouvrier*, aspect particulier et fraction du premier. Ce mouvement ouvrier, parti de Reims et du Nord, reste concentré autour de ses deux points d'origine.

Il eut son développement dans les années 1894, 1895, 1896, grâce à de puissantes individualités, et toujours, dit M. l'abbé Dabry, « sur les apostoliques instances de M. Léon Harmel qui fut admirable ».

Le premier Congrès des *cercles chrétiens* fut convoqué à Reims en 1893. On peut reconnaître, dans les tendances qui en inspirèrent la formation, l'esprit qui devait présider plus tard aux organisations du *Sillon*, et la recherche par des catholiques de ce terrain *neutre* que le libéral Mgr Ireland les pressait

de créer, puisqu'il n'existait pas (1). Singulier progrès du catholicisme.

La Vérité du 9 juin 1893 faisait avec beaucoup de justesse la critique de ce progrès :

Les mots perdent si souvent leur sens dans la bouche de nos contemporains qu'il n'est pas inutile de rechercher en quoi *les cercles chrétiens*, dont le congrès ouvrier à Reims a révélé l'existence au public, diffèrent des *cercles catholiques* d'ouvriers tels qu'ils existent depuis plus de vingt ans.

Cette étude est d'autant plus nécessaire que la fondation des cercles chrétiens est poursuivie avec ardeur par un certain nombre d'hommes d'œuvres, tandis que beaucoup d'autres les envisagent avec une légitime défiance.

Ces craintes sont-elles justifiées ? En quoi les cercles chrétiens se distinguent-ils des cercles catholiques ?

Un article extrait des *Annales de N. D. de l'Usine*, et distribué comme document de propagande en faveur des nouveaux cercles, nous expliquera dans quel sens ils entendent être appelés *chrétiens*.

« Les cercles d'études sociales ont pris le *surnom de chrétiens*, non point parce que leurs membres y apportent la foi et des convictions religieuses, mais parce que leurs adhérents, se plaçant, au moins pour quelque temps, au point de vue chrétien, se proposent d'étudier les solutions que donne l'Eglise au problème social, et de décider ensuite, avec connaissance de cause, si la religion peut, comme elle l'affirme, donner satisfaction complète à leurs légitimes revendications. »

Ce qui résulte le plus clairement de cette déclaration quasi-officielle des organisateurs de l'œuvre, c'est que son caractère chrétien est conditionnel et précaire, jusqu'à ce que les ouvriers qui n'apportent pas nécessairement au cercle « la foi et les convictions religieuses » « décident » avec connaissance de cause « si la religion

(1) *Les Idées du Sillon*, page 135 (3e et 4e éditions).

peut, comme elle l'affirme, donner satisfaction complète à leurs justes désirs ».

Ceci prête évidemment à de graves et nombreuses critiques.

Réunir des ouvriers qui ne sont pas chrétiens, pour étudier provisoirement l'enseignement social de l'Eglise et « décider » ensuite si elle possède, « comme elle l'affirme », la solution des problèmes les plus débattus de notre temps, c'est s'appuyer sur un principe purement rationaliste et donner ouverture aux plus dangereux écarts.

Mais les cercles chrétiens de Reims ne sont pas précisément, en fait, tels que les documents officiels nous les présentent en théorie.

Ils ont été fondés par des ouvriers chrétiens, convertis sans doute de l'anarchie ou du socialisme, mais ayant toute l'ardeur du néophyte.

Le prêtre y a sa place, non pas en droit, mais en fait ; il y est écouté, aimé, respecté ! Il n'y a pas d'aumônier en titre, mais plusieurs ecclésiastiques viennent tour à tour prendre part aux discussions.

Les patrons ne sont pas davantage exclus des cercles chrétiens. Ceux qui les fréquentent ont sur les ouvriers de ces cercles une influence personnelle très grande, bien qu'elle ne soit pas consacrée par les statuts. C'est à leurs généreux subsides, que les cercles doivent, en grande partie, leur existence matérielle.

Enfin ce sont des membres des œuvres ouvrières catholiques, de Notre-Dame de l'Usine, des Cercles catholiques de Reims et du Val-des-Bois qui sont l'âme et la tête des cercles chrétiens.

On comprend désormais que, dans de telles conditions, ces institutions n'aient pas justifié les appréhensions de ceux qui les jugent d'après leurs programmes et leurs règlements.

Celui qui, se fiant aux textes écrits et concluant des résultats obtenus à l'excellence des principes posés, vou-

drait tenter l'expérience, se ménagerait donc de cruelles déceptions.

Fonder une réunion d'ouvriers non chrétiens, et livrer à leur examen l'enseignement social de l'Eglise ; abandonner à leur jugement la décision suprême en ces matières, les établir en droit dans une complète indépendance vis-à-vis des classes dirigeantes et du clergé lui-même, ce serait courir aux plus lamentables échecs.

L'ouvrier honnête et chrétien suit naturellement la direction de ceux qui lui ont inspiré confiance, son admirable bon sens le guide à merveille dans les choses dont il a l'expérience et qui ne dépassent pas l'orbite ordinaire de sa vie. On peut donc, avec de tels éléments, de l'habileté, de la prudence, et un ascendant moral suffisant, obtenir de sérieux résultats ; mais il faut avoir soin de poser ces restrictions et de préciser ces réserves, si l'on veut que l'expérience soit tentée utilement ailleurs.

Pourquoi donc présenter l'œuvre sous un jour trompeur et donner ainsi le change à ceux qui, de bonne foi, seraient tentés de la reproduire ?

Prétend-on attirer par là les vrais socialistes ? Ce serait d'une habileté bien contestable et bien dangereuse.

Les bonnes choses gagnent toujours à être montrées telles qu'elles sont. La première condition d'existence pour une œuvre chrétienne, c'est d'affirmer hautement les principes qui font sa force et sa vie.

Elle le doit à ses adversaires, elle le doit à ses membres et à ses amis.

Quelle pernicieuse influence ne peut pas exercer sur l'esprit des ouvriers chrétiens cette contradiction entre le caractère que leur cercle prend au dehors et celui qu'il a en réalité, entre ces déclarations d'un libéralisme fort peu catholique, et la foi, la piété même de tous ceux qui dirigent l'œuvre ?

Dans leur jugement simple et droit, ils ne croiront pas à la sincérité des programmes, et de ceux qui les soutiennent, ou bien ils croiront à la vérité et à la justice

des thèses rationalistes et libérales sur lesquelles ils reposent.

Dans un cas comme dans l'autre, le mal sera grand, pour eux-mêmes et pour leurs cercles.

Les autres cercles, les vieilles œuvres, qui reposent sur le principe de l'affirmation catholique, et qui se proclament telles, subiront, on peut le craindre, le contrecoup de ce mouvement, plus hardi qu'il n'est sage.

On est tellement porté, de nos jours, à se déguiser, à poser pour ce que l'on ne saurait être, on aime tant à changer de drapeau, ou plutôt à cacher le sien pour en arborer un autre, qu'on n'aime ni n'estime !

Verra-t-on des œuvres ouvrières, des cercles catholiques se transformer en réunions « d'une tolérance sans limites et sans bornes » où le prêtre n'aurait plus qu'une influence personnelle et précaire?

Ainsi, la grande force de nos œuvres ouvrières, l'intransigeance de la doctrine et l'affirmation de la foi, serait brisée, ou tout au moins affaiblie; et les cercles chrétiens, qui puisent toute leur vitalité dans ces œuvres, n'auraient pas longtemps le droit de garder leur *surnom*.

Qu'ils se montrent donc à visage découvert devant leurs amis et leurs ennemis; qu'ils s'appuient sur des principes sûrs, capables de les soutenir et de les sauver aux jours de crises; qu'ils soient, en un mot, des œuvres catholiques, et ils pourront alors être et rester des cercles chrétiens.

M. Harmel, le « Bon Père », n'ayant pas trouvé à son goût ces observations, y répliqua par une lettre dans *la Croix* de Reims dont *la Vérité* releva l'injure avec une légitime indignation.

Il disait :

Des journaux et des revues catholiques (au moins conservatrices) (1) parmi lesquels je citerai seulement *la*

Vérité et *la Science sociale*, n'ont rien trouvé de mieux à faire que de critiquer cette manifestation, d'en tirer des dangers imaginaires par lesquels ils essaient d'effrayer leurs lecteurs.

Je sais bien qu'au fond il y a entre ces journaux et nous une différence de principe; *ils considèrent l'ouvrier comme un être inférieur et dangereux, comme un* SERVILE *pour lequel l'oppression ou la révolte sont les seules alternatives;* CRAIGNANT LA SECONDE, *ils sont pour la première.*

Mais ne peut-on ajouter qu'ils sont des maladroits?

Vous ne voulez pas que le travailleur ait ses droits; mais alors il n'a pas de devoirs, et dès lors quelle sécurité pouvez-vous avoir pour votre propriété et votre vie (1)?

Sur le fond, on objecta contre les critiques de *la Vérité* que l'influence des patrons chrétiens sur les cercles réunis en Congrès n'était pas aussi grande qu'on le supposait : « Le patron chrétien n'a eu à Reims ni la volonté ni surtout le talent d'intervenir; pas un seul membre des cercles catholiques ne figure dans la nouvelle œuvre (2). »

Il faut reconnaître alors que, d'une année à l'autre, les choses avaient bien changé, car voici ce que raconte M. l'abbé Dabry :

Le premier Congrès ouvrier, en 1893, avait été une conquête. Un second eut lieu, encore à Reims, les 12, 13 et 14 mai 1894, qui, à la fois marqua le chemin parcouru et imprima à la marche en avant une impulsion singulière. Tandis que le premier n'avait pu se recommander que du seul nom de M. Harmel, le second comprenait un certain nombre de sommités dans son comité de

(1) *La Vérité*, 12 juillet 1893.
(2) *La Vérité*, 14 juin 1893.

patronage. On y relevait les noms du cardinal Langénieux, de Mgr Coullié, archevêque de Lyon, du Très honoré Frère Joseph, supérieur général de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, de M. de Lapparent, de M. de Margerie, de l'abbé Garnier, du colonel Arnould, directeur de l'Ecole des hautes études industrielles de Lille, etc.

Le jour de l'ouverture du Congrès, M. Harmant, ingénieur belge, Mgr Petit, délégué de Mgr Coullié, l'abbé Lemire et quelques autres personnalités vinrent encourager les ouvriers de leur présence. Les membres du Congrès étaient au nombre de six cents, représentant plus de cent soixante associations ou groupements ouvriers. Le programme toujours simple et pratique offrit à ces honnêtes travailleurs l'occasion d'exercer et de montrer leurs facultés d'intelligence et de jugement autour des intérêts qui les concernent et, étant investis d'une certaine responsabilité, de prouver qu'ils n'étaient pas inaccessibles aux conseils de la sagesse. L'impression produite par le Congrès fut énorme, je veux dire extrêmement favorable tant sur le monde de la bourgeoisie catholique que sur les ouvriers. Ceux des ouvriers qui n'étaient pas de la région de Reims se sentirent piqués d'émulation et n'eurent pas de peine à répondre à un des principaux vœux du Congrès qui poussait à la multiplication des groupements ouvriers et surtout à leur Fédération en unions régionales sur le modèle de l'Union démocratique du Nord (1).

Successivement cinq grandes Unions démocratiques ouvrières furent formées, qui, ajoutées aux groupements non fédérés disséminés soit dans la région de Lyon, soit dans le Midi, représentaient une quantité assez considérable d'associations et vingt mille membres. Un Congrès national, destiné

(1) *Les Catholiques républicains*, page 382.

à resserrer ce vaste ensemble et à l'organiser pour une action commune, était tout indiqué et fut décidé pour 1896.

L'historien de ce mouvement, M. l'abbé Dabry, en signale deux résultats, « deux événements qui furent comme deux nouvelles étapes dans le mouvement ascensionnel de la Démocratie chrétienne ».

Le premier est *le triomphe de l'idée syndicale ouvrière par opposition à l'idée de syndicat dit mixte, composé mi-partie d'ouvriers, et de patrons*. Les adversaires catholiques du mouvement ouvrier, se voyant débordés par le progrès irrésistible de l'idée démocratique, avaient concentré dans leurs efforts sur ce concept de syndicat mixte soi-disant indispensable pour éviter la guerre des classes. Les ouvriers chrétiens, ayant des intentions droites et ne poursuivant d'autre but que la paix sociale, ne laissaient pas que d'être un peu troublés par cette campagne. Mais les organes de la démocratie chrétienne et le président de l'Union démocratique du Nord, M. Leclerq, dans les Congrès qui se tinrent à intervalles très rapprochés, surent montrer tout ce qu'il y avait d'illusoire à ne permettre aux ouvriers de discuter leurs intérêts que devant les patrons et tout ce que la gravité exigeait, de part et d'autre, pour la découverte du vrai remède, de liberté et d'indépendance : ce qui d'ailleurs ne fermait nullement la porte, au contraire, à la création d'organes mixtes destinés à mettre l'accord entre les résolutions. Au plus fort de la bataille, le syndicat des *Vrais Travailleurs* de Roubaix, qui prenait une extension de plus en plus considérable, sous l'impulsion de son président, M. Wagnon, invita l'abbé Lemire, puis l'abbé Naudet, à venir apporter dans le débat le poids de leur autorité et de leur parole. Après ces deux grandes manifestations la cause fut gagnée (1).

(1) Nous nous bornons ici à constater le fait, sans rentrer dans la discussion. Rien de plus démocratique, assurément, que l'évince-

Le second événement à signaler est *la nomination de M. Harmel comme président général de l'Œuvre des Cercles d'ouvriers*, dans le dernier mois de l'année 1895. Là, aussi, parmi tous les tiraillements qui avaient précédé et les hostilités sourdes qui avaient suivi l'encyclique *Rerum Novarum*, l'idée démocratique triomphait. L'homme qui la personnifiait avec le plus d'éclat et de vérité, M. Léon Harmel, était appelé à diriger désormais les destinées de cette œuvre qui avait été la racine de toutes les autres, qui la première avait sonné le réveil des consciences et jeté dans la discussion publique ces questions vitales que personne ne soupçonnait. Elle-même, sous son propre élan, avait marché avec les autres.

L'œuvre s'était, en effet, développée et, loin de se croire anéantie sous le flot démocratique, elle pouvait s'applaudir d'avoir réussi à élever les classes inférieures si elle se trouvait, en l'an de grâce 1896, en présence d'une sorte de Parlement ouvrier.

Le Congrès, — poursuit M. Dabry, — avait été fixé aux 24, 25 et 26 mai 1896, et il devait se tenir à Reims. Cet honneur revenait bien à la ville qui avait été le berceau de la démocratie chrétienne; en outre, en cette année 1896, on célébrait dans la ville où avait été baptisé Clovis, le quatorzième centenaire de cet événement d'où était sortie la France chrétienne; elle avait été désignée comme un lieu de pèlerinage, comme le point d'appel de manifestations pieuses et de témoignages de reconnaissance. Aucun endroit n'était plus propice pour permettre à la démocratie chrétienne d'affirmer de quel esprit elle était et à quelle source elle comptait prendre

ment des patrons, l'organisation séparée des ouvriers, et, comme *le Sillon* devait le préconiser plus tard, le relèvement du prolétariat par ses seules forces. Quant à être, en cela, d'accord avec l'Encyclique *Rerum Novarum* et avec toute la direction de l'Eglise, c'est une autre affaire. Nous avons reproduit ailleurs un magistral article de M. Auguste Roussel, directeur de *la Vérité*, sur cette interprétation (*Les Erreurs du Sillon*, pages 245 et suivantes).

ses inspirations pour assurer à la France la continuation, dans l'avenir, de son passé de gloire.

La Commission avait divisé le programme et le questionnaire qui y était joint en deux grandes parties : intérêts généraux, intérêts particuliers. La première partie comprenait trois sections ; le principe chrétien, le programme ouvrier, l'organisation ouvrière ; la seconde partie en comprenait quatre : l'agriculture, les petits métiers, la grande industrie, les employés avec l'indication, à côté de chaque énoncé, de l'idée réformatrice dominante, c'est-à-dire les associations agricoles la réorganisation professionnelle pour les petits métiers, les abus à réformer dans la grande industrie, et, pour les industries, et, pour les employés, des revendications spéciales.

Une question qui souleva des doutes, et donna lieu immédiatement à une discussion, fut celle de ***l'attitude politique du parti***. « Un parti est une personne morale, il ne peut se tenir dans une neutralité passive touchant la forme du gouvernement. »

Quelques délégués, qui cependant se déclaraient républicains par conviction personnelle objectèrent que si le parti se déclarait officiellement républicain, on s'aliénerait certains groupements dont on peut espérer le concours sur le terrain social. Mais, d'autre part, les représentants d'autres unions affirmèrent qu'il leur était nécessaire de déclarer au grand jour leur opinion républicaine. Le peuple n'admet pas les demi-mesures et les réticences. Là où il en rencontre il suppose, non sans fondement, un défaut de franchise et de sincérité.

Cet argument de bon sens, corroboré par l'expérience des délégués qui avaient pris contact avec le peuple, dans les réunions publiques, fut fortifié par l'évocation de la grande figure de Léon XIII, et le souvenir de ses instructions...

Toutefois, afin de bien maintenir la distinction entre l'action sociale et l'action politique proprement dite, et

concilier la discipline la plus rigoureuse avec une certaine flexibilité d'application, on s'arrêta à la formule suivante :

Le parti démocratique chrétien, estimant que les questions sociales priment toutes les autres, laisse à chacun de ses groupements la liberté de se placer ou non sur le terrain politique, mais si ces groupements se placent sur le terrain politique, ils doivent se déclarer nettement *républicains démocrates*.

Le titre adopté, le programme initial formulé, l'attitude politique déterminée, on pouvait passer à l'organisation même du parti.

La pièce maîtresse de cette organisation fut la constitution d'un Conseil national composé de deux délégués des Unions existantes et d'un délégué de chacun des grands centres où elles étaient à créer. Sa mission était de gouverner le parti, en respectant la liberté de mouvement des Unions et des groupes fédérés, mais en ne négligeant rien pour développer le parti et y maintenir l'unité de vues et d'action.

II. — Les Congrès généraux de la Démocratie chrétienne

La même année 1896, à la fin de novembre, se tient à Lyon le premier Congrès national de la Démocratie chrétienne.

Sous ce nom, le Congrès en comprenait en réalité quatre : Congrès anti-maçonnique, anti-sémite, de la Démocratie chrétienne, de l'Union nationale.

L'Univers du 22 octobre 1897 présentait en ces termes le compte rendu des travaux :

Un volume composé et imprimé avec soin vient de paraître sous ce titre. C'est le compte rendu du congrès

tenu à Lyon l'année dernière, à la fin de novembre, et organisé par *la France Libre*.

On sait que dans cette réunion (qui va se renouveler à Lyon encore) des travaux nombreux et considérables furent présentés. Il y avait sur un ou deux points graves des divergences de vues que nous avons signalées ; mais l'ensemble constitue un effort généreux et juste pour frayer plus loin la voie où les catholiques français sont désormais entrés. Le vaillant directeur de *la France Libre, M. Mouthon*, qui avait assumé un labeur énorme, bientôt récompensé, pour la préparation et la marche du congrès, résume en tête du compte rendu ce qui a été voulu et ce qui a été fait. Nous tenons à reproduire cette éloquente et vigoureuse préface :

« Les congrès ne sont trop souvent qu'un sport annuel et platonique, servant d'exutoire aux éloquences méconnues, de prétexte aux admirations réciproques, de passe-temps aux philantropies vagabondes, toujours heureuses de s'agglomérer quelque part pour décider qu'on décrochera les étoiles et qu'on renouvellera, sans attente, le sort des hommes et la face de la terre.

« Le congrès national de la Démocratie chrétienne, qui se tenait à Lyon en novembre 1896, a brusquement rompu avec cette conception traditionnelle : par la netteté pratique de son programme et de ses vœux, il marque d'une date heureuse l'histoire sociale de notre époque : par son importance numérique, son éclat et sa vie ; par son retentissement qui atteignit en échos d'enthousiasmes ou de haine les extrémités les plus lointaines de la bataille des idées, il s'élève au-dessus des manifestations doctrinales d'une école ou des assises politiques d'un parti. Il fut un signe des temps, la vibrante éclosion d'un nouvel état d'âme, la preuve que *sous les cendres éteintes du conservatisme, qu'en face de la génération qui traîne son éplorement vers la tombe et l'oubli*, une autre s'est levée qui regarde le progrès sans colère, l'avenir sans effroi, et pense qu'il faut être cou-

pable ou fou pour méconnaître les transformations sociales, nier l'évidence, maudire la République et, sortes de hannetons en délire, s'atteler au monde pour le ramener en arrière. C'est la génération audacieuse qui ne veut pas enrayer, mais équilibrer les forces populaires, et prétend que les sociétés ne vacilleront plus sur des bases incertaines quand on leur aura rendu l'appui pondérateur de la justice chrétienne : c'est elle qui croit qu'entre le siècle mouvant et l'Eglise immuable il n'y a pas plus de contradiction qu'entre le voyageur qui passe et l'astre qui l'éclaire dans l'immobilité des cieux. »

Le Congrès de l'année suivante, qui se tint dans la deuxième semaine de décembre 1897, eut un caractère plus strictement Démocratique et ne fut ouvert qu'aux personnalités de la Démocratie chrétienne. Il fut plus qu'une manifestation, il fut un acte, et on peut le considérer comme le prolongement et le complément du Congrès ouvrier démocratique de Reims.

C'est dans ce Congrès que M. l'abbé Lemire prononça son discours sur la distinction entre les devoirs du citoyen et ceux du chrétien, dont notre introduction contient la critique.

L'organisateur était encore M. Mouthon, alors directeur de *la France Libre*, qui depuis...

Le 2 octobre 1897, il publiait la lettre ci-jointe de M. Léon Harmel :

Mon cher Mouthon,

Vous me demandez d'accepter la présidence du Congrès de Lyon des 12, 13 et 14 octobre.

Je me rends bien volontiers à vos désirs, mais ce ne sera peut-être qu'une présidence d'honneur, car il se peut que nous soyons encore à Rome en ce moment.

Dans les temps troublés où nous vivons, il est bien

nécessaire aux bons Français de se grouper, de se concerter, de se reconnaître au milieu de cette nuit sillonnée d'éclairs contradictoires.

La patrie n'est plus pour beaucoup d'intellectuels qu'une maison de passage où l'on séjourne juste le temps nécessaire pour tout dévaliser et pour tout emporter.

Jamais notre pauvre France n'a été plus près de sa perte, déchirée qu'elle est par ses ennemis du dedans mille fois pires que ceux du dehors. N'est-ce pas plus que jamais le temps de s'unir dans un effort commun d'amour et de dévouement pour notre bien-aimée patrie?

Tel est le véritable but de votre Congrès. C'était bien à vous qu'il appartenait de le convoquer, vous, vrai Français de France, qui avez tenu si haut le drapeau de l'honneur national. Vous avez eu l'intelligence de l'intervention paternelle du Saint-Père pour notre salut. Fidèle aux directions de Léon XIII, vous n'avez pas hésité à affirmer bien haut votre préférence pour les petits et les humbles par votre loyale adhésion et votre dévouement à la Démocratie chrétienne.

On a dit quelquefois que, sur le terrain démocratique, il n'y a entre nous et nos contradicteurs qu'une question de mots.

Moi, je dis qu'il y a une question de fond. La Révolution française a été faite exclusivement au profit de la bourgeoisie et du capitalisme, qui ont prétendu être tout, et qui en effet sont devenus tout dans notre société quatre-vingt-neuviste. Or, il s'agit de savoir si cet accaparement durera toujours, et si les travailleurs, auxquels l'Eglise avait fait une place importante dans le monde, reprendront leurs droits en même temps que les autres classes se reconnaîtront quelques devoirs.

Voilà le point irritant. Il semble à beaucoup de conservateurs que si Mammon cesse de régner, tout est perdu.

Nous, démocrates chrétiens, nous prétendons que tout le mal vient du règne de Mammon. Le règne de la justice, par le respect des droits de chacun et de l'amour envers le prochain, la pratique de l'Evangile en un mot, nous apparaît comme la source de tout bien.

Or, cette pratique ne peut exister sans l'ascension des classes populaires, sans la participation effective et permanente des hommes du travail au gouvernement du pays, comme l'Eglise l'avait établie quand elle était obéie.

Pour affirmer publiquement cette thèse, il faut être courageux. Vous en savez quelque chose, et moi aussi. Mais que nous importe de souffrir, si c'est pour la justice et la vérité? N'est-ce pas dans tous les temps le sort de ceux qui sont à l'avant-garde?

Oui, mon cher Mouthon, propagez partout les enseignements de Léon XIII, dont la parole est infaillible pour tous les fidèles, et particulièrement libératrice pour la France.

Ne vous laissez pas abattre par les contradictions, allez droit votre chemin, ayant toujours devant les yeux Jésus-Christ et le peuple, le Pape et la Patrie.

Je salue d'ici tous les députés patriotes dont j'aurais été si fier de serrer la main. Je salue aussi tous les vaillants chefs de la Démocratie chrétienne, de la France et des pays voisins qui ont répondu à votre voix.

Qu'ils soient mille fois remerciés! Ils viendront affirmer dans ce Congrès que la Démocratie chrétienne n'est pas un mouvement factice d'imaginations malades, mais une évolution nécessaire, d'où sortira le salut de l'Eglise et des nations.

Veuillez toujours me croire, mon cher Mouthon, votre affectionné.

Léon HARMEL.

Une des principales propositions fut celle de M. Desgrées du Loû, le grand propagateur du ralliement et des idées démocratiques en Bretagne.

Dans la séance de l'après-midi du 10 décembre, il fit un petit discours très net :

Nous sommes une force puisque nous avons une foi profonde dans le résultat de nos efforts, et nous avons une doctrine politique et sociale.

Ne croyez-vous pas qu'il est nécessaire de remettre aux mains d'un certain nombre d'hommes le soin de coordonner les efforts de tous les groupes et individualités qui se sont réunis sous notre drapeau ?

Je viens donc vous demander la création d'un *Conseil national de la Démocratie chrétienne*. Ce ne sera certes pas une institution définitive et il y aura lieu pour le Conseil de se mettre au travail, de compléter le nombre de ses membres. Mais il faut que nous sortions de cette salle en nous disant : « Nous avons un parti organisé ! »

Ce langage prouve que l'organisation du Parti, au point où il en était arrivé, était un besoin ressenti par tous et l'objet de la réclamation universelle.

Voici les noms qui furent proposés et acclamés :

Groupe ecclésiastique : les abbés Dehon, Lemire, Naudet, Garnier; groupe ouvrier : MM. Leclerq, Payan, Dombray-Schmidt, Chartrain ; groupe intellectuel : MM. Harmel, Berne, Mouthon, Lorin ; immédiatement on leur adjoignit MM. Desgrées du Loû et Coulazou. M. Harmel fut nommé président du comité, l'abbé Lemire, secrétaire général, et sa maison de la rue Lhomond, à Paris, fut choisie comme lieu ordinaire des séances.

Enfin, furent désignés, comme journaux chargés de la propagande démocratique : *la Croix*, *l'Univers*, *le Peuple français* (abbé Garnier), *la Justice sociale* (abbé Naudet), *la France Libre* (M. Mouthon), *la Voix de la France* (de Marseille).

Ces manifestations du parti de la Démocratie chrétienne n'allaient pas sans soulever des critiques, des discussions vives et même des protestations venant parfois de personnages très autorisés.

On en eut un exemple au 4e Congrès international des savants catholiques réuni à Fribourg, en cette même année 1897. Mgr Turinaz, évêque de Nancy, y prit la parole, dans la section des sciences sociales, pour présenter des observations à M. Toniolio et à M. Decurtins.

Il protesta, — raconte *la Gazette de Lausanne* (1), — contre une assertion assez hasardée de ce dernier qui avait représenté Joseph de Maistre et M. de Bonald comme des disciples de Jean-Jacques Rousseau.

Mgr Turinaz s'éleva ensuite vigoureusement contre les tendances périlleuses que revêt le mouvement socialiste chrétien, insistant sur la confusion qu'il jette souvent dans les esprits et l'appoint qu'il apporte malgré lui aux socialistes révolutionnaires.

Après une longue digression sur les bienfaits de la démocratie — qui n'avait qu'un lointain rapport avec la question — M. Decurtins voulut porter un coup droit à Mgr Turinaz en lui déclarant que les socialistes chrétiens n'avaient pas à s'inquiéter des résistances qu'ils pouvaient rencontrer çà et là, attendu qu'ils avaient pour eux la haute approbation de Léon XIII.

Mgr Turinaz releva immédiatement le gant.

Les socialistes chrétiens peuvent si peu compter sur l'approbation de Léon XIII que le Pape, en recevant dernièrement trois évêques français, leur a dit en propres termes qu'il était très inquiet de l'allure que prenait ce mouvement et qu'il préparait un document sur cette délicate question.

Cette altercation, entre Mgr Turinaz et M. Decurtins,

(1) Citée par *la Vérité*, 23 août 1897.

qui a été par moment assez vive, a légèrement ému le monde des congressistes.

C'est du reste le seul incident de la journée.

Au sortir de cette séance quelque peu orageuse, j'ai pu entretenir l'évêque de Nancy. Il m'a confirmé absolument les renseignements qu'il a donnés sur l'attitude de Léon XIII. « Je connais, m'a-t-il dit, les évêques français auxquels le Pape a tenu le langage que j'ai rapporté, et c'est d'eux-mêmes que je tiens les paroles prononcées par Léon XIII; je ne crains pas d'être démenti. »

C'est à ce même Congrès de Fribourg que se passa une scène dont un correspondant du *Moniteur Universel* lui écrivit le récit suivant :

Il pouvait être 9 h. 1/2 du soir environ. Les personnages de marque qui occupaient la table d'honneur, — Nos Seigneurs les évêques et prélats, le membre du Gouvernement préposé à l'instruction publique, un membre du conseil cantonal, le syndic de la ville de Fribourg, et divers savants français et étrangers, — s'étaient retirés. Il restait encore dans la salle un assez grand nombre de membres du congrès, principalement parmi ceux qui représentaient la jeunesse, plus le corps de musique de la ville de Fribourg, qui s'était fait entendre pendant les intervalles des innombrables toasts dont, du commencement à la fin, avait été émaillé le banquet.

Soit qu'on le leur eût demandé, soit de leur propre inspiration, les musiciens jouèrent successivement l'hymne national allemand, l'hymne national anglais, la Brabançonne belge, même l'hymne russe, — qu'on ne s'attendait guère à voir surgir en cette affaire, — et enfin, ce qui était plus de logique que de convenance, la fameuse *Marseillaise*, cet hymne révolutionnaire officiellement décoré du titre d'hymne soi-disant national.

Il eût mieux valu s'abstenir de jouer des airs politiques, afin de ne pas se mettre dans le cas de jouer celui

qui soulève si justement la réprobation des chrétiens et de tant d'honnêtes gens.

Quoi qu'il en soit, c'est ici que s'est produit un incident que je ne craindrai pas d'appeler scandaleux. Un certain nombre de jeunes congressistes, parmi lesquels les ecclésiastiques n'étaient pas en faible proportion, ont bissé jusqu'à deux fois l'air de l'hymne sanguinaire de la Terreur, l'hymne des massacres de septembre, et de l'extermination des héroïques gardes suisses. Bien mieux, ces jeunes gens ont accompagné l'orchestre en chantant à pleine voix, laïques et ecclésiastiques, les paroles qui évoquent de si atroces souvenirs! Sur les observations de congressistes plus rassis, cherchant à rappeler de jeunes prêtres, de jeunes religieux, à la pudeur et au respect de leur habit, ceux-ci ont montré toute l'inconscience de leur attitude en répondant : « Nous sommes avec le Pape ! »

Comme si le Saint-Père, qui n'a cessé de répéter qu'il respectait toutes les honnêtes convictions, avait jamais prescrit ou seulement conseillé, et surtout à des prêtres, à des religieux, de chanter et de chanter publiquement, ces odieuses paroles :

> Qu'un sang impur abreuve nos sillons!

Cet incident restera comme une ombre fâcheuse, non pas certes sur le congrès, qui ne saurait être rendu responsable des frasques de quelques jeunes têtes emballées, mais sur ceux qui ont assez oublié pendant un instant la dignité de leur caractère, pour emboiter le pas des jacobins et des pires révolutionnaires !

Avoir bissé la musique sans les paroles, c'était déjà trop ! cela pourrait cependant s'excuser et même, à la rigueur, s'expliquer. Mais entendre le « sang impur » et les autres paroles de mort et de sang qui lui font cortège, sortir à pleine voix de bouches ecclésiastiques, c'est cela que je ne crois pas exagéré d'appeler un véritable scandale.

Et tels étaient la sympathie ou les ménagements que le parti de la Démocratie chrétienne inspirait en beaucoup de milieux, qu'on put lire quelques jours plus tard dans *la Semaine religieuse de Paris :*

> *La Marseillaise*, jouée par la musique de la landwher, a été saluée par les ovations enthousiastes de tous les catholiques français et applaudie frénétiquement par tous les congressistes.

La préparation du Congrès national de 1898 fut marquée d'incidents plus pénibles encore que les précédents. M. Mouthon voulait y convoquer « tous ceux qui dirigent le mouvement démocratique, non seulement en France, mais en Suisse, Belgique, Italie, Autriche et Alsace-Lorraine ». Irrité des contradictions, il perdit toute mesure et ne craignit pas d'injurier dans son journal les évêques qui ne l'approuvaient point.

L'archevêque de Lyon protesta contre ces insolences dans une lettre qu'il fit publier par *la Semaine religieuse*. « Je le fais, disait-il, avec une indignation d'autant plus émue que, déjà plusieurs fois, je vous ai averti de prendre garde à vos procédés de discussion. »

Le directeur de *la France Libre* répondit à cet avertissement par trois articles d'une violence extrême, et ouvrit dans son journal une souscription pour les frais du Congrès.

Le « Père de la Démocratie chrétienne » qui, un peu plus tard, devait ramener *l'Osservatore Romano* à la défense des idées du Pape, n'avait évidemment pas à tenir compte de l'opposition du cardinal Coullié. M. Léon Harmel envoya donc une souscription de 500 francs à M. Mouthon, et accompa-

gna son envoi d'une lettre où il le comblait d'éloges.

III. — Les Congrès du Tiers-Ordre

Les efforts, on serait tenté de dire les manœuvres du parti de la *Démocratie chrétienne* pour mettre la main sur les fraternités du Tiers-Ordre ne sont pas un des épisodes les moins instructifs de ses campagnes.

Léon XIII avait conçu un grand espoir de hâter la rénovation sociale, en donnant une nouvelle impulsion à la milice créée par saint François d'Assise pour remettre en honneur les vertus évangéliques au milieu du monde. Son acte principal dans ce but fut l'Encyclique *Auspicato concessum est*, du 17 septembre 1882. Mais la Démocratie chrétienne devait se charger d'interpréter et d'appliquer la *la pensée du Pape*, dès que la politique du ralliement eut été mise en honneur. Écoutons M. l'abbé Dabry :

Le but de cette encyclique était d'en demander le rajeunissement ou, pour mieux dire, la résurrection. Le Tiers-Ordre, *comme presque toute la religion elle-même dans sa partie pratique* (1), était complètement déchu de son institution primitive. Ce n'était plus une école

(1) On peut signaler comme un exemple non équivoque des ménagements dont le parti novateur était l'objet de la part de ceux qu'on se serait attendus à voir redresser des écarts, les comptes-rendus rès élogieux d'un livre tel que *les Catholiques Républicains*, de M. l'abbé Dabry, qu'on trouve dans *les Etudes* des PP. Jésuites et dans le *Polybiblion*. (Voir *Cas de conscience*, appendice du chapitre VII.)

de fortes vertus évangéliques, une association pour la défense du droit, un appui pour les familles, et une force sociale, il était tombé à l'état de confrérie pieuse, où le salut ne s'opère plus par l'effort violent dont parlait Jésus-Christ, mais par la pratique facile de multiples petites dévotions. Il fallait porter sur cette branche comme sur tout l'arbre la cognée des transformations et des réformes.

Ce fut la tâche qu'embrassèrent avec le concours de quelques ecclésiastiques et laïques, quelques vaillants franciscains, le Père Ferdinand, le Père Jules, le Père Edouard, Ferdinand fut le théoricien, Jules, l'homme d'action, Edouard, le vulgarisateur.

Il va sans dire que tant que les catholiques étaient embrigadés dans les vieux partis, il n'y eut rien à faire. Le pape eut beau faire suivre son encyclique d'une modification du vieux règlement qui ne répondait plus au cadre de la vie actuelle, il eut beau revenir sur son idée dans maintes et maintes allocutions, c'est absolument comme s'il ne disait rien. La raison en est très simple : on ne pouvait pas bouger sans la permission des comités royalistes, qui n'auraient jamais toléré qu'on parlât dans le sens du Pape parce que c'était *dans le sens démocratique*, encore moins qu'on organisât la diffusion de son idée et qu'on tînt des congrès.

Mais quand fut tombée l'odieuse Bastille où la liberté évangélique était emprisonnée, la réforme du Tiers-Ordre ouvrit ses ailes et s'engagea dans la voie où cette institution pouvait vraiment devenir une pépinière de recrutement et de formation de bons chrétiens pour toutes les autres œuvres.

Aux vacances scolaires de 1893, une première réunion eut lieu au Val-des-Bois, à laquelle prirent part, avec M. Harmel, le P. Ferdinand, le P. Jules, M. Dehon, M. Raux, et quelques autres. En même temps *le XXe siècle* qui, à chaque étape de cette marche en avant, interviendra pour marquer les coups, ouvrait largement

ses pages pour lancer dans le public les nouvelles idées autour desquelles devait graviter désormais l'action du Tiers-Ordre. Son article de juin 1893 fit presque scandale, tant les chrétiens, de nos jours, absolument enfouis dans les pratiques inertes d'une dévotion sans portée, se sont éloignés de l'esprit de l'Evangile ! Il disait par exemple :

« Le ridicule et puéril effroi que beaucoup de catholiques éprouvent dès que l'on touche à l'ordre social dans lequel ils sont traités en ilotes ne doit pas atteindre les fidèles de saint François. Qu'ils portent la main sans peur sur l'arche du libéralisme capitaliste ; si à ce contact elle vient à se disloquer et à tomber en ruines, ce ne sera au détriment ni de la religion, ni de la famille, ni de la propriété elle-même, et la justice, l'honneur et la liberté chrétienne y trouveront leur parti.

« En un mot, qu'ils s'associent, fût-ce même à leur détriment temporel immédiat, à toutes les revendications qui ont pour objet d'améliorer le sort des déshérités et de mettre fin, dans la mesure du possible, à la souffrance, à la misère et à l'oppression. Alors, interprètes de toutes les plaintes légitimes et agents de toutes les œuvres sociales chrétiennes, ils rempliront enfin la mission que l'Eglise et saint François leur ont tracée. »

L'élan donné fut magnifique, et ce sont vraiment des étapes glorieuses que les congrès de Paray-le-Monial, Limoges, Reims, Nîmes !

Le but poursuivi par les démocrates chrétiens était de mettre la main sur la puissante force morale que représente le Tiers-Ordre et de transformer les fraternités en instruments d'action démocratico-sociale, sous le prétexte de conformité aux vues de Léon XIII.

La chose n'allait pas toute seule. M. Dabry en donne l'explication :

Des divergences avaient éclaté dans l'Ordre. Des deux grandes divisions auxquelles Léon XIII avait réduit les diverses branches de la famille de saint François, les Franciscains proprement dits, et les Capucins, les premiers seuls marchaient carrément dans le sens indiqué; les autres, qui avaient des tendances à fréquenter l'aristocratie et qui coquetaient avec la politique réfractaire, se tenaient en arrière, épiloguaient, finalement insinuèrent qu'on changeait le Tiers-Ordre, qu'il n'avait jamais été ce que l'on disait, que saint François ne s'occupait pas du peuple, qu'il laissait aux amis du siècle le soin de travailler à la production des richesses, que pour son compte il y avait complètement renoncé et que les intérêts des ouvriers et le bien-être social n'avaient rien de commun, tout respectables qu'ils fussent, avec les associations pieuses qu'il avait instituées comme un moyen de renoncement et de sanctification, mais l'erreur étant moins dans l'esprit que dans des dispositions morales dans des préjugés qui influaient sur la vie tout entière, elle ne pouvait être dissipée. Comme les laïques, comme le clergé, les religieux allaient avoir affaire à une opposition déclarée dans leur propre sein.

Aussi les Congrès du Tiers-Ordre devant être organisés alternativement, selon une convention adoptée par chacune des deux branches, et les Capucins ayant eu ainsi à organiser en 1896 le Congrès de Reims, qui suivit celui de Limoges, le mouvement d'accentuation du caractère social du Tiers-Ordre subit-il à ce Congrès un léger fléchissement.

Les organisateurs du Congrès avaient tout fait pour la stagnation, sinon pour le recul, et, devant le mince bénéfice obtenu cette année-là par *les idées pontificales*, il fallait faire l'année suivante une étape double.

Cette étape fut le légendaire congrès de Nîmes.

Légendaire, en effet, par la vivacité des discus-

sions auxquelles il donna lieu, et par les batailles d'idées qui le suivirent (1).

L'Univers du 27 août 1897 donnait un compte rendu de l'ouverture sous la signature L. G., initiales d'un abbé monsignor, que nous avons déjà rencontré. On y lit :

La première journée du Congrès devait, d'après le programme, être consacrée au débat sur « la Vérité religieuse, sociale et économique ». C'est M. l'abbé Pastoret, de Toulon, qui a ouvert le débat. « Ne nous laissons pas épouvanter, a-t-il déclaré ; nous devons aller jusqu'au bout de la vérité; si celle-ci n'a pas toute l'influence qu'elle doit avoir, c'est parce que nous nous contentons, trop aisément, des vérités, « qui ne dérangent rien ». Nous devons revendiquer la vérité intégrale. S'il est constaté que, dans l'organisation sociale actuelle, il y a un péril fondamental pour le salut des âmes, nous devons le dire hautement, alors même que certaines fractions de ce corps social actuel nous fourniraient les ressources pour mener quelques âmes au salut... Nous nous sommes montrés trop attachés à la société créée par la Révolution, et nous nous sommes, trop longtemps, inféodés à un parti qui avait adopté la plus malencontreuse des étiquettes, celle de « conservateurs ». *Etre conservateur, c'est vouloir conserver l'édifice bâti par la Révolution, c'est tourner le dos aux âges où l'influence chrétienne se faisait intégralement sentir. Le chrétien ne doit pas être conservateur*, il doit être un homme de progrès. » Ces paroles si franches et si précises, ces déclarations qui devaient être faites, et

(1) Me trouvant en vacances à Avignon, dit M. l'abbé Dabry, à deux pas de Nîmes, j'eus la curiosité de m'y rendre. Je tombai au milieu de toute la démocratie : Paul Lapeyre, l'abbé Pastoret, l'abbé Naudet, Georges Goyau, Coulazou, l'abbé Fourié, M. Chabry, le spécialiste des questions monétaires, M. Nogues, le critique impitoyable de *l'Association catholique*, l'abbé Tartelin, le chanoine Dehon...

qu'il y avait quelque courage à faire, ont produit sur le congrès une très profonde impression (1).

Il suffira de relater un seul incident du Congrès pour en peindre la physionomie. Le P. Prosper de Martigné, provincial des Capucins, avait critiqué le programme par lequel, dit M. l'abbé Dabry, les organisateurs se proposaient de faire faire un pas aux idées de Léon XIII dans le Tiers-ordre. Les tertiaires avaient-ils à prendre pour but le développement de la richesse sociale et les réformes ouvrières? M. Paul Lapeyre soutenait que c'était leur devoir et leur mission.

Tout d'un coup, « sans songer à mal et uniquement parce qu'il faut dans les congrès quelqu'un qui amorce la discussion », M. l'abbé Dabry demande à M. Paul Lapeyre s'il est partisan d'un développement indéfini de la richesse sociale et de la participation du Tiers-Ordre à ce travail.

Ce fut, paraît-il, l'étincelle. M. Paul Lapeyre en prit occasion de développer cette idée avec son abondance chaleureuse. M. Dabry cite ce passage de son discours :

Il m'apparaît, disait-il, que le plan divin et le vœu du Christ sont que le bien-être général s'accroisse de plus en plus parce que le bien-être général est une des conditions indispensables de l'ascension humaine, même au point de vue moral et spirituel... Il est manifeste que l'augmentation progressive et le nivellement relatif de la richesse dans la société chrétienne auront pour effet de donner à chacun de ses membres

(1) C'est un vrai secret, un fatal secret que possèdent les démocrates chrétiens de fausser tout ce qu'ils touchent, vérités et expressions, de telle sorte qu'on n'a plus de langage commun pour discuter avec eux.

la possibilité de s'instruire chaque jour plus à fond des vérités chrétiennes, dont le charme croît en intensité à mesure que les rayons mieux découverts croissent en nombre (1).

Le P. Prosper n'y tint plus, — dit M. Dabry. Il a lui-même raconté l'incident dans une brochure. « Quand on vint, dit-il, à vouloir faire de nous des instigateurs et des promoteurs de la *richesse indéfinie* dans la société, mon sens franciscain se révolta. » Seulement son sens franciscain ne lui inspira pas grand'chose. Il se contenta de se lever et de dire sèchement, avec une émotion non contenue, qu'il y avait dans l'Evangile assez de textes qui maudissent la richesse pour qu'on ne vînt pas dans un congrès franciscain en faire l'apologie. Alors brouhaha. Du haut de l'estrade présidentielle, le chanoine Dehon lance une apostrophe. Puis défilé à la tribune de l'abbé Pastoret, de l'abbé Naudet, de l'abbé Dabry, qui n'avait pas posé la question sans avoir dans la tête au moins un embryon de réponse. Mais ici je laisse la parole à l'abbé Tartelin :

« La discussion était vive, comme il convient quand on est dans le Midi. On agitait cette question formidable : Le développement indéfini des richesses est-il un bien ? Et les arguments se croisaient, et aussi les têtes se mon-

(1) Dans une lettre adressée à *la Vérité* (26 mai 1900) par « un frère mineur » pour atténuer le désaccord de vues entre les deux branches de l'Ordre, on lit :

« M. Paul Lapeyre n'est pas non plus l'oracle des frères mineurs Il n'y en a pas un seul qui voudrait signer ses théories sur l'union hypostatique, sur les vertus essentiellement sociales, sur Robinson, sur ses « idées approximatives » à propos « des vertus passives » dans l'*américanisme*, etc. (Voir le catholicisme social, le gallicanisme et le Tiers-Ordre, pages 75, 92, 93., Je ne parle pas d'autres écrits qui ont été relevés. Si un frère mineur admettait de pareilles théories, il prouverait qu'il ignore absolument sa philosophie et encore plus sa théologie. Le R. P. Prosper sait du reste fort bien à quoi s'en tenir sur le sentiment général des frères mineurs à l'occasion des attaques ou répliques de M. Lapeyre.

« Nous sommes donc loin de suivre certains chefs qui, de leur autorité privee, ont voulu se donner une mission sociale. »

taient. Les tenants de l'économie libérale défendaient, pied à pied, le terrain classique des immortels principes : les chevaliers de l'ordre chrétien fonçaient avec vigueur; ce fut un beau tournois. Paul Lapeyre, l'abbé Naudet, le chanoine Pastoret furent saisissants d'éloquence logique et persuasive. Un jeune prêtre, figure au teint mat, à la parole oppressée, leur succède à la tribune, et soudain conquiert l'auditoire. Dédaignant les subtilités scolastiques, et les souples statistiques, d'un bond il monte aux idées fondamentales. Les grandes vérités théologiques de la création et de la rédemption sont le fondement de tout. La création a sacré l'homme roi de la terre ; la rédemption, loin d'annuler cette loi, l'a reconstituée en corrigeant l'effet du péché originel : belle thèse traduite en beau langage ; les congressistes de Nîmes emportaient de l'orateur, M. l'abbé Dabry, une sympathie qui allait jusqu'à l'admiration (1).

Cependant les promoteurs de ces congrès du Tiers-Ordre avaient conçu un grand projet, dont le succès aurait couronné leur campagne. M. Léon Harmel se chargea de le négocier à l'occasion du pèlerinage de 1899 à Rome. De là il écrivait, le 28 septembre, à ses initiés, une lettre où on lit :

Mes bien-aimés enfants,

Je vous écris ce jour sur le Tiers-Ordre qui tient une si grande place dans les préoccupations de Léon XIII.

Nous avons été voir ce soir le Ministre général des Franciscains, ensuite le R. P. David Flamming, puis le R. P. Raphaël, au collège Antonio. Nous leur avons raconté notre audience personnelle du Saint-Père, combien il avait regretté de ne pas voir le R. P. Jules (2), parce que précisément il voulait lui confier la mission

(1) *L'Action catholique*, décembre 1898.

(2) Le R. P. Jules du Sacré-Cœur, commissaire général du Tiers-Ordre.

d'organiser un congrès du Tiers-Ordre à Rome. Le Saint-Père désire que la France se charge de l'entreprise, afin qu'elle réussisse plus facilement.

...Quelle date devons-nous choisir ? Nous avions demandé par écrit au Saint-Père que la canonisation du bienheureux de La Salle ait lieu dans la première quinzaine de mai, à cause de l'Exposition. Il fera le possible pour cela. Ce serait donc en mai qu'aurait lieu notre congrès. Nous inviterons les Italiens et les autres nations. *Nous ferions nos réunions au Vatican* dans des salles spéciales aménagées *ad hoc*...

Le cardinal Rampolla se charge volontiers de parler au nom du Pape aux divers généraux, afin qu'ils répondent à notre invitation, et qu'ils secondent nos efforts sans gêner notre direction...

Le Saint-Père espère qu'un tel congrès lancerait les idées et que le Tiers-Ordre deviendrait activement social, comme il le désire ardemment...

Le Saint-Père voit dans ce congrès un moyen pratique de prendre personnellement en main la direction et la propagande du Tiers-Ordre dans toutes les nations, selon les vues qui ont dirigé ses encycliques...

Aussitôt en France, nous consulterons nos amis et les RR. PP. Franciscains, pour commencer *l'action réclamée par le Pape*.

On se mit, en effet, ardemment à l'œuvre. L'annonce et les préparatifs d'un congrès organisé sous de si augustes auspices remplirent les écrits et occupèrent tous les esprits dans le parti démocrate pendant quelques mois. Puis, subitement, l'événement parut leur devenir indifférent, ou à peu près; on n'en parla presque plus. Le Saint-Père avait-il été mis au courant de la situation exacte? Toujours est-il que le congrès annoncé pour le mois de mai

fut d'abord ajourné en septembre; et qu'en outre, au lieu de se tenir au Vatican, on lui assigna le palais de la chancellerie. Rome avait vu le danger. Le congrès du Vatican serait devenu, à distance, une sorte de petit concile, dont les décisions auraient fait loi, et quiconque se fût permis de contredire les opinions professées par les démocrates en ces solennelles assises aurait été taxé d'hérésie.

Le congrès eut lieu, mais on peut se convaincre, en suivant les réunions du congrès français de Rome, que les idées novatrices n'avaient point à attendre de la famille franciscaine une complicité avouée ou tacite.

S. Em. le cardinal Vivès y Tuto, de l'Ordre des Capucins, président d'honneur du Congrès, tint fermement la main à ce qu'elles ne puissent prévaloir. Les quatre supérieurs généraux des quatre branches franciscaines : conventuels, capucins, franciscains et tertiaires réguliers, furent unanimes à repousser l'idée d'une nouvelle mission du Tiers-Ordre, préconisée par le chanoine Dehon.

Ce fut un franciscain, le R. P. David Fleming, peu suspect d'hostilité contre les idées libérales, qui fut chargé par le bureau dont il était membre de repousser, au nom du congrès, l'idée d'assigner au Tiers-Ordre une « mission sociale qu'il n'aurait pas eue ou qu'il aurait négligée jusqu'à présent ».

M. le chanoine Dehon avait dit dans son discours :

Je ne vois pas dans l'histoire, depuis le XIIIe siècle, un homme qui ait revêtu l'esprit de saint François plus pleinement que Léon XIII.

Leurs méditations intimes ont été identiques. Tous deux ont longuement contemplé leur siècle devant Dieu !

Ils ont reconnu que le naturalisme et le sensualisme éloignaient les populations de l'Evangile et du Christ. Ils ont vu les petits et les faibles opprimés par la féodalité politique du XIIIe siècle et par la féodalité financière du XIXe. Tous deux ont conçu le même remède : le Tiers-Ordre, saint François l'a fondé : Léon XIII l'a renouvelé, recommandé et propagé avec une insistance infatigable, avec un saint acharnement.

Evêque à Pérouse, Léon XIII organise le Tiers-Ordre; Pontife suprême, il le recommande dans ses Encycliques, dans ses lettres, dans ses conversations privées. Il compare justement l'état social de notre temps à celui du XIIIe siècle. Il déclare que le Tiers-Ordre est sa réforme sociale.

Il a vu que l'esprit franciscain de prière et de pénitence est le remède à l'indifférence et à la sensualité de notre temps. Il a reconnu aussi que l'esprit d'association guérira l'individualisme de notre siècle. Il donne le Tiers-Ordre aux prêtres pour les aider dans la rénovation sociale.

La rénovation sociale, c'est l'œuvre principale du pontificat de Léon XIII.

Il a trouvé une société désemparée, une société devenue païenne, une société où ne règnent plus la justice et la charité. Et dans ce désarroi général, qui souffre le plus? la classe populaire. C'est vers elle que Léon XIII a tourné surtout ses regards compatissants.

Telle est bien la grande conception de Léon XIII. Il a écrit un bon nombre de ses Encycliques *dans l'intérêt du peuple.* — Aider les travailleurs avec amour, les instruire, les consoler; c'est le devoir des clercs de tout ordre. — Le Pape désire vivement que la vertu des Pères du premier ordre franchisse les bornes des monastères et se répande au dehors pour le bien public. Il adjure les frères du Tiers-Ordre de rendre des services signalés à la société.

C'est cela que nous appelons la *mission actuelle* du

Tiers-Ordre. Les Tertiaires doivent être comme toujours des hommes de pénitence. Ils doivent être en outre un ferment de vie chrétienne dans toutes les relations sociales.

C'est là qu'est le nouvel esprit du Tiers-Ordre, ou plutôt le renouvellement de son esprit initial.

Et pour cela, qu'y a-t-il à faire? Nous le dirons, brièvement, en deux mots. Sans timidité et sans respect humain; il faut compléter le recrutement du Tiers-Ordre. — Il faut élargir son esprit.

Il faut compléter son recrutement. Nous avons eu, surtout depuis un siècle, des personnes pieuses qui priaient comme Moïse sur la Montagne; il faut y ajouter des hommes vaillants, qui combattent dans la plaine comme Josué...

Transposant à la mission du Tiers-Ordre ce que Léon XIII avait dit de celle du clergé, M. l'abbé Dehon poursuivait :

Ce n'est pas tout. Il faut lui infuser un esprit nouveau. De même que la vertu des Pères du premier ordre doit sortir des bornes du monastère pour le bien public, de même la vertu des tertiaires doit sortir du cénacle de la fraternité pour le bien de la société.

Que doivent donc faire les tertiaires? Ils doivent être, comme le dit plusieurs fois le Saint-Père, les auxiliaires du clergé.

Mais sur quel terrain doivent-ils suivre le prêtre? Ecoutons le Saint-Père dans la lettre au clergé de France : « Pas une bonne œuvre, dit-il, dont vous ne soyez les inspirateurs ou les apôtres. Dociles aux conseils que nous avons donnés dans notre Encyclique *Rerum Novarum*, vous allez au peuple, aux ouvriers, aux pauvres. Vous cherchez par tous les moyens à leur venir en aide, à les moraliser, à rendre leur sort moins dur. Dans ce but, vous provoquez des réunions et des congrès : vous fondez des patronages, des cercles, des cais-

ses rurales, des bureaux d'assistance et de placement pour les travailleurs. Vous vous ingéniez à introduire des réformes dans l'ordre économique et social. Vous n'hésitez pas à faire dans ce but des sacrifices de temps et d'argent. Vous écrivez des livres, des articles de journaux et de revues. Vous donnez en tout cela des preuves manifestes d'intelligent et généreux dévouement aux besoins les plus pressants de la société contemporaine et des âmes... »

Voilà certes un beau programme d'action sociale ; études préparatoires, réunions, œuvres d'assistance et de crédit, œuvre de presse, propagande des réformes sociales, tout y est.

C'est là le champ d'action sociale ouvert de nouveau devant le prêtre après le long sommeil du gallicanisme.

Mais pour cette campagne délicate et virile, le prêtre aura des auxiliaires de choix et comme une garde d'honneur ; ce sera la fraternité du Tiers-Ordre. C'est-là qu'il trouvera, pour toutes les œuvres, des hommes de sacrifice, d'initiative et d'action.

Quel honneur c'est pour nos fraternités ! Les autres associations ont un but spécial et défini. La fraternité sera le conseil et le bras du prêtre pour toutes œuvres.

Je ne développerai pas davantage cette esquisse. D'autres, dans ce congrès, vous parleront plus au long des œuvres sociales auxquelles vous devez collaborer. Je vous demande seulement une résolution généreuse et efficace de vous mettre à ces œuvres sous la conduite de vos pasteurs (1).

En réponse à ce plan de rénovation, le R. P. David Flemming, après quelques considérations générales sur la question sociale, s'exprima ainsi :

Or, ceci m'amène au point sur lequel je veux fixer votre attention ; c'est que le Tiers-Ordre n'est pas une

(1) Extrait de *l'Univers*, 12 octobre 1900.

école de « sociologie » ni une organisation destinée à promouvoir l'économie politique.

Je me souviens que cette idée fut proposée au cardinal Manning, qui l'a rejetée comme incapable de produire des résultats satisfaisants, comme pernicieux et même fatal à la nature et à la mission du Tiers-Ordre. L'exemple de M. Ozanam nous montre ce qu'un tertiaire peut faire sans rien changer dans la règle de son ordre. Lorsqu'il s'est mis à combattre les Saints-Simoniens, il a inauguré une société distincte et indépendante, la société de Saint-Vincent-de-Paul.

Le Tiers-Ordre est un ordre véritable en dehors du cloître, a dit un grand Pape, *verus et proprius ordo*, dans lequel les âmes se retrempent par la pratique de toutes les vertus. C'est une école d'où sortiront des personnes pieuses, des artistes, des ouvriers et des ouvrières, des littérateurs, des prêtres dévoués, des professeurs, des évêques, des princes, et même des chefs de l'Eglise, tous animés de l'esprit de pauvreté et de charité séraphique. Là s'instruiront les gens de toutes les carrières et de toutes les conditions. Tous les tertiaires font œuvre sociale dans le vrai sens du mot, car tous combattent, en commençant par eux-mêmes, les *causes* des perturbations sociales.

Cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas combattre directement les effets des convoitises humaines.

Ici nous entrons en «sociologie» dans le sens moderne du mot. Des tertiaires peuvent et même doivent s'en occuper, mais sans chercher à transformer leur ordre en école de sociologie. Ne fait pas de sociologie qui veut. Ceux qui sont appelés à ce genre d'action, dont on ne saurait exagérer l'importance dans les temps actuels, n'ont pas le droit de l'imposer aux autres tertiaires.

Du reste on trouve dans les premiers rangs des sociologues, comme en tant d'autres matières, des tertiaires de Saint-François.

Le Tiers-Ordre reste donc ce qu'il est réellement : une

école de perfection chrétienne. Il restera ce que saint François l'a institué et avec les sages modifications introduites par S. S. Léon XIII.

Donc il n'est nullement nécessaire de changer en quoi que ce soit la nature et la mission du Tiers-Ordre, fondé comme il était pour toutes les classes et les conditions, ayant pour base la charité envers Dieu et envers les hommes : *Ama et fac quod vis* (1) !

On ne pouvait repousser plus nettement et avec une plus significative insistance la motion de M. le chanoine Dehon tendant « à élargir l'esprit » du Tiers-Ordre.

Ce débat autour duquel convergeait tout l'effort du congrès eut dans Rome un grand retentissement, et le parti des démocrates chétiens commença à se repentir d'avoir donné, si près du Vatican, le spectacle de son agitation brouillonne et tapageuse.

Il appartenait aux fils de saint François d'opposer une solide barrière à l'invasion des idées novatrices. Eux qui, par excellence, font profession de pauvreté, ils n'auraient su oublier que le véritable ami du pauvre n'est pas celui qui éveille en lui l'espérance et la convoitise des richesses.

Enseigner à tous le détachement des biens matériels, tel est l'esprit franciscain.

Que les riches apprennent à aimer les pauvres et les pauvres à ne pas maudire les riches.

C'est ce qu'avait fort bien dit le R. P. David, dans un autre passage de son discours :

Afin d'éviter tout malentendu possible, je crois utile de vous rappeler que la nature du Tiers-Ordre reste inaltérée. C'est une école de perfection en dehors du cloître.

(1) Extrait de *la Vérité*, 7 décembre 1900.

Le Tiers-Ordre est catholique dans sa mission aussi bien que dans son étendue.

Comme la Sainte Eglise accepte toutes les formes de gouvernement et ne fait la guerre à aucune, ainsi le Tiers-Ordre s'adapte à toutes les formes de gouvernement et ne fait la guerre à aucune. Comme l'Eglise reconnaît toutes les classes de la société humaine et ne fait la guerre à aucune, le Tiers-Ordre s'adresse également à toutes les classes de la société, depuis le roi jusqu'au mendiant.

Il n'est donc ni machine de guerre, ni machine politique.

Dans toutes les classes, il y a des passions à dompter, des misères à soulager, des âmes à sanctifier. Lorsqu'on considère la grande loi de la Souffrance humaine, on peut répéter de toutes les classes de la société les paroles du noble poète païen :

Sunt lacrymæ rerum et mentem mortalia sanguis (1).

IV. — Les pèlerinages à Rome.

Il nous faut maintenant revenir un peu en arrière, pour dire aussi quelque chose des efforts tentés par la Démocratie chrétienne, pour transformer en triomphe du parti, les pieuses manifestations des pèlerinages.

Elles avaient été suspendues depuis le grave incident de 1891 (2). Après les Congrès dont le chapitre précédent a donné un aperçu, on crut le moment venu de faire un grande démonstration auprès du

(1) *La Vérité*, 7 décembre 1900.
(2) Voir tome I, livre I, chapitre II.

Pape lui-même. L'année 1897, féconde pour la Démocratie chrétienne, vit inaugurer les pèlerinages qui allaient la ramener annuellement à Rome.

Il ne viendrait à personne la pensée de contester la sincérité du mouvement qui attirait ces excellents chrétiens aux pieds du chef de l'Eglise, pour le consoler, dans ses épreuves, par le spectacle de leur fidélité, de leur dévouement et de leur apostolat social. Mais la joie du Pape eût été plus pure, l'édification plus complète, si l'on n'avait mêlé à ce grand acte religieux des vues, et même des intrigues, des passions trop humaines qui auraient dû être exclues de ce champ-là.

La confiance des Démocrates chrétiens dans leur succès devait être bien grande, pour qu'en ce premier pèlerinage de 1897, M. Léon Harmel osât formuler ouvertement leur prétention dans son adresse publique à Léon XIII :

Très Saint Père,

Après une interruption de six années, c'est un grand bonheur, pour les pèlerins français, de satisfaire leur piété filiale en venant déposer, aux pieds du Pape des Ouvriers, les hommages de la France du Travail.

Nous commençons aujourd'hui une série nouvelle de pèlerinages annuels. Nous sommes persuadés que le peuple de France a besoin de se mettre, d'une façon périodique et sensible, en contact avec le Vicaire de Jésus-Christ. Car c'est à cette source de toutes les lumières et de toutes les libertés fécondes, qu'il trouvera le secret de sa prospérité.

C'est dans la soumission de l'esprit et du cœur au Pape infaillible que la France chrétienne puisera l'union véritable qui fera sa force.

Nous sollicitons votre précieuse Bénédiction pour les

associations de patrons et d'ouvriers formées dans l'esprit de l'immortelle Encyclique *Rerum Novarum.*

Nous la demandons spécialement pour les bataillons d'avant-garde, pour les groupes de la Démocratie chrétienne qui ont ici de nombreux représentants. Ils sont vos fils soumis, attentifs à vos enseignements pour les suivre avec plus de promptitude et plus de fidélité.

Nous la demandons également pour les membres de l'Œuvre des Cercles Catholiques d'Ouvriers, pour les membres de l'Union Fraternelle du commerce et de l'industrie...

Mais la réponse du Pape déçut cette attente. Répondant en français, il évita de prononcer même le mot de Démocratie; et tandis que M. Harmel attirait son attention sur les groupes d'ouvriers, Léon XIII semble prendre à tâche de souligner surtout l'importance du concours et de la direction de l'autorité ecclésiastique :

Il Nous est doux d'exprimer Notre satisfaction à cette belle et nombreuse réunion de prêtres français que Nous contemplons ici autour de Nous, unis au pèlerinage ouvrier. Leur présence Nous est agréable, parce que Nous savons qu'ils se dévouent, et par la parole et par les œuvres, à promouvoir le bien moral et matériel des ouvriers en dissipant les équivoques, en inculquant la concorde et en faisant pénétrer, dans leurs classes, les règles de la vie chrétienne, qui sont le moyen le plus puissant pour résoudre le problème qui les préoccupe.

Nous avons la douce confiance que, sous la sage direction de l'Episcopat, ils continueront cette belle et noble mission.

C'est ici que se révéla l'audace du parti (1). Il y

(1) Nous passons sous silence *la Marseillaise*, chantée par une bande de pèlerins, dans l'intérieur même du Vatican. Heureusement

eut comme un mot d'ordre pour affirmer que le Pape avait solennellement béni et consacré la Démocratie chrétienne. Une correspondance romaine de *l'Univers*, que nous reproduirons plus loin, faite d'un mélange calculé d'enthousiasme et d'insinuations, proclama que la Démocratie chrétienne venait de recevoir dans ce pèlerinage *le sacrement de confirmation*. *La Justice sociale* de M. Naudet disait :

Chose à noter, car elle est bien significative, ce n'est pas en qualité de simples catholiques, mais bien en qualité de *démocrates chrétiens* que patrons et ouvriers français venaient présenter leurs hommages au Saint-Père. « Nous venons tout spécialement vous demander votre bénédiction précieuse — a dit M. Léon Harmel dans son adresse au Pape — *pour les bataillons d'avant-garde pour les groupes de la démocratie chrétienne.* »

Que nous voilà bien vengés des reproches que nous avons eu si souvent à subir de la part des réactionnaires, pour avoir eu l'audace de nous constituer en groupe autonome et prendre la dénomination spéciale de *démocrates chrétiens!* Tout le monde sait que les adresses lues devant le Saint-Père sont communiquées préalablement à Sa Sainteté. M. Léon Harmel n'a ainsi pu dire, et il n'a pas dit, que ce qui avait obtenu l'agrément du Souverain Pontife. Le Pape a donc voulu qu'il fût parlé de la *démocratie chrétienne* à l'audience pontificale. Il ne s'est pas offusqué du titre de démocrates chrétiens, sous lequel les pèlerins français se présentaient devant lui. — C'est en leur qualité de *démocrates chrétiens* qu'il les a reçus et qu'il leur a donné une bénédiction *toute* spéciale.

il se trouva des gens assez sérieux pour imposer silence à ces énergumènes.

Le Bien du Peuple imprime son numéro en vert, avec ce titre mis en manchette : La Démocratie chrétienne bénie par le Pape.

Et, dans un article dithyrambique, l'organe de la Démocratie chrétienne liégeoise s'écrie :

Le voilà donc magnifiquement réhabilité, béni par la plus grande autorité du monde, ce nom de *démocratie chrétienne* qui est parti de Liège pour aller à travers le monde chrétien, synthétisant en deux mots la doctrine sociale proclamée par l'Encyclique *Rerum Novarum*.

Après une marche tantôt douloureuse, mais toujours plus ferme et plus assurée, le voilà arrivé à Rome, le voilà aux pieds du Pape, le voilà béni par Léon XIII.

Désormais notre nom du moins, et même les grandes lignes de notre programme seront à l'abri des attaques qui, jusqu'ici, sont venues d'où elles n'auraient pas dû venir.

Et vive la Démocratie chrétienne, bénie par le Pape!

Un journal qui porte la croix à son frontispice, *la Croix du Forez*, publie, le 22 août, avec ce titre en grosses lettres : *Léon XIII bénissant la Démocratie chrétienne*, cet article par trop fantaisiste :

Dans la basilique de Saint-Pierre à Rome, Léon XIII a béni solennellement, devant les ouvriers français du récent pèlerinage, la démocratie chrétienne.

L'illustre Pontife, prenant le drapeau national du Sacré-Cœur, l'a étreint dans ses bras diaphanes, l'a baisé avec effusion et l'a béni d'une façon toute particulière. De suite après, toujours du haut de son trône, *Léon XIII a dit d'une voix forte : « Je bénis spécialement la démocratie chrétienne et j'engage les catholiques à suivre cette voie.* » Il ajoute : « Qui obéit au Pape obéit à Dieu, qui désobéit au Pape désobéit à Dieu. »

Les cardinaux qui présidaient le repas au Belvédère *ont, dans tous leurs toasts, parlé avec enthousiasme*

de la démocratie chrétienne,et les pèlerins français de l'acclamer par des applaudissements frénétiques.

La démocratie chrétienne est bien le véritable parti populaire de demain, le parti de l'avenir!

Aussi nous, ouvriers, qui avons eu le bonheur d'assister à ces scènes inoubliables, nous en sommes revenus plus que jamais républicains catholiques et démocrates chrétiens.

Naturellement, on devait revenir de Rome avec une ample provision d'anathèmes contre les réfractaires. Voici, entre autres, le *Récit d'un témoin picard* qui fit alors le tour de la presse démocratique. Nous le reproduisons sans le commenter. Car, peu importe, après tout, qu'il soit vrai ou faux. Dans l'un ou l'autre cas, la leçon s'en dégage d'elle-même.

... Ce n'est pas tout. Un autre prélat romain, compagnon de travail de Mgr Radini Tedeschi, ne nous proposa rien moins que de nous présenter chez le cardinal RAMPOLLA. Le vendredi soir, nous montâmes donc à six le grand escalier qui conduit d'abord aux appartements du Pape,on nous fit voir son antichambre,puis à l'étage supérieur on nous introduisait chez le secrétaire d'Etat de Léon XIII.

Le cardinal Rampolla vint au devant de nous avec beaucoup d'amabilité,nous serra affectueusement la main. *Je suis heureux,nous dit-il,de recevoir un groupe de prêtres du Nord de la France que je sais travailler à répandre les enseignements de l'encyclique* RERUM NOVARUM. *Il nous rappelle la parole de Léon XIII;* IL FAUT ALLER AU PEUPLE MAIS IL FAUT Y ALLER EN PRÊTRE : il nous donne des conseils : *ne perdez pas patience si vous trouvez que ces doctrines ne sont pas acceptées avec l'empressement que vous désireriez* : N'ATTAQUEZ JAMAIS LES PERSONNES, mais sur le terrain *de la doctrine*

et des principes, allez! dans vos revues et dans vos journaux; étudiez, faites étudier autour de vous. Puis après s'être intéressé aux revues et aux journaux de notre région, après nous avoir demandé le nombre de leurs abonnés, brusquement il ajouta : *Et dans vos pays, y a-t-il encore beaucoup de* RÉFRACTAIRES? Eminence, lui répondis-je, si l'on en juge par les journaux qui discutent continuellement les directions pontificales; oui, il y a encore des réfractaires, et sans parler de ceux qui sont abonnés aux journaux ouvertement hostiles au Pape, je connais encore des prêtres et des religieux qui lisent *la Vérité;* cette année même on a fait une propagande active pour donner ce journal aux prêtres à des prix très réduits : « *Oh! il y a des prêtres qui lisent ce journal! me répondit le Cardinal. Eh bien! ce journal n'est pas avec le Pape, et quand on n'est pas avec le Pape, on n'est pas catholique, et je vous conseille d'user de toute votre influence pour détourner tous ceux que vous connaissez de lire ce journal.* »

Après quelques autres questions d'intérêt plus particulier, Son Eminence prit congé de nous avec autant d'amabilité qu'Elle en avait mis à nous accueillir.

C'était le lendemain dans la matinée que nous devions recevoir chacun en particulier la bénédiction que nous étions venus chercher et entendre en groupe de la bouche même de Léon XIII cette parole : « *Je bénis la démocratie chrétienne du Nord.* » Tous nos désirs étaient satisfaits, et, après avoir achevé notre pèlerinage, après avoir prié près du tombeau de Pierre, nous étions prêts à repartir pour notre beau pays de France que nous avions senti si aimé à Rome et à travailler de toutes nos forces et en particulier dans cette bonne Picardie où les discussions sont heureusement restées sans haine, à y répandre les enseignements de Celui qui ne saurait se tromper.

L'année suivante, en 1898, même tentative de

M. Léon Harmel, sous une forme un peu plus prudente.

Il avait, dans l'adresse présentée à Sa Sainteté au nom des pèlerins, exprimé son espoir dans la « démocratie chrétienne » pour ramener les masses populaires dans le sein de l'Église.

La Pape répondit par de graves et précieuses leçons dont voici le texte :

Pour vous, très chers fils, qui êtes la France du travail, vous n'ignorez pas qu'à vous aussi incombent d'importants et graves devoirs qui intéressent la société tout entière. *Et puisque vous venez de faire allusion à la démocratie*, voici ce que, à ce sujet, Nous devons vous inculquer :

Si la démocratie s'inspire aux enseignements de la raison éclairée par la foi ; si, se tenant en garde contre de fallacieuses et subversives théories, elle accepte avec une religieuse résignation et comme un fait nécessaire, la diversité des classes et des conditions ; si, dans la recherche des solutions possibles aux multiples problèmes sociaux qui surgissent journellement, elle ne perd pas un instant de vue les règles de cette charité surhumaine que Jésus-Christ a déclarée être la note caractéristique des siens ; si, en un mot, la démocratie veut être chrétienne, elle donnera à votre patrie un avenir de paix, de prospérité et de bonheur. Si, au contraire, elle s'abandonne à la révolution et au socialisme ; si, trompée par de folles illusions, elle se livre à des revendications destructives des lois fondamentales sur lesquelles repose tout l'ordre civil, l'effet immédiat sera, pour la classe ouvrière elle-même, la servitude, la misère et la ruine.

Loin de vous, très chers fils, une pareille et aussi sombre perspective. Fidèles à votre baptême, c'est à la lumière de la foi que vous jugez et appréciez les choses de cette vie, vrai pèlerinage du temps à l'éternité.

Même agitation du parti, pour tirer de là une approbation, une consécration explicite. Voici, entre autres, le commentaire de M. Pierre Veuillot, dans *l'Univers* du 10 octobre. Après avoir salué avec reconnaissance les paroles d'amour pour la France que Léon XIII avait laissé tomber de ses lèvres, il poursuit :

Cette France, que Léon XIII veut heureuse, forte et grande, cette France, qu'il aime et bénit, en laquelle Il met le premier espoir de l'Eglise, c'est la France démocratique.

Décisives sont les paroles prononcées par le Saint-Père à ce sujet.

Dans son adresse, M. Harmel avait dit :

La démocratie chrétienne, entendue selon le vrai sens catholique, peut rencontrer des adversaires qui ne la connaissent pas, mais elle ramènera au sein de l'Eglise les foules que le socialisme révolutionnaire en aurait éloignées.

En répondant à l'illustre modèle des patrons chrétiens, le Pape reprend, *accepte*, *adopte* le mot « démocratie », le mot et l'état, politique et social qu'il représente. Considérant comme établi régulièrement et solidement le règne de la démocratie, Léon XIII, avec ce coup d'œil si prompt, si profond et si sûr, avec sa résolution si nette, si ferme et si judicieuse, voit et dicte les devoirs de ce nouvel ordre, de cette nouvelle puissance, émue encore de son avènement, troublée de son pouvoir, incertaine de son esprit et de sa direction. Le pilote inspiré signale les écueils et montre le port, et Il dit à la démocratie : Sois *chrétienne ;* tu donneras à la France *la paix*, *la prospérité*, *le bonheur*...

Il faut donc accepter, sans réticences ni regrets stériles et suspects, mais loyalement, de plein cœur, la démocratie. Et il faut travailler, avec prudence, ardeur, obstination, à la rendre chrétienne. Quel encouragement

pour ceux qui ont entrepris cette tâche difficile et nécessaire, rendue plus pénible par tant de contradictions. La parole du Souverain Pontife les consolera de toutes les amertumes. Ils savent maintenant que la victoire est possible. Car, si le Pape nous dit de travailler à faire la démocratie chrétienne, c'est donc que la démocratie peut le devenir. Le vicaire de Jésus-Christ n'engagerait pas les catholiques dans une voie sans issue.

A l'œuvre : obéissons. Que les retardataires suivent et s'efforcent de rejoindre. Que l'avant-garde n'oublie pas que la circonspection et la discipline sont indispensables. Gardons toujours le respect, la mesure. Par les décisives paroles de Léon XIII, notre force, notre zèle sont accrus. Mais plus grande aussi est maintenant notre responsabilité. Le soldat qui exécute un ordre n'expose pas que lui seul.

Eugène Veuillot, lui-même, écrit huit jours après :

Vainement nous objectons qu'aller au Peuple, c'est obéir au Pape, que reconnaître la démocratie, c'est constater qu'il fait jour à midi, même par les temps brumeux... comme aujourd'hui. Nous parlons à des gens dont le siège est fait. Les paroles du chef de l'Eglise n'y peuvent rien changer. Ce n'est pas qu'ils les écartent absolument, ce serait en certains cas trop risqué : *ils se bornent à les interpréter*. Par exemple, de l'adresse où M. Léon Harmel a demandé au Pape de bénir la démocratie chrétienne et de la bénédiction très tendre et très fortifiante qu'il a reçue, nos maussades interprétateurs ont conclu qu'au fond Sa Sainteté Léon XIII a blâmé les démocrates chrétiens et repris *M. Harmel*.

Des instructions, mêlées à des félicitations, ne sont pas des reproches. Le Pape, en louant M. Harmel et ses amis de ce qu'ils ont déjà fait, en leur disant de marcher toujours en catholiques fidèles, a donné à la démocratie chrétienne la sanction qu'il lui fallait. Les avis qu'il a joints à ses encouragements ont achevé de la constituer.

Nier cela, c'est vouloir perpétuer des dissentiments qui nuisent à l'action catholique...

Cet empressement de certains démocrates à détourner ces paroles de leur sens force, pour ainsi dire, *l'Osservatore romano* à leur donner quelques jours plus tard cette leçon :

Le Chef suprême du monde catholique vient de dire magistralement et clairement quelle *doit être* pour les catholiques cette démocratie, dont on parle tant aujourd'hui, même dans le camp catholique, dans le but louable de la rendre chrétienne et de la mettre au service de l'Eglise et de la société, mais *avec le péril de passer sans* S'EN APERCEVOIR *dans le camp libéral et socialiste.*

Le Saint-Père Léon XIII a enseigné et expliqué comment les catholiques peuvent être démocrates, *sans dire pour cela, comme l'ont prétendu quelques-uns, qu'on doit être démocrate pour servir efficacement les intérêts de l'Eglise et ceux du peuple. Dans le cas actuel, certains ont fait une confusion injustifiée entre la démocratie et les démocrates.*

Cela n'empêche pas *la Revue de la Démocratie chrétienne* de prendre acte de cette bénédiction sous une forme et dans une circonstance qu'on n'aurait vraiment pas prévues. L'année suivante, elle eut la pieuse pensée de se consacrer au Sacré-Cœur de Jésus. Mais dans l'acte de consécration qu'elle inséra on pouvait lire :

Nous vous rendons grâce, ô Cœur très bon. Depuis notre dernière consécration, en effet, *un grand acte a été accompli par l'Eglise : Le Pape a béni notre Démocratie chrétienne ; il a dit le mot et béni les hommes qui l'ont pris comme drapeau* (1).

(1) N° de mai 1899.

Voilà de quels moyens on se servait, pour retenir ceux que des avertissements trop fondés et la lumière de certains événements auraient pu ébranler.

Lorsque les amis de M. Léon Harmel fêtèrent, en 1900, le 71e anniversaire de sa naissance, l'adresse qui lui fut présentée portait :

Au point de vue social, nous voulons comme vous nous montrer franchement et nettement *républicains, démocrates et chrétiens.* Patriotes avant tout, nous aimons la France. Nous restons optimistes, parce que nous voulons rester agissants.

Les Démocrates chrétiens vous reconnaissent comme leur chef, nous resterons fidèles à cet étendard que vous avez tenu si vaillamment.

Enfin vous vous êtes signalé par votre soumission d'esprit et de cœur envers le Vicaire de Jésus-Christ DONT VOUS AVEZ ÉTÉ LE PORTE-PAROLE AUTORISÉ POUR LES QUESTIONS SOCIALES.

Léon XIII s'est plu à le reconnaître en maintes circonstances et il a voulu en octobre 1898 consacrer devant le monde entier votre glorieux titre de Bon Père. Nous nous montrerons filialement et amoureusement dociles envers ce père des âmes ; à votre suite, nous voulons tous rester des vaillants soldats du Christ, vivant dans Pierre.

Au pèlerinage de 1899, le Père de la Démocratie chrétienne ne prononça plus le nom de démocrate, et s'abstint de demander une bénédiction spéciale pour son parti.

De la correspondance autographiée adressée de Rome à ses bien-aimés amis, pendant le pèlerinage de 1900, je citerai le passage suivant inséré avec cette mention : extrait d'une lettre d'Alexandre Maupetit à son frère :

Hier soir, nous sommes allés à 8 heures chez le cardinal Rampolla, nous en sommes sortis à 9 heures 45. Entretien de la plus haute gravité sur les affaires générales en France. Naturellement la question de *la Croix* a été longuement élucidée, j'ai eu la confirmation officielle des premières communications du Nonce apostolique à Paris. Son Eminence a bien voulu me remercier des démarches que j'ai faites à la Nonciature, qu'elle a apprises par une lettre détaillée de Mgr Lorenzelli et elle m'a demandé communication de mes notes sur *la Croix*, que le Nonce déclare absolument exactes et convaincantes. Conclusion du cardinal Rampolla : quoi qu'en disent les réfractaires de *la Vérité*, *le Congresso des Cardinaux*, rendant un jugement sur une cause qui lui était déférée depuis deux ans, a sauvé du même coup les Assomptionnistes et toutes les congrégations (???).

Pour moi, qui suis un simple, je me raccroche plus énergiquement à la robe blanche du Pape et, après les explications entendues, je répète, car je n'ai jamais varié, que nous devons lui rester fidèles et ne pas nous rattacher à telle ou telle congrégation pour subir une direction ; il n'y a que le Pape qui ait mission de diriger, gouverner et de conduire les brebis et les agneaux. Que les autres se taisent et obéissent. Disons partout ces choses et ne laissons pas dire autour de nous que le Pape a fait des concessions et a sacrifié une congrégation. La vérité est que les Assomptionnistes, grisés de leur succès et subissant l'influence des nobles faubourgs parisiens, ont comme des aveugles couru à leur perte, malgré les avertissements répétés de Rome.

De son côté, M. Harmel rendait compte de son audience près du cardinal Rampolla :

Nous retrouvons le Prince de l'Eglise dans toute sa noblesse, avec les sentiments délicats qu'il a toujours manifestés pour nous, son grand amour pour la France et son grand dévouement pour l'Eglise. Chaque fois que

nous nous rencontrons avec cet homme éminent, nous ne pouvons nous empêcher d'être profondément attristés des attaques violentes et injustes dont il est l'objet constant dans nos journaux. Nous parlons du Nonce, des visites d'Alexandre Maupetit et des miennes, de nos efforts pour dissiper les malentendus qui existent chez beaucoup de bons catholiques à son sujet. Il nous dit comme il est affligé de voir devant cette campagne violente et injuste faite contre le Nonce une interprétation des plus odieuses de la conduite du Pape au sujet de l'Assomption. *La Croix* n'a jamais rien dit pour déclarer qu'elle réprouvait une conduite si scandaleuse et pour se mettre en dehors d'une action aussi anticatholique. Nous lui avons parlé de M. Paul Féron-Vrau, que nous croyons sincèrement dévoué à l'Eglise d'abord...

De Rome, en 1902, M. Léon Harmel écrivait encore :

Les abbés démocrates ont été injustement rendus responsables des imprudences d'un ou deux d'entre eux. Sous ce prétexte on a entravé un mouvement fécond. On le regrette beaucoup au Vatican.

Mgr Turinaz s'était vanté que le Saint-Père avait lu son factum. Léon XIII était fort mécontent de cette assertion. Il n'avait pas même vu le titre et il a refusé de lire ce pamphlet (1).

Il regrette parfois d'être obligé au silence sous peine de déconsidérer l'Episcopat qui, malheureusement, ne prend pas toujours assez soin lui-même de la considération dont il a besoin.

Mgr Della Chiesa, comme l'autre soir le cardinal Rampolla, comme le Pape lui-même, je crois, se montre fort attristé des choses de France et un peu découragé. Je cherche à remonter le courage, comme sincèrement

(1) *Les Périls de la foi et de la discipline dans l'Eglise de France à l'heure présente.*

je le pense. Nous sommes écrasés par les sectaires, parce que nous n'avons pas obéi au Pape ni sous le rapport politique ni sous le rapport social; travaillons à établir l'obéissance parmi les catholiques; et nous reprendrons le dessus.

Le Cardinal Ferrata, que nous avons vu hier matin, est toujours très intéressant et très judicieux. Pour lui, la France est dans une épreuve dont elle sortira, il en a la confiance.

Et voici les paroles qu'au pèlerinage de septembre 1902 la même correspondance attribuait au cardinal Ferrata :

A l'intérieur, mêmes périls du côté des Nationalistes, parti césarien qui fait porter par les catholiques toutes les maladresses qu'il commet sans rien donner de sérieux aux catholiques.

Les Nationalistes maintiennent et accentuent la division entre les honnêtes gens sans aucun plan politique, aucune vue sérieuse digne d'un parti qui aspire à dominer.

Le triomphe de ces hommes néfastes sera la ruine de la Patrie. Les catholiques ne doivent pas aller aux Nationalistes, mais plutôt à d'anciens républicains modérés, tels que Méline et Ribot.

Ce n'est pas l'idéal, mais en affaires il faut se servir de ce que l'on a.

Le parti des honnêtes gens dans le sens large du mot, des hommes qui désirent sincèrement la justice et la liberté pour tous, voilà l'avenir :

Le lecteur estimera sans doute qu'il serait superflu de rien ajouter.

CHAPITRE VI

L'Encyclique sur la Démocratie chrétienne.

I. — Avant l'Encyclique.

L'écho des discussions soulevées par les audaces des démocrates chrétiens arrivait nécessairement jusqu'au Pape.

Les plaintes de courageux évêques, comme Mgr Isoard et Mgr Turinaz ne pouvaient pas ne point éveiller ses inquiétudes. Les préoccupations du Saint-Père se trahissaient par des alternatives qu'il est d'ailleurs difficile de suivre avec précision : tantôt le souci de maintenir l'intégrité de la foi et de la discipline agitait son esprit; tantôt il caressait l'espoir de calmer les agités et de gagner les indifférents par sa largeur d'esprit, sans rien sacrifier d'essentiel.

On a vu plus haut, par l'incident du congrès de Fribourg, que Mgr Turinaz avait répondu à la jactance des novateurs, en apportant un témoignage précis des inquiétudes du Saint-Père.

Dans cette même année 1897, Albert de Mun, à son retour de Rome, prononçait dans l'Assemblée

générale des cercles catholiques d'ouvriers, un discours où il manifesta les craintes qu'il éprouvait en voyant « ses amis les démocrates chrétiens » dans la voie où ils sont engagés actuellement.

Il rapporta les paroles que le Souverain Pontife lui avait dites : « Avant tout nous ne voulons pas de luttes de classes; jamais le Pape n'a rien dit qui pût les encourager; il faut respecter le rôle social des classes élevées; ce rôle est nécessaire. Ce que nous voulons, c'est une action populaire; il faut la faire sans tomber dans l'excès démocratique, et par l'union de toutes les bonnes volontés. »

Les démocrates chrétiens ne goûtèrent pas complètement les avis de l'ancien président des Cercles catholiques; ils rappelèrent qu'il avait été le promoteur du mouvement. Ceux du Nord prirent le parti de lui adresser directement des observations. Ce fut, pour Albert de Mun, l'occasion de leur répondre :

... Il y a, entre nous, plus qu'un lien formé par le souvenir d'une manifestation de confiance réciproque; il y a la solidarité d'une idée commune.

Mais, laissez-moi vous le dire franchement, il me semble que nous n'avons plus de cette idée commune, tout à fait la même conception.

Je crains, d'une part, qu'entraînés par l'action politique, par l'ardeur des polémiques et l'agitation des réunions publiques, vous ne perdiez un peu de vue ce qui devrait, à mes yeux, être le plus grand objet de vos préoccupations, l'organisation professionnelle et les œuvres sociales qui, par les services rendus, en sont le plus ferme point d'appui.

Je crains aussi, d'une autre part, qu'ébranlés dans vos intentions par les difficultés que rencontre leur mise en pratique vous n'abandonniez un peu trop le but ini-

tial de nos efforts, la constitution des groupes communs qui doivent manifester et rendre efficace le rapprochement des patrons et des ouvriers.

Les deux périls sont liés ; l'un conduit à l'autre.

Ils exposent votre entreprise à dévier, et, malgré vos propres résolutions, malgré la fermeté de vos sentiments catholiques, à perdre, au point de vue social, son caractère chrétien.

Voilà mon inquiétude.

Elle se résume dans cette double pensée : *vous faites trop de politique et vous vous éloignez trop des classes élevées.*

Je pourrais, pour la justifier, invoquer et citer des paroles et des écrits qui, à mes yeux, compromettent votre œuvre. Je ne le ferai pas. Je ne veux mettre personne en cause, et, d'ailleurs, les unes et les autres n'engagent que leurs auteurs.

Mais je tiens à vous signaler le fait capital qui, à mon avis, pourrait, si vous n'y prenez garde, détourner de sa voie pratique et féconde le mouvement social dont vous et vos amis avez pris l'initiative.

C'est la Constitution, suivant moi, très prématurée et mal conçue du parti démocrate chrétien.

Inutile d'insister sur ce rapprochement. Nous l'avons fait non dans un sentiment de vaine satisfaction, mais pour rallier les bonnes volontés que nous voyons en danger de s'égarer (1).

On peut citer encore ce trait rapporté par *la Voix de Notre-Dame de Chartres* (semaine religieuse) en mai 1899 :

Monseigneur nous rapportait *textuellement* les paroles de Léon XIII, dans son audience, ainsi que les siennes... Parmi les questions posées à notre évêque, citons-en une qui a son intérêt spécial à l'époque tour-

(1) Journal de *la Corporation*, 8 mai 1897.

mentée où nous sommes. — Avez-vous dans votre clergé des abbés démocrates ? — Je ne crois pas, Très Saint-Père. — Tant mieux ! Et le Pape accentua ces deux mots, en y ajoutant des réflexions qui en augmentaient singulièrement la portée.

Mais surtout l'Encyclique que Léon XIII adressa le 8 septembre 1899 aux évêques de France sur l'instruction du clergé dans les séminaires atteste ses préoccupations à ce sujet. Elle est un grave commentaire des recommandations de l'apôtre demandant que le ministre de Dieu soit l'exemple et le modèle de tous *in doctrina, in integritate, in gravitate*. On y trouve même un portrait de l'abbé démocrate parfaitement esquissé :

Certains prêtres traitent de surannés, d'incompatibles avec le ministère dans le temps où nous vivons, les principes de discipline et de conduite qu'ils ont reçus de leurs maîtres du grand séminaire. On les voit aller, comme d'instinct, au devant des innovations les plus périlleuses de langage, d'allures, de relations.

Malgré leur belle assurance, les démocrates chrétiens redoutaient cette défaveur. Ils agissaient de tous côtés et s'agitaient pour en prévenir la manifestation. Les détails donnés plus haut l'ont assez fait voir. Lorsqu'en 1899 l'apparition d'une encyclique devint de plus en plus probable, cette attente les jeta dans une grande perplexité. Serait-ce un désaveu ? Y trouverait-on encore un point d'appui et des encouragements ?

Plus près du Pape, le mouvement de la démocratie chrétienne en Italie révélait les mêmes tendances, les mêmes dangers. Il sollicitait plus direc-

tement son attention et devait influer aussi sur les décisions à prendre. A cause de cela il est nécessaire de rappeler ce qu'était ce parti.

Quelle avait été l'origine de l'*Action populaire chrétienne* en Italie? Après l'action violente de Victor-Emmanuel à Rome, le 20 septembre 1870, les catholiques italiens comprirent la nécessité de s'organiser pour disputer les *âmes* à la révolution qui venait de s'emparer des corps. Deux œuvres surgirent à cette fin, l'une à Florence, l'*Union catholique italienne*, l'autre à Bologne, la *Société de Jeunesse catholique*. L'une et l'autre fondèrent çà et là des comités. En 1874, les membres de ces deux associations se réunirent en congrès à Bologne et résolurent de les fondre en une seule, à laquelle ils donnèrent ce nom : *Œuvre des Congrès et Comités catholiques*. Elle eut un Comité central, divisé en sections, dont la seconde avait pour objet la charité et l'économie sociale. Sous la dépendance du Comité central étaient placés des comités régionaux, des comités diocésains et des comités paroissiaux, de sorte que le zèle et l'activité des laïques italiens se trouvèrent organisés hiérarchiquement sur le modèle et sous l'influence de la hiérarchie ecclésiastique.

Bientôt, survint un élément nouveau. Sous l'influence des conditions politiques, un parti s'était formé parmi les catholiques de France et de Belgique qui avait pris le nom de parti de la *Démocratie chrétienne*, et qui, comme nous l'avons dit, tout en prétendant représenter le « catholicisme intégral », n'était pas autre chose que le rajeunissement de l'idée mennaisienne d'une conciliation à établir entre les principes catholiques et les idées

démocratiques issues de la Révolution française; un moyen terme entre la doctrine traditionnelle de l'Eglise et le socialisme; en un mot, le libéralisme catholique transporté sur le terrain social. » Un parti analogue se forma dans le nord de l'Italie. Avant lui, toutes les œuvres d'action catholique s'étaient incorporées à l'œuvre des Congrès ou placées sous sa haute direction. Les démocrates chrétiens conservèrent une jalouse indépendance, et même prétendirent au monopole de toutes les entreprises en faveur du peuple. Les membres de l'œuvre des Congrès repoussèrent et cette prétention et le terme nouveau que l'on employait pour désigner les œuvres sociales. Ils déclarèrent se contenter, pour leur action, des termes d'*action chrétienne populaire;* et cela afin d'éviter toute signification politique, tout encouragement à la lutte des classes, tout appel à l'insubordination.

De là des tiraillements et des polémiques dont les nôtres donnent une idée suffisante.

A la même époque où le mouvement démocratique chrétien battait son plein chez nous, en 1897, *l'Univers* du 31 juillet relatait ce qui se passait en Italie :

Nous avons mentionné très brièvement la polémique qui s'est engagée entre les journaux catholiques du Nord de l'Italie.

Elle avait été ouverte par *le Corriere Nazzionale*, de Turin, *qui avait critiqué la dénomination et l'idée de la « démocratie chrétienne »*. *L'Osservatore Cattolico*, de Milan, *l'Unita Cattolica*, de Florence, avaient vigoureusement et brillamment soutenu la cause de l'apostolat et de l'organisation populaires.

D'autres jou naux ont été amenés à prendre parti; le

plus grand nombre en faveur du programme démocratique. De hautes autorités sont intervenues, notamment Mgr l'évêque de Fossano et M. Toniolo, le professeur de l'Université de Pise; le premier opposé au mouvement démocratique; le second, très favorable.

Sur ces entrefaites, le directeur du *Corriere nazzionale*, M. Scala, s'est rendu à Rome et a été reçu par le Souverain Pontife.

Accueilli avec affabilité, M. Scala dut constater que Léon XIII était péniblement impressionné et blâmait la polémique ainsi engagée. L'honorable directeur du *Corriere* l'a reconnu publiquement; et il a fait insérer dans son journal une déclaration où l'on trouve ces lignes :

Obéissants comme toujours, non seulement aux ordres, mais encore à tout désir du chef auguste de l'Eglise, dont nous nous glorifions d'être les fils très dévoués et très aimants; désireux de lui donner un nouveau témoignage de notre attachement illimité et sincère, nous déclarons mettre un terme, en ce qui nous concerne, aux polémiques soutenues ces jours-ci avec d'autres journaux catholiques, polémiques auxquelles Sa Sainteté faisait allusion; nous prions en même temps nos collègues de bien vouloir aussi, de leur côté, concourir à l'œuvre de concorde que le vénéré Pontife souhaite avec une si grande sollicitude.

Et le même jour, *l'Univers* tirait un heureux parti de la situation, en reproduisant un de ces morceaux insidieusement tendancieux où excellent les organes de la démocratie chrétienne. Ce n'est pas la première occasion que nous avons, et ce ne sera pas la dernière, de constater le soin qu'on prend d'endormir la défiance du Pape, en exaltant la fidélité de cette démocratie chrétienne d'Italie, qui depuis...

Pour compléter ce que nous avons dit de la polémique qui s'est engagée récemment entre les journaux catholiques de l'Italie du Nord, nous emprunterons les observations suivantes à un article que vient de publier *la France Libre*, de Lyon, et qui a pour auteur un homme très au courant du mouvement des idées et de la politique générale :

« Au début, le Vatican ne prêta aucune importance à cette levée de boucliers, il la considérait comme une manifestation purement politique, mais quand la polémique revêtit un caractère d'universalité, il intervint en faveur des démocrates chrétiens contre les vieux conservateurs. C'est ainsi qu'à ceux qui demandèrent conseil au Vatican le Saint-Père fit répondre qu'il fallait suivre les évêques.

« C'est ainsi que le cardinal Rampolla exprima, au nom du Pape, au directeur de *l'Unita cattolica*, les félicitations et les approbations pour ses beaux articles. C'est ainsi que M. Toniolo est chargé de publier, dans *la Revista internazionale* de Rome, la conférence que, sur le désir du Saint-Père, le savant professeur a faite, cet hiver, au jeune clergé de la Ville Éternelle.

« ...Mais Léon XIII a voulu mettre lui-même un terme à cette guerre contre les démocrates chrétiens. »

L'auteur, « un diplomate, » parle ensuite d'un article très remarqué publié par le comte de Chuissano dans *l'Osservatore cattolico*.

Le comte de Chuissano terminait son article sur la « démocratie chrétienne en Italie et en France » par ces mots : « Il est certain que le merveilleux réveil de l'esprit d'association et l'importance des récents congrès ont placé les catholiques italiens à l'avant-garde du mouvement social ; et le nouveau parti démocratique chrétien, loin d'asservir les Italiens à l'imitation servile de l'étranger, est destiné, au contraire, à marquer la primauté de l'Italie dans le règne de la justice sociale, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. »

Je souscrirai de cœur à ces paroles. Les démocrates italiens ont une incomparable supériorité sur leurs amis étrangers. Ils sont sous la direction immédiate du Saint-Siège.

De là leur dévouement aux directions pontificales, leur discipline et leur unité. L'Italien a été, aux XIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles, l'agent des conquêtes de la civilisation. Il a la faculté philosophique, le sens de l'histoire et l'esprit politique; les trois sources de transformation de l'humanité; l'éloignement provisoire des luttes parlementaire est une autre raison de succès. Dans le Nord, le parti compte des hommes de premier ordre, des organisateurs éminents et de vrais chevaliers de l'ère sociale; Je ne citerai en passant que le comte Medolago de Bergame, le petit-fils de Joseph de Maistre, l'ami intime du cardinal Agliardi, Bergamesque lui aussi, qui, pendant les persécutions dont les chrétiens sociaux d'Autriche ont été l'objet, a, contre le souverain, le gouvernement et d'éminentes personnalités, protégé la démocratie chrétienne. Cette élite est digne, par sa doctrine et son organisation, d'être le type idéal des partis sociaux en Europe. Léon XIII vient de lui imprimer son sceau.

C'est tout ensemble un triomphe pour elle et un encouragement pour les démocrates chrétiens du monde entier.

Plus tard, à l'approche de l'Encyclique, le correspondant de *l'Univers*, sous les initiales de l'abbé monsignor L. G., disait, le 2 septembre 1900, à propos du 17e congrès des catholiques italiens à Bologne :

Si l'on s'en rapporte à ce qui a été dit à ce moment-là, il y aurait eu encore cette fois à Bologne des discussions assez chaudes relativement à la démocratie chrétienne.

Les membres du comité permanent qui vivent à Rome

en relations plus habituelles avec le Saint-Siège savent ce qu'il faut penser là-dessus, sur la chose et sur le nom, pour entrer dans les désirs du Pape. D'autres ne savent pas encore se déprendre entièrement de vieilles traditions locales, de préjugés cent fois réfutés où entrent d'ailleurs beaucoup de malentendus.

Tous ont d'ailleurs protesté de leur obéissance absolue à toutes les directions du Saint-Siège. Il a été décidé que, pour la question de la démocratie chrétienne en particulier, on attendrait avec une pleine confiance et une entière docilité le document pontifical annoncé, et qui ne tardera plus à voir le jour.

Le même rapportait plus tard, en ces termes, l'origine de l'Encyclique, dans une correspondance du 12 juin 1901 :

Les jeunes, avec leur ardeur naturelle, voulaient aller encore plus vite et plus loin. On put parfois craindre qu'ils ne songeassent à organiser un groupement général à côté et *en dehors* de l'œuvre des Congrès. Le Pape, à plusieurs reprises, et définitivement lors du congrès national tenu à Rome en septembre dernier, indiqua sa volonté formelle : tous les catholiques italiens devaient se grouper dans l'œuvre des congrès. Les jeunes se le tinrent pour dit et firent formellement acte d'adhésion.

L'une des grandes difficultés était l'usage du mot de « démocratie chrétienne », déjà fort employé dans la péninsule, et en faveur surtout parmi les jeunes.

Dans le comité permanent, il y avait à ce propos deux tendances bien marquées ; elles s'incarnaient, d'une part dans le président M. Paganuzzi, de Venise, appuyé par *l'Unita cattolica* de Florence, et, d'autre part, dans MM. Medolago Albani et Rizzara, de Bergame, et surtout M. Toniolo, de Pise, que les démocrates chrétiens acclamaient comme leur docteur. Répétons-le : ces discussions ne menacèrent jamais l'existence ni l'essence de l'œuvre des congrès.

La volonté du Pape se manifestait de plus en plus : d'un côté, il ne voulait pour les catholiques italiens qu'une seule organisation générale ; d'un autre côté, il ne voulait pas que cette organisation proscrivît aucune liberté permise. Et c'est ainsi qu'il publia son Encyclique *Graves de communi*. Il y rappelait la nécessité urgente, l'étendue et les règles de l'action catholique populaire; il y permettait l'usage du terme de démocratie chrétienne; il *prenait même la peine de défendre cette appellation contre les objections qu'on lui faisait*. Il ajoutait d'ailleurs que ni d'un côté, ni de l'autre il ne convenait de donner à une pure question de mot une importance trop considérable.

Ces dernières appréciations sont-elles justes? Est-ce pour défendre la démocratie chrétienne contre les objections dont elle était l'objet que Léon XIII écrivit l'Encyclique *Graves de communi*?

II. — L'Encyclique « Graves de communi ».

Le lecteur a peut-être éprouvé quelque surprise, en lisant plus haut que l'Encyclique *Graves de communi*, du 18 janvier 1901, était une concession de Léon XIII au parti de la démocratie chrétienne.

Il faut l'avouer, le tableau que nous avons rapidement tracé des idées, des audaces, des écarts de ce parti, n'est pas fait pour prévenir cet étonnement.

Comme ce grave document pontifical contenait plus d'un avertissement et d'une leçon, ceux que le mouvement novateur effrayait se plurent à en prendre acte contre leurs adversaires; et c'était légi-

time. Ceux-ci, d'autre part, triomphèrent bruyamment (1). Avaient-ils complètement tort?

L'Univers du 1er mars 1901 publia, avec de grands éloges, une consultation de M. l'abbé Perriot, directeur de *l'Ami du Clergé*, sur cette Encyclique. Mes yeux s'arrêtèrent d'abord avec surprise sur cette phrase :

Les expressions de démocratie chrétienne et de démocrates chrétiens ont excité des défiances qui n'étaient pas sans fondement. Léon XIII énumère les raisons qu'on avait de les craindre et de s'en défier. *Il les écarte et les réfute* dans la première partie de son encyclique.

Si l'on embrasse par l'analyse l'ensemble et le mouvement de la pièce, au lieu de s'arrêter à telle ou telle expression significative, l'interprétation de M. Perriot n'est pas sans vraisemblance.

Le point de départ de l'Encyclique est dans ce passage :

En certains endroits, ceux qui s'occupent de ces questions se sont dits *chrétiens sociaux*. Ailleurs, la chose elle-même s'est appelée *démocratie chrétienne*, et ceux qui s'y adonnent, *démocrates chrétiens :* tandis que le système défendu par les socialistes est désigné sous le nom de *démocratie sociale* (2).

(1) On connaît le commentaire de M. Marc Sangnier, qui dit tout à lui seul : *Désormais la démocratie chrétienne fait partie intégrante du catholicisme; on ne pourra plus être catholique sans être démocrate chrétien.*

(2) C'est sans doute un lapsus qui fait dire au cardinal Lecot, dans sa lettre pastorale pour le carême de 1901, sur les congrégations religieuses et la démocratie chrétienne : Dans ce document du Docteur infaillible (est-ce un document *ex-cathedra ?*) — les mots de chrétiens sociaux, de démocratie chrétienne, de *démocratie sociale*, de démocrates chrétiens, prennent leur vraie signification, et dès

Or, des deux dernières expressions énoncées ci-dessus si la première, « chrétiens sociaux, » ne soulève guère de réclamations, la seconde, « démocratie chrétienne, » blesse beaucoup de gens bien pensants qui lui trouvent un sens équivoque et dangereux. Ils se défient de cette dénomination pour plus d'un motif. Ils craignent que, par ce mot, on ne favorise par une sorte de propagande secrète le gouvernement populaire, ou qu'on ne le déclare préférable aux autres formes de gouvernement. Ils craignent que la vertu de la religion chrétienne ne semble comme restreinte aux intérêts du peuple, les autres classes de la société étant, en quelque manière, laissées de côté. Ils craignent enfin que, sous ce terme insidieux, ne se cache le projet de décrier toute espèce de pouvoir légitime soit civil, soit sacré.

Comme, à ce propos, il y a couramment des discussions déjà trop prolongées et parfois trop vives, la conscience de Notre charge Nous avertit de poser des bornes à cette controverse, en définissant quels doivent être les sentiments des catholiques en cette matière. De plus, Nous avons l'intention de leur prescrire quelques règles, dans le but de rendre leur action plus étendue et beaucoup plus profitable à la société.

Le Pape explique en quoi les démocrates qui se disent chrétiens différeront des démocrates socialistes : 1° ils ne doivent point préférer la forme démocratique de gouvernement à une autre ; 2° ils ne doivent point mettre à l'écart les classes supérieures ; 3° ni, sous prétexte de démocratie, dédaigner les supérieurs légitimes. Ces conditions remplies, toute discussion pourra et devra cesser ; et personne ne saurait alors blâmer le zèle des démocrates chrétiens

lors n'ont plus rien qui puisse blesser les susceptibilités les plus légitimes. » (*Univers*, 19 février 1901.) — L'encyclique porte : « Il est donc évident que la *démocratie sociale* et la démocratie chrétienne n'ont rien de commun. »

tendant uniquement vers le bien suprême pour lequel nous sommes nés. Voilà le vrai but, car la question sociale est une question religieuse avant d'être une question économique. Il faut donc louer le zèle actif de la charité. Ce que la loi de la charité chrétienne demande de nous, c'est : 1° l'observation de la doctrine et l'imitation des exemples de Notre Seigneur; 2° la pratique de l'aumône; 3° celle des institutions stables pour le soulagement de la misère, pour former les ouvriers à l'épargne et à la prévoyance.

En tout cela le nom importe peu :

Qu'il soit donc entendu que ce zèle des catholiques à soulager le peuple est conforme à l'esprit de l'Eglise, et qu'il répond très bien à ses propres exemples de tous temps. Quant à ce qui y mène, savoir s'il faut l'appeler *action populaire chrétienne* ou *démocratie chrétienne*, cela importe peu, pourvu que les enseignements émanés de Nous soient observés intégralement avec une égale soumission. Mais ce qui importe beaucoup, c'est que, dans une affaire aussi conséquente, l'esprit des catholiques, leur volonté et leur action soient unanimes.

Mais il est nécessaire qu'avec cette union des cœurs et cette unité d'action on s'applique à multiplier les hommes d'œuvres et les ressources.

Voilà toute la trame de l'Encyclique.

Il n'est peut-être pas téméraire d'admettre, avec M. Perriot, que Léon XIII, estimant, comme il arriva fréquemment en d'autres circonstances, avoir résolu pratiquement les difficultés par un lumineux exposé de doctrine, se soit en effet proposé d'écarter les objections contre la dénomination de démocratie chrétienne, avec la conviction ou l'espoir que les démocrates chrétiens, par reconnaissance, suivraient fidèlement ses recommandations.

Qu'en advint-il? Nous en dirons un mot plus loin.

Un fait précis, que nous mentionnerons tout à l'heure, viendrait à l'appui de cette interprétation. Ce sont les paroles du Saint-Père, dans son allocution de Noël, à la fin de l'année 1902.

M. Fonsegrive, mieux placé que d'autres pour connaître exactement la vérité, aurait donc, par son aveu, exprimé une réalité que les faits rapportés dans les chapitres précédents rendent bien vraisemblable, quand il écrit :

C'est cette action populaire inspirée par les principes chrétiens que Léon XIII, *cédant à de pressantes instances*, a consenti à appeler du nom de démocratie chrétienne (1).

III. — Après l'Encyclique.

Quel fut le fruit de cette concession? Obtint-elle le résultat espéré?

Si nous jetons d'abord un coup d'œil sur la France, nous y voyons chez les démocrates chrétiens l'exaltation du triomphe, enthousiasme forcé et quelque peu factice sans doute, et cependant sincère, après tant d'appréhensions. Mais de tout ce qu'a dit le Pape, ils n'ont retenu qu'une seule chose.

Mgr Bœglin écrit à tous les journaux qui reçoivent ses correspondances :

Ce n'est pas la première fois que Léon XIII approuve et consacre la Démocratie chrétienne... En fait les catholiques sociaux, les démocrates chrétiens ou les chrétiens

(1) *La Quinzaine*, 16 mars 1902, page 138.

sociaux, ont été, au sein du catholicisme, les seuls qui aient répandu les doctrines romaines... *L'encyclique actuelle marque avec éclat le triomphe doctrinal et disciplinaire des démocrates chrétiens...*

On sait que M. Marc Sangnier et *le Sillon* en tirent l'obligation pour tous les catholiques d'accepter la cocarde.

Le Pape *entend* que le mot démocratie s'applique précisément à ces manifestations de dévouement effectif aux intérêts du peuple. (*L'Univers.*)

L'abbé Dabry disait dans son journal :

Le Pape a parlé. Il consacre le *vocable* et *le fond* de la démocratie chrétienne.

L'orientation des doctrines catholiques vers les questions sociales fait désormais partie de l'enseignement de l'Eglise... l'Eglise reprend aujourd'hui le véritable esprit de la révolution (1).

La Démocratie chrétienne affirmait, elle aussi, que le Pape confirmait et le mot et la chose.

Mais quel cas a-t-on fait des règles précises que Léon XIII donnait pour objet à son encyclique?

La première, interdisant de détourner la démocratie chrétienne à un sens politique, et de préférer dans l'action populaire chrétienne la forme démocratique de gouvernement à une autre, aurait dû avoir pour effet nécessaire d'arrêter ces tendances politiques qu'on avait vues se manifester précédemment dans les congrès, qui partout avaient apporté

(1) Voir *les Idées du Sillon*, 4e édition.

des causes de division et finissaient par devenir la préoccupation dominante (1).

Qu'en a-t-il été depuis? Moins d'un mois après l'encyclique, le 14 février 1901, M. l'abbé Dabry écrivait dans le premier numéro d'un nouveau journal, où il rappelait que sa vie était consacrée à l'œuvre des congrès :

Si les démocrates chrétiens avaient réussi à se constituer en parti politique, si, depuis les résolutions du Congrès ouvrier de Reims, tenu en 1896, ils avaient su s'affirmer et se grouper sur le terrain politique comme républicains démocrates, des hommes comme l'abbé Lemire ne seraient pas réduits à se préparer seuls à des discussions de cette importance (celle sur le projet de loi contre les congrégations religieuses) et à parler sans être soutenus. *Si le groupe des républicains démocrates existait, il aurait eu dans cette question son attitude particulière, sa politique personnelle, qui aurait été probablement, avec les tempéraments qu'apporte toujours la mise en commun de l'expérience et des lumières, celle qu'a prise pour son compte l'abbé Lemire*.. IL FAUT QUE LES DÉMOCRATES CHRÉTIENS SE CONSTITUENT EN PARTI RÉPUBLICAIN DÉMOCRATE, POUR LES ÉLECTIONS PROCHAINES, s'ils veulent que le pays fasse attention à eux, et que leur politique, leurs idées de réforme, lorsqu'elles seront formulées à la Chambre, y trouvent un milieu préparé et ne se heurtent pas aux oppositions misérables de l'ignorance et du parti-pris (2).

Oh! les apôtres des directions pontificales!

Le 5 septembre, M. Dabry revenait pour la quatrième fois sur la nécessité de constituer en vue des élections un parti de la démocratie chrétienne :

(1) Voir *les Idées du Sillon*, pages 87, 95, 127, 129, et aussi *Cas de conscience*, pages 18, 100, 101, 233, etc...

(2) Cité par *la Semaine de Cambrai*, 1901, page 138.

La démocratie chrétienne, dit-il, ne reste pas inactive. Nous avons appris du Secrétariat de Paris que le programme élaboré en vue des élections va être publié. Une vingtaine de jeunes candidats sont déjà sur les rangs, bien décidés à lutter comme républicains démocrates. Si Dieu le veut, nous pourrons avoir à la prochaine Chambre notre groupe bien distinct des autres, ENTRE LES RADICAUX ET LES PROGRESSISTES, et composé de trente-cinq à quarante membres. Je le demande à nos amis, même les plus timides : quel est celui qui ne donnerait pas deux cents conservateurs pour ce groupe-là (1)?

Et M. Dabry invoque, pour la constitution de ce parti politique de la démocratie chrétienne, qui doit tenir le milieu entre les radicaux et les progressistes, « les Encycliques pontificales ».

Le mois suivant, M. Naudet et M. Dabry publient le même jour chacun un article sur l'organisation politique de la démocratie chrétienne.

Celui de M. Naudet est intitulé : LES ÉLECTIONS ET LES DÉMOCRATES CHRÉTIENS; l'autre, celui de M. Dabry : RÉPUBLICAINS ET DÉMOCRATES (le titre de chrétiens a disparu). *Notre attitude aux prochaines élections.*

M. Naudet dit :

Si on considère que nous sommes, dans la masse catholique, elle-même confuse et désorganisée, le groupe qui, au point de vue social, est le plus agissant, le groupe dont les idées répondent le mieux aux plus ardentes aspirations du pays... nul ne peut nier que nous soyons une force.

Quel usage le parti doit-il faire de cette force?

M. Naudet répond :

M. Jules Lemaître est le chef des nationalistes; M. Mé-

(1) Cité par *la Semaine de Cambrai*, p. 587.

line a rallié les modérés de l'ancien parti républicain ; M. Piou réunit, sous le nom de « constitutionnels », les éléments épars de l'ancien parti conservateur.

Nous devons dire que M. Piou, pas plus que M. Méline, ni M. Jules Lemaître, ne nous compteront parmi leurs soldats...

Nous ne voulons pas perdre, en quelques mois, les fruits d'une politique poursuivie depuis dix ans...

Nous resterons nous-même, nous ne confondrons notre programme avec aucun des autres programmes.

Pour ce qui est de M. Dabry, on sait déjà ce qu'il veut (1).

La grande école de démocratie chrétienne en France depuis quelques années, c'est *le Sillon* qui n'a cessé de revendiquer pour lui toutes les bénédictions accordées par l'Eglise au mouvement de l'action populaire chrétienne et se donnait pendant longtemps pour l'*action sociale catholique* par excellence. Or, *le Sillon*, qui dès le principe cachait sous le nom d'action sociale une action principalement politique, a continué de s'affranchir progressivement des prescriptions pontificales jusqu'à devenir aujourd'un un parti ouvertement républicain démocrate.

Ce n'est plus le lieu de faire ici l'histoire et la critique de ce mouvement (2).

(1) *Semaine de Cambrai*, 21 décembre 1901. — Dans son numéro du 5 décembre, parlant du discours prononcé par M. l'abbé Lemire sur le budget des cultes, M. l'abbé Dabry dit : « La droite s'est abstenue de l'applaudir. C'est bon signe. *Ce n'est que lorsque la rupture sera complète entre nous et les* EXÉCRABLES *partis de droite* que nous aurons quelque chance de reconquérir le pays. Dans cette besogne d'affranchissement, l'abbé Lemire est un des ouvriers les plus hardis, les plus courageux. Il mérite d'être hautement félicité. »

(2) Voir *les Idées du Sillon*, 4e édition.

Quant aux autres recommandations de l'encyclique, sur l'union des classes, le caractère confessionnel des œuvres, etc..., nous ne pourrions, sans des redites fatigantes, apporter les preuves désormais trop publiques de la persistance des démocrates chrétiens à tenir ces recommandations pour non avenues (1).

Aux démocrates d'Italie, en échange de la concession qui leur était faite de conserver leur dénomination, avec un sens totalement nouveau, — celui d'*action populaire chrétienne* — Léon XIII demandait le sacrifice de leur indépendance. Il les incorporait à la grande Œuvre des Congrès. « Cette action des catholiques, disait l'Encyclique, aura une efficacité plus étendue si toutes les associations qui y concourent, sans rien sacrifier de leur organisation propre, agissent *sous la direction et la motion d'une seule et même force première*. En Italie, Nous VOULONS *que cette fonction directrice* appartienne à *l'Œuvre des Congrès et Comités catholiques*. »

L'empressement à obéir ne fut pas bien grand, puisque, sept mois plus tard, dans le bref adressé, le 24 août 1901, au comte Paganuzzi, président de l'œuvre des Congrès, Léon XIII écrivait :

Il nous plaît de saisir cette circonstance opportune pour inculquer *clairement, d'une façon définitive*, ce qu'exigent de vous les conjectures actuelles... Il faut que la concorde des esprits se conserve entière et ferme, aussi bien entre les associations qui adhèrent à l'œuvre — et *toutes doivent y adhérer* — qu'entre chacun de leurs

(1) Voir *les Erreurs du Sillon*, 2e partie.

membres... A cette action économico-sociale, depuis longtemps déjà le second groupe de l'œuvre des congrès se consacre tout entière. A ce groupe donc *faites en sorte que fassent adhésion ces jeunes de la démocratie chrétienne*.

Un peu plus tard le Saint-Père dut intervenir de nouveau. Le 27 janvier 1902, l'un de ses principaux organes, la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, adressa à tous les évêques d'Italie deux documents extrêmement importants sur la Démocratie chrétienne.

L'un était une brochure contenant : 1° une nouvelle rédaction des statuts de l'Œuvre des Congrès et des Comités catholiques; 2° les règlements du comité général, des comités régionaux, paroissiaux, etc.., et en appendice des avertissements généraux relatifs à l'action populaire chrétienne.

Le second document avait pour titre : Instruction de la S. Congrégation des Affaires ecclésiastiques sur l'action populaire ou démocratie chrétienne en Italie.

En vertu du premier de ces actes, le second des cinq groupes de l'Œuvre des Congrès était désormais consacré à l'*action populaire chrétienne ou démocratie chrétienne*. A cette disposition, le *Programme* tracé aux *démocrates chrétiens* ajoutait diverses prescriptions : « 1° *l'office central de toutes les institutions de démocratie chrétienne est l'office de la présidence du second groupe*. Lui *seul* aura le droit d'expédier des circulaires, de donner une direction autorisée, etc., etc. ; 2° les cercles et autres institutions démocratiques chrétiennes paroissiales, diocésaines et régionales, doivent se considérer comme *partie essentielle de l'Œuvre*

des Congrès ; 3° les cercles démocratiques chrétiens mettront en tête de tous leurs documents : *Second groupe de l'Œuvre des Congrès* et Comités catholiques en Italie. — Cercle démocratique chrétien de N...., diocèse de N... ; 4° aucune revue ni aucun journal de titre ou de propagande démocratique chrétien ne devra être considéré comme l'organe officiel ou officieux de l'action populaire chrétienne en Italie, excepté celui qui sera fondé ou dirigé par le second groupe général. »

Lorsque ces Règlements et Instructions furent publiés, les démocrates chrétiens d'Italie qui, au dire de leurs amis de France, « se plaignaient amèrement d'être exclus de l'Œuvre des Congrès », résistèrent décidément et ouvertement à tous les ordres d'y rentrer. *Il Domani Italia* (l'Italie de Demain), leur organe officiel, publia le 9 février, en tête de ses colonnes, une déclaration où il était dit :

Nous considérons de notre devoir d'observer que les nouvelles expositions statutaires de l'œuvre des congrès, contiennent des règles pratiques qui nous semblent ne pas dissiper une équivoque qu'il était nécessaire de voir éviter au moment présent, — celle qui consiste à dissimuler la distinction nécessaire à faire entre le point de vue religieux et les points de vue civils et sociaux des organisations populaires. Ces nouvelles dispositions nous semblent en outre renfermer un danger sérieux pour le développement ultérieur de nos jeunes forces ouvrières.

La suite de l'article annonçait « aux associations démocratiques chrétiennes de toute l'Italie » l'envoi au Saint-Siège d'un memorandum.

A la seconde page du même numéro du même journal, des plaintes étaient formulées sur ce que

le nouveau *Statut* enlevait toute autonomie aux organisations démocratico-chrétiennes, alors que ce *Statut* dit formellement que : « l'autonomie des diverses associations restera toujours pleine et entière, ces associations ne pouvant être considérées comme subordonnées à l'Œuvre des Congrès que dans l'ordre général. » Mêmes plaintes sur l'abandon que la démocratie chrétienne doit faire « de toute action politique », alors que déjà l'Encyclique *Graves de communi* avait prescrit « d'écarter de la démocratie chrétienne toute signification politique ».

Enfin, toujours dans ce même numéro, il était dit :

La direction du *Domani d'Italia* reste pour le moment à son poste, forte de la confiance de ses amis. Quant à l'avenir, nous attendrons le résultat des démarches annoncées plus haut (l'envoi du mémorandum au Vatican). En tout cas, le but de notre journal demeure invariable... Nous chercherons... à faire sortir le christianisme des sacristies et à le ramener dans la vie, à associer notre profond amour du catholicisme à toutes les saines et bonnes aspirations du temps, à combattre pour la *démocratie*, pour les progrès du droit social, pour l'organisation publique des classes, pour que les classes inférieures passent des *masses* des anciens gouvernements féodaux au *peuple* des nouvelles démocraties.

Le jour même où ils rédigeaient ces divers articles, les écrivains du *Domani d'Italia* adressaient aux journaux, de concert avec le Comité romain de la démocratie chrétienne, une longue note où il était dit, en six articles :

Nous nous soumettons à l'autorité ecclésiastique en

ce qui se rapporte et touche aux intérêts religieux; mais nous réclamons notre « liberté d'association et d'initiative civile, faute desquelles l'action dans la vie civile et sociale serait vaine et illusoire, et sujette à des équivoques, à des incertitudes et à des confusions dangereuses. »

Cette attitude excita à Rome une profonde émotion. Le 10 février, *l'Osservatore Romano* déclarait que le mémorandum annoncé ne serait pas reçu et que son envoi serait regardé comme un acte de rébellion.

Deux jours après, *l'Univers-Monde* publiait une dépêche envoyée de Rome, disant: « Il faut se défier des insinuations anticléricales parlant d'une révolte des démocrates chrétiens. *Quelques-uns seulement* ont le tort de méconnaître les avantages énormes, pour la démocratie chrétienne, du rôle plus important qui est assigné au second groupe de l'œuvre des Congrès. »

En réalité, ce n'étaient pas quelques-uns seulement, mais la presque totalité des démocrates chrétiens d'Italie qui pensaient comme les rédacteurs du *Domani d'Italia*, ainsi que l'attestent les adhésions publiées par ce journal le 16 février. Le correspondant de *l'Univers-Monde* avait invoqué, à l'appui de son dire, un blâme inséré dans *le Fascio democratico* du Milanais, à l'adresse du *Domani d'Italia*. En réponse, celui-ci publia une lettre de Milan disant que ce blâme avait été voté par surprise et qu'il n'émanait que du cinquième environ de ses membres.

Ainsi appuyé, *le Domani d'Italia* persista dans la ligne de conduite qu'il avait adoptée. Il déclara, le 16 février, renoncer à présenter son mémoran-

dum, puisque le Saint-Siège refusait de le recevoir. Mais, en même temps, il continua à faire valoir « dans la forme qui lui avait été consentie », disait-il, sa revendication d'une *coordination d'action* de la démocratie chrétienne avec l'œuvre des Congrès au lieu de l'*incorporation* qu'avait décrétée le *Statut;* et pour atteindre ce but, il faisait appel « aux amis et patrons bienveillants que la démocratie compte dans l'épiscopat » et « à la solidarité » de ses partisans.

Cet appel fut entendu; des négociations s'engagèrent qui aboutirent à l'ordre du jour suivant, adopté par le groupe démocratique chrétien de Rome, le 18 février :

Le groupe démocratique chrétien de Rome... délibère : 1° de faire acte d'adhésion au Saint-Siège; 2° d'envoyer les observations relatives au nouveau statut à la présidence du second groupe.

En outre, il applaudit à la conduite du Comité romain, qui reste chargé de l'étude et des délibérations concernant les nouveaux statuts. A la suite de cet ordre du jour, un télégramme fut adressé au Saint-Siège : Le groupe démocratico-chrétien de Rome accepte, en signe d'obéissance et d'attachement filial au Saint-Siège, les directions pour l'action économico-sociale des catholiques, confirmant de nouveau son inébranlable confiance que *l'alliance efficace du catholicisme avec la démocratie* sera le gage de prochains heureux succès pour les revendications de l'Église et les ascensions civiles des humbles vers la paix sociale dans le christianisme.

Le Domani d'Italia publia ces documents dans le numéro du 23 février. Le 2 mars, il donna en tête de ses colonnes la réponse de S. Em. le Cardinal Rampolla. Il y est dit : *Les dispositions dont*

il s'agit, qui, dans la pensée du Saint-Siège, n'ont d'autre but que de coordonner les forces de la démocratie chrétienne, rendront, nous aimons à l'espérer, cette action populaire chrétienne plus efficace pour atteindre sa noble fin, qui est le soulagement du peuple. »

D'après cette lettre, il n'est plus question d'*incorporation* de la démocratie chrétienne à l'œuvre des Congrès, mais de coordination de ses forces. C'est ce qu'avait demandé *le Domani d'Italia*. Aussi eut-il soin de le remarquer dans l'article dont il fit suivre la réponse du cardinal Rampolla :

La lettre déclare authentiquement que le Saint-Siège a voulu, par le nouveau règlement, la *coordination* des forces démocratiques avec le second groupe, pour leur plus grand avantage. Tel est l'*esprit* de la loi : coordination, et non pas assujettissement ; plus grand développement, et non pas suppression de la démocratie chrétienne. Le Saint-Siège a déjà donné, ces jours-ci, à nous et à d'autres, des preuves nombreuses de l'esprit de très *large condescendance* avec lequel il tient compte des difficultés soulevées contre la *lettre* du nouveau règlement, et accorde et facilite les *concessions*...

Nous continuerons à travailler *pour la démocratie chrétienne*, CELLE QUE NOUS VOULONS ET AIMONS ; NON PAS CELLE QUI REÇOIT AUJOURD'HUI LES HONTEUSES LOUANGES DES CONSERVATEURS, *mais la démocratie de l'Encyclique* Rerum Novarum, *celle des Ketteler, Manning, Gibbons, Decurtins, Harmel, Toniolo, et de tous les autres fidèles interprètes de la pensée du Pape et des aspirations du peuple... En avant !*

Dans un but de conciliation, Léon XIII avait consenti à recevoir la démission du président de l'œuvre des Congrès, M. Paganuzzi, contre qui les

démocrates chrétiens avaient manifesté leur hostilité, et à accepter le choix qu'ils firent de M. le comte Grosoli.

Cette concession ne put les désarmer. En juin 1903, Léon XIII dut blâmer publiquement l'abbé Muri, un de leurs chefs.

Au commencement de septembre, peu de jours après son élection, Sa Sainteté Pie X reçut en audience M. le comte Grosoli et le confirma dans sa charge.

Mais bientôt un journal démocrate chrétien d'Orvieto publia, sous forme de lettre, un article très violent contre l'œuvre des Congrès et son organisation, revendiquant plus hautement que jamais l'autonomie du « parti » démocratique.

Dans cet article, il était dit entre autres choses :

Moi, qui depuis un certain temps ai observé de près la marche de nos affaires, je me souviens qu'une approbation platonique, un éloge non moins platonique, ont toujours précédé un coup de tête donné à notre mouvement.

Et si le passé est le passé, si nous devons ne considérer que le présent, je vois que d'un côté Grosoli a été confirmé, et que d'un autre côté on a approuvé et encouragé l'œuvre de *Miles Christi* de la « Riscossa », œuvre d'un des hommes qui pour nous sont les plus néfastes...

Ou bien Grosoli nous jettera à la mer, ou il y sera jeté lui-même.

C'est une chose douloureuse que nous soyons réduits à discuter sur la qualité du biberon à imposer à cette pauvre démocratie chrétienne, que l'on voudrait maintenir dans un perpétuel état d'enfance.

Embrigadés dans cette Œuvre (l'Œuvre des Congrès), pourrons-nous ne pas perdre notre physionomie, ne pas la voir confondue avec celle des autres?

Pourrons-nous ne sacrifier aucune des tendances, aucun des projets que nous sommes en droit d'avoir, ne faire abstraction d'aucune des expériences que nous avons vécues ; ne renoncer à aucun de nos désirs d'initiative et de lutte, comme s'exprimait Murri dans le dernier numéro de la « Cultura sociale » ?

Pour trouver un état de choses qui nous permette de conserver notre liberté, nous devons, mon cher Bertini, remonter au delà des « Instructions » données par Léon XIII, et arriver jusqu'à l'arrangement du 5 octobre 1901 — arrangement tombé comme tombent parmi nous les bonnes choses...

Comment parler de liberté, d'initiative, quand les promesses que l'on a faites pour nous amener à accepter les « Instructions » s'en sont allées en fumée ? Comment parler de liberté des idées, alors que ne s'est pas encore éteint l'écho des cancans soulevés contre notre ami Murri, à la suite de ses justes critiques adressées au professeur Toniolo ?

Comment parler de liberté au sein de l'Œuvre, quand l'on dit déjà que le Congrès de Bologne, de qui nous attendions tout, sera renvoyé... aux calendes grecques, à cause des idées que nous aurions voulu y porter, des discussions que nous aurions déterminées à faire surgir.

Et si la présidence de l'œuvre des Congrès ne croyait pas avoir le devoir de démentir ces bruits, nous n'aurions plus qu'à prendre les mesures qui nous conviennent.

LAZZARINI.

Aussitôt la publication de cette lettre dans *Il Commune*, N. S. P. le Pape Pie X fit acte d'autorité.

Mgr Merry del Val écrivit le 7 décembre à Mgr l'évêque d'Orvieto, dans le diocèse duquel se publie *Il Commune*, une lettre que *l'Osservatore Romano* publia trois jours après.

Voici la traduction de cette lettre. On notera particulièrement l'importance du second paragraphe.

Le Saint-Père me donne l'ordre de faire connaître à Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime la douloureuse impression que lui a faite la lettre publiée le 29 août dernier dans le journal hebdomadaire *Il Commune*, qui s'imprime en votre ville. Il ne pouvait en être autrement, car tout l'article, de la première ligne à la dernière, doit être qualifié comme souverainement irrévérencieux et plein de rébellion contre toute autorité. L'impression douloureuse éprouvée par le Saint-Père en cette circonstance s'est accrue du fait que plusieurs fois déjà ce même journal a manifesté les mêmes sentiments.

Le Saint-Père, en même temps qu'il désapprouve absolument tout ce que contient cette lettre, soit au point de vue des principes, soit au point de vue des personnes, m'autorise à déclarer qu'il ne reconnaîtra jamais aucune œuvre d'action populaire chrétienne qui ne soit rattachée à l'œuvre des congrès catholiques avec la déférence voulue. Sa Sainteté rappelle aussi l'obligation qu'ont tous les clercs et prêtres, chargés de quelque fonction que ce soit, de ne prendre part d'aucune façon aux associations qui, sous le nom de « partis » portent la division dans les esprits et les scissions dans le camp catholique, et détruisent cette unité pour laquelle notre Saint Rédempteur adressait au divin Père sa dernière prière, et cette charité qui est l'unique caractère distinctif des vrais chrétiens.

La Semaine religieuse de Cambrai, en reproduisant cette lettre, ajoutait :

Les notes tendancieuses envoyées au journal *la Croix* par son correspondant, dès les premiers jours du pontificat de Pie X, semblaient l'obliger tout particulièrement à faire connaître aux lecteurs de ce journal l'acte que Sa

Sainteté vient d'accomplir, d'autant plus que l'une au moins de ces notes avait eu précisément pour objet l'audience accordée au comte Grosoli, et le projet d'un congrès à Bologne, auxquels la lettre de Lazzarini et celle de Mgr Merry del Val font allusion.

Ces documents ont été publiés dans *l'Osservatore Romano* le 8 septembre, et dans les journaux de France et de Belgique le 10.

Aujourd'hui, 17 septembre, « Sienne » (1), qui a envoyé presque chaque jour des télégrammes à *la Croix*, n'en a point encore fait mention.

Il sera, en effet, intéressant de voir comment la conduite des démocrates chrétiens d'Italie était appréciée par leurs amis de France, et quelle opinion ils s'efforçaient d'en donner parmi nous. Qu'on lise, par exemple, cette correspondance optimiste et tendancieuse de *l'Univers* (16 juin 1901), sous la signature L. G. déjà connue :

Voilà trois mois qu'a paru l'Encyclique *Graves de communi ;* ses fruits sont déjà manifestes.

La masse des catholiques et des prêtres italiens a puisé dans les enseignements et les directions du Pape une nouvelle ardeur; l'immense majorité a pris sans difficulté le drapeau de la démocratie chrétienne. Une dizaine d'évêques au moins ont adopté ce même sujet pour leur mandement de Carême.

L'Univers a publié de larges extraits de la pastorale de Son Eminence le cardinal Richelmy, archevêque de Turin. Dernièrement, au congrès de Milan, l'archevêque, Son Eminence le cardinal Ferrari, manifestait lui aussi par sa présence et ses paroles qu'il entendait appliquer dans son diocèse tous les conseils de Léon XIII et user de toutes les libertés permises.

Voilà pour le gros de l'armée des catholiques italiens.

(1) M. l'abbé Vanoufville.

Mais *aux deux extrémités*, on constate encore *une légère divergence*. D'une part, la présidence du Comité permanent, dans ses circulaires, évite d'employer le terme de démocratie chrétienne. Don Albertario le lui a reproché l'autre jour assez violemment. Pourtant, la divergence est plutôt superficielle. La présidence approuve publiquement dans ses propres circulaires les documents très significatifs et très précis que publient, d'après les ordres du Comité général, les membres de la section d'Economie chrétienne, MM. Toniolo, Medolago, Rezzara. *L'Univers* a déjà traduit le dernier de ces documents relatifs à l'organisation professionnelle. M. Paganuzzi lui-même avait annoncé ce document, et lui avait donné toute l'autorité de l'œuvre générale des Congrès, en disant dans une circulaire signée de son nom : « Il faut que la nouvelle ardeur dont sont animés tous les Italiens depuis l'Encyclique *Graves de communi* produise tous ses fruits. Aussi le conseil directif désire qu'on apporte à l'action sociale des soins très particuliers. C'est pourquoi le deuxième groupe permanent « Charité et Economie sociale chrétienne » est chargé de publier des directions précises qui guideront et stimuleront les catholiques italiens, principalement dans ce travail pratique, nécessaire pour traduire en acte les enseignements contenus dans l'Encyclique elle-même. »

On le voit donc : ces difficultés paraissent faciles à vaincre. *Il n'en est pas moins vrai que le soin avec lequel la présidence évite de parler de « démocratie chrétienne » excite des soupçons et produit une fâcheuse impression sur une certaine partie des groupements de jeunes démocrates chrétiens; par une réaction assez facile à comprendre, leur adhésion à l'œuvre des congrès reste plus extérieure qu'intime et cordialement confiante.*

Mais il serait injuste d'exagérer leurs torts, ET LE PAPE, QUI EST AU COURANT DE TOUT CE QUI SE PASSE, CONTINUE A MONTRER POUR CES BENJAMINS DE L'ACTION SOCIALE, UNE PRÉDILECTION MARQUÉE.

Il n'en faut d'autre preuve que ce qui se passait, il y a un mois, au congrès de Milan. Il y a, à Milan, un jeune groupe de démocrates chrétiens, le « Pascio democratico », qui, avant l'Encyclique *Graves de communi*, s'était formé en dehors du comité diocésain de l'œuvre des Congrès. Aussitôt que fut manifestée la volonté du Pape, le « Pascio democratico » rentra dans le rang. Son obéissance a été bien récompensée. Il est devenu l'avant-garde du comité diocésain; le comité diocésain tout entier en appelle lui-même au programme et au drapeau de la démocratie chrétienne. Ce jeune groupe avait récemment le bonheur d'entendre Son Eminence le cardinal Ferrari lui donner un témoignage explicite de satisfaction que *l'Univers* a déjà rapporté (n° du 13 mai).

Bien plus, à une dépêche qu'ils ont envoyée au Pape, pour la fête de la *Rerum Novarum*, le Pape a fait répondre par Son Eminence le cardinal Rampolla :

Edifiée et émue, Sa Sainteté, avec une paternelle sollicitude, bénit le « Pascio democratio cristiano » de Milan.

Ce qui s'est passé à Milan se reproduira vraisemblablement par toute l'Italie. Ce serait donc une précipitation bien mal avisée, sinon de l'injustice, de vouloir trouver dans la petite crise présente une occasion nouvelle de critiquer les démocrates chrétiens en leur attribuant tous les torts.

On peut se rassurer; ce n'est pas chez les catholiques italiens, de quelque nom qu'ils s'appellent, qu'on trouvera jamais des réfractaires aux directions pontificales. Les journaux des démocrates chrétiens n'ont reçu du Pape jusqu'ici que des éloges et des approbations; tous ceux qui les attaquent pourraient-ils en dire autant?

Cette bonne volonté générale permet de prévoir ce qui va se passer. *L'Osservatore Romano* le disait l'autre jour dans un judicieux article...

On le voit; il n'est pas question de lancer des excom-

munications. Au contraire. On demande à tous de rester cordialement dans le rang, et en même temps, *on réclame de l'œuvre des congrès elle-même les efforts nécessaires pour attirer et garder ces juvéniles impatiences dans son orbite.*

Grâce à la présence immédiate du Pape et à la sincère bonne volonté de tous, ce résultat, on peut en être sûr, n'est ni douteux, ni lointain.

Pour le moment, IL SERAIT INEXACT D'EXAGÉRER LES PETITES DIFFICULTÉS PRÉSENTES (1) *et injuste d'en attribuer toute la responsabilité à une seule des parties.*

Qu'on lise cette autre correspondance de source semblable publiée par *la Croix*, au sujet de ces nouvelles interventions pontificales de 1902.

C'est pour parer à toute fâcheuse conséquence de *ce qu'on pourrait appeler* UN EXCÈS DE BIEN que, sous l'instigation de Léon XIII, le cardinal Rampolla vient d'adresser aux évêques d'Italie les documents que nous publions. Y voir une condamnation de la démocratie chrétienne serait les dénaturer. C'en est seulement une réglementation et l'on ne réglemente que ce qui est autorisé...

(1) Le préambule de l'Instruction de 1902 portait:

« Personne n'ignore comment se sont manifestées, surtout dans ces derniers temps, des divergences d'opinions concernant le mode de développer et de promouvoir l'action démocratico-chrétienne en Italie, *chose qui n'a pas peu contribué à troubler cette union et cette harmonie tant désirées et tant inculquées par le Saint-Père.* »

Ainsi donc le Souverain Pontife constate de nouveau que l'harmonie entre catholiques est troublée et l'union compromise, et cela à cause des divergences d'opinion concernant le mode de développer et de promouvoir l'action démocratico-chrétienne.

Déjà le Pape avait fait cette même constatation lors de la publication de l'Encyclique *Graves de communi.* Il disait :

« *Les graves discussions* sur la question sociale qui ébranlent en plus d'une nation et depuis longtemps l'union des cœurs, *vont chaque jour se multipliant ;* leur ardeur est telle que les esprits les plus sages en viennent, à bon droit, à ne plus savoir que penser et à être saisis d'inquiétude. »

Comment supposer du reste que le Saint-Siège vienne à se déjuger et condamner aujourd'hui ce qu'il approuvait hier. C'est outrager la plus haute autorité de la terre de lui prêter ces contradictions!

Le Saint-Père ne pouvait-il, sans se dégager et se contredire, ramener à la vérité et au devoir, ceux qui abusaient de ses instructions et les violaient? Mais les démocrates ne se faisaient pas scrupule d'insister, même grossièrement, sur ce qui pouvait être pour lui comme le point sensible, à cause du rapport de ce mouvement de la démocratie chrétienne avec ses directions politiques.

Et il faut avouer que, en d'autres circonstances, Léon XIII semblait leur donner raison ou tout au moins leur fournir des prétextes. Ce fut le cas, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, dans son allocution de Noël 1902.

A la fin de cette année qui avait vu paraître les actes de la *Congrégation* des Affaires ecclésiastiques, et quelques semaines après la circulaire du comte Medolago rappelée tout à l'heure, le cardinal Oreglia, présentant au Saint-Père les vœux du Sacré-Collège, fit, non peut-être dans une intention discrète, allusion à tous ces incidents. Il terminait en disant :

Pour notre part, nous ne pouvons que faire des vœux pour que s'accomplissent les aspirations de Votre Sainteté et non les aspirations de ceux qui, ne se souciant pas du véritable bien du peuple, et faisant étalage d'un faux zèle, visent seulement à satisfaire leurs ambitions pour faire triompher une démocratie toute autre que chrétienne.

Or, voici intégralement ce qu'à ce passage du

discours du cardinal le Saint-Père a répondu :

Vos dernières paroles, monsieur le Cardinal, font allusion à *l'action démocratique chrétienne*, qui est aujourd'hui, comme vous le comprenez bien, un fait d'une importance non légère. Cette action est entièrement conforme au caractère du temps, et aux besoins qui l'ont suscitée. *Nous lui avons donné sanction et impulsion, tout en déterminant très nettement son but, son mode, ses limites; et par suite, s'il arrivait à quelqu'un, en cette matière, de faire un faux pas, son erreur ne serait certainement pas imputable à l'absence d'une direction autorisée. Mais, pour parler en général de ceux qui se sont consacrés à cette œuvre, en Italie et ailleurs, il n'est pas douteux qu'ils s'y dépensent avec un bon zèle et des fruits notables et il ne faut pas omettre de remarquer l'utile concours qu'y donnent, d'une façon continue, des centaines de jeunes gens valeureux.* Le clergé aussi, Nous l'avons encouragé à entrer, certaines précautions gardées, dans ce même champ d'action : parce que, à dire vrai, aucune des inspirations éclairées et bienfaisantes de charité sincère n'est étrangère à la vocation du sacerdoce catholique. Or, est-ce que, par hasard, elle n'est pas une charité vraie, une charité très opportune, cette charité qui s'applique avec empressement et désintéressement à améliorer la condition spirituelle et le sort matériel des multitudes ?

L'amour maternel de l'Eglise pour les hommes est universel, comme la paternité de Dieu : cependant, fidèle à ses origines et pénétrée des exemples divins, elle eut toujours pour habitude de s'approcher avec un sentiment de prédilection, des humbles, des souffrants, des deshérités de la fortune. *Dès lors qu'elle est sincèrement et constamment pénétrée de l'esprit de cette Mère universelle des peuples, la démocratie chrétienne, on peut bien en avoir la confiance, ne manquera pas son but. Et que personne n'aille prendre*

ombrage pour le mot, quand on sait que la chose est bonne. Entendu comme l'entend l'Eglise, le concept démocratique ne s'accorde pas seulement à merveille avec les dogmes révélés et les croyances religieuses, il faut dire davantage : il est né du christianisme et c'est par le christianisme qu'il s'est développé; c'est la prédication évangélique qui l'a propagé parmi les nations. Athènes et Rome ne l'ont pas connu, sinon après avoir entendu la voix divine qui dit aux hommes : *Vous êtes tous frères et votre Père commun est au ciel.*

C'est en dehors de cette démocratie, qui se nomme chrétienne et qui l'est, que s'avance avec un tout autre idéal, et par d'autres voies, le mouvement démocratique séditieux et athée ; il prépare des jours amers pour les sociétés civiles qui le couvent pourtant dans leur sein, en le caressant. Or, l'action populaire chrétienne, se développant sur le même objet, est une force rivale qui se jette en travers de ce mouvement pour arrêter ce succès, et elle est capable, en beaucoup de cas, d'en prévenir les efforts. Si elle n'avait pas d'autres résultats que de disputer le terrain à la démocratie socialiste et d'en circonscrire les pernicieuses influences, elle aurait rendu, par cela seul, un service considérable au bon ordre de la vie sociale et à la civilisation chrétienne.

Répétons-le encore et plus haut : il faut que le clergé aille au peuple chrétien, qui est de toutes parts menacé par des pièges et par toute sorte de fallacieuses promesses, poussé particulièrement, par le socialisme, à l'apostasie de la foi héréditaire. Mais tous les prêtres doivent subordonner leur action à l'autorité de *ceux que l'Esprit-Saint* a établis évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu : faute de quoi naîtraient la confusion et un très grave désordre, au préjudice aussi de la cause qu'ils ont à défendre et à promouvoir. Même, dans ce but, Nous désirons qu'à la fin de leur éducation dans les séminaires, les aspirants au sacerdoce *reçoivent l'Enseignement des Documents pontificaux qui con-*

cernent la question sociale et la Démocratie chrétienne, en s'abstenant néanmoins, comme Nous l'avons dit plus haut, de prendre aucune part au mouvement extérieur. Ensuite, devenus prêtres, qu'ils s'occupent avec un soin particulier du peuple, de tout temps l'objet des plus affectueuses sollicitudes de l'Eglise. Arracher ***les enfants*** du peuple à l'ignorance des choses spirituelles et éternelles, et, avec une industrieuse tendresse, les acheminer vers une existence honnête et vertueuse, confirmer les ***adultes*** dans la foi et les exciter à la pratique de la vie chrétienne en dissipant les préjugés contraires.

Pour répondre avec affection à vos souhaits, Nous implorons du Ciel les bénédictions les plus choisies sur le Sacré-Collège : qu'elle vous en soit le gage, cette bénédiction que Nous vous donnons avec effusion de cœur et que Nous étendons aux Evêques, aux divers prélats et à toutes les autres personnes qui font ici autour de Nous une agréable couronne.

Or, il n'est pas difficile de deviner les encouragements et les approbations que le parti de la démocratie chrétienne pouvait tirer de ces paroles du Saint-Père en se les appropriant, alors que Léon XIII, supposant que ses conseils seraient également sacrés pour tout le monde, et que nul n'aurait la témérité de transposer dans un autre ordre ce qu'il disait de la démocratie chétienne définie par lui dans le sens d'une action populaire chrétienne, se complaisait à confirmer ses précédentes directions.

Au surplus, nous épargnerons cette recherche au lecteur, en mettant sous ses yeux le commentaire dont M. Fonsegrive faisait suivre immédiatement le texte de l'allocution papale :

On ne trouve pas là la moindre trace de distinction entre une certaine démocratie chrétienne qui serait

bonne et une autre qui serait perverse; le Pape ne condamne qu'une sorte de démocratie, la démocratie socialiste et révolutionnaire ; quant à la démocratie chrétienne, il refuse de suivre le cardinal dans les distinctions que lui suggérait son discours, il dit simplement : Cette action est ENTIÈREMENT *conforme au caractère du temps* et aux besoins qui l'ont suscitée... Pour parler en général de ceux qui se sont consacrés à cette œuvre, en Italie et AILLEURS, il *n'est pas douteux* qu'ils s'y dépensent avec un bon zèle et des fruits véritables. Le clergé aussi, Nous l'avons encouragé à entrer, certaines précautions gardées, dans ce même champ d'action... *Que personne n'aille prendre ombrage du mot* (la démocratie chrétienne) quand on sait que LA CHOSE EST BONNE... *le concept démocratique est né du christianisme*... Vous êtes tous frères... Cette *démocratie chrétienne* se nomme chrétienne *et* ELLE L'EST... »

Il est impossible d'être plus net. *Ici le Saint-Père a voulu que toute équivoque cesse.* Il s'est aperçu qu'on avait trop exploité les plus naturelles et les plus justes réserves. Aussi a-t-il voulu n'en marquer aucune. Pour nous, *nous connaissions depuis longtemps la vraie pensée du Saint-Père*, il l'avait exposée à notre directeur, il l'a redite avec plus de force récemment à notre vaillant ami, l'abbé Naudet, lorsqu'il l'a reçu à Rome. Mais on avait pris soin de tant l'obscurcir qu'il était utile qu'elle fût une fois de plus clairement manifestée. Elle l'est cette fois, dans une lumière telle que ceux qui ne la verront pas seront bien véritablement affligés de cécité volontaire (1).

En terminant ce chapitre, nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher les encouragements donnés à la démocratie chrétienne en France, des sages mesures prises en Belgique pour arrêter les désordres

(1) *La Quinzaine*, 1er février 1903, page 296.

causés par ce parti. Combien il est regrettable que les évêques français aient été empêchés par la situation du pays de suivre le projet de Mgr Turinaz demandant ouvertement la suppression de cette dénomination, et d'imiter la conduite de Mgr Rütten, évêque de Liège; et combien il est fâcheux qu'ils n'aient pas rapporté de Rome des conseils aussi formels que ceux donnés à ce prélat!

On sait que Liège fut le berceau du parti de la démocratie chrétienne. Les difficultés y étaient plus grandes qu'ailleurs. Cependant c'est de l'intelligente et ferme direction de son nouvel évêque qu'est parti le mouvement de pacification réelle, non factice et illusoire, auquel les catholiques belges doivent d'être restés les maîtres du pays (1).

Le nouvel évêque, Mgr Rütten, à son retour de Rome, en 1902, adressa à son clergé une *Instruction synodale* qui eut aussitôt un grand retentissement au dehors même des frontières de la Belgique.

Il y était dit d'abord :

Les instructions données récemment aux Italiens, sur l'ordre du Pape, par la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques, sont générales, et s'adressent à l'Eglise entière en tout ce qu'elles renferment de doctrine et de théorie. Seules les mesures pratiques, qui visent la situation particulière de l'Italie, sont de leur nature restreintes à ce pays... Elles n'ont évidemment qu'un but: *empêcher l'action populaire chrétienne de dévier de son but*, couper la voie à toute division, et maintenir parmi les catholiques la plus complète unité d'action.

(1) Voir *Rome et l'Action libérale*, pp. 256, 259.

Les évêques de Gand, de Tournai et de Liège avaient été reçus en même temps par le Saint-Père. A la fin de l'audience, le Souverain Pontife retint Mgr Rütten pour entendre de sa bouche l'exposé de la situation de son diocèse : « Je connais, dit-il vos divisions, et je les ai beaucoup regrettées. On m'a dit que votre nomination contribuerait beaucoup à rétablir la paix. »

« J'ai lieu de croire, reprit l'évêque, que la prévision de Votre Sainteté à cet égard s'est déjà en partie réalisée. Cependant, tout n'est pas fini. Il subsiste une tendance à se séparer en deux camps distincts. Les uns s'appellent *démocrates chrétiens*, aux autres *on donne* le nom de *conservateurs*. Si cela continue, il est à craindre que les divisions se perpétueront, et que même elles s'aggraveront par suite des discussions et froissements qui en résulteront inévitablement. Mon intention est donc de travailler à supprimer toute cause de division, et à unir les bons catholiques ainsi que les membres du clergé, de façon à ce que tous n'aient plus qu'un seul but : celui de procurer la gloire de Dieu, le salut des âmes, le bien de l'Eglise et de la patrie, et en même temps l'amélioration de la condition des classes inférieures, surtout des ouvriers ; ensuite d'amener tous les hommes de bonne volonté à se dévouer de cœur et d'âme, sans distinction de partis, aux œuvres qui tendent à ce but. »

Léon XIII l'approuva :

Je vous autorise à dire que c'est en mon nom et en vertu de mon pouvoir de Vicaire de Jésus-Christ que vous demandez la disparition de toutes ces divisions, qui ne peuvent être que funestes. Je le répète, vous pouvez déclarer que vous avez reçu de la bouche même

du Pape, l'expression de son grand désir, de sa volonté formelle, de voir cesser toute division entre les prêtres et les laïques, et que tous doivent obéir sous ce rapport; que ceux qui ne suivront pas leurs évêques travaillant à rétablir la paix et l'union parmi les bons ne sont pas de vrais catholiques.

Fort de cette mission, Mgr Rütten, dans la suite de son instruction synodale, détermine les moyens qu'il avait résolu de prendre pour l'accomplir.

Pour le passé et le présent :

Plus de discussions stériles sur des théories controversées et contestables, plus de récriminations ni de fâcheux retours sur le passé, mais oubli et pardon mutuels des torts s'il y en a eu. Pour l'avenir, observer le programme tracé par le Saint-Père : « Que tous, unis d'esprit et de cœur, travaillent avec le plus grand zèle et sous votre direction, à assurer le triomphe de la bonne cause.

« Que le clergé marche à la tête. *C'est à lui surtout de se mettre en garde contre les opinions nouvelles*, à lui surtout de pacifier et de réconcilier les esprits par la vertu de la religion, à lui d'inculquer à chacun les devoirs du citoyen chrétien. » (Lettre aux Evêques Belges, 1895.) Comment le clergé le fera-t-il s'il ne commence pas par supprimer toute discussion dans ses propres rangs ! Or, aussi longtemps qu'il y aura une tendance à séparer le clergé en deux camps, dont l'un *s'appellera démocratie chrétienne*, et l'autre *sera désigné* par le nom de *conservateur*, tout germe de discussion et de division n'aura pas disparu. Me basant donc sur la nécessité de l'union la plus parfaite, sur le désir maintes fois exprimé par le Saint-Père, sur l'approbation formelle que j'ai recueillie moi-même de la bouche du Vicaire de Jésus-Christ, *je demande, chers et vénérés Coopérateurs, qu'il ne soit plus question parmi les prêtres de conservateur ou de démocrate*

chrétien, mais que tous n'aient qu'un nom, celui de ministres de Jésus-Christ, et une ambition, celle d'en accomplir avec zèle et ferveur les sublimes fonctions.

Pourquoi nous servir de ces noms, comme pour nous séparer en deux partis distincts? Pourquoi ne pas nous contenter du nom qui dit tout et qui est glorieux entre tous, du nom de *prêtres et ministres de Jésus-Christ?* — Y aurait-il deux clergés différents, un clergé pour telle catégorie de personnes et un clergé pour telle autre? un clergé fidèle à sa mission et un autre qui ne le serait pas? — Non, mille fois non. Le Christ n'est pas divisé et le sacerdoce non plus. Il n'y a et il ne peut y avoir qu'une seule catégorie de prêtres, parce que tous doivent être les ministres de Jésus-Christ, c'est-à-dire *les dispensateurs des mystères de Dieu*, et rien que cela. Dispensateurs des mystères de Dieu, non pas auprès de quelques-uns seulement, mais auprès de tous, des pauvres comme des riches, des patrons comme des ouvriers, des grands comme des humbles, — non pas en quelque partie seulement, mais en tout, selon l'exemple de saint Paul, qui a pu dire de lui-même : Je me suis fait le serviteur de tous pour en gagner un plus grand nombre à Dieu ; — Je me suis rendu faible avec les faibles — en un mot : — Je me suis fait tout à tous pour les sauver tous. *Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos.* (I Cor., IX, 20-22.)

Après avoir dit que les prêtres ne doivent plus s'appeler démocrates chétiens ni donner à leurs confrères le nom de conservateurs, Mgr Rütten ajoute :

Quant aux laïcs, s'il en est qui veulent conserver le nom de démocrates chrétiens et se distinguer ainsi des autres fidèles, pourvu qu'ils n'attachent à cette dénomination aucune autre signification que celle indiquée par N. S. Père le Pape, qu'ils se conforment aux sages directions du Saint-Siège et s'abstiennent soigneusement de

tout ce qui peut diviser les catholiques et paralyser leur action, nous n'avons rien à y reprendre. Leurs œuvres, basées sur la religion et animées d'un esprit véritablement chrétien, nous les soutiendrons et les encouragerons au même titre que celles des autres catholiques (1).

(1) Reproduit par *la Semaine religieuse de Cambrai*, 21 juin 1902.

CHAPITRE VII

« L'Univers » et « la Vérité française »

Le seul parallèle entre *l'Univers* et *la Vérité*, disions-nous au début de cet ouvrage, justifierait notre thèse sur l'influence considérable qu'il faut attribuer à la politique pontificale dans les progrès actuels du libéralisme.

Le moment est venu d'examiner ce qu'il en est au point de vue démocratique et social.

Les accusations, lancées de toute part chaque jour contre *la Vérité* réfractaire à ce mouvement d'erreurs, nous dispensent de la disculper d'y avoir trempé, et d'ailleurs les témoignages de son opposition à ces erreurs abondent dans nos récits.

Toute autre est notre tâche à l'égard de *l'Univers*. Notre jugement sur lui exige une démonstration complète.

Le lecteur a déjà pu constater, mais il faut étaler ici, par un ensemble de documents irréfutables, la sympathie, la faveur, la complicité de *l'Univers* acquise aux innovations dangereuses, et aux fauteurs du libéralisme.

Cette complicité, dans plus d'une circonstance, est hésitante, timide et embarrassée; parfois aussi, manifeste.

Mais, déjà, l'indécision et la mollesse en face de

l'erreur sont inadmissibles dans un journal attitré comme l'organe de la saine doctrine; déjà, le silence et l'abstention de sa part auraient été un grand mal. Combien plus, la connivence!

Et, quoi qu'il en soit des bénédictions spéciales, des encouragements et des approbations explicites accordés par Rome et par l'épiscopat à ce journal, ou plutôt, à cause de ces faveurs même, si *l'Univers*, loué officiellement à toute occasion pour sa fidélité exemplaire aux directions pontificales, et consacré, par opposition à d'autres organes catholiques, comme « le bon journal », a vraiment eu l'attitude que nous lui attribuons; si les faits établissent sa constante participation aux entraînements de la démocratie chrétienne, quel plus puissant argument en faveur de notre thèse sur les effets de la politique pontificale?

Et si l'on considère que *l'Univers* était à titre très spécial le journal du clergé français, des congrégations et du monde religieux, quelle propagande de libéralisme!

I. — « L'Univers » délateur

C'est à contre-cœur que nous abordons ce chapitre des délations de *l'Univers* contre *la Vérité* auprès du Saint-Siège, mais il importe à notre sujet.

Au point de vue politique, la question des torts de *la Vérité* est suffisamment élucidée (1), et le différend n'offrirait plus d'intérêt; il en prend un tout nouveau au point de vue des erreurs sociales.

(1) Voir *Cas de conscience*.

Il est d'abord impossible de ne pas qualifier de son vrai nom un procédé que rien n'excuse, et dont la profession d'un plus pur christianisme aggrave encore le tort, pour ne pas dire le scandale. On a toujours le droit de signaler, voire même, dans certaines conditions, de dénoncer l'erreur. Mais, toujours aussi, c'est une mauvaise prière et un déplaisant hommage à Dieu ou à son Vicaire, de leur offrir son tribut en y mêlant l'accusation de ses frères et en se glorifiant de ne pas leur ressembler.

Et que dire, si les torts dénoncés sont du côté du délateur, et non de l'accusé?

Or, c'est là ce que les faits démontreront.

Les documents que nous allons citer sont extrêmement suggestifs. Ils ont trait aux adresses publiques adressées par *l'Univers* au Souverain Pontife en diverses circonstances.

De la lecture de ces pièces se dégagent ces remarques :

L'Univers prend un soin invariable d'attester son égale fidélité aux enseignements sociaux de Léon XIII et à ses directions politiques.

Le cardinal Rampolla, répondant au nom du Saint-Père, garde un silence invariable sur le premier point, et ne répond que sur le second, comme si le succès de la politique pontificale importait seul. Et cela offre matière à réflexions.

Nous aurons à montrer ensuite *l'Univers* interprétant aussi abusivement l'enseignement social de Léon XIII que l'Encyclique sur le ralliement.

Il faudra arracher la poutre qui est dans son œil et lui faire reconnaître que, dans celui de son voisin, la paille n'existait pas.

Voici, avec un prologue, l'adresse envoyée par

l'Univers à S. S. Léon XIII, à l'occasion de son jubilé épiscopal (*Univers*, 2 mars 1894) :

Les prescriptions du Saint-Père *sur la question sociale et sur le devoir politique* au point de vue des intérêts religieux ont soulevé, même parmi les catholiques, des interprétations diverses et rencontré des résistances plus ou moins accusées. Dès le début, *l'Univers* a pris ces prescriptions pour règle, pour loi, et s'est appliqué à les faire accepter loyalement et entièrement de tous. D'autres, qui les commentaient de manière à n'y rien trouver de précis et d'applicable, rien non plus, par conséquent, d'obligatoire, nous ont reproché d'en exagérer le caractère et d'en tirer plus que le Pape n'en demandait. Déjà nous avions été rassurés sur ce point et nos lecteurs l'ont su. Cependant, du côté où l'on ne veut pas marcher, on a continué de dire que nous allions trop loin. La juste mesure, c'était de louer, bon gré, mal gré, les Encycliques sans dire un mot qui pût gêner ceux qui les réprouvent ouvertement.

Dans l'espoir d'être de nouveau et définitivement rassurés nous avons prié S. E. le cardinal secrétaire d'État, de vouloir bien remettre à Sa Sainteté Léon XIII, la lettre suivante :

Paris, 15 février 1894.

Très Saint-Père,

J'avais caressé le projet d'aller à Rome pendant le Jubilé épiscopal de Votre Sainteté, afin de lui exprimer de vive voix tout mon respect, tout mon amour, toute mon obéissance et de lui demander pour *l'Univers*, sa bénédiction. Les circonstances ne m'ont pas permis de me donner cette joie. J'espère l'avoir bientôt, mais au moment où la solennité du Jubilé prend fin, j'éprouve le besoin de Vous répéter, très Saint Père, que le journal

(1) MM. Auguste Roussel et Arthur Loth avaient quitté la rédaction de *l'Univers* au mois de mai 1893, pour fonder *la Vérité*.

l'Univers vous appartient tout entier. Il est fait pour suivre en tout vos enseignements et pour les défendre hardiment, sans aucune réticence, contre quiconque les attaque ou les méconnaît, soit ouvertement, soit en s'efforçant d'en fausser le caractère, d'en diminuer la portée,

Cette dernière lutte est particulièrement pénible, elle nous a paru aussi particulièrement nécessaire. Les adversaires dont l'opposition aux enseignements de Votre Sainteté est ouverte, ne peuvent entamer les catholiques, ni même avoir beaucoup d'action sur les hommes honnêtes, mais indécis qui hésitent encore à faire de l'Encyclique Rerum Novarum *et de l'Encyclique* Au milieu des sollicitudes, *la règle de leur conduite. Il en est autrement de ceux qui, tout en protestant de leur respect pour les prescriptions du chef de l'Eglise, les commentent de telle sorte qu'il n'en reste rien. Ces derniers gênent le mouvement que veut le Saint-Siège, et pourraient l'arrêter si l'on ne dénonçait pas leur tactique. Aussi croyons-nous remplir un devoir en la dénonçant.*

Dans ce combat, comme dans tous ceux que *l'Univers* a livrés jusqu'ici, que Votre Sainteté me permette de le répéter, nous n'avons qu'un but : servir l'Eglise, et qu'une règle : suivre d'un esprit confiant, d'un cœur ferme, avec désintéressement et pleine obéissance — une obéissance à la fois préventive, passive et active, disait Louis Veuillot — le Vicaire de Jésus-Christ.

Plusieurs fois déjà Votre Sainteté a daigné bénir nos efforts et me faire savoir que nous comprenions ses enseignements comme il faut les comprendre, humblement prosterné devant Elle, je la prie de nous bénir encore.

Le rédacteur en chef du journal *l'Univers*.
Eugène Veuillot (1).

(1) Le 19 février 1893, avant la scission de *l'Univers*, Eugène Veuillot disait dans une adresse magnifiquement encadrée, à l'occasion du jubilé épiscopal de Léon XIII : « Le combat est devenu

L'Univers donne ensuite la réponse du cardinal Rampolla, qu'il désigne improprement sous le nom de Lettre du Saint-Siège.

Très honoré Monsieur,

L'hommage des sentiments filiaux de dévouement et d'attachement qu'en votre nom et aussi au nom de vos collaborateurs de *l'Univers*, vous avez voulu renouveler au Saint-Père, avant la fin de son Jubilé épiscopal, ne pouvait manquer d'être très agréable à Sa Sainteté. Elle aime à se rappeler la promptitude avec laquelle la direction de ce journal a répondu à ses désirs et s'est appliquée à faire mieux connaître et apprécier le but élevé qu'Elle s'est proposé par la ligne de conduite qu'Elle a prescrite aux catholiques français.

Je me suis donc empressé de remettre entre les mains vénérées du Saint-Père la lettre respectueuse incluse dans le pli envoyé par vous, le 15 courant. L'auguste Pontife l'a accueillie avec des témoignages manifestes de contentement. Il m'a chargé de vous remercier des assurances de dévouement et d'affection contenues dans cette lettre. Sa Sainteté a eu des paroles de grande louange pour vous et pour vos collaborateurs, de même que pour cette œuvre, dont Elle s'est déclarée pleinement satisfaite. L'attitude jusqu'à présent observée par *l'Univers* est une garantie certaine que ce journal continuera aussi, dans l'avenir, à se régler sur les désirs du Saint-

plus vif ; mais, grâce à Vos Encycliques, nous avons acquis plus de force et le chemin est mieux éclairé. *Lumen in cœlo.* Nous aurons raison des ennemis de race et *nous retrouverons de dévoués compagnons d'armes du côté où des préoccupations politiques rendent momentanément de sincères catholiques réfractaires à vos enseignements. Oui, cet obstacle sera écarté*, et vos fils de France, unis dans le devoir et l'amour justifieront une fois de plus cette parole de l'un de ceux qui, de nos jours, ont le mieux servi l'Eglise : Nous croyons, Très-Saint Père, que Votre autorité ne peut être définie que par Vous-même, et nous vous reconnaissons tous les droits que Vous Vous reconnaissez. »

Père, quant à la manière de défendre les intérêts des catholiques français. C'est pourquoi Sa Sainteté est assurée que vous et vos collaborateurs continuerez à bien servir la bonne cause et, en gage d'une bienveillance spéciale, vous accorde, avec une affection paternelle, la bénédiction apostolique.

Je suis heureux de vous manifester ces sentiments bienveillants du cœur du Saint-Père et, en vous remerciant des paroles courtoises que vous voulez bien m'adresser personnellement sous ce même pli, je m'empresse de vous assurer de nouveau, très honoré Monsieur, de ma considération la plus distinguée et de mon affectueux dévouement.

M. card. RAMPOLLA.

Rome, 22 février 1894.

Le 31 décembre de la même année, Eugène Veuillot était honoré d'une nouvelle approbation, et la faisait sonner encore plus haut que la précédente. Mais il fallut attendre plusieurs semaines le texte de la supplique qui l'avait provoquée. Ne pouvant se dérober plus longtemps, *l'Univers* du 6 février 1895 le donna avec cette explication :

Des amis et des adversaires nous demandent pourquoi nous n'avons pas donné la lettre que nous avions adressée à Son Eminence le cardinal Rampolla.

Si nous n'avons pas publié notre lettre, c'est uniquement parce que la réponse que nous avions reçue était si importante qu'il nous a paru mieux de la donner seule (!).

Paris, 9 décembre 1894.

Eminence,

C'est avec joie qu'à l'occasion du douzième anniversaire de votre consécration épiscopale *l'Univers* a exprimé les sentiments que, nous, nos amis et nos lecteurs, nous portons à Votre Eminence, au ministre de

Léon XIII. A cette expression collective de notre respect et de notre reconnaissance, je me permets d'ajouter des remerciements personnels.

J'ai toujours présentes a l'esprit les bonnes paroles que Votre Eminence à bien voulu joindre aux témoignages de satisfaction que le Saint-Père a daigné plusieurs fois nous donner. Les encouragements de Rome, toujours si précieux, sont dans les circonstances actuelles un réconfort nécessaire. Ils éclairent la voie qu'il faut suivre et nous y affermissent: en même temps, ils nous fortifient près du public chrétien et de tout homme de bonne foi, qui voyant, chez les catholiques, des dissentiments sur la conduite à tenir *quant à la question politique et aux réformes sociales*, a besoin de savoir quels sont ceux qui interprètent les prescriptions du Saint-Siège comme il faut les interpréter.

Certes, il ne devrait pas y avoir de doutes, car le Souverain Pontife a parlé de manière à éclairer tout le monde. Mais *l'esprit de parti et l'esprit d'école* ont produit, même dans le milieu chrétien, tant d'interprétations restrictives, tant d'arguties, que la lumière n'arrive pas encore pleinement à tous ceux qui, de bon cœur, l'accepteraient et la propageraient. Le mouvement que veut le Pape n'en est pas arrêté, Dieu merci, mais il en est gêné.

Dans ces luttes, j'ai la ferme résolution de suivre toujours la direction de Rome, et je crois n'y avoir jamais manqué. C'est la tradition de *l'Univers*, et il n'y sera pas touché. A la fois, libres et soumis, n'engageant que nous-mêmes, nous ne désirons qu'une chose : la certitude d'être dans la ligne où le chef de l'Eglise veut que soit la presse catholique.

Si Votre Eminence pense que l'expression de ces sentiments puisse être agréable au Saint-Père, *j'ose la prier de les Lui faire connaître et de Lui demander pour notre* œuvre une bénédiction qui la protège contre l'accusation insupportable, dont on *nous frappe, d'exagé-*

rer et de fausser, par calcul ou excès de zèle, les enseignements du Saint-Siège.

Daigne Votre Eminence agréer l'assurance du profond respect et de l'absolu dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être son très humble serviteur.

Eugène Veuillot,
Rédacteur en chef de l'Univers.

Voici la réponse du cardinal Rampolla :

Comme vous avez pu l'apprendre par mon télégramme d'hier, le Saint-Père a daigné accueillir avec un vif plaisir l'hommage des vœux que vous et vos collaborateurs avez voulu lui offrir au retour des saintes fêtes de Noël. Puisque tout ce qui vient de ses fils affectionnés est toujours agréable à un père, Sa Sainteté ne pouvait manquer d'accueillir avec une satisfaction spéciale, etc...

Votre promptitude à vous conformer à la direction du Saint-Siège est encore d'autant plus agréable à Sa Sainteté pour un autre motif. Elle ne sait que trop *qu'un autre journal* (*qualche altro giornale*), malgré de fréquentes protestations de dévouement au Saint-Siège, suit, en réalité, une ligne de conduite qui n'est pas celle que le Saint-Père a tracée, et qui par conséquent, à l'insu de ceux qui le soutiennent, est une cause de division et par suite de faiblesse parmi les catholiques. Il est facile de comprendre par là que les catholiques dévoués au Saint-Père ne peuvent continuer à soutenir de tels journaux.

C'est pourquoi le Saint-Père se plaît à espérer que *l'Univers* se maintiendra toujours dans la voie où il est entré d'une manière si louable dès qu'il a connu ses désirs; et de même il a confiance que cette conduite digne d'éloges lui attirera de plus en plus la sympathie des catholiques français.

Dans ce but, Sa Sainteté vous a de grand cœur accordé la bénédiction apostolique, etc. (1)...

Le but évident de cette lettre était d'accréditer *l'Univers* comme le principal, et, s'il se pouvait, l'unique organe des catholiques.

Les documents dont cet ouvrage est rempli nous autorisent à dire que si ce dessein avait réussi, c'eût été un grand malheur pour l'Eglise en France.

Les encouragements du cardinal Rampolla étaient sans doute d'un grand prix pour Eugène Veuillot; mais l'importance du document consistait principalement à ses yeux dans une petite phrase où le secrétaire d'Etat, adoptant les procédés de *l'Univers*, mêlait à ses félicitations pour lui un blâme pour d'autres.

Quels journaux ou *quel journal*, car on discuta beaucoup sur le sens grammatical de la phrase, étaient visés par ce *qualche altro giornale?*

L'Univers, qui avait sans doute de bonnes raisons pour le supposer, déclara bien haut, et répéta chaque jour que c'était expressément *la Vérité*. Les directeurs de ce journal, justement révoltés d'être traités quotidiennement en mauvais catholiques par des confrères sans autorité, demandèrent respectueusement à Rome de se prononcer. La réponse fut la lettre de blâme que tout le monde connaît. Nous l'avons reproduite ailleurs (2). Ce qu'il importe de relever ici, c'est que le cardinal Rampolla, dans cette lettre, déclare expressément se borner au point de vue politique, dont nous ne nous occupons pas en ce moment (3).

(1) *L'Univers*, 31 décembre 1894.
(2) *Cas de conscience*, p. 176.
(3) Le cardinal Rampolla dit : « Or, en me bornant à la question politique, etc... »

Au mois d'octobre 1894, M. l'abbé Naudet prenait la direction du journal *le Monde*. Ayant écrit à Rome, pour obtenir une approbation de son entreprise, il reçut du cardinal Rampolla la lettre suivante, datée du 10 août :

Illustrissime Seigneur,

Aussitôt après avoir reçu la lettre écrite par Votre Seigneurie, je me suis empressé d'annoncer au Saint-Père qu'elle acceptait de se charger de la direction du journal *le Monde*.

Sa Sainteté a appris cette nouvelle avec satisfaction parce qu'elle connaît les sentiments dont Votre Seigneurie est animée. Elle a vu, dans la dernière lettre que vous m'avez adressée, une nouvelle assurance du dessein où vous êtes de suivre en tout la ligne de conduite qu'elle a tracée et de faire vos efforts pour travailler efficacement à persuader toujours davantage aux catholiques français qu'ils sont dans l'obligation de se conformer aux doctrines et aux conseils qui émanent du Siège apostolique.

Le Saint-Père est convaincu que Votre Seigneurie, en travaillant sur ce terrain, ne tardera pas à en recueillir de bons fruits parce qu'elle obtiendra certainement la faveur et l'appui de tous ceux qui, s'intéressant à la prospérité de la France, désirent qu'un journal qui a déjà bien mérité de la cause catholique continue à servir les vrais intérêts de cette illustre nation.

Voulant néanmoins mettre l'œuvre de Votre Seigneurie sous de favorables auspices, l'Auguste Pontife se plaît à lui envoyer, pour elle et pour ceux qui la seconderont dans sa nouvelle entreprise, une spéciale bénédiction apostolique, que je suis heureux de lui annoncer,

De Votre Seigneurie, le très affectionné serviteur.

M. card. RAMPOLLA.

Les formules louangeuses du Secrétaire d'Etat

s'appliquaient-elles heureusement à un homme comme M. l'abbé Naudet? Le lecteur est à même d'en juger. Mais on serait bien en peine de découvrir à travers ces compliments une appréciation explicite des idées sociales du destinataire. Cela permettait, il est vrai, à M. l'abbé Naudet d'écrire dans son premier article :

> Il est bon de dire, dès le premier jour, très nettement, que notre action politique et sociale, comme elle l'a toujours été dans ce journal, reste conforme aux enseignements venus de Rome (1).
>
> Au point de vue social, nous continuerons aussi de suivre absolument l'Encyclique *de Conditione opificum*, et tous les documents du Saint-Siège qui en expliquent et en précisent le sens.

Mais cela n'empêchait pas *l'Univers* de dire, le 26 septembre 1894 :

> Le Vatican, qui avait déjà béni les journaux catholiques de Paris dévoués à ses enseignements et travaillant à les propager : *le Monde*, *la Croix*, *l'Observateur français*, *le Peuple français* et *l'Univers*, prouve une fois de plus, par les encouragements donnés à M. Naudet, comment il veut que les Encycliques SUR LA CONDITION DES OUVRIERS et sur notre situation politique soient comprises, défendues, appliquées.

Deux ans après, *le Monde*, étant sur le point de disparaître, fusionna avec *l'Univers*. Ce fut l'occasion d'un nouveau recours aux approbations ponti-

(1) On lit dans *la Démocratie chrétienne* du 8 novembre 1894, page 12 du tract : *A qui vont les encouragements du Pape?*
« Nous pouvons même dire plus, sans crainte d'être démentis.
« Si M. l'abbé Naudet a pris la direction du *Monde*, ce fut *sur l'ordre même du Saint-Père*. (C'est la revue qui souligne.)
« Voilà donc comment Léon XIII apprécie ce que nous appelons l'*État-major* de la Démocratie chrétienne. »

ficales. On remarquera dans la lettre d'Eugène Veuillot la solidarité qu'il accepte avec la direction du *Monde*, où M. Naudet avait jeté sur tout sujet, tant d'idées dangereuses, et, dans la réponse du Cardinal Rampolla, la même préoccupation exclusive de la politique pontificale. On pourrait ajouter qu'il est muet sur le fait de la fusion, et parle de bruits de changements dans cette politique, sans que la lettre d'Eugène Veuillot en fasse mention, comme si le cardinal répondait à une autre lettre inconnue de nous.

Paris, 3 octobre 1896.

Très-Saint Père,

Les encouragements, les bénédictions dont plusieurs fois Votre Sainteté a fortifié *l'Univers* et les témoignages semblables qu'en diverses circonstances elle a donnés au *Monde* me font prendre liberté de lui signaler les premiers résultats de l'union de ce journal à *l'Univers*.

Sans avoir toujours eu en tout absolument la même attitude, *l'Univers* et *le Monde* n'ont jamais cessé d'être soumis de tout cœur au Saint-Siège et de suivre ses directions. *Leur accord a été complet au sujet des devoirs que les Encycliques* De conditione opificum *et* « Au milieu des sollicitudes » imposaient à la presse religieuse. Cet accord s'est maintenu, quant au fond, sur toutes les questions qui depuis lors ont gravement intéressé et parfois divisé les catholiques.

La plupart des hommes de foi et d'obéissance résolus à suivre loyalement les encycliques désiraient que cette entente des deux journaux aboutît à une fusion. Il en a été ainsi. *Le Monde* s'est joint à *l'Univers* et plusieurs de ses rédacteurs ou collaborateurs ont renforcé notre rédaction. Notre publicité s'est notablement étendue ; à l'union des vues nous avons pu joindre l'unité d'action. C'est un premier profit pour la cause.

Ce n'est pas tout le résultat que nous visons; conformément aux prescriptions de Votre Sainteté auxquelles, *loin d'être réfractaires en quoi que ce soit*, nous sommes pleinement et chaleureusement dévoués, nous voulons travailler à l'union de tous les catholiques sur le large terrain que vous avez marqué et où doit venir quiconque comprend le devoir religieux, social et politique.

En présence de la confusion actuelle des idées et du conflit des intérêts, nous sentons qu'il faut en même temps affirmer les principes *et ne pas faire un journal de parti*. Nous entendons montrer aux hommes de bonne volonté, d'où qu'ils viennent, que sans les catholiques ils ne pourront obtenir la paix et l'ordre, et que, pour cette œuvre de salut, les catholiques, selon votre lettre, Très-Saint-Père, à Mgr l'évêque de Grenoble, sont prêts à leur donner la main. Voilà le but que nous poursuivons.

Humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, mes collaborateurs et moi nous vous demandons, en fils à jamais fidèles, une bénédiction qui accroîtra notre confiance dans le succès et nos forces.

Eugène Veuillot.

Voici la réponse qu'au nom du Saint-Père M. Eugène Veuillot reçut de S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat :

Très honoré Monsieur,

J'ai remis entre les mains vénérées de Sa Sainteté la lettre contenue dans votre honorée communication du 30 octobre dernier.

J'ai maintenant le plaisir de vous informer que le Saint-Père a appris avec satisfaction et a apprécié ce que vous et vos excellents collaborateurs faites, d'une façon louable, pour seconder la direction et les règles données par le Saint-Siège en vue de procurer la concorde et l'u-

nion des catholiques en France et de favoriser efficacement les intérêts religieux.

Telle a été, en effet, et non pas autre, l'intention de Sa Sainteté en désirant que les catholiques français mettent de côté les divergences politiques qui les séparent et, unanimement, s'appliquent à réclamer, par les voies légales, la liberté et les justes réparations dues à l'Église.

Il n'est donc pas permis de supposer qu'une pareille direction puisse être modifiée. Elle a été uniquement dictée par les intérêts suprêmes de la religion et par l'affection particulière que nourrit l'Auguste Pontife pour cette noble nation.

Puisque vous avez donné des preuves constantes d'attachement et de fidélité au Saint-Siège en n'écoutant pas les bruits répandus pour troubler les âmes au sujet d'un prétendu changement de direction, soyez sûr que rien ne sera modifié dans notre ligne de conduite, bien connue, tracée aux catholiques français, à laquelle il est nécessaire qu'ils se conforment pour le bien de la religion et de leur patrie elle-même.

Persuadé que l'œuvre faite par vous et vos collaborateurs contribuera aussi dans la suite à réaliser les directions qu'il a données, l'Auguste Pontife est heureux de vous accorder à vous et à vos collaborateurs, avec une paternelle affection, la bénédiction apostolique.

Je vous en informe et me dis de nouveau, avec les sentiments d'une particulière estime.

Très affectueusement pour vous servir

M. Cardinal RAMPOLLA.

Rome, 9 novembre 1896.

Les efforts de *l'Univers* pour se faire authentiquer comme le bon interprète de l'Encyclique *Rerum Novarum* et des enseignements sociaux de Léon XIII sont donc demeurés vains. Et c'est fort heureux.

Assurément, il avait le même droit que les autres de commenter ces enseignements et d'émettre son opinion sur les questions libres. Peut-être eût-il été sage de ne pas transformer le journal en chaire de théologie. Mais puisqu'on a eu la prétention de s'ériger en maître et en juge, puisque quiconque ne partageait pas les opinions de *l'Univers* devenait réfractaire aux enseignements de l'Eglise, il est bon d'examiner ce qu'elles étaient.

Or, c'est *l'Univers* qui a soutenu les interprétations fausses de l'Encyclique *Rerum Novarum* sur tous les points.

II. — L'Univers et le salaire familial.

On a vu plus haut que le passage du célèbre document relatif à la fixation du salaire avait fourni un thème inépuisable aux interprétations abusives des démocrates chrétiens.

Au nom de la *justice sociale*, le salaire de l'ouvrier devait avoir pour règle non la valeur de son travail, mais ses besoins et ceux de sa famille. Pour que le salaire soit d'accord avec la justice sociale, disaient-ils, il doit être suffisant pour permettre à l'ouvrier, placé dans des conditions normales, la possession d'un foyer, les moyens d'y élever sa famille selon sa condition, d'épargner de quoi soutenir ses jours quand il ne pourra plus travailler et lui permettre l'ascension professionnelle.

Qu'on souhaite de voir le travail arriver à une organisation permettant au patron de donner un tel salaire, rien de mieux. Mais tant que cette orga-

nisation n'existe point, on ne peut pas parler de justice.

La justice n'exige point du patron un salaire en disproportion avec la valeur actuelle du travail. Elle n'exige même pas d'un Etat particulier qu'il organise le travail de façon à rendre ce salaire possible, car la concurrence internationale ne le lui permet point.

Aussi ni la philosophie ni la théologie n'ont connu ce mot de *justice sociale*. Le mot juste serait : *Idéal social*. Idéal et justice sont deux choses fort distinctes.

Si la valeur du travail n'atteint pas les exigences du besoin, c'est à la charité, et non à la justice, de combler le déficit. C'est ce que l'Eglise a toujours enseigné, comme la raison elle-même ; c'est ce que les vrais chrétiens ont toujours pratiqué.

En répudiant la charité, les démocrates ruinent par la base l'ordre social chrétien, tel que Jésus-Christ l'a établi.

Sans les suivre dans toutes leurs erreurs, voici comment *l'Univers* prend position (30 juillet 1893) :

Certains de ceux qui combattent le salaire familial voudraient bien pouvoir opposer à ses partisans les enseignements de Léon XIII, dans l'admirable Encyclique sur la condition des ouvriers. Comme s'il était possible que l'Eglise abandonnât la famille ! On prend texte d'un membre de phrase que l'on cite. Mais il y a des manières de citer exactement, qui ne sont ni exactes, ni correctes. Le Souverain Pontife a dit : « Le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. » Vous le voyez, s'écrie-t-on, il n'est nullement question de la femme et des enfants !... Et l'on a soin de ne pas souffler mot de passages qui pré-

cèdent et qui suivent, où le Saint-Père montre qu'il ne sépare jamais dans ses préoccupations et prescriptions l'ouvrier de sa famille, ce complément de l'homme qui ne fait qu'un avec lui. « L'ouvrier », dit Léon XIII, « qui percevra un salaire assez fort pour parer aisément à ses besoins et à ceux de sa famille, suivra, s'il est sage, le conseil q : semble lui donner la nature elle-même ; il s'appliquera à être parcimonieux... » Et plus loin: « Il faut louer hautement le zèle d'un grand nombre des nôtres, lesquels, se rendant parfaitement compte des besoins de l'heure présente, sondent soigneusement le terrain pour y découvrir une voie honnête qui les conduise au relèvement de la classe ouvrière. S'étant constitués les protecteurs des personnes vouées au travail, ils s'étudient à accroître leur prospérité tant domestique qu'individuelle... »

Enfin, citons ce passage : « Il importe au salut public et privé que l'ordre et la paix règnent partout, que toute l'économie de la vie domestique soit réglée d'après les commandements de Dieu et les principes de la loi naturelle (1)... »

Véritablement, il nous semble qu'on peut demander le salaire familial sans aller contre les sublimes enseignements du Souverain Pontife!

Tachons donc de l'obtenir pour l'ouvrier; le nombre des familles augmentera, et leur importance. Par cette mesure et d'autres sera conjuré le péril de la dépopulation. Il faut des remèdes moraux ; il en faut de matériels. C'en est ainsi pour tous ce qui se rattache à la question sociale, qui est à la fois économique et religieuse. Léon XIII nous l'a montré en préconisant l'emploi des moyens que nous offre la religion et de ceux dont dispose l'humanité.

Pierre Veuillot.

7 août 1893.

En justice, affirme *l'Emancipateur* de Cambrai, le

(1) Voir plus haut.

salaire familial n'est pas dû à l'ouvrier. Sur quoi le journal de Cambrai s'appuie-t-il pour formuler cet arrêt? Nous ne voulons pas croire qu'il soit de ceux qui s'obstinent, bien que sachant la fausseté de leur assertion, à produire comme un décret du Saint-Office l'opinion personnelle d'un théologien romain sur la matière. Dans l'article dont *l'Emancipateur* s'occupe, nous citions quelques passages de l'Encyclique, de nature à éclairer le débat, car ils montrent que Léon XIII, lorsqu'il parle de l'ouvrier, ne le sépare point de sa famille, ce complément de l'homme. Voici encore trois autres extraits de l'Encyclique *Rerum Novarum*, qui ne nous paraissent pas moins probants :

« Aucune loi humaine ne saurait enlever d'aucune façon le droit naturel et primordial de tout homme au mariage, ni circonscrire la fin principale pour laquelle il a été établi par Dieu dès l'origine : *Croissez et multipliez-vous*. Voilà donc la famille, c'est-à-dire la Société domestique, Société très petite sans doute, mais réelle et antérieure à toute Société civile, à laquelle dès lors il faudra de toute nécessité attribuer certains droits et certains devoirs absolument indépendants de l'Etat... En passant dans la Société domestique, ce droit y acquiert d'autant plus de force que *la personne humaine y reçoit plus d'extension*. La nature impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants...

« ... C'est pourquoi, toujours sans doute dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, la famille jouit, pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et l'exercice d'une juste indépendance, de droits au moins égaux à ceux de la Société civile. »

Tout homme a le droit absolu d'avoir une famille. Cette famille, il a le droit de la nourrir et de l'élever, puisqu'il en a le devoir. Il faut donc tendre à un état social qui mette à sa disposition les moyens de remplir son devoir, d'exercer son droit. Tel est l'enseignement

de Léon XIII. Nous avons cité, l'autre jour, sans hésitation, le morceau de phrase, sur lequel veulent s'appuyer les adversaires du salaire familial. Pourquoi donc ne reproduisent-ils pas les passages qu'invoquent les partisans de ce salaire ? Ce qui les gêne, n'existe-t-il donc point ?

Et certains d'entre eux, n'affichent-ils, vis-à-vis du public un si grand respect des enseignements du Saint-Père que pour les tourner plus facilement ? Ils s'imaginent que ça ne se voit pas ?

Pierre VEUILLOT.

11 août 1893.

Léon XIII, notre guide, auquel nous devons être soumis non seulement de bouche mais de cœur, nous exhorte à marcher dans cette voie. Nous avons démontré en citant, de l'Encyclique *Rerum Novarum* des passages que les adversaires obstinés du salaire familial n'ont pas eu la loyauté de reproduire, et ne reproduiront point. Ces passages, sommes-nous seuls à les interpréter comme nous l'avons fait ? Veut-on des autorités que l'on ne puisse accuser ni d'ignorance, ni de parti pris, à moins de franchir les limites de l'inconscience et du ridicule ? M. l'abbé Perriot, le savant philosophe et théologien dont les remarquables études sur l'Encyclique, publiées dans *l'Univers* il y a deux ans, ont été réunies en brochure, s'exprime ainsi :

« Il ne nous semble pas douteux que le Pape, en disant *l'ouvrier sobre et honnête*, entend l'ouvrier tel qu'il se présente concrètement, c'est-à-dire avec les obligations que la nature lui impose. Or, la nature appelle, de règle générale, les ouvriers à vivre en famille.

« Le mariage est la condition commune. Il est nécessaire, de règle générale, aux individus et à la société. L'ouvrier, au sens commun du mot, l'ouvrier normal, si l'on peut s'exprimer ainsi, est donc l'ouvrier marié, l'ouvrier père de famille ; c'est lui qu'un législateur doit

avoir en vue. C'est lui qu'a visé Léon XIII. Il suffirait, pour être en droit de l'affirmer, de rappeler que Léon XIII prend les choses au concret et telles qu'elles sont. Mais on a, dans l'Encyclique elle-même, des indices assez clairs qu'il en est ainsi. »

A l'argumentation probante de M. l'abbé Perriot, joignons le témoignage décisif du R. P. Eschbach, l'éminent supérieur du Séminaire français à Rome. On prétendait s'appuyer sur une lettre de lui, datée du 7 mai 1892, et relative à la consultation personnelle du théologien romain (1), pour soutenir que la thèse du salaire familial était condamnée. Or, le P. Eschbach, *ayant été renseigné en haut lieu sur le sens exact de ce passage du document pontifical*, écrivant à M. Arthur Verhaegen, le 28 mai 1892, lui envoyait comme exacte et précise la formule que voici :

Nous regardons comme un devoir de stricte justice naturelle, pour le patron, de payer à l'ouvrier, normal, sobre et honnête (c'est-à-dire à celui qui exécute honnêtement et moyennement bien son travail, et qui vit sobrement comme il convient à un pauvre, obligé de manger son pain à la sueur de son front) — pour autant que la situation de l'industrie le permette — un salaire *minimum* suffisant pour pourvoir aux frais d'entretien dudit ouvrier et, s'il est en âge d'être marié, d'un mariage ordinaire, ces frais comprenant, outre la nourriture, le vêtement, et le logement, les petites dépenses indispensables de maladie et celles de l'instruction élémentaire des enfants.

Cette lettre fut publiée dans nombre de journaux, notamment dans *l'Univers*. Vous croyez que les adversaires du salaire familial ont cessé, pour si peu, d'invoquer contre lui la lettre du 7 mai ? Allons donc ! Vous les connaissez bien mal. *Il aurait fallu qu'ils fussent de bonne foi et sincèrement désireux de suivre les enseignements du Saint-Père.*

Pierre VEUILLOT.

(1) Voir plus haut, page 184.

Le lecteur trouvera à l'appendice II une discussion complète des autorités invoquées par *l'Univers*. C'est une savante démonstration due à Mgr Turinaz et insérée dans *la Vérité* du 1er janvier 1895 (5).

Aussi bien, il serait superflu de nous arrêter davantage à cette première phase; le zèle démocratico-social de *l'Univers* allait l'entraîner, à propos de la même question, dans la polémique la plus injustifiée, et dans une campagne détestable contre la seule organisation patronale qui s'appliquât, longtemps même avant l'Encyclique, à la solution chrétienne de la question ouvrière.

III. — L'Univers et les Patrons chrétiens du Nord. Le Congrès de Mouveaux.

J'ai sous la main le rapport présenté au congrès de Lyon en 1874, — qu'on remarque cette date, — par M. Féron-Vrau sur *les Œuvres de l'Usine* à Lille. Ce rapport comprend plusieurs parties, dont voici les titres :

1° Le chef d'usine doit accepter, vis-à-vis de ses ouvriers, toutes les charges de père de famille, et en remplir les devoirs avec l'énergie et principalement l'amour d'un père. — (Responsabilité du patron vis-à-vis de Dieu et de la société, Rapports du patron chrétien avec ses ouvriers, Etude des questions ouvrières. Œuvre, etc...)

2° L'usine doit être organisée intérieurement en vue d'éviter le plus de mal possible. — (Séparation des sexes. Travail de nuit. Modes de paye, etc...)

3° L'usine doit être organisée extérieurement en vue de donner le plus de facilité possible à la moralisation des ouvriers. — (Ecoles. Logement. Possession du foyer domestique. Caisses de secours. Assurances sur la vie. Assurances contre les accidents. Sociétés économiques.)

4° Des associations. — (Réunions de filles, selon les âges. Associations de mères chrétiennes. Associations d'hommes : petit cercle et grand cercle, etc...)

Franchissons quelques années. En 1885, six ans avant l'Encyclique *Rerum Novarum*, les industriels catholiques du Nord, réunis en congrès à Lille, émettent la déclaration suivante :

Les industriels réunis au Congrès catholique de Lille, fermement résolus de travailler à la réforme chrétienne de l'industrie, arrêtent dans les articles suivants un programme d'action dont ils entendent poursuivre la réalisation avec une prudence discrète, mais aussi avec une énergique persévérance :

1° Une sage distribution des divers services de l'atelier et un classement consciencieux des ouvriers, surtout en ce qui concerne le rapprochement des sexes.

2° Le choix judicieux de contremaîtres capables de comprendre leur responsabilité et d'entrer en participation de la sollicitude active de leurs patrons.

3° L'éducation chrétienne des enfants et la surveillance des jeunes filles continuées à l'atelier par des personnes de confiance, et, quand on le pourra, par des religieuses.

4° Le groupement, dans des associations intérieures, des ouvriers et des ouvrières de meilleur esprit et de meilleure volonté, afin de créer une force compacte plus résistante et, au besoin, plus active au service du bien.

5° L'action religieuse plus directement exercée dans des oratoires ou chapelles qui seraient à l'établissement ce qu'est l'oratoire privé dans les maisons chrétiennes, la chapelle dans les cercles catholiques.

6° Une bienveillance active du patron aboutissant non seulement à des égards et à de bons procédés, mais à des créations utiles au profit des ouvriers, notamment à des institutions économiques. La gestion de ces institutions appartiendrait en commun au patron et aux ouvriers. Ainsi se formerait sur le terrain économique, en même temps que sur le terrain moral, un *syndicat mixte* qui n'entamerait en rien la juste indépendance du patron, seul entrepreneur et seul juge, dans les limites du *permi*., des moyens propres à faire réussir l'entreprise.

7° La formation de syndicats de patrons de même profession, ayant pour but non seulement l'intérêt mercantile de chacun d'eux, mais, d'une manière plus désintéressée, la moralité du travail, la loyauté de la concurrence, l'assistance confraternelle des patrons, et à tout point de vue le bien-être des employés et des ouvriers.

8° La fédération des ateliers de même profession, au sein d'une même œuvre économique, sous la tutelle des patrons; comme conséquence, la formation d'un conseil mixte composé de patrons et d'ouvriers pour la haute gestion des intérêts de l'association.

Voilà les hommes contre lesquels les démocrates chrétiens, après la publication des encycliques de Léon XIII sur la condition des ouvriers et sur le ralliement, entreprirent une campagne acharnée.

M. l'abbé Naudet, dans *le Monde*, les traite d'esclavagistes, de Philistins et de Pharisiens (1).

Rendant compte d'une séance du groupe de *la Société de libération politique et sociale* de Dunkerque en date du 24 décembre 1893, *la Terre de France* publie le procès-verbal suivant :

M. B. demande qu'on recherche, pour les détruire, tous les journaux relatant la doctrine du R. P. Doyotte

(1) Voir, par exemple, le numéro du 1er février 1885. *La Justice sociale* des 3 et 10 mars 1894.

au Congrès de Lille, car les francs-maçons du xx[e] siècle ne manqueront pas d'exhumer cette doctrine et de l'imputer à honte à la doctrine chrétienne. — M. L. croit qu'il pourrait y avoir là-dessous un cas pathologique qui serait beaucoup plus du ressort de la médecine que de la théologie. — M. N. pense que, loin d'étouffer les doctrines du P. Doyotte et du chanoine Fichaux, il vaut mieux les publier, pour démontrer péremptoirement la divinité de l'Eglise, qui se tient debout et vivante après dix-huit siècles, malgré les aberrations si inconcevables de quelques-uns de ses représentants attitrés. Après longues délibérations, le groupe ne pouvant se mettre d'accord sur le fond, se rallie, à l'unanimité, à la motion de M. P. qui propose d'envoyer au R. P. Doyotte et à M. le chanoine Fichaux l'article de *la Justice sociale* intitulé : *Pharisiens*.

Nous, les catholiques, nous avons le droit de demander si nos adversaires du Nord sont des catholiques aussi et des enfants soumis au Saint-Siège, pour lesquels le vieil axiome chrétien : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*, reste vrai éternellement (1).

Pour envenimer la question et compromettre sérieusement les patrons chrétiens du Nord, il manquait l'intervention du *Nouveau Moniteur de Rome* dirigé par M. l'abbé Bœglin, grand distributeur des Directions pontificales, celle du père de la Démocratie chrétienne, M. Léon Harmel, et enfin celle de *l'Univers*. Aucune ne devait faire défaut.

La campagne avait été préparée selon toutes les règles de la stratégie. La correspondance secrète de M. Harmel avec les membres du jeune clergé, la création de feuilles démocratico-socialistes, les espèces de synodes où les abbés les plus échauffés et les plus brouillons allaient ranimer leur zèle

(1) *Le Monde*, 28 novembre 1894.

maladroit, sous la direction spirituelle et la présidence de M. Harmel, au Val-des-Bois, tout avait été mis en œuvre. Enfin, le congrès tenu à Mouveaux, en juillet 1894, fut choisi comme l'occasion favorable.

Il s'ouvrait le 16; or, ce jour-là même, par conséquent avant toute discussion, *le Nouveau Moniteur de Rome* publiait un article où on lisait :

A l'heure même où nous écrivons ces lignes, Mgr Sonnois, l'éminent archevêque de Cambrai, ouvre et préside à N.-D. de Haut-Mont, en la maison de retraites ouvrières et patronales des R.R. P.P. Jésuites, un Congrès d'Etudes sociales. Ce Congrès de patrons catholiques de la Région du Nord durera deux jours, qui compteront, nous l'espérons, dans l'histoire religieuse de la Fille aînée de l'Eglise.

La France chrétienne n'a point encore perdu l'habitude d'avoir ses regards fixés sur le diocèse des Pierre d'Ailly, des Fénelon, des Giraud et des Régnier, princes éminents dans l'Eglise par leur génie de filiale obéissance au vicaire de Jésus-Christ.

L'Eglise de France sera attentive à ce Congrès dont elle attend lumière et édification. Son attente ne saurait être trompée ; le digne successeur des archevêques dont nous venons d'évoquer la grande mémoire a cru bon, paternel et sage de représenter, au milieu des patrons chrétiens, l'esprit de sagesse et de sainteté du Souverain Pontife, *d'y venir rappeler la doctrine de ses Encycliques*, chartes immortelles des droits de la dignité des travailleurs chrétiens et de leurs familles.

La feuille qui nous annonçait, ce matin même, la tenue de ce Congrès, porte en exergue cette magnifique devise : *Solutio omnium difficultatum Christus!* La solution de toutes les difficultés, c'est le Christ sur terre, c'est le Souverain Pontife. Noble et étincelante devise

dont la noblesse honore autant qu'elle oblige ceux qui l'ont arborée...

A la deuxième question du programme figure l'examen de l'œuvre des patrons catholiques dans le Nord depuis la mort du cardinal Régnier. Cet examen montrera sans doute que l'esprit de l'éminent cardinal n'est pas mort avec lui, et que sa grande âme d'évêque n'a point quitté son diocèse et particulièrement son archevêché, ses trois grands séminaires et son Université. Il fera ressortir l'influence des Encycliques de Léon XIII sur la solution de la question ouvrière dans le Nord. *Cette influence a été aussi profonde qu'elle était nécessaire;* souffle de l'esprit de Dieu, *la voix de Léon XIII a commencé le renouvellement de la face de ce royaume industriel où, grâce à Dieu, les juifs ne seront jamais rois.* Moins qu'aucun autre, le diocèse du Nord pouvait sentir passer le souffle de Dieu, entendre la voix du vicaire de Jésus-Christ, sans tressaillir jusque dans les entrailles d'une terre reliquaire de grands évêques et de martyrs. *Cette heureuse influence a pu être contrariée et pourra l'être encore, par des résistances inconscientes ou non, provenant d'étonnement d'esprit, d'habitudes de caractère que la foi et l'amour catholiques trouvent encore, même dans le diocèse de Cambrai, quelque peine à surmonter.* Mais l'ange de l'Eglise de Cambrai pourra bientôt chanter l'hymne de la victoire à Tourcoing, à Lille, à Dunkerque; la moisson des fruits de l'encyclique *Rerum novarum* s'annonce merveilleuse; le temps de semer dans les larmes est passé, celui de travailler dans l'espérance est arrivé et la récolte dans la joie a déjà commencé. Sous l'impulsion donnée surtout par les jeunes prêtres encore tout pénétrés des doctrines de l'éducation romaine donnée par les fils de Saint-Vincent-de-Paul, *sous cette impulsion les tardigrades, s'il en est encore, accéléreront le pas et n'attendront pas le Te Deum du triomphe pour prendre part à la lutte.*

Ce n'était là qu'une escarmouche. La vraie attaque se démasquait quelques jours après par un article du même *Moniteur de Rome*, en date du 22 juillet, intitulé : *M. Léon Harmel au congrès de Mouveaux :*

Le Congrès des patrons catholiques du Nord s'est tenu sous la présidence de Mgr Sonnois, l'éminent archevêque de Cambrai. C'est assez dire que ce Congrès laissera une trace dans l'histoire ecclésiastique d'un grand diocèse.

L'Encyclique *Rerum Novarum* a été l'objet d'une discussion très intéressante; M. Léon Harmel y a pris part av l'éloquence et l'autorité que toute la France catholique admire et reconnaît depuis longtemps. Quelques patrons ont eu la modestie et le courage presque héroïques en ces circonstances, et par conséquent éminemment chrétiens, de déclarer qu'on ne leur avait pas encore fait comprendre l'Encyclique *Rerum Novarum*, comme la comprennent les Évêques et les Sociologues catholiques du monde entier. Ils compromettaient, peut-être sans le vouloir, les organes qui se sont donné l'honorable tâche de les inspirer, mais ils ont cru avec raison que le devoir devait faire taire toutes considérations personnelles.

La doctrine de plusieurs se résumait encore en quelques propositions qu'ils ne lisaient évidemment dans aucun document pontifical, mais qu'à la rigueur ils espéraient arriver à déchiffrer, avec le concours persistant de leurs anges gardiens de Lille, de Cambrai et d'Esquermes.

Voici ces quelques propositions, quintessences d'erreurs fort excusables chez la plupart des patrons, mais peut-être moins pardonnables chez ceux qui les inspirent :

a) La situation des ouvriers est bonne, la plupart des misères sont méritées.

b) Le salaire courant est toujours juste.

c) Les Sociétés composées d'ouvriers sont dangereuses et funestes.

d) Les Syndicats professionnels où l'ouvrier peut discuter avec le patron les questions d'heures de travail, de salaires, etc., sont inutiles, dangereux, utopiques.

e) Le seul remède aux misères qui existent, est la moralisation de l'ouvrier et la création d'œuvres de bienfaisance.

C'est en présence d'idées aussi peu franchement catholiques, surtout depuis l'Encyclique *Rerum Novarum*, que M. Léon Harmel, le grand ouvrier du Pape, s'est trouvé étonné de voir encore une profession de soumission filiale sur ces restes d'un mur abattu et condamné depuis longtemps (?)

Il a d'abord répondu avec vigueur *aux attaques dirigées contre ce que certains patrons du Nord appellent « l'Ecole belge » et qui n'est autre que l'ensemble des applications pratiques et heureuses de l'Encyclique sur la condition des ouvriers* (1). Aux patrons troublés dans leur vieille foi d'enfants de la grande et sainte Eglise de Cambrai, *il a montré la main de Léon XIII bénissant solennellement ce qu'on taxait devant eux d'imprudence et d'innovation :* bien plus, il a montré le Pape jetant lui-même une semence de lumière et de bonté, appelant les ouvriers évangéliques à tracer des sillons plus profonds sur le terrain social que sa parole illumine et féconde. Prenant ensuite une offensive dont sa charité et sa distinction native adoucissaient la rigueur, *il a reproché à ceux qu'il pouvait croire réfractaires aux enseignements pontificaux leur attitude et leur aveuglement.* A la lumière éclatante du texte de l'Encyclique *Rerum Novarum* et des documents pontificaux qui l'ont commentée, M. Harmel a montré la voie seule sur laquelle les patrons, même catholiques, ont l'espoir de ne pas être écrasés par le socialisme révolutionnaire.

(1) Voir plus haut, chapitre III.

Ce discours de M. Harmel a produit une profonde impression et plusieurs patrons, en sortant de Mouveaux, se sont mis en quête de l'Encyclique *Rerum Novarum* dont ils n'avaient jamais trouvé, même à Mouveaux, qu'une interprétation incomplète, des fragments mutilés et méconnaissables.

Nous comptons donner prochainement une correspondance plus détaillée sur les progrès évidents des *instructions pontificales* dans le royaume ouvrier du Nord.

Ce travestissement indigne des délibérations et des actes du Congrès appelait un redressement. M. Léon Harmel, qu'on ne craignait pas de faire intervenir de la sorte pour abriter sous son nom cette odieuse campagne, semblait désigné pour protester tout le premier contre l'intolérable abus qu'on faisait de sa personnalité. Un simple démenti ou un désaveu de sa part aurait éclairé l'opinion et prévenu la plus fâcheuse des polémiques. Mais il se dérobait. Pressé d'instances, il répond au P. Doyotte, secrétaire du Congrès :

Val-des-Bois, le 30 juillet 1894.

Très Révérend Père,

C'est au passage que j'accroche une minute pour répondre à votre lettre du 25 qui m'est arrivée pendant le Congrès de Reims, lequel se termine seulement ce jour au Val-des-Bois.

Je ne me suis jamais occupé d'articles de journaux, qu'ils me blâment ou qu'ils me louent.

Je suis allé à Mouveaux, rempli du désir de la concorde et de l'estime et de l'action commune, et du bon cœur entre tous.

Ma lettre est faite dans le même but.

Laissons donc les journaux tranquilles, *cela ne me*

regarde pas, en tous cas cela ne regarde pas nos relations.

Je désire marcher avec vous, *et je n'ai cure des journalistes.*

Je vous conjure donc de répondre à ma lettre et de ne pas vous laisser détourner du bien, par des propos sans valeur, que je ne veux même pas connaître.

Croyez-moi toujours, très Révérend Père, votre très dévoué serviteur,

Léon HARMEL.

M. Léon Harmel ne s'est « jamais occupé d'articles de journaux » et n'a « cure des journalistes »! Et cependant nous lisons dans une lettre écrite par lui, signée de lui et envoyée à plusieurs personnes, lettre à laquelle *la Semaine religieuse de Cambrai* faisait allusion dans son article du 18 août: « Tous les jours j'écris des lettres dans les journaux. »

Nous le répétons : un seul mot de M. Harmel pouvait arrêter net une polémique qui s'abritait derrière sa personnalité. Ce mot que ne le disait-il? que ne l'écrivait-il? que ne le faisait-il polygraphier? Pourquoi feignait-il de ne point comprendre? Pourquoi n'usait-il pas alors, en faveur de la paix, de cette influence extraordinaire qu'on lui prête et qu'il n'a jamais négligé de faire valoir? Pourquoi repoussait-il l'occasion qui lui était offerte de garantir la charité et de maintenir la bonne entente entre les catholiques?

La chose pourtant semblait aisée; et la pensée d'une protestation énergique, surtout après la lettre du R. P. Doyotte, serait naturellement venue à tout esprit que le seul amour de la vérité aurait sollicité, que le seul désir de l'union des cœurs aurait inspiré. Mais c'était bouleverser les plans depuis

longtemps combinés; c'était renoncer sans coup férir à l'espoir d'un triomphe dont on caressait secrètement le rêve, dont on avait même annoncé, devant des amis incontinents, l'avènement prochain.

Ne s'agissait-il pas, avant tout, en effet, d'imposer à tous les catholiques, aux patrons réfractaires, aux évêques tardigrades de France, le programme étudié chaque année au Val-des-Bois! Ce n'est pas qu'on ait voulu faire passer M. Harmel pour un Pape laïque, ni que lui-même se soit jamais donné pour tel. On s'est contenté modestement de le présenter au monde catholique, parmi les diocèses et les diverses juridictions épiscopales, comme le personnage saintement officiel et qui aurait reçu, avec la parole intime, authentique et complète du chef de l'Eglise, la précieuse *mission de la répandre*.

Et l'on ne songea pas à abandonner le programme promulgué à Liège, approuvé par le Bon Père et chaudement commenté dans tous les cercles ouvriers qui ont le bonheur de posséder un de ces hommes rares, et pourtant assez nombreux, un initié du Val-des-Bois. L'on ne put se résoudre à un si grand sacrifice, et l'on ne s'inquiéta point de désavouer les calomnies grossières qui s'appuyaient sur la personne et sur l'autorité de M. Harmel, pour *mieux décrier le Congrès de Mouveaux*.

Ce fut alors, devant cette mauvaise volonté systématique, que le R. P. Doyotte, secrétaire du Congrès qu'avait présidé Mgr l'Archevêque de Cambrai, reçut de Sa Grandeur l'ordre de riposter à l'attaque et de répondre à l'article malveillant du *Moniteur;* voici sa protestation:

1er août 1894.

On me communique, dans une coupure de votre journal en date du 22 juillet, un article sur le Congrès de Mouveaux, contre lequel il m'est impossible de ne pas protester.

Votre bonne foi a été trompée. Je n'ai pas à relever les impertinences qui s'y trouvent à l'adresse du vénérable archevêque de Cambrai ; je n'ai pas à chercher les motifs qui ont pu déterminer votre correspondant, ni les sentiments qui l'ont inspiré ; j'ai le devoir et le droit de protester au nom de la vérité, *au nom et pour l'honneur de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque*, des organisateurs et des membres du Congrès, et je viens vous dire qu'il n'y a pas une seule allégation de votre article qui soit exacte.

Il est faux que l'Encyclique Rerum Novarum *ait été l'objet d'aucune discussion ; il est faux que des patrons catholiques aient tenu le langage que vous leur prêtez : il est faux que les propositions que vous citez aient jamais été enseignées comme vous le dites; il est faux qu'une seule phrase d'appréciations sur ce que vous appelez l'Ecole belge ait été prononcée par qui que ce fût du Congrès : il est faux, odieusement faux, que les patrons catholiques du Nord aient eu besoin de se mettre, en quittant Mouveaux, à la recherche d'un texte de l'Encyclique. Dès l'apparition de l'Encyclique, les patrons catholiques du Nord en ont répandu plus de douze mille exemplaires (1) parmi les ouvriers, rien que dans les quatre villes les plus voisines de Mouveaux.*

Je vous requiers, monsieur le Directeur, de reproduire ma lettre dans votre plus prochain numéro.

Le public appréciera et bientôt le compte-rendu sténographique du Congrès dira au monde catholique ce qu'a

(1) D'après des renseignements exacts, trente mille exemplaires ont été répandus dans les quatre villes mentionnées.

été, sous la présidence d'un archevêque vénérable, ce Congrès si indignement travesti et odieusement dénoncé par votre journal.

F. Doyotte, S. J.

Aux yeux de tout homme sérieux et ennemi des vaines discussions, un tel démenti, venant d'une telle source, terminait la question. Ce fut pour *l'Univers* l'occasion d'entrer en scène. Il publiait le 14 août cette note dont le fond est une insolence à l'égard du P. Doyotte et de son vénérable mandataire :

La dépêche que nous publions ci-après nous est adressée par notre correspondant de Rome, au sujet d'une polémique entre *le Moniteur de Rome* et le R. P. Doyotte, secrétaire du congrès de Mouveaux (Nord).

Le journal romain félicitait M. Harmel d'avoir, au congrès de Mouveaux, défendu « l'école belge » contre des attaques injustifiées de la part de certains membres du congrès ; d'avoir protesté contre cinq propositions, où ses membres du Congrès prétendaient réduire la doctrine de l'Encyclique sur la condition des ouvriers.

Le R. P. Doyotte, dans une lettre publiée par les journaux catholiques du Nord, avait vivement protesté contre les allégations — dont, pas une, disait-il, n'était exacte, — contenues dans l'article du *Moniteur ;* il contestait l'authenticité des cinq propositions.

Nous pourrons revenir sur tout ceci quand nous aurons vu le numéro du *Moniteur de Rome* qui nous est annoncé ci-dessous.

En attendant, voici la dépêche de notre correspondant:

Rome, 13 août, midi.

M. Harmel communique au *Moniteur de Rome* une lettre écrite par lui au R. P. Doyotte, au lendemain du congrès de Mouveaux.

M. Harmel regrette d'avoir eu à défendre si vivement l'école de Liège contre les rapports lus au Congrès.

Il exprime l'espoir que les jésuites français et belges suivront l'exemple admirable donné par d'autres religieux de leur compagnie, particulièrement le R. P. Lemkuhl et les jésuites de l'Université grégorienne, qui comprennent si bien l'Encyclique.

Cette lettre paraît ce soir, avec les extraits d'un compte rendu imprimé du congrès de Mouveaux en 1893, renfermant les cinq propositions niées par la lettre du R. P. Doyotte.

L'Univers insérait ensuite le 18 août une longue lettre de M. Harmel contenant ses griefs contre le Congrès de Mouveaux. Au fond, la campagne que celui-ci avait voulu engager venait d'échouer complètement, grâce à la prudence des Directeurs de cette réunion. Cela ne faisait plus le jeu des démocrates; il ne leur restait qu'à forcer la situation en tenant pour acquis le résultat qui leur échappait, en imputant au Congrès les discussions que M. Harmel s'était efforcé d'amorcer dans les conversations privées.

S'il avait plu aux patrons chrétiens du Nord de critiquer dans leurs réunions le programme de l'Union démocratique dirigée par M. l'abbé Pottier, le lecteur sait déjà que ce n'eût pas été sans sujet. Mais ils avaient évité le piège. Il fallait à tout prix les y faire tomber.

C'est à ce manège que, consciemment ou non, se prêtait *l'Univers*. Eugène Veuillot écrivait, le 29 août, ce morceau où il étale une candeur amusante chez un vétéran de la polémique.

La Semaine religieuse de Cambrai nous fait une

chicane à laquelle nous ne comprenons rien. Il s'agit du Congrès de Mouveaux. Voulant reproduire la lettre de M. Léon Harmel sur ce qui s'est dit et fait dans ce Congrès quant à la question ouvrière et sociale, nous avons indiqué le plus sommairement possible, sans émettre une opinion personnelle quelconque, que le R. P. Doyotte et *le Nouveau Moniteur* de Rome n'étaient pas là-dessus du même avis. C'était un fait. Et la preuve c'est que le journal romain a publié sur cette affaire une longue lettre contre laquelle le R. P. a réclamé vivement. Nous avons qualifié la lettre et la réclamation de « polémique ». *La Semaine religieuse* se récrie contre l'impropriété de ce terme et nous reproche d'autres inexactitudes non moins graves. Ainsi, dans ce résumé que nous voulions innocent et que l'on juge perfide, nous avons dit que M. Léon Harmel avait « formulé des critiques contre certaines conclusions du Congrès » ; il fallait dire qu'il avait critiqué « des lectures faites au réfectoire ».

Ces erreurs très involontaires, uniquement imputables au désir d'être court, nous paraissant innocentes autant qu'inoffensives, ne nous donnent nul remords. Dans tous les cas, les voilà réparées.

Mais qu'il y ait eu rectification et non polémique, que certaines questions aient été agitées ici ou là, au réfectoire ou en séance, une chose est hors de doute ; M. L. Harmel et le P. Doyotte ne sont pas d'accord sur les tendances qui ont prévalu au congrès de Mouveaux ; ils ne le sont pas non plus sur les conséquences pratiques qu'il faut tirer de l'encyclique *Rerum Novarum*.

La lettre de M. Léon Harmel, si courtoise et si respectueuse, a mis ce fait en lumière.

Voilà l'important. Si *la Semaine religieuse de Cambrai* veut donner de tout le débat et de ses causes un résumé également accepté du P. Doyotte et de M. Harmel, nous le reproduirons avec empressement. Elle verra par là que nos préférences pour les thèses, doctrines et pratiques de M. Léon Harmel ne vont pas jusqu'au parti-pris.

Quelques jours après, le Directeur de *la Semaine de Cambrai* répondait à cette invite :

... Je pourrai donc ne répondre en aucune façon à votre invitation ; mais j'estime avec vous qu'il est désirable que la lumière se fasse sur l'incident de Mouveaux. C'est pourquoi, si votre proposition est agréée par les deux parties, je ne refuse point à faire le nécessaire pour que vous ayez pleine et entière satisfaction.

L'expérience que vous avez des polémiques de presse ne vous permet guère d'espérer que je puisse arriver « à faire de tout le débat et de ses causes un résumé qui soit également accepté par le P. Doyotte et par M. Harmel ». Mais il est un autre moyen d'arriver au même résultat.

Je commencerai à publier les pièces dont j'ai ou je puis avoir connaissance. M. Harmel pourra, dans le numéro suivant, compléter et rectifier.

Afin que la discussion ne s'égare point et ne se prolonge pas, on s'en tiendrait là c'est-à-dire à la production de pièces relatives au dernier congrès de Mouveaux avec les quelques lignes nécessaires à les mettre en lumière. Comme parmi les pièces doivent se trouver nécessairement des lettres privées, il est nécessaire que, d'un côté comme de l'autre, toute autorisation soit donnée. Je me charge de demander le consentement du P. Doyotte ; je vous prie de me procurer celui de M. Harmel.

Comme l'espèce de défi que vous m'avez porté a été rendu public dans votre journal, je désire que ma réponse y soit aussi publiée, afin que vos lecteurs voient que si quelqu'un recule ce n'est pas moi.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

J. Delassus.

Pour notre part, ajoutait *l'Univers*, nous acceptons volontiers de reproduire, après *la Semaine*, le pour et le contre.

Il ne nous appartient pas de procurer à M. l'abbé

Delassus le consentement de M. Léon Harmel, mais nous croyons que celui-ci, quel que soit son éloignement pour les polémiques, le donnera volontiers (1).

Voici la réponse de M. Harmel. Tout en dissimulant son rôle personnel, il démasque le but poursuivi :

Val-des-Bois, le 3 septembre.

Monsieur le Rédacteur.

Dans son numéro d'hier, *l'Univers* publie une lettre de M. le chanoine Delassus, rédacteur de *la Semaine religieuse de Cambrai.*

Celui-ci nous offre ses colonnes, à la direction de Mouveaux et à moi, pour nous expliquer.

Pour être utile, cet échange d'idées doit porter sur les principes et non sur les personnes.

Je propose donc d'exposer mes idées sur *le salaire*, la direction de Mouveaux exposerait ensuite les siennes; puis sur *l'action populaire*, enfin sur *l'autorité patronale.*

Nous ferons ainsi un travail utile pour la vérité que nous cherchons tous. La personnalité ne fait qu'encombrer, qu'engendrer la division, elle arrive trop souvent, comme le dit Wegner, « à projeter de l'ombre sur la vérité » et à « embarrasser la justice ».

Laissons donc de côté les personnes, ce sont des incidents où je suis bien résolu à ne pas me mêler, dussé-je passer pour coupable de tous les torts.

Je suis trop désolé des divisions qui nous ont livrés aux francs-maçons et aux juifs pour jamais mettre de l'huile sur le feu.

Travaillons tous ensemble pour la vérité. Si nous avons des divergences de vues, expliquons-nous fraternellement.

Voilà le seul terrain digne d'un chrétien.

(1) 2 septembre 1894.

Voilà le seul aussi qui soit digne de *la Semaine religieuse de Cambrai.*

Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, l'assurance de mon affectueux dévouement (1).

Voici la réponse parfaitement claire de M. l'abbé Delassus, suivie d'un filet où Eugène Veuillot laisse trop percer sa déception et son dessein de ne pas lâcher prise :

La lettre de M. Harmel, publiée dans votre numéro du 5 septembre demande une réponse. Elle a été différée jusqu'à ce jour parce que j'ai passé toute la semaine à Cambrai pour y suivre les exercices de la retraite pastorale. Ma rentrée à Lille me permet de prendre connaissance des journaux et correspondances accumulés sur mon bureau.

Ma réponse sera courte. Il s'agit d'un fait : ce que l'on a appelé « l'incident de Mouveaux » raconté dans *le Moniteur de Rome* de façon à nécessiter une légitime protestation de la part du R. P. Doyotte, Secrétaire du Congrès. *La Semaine religieuse* de Cambrai a cru devoir intervenir pour confirmer les démentis au *Moniteur de Rome*, parce que Mgr l'archevêque de Cambrai avait été mêlé à cet incident par ladite correspondance.

L'Univers a ensuite demandé à *la Semaine religieuse* de « donner de tout le débat et de ses causes un résumé également accepté du P. Doyotte et de M. Harmel », promettant de le reproduire.

C'était déjà étendre la question au delà de ses premières limites. Je répondis néanmoins : « Si votre proposition est acceptée par les deux parties, je ne me refuse point de faire le nécessaire pour que vous ayez pleine et entière satisfaction. » Toutefois, j'observai que s'il fallait faire agréer ce résumé de part et d'autre avant

(1) *L'Univers*, 5 septembre.

de le publier, la chose pourrait être longue et laborieuse. Je proposai donc de publier simplement les pièces.

M. Harmel répond : « Pour être utile, cet échange d'idées doit porter sur les principes et non sur les personnes. Je propose donc d'exposer mes idées sur le *salaire*, la direction de Mouveaux exposerait ensuite les siennes, puis sur *l'action populaire*, enfin sur *l'autorité patronale*. »

Vous reconnaîtrez, monsieur le Directeur, que c'est transporter le débat sur un autre terrain que celui où vous l'aviez mis et où j'avais accepté de vous suivre. J'aurais volontiers consacré un supplément de pages à la question de fait; mais une *Semaine religieuse* n'est point faite pour s'engager dans une discussion qui durera peut-être autant que celle de la prédestination.

D'ailleurs, est-il bien utile d'engager ce grand débat? S. E. le cardinal Rampolla disait, il y a juste un mois, dans une lettre dont M. Harmel a certainement connaissance : « A quiconque a répondu à son appel, l'auguste auteur de l'Encyclique *Rerum Novarum* a laissé libres l'examen et l'étude de plusieurs points secondaires bien que connexes à la question sociale. »

M. Harmel sait mieux que personne comment l'association des patrons chrétiens du Nord a répondu à l'auguste auteur de l'Encyclique *Rerum Novarum*. Il sait que nulle part en France, pas même chez lui, du moins sur plusieurs points, on n'a fait plus d'efforts et de sacrifices pour améliorer la condition morale et matérielle de l'ouvrier que chez certains de nos patrons chrétiens. Qu'il les laisse donc libres sur « les points secondaires » que le Pape « a laissés libres ».

M. Harmel me permettra-t-il, en terminant, de dire avec tout le respect que je lui porte et toute la reconnaissance que la France lui doit pour les services rendus par lui à la cause ouvrière, qu'un mot, un seul mot de lui au *Moniteur de Rome* ou à son correspondant, eût prévenu ou arrêté tout le bruit qui s'est fait depuis un mois sur l'incident de Mouveaux.

Veuillez agréer mes sentiments respectueux et dévoués en Notre Seigneur. — P. S. Je prie le directeur de *l'Univers* de vouloir bien donner cette lettre intégralement dans l'un de ses prochains numéros.

L'Univers ajoute :

Il nous semble résulter de cette lettre que M. l'abbé Delassus et ses amis, par crainte d'un débat trop étendu, trop prolongé, trouvent mieux que le débat ne soit pas ouvert. C'est incontestablement le moyen le plus sûr d'éviter les longueurs. Il est certain, du reste, que le programme de M. Léon Harmel est très large ; cependant avec un peu ou beaucoup de bonne volonté de part et d'autre, et en écartant les questions personnelles, il n'eût pas été impossible, croyons-nous, de le renfermer dans de raisonnables limites. N'en parlons plus.

Mais à défaut d'une enquête portant sur trop de questions, ne pourrait-on faire la lumière, dans les conditions que nous avions indiquées, sur le point même qui a donné lieu à la présente polémique ; nous voulons dire sur les *lectures* faites au réfectoire durant le Congrès de Mouveaux ? Ces lectures ont eu manifestement une importance particulière. Pourquoi ne chercherait-on pas à préciser le caractère et la portée des enseignements donnés sous cette forme ?

Nous avons reçu à ce sujet des lettres dont M. Léon Harmel, qui n'y est pour rien, aurait plus à se louer que ses contradicteurs.

Dans tous les cas, nous estimons que le débat ne saurait en rester là. S'il ne peut recevoir la solution que nous désirions, nous comptons sur nos amis du Nord pour bien expliquer la situation (1).

Un appel si direct ne pouvait pas rester sans réponse. Le 8 octobre, *l'Univers* commençait la publication d'un long mémoire, d'un réquisitoire en règle

(1) *L'Univers*, 12 septembre.

contre les patrons chrétiens du Nord, qu'il poursuivait le 10 et le 13. Voici le prologue dont Eugène Veuillot l'accompagne :

Un débat, où *l'Univers* n'a guère d'autre rôle que celui d'enregistrer les coups, a eu lieu dernièrement au sujet des prescriptions de l'Encyclique *Rerum Novarum* sur la condition des ouvriers et des enseignements donnés dans diverses réunions des patrons catholiques du Nord. Ce débat n'a pas eu de conclusion. Ceux qui l'ont suivi sont donc restés en face d'interprétations et d'affirmations contradictoires.

Plusieurs catholiques du Nord, très au courant des questions débattues, ont pensé qu'il fallait éclairer la situation et un travail collectif nous a été envoyé dans ce but. Nous allons l'insérer sans y joindre aucun commentaire. Notre seul désir est de faire au profit de tous la lumière.

Nous savons, et nous l'avons proclamé cent fois, que nulle part les grands industriels animés de l'esprit chrétien n'ont fait plus d'effort que dans le Nord pour venir en aide aux ouvriers. Voilà longtemps que de ce côté on a cherché des modèles. La question est de savoir s'il ne reste pas quelque chose à faire au double point de vue de la charité et de la justice pour se conformer exactement à tous les enseignements du Saint-Siège.

Le travail de nos correspondants contient des documents que *l'Univers* a déjà donnés ; nous les reproduisons afin d'exposer bien complètement l'état des choses.

Mis en cause dans ce mémoire, M. le chanoine Fichaux, professeur à la Faculté catholique de Lille, écrivit à *l'Univers* :

Monsieur,

Voilà donc entièrement publié le mémoire qui avait pour but de dénoncer les patrons du Nord *comme réfractaires à la direction du Souverain Pontife*. L'auteur

m'a mis en cause assez souvent, en bonne compagnie d'ailleurs. En relisant toutes ces citations forcément dénaturées, par cela même qu'elles sont séparées du contexte, je n'éprouve en aucune manière le besoin de demander pardon à vos lecteurs. Je me suis dit que le grand nombre d'entre eux se sera dit : était-ce la peine de formuler une si grave accusation pour l'étayer de si pauvres témoignages?

Je ne veux donc pas m'attarder à une réfutation que je juge superflue et qui ferait croire qu'un pareil soupçon pouvait nous atteindre.

Mais j'ai le droit de m'étonner que, nonobstant certaines réserves, vous ayez, avec une complaisance si marquée, ouvert vos colonnes à des accusations si peu réfléchies. Vous ne deviez pas oublier que tout ce bruit se fait autour de l'archevêque de Cambrai, et que ce prélat, bien loin de se séparer de nous, a autorisé le P. Doyotte à protester *en son nom* contre la correspondance du *Moniteur de Rome*.

Ce ne sont donc pas les patrons chrétiens du Nord isolément qui sont en jeu ; ce sont ces patrons groupés autour de leur archevêque qui les bénit, qui les encourage, qui les approuve et qui du même coup deviendrait leur complice. Voilà où vont les coups de votre anonyme ?...

Mais qui sont donc, une bonne fois, ces patrons du Nord, qu'on loue et qu'on incrimine tour à tour, qui donnent de grands exemples et qui deviennent une pierre de scandale? Sont-ils de ces patrons, qui, satisfaits de leur fortune, n'ont nul souci du Pape de l'Église, de la religion, des ouvriers, des pauvres? Quels sont leurs anges gardiens, pour parler comme *le Moniteur de Rome?* Quels sont leurs inspirateurs?

Leurs inspirateurs, Monsieur, vous le savez, c'est actuellement le P. Doyotte, c'était et c'est encore moi. A Dieu ne plaise que je me sépare d'eux en ce moment! Leur honneur et le mien sont et doivent rester solidaires...

Mais les patrons eux-mêmes? Nos patrons chrétiens, Monsieur, ce sont ces hommes que toute la France catholique connaît et admire à bon droit. Le Saint-Siège n'a pas en France de serviteurs plus dévoués. Ils ont créé, dirigé, entretenu toutes les œuvres pontificales qui sont la gloire de notre diocèse : œuvre des zouaves pontificaux autrefois, œuvre du denier de Saint-Pierre maintenant et toutes les autres. Pourquoi ne dirais-je pas aussi l'université catholique de Lille, qui est au premier chef une œuvre pontificale? Ce sont ces patrons qui, en 1889, conduisaient eux-mêmes et à leurs frais 600 de leurs ouvriers aux pieds du Saint-Père, et qui, au lendemain de l'Encyclique, en distribuaient autour d'eux jusqu'à 30.000 exemplaires.

Ils sont en tête de toutes les bonnes œuvres : églises, paroisses nouvelles, écoles libres, cercles, patronages. Qu'on vienne voir dans leurs villes manufacturières l'efflorescence de toutes les institutions qui concourent à l'entretien de la vie chrétienne. Qu'on demande ensuite aux curés, aux religieux, aux missionnaires, qui, par milliers, sont venus de toute part leur demander des ressources pour leur pauvreté, combien, depuis un demi-siècle, ils ont emporté de ces terres privilégiées de la charité chrétienne.

Et envers leurs ouvriers? Bien avant l'Encyclique, leur conscience réveillée leur avait rappelé leur devoir. Jaloux de donner à leurs ouvriers toute facilité de vie chrétienne, ils s'y sont employés eux-mêmes; ils ont requis le zèle de leurs femmes, elles aussi profondément chrétiennes ; ils ont voulu à demeure dans leurs usines des religieuses ; ils ont appelé le prêtre pour évangéliser et catéchiser ouvriers et ouvrières. Afin de se ménager dans l'avenir des contremaîtres chrétiens ils entretiennent à Tourcoing, ils créent en ce moment à Roubaix une école professionnelle. Connaissant le besoin de la retraite par leur expérience personnelle, ils désirent en faire jouir leurs ouvriers et ils ont, à leurs frais, cons-

truit cette maison de retraite de Notre-Dame-du-Haut-Mont, qui peut contenir jusqu'à 120 retraitants à la fois.

Au point de vue économique, qui donne des salaires plus élevés? Qui se montre aussi soucieux de connaître et de soulager la misère des ouvriers? Et sur le terrain de l'organisation sociale, présentez-nous des syndicats chrétiens, qui fonctionnent comme les leurs ; syndicat de Saint-Nicolas à Lille, syndicat de l'industrie textile à Roubaix et à Tourcoing. Montrez-nous, comme à Tourcoing, un syndicat, disposant d'un budget de dépenses de 12.000 francs par an, flanqué de deux sociétés civiles au capital de 100.000 francs chacune : société immobilière et société de la Boulangerie. Connaissez-vous quelque part de semblables éléments pour un futur patrimoine corporatif, quand la loi le permettra?

Et ces hommes, qui ne pouvaient manquer de se heurter à la haine intelligente des sectaires, qui ont rendu témoignage de leur foi devant les tribunaux aux applaudissements de tous les catholiques, qui ont eu leur syndicat dissous, parce qu'il avait le tort d'être chrétien, ces hommes, les voilà aujourd'hui en face d'adversaires qui, dites-vous, ne leur veulent aucun mal, qui sont des fidèles du Pape, des catholiques de premier choix, peut-être des prêtres ; qu'en obtiennent-ils? Le plus cruel affront qui pouvait être infligé à leur âme chrétienne ; ils sont dénoncés comme rebelles au Pape, et cela dans *l'Univers*.

Avouez, me disait l'un deux, il y a quelques semaines, que c'est peu encourageant, donner son argent, son temps, ses peines, sa santé, sa vie comme notre Henri Bayart, martyr du pèlerinage de 1889, supporter les railleries des patrons sceptiques qui se moquent de notre simplicité, et, en fin de compte, passer peut-être aux yeux du Pape et de l'Eglise, pour des hérétiques!

Oui, Monsieur, c'est peu encourageant et ces tracasseries à la fois mesquines et odieuses sont une très grave

imprudence. Il n'est pas si facile d'arracher aux jouissances de la vie, pour transformer en hommes d'œuvres, des patrons arrivés à la fortune. Ne resserrez pas encore par des suspicions injustes et des délations peu fraternelles un chemin déjà bien étroit. Quand vous aurez refoulé tous les patrons dans l'égoïsme, le socialisme d'Etat sera à nos portes.

En résumé, Monsieur, vous avez blessé au cœur des hommes qui ont bien mérité de l'Eglise. En jetant des doutes sur leur orthodoxie, vous avez affaibli l'autorité d'un grand exemple. Je demande à votre loyauté, que je tiens pour indubitable, une réparation.

Il y a quelques jours, prenant note de l'ordre du jour de la dernière conférence de Mouveaux, vous trouviez que ce pouvait être le point de départ d'un rapprochement entre les catholiques du Nord. Croyez bien, Monsieur, que nous n'avons jamais cherché la guerre. La guerre fratricide, en ce moment en France plus qu'ailleurs, est un crime. Qu'on nous laisse à nos œuvres, sans vouloir nous imposer une direction autre que celle du Pape et de notre évêque. Qu'on en finisse avec une hostilité tantôt sourde, tantôt ouverte. Nos mains sont tendues à quiconque voudra les prendre dans une étreinte sincèrement fraternelle.

Agréez, Monsieur, nos sentiments respectueux.

De leur côté, les patrons chrétiens du Nord avaient fait justice dès le mois d'août, des attaques injustes et injustifiables dont ils étaient l'objet. Quand il fut une fois constaté que M. Harmel refusait de se désolidariser d'avec *le Nouveau Moniteur de Rome*, ils adressèrent au directeur la protestation ci-jointe :

Attaqués sous le couvert de l'anonymat dans votre journal, et suffisamment désignés pour avoir le droit de répondre là où l'accusation s'est produite, nous vous

prions de bien vouloir insérer ces quelques mots d'explication, qui sont de nature à jeter quelque clarté sur ce débat.

Patrons, nous ne sommes pas des théologiens et n'avons jamais eu la prétention de nous ériger en pontifes ni en chefs d'école. Habitués à nous réunir, afin de travailler en commun à la solution de la question ouvrière en nous inspirant des préceptes de l'Evangile et des enseignements de l'Église, nous avons eu recours, pour la question scientifique, à des jurisconsultes et à des économistes, pour la partie doctrinale à des théologiens. Leurs noms vous sont connus, ils s'appellent Gustave Théry, Charles Perrin, Claudio Jaunet, Béchaux, le chanoine Fichaux, le P. Doyotte, le P. Caudron, le P. Castelein, le P. Fristot, Mgr Baunard, Mgr Freppel, de regrettée mémoire.

La question du salaire a été traitée et a fait l'objet d'une longue polémique dans les journaux catholiques; la réponse qui a été donnée par le Saint-Office sur certains points particulièrement délicats y a mis fin. Nous n'avons pas l'intention de rouvrir ce débat, qui n'est pas de notre compétence.

Nous, patrons du Nord, quand la question du salaire se pose devant nous, nous ne la considérons pas en théorie, mais en pratique. Nous n'allons pas rechercher ce qu'est le salaire aux pays du P. Lehmkuhl et du P. Liberatore, mais ce qu'il est chez nous et voici ce que nous constatons.

Si nous prenons pour point de comparaison l'usine de Val-des-Bois, nous trouvons que, pour la même industrie, les salaires sont plus élevés de 10 à 15 o/o dans la région de Fourmies et de 10 à 30 o/o à Roubaix-Tourcoing.

M. Harmel étant considéré à juste titre comme un patron modèle qui remplit à l'égard de ses ouvriers tous ses devoirs de justice, d'équité et de charité, on ne peut guère accuser nos patrons de lui être infé-

rieurs et de ne pas se soumettre aux enseignements de l'Encyclique sur ce point capital.

Mais ce n'est pas tout : au Val-des-Bois, la filature de laines peignées travaille la nuit. Il faut sans doute des raisons d'une gravité exceptionnelle pour décider M. Harmel à être ainsi la cause involontaire de la séparation des ménages, de la décadence de la race et des mœurs, tandis que nos filateurs de laines peignées résistent à cette odieuse pratique. Sur ce point encore on ne peut guère leur reprocher de mal interpréter la pensée de Léon XIII.

Cependant, pour la vente de leurs produits, nos industries n'ont pas de concurrents plus directs que le Val, et si vous supputez l'avantage énorme qui résulte pour cette maison et de la différence des salaires et du travail de nuit, vous aurez la mesure des sacrifices que s'imposent nos patrons pour mettre leurs actes d'accord avec leurs doctrines. Aussi se croient-ils le droit de revendiquer hautement l'honneur d'avoir été les précurseurs de l'encyclique et d'en être à l'heure présente les fidèles observateurs.

Ils ne reconnaissent pas à l'école de l'abbé Pottier, qui a sans doute puisé dans l'heureuse direction du collège de Huy, les lumières de l'expérience qui lui ont fait découvrir la formule de la paix sociale, le droit à l'interprétation infaillible et autorisée de l'admirable Encyclique *Rerum Novarum*, qui restera toujours notre charte inviolable et sacrée.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Louis Cordonnier
Président du Syndicat mixte de l'industrie roubaisienne.
Tiberghien-Motte
Président du Syndicat mixte de Tourcoing.
P. Legros
à Wignehies, près Fourmies.

Pendant plusieurs semaines encore cette polémi-

que sans équité, et l'on est bien tenté d'ajouter sans bonne foi, est poursuivie par *l'Univers*, s'efforçant de faire passer pour des aveux, des retours à récipiscence, les déclarations toutes naturelles de fidélité aux enseignements pontificaux que les patrons chrétiens du Nord étaient amenés à reproduire (1).

Le lecteur, s'il prend connaissance de l'exposé de principes que M. le chanoine Fichaux fit en leur nom, au mois de novembre de la même année, spécialement sur la question du salaire, achèvera de s'édifier complètement sur la valeur de ces attaques. On trouvera cet exposé à la fin de ce volume (2).

L'Univers, qui le reproduisit, n'en fut point embarrassé. Mais en voici assez sur son rôle. Finissons par ces lignes du 8 novembre, après l'appréciation d'une brochure justificative publiée par les patrons chrétiens du Nord. Elles résument l'esprit du journal :

Gardons-nous de nous lasser d'expliquer que Rome a déjà parlé, non seulement par l'Encyclique, mais aussi par de solennelles et très claires approbations, données à ceux d'entre nous qui ne sont pas d'accord avec les commentaires partis de Mouveaux. Nous n'insistons pas là-dessus; il suffit de prier M. Cordonnier et ses amis de chercher de ce côté les éclaircissements qu'ils désirent; ils les y trouveront, car ils y sont. (Eugène Veuillot.)

Roma locuta est; et Rome, c'est *l'Univers.*

(1) Voir, par exemple, les numéros des 12 et 16 octobre.
(2) Voir appendice III.

IV. — L'Univers, ses correspondants et collaborateurs.

Le Nouveau Moniteur de Rome, instigateur de cette campagne déloyale et odieuse, avait pour directeur M. l'abbé Bœglin (1). Quelque temps après, celui-ci devenait le correspondant attitré de *l'Univers;* et, pendant plusieurs années, ses lettres sur la politique extérieure, signées du nom de *Lucens*, y figurèrent fréquemment en premier Paris.

La correspondance polycopiée que M. Harmel adressait aux initiés de son cénacle, durant ses voyages et pèlerinages à Rome, montre que le parti était particulièrement servi à Rome par trois abbés, devenus monsignors : MM. Glorieux, Vaneufville et Tiberghien. Les deux premiers furent aussi des correspondants de *l'Univers* (2).

La part principale revient sans conteste à M. l'abbé Bœglin. Le temps n'était pas encore très loin

(1) Sur le rôle dissolvant joué par M. l'abbé Bœglin au point de vue de la résistance religieuse, et les honteux conseils du *Moniteur de Rome*, on peut voir *Rome et l'Action Libérale*, pp. 177, 189, etc. Cela n'empêchait pas *l'Univers* de dire que « la direction de ce journal lui avait été confiée par le Saint-Père », que *le Nouveau Moniteur* était un journal « fondé sous l'inspiration de Léon XIII ». (*L'Univers*, 24 octobre 1894.)

(2) M. l'abbé Vaneufville a fait, avec l'appui de *la Croix*, une campagne électorale extrêmement active, pour montrer que le salut de la France catholique exige que les électeurs chrétiens se portent à gauche. (Voir *Rome et l'Action Libérale*, chapitre X.) C'est lui encore qui écrit dans *la Croix* sous le pseudonyme de *Sienne* et contribua, autant qu'il le pouvait, à donner à ce journal, en beaucoup de circonstances, l'attitude indécise, ondoyante, flottante dont ses meilleurs amis souffraient, sans en avoir le secret.

où *l'Univers* se défendait de l'avoir pour collaborateur (1). Mais le temps marchait vite à cette époque. Nous serions peut-être suspect en décrivant nous-même le rôle du grand correspondant de *l'Univers*. M. l'abbé Dabry, dont l'éloge n'est plus à faire au point de vue de l'ardeur démocratique et républicaine, nous vient heureusement en aide. Lorsqu'il fonda, en 1898, *la Vie catholique*, cet organe inconfusible des idées les plus avancées en sociologie, en philosophie religieuse et en exégèse, comme en politique chrétienne, il rechercha le concours de M. l'abbé Bœglin, et voici le tribut d'hommage qu'il lui rend dans ses souvenirs :

J'avais depuis quelque temps l'occasion de rencontrer, soit chez l'abbé Lemire soit chez d'autres amis, quelqu'un dont ces questions de politique religieuse étrangère étaient la spécialité, bien qu'il pût traiter avec une égale maîtrise toute question susceptible de faire le sujet d'un article de journal, qui était dans la presse depuis près de vingt ans, qui rédigeait pour les principaux journaux catholiques de France, de Suisse, de Belgique, d'Italie, d'Amérique, des correspondances dont les pseudonymes laissaient deviner une personnalité singulièrement au courant des choses contemporaines et d'habitudes comme des secrets de la diplomatie. C'était Mgr Bœglin.

Il dispersait ainsi sa pensée aux quatre coins de la publicité catholique depuis le grand naufrage du *Moniteur de Rome*. Treize ans monté sur ce vaisseau bien armé, il avait combattu le bon combat, à Rome, aux côtés de Léon XIII...

Une tribune s'ouvrait pour la Cause, et, en cette fin d'année 1898, la Cause, c'était plus que jamais en France le ralliement, dans tous les pays catholiques la démocratie chrétienne, contre laquelle monarques, conserva-

(1) 25 et 30 août 1894.

teurs catholiques et francs-maçons étaient conjurés en un étroit faisceau de violences et de haine : il était heureux du haut de cette tribune de pouvoir faire entendre sa voix.

J'en appelle au souvenir de tous ceux qui recevaient deux fois par semaine ces Bulletins : n'ont-ils pas encore l'impression qu'il y avait là une fraîcheur d'idées, une nouveauté d'aperçus, une abondance de réflexions originales, un trésor de renseignements internationaux, une hauteur de vues, une sûreté de coup d'œil, un ensemble de réalité et de poésie, un élan vers le bien, le beau, le grand, une jouissance anticipée de l'avenir réservé par la démocratie à l'Eglise, qu'on aurait vainement cherchés dans aucun autre journal. J'avais voulu mettre mes lecteurs, les jeunes gens catholiques et les prêtres en présence de l'action étrangère et de l'histoire, j'avais réussi. En peu de numéros, ils étaient renseignés sur l'état des partis dans presque tous les pays. Ils savaient qu'en Belgique, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Italie, il y avait une démocratie chrétienne et de quels dangers elle était entourée; que les immenses résultats, obtenus par elle en Belgique, en Allemagne, en Allemagne surtout, commençaient à être compromis par l'attitude de quelques intransigeants catholiques en réalité les pires condescendants à toutes les faiblesses et à toutes les erreurs du conservatisme libéral, comme en France par l'attitude de *la Croix*. En même temps, ils étaient initiés aux secrets de la politique internationale de Léon XIII dont le vaste plan opposé aux entreprises franc-maçonniques de la triplice, avait pour pièce maîtresse l'action de la France devenue forte chez elle par l'unité nationale et le retour aux traditions catholiques, forte au dehors par l'alliance russe. En face de ce plan, les agissements de Guillaume II, cherchant à capter les bonnes grâces de Léon XIII, à substituer l'Allemagne à la France, à retirer de l'Eglise quelques avantages pour l'abandonner après, entretenant chez nous

les divisions, la politique réfractaire, armant toutes les Cours contre le cardinal Rampolla, posant les jalons pour le futur conclave, préparant tout pour que la mort de Léon XIII marquât en même temps l'effondrement de sa politique démocratique et française et le triomphe de l'oligarchie protestante internationale : tout ceci se trouve prédit, montré au jour le jour, suivi dans les moindres signes, les moindres symptômes, par les Bulletins de *la Vie catholique* dès 1899 et 1900 (1).

L'incomparable collaborateur de M. l'abbé Dabry le fut donc aussi d'Eugène Veuillot. *L'Univers* et *la Vie catholique* eurent, sinon le privilège, puisque M. Bœglin était le correspondant universel des organes démocrates, du moins une part spéciale de ses communications lumineuses.

Un correspondant de *la Vérité*, M. l'abbé Bonnet, qui a suivi en divers pays les correspondances de ce moniteur de la démocratie, en décrit le genre en traits dont le lecteur aurait déjà pu vérifier la justesse :

Au cours de ses explorations à l'extérieur, Lucens a appris que les souverains avaient dans leurs garde-robes quantité d'uniformes de toutes armes et de tous pays. Une pratique du même genre lui a paru des plus ingénieuses pour un rôle à jouer dans la presse catholique. Sur son habit, il passe donc tour à tour mille accoutrements, grâce auxquels le bon public reçoit avec révérence des opinions sur les hommes et les choses, qu'il croit partagées par plusieurs profonds politiques quand elles lui sont débitées, sous un costume nouveau et avec une voix contrefaite, par un seul et même acteur. *Innominato* n'est certes pas un écrivain : il est tout le

(1) *Les Catholiques républicains*, pages 575 et suivantes.

contraire. Et néanmoins ses articles cachent un art infini. Mais, pour l'y voir, il est indispensable de connaître à fond le personnage, et, le connaissant, de l'avoir longtemps suivi. Il fait des mélanges plus savants et plus subtils que ceux des apothicaires. Il a devant lui plusieurs fioles, dans lesquelles il trempe sa plume d'une main exercée aux dosages les plus délicats.

Il y a la fiole de l'orthodoxie et celle du libéralisme ; celle des compliments du Pape et celle des coups fourrés à sa politique. Il est rare que *Innominato* écrive un article avec l'encre d'un seul flacon. Quelquefois, quand il souhaite se recommander, il tire presque tout du flacon de l'orthodoxie. Mais, en général, non seulement les diverses parties de ses articles sont écrites avec l'encre de plusieurs fioles, mais il emploie plusieurs encres pour une phrase, pour un membre de phrase. Son objet néanmoins ne change guère : avancer la cause du catholicisme libéral, et y amener les innocents par des détours. Il y a un petit flacon pour l'encens de Pie IX, un plus petit pour les hommages au *Syllabus ;* il en tirera une goutte au moment où l'on s'y attendra le moins, et les simples se récrieront.

Un trait essentiel pour la compréhension de certaines gens, c'est qu'ils écrivent toujours pour le Pape, et comme si le Pape devait lire et peser chaque ligne de leurs productions. Ils ont fait leur étude de Léon XIII, de l'homme encore plus que du pontife ; ce à quoi les conjectures les ont aidés. Ils se vantent de connaître tout de la personne du Saint-Père : ses habitudes, ses inclinations, ses répugnances, sa manière de voir, particulière sur une infinité de sujets. Et dans ce qu'ils écrivent, tout est calculé en vue d'une impression à produire sur l'esprit du Souverain Pontife, non par religion, mais par intérêt. A la pensée de ces industries, notre cœur se révolte ; jamais nous ne consentirions à abuser de la sorte le Vicaire de Jésus-Christ ; voyant en lui le Dieu qu'il représente, et

tremblant devant une dignité si haute, nous n'oserions entreprendre de le persuader que par la force de nos raisons (1).

Il suffirait déjà, pour justifier ce jugement, de se reporter à l'audacieux article de *Tiber* sur le futur conclave dans *le Journal de Roubaix* (2); car *Tiber*, c'est *Lucens* de *l'Univers;* Lucens, c'est *Richeville* de *la Vie catholique;* Richeville, c'est *Pennavera* en Italie; Pennavera, c'est *Innominato* dans *le Sun* de New-York; Innominato, c'est *Fidelis* en Belgique, etc... ; et tous ces personnages, c'est le seul, l'unique, et, comme dit M. l'abbé Dabry, l'incomparable M. Bœglin.

Pour donner un spécimen de ce que *l'Univers* doit à sa plume, voici un premier-Paris du 25 octobre 1897, sur le pèlerinage de la Démocratie chrétienne à Rome dont nous avons rendu compte :

Il y a comme un printemps dans la vie de l'Eglise. Le réveil est partout. Depuis que Léon XIII a parlé au siècle, cette Eglise, que la science voulait reléguer dans le musée des grandes choses mortes, reprend sa course féconde et sollicite l'attention universelle. Le parti chrétien des réformes sociales, guidé par Rome, a pris le premier rang parmi ces causes de renaissance et d'irrésistible ascendant. Avec une prescience impeccable des besoins et des devoirs actuels, Léon XIII a placé les forces religieuses au cœur des questions sociales, qui marquent notre époque d'un trait distinctif.

Les grands hommes d'Etat sont ceux qui ont su lire dans l'âme de leurs temps, et en extraire, par leur

(1) Extrait des notes américaines de l'abbé Bonnet, *la Vérité*, 15 octobre 1900.
(2) Tome I, p. 116.

génie, les puissances nouvelles qui y sommeillaient. Ce sont les « représentatifs » dans le sens d'Emerson. Léon XIII appartient à cette famille.

Il a fait entrer le vaisseau immortel de Pierre dans les eaux courantes, et les eaux semblent prendre une direction sûre et un cours pacifique.

Les catholiques ont compris ce renouvellement. Sur tous les points de l'*orbis christianus*, les ouvriers se lèvent, se groupent.

L'air nouveau souffle à la fois des hauteurs et de la plaine.

Si le peuple lève son regard sur nous, nous le devons aux amis du « quatrième Etat », qui, dans tous les pays, et là surtout où le clergé a pris la tête du mouvement, ont fourni des renseignements de première importance. Ils ont enterré le vieux libéralisme corrupteur; ils ont arrêté la puissance d'expansion du socialisme, et ils ont rendu visible la fécondité sociale de la papauté et de l'Eglise.

Le pèlerinage ouvrier français, qui vient de symboliser, à Rome, *l'alliance de la démocratie avec l'Eglise*, a mis en lumière ces leçons et ces faits. Il a montré avec quelle tendresse le vicaire de Celui qui a prononcé la première parole de pitié : *Misereor super turbam*, accueille, bénit et encourage le monde des humbles auxquels le christianisme a réservé, dans la hiérarchie des honneurs, la première place. On a voulu disserter sur le silence de Léon XIII, à propos de la démocratie chrétienne, comme si la papauté avait l'habitude d'employer des mots dont la signification a varié et variera peut-être constamment. Quelques-uns ont prétendu que ce silence était une condamnation. Il y a je ne sais quoi de mélancolique dans ces byzantinismes. Comme nous sommes loin de nos grands docteurs, de la haute sérénité qui les distinguait, de la largeur d'esprit qui marquait leurs enseignements. Condamner la démocratie ! Mais les adversaires songent-ils à tout ce qu'il y a de

monstrueux et d'antitraditionnel dans ce simple énoncé? Quoi ! à travers tous les *stades* de l'humanité, au sein des oligarchies les plus jalouses et aux temps des monarchies absolues, les Pères, les Papes, les docteurs, les théologiens, malgré leurs préférences et les égards dus au milieu, n'ont cessé de reconnaître la légitimité de la démocratie. Et, au moment où la démocratie « coule à pleins bords », au moment où elle est la base et le sommet de l'édifice social, où elle est comme la religion politique de l'humanité, l'Eglise condamnerait la démocratie ! La papauté se mettrait en conflit avec toute l'atmosphère du siècle ! Elle attirerait sur l'Epouse du Christ toutes les malédictions et toutes les hostilités du monde ! Combien la papauté comprend mieux sa mission ! Si, parmi les partisans de la démocratie chrétienne, des têtes généreuses et trop échauffées peuvent confondre l'absolu et le relatif, dépasser la mesure, commettre des imprudences, ce sont là des cas individuels, que la mauvaise foi peut seule feindre de confondre avec l'ensemble du mouvement.

Aussi en face d'oppositions ardentes, le *pèlerinage ouvrier a marqué le « sacrement de confirmation » de la démocratie chrétienne, lui donnant force et prudence*. L'esprit et la méthode qui conviennent à son évangélique idéal, nous les trouvons fixés dans cette série de discours qui, depuis l'adresse éloquente du cardinal Ferrata, jusqu'au discours hautement doctrinal du cardinal Agliardi, ont été la consécration définitive du parti social. Quel contraste caractérisé entre certaines polémiques vides et creuses, et cette harmonie des doctrines ! Qu'il y a loin de ces affirmations pleines de sérénité et d'« évangélisme », au spectacle que nous offrent des destructeurs enfantins ou ignorants ! Ces adversaires nient le soleil ; et le voilà qui se lève sur le mont sacré d'où est descendue, après la Croix, toute lumière.

Insister nous paraîtrait indiscret. Nous ne triomphons

pas ; nous constatons. Car ce serait livrer aux socialistes et aux faux libéraux des armes précieuses, que de triompher de ce qui constitue l'essence, la moelle épinière du christianisme social. Ce serait exposer l'Eglise aux préventions les plus grossières et les plus dangereuses que de douter un instant de la compatibilité entre le catholicisme et la démocratie. Nous laissons à tous la liberté de choisir leur *Credo* politique. Mais ce qui n'est pas permis, ce qui est éminemment, absolument condamnable, c'est d'identifier une forme politique avec l'Eglise ; c'est de prétendre qu'entre tel régime et l'Evangile il y a antinomie, il y a l'abîme.

Cette prétention inadmissible et coupable, la papauté l'a toujours flétrie, dans la mesure des besoins et des circonstances. Qu'on nous dise que nous ne comprenons pas l'intérêt du pays ou du temps : soit. On discutera là-dessus. Mais qu'on ne vienne donc plus, au nom de Dieu et de la loi, nous défendre de servir le « Père qui est aux cieux » avec les méthodes qui nous semblent le mieux adaptées aux droits et aux intérêts fondamentaux du catholicisme. Il serait temps, croyons-nous, de faire cesser ces lamentables et périlleuses équivoques. Nous avons besoin d'union, de liberté. Ce qui se passe sous nos yeux touche au scandale. Des retardataires tirent dans le dos des plus actifs défenseurs de la Papauté, au nom de cette papauté, au nom de l'Eglise. Et cependan pas un esprit de bonne foi ne peut douter sérieusement des volontés du Saint-Siège.

Les lumineuses manifestations de Rome resteront comme un encouragement immortel. Nous sommes fiers de voir la France prendre la direction du mouvement. Elle était digne de tenir ce noble rang. Le pèlerinage ouvrier a rouvert la route de Rome aux ambassadeurs du « Quatrième Etat ». Depuis les scènes sauvages du 3 octobre 1892, l'œuvre ne fonctionnait plus. Un gouvernement ombrageux, parce qu'il est faible, avait eu peur des spectacles que donnait le Vatican. La « chasse »

aux pèlerins ouvriers fut organisée, comme on apprêtait une fête au Quirinal, pour éteindre ses lumières qui brillaient dans la « Maison du Voyant ».

Depuis, le monde a marché. Le Vatican a grandi, au milieu des humiliations dont le nouveau régime a été l'objet. Le Quirinal a senti que, repousser ces pèlerins, ce serait à la fois ridicule, impossible et dangereux. L'*ambiente* à Rome et en Italie s'est élevé. On a eu la vision des réalités. A côté de la « troisième Rome », source de misère et d'abaissement, se dressait l'*Urbs* antique, qui est considérée de nouveau comme le réservoir national. Le peuple de Rome a compris la profondeur du proverbe : « Quand on veut gagner de l'argent, il faut sonner la grande cloche de Saint-Pierre. » C'est ainsi que, peu à peu, par l'impérieuse poussée de l'histoire et la logique des choses, la question romaine mûrit dans la conscience des peuples et dans les nécessités des situations concrètes. La reconstitution du pouvoir temporel sortira non des luttes matérielles, mais de l'âme même de l'Italie et de l'Europe. Et quand cette démonstration sera faite, il y aura là un enseignement d'histoire, près duquel pâliront les apologies les plus élogieuses de la papauté.

LUCENS.

On sait le rôle que les patrons du mouvement démocratique chrétien ont fait jouer en France à Mgr Ireland, archevêque de Baltimore. Ce prélat, qui représentait les idées les plus avancées du catholicisme américain, dont les autres évêques de son pays, en bon nombre, regrettaient et blâmaient les témérités et le libéralisme extrême, parut aux fauteurs du ralliement l'homme le mieux désigné pour initier les catholiques français à la démocratie libératrice. Il semblait que notre vieille France attendît, pour secouer sa torpeur, l'impulsion du grand évêque de la jeune et libre Amérique.

Ce fut un engouement ridicule et déplacé, dont *l'Univers* était le premier à donner l'exemple. Tous les faits et gestes de Mgr Ireland y étaient relatés et grandis, comme autant de leçons dont le Français devait humblement s'estimer heureux. Lorsqu'avec un tact particulièrement délicat Mgr Ireland fut choisi pour prêcher le panégyrique de Jeanne d'Arc aux fêtes d'Orléans, en 1899, *l'Univers* fit d'abord celui du prélat, avez quel enthousiasme! Voici le morceau de Lucens. Le lecteur, averti de son but, admirera l'habileté avec laquelle l'archevêque de Saint-Paul, patron de l'Américanisme et d'une démocratie aventureuse, est représenté, presque à chaque ligne, comme en parfait accord avec Léon XIII. Il est difficile de fausser plus habilement, et plus dangereusement, la vérité des situations. L'article de M. Bœglin parut sous la rubrique ordinaire : *Lettres sur la politique extérieure*, le 11 mai 1899.

Il y a des âmes nées conquérantes; elles le sont par l'intérêt qui les pousse aux combats, par les ressources de génie qu'elles y trouvent, et les talents, chaque fois imprévus, qu'elles y déploient, comme par l'ardeur croissante dont elles s'y enflamment; elles le sont aussi, pendant et après l'action, par l'expression et la parole.

Tel est Mgr John Ireland, qui prêchera, le 8 mai, à Orléans, le panégyrique de Jeanne d'Arc.

Il joint à ces brillantes qualités celles qui font l'évêque accompli, cette modération, cette justice après le combat, ces vertus supérieures qui décorent à jamais le nom d'un Manning et d'un Ketteler. Cet apôtre est un idéaliste. Il a été l'un des premiers, au lendemain des luttes et des victoires pour la fusion des races aux Etats-Unis, à prêcher l'union et la concorde, le travail commun pour l'extension du royaume du « Père qui est aux cieux ». Quand Léon XIII a envoyé Mgr Satolle à Wash-

ington, afin d'y fonder la délégation apostolique, Mgr Ireland a été de ceux qui ont le plus contribué a entraîner toutes les dissidences dans la fidélité absolue au Saint-Siège. Et le jour où, l'incident de Faribault clos, le représentant du Pape a proposé une solution supérieure, l'union dans la communauté d'action, l'archevêque de Saint-Paul a secondé cette œuvre de Paix, de lumière et de progrès. Il a gardé de ces luttes des adversaires tenaces, enflammés, irréductibles. Lui n'a conservé aucune rancune, ni esprit de vengeance.

Comme tous les hommes d'action, il s'en tient aux grandes lignes, creuse son sillon, quitte les champs de bataille où la lutte est finie, et continue de faire le bien. Les critiques, il ne les comprend pas; les dilettante et les esthètes, il les méprise; les grincheux et les pessimistes, il les dédaigne. Son élan fougueux, son besoin d'agir peuvent l'entraîner parfois à prendre une allure un peu rapide; mais, l'œil toujours fixé sur Rome, il ne s'égarera pas, et saura au besoin ralentir. Et c'est ainsi qu'il marche vers son idéal : servir l'Eglise, dans la mesure du possible et le cadre du siècle. Voilà sa philosophie. C'est, au fond, l'esprit même du catholicisme. Adapter les méthodes de travail et le génie si souple et si flexible de l'Eglise aux conditions de chaque milieu et de chaque peuple; entrer dans les préoccupations du siècle, pour en extraire ce qu'il s'y trouve de juste et de bon, et pour en marquer l'esprit divin; n'est-ce pas, en effet, l'idée immortelle du Pape et des grands docteurs? C'est la pratique constante de l'Eglise, notamment aux jours de crise, de trouble et de transformation. Dans son discours sur le jubilé du cardinal Gibbons à Baltimore, Mgr Ireland a tracé de cette philosophie un tableau magistral et saisissant. C'est certainement une des pages les plus vibrantes et les plus belles, sur le rôle de l'Église dans la Société. Précision intellectuelle, ordonnance du sujet, exactitude et compréhension; tout y est admirablement et éminemment *romain*, si je puis ainsi dire.

C'est pourquoi Mgr Ireland est une des forces fondamentales de l'Eglise aux Etats-Unis. Il a des adversaires, et de haute valeur, et de zèle incontestable. Son ardeur et sa hardiesse peuvent exciter quelquefois des appréhensions, mais presque tout ce qui est distingué, épris de culture et de science, lui rend hommage et lui a voué affection, car Mgr Ireland aime les belles lettres et les arts; il représente l'Eglise et la religion comme les inspiratrices supérieures de la haute raison et de la vraie science. Les hommes politiques, les patriotes sans distinction briguent son concours; car il est une puissance. Il accepte le fait constitutionnel de son pays; il salue la démocratie comme « l'héroïne sauvage » du P. Ventura, et comme un titre de gloire pour la patrie. Et il communique à tous la conviction que l'Eglise est la collaboratrice morale, éminente entre toutes, de cette patrie et de cette démocratie. Il est social, populaire, il se passionne pour les questions économiques; il est pour l'ascension des pauvres et des humbles vers plus de lumière et de justice, vers la vie pleine. Le peuple l'acclame comme un bienfaiteur et ressent une sympathie croissante pour cette Eglise, dont les doctrines sont synonymes de justice, de charité, d'amour et de fraternité. Guidé par le Pape, dont il sera toujours le fils ardent et le fils soumis, l'archevêque de Saint-Paul orientera définitivement le catholicisme américain vers la solution providentielle.

Les adversaires ont essayé de le mettre en conflit avec Rome; ils ont échoué. Car ***Léon XIII sait et sent que ses idées, ce sont les idées que veut servir Mgr Ireland.*** Si Mgr Ireland accuse en relief certaines méthodes d'action, c'est qu'il n'est pas tenu à la réserve et à la discrétion du Vicaire de Jésus-Christ, qui, responsable du premier pouvoir modérateur du monde, doit concilier les intérêts dans une synthèse supérieure.

Il faut borner là ces citations. On remplirait un

volume des aperçus de M. Bœglin dignes d'être relevés. Si l'on nous permet un pas en arrière, nous reproduirons encore ce passage d'une étude sur *la Papauté et la Paix*, du temps où il dirigeait *le Nouveau Moniteur de Rome*. Elle est du 25 mars 1894. Il n'est assurément pas banal d'entendre d'une bouche si autorisée la glorification du régime actuel de l'enseignement; et les internationalistes seraient bien ingrats, s'ils ne savaient gré au directeur des directions pontificales de flatter leurs utopies humanitaires :

A côté du noble rôle des transactions industrielles, vient s'affirmer, non moins glorieux, le progrès de l'éducation, qui, relevant, grandissant l'homme, lui fait comprendre le non-sens et la folie des grands massacres dont le vain terme de victoire n'aura bientôt, espérons-le, plus de prestige assez puissant pour en voiler l'iniquité.

Comment penser, ouvrir un livre, se nourrir des idées robustes des plus célèbres écrivains, orateurs, historiens, poètes, moralistes ou philosophes, sans s'imprégner, à leur contact, des notions de fraternité, de droit, d'honneur, de dévouement, de justice et d'humanité dont la guerre est la négation?

Comment ne pas être frappé des atrocités révoltantes dont l'histoire est partout semée, quand, glorifiant l'assassinat, elle ne met ses auréoles qu'au front de ceux qui, cyniquement, ont édifié sur des cadavres leur insolence et leur orgueil?

Comment laisser bercer son âme aux doux rythmes dont les poètes ont cadencé leurs sentiments, rechercher dans la loi morale les raisons du législateur et demander aux philosophes leurs secrets de psychologie, sans se sentir au fond du cœur pris de pitié pour tant de peuples qui, nés pour vivre dans la paix, noient dans le

sang leurs propres fils, n'ayant, plus fous que les fous mêmes, d'autre but que le fratricide condamné par la loi divine? *Bénissons donc les sacrifices que, d'un bout de l'Europe à l'autre, font les budgets de tous les peuples pour l'instruction du prolétaire.*

Ce qu'on dépense à cet usage est certes loin, qu'on en soit sûr, d'être perdu pour le progrès. Ce qu'on donne à si juste titre au budget des instituteurs est souvent regagné d'autant sur ceux plus lourds et moins moraux de la guerre et de la justice.

Instruisons avec soin l'enfant, moralisons l'homme et nous aurons fait pour la paix du monde plus que tous les sages de la Grèce antique.

Nous avons une force qu'ignoraient nos pères : celle de l'imprimerie; un levier qui, bien dirigé, soulèverait les difficultés qu'on regardait comme insolubles; le bon livre accessible à tous.

Que tout paysan, que tout ouvrier, que tout travailleur ait sa bibliothèque.

Qu'on puisse lire, et bientôt la guerre ne restera dans les mémoires que comme un sombre et mauvais rêve, un cauchemard, et rien de plus.

A un rang secondaire, il est un autre collaborateur de M. l'abbé Dabry, dans *la Vie catholique*, et de M. l'abbé Naudet, dans *la Justice sociale*, dont *l'Univers* publiait les articles. C'est M. l'abbé Tartelin.

M. l'abbé Dabry le présente ainsi :

L'abbé Tartelin est surtout curieux des choses contemporaines et des hommes de son temps. Il est au courant de la dernière publication, comme de la dernière mode, comme de la physionomie du député le plus récemment entré à la Chambre. « Comment fait-il, me disait un jour l'abbé Lemire, pour avoir tant d'esprit et pour savoir tout çà? » Il est comme Cuvier : avec un mot, un geste,

il reconstitue une physionomie, un type. Il a le génie de l'induction. Et comme il sait animer un sujet, un portrait, de manière à faire croire qu'il a été témoin oculaire ou auriculaire! Comme la lumière court à travers ces détails qu'on croirait pris sur place et comme enregistrés dans une sorte de cinématographe! Les « portraits » eurent à un moment donné ses préférences. Politique, arts, sciences, littérature, lui fournirent une galerie où défilèrent tout ce que l'actualité compte de figures caractéristiques et intéressantes. Mais s'il fallait passer du portrait et de la critique au fait, être soi-même auteur, acteur, exposer une doctrine, mettre la main à l'œuvre, payer de sa personne, il n'était pas plus embarrassé, il s'exécutait tout aussi bien, faisant preuve d'une souplesse de talent qui n'avait d'égale que son inépuisable bonne volonté (1).

C'est M. l'abbé Tartelin, qui écrivait dans *la Justice sociale* du 16 septembre 1905, au moment de la canonisation du curé d'Ars :

Je vais débuter par un formidable paradoxe : le Bienheureux Jean-Baptiste Vianney, curé d'Ars, *a fait beaucoup de mal à l'Eglise de France.*

D'un fait de sa vie d'étudiant, *on a tiré à temps, et surtout à contre-temps, des conclusions déplorables.* Il faillit être refusé à l'examen de l'admission aux ordres majeurs, du moins on délibéra sur son cas; en un mot, cela n'alla pas tout seul. L'on ne contestait pas sa régularité, sa piété; chacun se faisait un devoir d'y rendre hommage. Mais il fallait bien reconnaître que, sur le terrain des études, l'abbé Vianney était *plutôt inférieur*, et un instant ses supérieurs hésitèrent.

Et parce qu'il s'est trouvé un Jean-Baptiste Vianney qui était pieux et peu instruit, *on* s'est imaginé que la la *piété suffisait pour être un bon prêtre*, et l'on ne

(1) *Les Catholiques républicains*, page 604.

s'occupait que peu ou point de l'instruction, ni même de l'intelligence. Tout le monde peut réciter des prières; mais tout le monde ne peut pas tenir un raisonnement; et, parfois, l'on a sacrifié le raisonnement à la prière...

M. Paul Lapeyre, qui fut rédacteur en chef de *la Vie catholique* de M. l'abbé Dabry, collaborait aussi à *l'Univers*.

Enfin, sans pousser plus loin cet aperçu des collaborations grâce auxquelles *l'Univers* pouvait se flatter d'être le premier, et l'unique journal catholique, jouissant de la pleine et authentique approbation du Saint-Père, il a servi également de tribune au *Sillon*, dont la complète opposition aux directions de Léon XIII et de Pie X sur la Démocratie chrétienne a été dénoncée publiquement par nous, sans qu'aucune voix épiscopale l'en ait absous, malgré la faveur très notoire dont il jouissait (1). Dans l'hiver de 1905, par exemple, on aurait pu croire que *le Sillon* faisait partie intégrante de la maison, tant ses communications l'envahissaient; c'est là que M. Marc Sangnier et ses amis ont publié plusieurs de leurs articles les plus faux et les plus dangereux sur la cité future et l'émancipation du prolétariat.

V. — L'Univers et la fausse démocratie chrétienne.

De telles collaborations disent assez, par elles-mêmes, ce que pouvaient être la valeur, la fermeté du journal au point de vue de la doctrine; mais il

(1) *Les Erreurs du Sillon*, 1 vol. in-12.

faut montrer par des faits encore plus précis la faveur et l'appui qu'il donnait aux partisans les plus hasardeux de la réforme démocratico-sociale.

Nous avons cité plusieurs fois la revue de *la Démocratie chrétienne* et son fameux tract. *L'Univers*, quand il parut, en donna quatre colonnes de citations, avec ce préambule :

> *La Démocratie chrétienne* publie, comme nous l'annoncions l'autre jour, une série de documents destinés à montrer d'une façon très claire, même pour ceux qui ne veulent par voir, *de quel côté vont les encouragements du Pape*. Nous ne pouvons songer à reproduire dans nos colonnes tout ce dossier, qui prend quarante-quatre pages de la vaillante petite revue sociale. Nous savons, d'ailleurs, que l'on a l'intention de propager activement ce numéro; il a été tiré à un grand nombre d'exemplaires, et nous engageons tous nos lecteurs à se le procurer. En attendant qu'ils l'aient sous les yeux, bornons-nous ici à réunir et présenter un faisceau des pièces les plus probantes (1)...

M. l'abbé Pottier, fondateur de l'Union démocratique de Liège, ou de l'Ecole de Liège, était, on s'en souvient, l'un de ceux en faveur de qui la revue invoquait le plus hautement ce prétendu patronage.

Ce que nous avons cité de ses écrits doit avoir suffisamment édifié le lecteur (2).

Lorsque, au Congrès de Liège, en 1893, il avait voulu faire discuter son rapport sur le minimum du salaire, Mgr Korum, évêque de Trèves, enveloppant d'une forme plaisante un jugement sévère,

(1) 13 novembre 1894.
(2) Voir pages 30 et suiv.

fit écarter cette discussion, en disant du rapport : C'est du picrate de potasse (1).

D'ailleurs, nous aurons tout dit en ajoutant que M. l'abbé Daëns lui-même, l'abbé Daëns, interdit et suspendu de ses fonctions, chef des démocrates dissidents, trouvait les idées sociales de M. l'abbé Pottier trop avancées, et faisait à ce sujet ses réserves (2).

Or, *l'Univers* n'a jamais manqué de soutenir le chef de l'Ecole de Liège, sans critiquer aucune de ses théories.

On lit à la date du 5 janvier 1894 :

Mgr de Harlez, l'éminent prélat Belge, a écrit à M. l'abbé Pottier une longue, très intéressante et belle lettre que publie *le Bien du Peuple*, l'excellent organe démocratique chrétien de Liège.

On sait que M. l'abbé Pottier, ce véritable apôtre, est très vivement attaqué en Belgique, et même en France,

(1) *La Vérité*, 14 janvier 1894.

(2) M. l'abbé Daëns, prêtre interdit, présente en ces termes la candidature de M. l'abbé Pottier aux élections législatives de 1900 :

« Faut-il rappeler que c'est M. l'abbé Pottier qui déclara la guerre au conservatisme clérical? Que c'est lui qui fut à la ligue démocratique l'actif instrument de la chute de M. Helleputte du fauteuil présidentiel?... Que ce fut lui qui rédigea comme une nouvelle déclaration des droits de l'homme, le programme de l'Ecole de Liège, *où se trouvent des points si avancés que nous sommes obligés de faire certaines réserves sur ce sujet?*

« Il en est ainsi, par exemple, des articles 11 et 13, qui assignent aux syndicats de fermiers de fixer le taux des fermages *à eux seuls*, etc... »

Le principal organe de la démocratie socialiste, *la Réforme*, écrit, par la plume de M. Georges Lorrand, en rendant compte du programme de l'Ecole de M. Pottier :

« Jamais, même dans le parti ouvrier, on n'est allé aussi loin... Bravo! Monsieur l'abbé, ce n'est certes pas moi qui contredirai à ce plan proud'honien, vraiment organique, profondément socialiste et « anarchiste » au sens scientifique du mot... (Cité par *la Semaine religieuse* de Cambrai, 17 février 1900.)

On ne peut nier, après cela, que *l'Univers* ne se montrât admirablement progressiste, en prônant sans réserve l'Ecole de M. Pottier et son programme d'Union démocratique.

par les vieux conservateurs et les catholiques libéraux, pour son œuvre sociale. L'éminent et vaillant professeur du grand séminaire de Liège se défend avec calme, éloquence et vigueur. Il vient d'avoir, avec une *Gazette* de là-bas, une polémique qui a tourné au complet désavantage de cette feuille, battue sur toute la ligne et réduite à des personnalités sans politesse et sans esprit.

Mgr de Harlez écrit donc à M. l'abbé Pottier pour le soutenir et l'encourager.

Nous ne pouvons, à notre grand regret, citer toute cette lettre, aux arguments si péremptoires. En voici, du moins, un large fragment, que nous engageons très vivement les lecteurs à méditer (1).

14 septembre 1894.

M. l'abbé Pottier est candidat à Verviers pour les élections qui auront lieu en Belgique dans un mois. Nous sommes heureux que le prêtre savant et courageux ait accepté cette nouvelle mission de dévouement. L'exemple donné par M. l'abbé Pottier est un élément de force et d'ardeur pour les catholiques Belges qui se sont engagés si énergiquement dans la voie des réformes sociales. Nous nous réjouissons des espérances éveillées par cette candidature. La présence de M. l'abbé Pottier au Sénat sera un grand avantage pour la cause qui doit rapprocher le peuple et l'Eglise.

3 juillet 1895, à la suite d'une lettre de Mgr Doutreloux, évêque de Liège, sur les discussions soulevées :

Le Courrier de Bruxelles, évidemment irrité de la lettre, si sage pourtant et si mesurée, écrite par Mgr

(1) Mgr de Harlez est connu pour ses opinions ultra-libérales et son active propagande en faveur de la nouvelle école.

Doutreloux, essaie de se dédommager en récriminant contre le groupe de la démocratie chrétienne.

Laissons donc de côté, dit-il, les exagérations démocratiques que Rome même n'approuva pas, et mettons-nous d'accord sur un programme où seront mis en première ligne les intérêts généraux du parti catholique, c'est-à-dire notre vieux programme de défense religieuse et où pourront figurer les réformes sociales acceptées de la majorité des catholiques immédiatement réalisables.

Evidemment Rome n'approuve aucune *exagération;* mais ce que voulaient certains catholiques, c'était de voir blâmer M. l'abbé Pottier et ses amis. Or, le blâme n'est pas venu, et les conseils qui sont donnés sont de ceux que M. l'abbé Pottier peut accepter et observer pleinement sans avoir rien à changer dans ses sentiments ni dans sa ligne de conduite.

30 décembre 1894.

Le Bien du Peuple, de Liège, l'organe de *la Ligue démocratique* belge, devient quotidien, à partir de ce jour; c'est la preuve du succès des démocrates chrétiens. Nous le constatons de bon cœur, étant d'accord avec eux sur le principe auquel ils obéissent.

Ce principe, c'est celui de la mise en pratique de ce conseil si sage et si grave de Léon XIII : Allez au peuple ! Car la source vive où tant de dévouements ont puisé leur inspiration et leur force, c'est l'Encyclique sur la *Condition des Ouvriers*...

Et ce que l'Encyclique, a dit le Souverain Pontife, n'a cessé, avec une persévérance extraordinaire, de le répéter sous toutes les formes, approuvant constamment ceux qui marchaient hardiment dans la voie sociale qu'il avait une fois tracée...

A Liège, ces réfractaires n'ont pas eu le dessus. L'œuvre, fécondée par les plus ardents et les plus généreux dévouements, a grandi et s'est fortifiée. La *Ligue démocra-*

tique s'est développée, et son organe accomplira dorénavant chaque jour la tâche qu'il remplissait chaque semaine.

Il suivra les conseils que lui donne Mgr de Harlez, dans la lettre toute inspirée des besoins de l'heure présente, qu'il lui adresse et qu'on lira plus loin.

Aujourd'hui l'œuvre de M. l'abbé Pottier est en bonne voie.

Mais que de protestations s'élevèrent lors de ses premières manifestations! Nous croyons encore les entendre. Combien de prophètes de malheur qui prédirent alors et aussitôt la chute prochaine, imminente, du parti catholique belge, et les catastrophes inévitables qui résulteraient de doctrines dangereuses et subversives.

Les démocrates chrétiens ont laissé dire, ils ont marché, ils ont organisé le peuple, et le résultat a été, aux élections récentes, l'écrasement de la maçonnerie, et, pour les catholiques, un triomphe comme ils n'en avaient jamais remporté.

Chez nous les obstacles ont été dix fois plus considérables et les opposants ont entravé le mouvement.

C'était à prévoir. Nous n'aurons encore que de demi-succès si les catholiques ne savent pas suivre en masse le bel exemple de nos frères de Belgique (1).

30 novembre 1900. — *L'Univers* enregistre une lettre de félicitations adressée par M. l'abbé Pottier à M. l'abbé Gayraud sur son livre : *la République et la paix religieuse*. Il l'accompagne de ces paroles :

(1) C'est une des contre-vérités les plus audacieusement soutenues par les démocrates chrétiens, d'attribuer aux progrès du parti, en Belgique, les succès des catholiques dans les élections. Il est avéré, au contraire, qu'ils l'ont gravement compromis, et que la reconstitution d'un parti purement catholique a seul sauvé la situation. On peut en voir quelque chose dans *Rome et l'Action libérale*, chapitre 10.

« M. le chanoine Pottier, de Liège, dont le nom est connu de tous et la science théologique appréciée de tous nos lecteurs... »

M. l'abbé Daëns a toute la bienveillance de *l'Univers*. Quand il est interdit une première fois par son évêque, en 1894, voici l'heureux tour qu'on prend pour en informer le lecteur :

Nous lisons dans *l'excellent « Patriote de Bruxelles » :*

M. l'abbé Daëns, chef du parti catholique démocratique à Alost, est l'objet d'une mesure disciplinaire de la part de son évêque, Mgr Stillemans.

Cette mesure donne lieu, dans la presse anticatholique et dans certaines gazettes conservatrices, à des commentaires également injustes, également préjudiciables à l'Eglise de Dieu. C'est pourquoi nous nous sentons obligés de parler et de la mesure elle-même et des commentaires.

Mgr Stillemans a averti *confidentiellement*, la semaine dernière, M. l'abbé Daëns qui, à raison de sa présence dans des *réunions tapageuses et indécentes*, — c'est-à-dire, nous assure-t-on, dans des meetings électoraux — il lui interdisait de dire la messe dans des églises et oratoires publics. Il suit de là, contrairement à ce que disent certaines gazettes conservatrices et maçonniques — *Courrier* et *Etoile* accouplés ! — que M. Daëns, prêtre non attaché au ministère pastoral, n'est nullement *interdit*, — mais que la permission de célébrer les saints mystères est, en ce qui le concerne, limitée à des locaux non publics.

Autre conséquence, non moins évidente : les doctrines de la ligue démocratique belge, dont M. Daëns s'est fait le porte-voix dans l'arrondissement d'Alost, ne sont l'objet d'aucune censure.

D'ailleurs, pour qui connaît les sentiments de Mgr

Stillemans, enfant du peuple, prêtre appelé à l'épiscopat par le Pape immortel de l'Encyclique sur la condition des ouvriers, — il ne peut pas être mis en question que l'évêque de Gand est démocrate de cœur et d'âme. Tout évêque, selon le cœur de Jésus-Christ, sait que les pauvres sont la part d'élite de son troupeau.

Donc, ni interdit, ni censure des doctrines (1).

Trois semaines plus tard, tandis que les principaux journaux catholiques, *le Courrier de Bruxelles*, *le Bien public* de Gand, *l'Impartial* de Gand, *la Patrie* de Bruges, *la Gazette* de Liège, *l'Ami de l'Ordre* de Namur, et même *le Journal de Bruxelles*, étaient unanimes à déplorer l'élection de l'abbé Daëns, l'élu des libéraux et des socialistes, on lisait dans *l'Univers* :

La lutte acharnée, engagée dans l'arrondissement d'Alost, vient de se terminer par le succès de M. l'abbé Daëns.

Il faut que le mouvement, à la tête duquel se sont placés les démocrates chrétiens, soit bien fort... pour que M. l'abbé Daëns ait pu triompher, malgré les violentes attaques dont il a été l'objet. D'un côté se trouvait M. Woeste..., de l'autre M. l'abbé Daëns, à peine connu depuis quelques mois, ayant été en butte à toutes les attaques, à tous les reproches, blessé dans son honneur sacerdotal, mais non atteint.

Cela n'empêchait pas le même journal de répondre à *la Semaine religieuse* de Cambrai, qui avait fait une allusion à ces faits :

La Semaine Religieuse du diocèse de Cambrai parle de M. l'abbé Daens, « si prôné », dit-elle, par *l'Univers*.

(1) 26 octobre 1894.

Nous demanderions volontiers à *la Semaine de Cambrai* où et quand nous avons « si prôné » M. l'abbé Daëns. Mais nous savons, par des expériences réitérées, que, lorsqu'on s'adresse à la bonne foi de cette feuille, on ne trouve jamais personne (1).

M. l'abbé Daëns ayant été publiquement frappé de suspense par l'évêque de Gand, *l'Univers* l'annonce en ces termes mesurés :

Retiré du Parlement depuis les dernières élections, en exécution d'une décision lui interdisant de représenter sa candidature à Alost, M. l'abbé Daëns ne s'est pas abstenu cependant de participer à diverses réunions de démocrates dissidents.

L'Evêque de Gand, de concert avec l'archevêque de Malines, pour mettre fin à des dissentiments jugés nuisibles à l'union et au succès des catholiques, a vainement essayé de faire renoncer M. l'abbé Daëns à la politique, en lui procurant même une situation indépendante et des compensations d'ordre matériel.

Comme, à la suite de troubles déjà anciens, la célébration des saints mystères ne lui était permise que dans des oratoires privés, il fut autorisé à passer dans l'archidiocèse de Malines; mais des difficultés ayant surgi, dans l'établissement même d'instruction où il était admis, un temps vint où M. l'abbé Daëns ne célébra plus.

L'irrégularité regrettable de cette situation amena l'évêque à appeler son subordonné devant lui : ce dernier refusa et encourut la peine de la suspense, récemment rendue publique et fondée sur l'insurbordination. Il ne nous appartient pas de commenter ces faits, ni de faire écho aux polémiques qui s'en sont suivies. Nous ne pouvons que souhaiter, pour le bien de la religion et aussi de la cause démocratique, que tout s'apaise et rentre au plutôt dans l'ordre (2).

(1) *Semaine religieuse de Cambrai*, 22 décembre 1895.
(2) 7 janvier 1899.

Après l'abbé Pottier, après l'abbé Daëns, l'abbé Dabry. Eugène Veuillot écrit le 1er octobre 1896 :

Ces temps-ci une polémique vive, importante, mais trop personnelle, où l'on a mis *l'Univers* en cause, a eu lieu entre deux journaux catholiques, l'un rallié et démocrate; *le Peuple Français;* l'autre demi-royaliste et allié inquiet des réfractaires : *la Vérité.*

Le Peuple Français était représenté par M. l'abbé Pierre Dabry, que M. l'abbé Garnier en personne est venu soutenir, *la Vérité* répondait par son rédacteur en chef et premier co-directeur, M. Auguste Roussel; c'était, on le voit, un débat et combat où les chefs donnaient. Il s'agissait de la ligne que suivent, quant aux enseignements et directions du Saint-Siège, ces deux journaux.

M. l'abbé Pierre Dabry est du nombre de ces jeunes prêtres zélés qui, *très fermement dévoués à la politique pontificale, — qu'il faut appeler la politique catholique —* vont, comme le demande Léon XIII, au « peuple ». Il y met du talent, du savoir, de la chaleur et même de la passion, le dernier mot dans *l'Univers* n'est pas un reproche. Nous ne nous défendons pas ici d'être passionnés et, dans la lutte pour la liberté de l'Église, nous préférons l'extrême passion à l'extrême sagesse. La première peut amener des hardiesses de langage que l'esprit d'obéissance saura, d'ailleurs, mettre au point; la seconde peut conduire à de dangereux accommodements. Le danger est là, et non dans une parole vibrante qui, méchamment et étroitement commentée, semblera excessive aux méticuleux... (!).

Quand l'abbé Dabry, quittant le journal de M. l'abbé Garnier, fonda *la Vie catholique*, dans laquelle il devait entasser tant d'erreurs et d'audaces, *l'Univers* lui adressa une bienvenue élogieuse. Après *la Vie catholique*, qu'il ne put soutenir, M. Da-

bry fonda *le XXe siècle*, puis *la Voix du siècle*, puis *l'Église militante*, et, après elle, *l'Observateur français*. Lors de ce nouvel avatar, *l'Univers* souhaita la bienvenue au nouveau journal, et le présenta à ses lecteurs comme un organe catholique, démocrate et militant (20 octobre 1902).

Lorsque M. Mouthon, directeur de *la France libre* de Lyon, dont nous avons rapporté plus haut les exploits contre le cardinal Coullié, dut cesser la publication de son journal, *l'Univers* lui adressa les adieux suivants (31 janvier 1899) :

L'ardent et vigoureux journal, qu'une poignée de jeunes, pleins de vaillance et d'énergie, portant un beau capital d'idées et de talent, avaient fondé à Lyon, il y a six ans, diparaît aujourd'hui. M. Mouthon, son directeur, nous apprend que, si *la France Libre* avait conquis, surtout parmi le peuple et le clergé, des sympathies nombreuses, elle n'avait point rencontré tous les appuis sur lesquels ses fondateurs croyaient pouvoir compter, ni même tous les concours qui lui avaient été promis.

Sur quelques points de conduite et de détail, sur telle ou telle question d'attitude et de langage, il nous est arrivé parfois de ne pas être pleinement d'accord avec ce journal. Il y a même, en son dernier numéro, certains mots dont l'amertume est peut-être excusable en un pareil moment, mais que nous ne pouvons pas approuver.

Toutefois, l'occasion ne serait pas heureuse à parler de ces divergences. A l'heure où un ami succombe, après avoir lutté vaillamment pour la cause commune, on ne songe pas à parler des dissentiments qu'on a pu avoir avec lui, ni à lui reprocher quelques paroles excessives arrachées par l'angoisse et la douleur de la mort.

Ce que nous trouvons à exprimer aujourd'hui, c'est un témoignage de sympathie cordiale et chaleureuse à ces jeunes gens qui, sous le drapeau de la démocratie chré-

tienne, ont défendu, avec autant d'ardeur que de droiture et avec une vigueur de plume à la hauteur de leur générosité de cœur, *la grande cause des prescriptions sociales et politiques de Léon XIII.*

Leurs efforts n'auront pas été dépensés vainement, en contribuant d'une façon aussi courageuse à la diffusion d'une idée juste et à la création d'un merveilleux mouvement de propagande; ils ont creusé un sillon d'où germera, plus tard, une moisson féconde. Et nous espérons qu'après une disparition momentanée ils seront là pour les recueillir.

Après l'abbé Pottier, après l'abbé Daëns et l'abbé Dabry, l'abbé Naudet.

Le lecteur, ayant vu dans quels termes Eugène Veuillot annonçait au Saint-Père la fusion du *Monde* avec *l'Univers*, trouvera naturel que celui-ci ait présenté avec les plus grands éloges à son public les écrits du directeur du *Monde*. Et, justement, ses principaux articles dans ce journal ayant été réunis en volume, sous ce titre : *Vers l'avenir*, *l'Univers* lui décerna en premier-Paris le compte-rendu suivant par la plume de M. Emmanuel Desgrées du Loû (19 avril 1896) :

Vers l'avenir, c'est le titre d'un livre que M. l'abbé Naudet vient de publier chez l'éditeur Lecoffre.

Tous ceux qui s'intéressent au mouvement d'idées dont les encycliques sur la question sociale et la question politique ont été le point de départ voudront lire ces pages chaleureuses où, d'un bout à l'autre, « s'affirment l'ardeur apostolique du prêtre et la loyale franchise de l'homme.

L'impression qui s'en dégage, ce qui, pour moi, leur donne, dans les circonstances présentes, un attrait spécial, c'est qu'elles sont, dans toute la force du terme, un acte de courage intellectuel.

Sur les classes dirigeantes, sur la mission sociale du clergé, sur la formation de la Jeunesse, le recrutement des élites et les conditions de l'action catholique, M. l'abbé Naudet dit sa pensée, clairement, sans réticences. Il n'est pas coutumier des précautions oratoires et, quand il a cru rencontrer la vérité sur un point, il y va tout droit, sans hésiter, dût-il froisser certains préjugés, déranger certaines habitudes, porter atteinte à certaines idoles que l'on prétend quelquefois respectables, parce qu'elles sont vieilles, comme si la pratique entêtée de l'erreur pouvait lui conférer des privilèges de cette nature!

En déclarant ainsi la guerre à des opinions particulières, trop facilement érigées en axiomes par la routine, et en attirant l'attention des catholiques sur les conséquences déplorables de l'étroitesse d'esprit qui règne dans les parages de ce qu'il appelle assez plaisamment et très justement « l'Eglise clamante », M. l'abbé Naudet n'ignore pas qu'il se crée des antipathies. Mais il n'en a cure. Il y a des choses qu'on pense et qu'il faut dire, et il n'attend pas que d'autres s'en chargent. Peut-être faudrait-il attendre trop longtemps, et comme il parle au nom d'idées qui voudraient prendre du large, comme il se sent soutenu, il poursuit allègrement sa campagne, soldat d'avant-garde qui, peu à peu, par ses coups d'audace, rend plus aisées les évolutions du corps de bataille.

Avant-garde et corps de bataille!... Je m'aperçois, hélas! que j'emploie des expressions ambitieuses. Si elles correspondaient à des réalités, cela signifierait que nous possédons une armée catholique. Or, j'ai dit récemment les motifs qui me portent à croire que, sous ce rapport, nous sommes dépourvus et le livre de M. l'abbé Naudet le démontre d'ailleurs, avec une abondance de preuves qui ne permet plus guère d'en douter.

Seulement, si l'organisation de nos troupes laisse à désirer et si nous ne constituons pas encore une partie capable d'intimider nos adversaires par la belle

ordonnance de ses bataillons et l'indiscutable netteté de son programme, il ne faut pas, pour cela, nous laisser entraîner à l'inaction du désespoir.

A l'heure présente, nous ne pouvons pas grand chose; mais plus tard, avec un peu d'intelligence et de bonne volonté, nous pourrons beaucoup.

Ceux qui, trop pressés, méconnaissent la fécondité de la parole pontificale n'ont certainement pas compris qu'avant de produire, dans l'ordre des faits, des résultats tangibles, il fallait, de toute nécessité, qu'elle renouvelât l'atmosphère morale et intellectuelle dans laquelle nous dépérissions. *Cette parole devait être d'abord le signal d'une enquête, d'une sorte de liquidation de l'esprit conservateur catholique*, ce qui n'est pas la même chose que l'esprit *catholique* tout court. Il s'agissait, en somme, de mettre un peu de lumière dans nos affaires, d'établir notre bilan, de procéder à notre « réforme intérieure » la plus urgente et non pas la moins difficile des réformes.

La discussion s'est donc ouverte entre les catholiques et, tout de suite, M. l'abbé Naudet s'y est distingué. C'est ici qu'on peut dire de lui qu'il a fait œuvre de soldat d'avant-garde, en ce sens qu'il a touché à bien des sujets qu'on craint toujours un peu d'aborder, attaqué de front bien des idées reçues et néanmoins très contestables, formulé enfin des critiques parfois cruelles; mais dont il sait porter, sans faiblesse, la responsabilité.

Aussi bien, les questions qu'il agite n'imposent pas à celui qui s'en occupe l'obligation de ne jamais se tromper. M. l'abbé Naudet réclame le droit de n'être pas infaillible. Ne souriez pas! c'est un service qu'il nous rend à tous, car il y a, de par le monde, beaucoucoup d'intransigeants qui ne seraient pas éloignés de nous interdire certaines études, sous prétexte qu'elles conduisent à des conclusions et qu'un catholique prudent doit se garder de conclure. Songez un peu! s'il allait se tromper!...

M. l'abbé Naudet répond à ces scrupuleux : « *In dubiis libertas*. Si je me trompe, vous me le direz, et j'espère que Dieu me fera la grâce de ne jamais soutenir de parti pris une idée que l'on m'aura démontrée fausse. »

Que voulez-vous de plus?

Je crois, d'ailleurs, que ce livre, malgré les hardiesses qu'il contient, passera sans soulever trop de protestations. Et cela prouvera peut-être que, dans les milieux où la démocratie chrétienne scandalise, on organise, autour des idées de l'auteur, la conspiration du silence; mais d'une manière générale, nous aurons aussi le droit de penser que ces idées font leur chemin, et ce n'est pas moi qui m'en plaindrai.

Le même honneur fut, fait par *l'Univers*, en aussi belle place, à chacun des livres de M. l'abbé Naudet. Il serait superflu d'étendre les citations. Mais son ouvrage sur *la Démocratie chrétienne* ayant provoqué les justes plaintes de *l'Osservatore Romano* que nous avons relatées plus haut, extrayons ce passage du long compte rendu de *l'Univers :*

M. L'abbé Gayraud n'aurait pas eu de peine à traiter uniquement des théories sociales; car il est métaphysicien consommé, agile et vigoureux. Pourtant, il a jugé préférable, et avec d'excellents motifs, d'adopter pour point de départ non pas une conception plus ou moins abstraite, mais le fait indéniable, la réalité elle-même.

Cette ligne de conduite ne l'empêche pas d'étudier la démocratie sous le rapport doctrinal; et il exécute ce dessein de manière à impressionner les gens qui ont quelque sérieux et à persuader ceux que n'aveuglent pas les préjugés et la passion.

Les adversaires de l'auteur ont eu déjà plusieurs occasions de constater la solidité de jugement que ses amis lui connaissaient. On avait affecté de le considérer

comme un déclamateur. Or, précisément, il méprise la déclamation. C'est un homme de pensée qui a la préoccupation constante de l'exactitude et de la logique. Outre les études imposées par la vocation du prêtre et du prédicateur, M. l'abbé Gayraud a, durant cinq ou six ans, la plume à la main, analysé les œuvres qui constituent le fond du savoir philosophique et théologique. Il possède un style élégant, ferme et souple, dont les mots se moulent sur les contours de l'idée. Celle-ci se développe d'un mouvement aisé, où l'on sent la force en action et en équilibre.

Terminons là ce long chapitre, et laissons au lecteur le soin d'apprécier s'il justifie nos assertions. Aussi bien, la question de la faveur et de l'appui donnés par *l'Univers*, réputé le « bon journal », aux innovations suspectes et dangereuses, se posera-t-elle non moins nettement quand nous aborderons dans le prochain livre le catholicisme progressiste.

CHAPITRE VIII

« La Vérité française ».

M. Auguste Roussel, directeur de *la Vérité*, écrivait avec beaucoup de raison, peu de temps après la fondation de son journal (2 août 1893) :

> Sous ce titre : « *l'Opposition sociale au Pape* », *le Moniteur de Rome* dénonce une « campagne antisociale qui se déploie de Paris à Bruxelles », et qui, à ses yeux, « constitue le symptôme le plus attristant ».
>
> Nous ne sommes pas loin d'être de son avis, avec cette différence que l'opposition sociale au Pape nous apparaît plus ou moins consciente chez ceux dont *le Moniteur de Rome* se fait le soutien dans une campagne destinée, si elle pouvait aboutir, à dénaturer complètement les sages enseignements du Saint-Siège en cette question.
>
> La façon dont on s'y prend est curieuse à noter. Elle consiste à donner, comme faisant partie des enseignements de l'encyclique *Rerum Novarum*, des idées qui sont purement celles des commentateurs. Naturellement, ceux-ci rencontrent des contradicteurs, qui n'admettent pas cette confusion déplorable. Sur quoi, *le Moniteur de Rome*, *le Pays de Liège* ou quelque autre survient, qui déclare que ceux-là font opposition sociale au Pape qui se refusent à considérer comme parole du Pape les témérités du *Pays de Liège*, du *Moniteur de Rome* ou de quelque autre.

C'est toute l'explication des campagnes dont nous avons retracé le rapide tableau.

Nous n'avons point à disculper *la Vérité* de connivence avec les novateurs. Ce soin serait trop superflu. Mais afin qu'on ne croie pas à une opposition stérile et irraisonnée de sa part, et pour opposer à l'éclectisme de *l'Univers* la marche assurée, la ferme et sûre doctrine de ceux qu'il poursuivait chaque jour de ses accusations, nous reproduisons ici quelques articles, datant de cette première période, où la fièvre du ralliement et de l'action démocratico-sociale troublait tant d'autres esprits.

Ce sera offrir un repos au lecteur et le rasséréner par le charme pénétrant du vrai. Nous lui présentons des pages si bien pensées, des vues si judicieuses, qu'aujourd'hui encore elles conservent tout leur intérêt et seront lues avec profit. Ces articles, dont nous composons un ensemble, sont dus à la plume de M. Arthur Loth, formé, comme M. Auguste Roussel, à l'école de Louis Veuillot, dont ils étaient les deux disciples de choix.

Les Illusions sociales (11 octobre 1893).

Il est facile de se donner un air libéral et généreux en prenant le parti des réformes sociales dont tout le monde parle aujourd'hui. Ce ne sont pas cependant les plus échauffés pour ces innovations qui, d'ordinaire, ont le plus de vrai zèle pour la classe ouvrière et le montrent par leurs œuvres. Aujourd'hui, la réforme sociale est devenue un thème à amplifications, sur lequel s'exercent à l'envi les orateurs en quête du succès populaire et les publicistes qui veulent paraître de leur temps. C'est une spécialité de réunion publique et de journal.

Au fond, bien peu sont convaincus; bien peu surtout voudraient donner quoi que ce soit d'eux-mêmes pour

travailler à ce progrès, qu'ils feignent d'avoir tant à cœur.

Pour la plupart des réformateurs du jour, la question sociale est une question factice, sur laquelle ils s'exercent avec l'air de s'y intéresser.

Malheureusement leurs théories inconsidérées, leurs exagérations de langage séduisent des esprits ardents, généreux, faciles à abuser, et surtout, elles gagnent peu à peu les masses et y deviennent comme l'expression propre de la justice.

C'est toujours un rôle ingrat que de se mettre à la traverse de ces courants d'opinions qui semblent représenter les idées larges et généreuses. Combien il fallut de fermeté et de conscience aux esprits clairvoyants de la fin du dernier siècle qui résistèrent aux entraînements de la Révolution! De tout temps, ceux qui opposèrent l'autorité à la liberté furent impopulaires. Aujourd'hui l'on traite d'esprit étroit et bourgeois, de réfractaires égoïstes, les hommes de sens qui refusent de se laisser entraîner dans la voie des réformes démocratiques ouvertes à toutes les illusions et à toutes les cupidités.

Est-ce à dire que ceux-là méconnaissent les vices d'une société imbue de l'esprit de la Révolution, les torts de la bourgeoisie, les abus du capitalisme? Non, ils les voient même avec des yeux plus droits, plus perspicaces; mais ils voient aussi les conséquences de ce mouvement désordonné de réformes que tant d'autres favorisent sous prétexte de remédier aux vieux abus.

Ces opposants sont encore plus éloignés de dire qu'il n'y a rien à faire en faveur de la classe ouvrière, ou de prétendre que la condition des travailleurs, surtout dans les métiers les plus pénibles, ne demande aucune amélioration; ils sont loin de contester la justice de certaines réclamations du monde du travail, et même ils savent donner de leurs temps et de leur argent pour le fonctionnement des œuvres créées par la charité au profit des classes ouvrières.

C'est les rendre injustement odieux que de les représenter comme les soutiens du capital contre la pauvreté laborieuse, comme les défenseurs systématiques des patrons contre les ouvriers. Ne peut-on donc pas rester sur le terrain du droit, des vrais principes sociaux, sans être suspect d'étroitesse d'esprit ou de manquer de cœur ? Et cesse-t-on d'être bon parce que l'on cherche d'abord la justice ?

Rien n'est plus propre à compromettre la cause des classes ouvrières que de confondre les justes exigences de leur sort avec les revendications violentes du socialisme. Oui, la condition de l'ouvrier est digne de tout intérêt. Qui peut le nier ? Oui, l'organisation actuelle du travail est défectueuse. Est-ce le moyen d'arriver à des résultats meilleurs que d'entrer dans ce mouvement tumultueux de réformes conçues en dehors du juste et du possible ? Est-ce la condition normale du progrès que cette confusion des droits que l'on prend comme le point de départ du mieux ?

La question de la réforme sociale se présente aujourd'hui, dans le milieu ouvrier, non comme une œuvre de progrès, sage et méthodique, mais comme une affaire de révolution. Ce ne sont pas seulement des réformes économiques, c'est la révolution sociale que l'on réclame. Certaines théories du salaire et de la propriété, acceptées avec quelques complaisances par de prétendus amis des travailleurs, iraient au renversement de la société actuelle.

Les doctrinaires ne dissimulent pas leur but. C'est au collectivisme qu'ils tendent. Y arrivera-t-on par des moyens violents ou seulement par des procédés légaux ? C'est affaire de simple divergence dans le parti socialiste.

Toujours est-il que les uns et les autres aspirent à un état social fondé sur l'expropriation individuelle.

Cette organisation générale des grèves, à laquelle nous assistons, est une redoutable entrée en scène du parti ouvrier. Les masses sont en route pour la conquête du

capital et de l'usine. Est-il prudent de les pousser dans cette voie ?

Au début, la loi sur les coalitions et les grèves parut un danger à tous les hommes d'ordre. Tel journal conservateur et catholique, qui se montre aujourd'hui favorable au droit de grève, n'aurait qu'à remonter de vingt-cinq ans en arrière pour voir ce qu'il pensait alors, ce que tout le monde pensait de ce fâcheux essai libéral des derniers temps de l'Empire. La grève sera le grand instrument de domination du socialisme ouvrier.

L'avenir qui se prépare est grave. Avec quelle prudence ne faudra-t-il pas toucher à cette terrible question sociale? Il y a aujourd'hui des réformateurs plus téméraires qu'avisés qui s'y jouent bien dangereusement. Ils croient, en prenant fait et cause pour toutes les revendications ouvrières, travailler au progrès, à la paix sociale ; ils poussent, qu'ils le veuillent ou non, à l'anarchie. C'est par d'autres voies qu'il faudrait chercher le bien des hommes de peine et de petit gain. Malheureusement, on se met de plus en plus en dehors du christianisme.

A quoi arrivera-t-on ?

Le monde est en effervescence ; tous les besoins sont excités, tous les appétits sont déchaînés. C'est à une révolution, la plus profonde et la plus radicale, que l'on va sous le couvert des réformes démocratiques.

Nos néo-républicains, chauds partisans du progrès, appellent cela le commencement d'un monde nouveau, et ils le saluent d'avance avec toutes les illusions d'esprit à courte vue qui s'imaginent qu'il y a une formule de la société à trouver en dehors des données immortelles de l'Evangile. A chaque révolution, il s'est trouvé de ces esprits myopes enclins à prendre les lueurs d'incendie pour des aurores.

L'Action sociale étant le thème général des déclamations, M. Arthur Loth montre excellemment que,

pour les catholiques, c'est se fourvoyer de rêver un grand apostolat social, sans se mettre en peine de réclamer d'abord les libertés de l'Eglise qui en sont le moyen. Tout cet article est remarquable.

L'Action catholique et la réforme sociale (23 septembre 1894).

Ce zèle nouveau, dont certains réformistes se sont pris tout à coup pour le peuple, comme si rien n'avait été fait avant eux, est quelque peu tumultueux et artificiel. On n'y sent guère cet esprit de dévouement et de charité qui anime les vrais amis du pauvre et de l'ouvrier. Chez la plupart de ces néo-démocrates, c'est de la phrase et de la politique. Jusqu'à présent, tout ce beau feu consiste surtout en déclamations oratoires, et en articles de journaux, aussi vains que les discours. L'action, on ne la voit presque nulle part, surtout chez ceux qui parlent.

Tous ces bruyants démophiles mettent principalement leur zèle à réclamer l'intervention de l'Etat. « Des lois, qu'on fasse des lois! » disent-ils à l'envi. Ils en ont des quantités à proposer. Ils vous ont des plans complets de réformes et de réglementation. A les en croire, le salut est là, et il n'est que temps de donner au peuple les lois qu'ils réclament pour lui, si l'on veut éviter la catastrophe socialiste.

C'est bien du bruit et de l'agitation pour un résultat fort insignifiant. Des lois, en vérité, et à quoi serviront-elles? Qu'en fera-t-on? Qu'en obtiendra-t-on? N'y en a-t-il pas déjà eu, des lois, et ont-elles produit les résultats qu'on en attendait? Ont-elles réellement amélioré le sort des classes ouvrières, remédié aux abus, amené des réformes? Ce qui s'est fait de bien dans ce sens vient beaucoup moins des lois que de l'initiative individuelle.

On fait fausse route en demandant à l'Etat ce qu'il faudrait obtenir de la liberté. Nos ardents réformistes n'ont pas l'air de comprendre le danger qu'il y a à faire

intervenir l'Etat dans les questions de travail, de salaire, d'assurance. Ils crient bien haut qu'il faut s'occuper du peuple et se hâter de lui donner de justes satisfactions, pour conjurer le péril du socialisme, et ils ne voient pas que, avec leur système de réformes, ils créent eux-mêmes le plus dangereux des socialismes, et le seul possible d'ailleurs, le socialisme d'Etat. Oui, leurs lois, leur réglementation, la tutelle administrative, qu'ils réclament si imprudemment, ne tarderaient pas à changer les conditions normales du travail et de la propriété en un régime collectiviste, où l'individu, avec des droits propres et son autonomie, disparaîtrait dans l'Etat. Est-ce là ce qu'ils veulent?

Eh! sans doute, il faut aller au peuple et s'occuper de lui! Qui le sait mieux que tous ces prêtres zélés et ces laïques dévoués qui donnent sans bruit, sans jactance, leur temps, leur cœur, leur argent aux œuvres si nombreuses instituées en faveur des classes populaires? Assurément, il faut s'intéresser au pauvre, à l'ouvrier; il faut les secourir, les aider, les servir. Est-ce que, du côté de la charité, le clergé et les catholiques n'ont pas déjà beaucoup fait? Seulement, leurs œuvres sont moins connues et font moins de bruit que telle ou telle conférence d'ecclésiastique ou de laïque échauffé, en qui l'on se plaît à voir les apôtres de la réforme sociale, les précurseurs de cette grande action catholico-démocratique qui doit changer le monde.

Mais les bonnes œuvres, dira-t-on, ce n'est pas tout : il faut autre chose à l'ouvrier que la charité. On lui doit aussi la justice, pour qu'il puisse améliorer lui-même sa condition et se donner par le travail le bien-être de la vie. Soit, mais ce résultat on l'obtiendra bien mieux par la liberté que par les lois.

Au lieu de nous engager, nous catholiques, dans ces voies dangereuses du Socialisme d'Etat, que ne réclamons-nous résolument la liberté pour l'Eglise, la liberté pour les personnes, la liberté pour les associations?

Autrefois, les catholiques, ceux qui comprenaient vraiment l'œuvre de réforme sociale — et elle était la même à cette époque qu'aujourd'hui — demandaient avant tout la liberté. Ils s'entendaient pour réclamer la liberté d'enseignement, la liberté du ministère ecclésiastique, la liberté d'association, la liberté de la charité, la liberté du testament.

Aujourd'hui, tous ces réformistes, tous ces apôtres de la démocratie, ne se soucient plus de ces bonnes et fortes libertés, ils n'ont pas l'air de savoir où est la vraie solution de la question sociale, et en quoi même celle-ci consiste; ils ne s'attachent plus qu'à des réformes superficielles, à des améliorations de détail; ils ne savent plus en tout et pour tout qu'invoquer l'Etat : « Seigneur Etat, faites des lois pour cela ! Etat, protégez-nous ! Etat, sauvez-nous ! »

On dirait que nous avons perdu même le sens de la liberté; nous ne savons plus ce que c'est. Nous en sommes venus à un tel degré d'inertie et de passivité, que nous ne nous apercevons même plus qu'elle nous manque. Et pourquoi ? Parce que nous ne faisons plus rien, parce que toute notre activité consiste à pérorer, à manifester en paroles, et comme nous avons cette faculté, même pour des ecclésiastiques, de faire des discours de réunions publiques, nous croyons avoir la liberté. Et nous nous félicitons de l'employer si utilement pour la cause du peuple. Si nous étions hommes d'action, nous comprendrions alors combien elle nous manque.

Or, la question sociale ne se résoudra que par la liberté, avec le concours de la religion.

Nous avons, nous catholiques qui voulons travailler à l'œuvre de réforme et de salut, à nous adresser à l'Etat mais pour lui demander la liberté, en notre nom et au nom de tous.

Laissant là les vains discours, les vaines démonstrations de paroles, les vaines formules de mots, nous

devrions former un parti d'action pour réclamer, non pas telles ou telles lois secondaires ou insignifiantes, mais des libertés précises, formelles, des libertés vraies. *Une action publique organisée d'après un programme défini serait bien plus efficace que toutes ces campagnes de conférences populaires, qui ne peuvent avoir pour résultat que d'augmenter l'agitation des esprits, de surexciter les convoitises d'en bas.*

Pour faire œuvre utile, demandons la liberté d'enseignement, pour que tout prêtre, tout laïque de bonne volonté puisse, sans diplôme et sans brevet, faire la classe aux enfants et conjurer partout le mal de l'école laïque, qui est et qui sera de plus en plus la pépinière du socialisme. Demandons la liberté de la charité, la liberté des fondations pieuses, pour que nous puissions multiplier et étendre les œuvres de bienfaisance, de secours, de préservation, de persévérance, de refuge, qui sont des institutions sociales et conservatrices par excellence, demandons la liberté du testament, pour la conservation des patrimoines, sans lesquels il n'y a ni industrie, ni agriculture stables. Demandons la liberté d'association, avec le droit de propriété, comme condition essentielle d'organisation des sociétés de secours mutuels, de métier, de travail, de corporation, d'assurance et de retraites.

Demandons-les, ces libertés, en appuyant notre action sur des comités électoraux, sur des pétitionnements englobant toutes les classes, toutes les catégories d'intéressés. Demandons-les à l'Etat au nom de la République, si l'on veut, comme les libertés nécessaires des citoyens comme les libertés les plus légitimes de tout peuple. Une fois acquises, ces libertés auraient sur l'état général et les conditions économiques du pays une influence favorable, dont les classes ouvrières ne seraient pas les dernières à profiter.

Si les pouvoirs publics, auxquels il faudra s'adresser, sentaient qu'ils ont devant eux, au lieu de quelques

abbés discoureurs et de quelques conférenciers ambulants, un parti d'action sérieusement organisé, le parti catholique tout entier, uni et discipliné, faisant cause commune avec tous ceux des classes d'en haut et d'en bas qui veulent sincèrement le bien social, les justes réformes, la paix de l'Etat, pourraient-ils lui refuser longtemps la liberté?

C'est à ce résultat que nous devrions tendre pour coopérer efficacement à l'œuvre sociale, où chacun doit mettre du sien. Conquérons avant tout la liberté. Avec la liberté et l'action de l'Eglise, la question sociale se résoudra mieux qu'avec toutes les lois et toutes les tutelles de l'Etat.

Il faut aller au peuple, le Pape nous prêche d'aller au peuple, il prescrit aux prêtres et aux laïques de s'occuper du peuple : c'est en vertu de ce mot d'ordre que le parti de la Démocratie chrétienne se lance et prétend engager tous les catholiques dans les systèmes les plus aventureux, bouleverse les rapports sociaux et brouille tous les rôles. *La Vérité* calme cet emportement et met la question sous son vrai jour en trois articles qui restent d'une parfaite actualité.

Aller au Peuple (23 septembre 1896).

Nous avons un parti de novateurs qui est en train d'inventer l'Eglise. Certains écrivains de journaux, doublés d'abbés démocrates, se sont avisés que le clergé doit aller au peuple. La belle découverte, en vérité, après dix-huit siècles de christianisme! Et qu'a donc fait l'Eglise pendant tout ce temps-là ? On dirait qu'elle est d'hier, qu'elle date de certain mouvement d'opinion, de certaine évolution que nous avons vu se produire sous nos yeux. A toutes les époques, il y a toujours des gens

qui croient que tout commence avec eux. Pour quelques dizaines ou quelques centaines de zélateurs, les uns convaincus, les autres intéressés, qui crient bien haut qu'il faut aller au peuple, on croirait vraiment que rien n'a été fait jusqu'à présent, que l'Eglise n'a pas compris sa mission, que le clergé n'a pas rempli son devoir, que les catholiques sont demeurés inertes et indifférents.

Oui, il faut aller au peuple, et l'Eglise ne fait que cela, depuis qu'elle existe.

Oui, il faut aller au peuple, et l'histoire des progrès de l'Evangile dans le monde n'est que l'histoire des démarches de toutes sortes de l'Eglise auprès des peuples, auprès des individus. Est-ce un programme nouveau que celui-là? Et pourquoi se donne-t-on l'air d'innover, de prêcher la réforme, en le proclamant si haut, comme s'il y avait dans le clergé, parmi les catholiques, un parti qui ne soit pas d'avis qu'on doit aller au peuple.

Tous les prêtres, tous les religieux qui remplissent avec zèle leur ministère, tous les fidèles qui donnent leur argent, et leur temps aux bonnes œuvres, croient bien aller au peuple et s'occuper de le ramener à la religion. Mais ce n'est pas cela! ils ne savent pas s'y prendre. Aller au peuple, ce n'est pas, comme on l'a cru jusqu'ici, prêcher, instruire, exhorter, conférer les sacrements, prier, donner le bon exemple, pratiquer la charité, faire le bien de toutes manières; aller au peuple, c'est, on nous le dit encore aujourd'hui, courir les rues, les places et les salles publiques.

Soit, nous admettons cela aussi. Qui donc a jamais prétendu que le prêtre dût se renfermer à la sacristie et dans son presbytère; que le laïque dût se borner à gémir au pied des autels sur le malheur des temps? Que l'on élargisse le champ d'action des prêtres et des fidèles, rien de mieux!

Plus d'une fois, de nos jours, on a signalé l'organisation défectueuse des paroisses, surtout dans les grandes villes. Tout le monde est d'avis qu'il faudrait multiplier

les églises et les chapelles, créer de nouveaux centres de culte et d'action apostolique, mobiliser le clergé paroissial, utiliser davantage les congrégations religieuses pour le ministère et la prédication. Chacun reconnait qu'il conviendrait aujourd'hui d'ouvrir plus largement les églises à tous, de mettre les sacrements encore plus à la portée de tous. Personne ne conteste que le prêtre doive se répandre le plus possible au dehors et se mêler au monde, pour y apporter la salutaire influence de l'Evangile. Reste à savoir comment le clergé doit s'y prendre pour accroître ses moyens d'action extérieure, pour se mettre davantage en contact avec les masses, pour pénétrer plus efficacement de la vertu du christianisme une société redevenue païenne.

Mais croit-on que si cette tâche était aussi simple, aussi facile que certains semblent le dire, tant de bons prêtres, qui s'emploient par toute la France au ministère paroissial, ne s'en seraient pas déjà acquittés sans avoir eu besoin d'être stimulés par les exhortations et les invectives des néo-réformateurs? Ecrire un article de journal, où l'on déclare didactiquement qu'il faut aller au peuple, prononcer un discours échauffé dans lequel on prend le ciel et la terre à témoin qu'il faut répandre parmi les masses un feu nouveau d'apostolat, ce n'est rien : écrits et paroles n'ont pas, que nous sachions, le moindre effet. Mais, en même temps, il faudrait montrer qu'il y a de meilleurs moyens que ceux que l'on a employés jusqu'à présent pour convertir les hommes, pour ramener les foules au christianisme.

A la bonne heure! tous ceux qui aiment l'Eglise se féliciteront de toutes les réformes pratiques, de toutes les propositions nouvelles qui pourront être faites pour multiplier et rendre plus efficace le zèle du clergé. Sous ce rapport, quelques vœux utiles ont été présentés au congrès ecclésiastique de Reims, sauf pourtant celui qui maintient dans le lieu saint les auditions musicales ou concerts, à titre de réclame d'Eglise, pour y attirer les gens

qui n'y viendraient pas sans cela ! Avant tout, les réformateurs devront s'inspirer du véritable esprit de l'Evangile, se pénétrer du caractère surnaturel du christianisme, agir plus selon la grâce que selon la nature et ne rien vouloir qui ne soit conforme à la divine institution de l'Eglise et ne cadre pas avec le caractère apostolique du zèle. Ils devront aussi tenir compte des difficultés du temps. On oublie trop que l'Eglise subit encore, en France, les terribles conséquences de la Révolution, à laquelle malheureusement ont contribué trop d'ecclésiastiques, ardents partisans, comme certains de nos abbés d'aujourd'hui, des idées libérales et des réformes démocratiques. *Si le clergé a été entravé dans son action, s'il n'a pas pu mieux travailler au dehors, se mêler davantage au peuple, se livrer plus extérieurement à l'apostolat, faire en plus grand nombre des œuvres qui l'eussent rapproché des masses, c'est que l'Eglise ne jouit plus en France, depuis un siècle, ni de la liberté ni de la propriété, ni du droit propre qui lui sont nécessaires pour remplir toute sa mission.*

Malheureusement, tant qu'elle se trouvera en présence, non seulement de gouvernements plus ou moins défiants, comme elle en a rencontré en ce siècle, mais en face d'un gouvernement systématiquement persécuteur, comme celui de la République actuelle, elle n'aura pas les moyens d'action efficaces, sérieux (nous ne parlons pas des discours de réunions publiques) qui lui permettraient d'étendre son ministère, de communiquer plus largement avec le peuple, de reconquérir les masses. L'Église n'a, même plus en France, la liberté qu'avaient les apôtres de prêcher librement et partout, le droit qu'ils avaient de posséder et de faire servir les biens de tous aux usages de la communauté chrétienne. Il ferait bon, avec les lois de la République, qu'elle vint prêcher dans la rue, qu'elle entrât dans les maisons pour y annoncer Jésus-Christ, qu'elle essayât de pénétrer dans les ateliers pour y porter l'Evangile, ou seulement qu'elle

voulût trop ostensiblement attirer le peuple à elle! Elle ne serait même pas maîtresse, avec l'administration civile qui la domine et la régit, de supprimer le tarif des chaises pour rendre l'accès du lieu saint plus facile aux pauvres. N'est-elle pas d'ailleurs obligée de conserver cette source de revenus, pour subvenir aux frais nécessaires du culte divin, depuis que les subventions des communes lui ont été retirées par la République? N'est-ce pas un malheur des temps que ses propres ressources ne lui permettent pas d'établir la gratuité absolue de tous les services du culte?

Et n'est-ce pas aussi un malheur des temps que l'Eglise ne puisse tenir ses assemblées régulièrement ni traiter librement de ses affaires, des intérêts religieux du peuple, des besoins présents, dans les réunions périodiques que la loi canonique prescrit? On a entendu, ces jours-ci, des abbés démocrates faire honneur à la République de la tenue de l'assemblée ecclésiastique de Reims. Il serait fâcheux, pour des réunions anormales de ce genre, que le gouvernement républicain les vît favorablement, tandis qu'il interdit les assemblées régulières du clergé, les conciles provinciaux et même les synodes diocésains, comme celui que l'évêque de Châlons avait convoqué, il y a deux ans, et qui suffiraient au zèle des plus actifs et des plus entreprenants, s'ils pouvaient se tenir librement.

Dans les moyens d'action publique que préconisaient les novateurs et dont l'emploi n'est pas toujours selon la sagesse, il y a bien des difficultés pratiques et même des impossibilités. Il faut bien en tenir compte. Tout le monde assurément veut que le clergé agisse, et agisse le plus possible, qu'il prenne toute la liberté qui lui est laissée, qu'il use de tous les moyens possibles de zèle et d'apostolat; mais il ne serait pas toujours juste de s'en prendre à lui du bien qu'il ne peut faire. Il ne serait pas prudent de vouloir qu'il conforme en tout sa conduite, son action, au programme de ces ardents zéla-

teurs, pleins de projets de réforme et d'aspirations démocratiques.

Le pire serait que, pour aller au peuple comme ils l'entendent, l'Eglise se départît de son vrai rôle, de sa véritable mission : qu'elle sortît de ses temples, qu'elle délaissât la chaire et le confessionnal, et même l'autel, pour se transformer en une société de propagande démocratique, prêchant à tort et à travers la justice sociale dans les clubs, dénonçant les abus de la société bourgeoise au monde du travail, s'attachant plus à faire valoir les griefs des classes ouvrières qu'à faire pénétrer chez elles les leçons de la religion.

Avant tout, la mission de l'Eglise est une mission spirituelle : ses vrais moyens d'action sont les moyens spirituels; son véritable apostolat est de prêcher l'Evangile; son vrai rôle social est de répandre l'enseignement religieux, de communiquer la grâce divine par les sacrements, de soulager les misères, d'adoucir les infortunes, de secourir les petits et les malheureux, de prêcher à tous la justice, le devoir, la paix. Elle doit aller au peuple, non pas en prenant des dehors politiques, en se mêlant aux luttes et aux passions sociales, mais en restant ce qu'elle est, une institution éminemment spirituelle, et en n'usant que des moyens d'action qui lui sont propres, la prédication, l'exemple, le zèle, la charité. La force de l'Eglise est en elle-même; elle est dans sa divine institution, dans sa hiérarchie, dans sa discipline, dans sa mission surnaturelle, dans sa sainteté. C'est par la prière et la grâce surtout qu'elle agit. A se répandre trop en dehors, elle affaiblirait sa force intérieure; à vouloir trop agir par les moyens humains, elle perdrait son efficacité spirituelle. La grande affaire de l'Eglise, parmi les hommes, est d'être sainte. Qu'elle soit sainte, que son clergé soit saint, que ses fidèles soient saints, que sa prière et son action soient saintes, et alors une grande vertu sera en elle, et le peuple, attiré par son divin ascendant, viendra à elle.

Tels sont les enseignements qui ressortent d'une instruction pastorale que Mgr l'évêque de Bayeux vient d'adresser à son clergé. Nous en publions la partie qui nous paraît avoir un objet général. C'est un évêque qui parle, et qui parle avec la sagesse et la tradition de l'Eglise. Sa parole a toute l'opportunité du moment. On le reconnaîtra après l'avoir entendue (1).

Le Prêtre et le Peuple (14 janvier 1894).

Un mouvement nouveau pousse le prêtre à aller davantage au peuple. Qu'est-ce que ce branle du zèle sacerdotal, sinon un heureux réveil de l'esprit d'apostolat ? Est-il un seul catholique qui pourrait ne pas s'en réjouir ? Donc, la *Revue du Diocèse de Lyon*, aussi bien que *la Croix* du Jura, se trompe en nous supposant quelque antipathie pour cette expansion du ministère ecclésiastique. Trop longtemps les défiances du pouvoir civil et une certaine routine intérieure ont entravé l'essor de l'œuvre sacerdotale. Bien avant la recrudescence du mouvement socialiste, ceux qui avaient le plus à cœur le bien des âmes, l'intérêt de la société, ont toujours souhaité que l'action du prêtre, au lieu de se borner à l'Eglise, eût son prolongement au dehors. Ils demandaient que le prêtre se mêlât davantage à la vie extérieure, qu'il se mît plus directement en contact avec la foule,

(1) Le 25 septembre, on lisait dans *la Vérité* :

Le Peuple Français relève notre article : *Aller au Peuple*, où il a cru voir une réponse à son adresse, et voici comme il l'apprécie :

« La réponse est tellement stupéfiante qu'il nous a fallu la lire deux fois pour en croire nos yeux : elle tient trois colonnes et a pour titre : *Aller au Peuple*. Ces messieurs ne peuvent pardonner à l'abbé Garnier et à nos amis d'avoir proclamé qu'il faut aller au peuple : « Certains journalistes, doublés d'abbés démocrates, disent-ils, se sont avisés que le clergé doit aller au peuple. »

Mais, Messieurs, cette expression si juste, qui vous choque et vous scandalise, *elle est du Pape Léon XIII lui-même ;* c'est après lui que nous sommes heureux de la répéter. Il ne cesse d'inviter et de presser les prêtres « d'aller au peuple ». *De grâce, messieurs de la* Vérité, *respectez du moins le chef de l'Eglise* (1).

avec les classes ouvrières, qu'il entrât plus avant dans les familles et dans les âmes, qu'il fût plus l'homme de tous. Combien de fois les meilleurs prêtres n'ont-ils pas déploré que l'esprit janséniste eût persisté assez profondément dans le clergé pour retrécir quelque peu son apostolat et amoindrir son zèle.

Il est heureux qu'un souffle nouveau d'activité et de propagande passe sur le sanctuaire, qu'il dilate l'âme sacerdotale et multiplie les ardeurs du bien.

Faut-il cependant qu'il emporte le prêtre jusque dans les lieux où son ministère, cessant d'être reconnu, cesserait d'être respecté ; où lui-même, mêlé à la foule des assistants et jouant le rôle de l'un deux, perdrait sa qualité de prêtre pour n'être plus qu'un citoyen ordinaire ?

Faut-il, en un mot, que le prêtre aille dans les réunions publiques, qu'il se mêle, à titre d'électeur, aux discussions politiques et sociales, qu'il quitte le langage de l'Evangile, du catéchisme, de la prière, qui est le sien, pour parler celui des affaires humaines ?

On nous blâme de n'être pas d'avis que le ministre de l'Evangile cherche à sortir de son rôle, de sa fonction propre, pour se faire avocat de thèses politiques, apôtre de doctrines sociales, dans des assemblées populaires où il n'a point de place. Ce n'est pas qu'il ne puisse y faire quelque bien. On citera des exemples d'orateurs sacrés de réunions publiques qui, ayant commencé à parler en citoyens, ont fini par parler en prêtres, aux applaudissements de l'assistance. C'est l'exception. Mais il s'agit de savoir s'il est bon que cette activité nouvelle, dont le clergé semble animé, s'exerce de ce côté-là, ou si elle ne doit pas prendre une autre direction plus convenable et plus efficace.

Voici l'opinion d'un évêque, qui va nous guider. « Le Pape, disait le premier jour de l'an à son clergé Mgr l'archevêque d'Albi, recommande aux prêtres d'aller au peuple et de propager, parmi les humbles, les petits et les pauvres, la doctrine moralisatrice dont ils sont les apô-

tres, non pas en se mêlant aux orateurs des clubs dans les discussions publiques, où peut facilement sombrer leur prestige, mais en prêchant du haut de la chaire, qui est leur tribune et leur domaine, en catéchisant les enfants, en s'ouvrant un accès dans les foyers, et dans les cœurs par la confiance qu'ils inspireront en leur mission pacificatrice. Voilà le champ de bataille où doivent aujourd'hui se rencontrer toutes les bonnes volontés et se grouper tous les efforts. »

Ne sont-ce pas là les conseils de la sagesse et du vrai zèle ? N'est-il pas vrai que le prêtre doit toujours rester prêtre, que toute l'autorité comme toute la fécondité de sa parole et de son ministère lui vient de l'Evangile, qu'il doit être avant tout prédicateur de Jésus-Christ, de la religion, de la morale chrétienne ? N'est-il pas vrai que le terrain des discussions du club n'est pas le sien, et qu'il n'y a plus aucune influence propre ? Et n'est-ce pas abaisser sa mission, dénaturer son ministère que de vouloir faire de ses discours de tribune le prélude de l'enseignement du catéchisme, et des réunions publiques le vestibule de l'Eglise ?

On dira que le prêtre doit aller partout, qu'il doit transporter son ministère dans tous les lieux où il peut trouver à l'exercer. Oui : mais à la condition qu'il y sera toujours prêtre, et qu'il parlera toujours comme prêtre. Les apôtres allaient dans les synagogues, au forum, sur les places publiques, partout où il y avait à parler et à discuter. Oui, comme font encore aujourd'hui les missionnaires ; mais les apôtres n'allaient pas dans les curies électorales où se discutaient les questions politiques et sociales, pour y prendre part comme citoyens ; ils allaient dans tous les endroits où la liberté des institutions antiques leur permettait de parler comme envoyés de Jésus-Christ, et c'est de Jésus-Christ seul et de sa loi et de sa doctrine qu'ils parlaient

Le prêtre, même avec toutes les gênes de la réglementation administrative et les usages étroits de la vie

moderne, ne manquera pas d'occasions, s'il le veut, d'exercer son ministère en dehors de l'Eglise. Ce qui nous paraît convenable, c'est de le détourner de ces réunions bruyantes, tumultueuses, où il n'a que la place de tout entrant et le droit du premier venu. Il trouvera bien ailleurs un champ d'action assez étendu pour son zèle. L'Eglise avec la chaire et le catéchisme lui appartient. Il a toute action sur les individus. Les maisons lui sont ouvertes, pourvu qu'il sache y entrer ; les ateliers eux-mêmes ne se fermeraient pas toujours devant lui. S'il ne peut aborder les ouvriers, il peut les attirer à lui, en organisant des réunions, des conférences religieuses, en créant des œuvres de mutualité, des cercles, des sociétés de chant et de récréations. Cent moyens d'action et de propagande sont à sa disposition. Et dans l'Evangile, avec la prière, il a le vrai moyen de prédication et l'agent le plus efficace de réforme pour l'amélioration individuelle et l'adoucissement des misères sociales.

La Place du Prêtre (7 novembre 1894).

De bonne foi, sommes-nous ici les adversaires de l'action sociale du clergé? On nous le dit aujourd'hui de très haut, avec un zèle outré de néophyte et une aigreur qui est moins d'un confrère que d'un rival.

C'est l'erreur commune de nouveaux venus, de croire toujours que les choses ont commencé par eux. Depuis deux ou trois ans, quelques jeunes abbés sont descendus sur la place publique, ils ont mené un certain bruit dans les réunions populaires, et ils s'imaginent avoir inauguré l'action sociale du prêtre. Vous entendez, dignes curés qui êtes à la tâche depuis trente ou quarante ans, qui avez multiplié vos efforts pour restaurer et entretenir la piété dans vos paroisses, qui avez bâti des églises en si grand nombre, qui avez fondé ou entretenu tant d'écoles; vous l'entendez, zélés religieux qui avez donné l'enseignement chrétien à des multitudes d'enfants et de jeunes gens, qui avez prêché tant de missions, converti

ou relevé tant d'âmes ; vous l'entendez, pieux directeurs et collaborateurs d'œuvres qui donnez votre temps, votre vie à la tutelle de l'enfance à la préservation de la jeunesse, au soutien des affligés, des infirmes, à la charité envers les pauvres ; vous l'entendez, vous n'avez rien fait jusqu'à présent, vous n'avez rien compris à l'action sociale du prêtre, vous n'êtes pas allés au peuple !

Il vous manque de vous être montrés dans la rue, d'avoir été faire des discours échauffés dans la première réunion publique venue, d'avoir crié au peuple qu'il était opprimé, d'avoir dénoncé véhémentement les abus de la richesse et du capital et fait espérer aux ouvriers l'âge d'or du socialisme chrétien.

Voilà ce qu'il faut faire maintenant pour être de son temps, pour marcher dans le progrès, pour travailler efficacement à la solution sociale !

Et parce que nous n'admirons pas ce genre désordonné d'action, parce que nous ne voulons pas le prêtre orateur de club et fauteur de grèves, on nous dit acrimonieusement que nous sommes ennemis de l'action sociale du clergé, que nous ne suivons pas les directions de Rome, que nous faussons l'esprit de nos lecteurs.

Non, nous ne prendrons jamais l'agitation pour l'action ; nous n'appellerons jamais action sociale du prêtre cette vaine campagne de discours soi-disant populaires, cette immixtion imprudente dans les questions économiques de salaire et de travail, cette dangereuse excitation de tous les appétits d'en bas, au profit de thèses hasardeuses et en vue d'espérances décevantes. On nous objecte saint Paul, saint Pierre et les apôtres, qui s'en allaient, prêchant partout, dans les synagogues comme dans les places publiques, dans les ergastules comme au forum ; oui, eh bien, que nos jeunes apôtres de la démocratie parlent comme parlaient et saint Paul et saint Pierre et saint Jacques et saint Barnabé ! Nous voulons que les prêtres parlent en tous lieux et devant tous les auditoires ; pourvu qu'ils disent ce qu'ont dit

les apôtres, pourvu qu'ils prêchent Jésus-Christ, la religion, les vérités de l'Evangile, les vertus du chrétien.

La société au milieu de laquelle ont paru les apôtres était bien plus mauvaise, plus mal organisée, plus injuste que la nôtre. Il n'aurait tenu qu'à eux et à leurs successeurs, s'ils avaient cherché une vaine popularité, s'ils avaient voulu faire œuvre politique, de provoquer partout un soulèvement des classes inférieures contre les classes supérieures, d'exciter les esclaves contre les patriciens, et cela, au nom de l'égalité et de la justice. Mais où trouve-t-on dans les épîtres de saint Paul, de saint Pierre, de saint Jacques, de saint Jean, dans les Actes des Apôtres, où trouve-t-on trace de pareils discours ? Où voit-on que les prédicateurs de l'Evangile aient compris la solution de la question sociale comme ces jeunes abbés réformistes, qui semblent ne plus savoir que la religion de Jésus-Christ est fondée sur la pauvreté, que la morale chrétienne se résume dans les divines maximes sur les béatitudes ! Avec les idées de ces nouveaux patrons du peuple, ils auraient été de grands révolutionnaires, au lieu d'être les instaurateurs de cette admirable société chrétienne, qui a remplacé le paganisme.

Non, assurément, nous ne voulons pas le prêtre inactif et muet, nous ne voulons pas le prêtre à la sacristie, attendant le fidèle de bonne volonté qui vient à lui : nous ne voulons pas le prêtre séquestré de la société, étranger au mouvement du dehors. Il est singulier de s'entendre dire cela par un nouveau venu dans la presse, quand, pendant plus de vingt-cinq ans, on a essayé d'appuyer et de stimuler de toutes manières l'action extérieure du prêtre, en le soutenant dans ses luttes pour le droit, en l'aidant dans toutes ses œuvres de propagande et d'apostolat, en défendant les causes majeures de la liberté de l'enseignement, de la liberté de la charité, de la liberté de la prédication et du bien, en poussant constamment à la formation d'un parti catholique à la tête

duquel eût été le clergé; en exhortant sans cesse les prêtres, avec les catholiques, à s'organiser, à agir, et même à prendre les devants sur les temps mauvais qui s'annoncent, à suppléer par la liberté à tout ce qui leur manquera un jour, *pour n'être pas pris au dépourvu par le retrait du Concordat et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.*

Un faux zèle emporte ceux qui nous accusent d'être opposés à l'action sociale du clergé, parce que nous la comprenons autrement qu'eux. Et jusqu'ici nous n'avons pas entrevu le moindre résultat de leur propagande démocratique. Rien ne les autorise à nous excommunier de la vieille Eglise catholique, de l'Evangile lui-même, ni à traiter de réfractaires ceux qui ne croient pas à la légitimité ni à l'efficacité de ce rôle de tribun populaire que l'on veut donner au prêtre. Pour nous, l'action sociale du prêtre, ce sont toutes ces œuvres de zèle que nous énumérions dernièrement et qui ouvrent un champ suffisant à son activité; ce sont toutes ces institutions d'enseignement, de bien, de charité, d'apostolat, qui abondent déjà dans notre France et que l'esprit de Jésus-Christ suffit à multiplier encore ; c'est cette émouvante messe des Misérables à la basilique du Sacré-Cœur, qui réunissait dimanche des milliers de pauvres et d'ouvriers sans travail sur la colline sainte de Paris et montrait en eux d'admirables chrétiens, formés par la grâce et la sainte prédication apostolique.

Quand nous verrons les discours des réunions publiques amener ainsi les multitudes au pied des autels, les conduire à la table sainte pour les y rasassier, nous croirons qu'il manquait vraiment quelque chose aux moyens d'action sacerdotale et que l'Eglise de Jésus-Christ avait besoin, pour remplir sa mission, du concours des prédicateurs de la réforme socialiste.

Le socialisme était le grand adversaire que l'Encyclique *Rerum Novarum* signalait aux catholiques.

La Vérité lui consacre une série d'articles où l'on trouvera d'excellents arguments pour les luttes présentes et qui offrent un ensemble de vues, parfois de prévisions, dignes d'attirer l'attention de ceux que le problème préoccupe. Rapports du socialisme avec le judaïsme, avec la forme républicaine, avec la législation révolutionnaire, avec nos institutions civiles et le régime de propriété, avec le suffrage universel, les étapes du socialisme, tout y est décrit avec une sûreté de coup-d'œil et une fermeté de raisonnement surprenantes dans des articles écrits au jour le jour. Comme nous sommes loin des déclamations ampoulées et fausses que la Démocratie chrétienne offrait au peuple en vaine pâture!

Judaïsme et Socialisme (9 octobre 1893).

Dans son ardente campagne contre l'hégémonie juive, *la Libre Parole* ne s'était pas toujours préservée d'une certaine complaisance pour le socialisme. Par là, elle détruisait un peu elle-même l'effet de son impitoyable guerre au monopole juif. Des voix moins répandues, moins éloquentes que celle de M. Drumont, l'avertissaient discrètement qu'il se fourvoyait un peu. Peut-être ne les entendait-il pas, ou ne voyait-il pas encore la connexité entre la juiverie et le communisme. Quoi de plus opposé, en apparence, que le banquier juif et le socialiste partageux? Quoi de plus différent l'un de l'autre, à première vue, que cet amasseur de trésors, cet exploiteur de portefeuille gonflé de titres et de monopoles, et le travailleur qui veut avoir part à l'usine et à la mine?

Drumont a pu s'y tromper. Avec son ardeur toujours généreuse, mais parfois un peu primesautière, il a pu croire qu'en soutenant quelques-unes des revendications socialistes de l'ouvrier il combattait encore le capitalisme juif.

Aujourd'hui, le vaillant publiciste saisit mieux cette question, sur laquelle il jette au jour le jour tant de lueurs d'une éclatante âpreté. Il semble comprendre, maintenant, que favoriser le socialisme, c'est faire le jeu du judaïsme.

Comment cela? dira-t-on.

Ouvrons encore une fois un opuscule tout à fait de situation, que nous avons déjà eu l'occasion de signaler. L'auteur est, lui aussi, un vaillant publiciste, un vétéran de la presse! Son écrit est intitulé : *la République universelle gouvernée par les Juifs*. Nous y lisons :

« Pour affirmer sa dénomination en France, et l'éten-
« dre sur le reste des nations de l'Europe, le Juif a
« choisi son instrument : le socialisme. »

Voilà qui est fait pour surprendre de prime abord. Car quel rapport y a-t-il entre le socialisme et la domination juive? L'auteur s'explique sur le plan juif : « La conception en est simple et son exécution est en bon train; la voici en deux mots : « TOUT A L'ÉTAT, ET L'ÉTAT AUX JUIFS. »

Telle doit être la marche des choses sous un régime favorable en même temps au socialisme et au judaïsme.

Il n'y a aujourd'hui qu'un socialisme possible, le socialisme d'Etat. C'est à celui-là qu'on arrivera avec les revendications ouvrières. Toutes les réformes sociales réclamées par l'opinion aboutiront inévitablement à une mainmise générale de l'Etat sur toutes les choses d'exploitation. Il sera le grand centralisateur et le grand répartiteur des biens immeubles.

C'est quand tout sera aux mains de l'Etat que les Juifs s'empareront d'un seul coup de toute la fortune terrienne et industrielle de la France.

L'Etat, ce sera le Juif, le Juif régnant et gouvernant par l'or, par le monopole, par le crédit.

Auparavant, il faudra procéder à l'expropriation générale. C'est à quoi le Juif travaillera en poussant au socialisme. M. de Rothschild et M. Goblet feront cause com-

mune. Déjà l'organisation des grèves et des syndicats suffit à exproprier les possesseurs des mines et des usines. La position des industriels ne sera plus tenable. Une loi suffira à déposséder les actionnaires de la Banque et des Chemins de fer. On finira aussi par mettre les champs en régie. Quand plus personne ne possédera de bien-fonds, les Juifs seront maîtres de tout par l'Etat. Il n'y aura plus qu'une propriété, qu'un crédit, qu'un monopole. La propriété, le crédit, le monopole du Juif.

Une fois les terres, les mines, les forêts, les grands services publics de transport et d'éclairage restitués à la collectivité, selon la théorie socialiste, l'Etat deviendra l'exploiteur universel. Il fera valoir pour le compte de la masse. Pour cela, il aura besoin d'argent, comme un particulier. C'est alors que les Juifs deviendront tout puissants.

Les Juifs ne sont ni industriels, ni agriculteurs, ni producteurs, ils n'ont pas d'usine, pas d'exploitation rurale. Ils n'ont qu'un portefeuille; ils sont banquiers. Le socialisme d'Etat ne les atteindra pas, car il laissera subsister la fortune mobilière individuelle. Les Juifs continueront à posséder les capitaux et les titres. L'Etat aura besoin d'eux pour la gestion du bien commun. Ils seront ses prêteurs et ses bailleurs de fonds, et par conséquent les maîtres du pouvoir.

Dans les campagnes de l'Est, il y a un personnage bien connu du petit cultivateur, du petit entrepreneur; c'est à lui qu'on recourt pour avoir de l'argent; il est le prêteur universel et aussi l'arbitre de tout. Ce personnage tout puissant, c'est l'usurier, le Juif. Il tient toute la menue population rurale.

Rien ne se fait que par lui, c'est par son intermédiaire que l'on vend ou que l'on achète. Le paysan ne conclut pas un marché de bétail ou de fourrage sans consulter auparavant son « Juif ». Le juif c'est son maître.

L'Etat aussi aura son Juif. Avec le patrimoine collectif à faire valoir, il sera dans la main des prêteurs d'ar-

gent, des banquiers, des exploiteurs du crédit. Le Juif sera le haut régisseur, le vrai propriétaire du domaine de l'Etat.

Cette destinée n'a rien que de séduisant pour les rois de l'argent. Ils sont les premiers à fomenter en dessous le socialisme, qui leur ouvre les perspectives de la domination universelle. Le socialisme, tel qu'il est réalisable, c'est-à-dire le socialisme ordonné, légal, le socialisme d'Etat, sera le règne par excellence de la spéculation, le triomphe du judaïsme financier.

Le mal actuel, ce n'est donc pas le patronat, ni le capital foncier et industriel ; c'est la spéculation, la spéculation qui a troublé tout l'ordre économique et qui pousse au socialisme pour arriver, avec le Juif, à être maîtresse de la France (1).

(1) Ce que M. Arthur Loth écrivait en 1893 reçoit des faits, en 1907, cette confirmation intéressante. Le directeur de la Comédie-Française ayant accordé le concours de sa troupe à une fête donnée pour relever le journal de M. Jaurès, *l'Humanité* reçoit de M. Urbain Gohier une lettre où celui-ci dit :

« Un nouvel incident confirme mes allégations. Vous mettez la troupe des comédiens français, payée sur le budget français, au service d'un journal purement juif et de ses spéculations. C'est bien pour sauver les fonds compromis de MM. Lévy-Bruhl, Lévy-Brahm, Dreyfus, L.-L. Dreyfus, Ely Rodrigues, Léon Picard, Salomon Reinach, Blum, Rouff, Casewicz, Herr et Sachs, commanditaires du citoyen Jaurès, que vous prostituez notre Corneille et que vous dilapidez le produit de nos contributions...

« Vous devez pourtant savoir qu'une partie au moins de ces capitalistes ont été remboursés de leur apport en croix de la Légion d'honneur, selon la méthode wilsonienne, flétrie jadis par ceux qui la pratiquent aujourd'hui. Un second remboursement devient usuraire.

« S'il vous a plu d'entrer, par adoption, dans le sein d'Israel, ce n'est pas une raison pour y emporter notre bien. Nos illustres artistes dramatiques au même instant que nos trésors d'art religieux, l'asservissement de la Comédie, en même temps que le pillage des cathédrales, c'est trop !

« Si, pour la création d'un journal, j'ai besoin de capitaux, mettrez-vous à ma disposition les ressources de notre théâtre national ? Je suis curieux de le savoir ». (*L'Autorité*, 19 décembre 1906.)

La République et le Socialisme (13 août 1894).

Longtemps le parti socialiste n'a été que le parti de l'émeute. Alors il se composait d'un petit nombre d'agitateurs qui exploitaient les misères ou les convoitises de la plèbe et organisaient de temps à autre des troubles de rue. Contre ce parti la police ou, au besoin, la force armée suffisait. Une charge de cavalerie dispersait les attroupements; quelques arrestations mettaient fin à l'échaufourrée.

Aujourd'hui le parti socialiste ne comprend plus seulement les meneurs de la populace, les politiciens turbulents, les fauteurs de désordre; ce n'est plus le petit groupe de violents et de factieux qu'on trouvait dans toutes les grandes villes, et à Paris surtout, et que la police locale suffisait à mettre à la raison les jours de trouble, le parti socialiste est devenu légion; il existe partout et jusqu'au village; il englobe presque toute la classe ouvrière, il forme une grande partie de la population.

En s'étendant il s'est transformé. Ce n'est même plus un parti, c'est une école, une école, savante, raisonneuse, qui a des principes et des théories, qui ne veut plus l'émeute mais la réforme, qui a une conception systématique de la société et tend à un certain idéal d'organisation, où elle voit le progrès pacifique de l'humanité. Ses chefs sont des doctrinaires. Ils enseignent plus qu'ils n'agissent.

Avant tout, ils cherchent à répandre l'idée que la société est mal faite, que l'inégalité des conditions et des biens est une injustice, que la disproportion des richesses et des jouissances est un abus. Ils donnent à cela un air de doctrine, une apparence d'équité propre à séduire les masses.

Comme moyens d'actions, le parti socialiste collectiviste n'en veut plus d'autres que la persuasion, le progrès de ses idées, le bulletin de vote.

Il répudie la violence. Il laisse aux anarchistes l'emploi de la bombe, la propagande par le fait.

Ce caractère de doctrine et de modération le rend plus dangereux. Jadis le socialisme représentait l'émeute, et on s'en défiait; aujourd'hui, il représente un système de société, et beaucoup commencent à le trouver raisonnable.

Il gagne tous les jours du terrain dans le pays ; il a pris place au Parlement; il n'est plus très éloigné de prétendre au gouvernement.

Un des plus grands dangers de la République, c'est d'ouvrir l'accès du pouvoir au socialisme par la voie légale du suffrage universel.

Tranquillement, sans secousse, par un simple vote, le socialisme peut se trouver un jour, et peut-être bientôt, grâce au régime républicain, maître de la représentation nationale, par conséquent du gouvernement.

Là où il aurait fallu autrefois une révolution pour faire du socialisme le régime politique de la France, il suffira maintenant d'une élection. Les principes de la royauté, l'hérédité monarchique étaient des obstacles invincibles à l'avènement du socialisme ; le système républicain, au contraire, le favorise. Avec le suffrage universel et la souveraineté des majorités, tout peut arriver légalement, même le triomphe du socialisme.

C'est ce que nos sages constitutionnels ne considèrent pas assez. Ils confondent toujours le socialisme avec l'anarchie. Ils se rassurent, parce qu'ils voient le gouvernement montrer de l'énergie et de l'activité contre les manieurs de dynamite. Ils ont confiance en M. Casimir-Périer, et peut-être M. Casimir-Périer se fait-il lui-même l'illusion de croire que l'on est encore au temps de son aïeul, et qu'il suffira d'user de la force gouvernementale pour contenir la révolution.

Mais la répression de l'anarchie, bien insuffisante elle-même, n'empêche pas le socialisme d'avancer toujours. Ne voit-on pas qu'il commence à gagner les campagnes? Et n'est-il pas inquiétant de constater que les masses agricoles elles-mêmes se mettent à prêter l'oreille aux théories et aux promesses du socialisme? On a vu

les progrès que celui-ci a faits aux dernières élections. Ils ont surpris tout le monde. Combien faudra-t-il encore de tours de scrutin pour que le parti socialiste arrive en majorité à la Chambre? Moins peut-être qu'on ne voudrait dire.

Aujourd'hui, en effet, le parti socialiste, greffé sur le parti républicain, représente la seule force électorale réelle qui existe en France. Le parti catholique, qui a eu jadis ses beaux jours, n'est plus qu'un souvenir; le parti conservateur n'a même plus de nom. Seul, le parti socialiste est organisé; seul il a un programme nettement défini; seul il fait des conférences, tient des congrès, exerce une action publique sur l'opinion. Il se prépare à se rendre maître ainsi du suffrage universel, et quand il aura le suffrage universel avec lui, c'est-à-dire la moitié plus un des suffrages, que lui opposera-t-on? Quel obstacle l'empêchera d'appliquer son programme, ses théories, de tout bouleverser, propriété, famille, travail, finances, lois, pour refaire une société à son gré? Il n'y aura ni constitution ni légalité qui tienne puisque, étant la majorité, il sera, de par la loi républicaine, la souveraineté.

Et tout le favorise en ce moment, aussi bien la logique des principes républicains, d'où découle la théorie politique du socialisme, que la complicité de ces apôtres étourdis ou échauffés qui, à propos de réformes sociales, excitent tous les mauvais sentiments d'égalité et de jouissance dans les masses et, sous prétexte d'enrayer le mouvement socialiste en y entrant, l'accélèrent et le fortifient.

Deux, trois, quatre élections seulement, peut-être, nous séparent du jour où le parti socialiste, ayant pour lui le suffrage universel, deviendra le gouvernement. La substitution d'un régime, ou plutôt d'un système théorique à l'autre, se fera d'elle-même. On passera tout naturellement de la République au socialisme. Ce ne sera plus qu'une simple transition parlementaire, très

légalement accomplie, sous le couvert de la constitution républicaine. Mais que de surprises il y aura ensuite de voir que l'on était déjà arrivé là!

La Logique socialiste (18 avril 1894).

Il est facile de constater les progrès du socialisme : le fait saute aux yeux de tous les côtés. On s'étonnerait que des esprits clairvoyants pussent hésiter sur la cause et le remède du mal.

Le socialisme se montre aujourd'hui à découvert ; mais il est ancien. Il a commencé avec la Déclaration des droits de l'homme. Voilà un siècle et plus qu'il est entré dans la société. Comme doctrine politique, le socialisme procède directement des principes de 89. Il est l'application à la société des idées de liberté et d'égalité proclamées par la Révolution. Contenu sous les régimes monarchiques, le socialisme s'est développé, comme toutes les théories révolutionnaires, avec la République. En 1848, il y eut une forte poussée de socialisme ; depuis 1878, c'est un débordement continu.

Dernièrement M. Casimir-Périer proclamait cette connexité de la République avec la Révolution : « Il fallait la République, disait-il, pour que la Révolution donnât toutes ses conséquences. » Nous les avons, en effet, y compris le socialisme, que l'arrière-petit-fils du ministre de 1830 se flatte de contenir dans de justes limites selon la vieille erreur libérale qui consiste à séparer toujours le fait de l'idée, à accepter celle-ci et à combattre celui-là.

Le socialisme est bien une conséquence de la Révolution. Celle-ci a été le renversement de la société par les idées; le socialisme veut achever l'œuvre : il poursuit le renversement de la société par les faits. Et M. Casimir-Périer croit qu'il pourra arrêter le socialisme par la force.

Mais le socialisme, avant d'être le fait brutal qui répugne aux libéraux en possession du pouvoir et de la

fortune, est une doctrine qu'ils ont été les premiers à proclamer et à favoriser.

Notre République actuelle est la source même du socialisme; nos gouvernants, nos hommes politiques sont les premiers socialistes.

Dès 1848, M. Blanc Saint-Bonnet, un grand penseur, que bien des choses étonneraient aujourd'hui, autant que Joseph de Maistre et Louis Veuillot et Coquille, disait : « Pas d'illusion, la République n'est qu'un athéisme déguisé, un athéisme à la fois civil et politique. On n'y déclare la souveraineté de l'homme que pour exclure celle de Dieu. » Avec plus de raison encore, Mgr Freppel et d'autres ont redit après lui : « La République (la nôtre) n'est que la forme sociale et politique de l'athéïsme ».

Voilà la raison du socialisme. Il existe aujourd'hui par la République qui n'est, selon la pensée de M. Casimir Périer, que la Révolution appliquée à la société.

Allons au fond des choses. Qu'est-ce que le socialisme? En fait, c'est l'envie substituée dans un peuple à la religion. Et on le voit bien, puisque les progrès du socialisme sont partout en raison de la diminution de la foi dans les masses. Pour un peuple sans religion, il n'y a plus qu'une chose : jouir. Alors ce désir du bien-être, cet appétit des jouissances devient de l'envie, qui se change en haine et en colère.

Envie légitime, colère justifiée, s'il n'y a pas de Dieu.

Il faut une foi, un dogme, pour donner aux hommes l'explication de l'inégalité des conditions et la leur faire accepter. Les théories de l'économie politique ne font pas la lumière à ce sujet, et les articles du Code pénal ne produisent pas la conviction.

En bonne raison, la négation de Dieu et de la religion rend illégitimes, l'autorité, la hiérarchie sociale, la propriété. Elle autorise, au contraire, la théorie socialiste. N'est-ce pas évident? En dehors de la donnée chrétienne, qui fournit l'explication des différences de con-

ditions en ce monde, et la justification des supériorités sociales, l'égalité est la loi absolue.

Donc, tout ce qui se fait en politique contre Dieu et contre la religion, se fait pour le socialisme.

Ainsi la République fraye la voie au socialisme en travaillant à détruire le christianisme, en faisant consister son patrimoine selon les uns, son honneur, selon les autres, dans ces lois de laïcisation qui sont l'expression pratique de l'athéisme officiel.

Aussi, le socialisme n'est-il, nulle part, plus avancé et plus menaçant qu'en France. Ailleurs, le régime gouvernemental lui est un obstacle, ici, il en est l'adjuvant le plus efficace. Chez nous le socialisme marche de pair avec la République. Comment l'arrêter, si les gouvernants n'écoutent pas la voix de l'Eglise qui leur dit, avec Léon XIII, que le seul remède au socialisme est dans le retour du peuple à la religion ?

Le Socialisme dans la loi (3 octobre 1894).

On parle aujourd'hui de combattre le socialisme, et on ne s'aperçoit pas qu'il est déjà partout. On demande des lois pour le prévenir, alors que les lois elles-mêmes le favorisent. Nous nous débattons contre un mal qui est déjà en nous. Et ce mal nous ne le voyons même pas. Nous ne regardons qu'au socialisme démagogique, qui est la même chose que l'anarchie, et nous n'envisageons pas l'autre espèce de socialisme, le socialisme légal, qui n'est pas moins dangereux. Celui-ci presque personne ne s'en préoccupe. Et cependant, c'est par le socialisme légal ou le socialisme d'Etat que s'établira le socialisme révolutionnaire. Les deux se confondent : il n'y en aura plus qu'un.

Le régime de la propriété en France prépare le socialisme. Avec toutes nos lois d'expropriation, de succession et d'impôts il n'y a réellement pas de propriété. L'ensemble de notre législation suppose que l'Etat est le haut propriétaire du sol et de tout ce qu'il comporte

au-dessous et au-dessus : mines, constructions, plantations, exploitations. Les droits de mutation, qui pèsent sur les ventes et les héritages, sont l'affirmation de ce haut domaine. On ne saurait y voir un simple impôt de contribution aux charges publiques. Ils ont le caractère d'une redevance. Ils ont remplacé l'ancien droit de relief et représentent pour nous la continuation du régime féodal.

En France, on est arrivé, avec le temps, à l'unité politique, mais jamais à la pleine propriété.

L'Etat moderne a une tendance à traiter toute propriété collective ou individuelle comme sa chose. A l'époque de la Révolution, la théorie de la confiscation faisait partie droit public. Elle n'a pas cessé d'être en vigueur.

La confiscation des biens du clergé et des ordres religieux en 1789, la reprise par l'Etat des Eglises à la suite du Concordat de 1801, qui les avait restituées aux diocèses et aux fabriques en la personne des évêques, l'aliénation administrative des immeubles des menses épiscopales et la spoliation fiscale des nouveaux biens de congrégations religieuses, sous la troisième République, ont ouvert la voie aux dépossessions à titre d'utilité publique.

Dans tous ces cas, l'Etat s'est substitué au véritable propriétaire au nom de l'intérêt commun.

Il a fait du collectivisme en dépouillant le clergé, les instituts religieux, les hôpitaux, les confréries, les fabriques de leurs biens, par ce motif que ces biens devaient lui faire retour, dès là qu'il remplissait les divers services publics d'instruction, de culte et d'assistance auxquels ils étaient affectés par destination.

C'est là un dangereux précédent. L'argument dont s'est servi l'Etat à l'égard des biens des établissements religieux et charitables pourra être appliqué de la même manière aux biens des grandes compagnies industrielles de mines, de transports et de banque.

Vraiment tout est prêt chez nous pour le socialisme d'Etat. Il est dans nos lois, il a sa racine dans nos insti-

tutions. La propriété n'est qu'une fiction avec notre système gouvernemental. Elle ne résistera pas aux doctrines socialistes. Déjà l'Etat apparaît tellement comme le vrai propriétaire de tout, qu'il ne semble presque plus exorbitant de tout lui attribuer.

Aussi les idées de « nationalisation » de la terre, des mines et de tous les moyens de production, d'échange et de distribution, font-elles rapidement leur chemin. Elles ne rencontrent aucun obstacle dans la loi ; elles cadrent même avec l'esprit de notre droit et le caractère de notre organisation politique. Elles sont comme le complément de la centralisation administrative. Avec ces idées-là, de plus en plus en faveur dans les masses populaires et patronnées par une nouvelle école sociale, toute propriété collective affectant un caractère de service public devra bientôt disparaître, au nom de l'intérêt général, pour se changer en une administration publique. L'Etat finirait par n'être plus en présence que d'une propriété privée, déjà fort amoindrie, et qui viendrait fatalement s'absorber en lui. Ce serait le triomphe du socialisme.

On ne croira pas qu'on en puisse jamais arriver là, comme on n'a jamais cru d'avance à tout ce qui est arrivé. Cependant le mal presse. Le socialisme nous envahit de toutes parts. Au lieu de chercher dans la loi un vain appui contre ces envahissements, c'est dans la loi qu'il faudrait commencer par le combattre. Il est là dans son principe, et c'est de là qu'il se répand, comme un fleuve qui sort de sa source. Cette ligue pour la conquête des libertés publiques, que nous proposions dernièrement comme le véritable objet de l'action catholique, serait le plus sérieux obstacle au socialisme. Si on parvenait à le détruire dans la loi, on arrêterait son expansion dans le peuple, et en même temps on pourrait travailler efficacement à la réforme sociale.

Le Socialisme et l'Impôt (12 octobre 1894).

Il y a des personnes qui s'imaginent que c'est par

paradoxe de dire que la propriété n'existe pas en France. Elles se récrient. Comment, on aurait fait la Révolution, on aurait proclamé la liberté, on serait en République, et on n'aurait pas la propriété! C'est impossible! Nous avons pourtant commencé de l'établir, en appelant l'attention sur des faits auxquels on ne réfléchit guère d'habitude.

De l'ensemble de notre législation il résulte qu'il n'y a en France qu'un seul et vrai propriétaire : l'Etat. Les citoyens ne sont que de simples possesseurs, moins que cela encore, de simples usufruitiers. Le haut domaine des terres, des maisons, des mines, des forêts est censé appartenir à l'Etat. C'est de ce chef qu'il perçoit sur les héritages et les ventes des droits de mutation, qui sont de véritables redevances féodales. Rien n'a changé depuis le moyen âge, à part le seigneur suzerain. La Révolution n'a fait que confirmer et aggraver l'ancien régime des biens.

Toute notre législation fiscale suppose qu'il n'y a pas de propriété particulière, au sens plein et juridique du mot.

Le symbole de la propriété, c'est la maison, c'est le chez-soi. L'homme qui a une maison, qu'il possède à l'exclusion de tout autre, peut être dit véritablement propriétaire. Ce morceau du sol sur lequel est édifié son habitation, cette maison où nul autre ne peut entrer, ces murs, ce toit qui abritent sa vie, tout cela est bien à lui seul. Il n'y a pas de propriété plus entière, plus exclusive, plus complète en soi que celle d'une maison.

En conséquence, le premier des droits de l'homme, de ces droits si fastueusement proclamés en 1789, devrait être celui d'habiter sa maison.

Le citoyen français ne l'a pas.

Comment cela! dira-t-on. Rien de plus exact.

Dans notre système fiscal, la base de l'impôt foncier, c'est le revenu net des propriétés. De cette règle il résulte que les maisons qui ne sont pas louées, qui ne produi-

sent pas de revenus, que les maisons, en un mot, que le propriétaire habite lui-même, ne devraient pas être imposées. Cependant, elles le sont comme les autres. Le principe, sans contredit, est violé. Par quelle subtilité de droit s'en tire-t-on? Uniquement par la négation du droit de propriété.

Le particulier qui habite sa maison, qui n'en tire par conséquent aucun revenu, n'en paie pas moins l'impôt foncier, sur la base de la valeur locative de son immeuble, parce qu'il est considéré comme se louant à lui-même cette maison, pour le compte d'un propriétaire supérieur à lui. C'est un propriétaire qui n'a pas le droit d'habiter sa maison, sans payer à l'Etat, quoique le revenu en soit nul. Aux yeux de l'Etat, il n'est que le détenteur, que le gérant de son propre bien. S'il est propriétaire au regard des autres, il est simplement son locataire vis-à-vis de l'Etat.

Si le droit de propriété existait pour les particuliers, celui-là ne paierait pas l'impôt foncier, vu qu'il se borne à habiter sa maison sans en tirer de revenu. Mais, alors dira-t-on, ce serait donc une maison qui échapperait à l'impôt? Nullement. Elle paierait pour sa valeur vénale. Et voici comment.

L'impôt foncier se distingue du droit de mutation, en ce que l'impôt sur la propriété bâtie est un impôt sur la valeur locative, tandis que le droit de mutation porte sur la valeur vénale de l'immeuble. La maison habitée par son propriétaire, si elle échappait à l'impôt foncier, comme improductive de revenu, retomberait sous le coup du fisc, pour sa valeur vénale, par l'impôt de mutation en cas de décès ou de vente.

Mais il vaut mieux dire que tout est arbitraire dans cette législation, l'impôt foncier comme le droit de mutation. D'un côté, l'impôt de mutation est incompatible avec l'idée de propriété, de l'autre, l'impôt foncier répugne absolument à l'usage de la propriété. S'il y avait un droit de propriété en France, si l'État ne se regardait

pas comme l'unique propriétaire, ni les maisons habitées par leur légitime maître n'acquitteraient l'impôt foncier pour leur valeur locative, ni les immeubles transmis par succession ou par vente ne paieraient de redevance à l'Etat pour leur mutation.

Mais la propriété n'est véritablement chez nous qu'un précaire.

Les particuliers ne sont que les détenteurs des biens fonds qu'ils possèdent, l'Etat reste propriétaire de tout. Il agit en cette qualité, tantôt dans la confiscation, tantôt dans les expropriations, et perpétuellement par l'impôt foncier et le droit de relief. Notre législation fiscale implique le collectivisme d'Etat. Elle en est une application. Presque personne n'y prend garde; mais le socialisme est déjà plus qu'à moitié fait dans nos lois. Ce sont ces lois, nous le répétons, qu'il faudrait combattre avant tout. Mais qui s'en soucie? Tout se prépare, au milieu de l'indifférence générale, pour la réalisation des théories socialistes. La fiction de propriété que nous avons s'évanouira d'elle-même. On sera surpris de la facilité avec laquelle se fera, à un moment donné, la « nationalisation » des grandes propriétés, affectées à des services publics. Il n'y faudrait peut-être qu'un changement de ministère. Ce sera alors le commencement du socialisme en action.

Socialisme et impôt sur le revenu (28 mars 1896).

Il est arrivé une fois de plus ce qui devait arriver. Notre République est conséquente avec elle-même. Elle va où ses principes et ses tendances la conduisent. Une force fatale la pousse dans la voie où elle ne doit point s'arrêter. Par ses origines, par ses doctrines, elle est vouée, si une main extérieure ne la retient, à aller au socialisme : elle ira.

D'avance on a pu marquer chacune de ses étapes. Pour notre part, nous les avons, plus d'une fois, indiquées. Dès le lendemain des élections de 1893, alors que d'au-

tres s'évertuaient à faire croire par raisonnements et par chiffres que la nouvelle Chambre n'était pas radicale, nous avions annoncé qu'elle irait au radicalisme. Elle y est venue. Le ministère Bourgeois est le ministère qui devait sortir d'elle. Et, avec ce ministère, nous n'avions pas tardé à dire qu'on en arriverait au socialisme. C'est fait aussi. Depuis hier le socialisme est entré dans le budget, c'est-à-dire dans la partie vive des institutions publiques. Il y a eu à la Chambre une majorité pour voter le principe de l'impôt sur le revenu, le principe de la réforme financière socialiste présentée par le ministère comme la base de son revenu.

Jusqu'ici la Chambre y était et paraissait y être opposée. Elle avait même nommé une commission défavorable au projet du gouvernement. Là-dessus on s'était empressé de déclarer que les choses n'iraient pas plus loin. Eh, si! Elles ont suivi leur cours fatal. Le ministère voulait l'impôt sur le revenu, parce que le parti radical-socialiste le voulait : la Chambre a fini par le vouloir aussi.

Tout se tient, tout s'enchaîne dans ce régime républicain. Notre république est une doctrine qui s'applique logiquement! C'est un programme politique et social qui s'exécute inéluctablement. On ne veut pas encore le le voir. Jusqu'à quand aura-t-on encore des illusions?

La réalité s'impose en ce moment. Sous la pression du ministère, la Chambre a voté une chose qui eût paru impossible il y a six mois. *Elle a consacré ce principe que l'impôt, au lieu d'être la contribution proportionnelle de tous aux charges publiques, doit être un moyen de répartition plus équitable de la fortune entre les citoyens.* Car c'est là l'impôt sur le revenu, tel que l'établit le projet du gouvernement. Ainsi conçu c'est un impôt essentiellement socialiste. Qu'importe qu'il se présente sous une apparence de justice et d'humanité? Veut-on ériger en dogme social l'égalité des conditions? Il y aura toujours dans la Société des riches et

des pauvres. Si le devoir d'un bon gouvernement est d'améliorer par les moyens légitimes en son pouvoir la condition des petits et des humbles, il ne doit pas moins sauvegarder la propriété, fondement nécessaire de la société et principe de l'activité individuelle. L'idée de frapper d'impôts spéciaux la richesse acquise, ou de faire contribuer la fortune seule aux charges générales, appartient à la théorie socialiste.

C'est le principe que vient de faire triompher le ministère en faisant voter l'impôt général progressif sur le revenu, à l'exclusion de tous les petits revenus inférieurs à 2.500 francs.

On dira que ce n'est qu'un principe que la Chambre a voté, et qu'il reste à trouver les voies et moyens d'application de l'impôt sur le revenu, pour lesquels la Chambre n'a pas adopté d'emblée le système du gouvernement. Il se peut même que l'accord ne se fasse pas ; il se peut (ce que nous ne croyons pas) que le ministère échoue sur la mise en œuvre de son impôt. L'importance du vote de la Chambre, c'est qu'elle ait admis le principe lui-même. Ni le ministère, ni le parti socialiste ne pouvaient en demander plus du premier coup. La Chambre a commencé ; l'agitation populaire fera le reste. Déjà a surgi devant les députés la menace du suffrage universel. Le parti socialiste tient désormais un argument qu'il n'abandonnera pas. Par où a passé le principe passeront aussi les conséquences.

Le Suffrage universel cause du Socialisme
(6 février 1895).

On s'étonne des progrès du socialisme en Europe. Comment ne voit-on pas mieux que le suffrage universel en est la cause? Un élément de bouleversement a été introduit dans les Etats, du jour où l'on a inauguré un nouveau genre de régime politique fondé sur le vote du plus grand nombre.

Le plus grand nombre, dans tous les pays, c'est la

multitude de ceux qui ne possèdent pas. Partout les propriétaires sont en minorité. Ceux qui sont assez riches pour vivre de leurs revenus sont le petit nombre.

Naturellement, les pauvres aspirent au sort des riches. Les prolétaires veulent devenir propriétaires; c'est l'histoire de l'humanité.

Le suffrage universel favorise ces prétentions. A ceux qui ne possèdent pas, il remet l'autorité. Il leur donne le pouvoir d'élire des représentants, qui sont les législateurs et les arbitres de la politique, et par eux de faire des lois, de changer les gouvernements. C'est une autorité sans limites puisque, dans les pays de régime constitutionnel, le Parlement a tout droit, tout pouvoir. Et comme la représentation nationale sort du vote populaire, tout le pouvoir de celle-ci appartient d'abord et en principe aux électeurs.

Avec le suffrage universel, les non-propriétaires se trouvent les véritables souverains du pays.

Quel usage les multitudes qui ne possèdent rien peuvent-elles faire de leur autorité, sinon de s'en servir pour parvenir à la propriété? Tout le socialisme est là.

Voilà des électeurs qui ont en mains un bulletin de vote avec lequel ils peuvent faire un député, et lui imposer un programme : tout d'abord, ils n'useront de leur faculté qu'avec réserve, ne sachant pas s'ils sont assez nombreux pour être les maîtres du scrutin; mais s'ils s'aperçoivent, par l'expérience, qu'ils peuvent faire la loi, qui les empêchera de se donner pour représentant un homme complètement à eux, un homme résolu à soutenir toutes leurs revendications? Et quel autre mandat donneront-ils à ce député dévoué que celui de les faire arriver légalement, s'il se peut, ou même par des voies révolutionnaires, au partage de la propriété.

Par le bulletin de vote, ils sont les maîtres; ils peuvent, au moyen des lois, ou par des révolutions, changer toutes les conditions de la société, modifier le régime de la propriété, s'assurer par leur supériorité numérique les

avantages de fortune qu'ils n'ont pas ; n'est-il pas inévitable, dès lors, que le suffrage universel tourne au bouleversement social ?

La propriété n'est-elle pas un appât irrésistible pour les masses dotées du droit de vote ?

Elles ont le moyen de satisfaire leurs appétits, leurs désirs ; de par la loi du nombre, elles ont l'autorité ; en faut-il plus pour qu'elles veuillent une réforme sociale qui changera les rôles entre les riches et les pauvres ? Le suffrage universel mène directement au socialisme. On le voit surtout par l'exemple de la France, où a été inauguré ce nouvel essai d'ordre politique. Le socialisme y grandit dans la mesure où croissent les appétits des classes inférieures. Chaque nouvelle élection augmente l'importance du parti. Ou il faudra corriger le suffrage universel par des amendements qui donneront aux divers intérêts sociaux une part représentative, proportionnée à leur importance, ou le suffrage universel deviendra l'instrument de la révolution sociale à laquelle le plus grand nombre aspire, pour arriver à la propriété. Il y a à choisir entre une réforme urgente ou un péril prochain pour la société.

Les Etapes du Socialisme (16 mars 1897).

A ceux qui veulent se persuader, pour la justification de leur politique, que le prochain renouvellement de la Chambre se fera dans de meilleures conditions, les dernières élections partielles sont un nouvel avertissement dont ils auraient tort de ne pas tenir compte. Qu'y-a-t-on vu ? Ce qu'on n'a pas cessé de voir, depuis quatre ans, dans les consultations du suffrage universel : le progrès des idées et du parti socialistes.

Jadis, au beau temps de la République de feu Gambetta, les opportunistes régnaient en maîtres ; puis les radicaux ont gagné du terrain. Aujourd'hui les radicaux sont dépassés par les socialistes, en attendant que les purs anarchistes l'emportent. Tout fait présager le

triomphe plus ou moins complet du parti socialiste aux prochaines élections.

N'est-ce pas la marche logique, nécessaire des faits ? Plusieurs ont prévu, dès le principe, les conséquences qu'aurait l'établissement du régime républicain en France, en 1875. Les idées qu'il porte avec lui devaient marcher et se faire jour dans les événements. Ce n'eût pas été de trop de toute l'action des conservateurs, s'ils avaient pu garder la direction des affaires, pour enrayer ce mouvement et contenir la République dans la juste mesure où le Saint-Père l'a voulue pour la France. C'est peut-être leur faute s'il n'en a pas été ainsi, mais ils avaient, ils ont encore à lutter contre un courant bien fort et presque irrésistible. Sous la République s'agitent des passions et des tendances qui trouvent en elle un aliment et un concours qui leur donnent une plus grande violence.

Il faudrait bien se persuader que la République n'est rien par elle-même ; que ce n'est pas une forme de gouvernement que l'on aime mieux qu'une autre, parce qu'elle constitue un ordre politique préférable en soi ou parce qu'elle répond mieux aux besoins de la Société moderne. En France, il n'en est pas ainsi. La République n'y est qu'une abstraction ; elle ne représente que les sentiments et les appétits de ceux qui attendent d'elle leur satisfaction. L'expression de République est toute négative et n'a signifié jusqu'ici que l'absence de la royauté. Elle ne répond à rien de réel politiquement. On n'est pas républicain : on est antiroyaliste. On n'aime pas la République, on hait la royauté. Il serait impossible de dire en quoi la République actuelle, à part le nom et le titre de la fonction présidentielle, diffère d'une monarchie quelconque de ce siècle. Si la République est le régime de la liberté, comme on le dit, elle a bien manqué à son nom. Il n'y a certainement pas plus de liberté aujourd'hui, pour les grandes entités sociales, pour la famille, pour la commune, pour l'Eglise qu'il n'y en a

eu depuis la réorganisation de la France par Napoléon ; il n'y a pas plus de liberté pour l'action individuelle, pour le bien, pour la charité, pour l'enseignement, pour le culte, qu'il n'y en a eu certainement sous tel ou tel régime monarchique antérieur. Donc, la France n'a rien gagné avec la République ; donc, la République n'est pas, comme régime politique, différente d'autres gouvernements. Seulement, elle est plus favorable à la licence, plus favorable à l'éclosion et à la propagation des mauvaises doctrines, plus favorable au vice et à l'erreur ; plus favorable surtout aux ambitions et aux convoitises personnelles.

C'est pour cela qu'on la préfère ; c'est pour cela aussi qu'elle porte avec elle un principe de désordre et de dissolution qui s'exerce fatalement, et conduit à l'anarchie. Voilà bien le fond des choses, que ne le voit-on mieux ? Dans les crises successives d'un siècle où l'on a compté par révolutions, il est d'usage de ne voir que des revendications pour la liberté. C'est ainsi que l'on apprécie les divers changements qui se sont accomplis au milieu des crises constitutionnelles et dynastiques de ces quatre-vingt-dix ans passés. Au fond, il y avait quelque chose de plus radical, de plus effectif dans ces bouleversements et mutations de la chose publique.

Le vrai stimulant de la révolution sociale qui s'accomplissait sous le dehors de révolutions politiques, ç'a été la convoitise générale et surtout le besoin de s'élever, de jouir, qui s'est répandu de plus en plus, à tous les degrés de la société, et est descendu jusque dans les masses populaires. Seulement, ce violent appétit s'est dilaté et développé à la faveur des idées de liberté et d'égalité, propagées dans tout le corps social, et accrues par l'exercice du suffrage universel. La diffusion plus grande de l'instruction, des journaux, a initié le peuple à la politique ; elle l'a conduit à la discussion des droits successifs du citoyen et du gouvernement.

Les principes de liberté, d'égalité, n'étaient que des

sophismes dont les ambitieux se sont fait un moyen de popularité et de fortune politique. Les classes ouvrières s'y sont souvent laissé prendre. Elles avaient fini par en faire la base de leurs revendications politiques. Jusqu'en 1870, et plus tard encore, il n'était question dans les programmes électoraux démocratiques, que des immortels principes de 89, du droit de réunion et de liberté de la presse, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc. Le peuple se contentait de cela. C'est à ce point que les politiciens et les opportunistes auraient voulu arrêter le flot démocratique. Ils se flattaient d'en rester toujours aux formules de la Révolution. Ils s'imaginaient pouvoir tenir toujours le peuple avec la Déclaration des droits de l'homme. Mais la Révolution a marché, et le peuple, longtemps berné par ses meneurs, réclame à son tour les réalités. C'est le socialisme.

Aux yeux des masses il représente un idéal de justice et de jouissance encore assez confus, assez mal défini dans ses applications, mais après lequel elles aspirent comme à la condition de l'affranchissement et du bonheur. Elles tiennent plus résolument à la République, parce qu'elles en attendent la réalisation de leurs espérances; mais c'est la République socialiste qu'elles veulent. Les politiciens tournent maintenant de ce côté-*là* aussi, pour continuer à se servir du peuple, en marchant avec lui. C'est ainsi que les Jules Guesde et les Jaurès, déjà chefs de parti, se préparent à devenir chefs de gouvernement. Le socialisme monte ; il gagne de plus en plus le suffrage universel. A chaque période électorale, on constate, depuis douze ans, ses progrès. Il aura dans les prochaines élections autant de candidats qu'il comptait autrefois d'adversaires dans les opportunistes. Avec les fausses idées d'égalité, et le besoin de jouir qui règnent partout aujourd'hui, où sera la force capable d'arrêter le mouvement socialiste, devenu si fort et si général, aujourd'hui? Une lutte électorale, si bien organisée qu'elle soit, du côté conservateur, pourra-t-elle en avoir raison?

S'il ne s'agissait avec le socialisme que des justes réclamations des classes inférieures, que de sages mesures d'amélioration et de bien-être comme celles que Léon XIII a indiquées, il n'y aurait pas de péril, et il serait facile de s'entendre, pour le bien commun. Mais le socialisme, qui se dresse aujourd'hui à l'horizon, est toute une doctrine nouvelle de société sans Dieu ni maître, ce n'est pas une réforme à laquelle le christianisme puisse prendre part, c'est une révolution sociale, qui menace de tout détruire, pour fonder un régime matérialiste incompatible avec la loi chrétienne et la vie sociale. Ce socialisme-là, c'est l'ennemi, il faut le combattre de front, et non pactiser avec lui, comme le proposent certains novateurs chrétiens qui croient pouvoir se servir de la Révolution pour arrêter la Révolution.

Tout cela est d'autre valeur, on en conviendra, que les utopies, les plans de réforme semi-socialiste ayant cours dans le parti de la Démocratie chrétienne. Tout cela est autrement plus conforme à l'esprit de l'Eglise, aux vraies directions pontificales, aux besoins des esprits de notre temps.

Et cependant on est obligé de revenir à cette triste constatation qui marque le progrès des idées fausses parmi les catholiques, dans toute la période où a fleuri la politique pontificale :

La Vérité française était réputée presque universellement pour un journal réfractaire aux enseignements sociaux du Pape comme à sa politique; et *l'Univers* étalait à tous les yeux, non sans quelqu'arrogance, la complète faveur dont il jouissait près de l'autorité ecclésiastique, doublée de la satisfaction d'en accabler *la Vérité*.

LIVRE TROISIÈME

LE CATHOLICISME PROGRESSISTE [1]

CHAPITRE PREMIER

Léon XIII et le Catholicisme progressiste en France

Jamais Pape n'a, plus que Léon XIII, accumulé les encycliques et les documents de toute nature sur les questions bibliques, philosophiques et théologiques. Et cependant lequel de ses prédécesseurs a laissé l'Eglise de France dans une confusion doctrinale et une anarchie intellectuelle égale à la nôtre?

Ces lignes sont du R. P. Fontaine, bien connu pour ses courageux travaux contre les innovations doctrinales (2). C'est un fait qu'il constatait. Nous écrivons pour en mettre à nu les causes.

(1) L'expression de *catholicisme progressiste* est celle que M. Fogazzaro affectionne dans son roman *Il Santo* pour désigner l'ensemble des réformes qu'il demande à l'Eglise dans sa doctrine, sa vie intérieure et sa discipline. Il y a presque identité de tendances entre le mouvement que nous allons étudier en France et celui dont M. Fogazzaro est actuellement le porte-parole le plus écouté en Italie. L'expression employée ici se justifie donc d'elle-même.
(2) *La Science catholique*, novembre 1903.

Assurément, au point de vue des enseignements généraux et des encouragements privés, Léon XIII a fait tout ce qu'on pouvait attendre d'un grand pontife pour remédier aux maux de l'Eglise. Lorsque Mgr Turinaz, dans une brochure retentissante, signala *les périls de la foi et de la discipline dans l'Eglise de France à l'heure présente* (1902), et mit courageusement le doigt sur nos plaies, il put à bon droit rappeler que les paroles de Léon XIII contenaient toute sa démonstration. Et il le montrait dans cette page en soulignant quelques expressions de l'Encyc ique au clergé français :

Léon XIII y rappelle les apostasies qui ont réjoui les adversaires de l'Eglise et fait verser des larmes bien amères à leurs évêques et aux pieux fidèles ; et pourquoi ces défections ? *Parce que les prêtres qui succombent ainsi se sont engagés téméraireinent sur des pentes glissantes, méprisant les avertissements charitables de leurs supérieurs et de leurs confrères plus anciens et plus expérimentés.* Et quelles sont ces pentes glissantes qui conduisent à l'apostasie ? *C'est un zèle présomptueux qui met de côté les règles traditionnelles de la discrétion, de la modestie et de la prudence sacerdotales.* Ce sont les *innovations les plus périlleuses de langage, d'allure et de relations,* ces innovations qui doivent mettre l'action des prêtres d'accord avec les *prétendus besoins du ministère dans les temps où nous vivons.* C'est *le zèle présomptueux qui traite de surannés et incompatibles avec ces besoins les principes de discipline et de conduite que ces prêtres ont reçu de leurs maîtres du grand séminaire.* En un mot, c'est la transformation par un zèle présomptueux et aveugle des conditions du clergé français, de l'enseignement et de la formation des jeunes prêtres, ces innovations de discipline et de formation sacerdotale

qui ont pour auxiliaires et pour principes des innovations plus déplorables encore que Léon XIII a condamnées auparavant dans cette même lettre au clergé français, innovations en philosophie, en théologie, dans la critique et l'interprétation des livres saints, dans l'apologétique, et qui atteignent même les dogmes fondamentaux de la foi chrétienne.

Mais en même temps Mgr Turinaz ajoutait :

Et qui sont-ils, les apôtres, les promoteurs, les organisateurs de ces innovations? Ce sont ceux qui nous parlent à chaque instant des *directions pontificales* et qui accusent tous les jours d'être des *réfractaires*, — ils entendent par là des *révoltés*, — tous ceux qui se permettent de ne pas penser comme eux sur une question quelconque et surtout sur toutes leurs innovations, leurs tentatives et leurs tendances. Après avoir interprété à leur gré les directions pontificales qui concernent quelques points de conduite, que font-ils des *enseignements solennels et même dogmatiques* de Léon XIII, de ces enseignements que j'ai rappelés du commencement à la fin de cette démonstration? Qui sont-ils, sinon ceux qui se sont appelés eux-mêmes et qui s'appellent tous les jours les *démocrates chrétiens?* Si quelqu'un de ces écrivains dont j'ai signalé les erreurs, tels que M. l'abbé Loisy, n'a pas fait, que je sache, profession expresse d'être un démocrate chrétien, *c'est dans les revues des démocrates chrétiens qu'il a publié ses écrits, c'est par les revues et par les journaux des démocrates chrétiens qu'il a été soutenu, loué, exalté* (1).

En finissant, Mgr Turinaz adressait un éloquent

(1) Il ne faut pas perdre de vue que Mgr Turinaz fut un rallié d'avant la lettre. Il avait été des premiers à prêcher l'acceptation de la forme républicaine et du terrain constitutionnel. Mais, en vrai évêque, comme Mgr Isoard, la pensée ne lui était pas venue un instant, en entrant dans les vues du Pape, de mettre en balance la République et les intérêts sacrés de l'Eglise.

appel à ses collègues dans l'épiscopat, les pressant, les conjurant de réagir contre de si grands maux et de si grands périls par un acte collectif, à l'imitation des évêques d'Angleterre, d'Autriche, etc., afin d'opposer une digue à ce flot d'innovations par la solennité de cet avertissement. Lui-même raconte quel fut le succès de son appel :

Mais on m'objectera qu'à la fin de ma brochure j'avais demandé aux évêques de France de faire ce qu'ont fait si souvent les évêques de tant d'autres pays : de publier une déclaration résumant les principales doctrines, entreprises ou tendances opposées à la foi et à la discipline dans l'Eglise de France, à l'heure présente. Cette déclaration devait être l'application des enseignements de l'Eglise et surtout des récents enseignements de Léon XIII aux doctrines erronées, aux tendances dangereuses, aux innovations et aux tentatives coupables. Il est vrai ma demande n'a point été entendue, bien que cette déclaration n'eût soulevé aucune lutte contre le pouvoir civil et que l'épiscopat fût resté ainsi sur un terrain qui est le sien et qui ne peut lui être contesté par personne. Je l'avoue : j'ai fait cette demande avec bien peu d'espoir de réussir. Je n'en suis pas moins convaincu que l'acte que je demandais aurait été très utile. N'eût-elle obtenu que l'adhésion de la moitié des évêques de France, cette déclaration aurait arrêté un grand nombre de prêtres et de fidèles sur des voies mauvaises; elle aurait éclairé la bonne foi d'un grand nombre; elle aurait détruit en très grande partie au moins l'influence de doctrines qui se sont répandues partout; elle aurait sauvé bien des âmes (1).

Ah! nous pouvons bien le dire, si les évêques de France avaient déployé à l'égard des novateurs la

(1) *Encore quelques mots sur les périls de la foi*, page 12.

vingtième partie de l'énergie qu'ils montraient contre les « réfractaires », « la confusion doctrinale et l'anarchie intellectuelle » n'auraient pas fait tant de ravages! Que rapportaient-ils de Rome le plus souvent, du moins que faisaient-ils connaître publiquement de leurs communications avec le Saint-Père? C'étaient presque toujours des avis, des reproches, sur la fidélité aux directions pontificales en matière politique, avertissements formulés en termes généraux, mais auxquels les faits ambiants donnaient nécessairement la signification d'une adhésion explicite à la République et du désarmement devant sa tyrannie.

Prenez, par exemple, *l'Univers* des 11 et 16 janvier 1898, où l'on fait un long relevé des allocutions épiscopales, à l'occasion du jour de l'an. De quoi est-il question d'un bout à l'autre? De ces directions pontificales. Rien, ou à peu près rien, sur le reste. On dirait qu'un seul péril menace la France, celui que courrait le Gouvernement qui la tyrannise (1).

Et si quelque évêque, comme Mgr Isoard ou Mgr Turinaz, élève publiquement la voix, les organes catholiques par excellence, *l'Univers* et *la Croix*, s'efforcent de faire silence, ou même laissent percer le blâme et adressent le témoignage de leur sympathie à ceux dont les prélats dénoncent les erreurs.

Quelle est l'explication de toute cette conduite? Il n'y en a pas d'autre que la crainte d'enrayer le

(1) Il serait certainement très injuste de méconnaître les efforts de plusieurs évêques pour réagir contre les erreurs envahissantes, et très faux de dire qu'ils n'ont rien fait pour les arrêter. Mais c'étaient des efforts isolés, trop rares, redoutant la publicité qui eût été nécessaire. Exprimant ici un jugement d'ensemble sur la situation, nous ne croyons pas avoir dépassé la limite du vrai.

mouvement démocratique dans lequel on a engagé toutes les forces du catholicisme, la nécessité de sauvegarder le crédit de ses champions, la peur de se trouver d'accord avec les réfractaires, l'impossibilité pratique de dégager les directions et les vues politiques de Léon XIII de l'intolérable et scandaleux abus qu'on en faisait dans l'ordre doctrinal et religieux (1).

(1) On peut en voir des exemples dans l'attitude de *l'Univers* à l'égard de M. Fonsegrive, condamné par Mgr Turinaz, de Mgr Isoard à propos du congrès de Bourges. Les brochures de Mgr Turinaz que nous venons de citer donnèrent lieu à des démêlés entre lui et *la Croix*. N'ayant pu obtenir satisfaction de ce journal, Mgr Turinaz publia un fascicule avec ce titre : *l'Evêque de Nancy, la Croix et le Sillon.* J'en extrais ce qui suit :

Lettre à M. le Directeur de *la Croix* (Nancy, le 28 juillet 1904).

« *La Croix* d'aujourd'hui samedi 23 juillet publie un article sur ma brochure : *Encore quelques mots sur les périls de la foi et de la discipline dans l'Eglise de France.* Après avoir rappelé ma brochure parue il y a deux ans, vous ajoutez : « Celle-ci *est une suite en tête de laquelle* Mgr de Nancy repond aux diverses critiques que sa *plaquette* de 1902 souleva ». Je comprends parfaitement que les illustres savants et les illustres écrivains de *la Croix* parlent avec un tel dédain et dans un tel français de la « *plaquette* » de l'évêque de Nancy, qui a été cependant répandue à 9.000 exemplaires et qui a fait reculer sur tant de points la démocratie chrétienne.

« Il n'y a pas une seule affirmation, je pourrais dire une seule phrase de votre article qui ne soit en opposition manifeste et flagrante avec la vérité.

« Vous dites « que vous ne voulez vous occuper que des matières ayant un caractère social ». Et vous ajoutez « que je m'occupe surtout du journal *la Justice sociale* et du *Sillon* ». Vous donnez ainsi à vos lecteurs l'idée la plus fausse de ma brochure.

« J'ai consacré 44 pages de cette brochure, en accumulant les textes des démocrates chrétiens et non pas seulement de *la Justice sociale* et du *Sillon*, à démontrer que les démocrates chrétiens sont en révolte évidente contre tous les enseignements de Léon XIII et de Pie X sur la *démocratie chrétienne.*

« Vous dites que vous ne pouvez reproduire les reproches que j'adresse « aux vaillants jeunes gens groupés sous la bannière de M. Marc Sangnier ». « Car, ajoutez-vous, Mgr Turinaz, recherchant leur action dans tous les *événements contemporains*, cela nous entraînerait trop loin. » Ceci est absolument inexact. Il ne s'agit pas

On peut dire qu'à cet égard toutes les provocations sont restées sans réponse, provocations insolentes au point de mettre en cause l'honneur

Monsieur, d'*événements contemporains ;* il s'agit des plus graves erreurs au point de vue social et au point de vue religieux et de toutes les erreurs condamnées sur ce double terrain depuis vingt ans par Léon XIII et Pie X. J'ai démontré, en effet, l'union intime, complète du *Sillon* et de la démocratie chrétienne et, par conséquent, la part de responsabilité du *Sillon* dans toutes ces révoltes obstinées contre les enseignements du Saint-Siège. J'ai demontré que les démocrates chrétiens avaient enseigné, propagé et défendu les erreurs du Congrès des Religions, de l'Américanisme, de M. Loisy, de Mme Marie du Sacré-Cœur, de très graves erreurs sur Jésus-Christ, l'Eglise, la Réforme, le Concile de Trente, etc., etc. J'ai rappelé les accusations et les injures du *Sillon* à l'égard des vrais catholiques et ses concessions aux pires ennemis de l'Eglise, etc. Et vous traduisez tout cela par « leur action dans tous les *événements contemporains* » !

Plus loin on trouve cette explication du Directeur de *la Croix*, qui cache, sous un prétexte spécieux, cet esprit de conciliation à tout prix, directement issu de l'américanisme dont la plupart des catholiques de France sont imbus aujourd'hui, et au nom duquel on nous prêche à temps et à contre-temps l'union, c'est-à-dire le silence, comme si l'union dans l'Eglise avait pour base le silence sur l'erreur.

« En droit et en conscience, il m'est interdit de faire cette insertion. En conscience, parce que la ligne de conduite que je me suis imposée en prenant la direction de *la Croix* a été *d'écarter les polémiques et tout ce qui serait de nature à compromettre l'union si nécessaire et si hautement recommandée entre les catholiques.* »

L'Univers du 12 février 1902 n'entendait pas les choses autrement. Il annonce en ces termes la brochure de Mgr Turinaz sur *les Périls de la foi :* « Nous demandions dernièrement que toutes les polémiques sur les questions qui divisent actuellement les catholiques fussent renvoyées *pour le moins* après les élections. Cet appel, qui eut de l'écho, nous y revenons encore, mais en même temps nous devons signaler un écrit *qui en rendra le succès difficile.* Il s'agit d'une brochure de 100 pages, dont Mgr Turinaz est l'auteur. » Et *l'Univers* intitulait cet article : *Polémique religieuse,* plaçant ainsi au même rang les laïques, les prêtres sans autorité qui répandent des erreurs, des semences de désordre et de révolte, et l'évêque qui, usant d'une autorité de droit divin, les réfute et les condamne.— Ce fut l'occasion d'un débat public entre Mgr Turinaz et *l'Univers*, sur lequel nous reviendrons.

du chef de l'Eglise. Où étaient donc ses gardiens et ses défenseurs ?

Les défroqués, les révoltés eux-mêmes n'épargnèrent pas à Léon XIII leurs applaudissements. *Le Figaro* ayant un jour parlé d'une tournée de prédication que Mme Loyson venait de faire en Amérique, l'ex-père Hyacinthe adressa à ce journal une lettre rectificative où l'on pouvait lire :

Ni aux Etats-Unis, ni ailleurs, Mme Loyson n'a *prêché*, mais sans monter jamais dans la chaire réservée aux ministres du culte, elle vient, en effet, de *plaider* dans les églises comme dans les salons, devant de nombreuses assemblées, la cause de la réforme religieuse que je sers en France depuis plus de quinze ans, et à laquelle l'*attitude nouvelle et singulièrement hardie du Pape Léon XIII donne de premiers gages* (1) ».

On connaît la lettre de M. l'abbé Loisy à un jeune apologiste sur la fondation et l'autorité de l'Eglise, où il expose ainsi ses vues de démocratisation (2) :

J'ai dit que le Christ n'avait pas fondé une hiérarchie de domination, mais une hiérarchie de dévouement, de service... J'avais oublié la thèse ingénieuse d'après laquelle le Christ a bien pu choisir une croix pour lui, en réservant un trône à son vicaire... Grâce à l'Evangile, les peuples modernes arrivent à comprendre que l'unique raison d'être de l'autorité, dans une société humaine, est le bien de la collectivité... ne sont-ce pas les besoins de celle-ci qui ont légitimé le développement de la hiérarchie ? Et ne resteront-ils pas la suprême loi dans l'évolution ultérieure du pouvoir ecclésiastique ?... Des

(1) Cité par Pecoadut : *les Catholiques*, Dentu, p. 251. — On a vu plus haut la politique de Léon XIII rendue solidaire de l'américanisme, et les désillusions de M. Charbonnel (tome I, page 133).
(2) *Autour d'un petit livre*, pp. 157-186.

esprits curieux de pénétrer le secret des temps futurs pourraient se demander si l'Eglise catholique, après avoir poussé presque aux dernières limites l'application du principe d'autorité, ne devra pas bientôt, en donnant à son action un caractère de moins en moins politique et de plus en plus chrétien, suivre les progrès généraux de l'humanité civilisée, atténuer les formes des politiques dont son gouvernement s'est entouré, à l'instar des gouvernements humains, qui maintenant sont obligés de les abandonner peu à peu... La défiance réfléchie chez les uns, instinctive chez le plus grand nombre, que les hommes de notre temps et de notre pays nourrissent à l'égard de l'Eglise, vient précisément de ce que l'individu, la famille et l'Etat modernes entendent sauvegarder leur autonomie : ils craignent de se faire les clients du sacerdotalisme, les serviteurs d'une théorie qui les dominerait à son profit, etc.

Mais a-t-on pris garde aux lignes qui terminent cette lettre :

Qu'a donc fait pendant vingt-cinq ans le grand Pontife que l'Eglise vient de perdre, si ce n'est de chercher, avec une patience infatigable, les moyens de réconcilier le catholicisme avec la société contemporaine ? En écrivant que le Pape existe pour le service de l'Eglise, je songeais à Léon XIII, ET JE ME DISAIS QUE SON SERVICE A ÉTÉ GLORIEUX ET BON.

Voici le même hommage insultant rendu en d'autres termes, et les directions pontificales prises par un des principaux organes du catholicisme progressiste pour le pivot et le centre de ses erreurs :

En résumé, le catholicisme doit être *présenté* à nos contemporains *selon leur mentalité, selon leurs habitudes acquises et particulières*. En France, cette mentalité se complique des exigences pratiques imposées par

le régime universitaire dont tout l'enseignement public dépend et qui forme l'élite pensante du pays. Entre le catholicisme pris comme point d'arrivée et l'esprit scientifique pris comme point de départ, il faut une compénétration de terminologie, de méthode, d'attitude générale ; entre l'un et l'autre, il faut une sorte de *pont mobile, un transbordeur*. Ceci explique et justifie en général l'attitude décrite plus haut, laquelle diffère absolument de l'attitude *classique autoritaire traditionnelle*. Les penseurs laïcs, les universitaires, les sociologues, les politiques de bonne foi ne *peuvent venir à l'Eglise que dans ces conditions à la fois particulières et générales. Faisons des directions pontificales le lien commun de l'action rénovatrice ; qu'elles soient autant un point de départ qu'un point d'arrivée.* Seules, les circonstances peuvent dicter l'attitude autoritaire ou l'attitude pénétrante.

S'il fallait s'en rapporter à la matérialité des faits, rien ne fut plus discuté que les directions de Léon XIII. Il faut remonter au jansénisme de la pire époque pour trouver une contradiction analogue.

Grégoire XVI, qui condamna Lamennais *sous la pression gallicane et monarchique*, s'accommoda, à *contre cœur*, il est vrai, d'une attitude qui n'était pas, en France, catholique. *On sait ce qu'il en est résulté depuis soixante ans : un abaissement de l'idée chrétienne au triple point de vue politique, social, intellectuel.* Léon XIII n'a que peu ménagé les immobilités convaincues, les dogmatiques statiques, le classicisme insuffisant et périmé. *Il s'est montré le pape des transitions prudentes mais nécessaires ; il s'est mis résolument sur le terrain de toutes les adaptations possibles ; action colossale, inouïe, très rare dans l'histoire de l'Eglise ; action providentiellement favorisée par une merveilleuse longévité*(1).

(1) M. l'abbé Denis, *Annales de la philosophie chrétienne*. Décembre 1901.

Nous avons rapporté tout à l'heure le grave jugement de Mgr Turinaz, rejetant la responsabilité de cette funeste propagande sur les politiciens du ralliement et les démocrates chrétiens. On pense bien que ceux-ci trouvaient cette responsabilité un peu lourde.

La Démocratie chrétienne n'a rien de commun avec l'américanisme, l'affaire de Madame Marie du Sacré-Cœur, les congrès sacerdotaux, la néo-apologétique, le criticisme biblique, les nouveautés théologiques, etc... »

Ainsi parlait M. l'abbé Gayraud, dans *la Démocratie chrétienne* d'avril 1902. Voilà qui appelle un de ces distinguo par lesquels nous sommes habitués, entre gens de l'Ecole, à vider les gros sophismes qu'une expression à double sens permet de présenter avec la plus complète apparence d'honnêteté. Si M. l'abbé Gayraud a voulu dire que l'action populaire chrétienne, dénommée aussi démocratie chrétienne, mais enfermée par le Pape dans les règles les plus précises de prudence et d'orthodoxie, n'a rien à voir avec toutes ces « histoires », il a cent fois raison. L'autorité pontificale ne s'est fait entendre que pour l'en préserver. Mais il en est tout autrement de l'école, du parti de la démocratie chrétienne, que nous avons vu et que nous allons voir encore à l'œuvre. Quels ont été les vulgarisateurs de ces innovations périlleuses, les défenseurs de ceux qui les inventaient, leurs soutiens déclarés ou discrets? Quels ont été les initiateurs du mouvement? Ils sont là, tous, les docteurs du ralliement, les interprètes patentés des directions pontificales, les apôtres de la démocratie chrétienne. Ce n'est plus le moment

de se faire humble et de disparaître. *Cuique suum.*

Qui donc a soutenu avec plus d'intransigeance la politique de ralliement et les erreurs des démocrates chrétiens, que *l'Univers*, que MM. Harmel, Fonsegrive, Goyau, Sangnier, etc., que les abbés Klein, Naudet, Lemire, Dabry, Dehon, etc.. ? Ce sont eux, eux presque tous, et eux à peu près seuls, que nous retrouvons ici en face de nous, sinon à titre d'inventeurs, du moins à celui de hérauts.

Et ce n'aurait pas été assez, s'ils n'avaient invoqué le plus souvent, comme nous venons déjà de le voir, les mêmes directions pontificales, en faveur de cet autre genre d'erreurs.

Aussi, de là vient que, comme tout s'inclinait en France, dans l'ordre politique, au seul nom de ces directions; de même, leur prestige, leur crédit plus ou moins légitime en imposait à presque tous dans l'ordre de la vérité religieuse. La crainte d'encourir un soupçon d'opposition latente ou d'hostilité tenait closes les lèvres qui auraient dû s'ouvrir.

Mais voyons par le détail si M. l'abbé Gayraud défend à bon droit ses amis d'être pour rien dans le congrès des religions, dans les congrès sacerdotaux, l'américanisme et le reste.

CHAPITRE II

Le Congrès des religions

I. — Démocratie et religions.

Le projet d'un congrès des religions à Paris, à l'Exposition de 1900, à l'instar de celui qui se tint à Chicago en 1893, avait une étroite liaison avec l'évolution démocratique si hautement souhaitée par les partisans des directions pontificales, et avec ce genre d'action dite sociale qu'ils tendaient à substituer à une action catholique corrélative des libertés de l'Eglise qu'ils ne se mettaient plus en peine de défendre.

Ce rapport est clairement exposé par un des membres les plus actifs et les plus éminents du congrès de Chicago, Mgr Keane, recteur de l'Université de Washington. Dans son discours au Congrès scientifique international des catholiques, à Bruxelles, en 1894, il proposait à l'Europe cette sorte de fusionnisme de patries et de religions :

Nous avons pensé que nous aurions l'occasion de donner au monde entier une grande leçon. Quand nous étudions la carte de l'Europe, nous voyons là marquées de petites divisions. Des lignes traversent ces cartes en tous sens. Elles n'indiquent pas seulement des

divisions territoriales ; elles signifient encore : jalousie, haine, hostilité, division des cœurs, qui se traduisent par Dieu sait combien de milliers d'hommes armés pour détruire le monde! Or, de toutes ces nations, la Providence a permis l'émigration parmi nous. *Toutes les nations se trouvent représentées chez nous ; elles y vivent mêlées entre elles, fraternellement, sans hostilité aucune*. C'est le privilège que Dieu a donné à l'Amérique, de détruire ces traditions de jalousies nationales que vous perpétuez en Europe pour les fondre toutes dans l'Unité américaine.

Il y avait la même leçon à donner sur le terrain religieux. Toutes les fois que je me sens tenté de pessimisme, j'ai un remède : je regarde autour de moi, et je vois que le genre humain se met de plus en plus à détester la haine et l'hostilité. Il y a un effort incontestable de l'humanité vers des mœurs plus douces, une plus grande floraison de la charité. Mais n'est-ce pas là le but de la religion d'unir l'homme avec Dieu et avec ses frères? La religion, c'est la charité! Lors même que nous ne pourrions nous entendre sur les croyances, n'était-il pas possible de s'accorder sur la charité?

Ce serait déjà beaucoup de donner cette leçon, même aux chrétiens, que pour aimer Dieu il n'est pas nécessaire de haïr son frère qui ne l'aime pas comme nous ; que, pour être fidèle à notre foi, *il n'est pas nécessaire de demeurer en guerre avec ceux qui comprennent la foi autrement que nous*... (1).

(1) Un Hindou, qui a pris ses grades à l'université de Cambridge, exprimait, à Chicago même, son appréciation sur les résultats réels de cette malheureuse entreprise.

« Dans l'Inde, disait ce M. Satthianadhan, la conséquence du congrès de Chicago a été positivement nuisible au progrès du christianisme. L'impression que nous avons recueillie est que les Américains ne sont pas satisfaits du christianisme, et qu'ils le regardent comme l'un des nombreux systèmes religieux qui ont une relative excellence. Nos délégués sont revenus persuadés que la religion des Hindous est aussi bien adaptée aux besoins de l'Inde que le chris-

Et le même personnage disait encore, dans un article publié par le *Bulletin de l'Institut catholique de Paris :*

Puisqu'un trait distinctif de *la mission de l'Amérique* est, *par la destruction des barrières* et des hostilités qui séparent les races, le retour à l'unité des enfants de Dieu longtemps divisés, *pourquoi quelque chose d'analogue ne pourrait-il pas se faire en ce qui concerne les divisions et les hostilités religieuses?* Pourquoi les congrès des religions n'aboutiraient-ils pas à un congrès international des religions où tous viendraient s'unir dans une *tolérance* et une charité mutuelles, où toutes les formes de religion se dresseraient ensemble contre toutes les formes d'irréligion?

Le compte rendu officiel du congrès fut résumé par M. Bonet-Maury, professeur à la Faculté de théologie protestante, dans un livre : *le Congrès des religions à Chicago en 1893*. En voici la conclusion :

Il est difficile de mesurer sur-le-champ la vraie portée des événements dont on est le témoin, car on est enclin à les exalter ou à les dénigrer, suivant les sentiments qu'ils nous inspirent. C'est ce qui est arrivé au premier Congrès des religions. Les uns l'ont salué comme la Pentecôte de l'esprit nouveau de fraternité qui doit animer les hommes; les autres, au contraire, n'y ont vu qu'une vaine tentative pour faire la synthèse des religions sur la base d'une morale commune et d'une vague sentimentalité religieuse. Quant à nous, nous espéronsa voir persuadé ceux qui nous auront lu attentivement, que cela n'a été ni l'un ni l'autre ; mais bien un *concile œcuménique des religions historiques*,

tianisme l'est à ceux des Américains, et même avec l'opinion que l'Amérique offre un champ tout préparé aux missionnaires hindous. » (Cité par Mgr Delassus, *l'Américanisme*, p. 303.)

essayant de s'entendre sur certains principes moraux et religieux communs pour une action d'ensemble contre de communs adversaires. A ce titre, c'est, à mes yeux, l'événement qui peut avoir la plus grande portée morale sur l'humanité depuis la *déclaration de 1789 sur les droits de l'homme et du citoyen*, il ne fait que répondre aux aspirations de l'élite religieuse des races civilisées.

M. l'abbé Charbonnel, auteur du projet du Congrès pour 1900, met ainsi en relief son rapport avec le mouvement d'action sociale, dans le fameux article de *la Revue de Paris* du 1er septembre 1895, qui lançait ce projet dans le public :

La religion, a dit Carlyle, est chose vivante, par conséquent mouvante. Elle doit s'adapter aux besoins que chaque jour renouvelle. Si les doctrines sont immuables dans leur essence, il y a un développement et, en quelque sens, une évolution des doctrines par l'interprétation qui les applique aux circonstances changeantes. A l'heure présente donc, le christianisme donne à sa prédication et à son apologétique un but social : il proclame parmi les peuples modernes l'esprit démocratique de l'Evangile ; il rappelle les devoirs de charité, de justice, de pitié, et même il intervient pour la réconciliation et l'apaisement dans les conflits de nos démocraties. Par l'impulsion de son grand Pape, l'Eglise catholique est à la tête d'un véritable mouvement d'études sociales. Les théologiens et les orateurs s'attachent à la recherche des moyens pratiques d'assurer un ordre social plus juste.

A tous les observateurs sérieux, aux philosophes, aux hommes politiques, aux sociologues, il paraîtra d'un grand intérêt d'étudier, telle qu'elle pourra s'affirmer dans un congrès, cette vitalité nouvelle des religions et spécialement du christianisme. Dussent-ils combattre ce réveil de l'action religieuse, encore faudrait-il qu'ils fus-

sent avertis de l'évolution profonde qui a rendu possible un pareil phénomène (1).

II. — But du congrès.

Dans ce même article-programme, M. Charbonnel exposait ainsi le but du congrès avec une franchise et une logique qui du moins ne permettaient pas de méprise :

Sans doute, la fusion de toutes les croyances est un rêve vain... Mais ne pourrait-on pas tenter ce qui s'appellerait bien l'union morale des religions ? Il se ferait un *pacte de silence* sur toutes les *particularités dogmatiques* qui divisent les esprits, et un *pacte d'action commune* par ce qui unit les cœurs, par la *vertu moralisatrice et consolante qui est en toute foi*. Ce serait l'abandon des vieux fanatismes. Ce serait la rupture de cette longue *tradition de chicanes* qui tint les hommes acharnés à de *subtils dissentiments de doctrine* et l'annonce de *temps nouveaux*, où l'on se soucierait moins de *se séparer en sectes et en chapelles*, de creuser des fossés et d'élever des barrières, que de *répandre, par une noble entente, le bienfait social du sentiment religieux*.

Les sectaires (2) et j'entends *les sectaires de croyance*, ont une objection plus grave. Pour eux, le principe

(1) Il dit encore : « De jeunes catholiques de l'Université, M. Georges Fonsegrive et M. Georges Goyau, qui écrivaient alors au *Monde* et dont on sait aujourd'hui, par *la Quinzaine*, l'effort à rendre *plus sociale* l'action de l'Eglise, entrèrent aussi dans nos vues. »

(2) Ceux qu'on eût appelé les réfractaires, si un acte positif de Rome n'était intervenu.

même d'un Congrès des religions serait contestable. Reconnaître à toutes les formes le droit commun d'exposer leurs credos, ce serait pour la vraie église, quelle qu'elle soit, comme un désaveu de la tradition dogmatique d'une seule vérité dans une seule église, et l'acceptation de cette idée hérétique que toutes les religions sont bonnes et toutes d'une égale valeur.

Ne dissimulons pas aux sectaires que l'œuvre du Congrès universel des religions sera surtout dirigée contre eux. Un Congrès des religions est une réunion d'hommes de croyances diverses, où chacun a le droit d'exposer sa foi, où tous admettent la valeur que donnent à la vérité complète et à l'erreur même la bonne foi et la sincérité. Un Congrès des religions, c'est un congrès d'hommes religieux.

Les lacunes de telle confession ne sont point déniées, non plus que la supériorité de telle autre. Il n'est rien énoncé, par le fait même du congrès, sur la valeur absolue des credos. Mais c'est moins à comparer leur valeur absolue ou objective, dans la « lettre », qu'un pareil rapprochement des religions doit servir, qu'à reconnaître leur valeur relative ou subjective par l'appropriation que s'en font les âmes, ainsi que les droits égaux de toutes les consciences qui les professent « en esprit et en vérité ». Les religions, de la sorte, sont regardées du côté de l'homme. Elles sont considérées moins comme des doctrines abstraites, plus comme un élément de la personnalité morale, et *il ne s'agit point tant de credo et de vérité que d'âmes croyantes et de sincérité.*

C'est l'Eglise catholique, chacun en a le sentiment, qui devra faire, pour cette grande idée du Congrès universel des religions, les concessions les plus généreuses. Cette générosité aura son retour.

Nous avions donc raison de dire que les démocrates, en exagérant l'action sociale de l'Église, tendent à l'indifférentisme dogmatique.

III. — Sympathies et oppositions.

Si nous cherchons d'abord avec quels concours ce projet fut élaboré, voici ce que nous trouvons dans le récit de M. Charbonnel (1) :

J'étais, il y a quelques années, professeur de rhétorique au collège libre de Meaux. Nous nous réunissions souvent entre amis, dans le vieil évêché de Bossuet. Notre « ancien » de Saint-Sulpice et de l'Institut catholique, *M. l'abbé A. Joiniot*, venait d'être nommé, en pleine jeunesse, vicaire général de Mgr de Briey. Nous l'aimions comme un camarade, et nous l'écoutions comme un maître. C'était donc, autour de lui, de très libérales conversations, de très larges et chaleureuses discussions.

L'un d'entre nous, *M. l'abbé Félix Klein*, qui maintenant fait un cours de littérature française à l'Institut catholique de Paris, avait exprimé l'idéal moderne de nous tous par un beau livre : *les Tendances nouvelles en religion et en littérature*. Et, précisément, M. l'abbé A. Joiniot en avait écrit la préface, un chef-d'œuvre de forte, jeune et rénovatrice pensée, pour marquer le début de ses hautes fonctions ecclésiastiques.

C'était le temps où l'affaire des *Chevaliers du Travail*, le discours du cardinal Gibbons à Rome sur *l'Eglise et la Démocratie*, le passage à Paris et les conférences de *Mgr Ireland*, tournaient vers l'Eglise des Etats-Unis l'attention des catholiques de France. Les hardiesses et la vitalité des grands évêques de là-bas, leur compréhension vraiment nouvelle du christianisme social et des rapports de l'Evangile avec les besoins de la société présente nous transportèrent d'admiration.

(1) *Congrès universel des religions en 1900*, pages 30 et suivantes.

Nous traduisîmes les discours les plus importants de Mgr Ireland. M. l'abbé Félix Klein les publia sous ce titre : *l'Eglise et le Siècle*. Cela fit le tour de la presse.

Un jeune clergé commença de s'affirmer, qui peu à peu fortifierait en lui la conviction qu'un renouvellement d'âme et de vie est nécessaire dans l'Eglise et qui finirait bien par rejeter l'étroit servage des routines vieillottes.

Quelle grande joie ce nous fut d'apprendre, vers la fin de 1893, dans quel esprit de généreuse tolérance les catholiques d'Amérique, hardiment dirigés en cela par le cardinal Gibbons et Mgr Ireland, avaient accepté de se faire représenter au Parlement des religions! La jeune Eglise d'outre-mer engageait donc la vieille Eglise d'Europe dans des voies nouvelles. Une évolution s'annonçait, qui pourrait être profonde. Beaucoup d'idées avaient été exprimées à Chicago, beaucoup de tendances indiquées, dans le sens du respect des consciences sincères, de la conciliation et de la paix des âmes, de l'acceptation de la liberté commune pour toutes les confessions religieuses, et de ce qu'on appellerait bien *l'utilisation sociale des croyances.*

Fermement reprise parmi nous, hommes du Vieux Monde, cette œuvre de rénovation serait menée à son terme. Un Congrès universel des religions, qui se tiendrait en quelque pays d'Europe, moins loin de Rome et des regards du Pape, consacrerait par un développement et une extension naturels ce qui avait été fait en Amérique, au Parlement des religions.

Le projet d'un Congrès universel des religions nous parut donc être le plus solennel et le plus efficace moyen de signaler au monde *l'évolution du catholicisme.*

Je fis, de mon côté, beaucoup de visites. Je crois pouvoir dire que je parvins à établir une sorte d'enquête de l'opinion moyenne du clergé. Le résultat ne donna point raison au scepticisme de Mgr d'Hulst.

Très saintement attaché aux traditions d'une mysticité

aveugle et silencieuse, le clergé de paroisse ignorait jusqu'au fait de la tenue d'un Parlement des religions à Chicago, et bien entendu, ce qu'il avait pu être. Renouveler cela, qu'était-ce donc? Faire un Congrès des religions en 1900, à quoi bon? Telles furent, partout, les paroles d'accueil.

Mais *le clergé intellectuel*, le clergé d'enseignement et *d'action sociale, celui qui depuis a fait le Congrès ecclésiastique de Reims*, se montra plus compréhensif de la nouveauté qui lui était proposée. Une réunion des représentants de toutes les religions du monde, dans laquelle l'idée religieuse, en sa forme la plus générale, serait défendue et célébrée pour le bienfait moral qu'elle apporte à l'humanité, fut jugée un noble rêve, dont il importait de tenter la réalisation.

Le R. P. Didon, l'abbé Lemire, député du Nord, et *l'abbé Naudet*, directeur du journal *le Monde*, furent les partisans le plus vite et le plus franchement conquis du Congrès des religions. De jeunes catholiques de l'Université, *M. George Fonsegrive*, par exemple, et *M. Georges Goyau*, qui écrivaient alors au *Monde* et dont on sait aujourd'hui, par la revue *la Quinzaine*, l'effort à rendre plus sociale l'action de l'Eglise, entrèrent aussi dans nos vues. Une démarche hasardée à *l'Univers*, auprès des Veuillot, me fit espérer qu'il n'y aurait point là d'opposition violente, mais seulement quelque prudente timidité.

Une réunion eut lieu aux bureaux du *Monde*. Les principaux rédacteurs du journal, parmi lesquels M. Levé, et quelques-uns des plus résolus partisans du congrès y prirent part. On poussa assez loin les choses : car il fut question, sur la proposition qu'en fit *M. l'abbé Naudet*, de constituer un Comité de propagande. Nous avions de sérieux motifs de croire que le cardinal Langénieux, de Reims, et le cardinal Lecot, de Bordeaux, seraient favorables au projet. On parla d'offrir à l'un ou à l'autre de ces prélats la présidence du comité. Et enfin.

il fut entendu qu'un *Mémoire* serait rédigé sur le congrès universel des religions à tenir à Paris en 1900, et qu'il serait envoyé au cardinal Rampolla pour être soumis à Léon XIII.

L'abbé Klein, pour sonder l'opinion publique et la préparer, traduisit dans le *Bulletin de l'Institut catholique* un rapport de Mgr Keane sur le congrès de Chicago, et personne n'y vit de mal (1).

Le 1er septembre, M. Charbonnel émettait son projet par l'article retentissant de *la Revue de Paris*.

⁂

On a vu que l'ambiguïté n'était pas le défaut de ce manifeste. Devant cet acte audacieux, quelle fut l'attitude des uns et des autres, parmi les soutiens des directions pontificales et parmi les réfractaires?

La Vérité disait le 10 septembre :

Les journaux en quête de nouvelles à sensation s'occupent d'un projet de Parlement des religions à Paris pour 1900. Ce serait une des « attractions » de la future Exposition. L'idée de cet étrange congrès a été émise par M. l'abbé Charbonnel, dans un article de la *Revue de Paris*. Jusqu'ici le projet en question n'existe que dans l'esprit de son auteur. Nous doutons qu'il devienne jamais une réalité. Ce serait le prendre beaucoup trop tôt au sérieux que de commencer à le discuter dès maintenant.

Il nous suffira de dire, avec tous les égards dus à l'estimable ecclésiastique qui vient, en compagnie de quelques autres, de lancer dans le public français cette idée à l'américaine, qu'un Parlement des religions à Paris

(1) Houtin, *l'Américanisme*, page 248.

nous paraît une *entreprise aussi inutile qu'incongrue.*

Les diverses religions se connaissent suffisamment en Europe; elles n'ont rien à s'apprendre qu'elles ne puissent déjà savoir. Leur rapprochement n'aurait qu'un pur intérêt de spectacle.

Et quant à la convenance de cette confrontation de la religion catholique avec les autres religions et cultes quelconques, il faut en être arrivé au désarroi intellectuel de cette fin de siècle, pour qu'il puisse y avoir, même parmi les catholiques et jusque dans le clergé, des sentiments divergents à ce sujet.

Un peu plus tard (19 octobre), *la Vérité* traitait à fond la question dans un article magistral :

C'est donc sérieux. Il y a donc des catholiques, des prêtres même, qui adoptent l'idée d'un congrès des religions à l'exposition de 1900 ! Un journal longtemps grave et doctrinal, *le Monde*, soutient vivement ce projet; tel autre ne le repousse point. La presse catholique va-t-elle se laisser aller à toutes les nouveautés, à tous les entraînements d'opinion qu'elle se croyait obligée de combattre autrefois? Est-ce un effet de l'adhésion à l'esprit nouveau, de jeter hors de la voie traditionnelle ceux qui appellent les autres des « réfractaires » ? Vraiment, où en sommes-nous ?

Il y a trente ans, vingt ans, dix ans seulement, l'idée d'adjoindre à une exposition d'arts industriels un congrès cosmopolite des religions eut paru à tout le monde extravagante. Même les plus libéraux d'entre les catholiques, ou même les plus avancés dans les idées du jour, n'auraient jamais conçu le projet d'organiser une réunion religieuse, où tous les cultes, associés dans un même but, se seraient donnés en spectacle aux visiteurs d'une exposition. Jamais les Dupanloup, les Maret, les Montalembert, les Falloux n'auraient supporté que l'Eglise catholique,

qu'ils avaient entrepris de réconcilier avec le siècle, vînt tenir boutique à la foire des religions.

Aujourd'hui le projet est hardiment mis en avant par un groupe d'ecclésiastiques plus ardents que réfléchis. Quoi d'étonnant qu'ils aient déjà gagné à leur cause les gazettes de la curiosité et de l'amusement? Celles-ci ont vu là un attrait original de plus pour la grande exposition « fin de siècle ». Mais *le Monde*, comment a-t-il pu prendre une pareille idée au sérieux?

Il argumente longuement pour prouver qu'elle est excellente, et même qu'elle ne peut être combattue que par des obscurantistes et des réfractaires. Quel document que cet article dans ses colonnes!

Le Monde prétend que le projet d'un congrès des religions à Paris en 1900 n'a pas été encore sérieusement étudié dans la presse religieuse. Et il croit être sérieux lui-même en l'exposant.

L'inconvenance d'une pareille entreprise ne le choque pas. Il ne lui répugnerait pas de voir siéger le prêtre catholique, l'évêque même, et pourquoi pas le Pape? à côté du muphti et du brahmane : d'entendre alléguer le Coran et les Livres sacrés de l'Inde et de la Chine au même titre que l'Evangile. Et même il ne s'effarouche pas à l'idée d'associer la religion aux exhibitions les plus scandaleuses du grand bazar parisien, d'installer le Parlement des religions à côté de la « danse du ventre ». Mais, du moins, à quoi bon? Qu'est-ce que ce congrès des religions ajoutera à la croyance des uns et ôtera à l'incrédulité des autres?

Quel est le but de ses promoteurs? Ils entendent le faire servir au triomphe de l'idée religieuse. Ils veulent que cette assemblée des représentants des divers cultes soit, comme à Chicago, une protestation de toutes les formes de croyance religieuse contre le matérialisme et l'agnosticisme, contre toutes les formes d'irréligion et d'incrédulité, et qu'on y démontre unanimement combien l'irréligion et l'incrédulité sont contraires aux idées

fondamentales du genre humain et à son bonheur.

Mais, est-ce que cette démonstration est encore à faire? Et si elle n'était pas faite; est-ce qu'elle sortirait d'une pareille réunion? Ce qui manque à l'incrédulité contemporaine, ce n'est pas d'ignorer le témoignage des peuples sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, mais bien plutôt d'en vouloir tenir compte. L'incrédulité a ses raisons, qu'elle oppose à la conscience du genre humain. Le congrès des religions ne les détruira point. C'est un lieu commun historique que d'affirmer la croyance de tous les peuples en la divinité et en une vie future. Personne n'y contredit. Mais, après comme avant le Congrès, le positiviste déclarera que le genre humain a cru ce qu'il ne pouvait pas savoir, le matérialiste assurera qu'il s'est trompé, l'indifférent ne se préoccupera point davantage de ce que les autres ont pensé, et le libertin ne trouvera aucune raison de changer de conduite en présence de religions qui toutes, hormis la chrétienne, admettent tous les vices. Où sera donc le profit?

On croit que ce Congrès servira à relever dans les esprits le prestige de la religion, à replacer dans les consciences l'idée de Dieu; ses partisans et *le Monde* en leur nom, nous assurent qu'on y assistera à une grandiose affirmation « faite par toutes les religions, que la *religion est bonne*. Et ce ne seront point *des Dieux* qui s'étaleront au premier plan, ce sera *l'idée de Dieu* dont toutes les religions sont les véhicules plus ou moins parfaits ». L'expression y dépasse la pensée elle-même. Faut-il donc aller jusqu'à l'hérésie pour justifier une entreprise aussi contraire au bon sens qu'à la notion de la vraie religion?

En dépit de tous les sophismes, ce congrès exotique de religions, qu'on rêve de donner en spectacle au monde, ne peut être pour lui qu'*une leçon de scepticisme*.

La vue de la diversité des religions est ce qu'il y a de moins propre à faire naître dans les esprits incrédules la croyance en Dieu, et de plus capable de faire perdre la

foi aux autres. Il en a été ainsi de tout temps. Les Romains commencèrent à perdre la foi en leurs dieux, à mesure qu'ils connurent les divinités des peuples étrangers : d'abord, ils les identifièrent aux leurs pour se faire croire à eux-mêmes et pour faire croire à leurs sujets que c'étaient les mêmes dieux, puis ils finirent par ne plus croire à aucun. C'est le mélange qui avait fait leur incrédulité.

Ainsi en sera-t-il à Paris. Le spectacle de cette multitude de religions associées dans un même but, confondues dans une même représentation, ne fera que fortifier le doute. En présence de tant de religions, on croira plus facilement, ou qu'elles sont toutes bonnes, ou qu'elles sont toutes indifférentes : en voyant tant de dieux, on se demandera si tous ne se valent point ou s'il y en a un seul de vrai. Le Parisien gouailleur refera le mot de ce collectionneur sceptique, dont un ami maladroit venait de faire tomber une idole de l'étagère :

« Ah ! malheureux ! c'était peut-être le vrai Dieu ! »

Ce sera la conclusion d'un grand nombre de visiteurs de l'Exposition. En présence de cette collection de religions, ils se diront : « Il y a peut-être là dedans le vrai Dieu », et d'autres ajouteront : « S'il y a tant de dieux, c'est qu'il n'y en a pas un. »

On assure néanmoins que le Congrès des religions profitera à l'idée religieuse. Que veut-on dire par là ? Sous l'empire du christianisme, l'idée religieuse distincte de la foi en la vraie religion est vaine. Il ne s'agit pas seulement de croire en Dieu d'une manière quelconque, mais de croire en Dieu tel qu'il est. Saint Paul condamne les Gentils *qui ont connu Dieu*, mais sans l'honorer comme tel. L'idée de Dieu n'est rien si elle n'est pas celle du vrai Dieu.

Et qui voudra affirmer que cet incohérent congrès des religions profitera à la connaissance du vrai Dieu, du Dieu des Chrétiens ? Il est impossible surtout que d'une pareille confusion de croyances et de cultes résulte la

conviction que la religion catholique est la seule vraie religion. S'assimilant elle-même aux autres religions, elle s'amoindrirait aux yeux mêmes des incrédules. Dès qu'elle n'affirme plus son incompatibilité avec l'erreur, elle n'est plus qu'une des mille formes de la religion dans le monde.

Elle n'a rien à gagner à se faire voir avec les autres religions en cette exposition cosmopolite de notre fin de siècle ; elle a tant à y perdre. Eh quoi ? l'Eglise catholique n'est-elle pas assez visible dans le monde, pour avoir besoin d'aller se montrer à la foire? Ceux qui ne l'ont pas déjà vue ne la verront pas là ; car ce n'est pas là qu'elle peut apparaître avec les caractères qui la font reconnaître pour la véritable religion.

Dans ce projet saugrenu d'une exposition de toutes les religions conçu par quelques ecclésiastiques de loisir, la foi des simples fidèles ne peut voir qu'une idée de prêtres qui, ne trouvant pas un champ assez vaste pour leur zèle dans le ministère paroissial, dans la prédication, dans l'enseignement, dans les œuvres de charité et d'apostolat, se jettent dans toutes les nouveautés et toutes les entreprises les plus étrangères à l'Evangile.

Il y a mieux à leur proposer. S'ils veulent faire quelque chose d'extraordinaire pour l'exposition de 1900, qu'ils organisent, à cette occasion, une association de prêtres pris dans toutes les paroisses, qui feront, toute la journée, le service d'adoration devant le Saint-Sacrement, afin que les étrangers, en visitant les églises de la capitale, au lieu de les trouver vides, dans ces longues après-midi où le temple saint est comme abandonné, y voient les prêtres catholiques prosternés devant le vrai Dieu, affirmant ainsi aux yeux de tous la vraie religion. Là devant l'autel du Seigneur, en fonction de prière dans la personne de ses ministres, l'Eglise catholique apparaîtra aux incrédules, aux ignorants, aux sceptiques, bien plus visiblement qu'ils ne la discerneraient dans les bâtiments du Champ-de-Mars, au milieu de la cohue de tous

les rites, et de l'encombrement des idoles. Préparons cette exposition-là, pour l'honneur de Jésus-Christ et de son Eglise.

L'Univers, lui, n'avait pas pu se dispenser de témoigner quelque faveur au Congrès de Chicago, et d'incliner doucement les Français à suivre les Américains. Il disait le 28 mars 1894 :

Il ne paraît pas que nous ayons, en France, prêté une suffisante attention à cet événement vraiment extraordinaire, même par ce temps où rien n'étonne plus; qui a donné en quelque sorte pour complément à l'exposition de Chicago la tenue de ce qu'on a appelé le Parlement des Religions.

L'avouerai-je? l'idée d'annexer au *World's fair* une sorte d'exhibition universelle de l'âme humaine m'avait paru d'abord par trop... américaine. Les adhésions qui y furent données modifièrent bientôt mes impressions. Pourquoi le cardinal Gibbons et l'évêque Keane n'auraient-ils pas exposé la foi et les œuvres du catholicisme devant les protestants, les juifs, les bouddhistes et les positivistes réunis à Chicago, comme saint Paul prêcha le Dieu inconnu devant l'Aréopage? Les succès qu'en le faisant ont obtenus les prélats qui honorent si grandement l'Eglise en Amérique ont bien prouvé que leur participation à une entreprise si étrange aux yeux européens méritait, non pas la critique, *mais les applaudissements, et mieux encore que des applaudissements.*

Non pas que je prétende que l'exemple doive être copié parmi nous. *Hélas!* dans la patrie de saint Louis, de saint Bernard et de Bossuet, un exposé contradictoire du dogme catholique ne serait pas assuré du sympathique respect qu'il a rencontré au milieu de cinquante millions de protestants. Mais ce mémorable événement doit contribuer, ce semble, à nous enseigner à la fois l'ardeur dans l'apostolat et la déférence dans la contradiction en matière religieuse. *Le Parlement des Religions*

est un signe des temps qui mérite la plus grande attention.

Naguère encore, la réserve qu'apportaient les catholiques dans la profession de leur foi avait une raison d'être. L'incrédulité n'accueillait semblables manifestations qu'avec le ricanement de Voltaire. Mais ces jours sont passés. Emu des résultats qu'a produits son triomphe, le philosophisme, dans ce qu'il a de sincère et d'élevé, cherche éperdument une vérité, entière et vivifiante, dont il sent en lui-même le défaut, ou du moins un moyen de salut dont l'urgente nécessité sociale ne peut plus être douteuse ; le rire et l'insulte envers la religion ne sont plus le fait que de ceux dont il est dit : *Cum in profondum venerit, contemnit.* C'est à nous d'aller au-devant de tendances favorables, nous souvenant que la foi est un don de Dieu et que les prémisses qu'en peut posséder la raison sont d'autant plus respectables qu'elles ne sont dues, selon toute apparence, qu'à l'élévation de l'esprit et à la droiture des intentions de ceux qui les possèdent. Et d'ailleurs le catéchisme lui-même ne nous enseigne-t-il pas que les cœurs droits et les esprits sincères appartiennent déjà à l'âme même de l'Eglise ?

Devant le projet de M. Charbonnel, *l'Univers* ne savait trop quel parti prendre, et gardait un silence prudent, persistant. C'était tout ce que le « bon journal » trouvait à dire sur la question. Une fois M. Charbonnel trop compromis, il lui tourna publiquement le dos ; mais celui-ci répliqua qu'on le prenait de trop haut avec lui, et, pour se venger, publia la lettre suivante, datée du mois d'avril 1895 :

Monsieur,

J'ai causé avec mon père de la question si intéressante dont vous m'avez entretenu. Quand l'occasion pourra s'en présenter, mon père sera fort heureux d'en causer avec vous. En attendant, *je puis vous assurer que, de*

prime abord il est plutôt favorable à l'idée de ce Parlement des religions. Si les cardinaux éminents que vous m'avez cités accueillent ce projet, il paraît évident à mon père que le Pape lui-même ne doit pas y être opposé et que, par conséquent, un catholique peut l'accepter également, sans crainte.

Vous pouvez donc être certain que vous ne rencontrerez pas, au principe de ce Congrès, l'opposition de *l'Univers*.

FRANÇOIS VEUILLOT.

M. Georges Fonsegrive, sous le pseudonyme de Jean Lacoste, écrivit un article ouvertement favorable, et joua à *la Gazette de France* le bon tour de le faire passer dans ses colonnes (1).

Après la publication de son programme, M. Charbonnel avait ouvert une enquête. En voici quelques extraits :

Il me parut, dès le jour où fut agitée cette question d'un Congrès des religions, que le *R. P. Didon* serait homme à entrer dans les vues généreusement libérales d'une telle manifestation.

J'allai le voir. « Le Congrès des religions, me dit-il, il faut le faire. C'est la plus grande et la plus belle idée que nous puissions défendre. Moi, je suis pour un pareil congrès, pour un rendez-vous avec tous les hommes religieux de bonne foi devant tous les incroyants capables de respect, où nous parlerons de Dieu, du Christ, et de la force morale ou sociale qui est dans l'Evangile. Car je suis, moi, pour tout ce qui est la vie et l'action. Nous serons éloquents, je vous jure, en une assemblée d'hommes telle qu'il n'en fut jamais. Seulement, que

(1) « C'était signé Jean Lacoste. En réponse à un mot de remerciement, M. Fonsegrive m'écrivit que c'était lui. » (*Histoire d'une idée* p. 94) « Il était inutile, comme on le pense bien, de m'enquerir du sentiment des journaux tels que *la Vérité, la Gazette de France, l'Autorité, la Croix.* » (Ibid.)

de difficultés! Nous avons pris, nous, les catholiques de France, de si lâches habitudes de routine, d'inertie, de calfeutrage dans les sacristies. »

Je pouvais donc demander à l'illustre frère de Lacordaire une lettre d'adhésion. Son secrétaire, le P. Bernard, me l'annonça dans les termes les plus chaleureux.

Monsieur,

Vous ne pouvez douter de l'entière sympathie que le R. P. Didon éprouve pour votre œuvre et de l'intérêt qu'il attache au Congrès des religions. Mais, plus la chose revêt de l'importance à ses yeux, plus aussi il lui répugne de l'aborder sans la préparation suffisante. Très désireux de vous donner satisfaction en écrivant la lettre que vous lui demandez, il ne peut cependant l'écrire « au pied levé », et il vous demande le temps de la réflexion. En tous cas, vous pouvez compter sur son concours.

Fr. Bernard, secrétaire.

M. l'abbé Lemire écrivait le 16 octobre à M. Charbonnel :

Cher Monsieur,

Votre lettre m'arrive au moment où je vais partir pour un court voyage. Je ne puis donc justifier longuement mon opinion.

Mais, en principe, je suis partisan du Congrès des religions, parce que tout ce qui peut faire connaître la vérité doit être approuvé.

Il nous faut revenir aux procédés apostoliques.

Pourvu que la lumière rayonne, peu importe le « chandelier ». Disons, si vous voulez, qu'une exposition peut être une manière de chandelier. Faisons donc briller là-dessus les grandes clartés chrétiennes.

Bien à vous.

Voici, à son tour, M. Anatole Leroy-Beaulieu :

Monsieur l'abbé,

La question que vous voulez bien me poser est de celles qui m'intéressent vivement...

Pour moi, qui prétends trouver, sous la diversité des formes, l'unité du fond commun, un pareil Congrès n'aurait rien que d'édifiant, et je m'imagine volontiers que ce serait là, pour notre âge troublé, le plus religieux des spectacles. Réunir des prêtres et des ministres de cultes divers, les associer publiquement, comme à Chicago, pour une prière commune, ce serait montrer à tous les yeux que les cloisons confessionnelles ne sont plus assez hautes ni assez épaisses pour séparer les croyants en sectes ennemies, pour couper l'humanité religieuse en camps irrémédiablement hostiles...

Si le Congrès de 1900 ne peut avoir lieu, nous aurons toujours eu le Congrès de Chicago; cela seul est beaucoup. Nous aurons vu des prêtres, des évêques, des cardinaux, prendre part publiquement, sans blâme de Rome, à ce premier Parlement des religions. C'est là un fait que nul ne peut supprimer; cela est acquis à l'histoire religieuse. Et quand même un pareil événement ne saurait se renouveler prochainement en Europe, nous pourrions concevoir bien des espérances pour l'avenir (1).

Dans *le Monde*, dirigé par M. l'abbé Naudet, *M. Georges Goyau* publia, le 14 octobre, un article dont M. Charbonnel écrit : « Par sa fermeté, par sa rigueur démonstrative, cet article demeure l'un des meilleurs et des plus complets qui aient été écrits sur le Congrès des religions (2). »

On y lisait :

Léon XIII, dans sa lettre *Præclara* et dans sa lettre au peuple anglais, *met en lumière aussi ce qui rapproche et non ce qui sépare. Il a senti que l'Eglise*

(1) Charbonnel, *Histoire d'une idée*, p. 217.
(2) Page 117.

catholique, prémunie par les enseignements de Pie IX contre les attaques et même contre les surprises de l'erreur, peut désormais, sans péril pour son intégrité, abaisser ses ponts-levis, et qu'on ne commet aucun attentat contre la vérité absolue en cherchant des points de contact avec ceux qui ne la possèdent pas tout entière.

C'est en s'inspirant de cet esprit et en méditant ces exemples que les catholiques doivent participer au Congrès des religions.

Pour excuser leur abstention, ils allégueraient *les droits* de la vérité, qui ne s'accommoderaient pas de certains contacts. On les accuserait de dissimuler, sous cette excuse, leur manque de confiance dans la *force intrinsèque* de la vérité. Leur retraite ne serait point seulement interprétée comme un acte d'intolérance; on jugerait, à travers le monde, qu'elle dénote des hommes de peu de foi.

Si le Congrès ne se tient pas avec eux, il se tiendra sans eux. Toutes les réligions oseront s'affirmer, et le catholicisme boudera. On ne dira point qu'il est ombrageux, mais qu'il est peureux. Car Jésus, son fondateur, a commandé de mettre la lumière sur le chandelier, non sous le boisseau. Et l'on ne s'expliquera pas que, dans un Congrès des religions, le public et le monde laïque sont fort indifférents. Plus seront étroites les frontières de l'Eglise et plus hautes en seront les barricades, plus ces catholiques s'y complairont. Plus seront étroites leurs idées, plus ils se croiront de l'Eglise. Le progrès leur fait peur. Mais le terme même de « réactionnaires » est trop honorable pour eux ; car ils n'agissent en aucun sens, même en arrière. Je les appellerais volontiers *les catholiques sédentaires*. Ils seront les adversaires du Congrès des religions. L'Eglise n'est point sédentaire, elle, mais apostolique; elle ne doit point s'enfermer, mais rayonner; elle remorque ces brebis-là, mais ne s'attarde pas avec elles...

IV. — La lettre du Pape.

Le Congrès universel des religions avait été bien loin de rallier l'opinion générale du clergé et des catholiques aux Etats-Unis ; en France, pays latin, l'idée devait heurter encore beaucoup plus les esprits. Le même mélange des religions n'y existe pas. Il n'en était que plus frappant de voir les conditions différentes dans lesquelles le projet surgissait. *L'initiative du congrès de Chicago avait été prise par des protestants auxquels des catholiques s'étaient ralliés. Celle du Congrès de Paris fut prise par des prêtres catholiques.*

C'est un signe étrange, — disait *le Journal des Débats*, — c'est un signe étrange que des prêtres catholiques se mettent à la tête d'un Congrès des religions. En réalité, il n'y a point lieu de s'en étonner, si l'on a suivi, depuis quelques années, les prédications et les écrits de certains prêtres qui sont à l'avant-garde du clergé français. Ce sont, en quelque sorte, — prenez le mot avec toutes les atténuations possibles, — des *évolutionnistes* (1).

L'évolution de l'Eglise, au double point de vue démocratique et religieux, fondu en une même aspiration, était, en effet, comme nous l'avons montré, l'idée-mère de ce mouvement. Il s'agissait de savoir comment on dégagerait l'intérêt de la religion et ses principes évidemment compromis, sans paraître désavouer l'évolution démocratique et ses partisans.

Léon XIII s'en tira diplomatiquement.

(1) 28 septembre 1895.

L'article de M. Charbonnel dans *la Revue de Paris* se terminait ainsi :

Quand le Parlement des religions s'ouvrit à Chicago par la prière que récita le cardinal Gibbons, beaucoup s'étonnèrent, en France et à Rome, et même s'indignèrent attendant une désapprobation, une condamnation. La condamnation ne vint pas. Le Pape avait donné son assentiment. Chaque fois que des visiteurs, depuis lors, ont rappelé à Léon XIII le souvenir du Parlement des religions, ses yeux profonds et clairs se sont illuminés de joie. Il avait vu un peu de son rêve réalisé, le Pape de la démocratie et de la réconciliation sociale dans la justice évangélique, le Pape de l'union des Eglises et de la paix universelle des hommes.

Or, nous avons demandé, il y a quelques jours, au cardinal Gibbons, revenant de Rome, les impressions qu'il en avait rapportées. Les voici : Le Pape ne convoquera pas officiellement un Congrès des religions ; il veut laisser libre l'initiative des catholiques, et en quelque manière, confier à leur suffrage cette grande idée. Surtout il ne veut pas engager, dans l'organisation d'un Congrès qui devra réunir toutes les confessions religieuses, le prestige de sa personne et son autorité de chef de l'Eglise. « Mais, nous déclara le cardinal, écrivez, agissez. Ne soyez pas timides en France. Intéressez à votre projet ceux qui croient. Créez un mouvement d'opinion. Le Pape sera avec vous, je le sais. »

A la même époque, *le Gaulois* (1) publiait une communication de M. Barrows, l'organisateur et le président du Congrès de Chicago, dont M. Charbonnel ne manquait pas non plus de se prévaloir. Dans cette interview, M. Barrows avait dit :

J'ai, du reste, la preuve des sympathies du Pape par

(1) 6 septembre 1895.

une lettre que m'adressait naguère Mgr D. J. O'Connel, directeur du collège américain à Rome. J'avais prié celui-ci de présenter à Léon XIII l'historique officiel du Parlement des religions de Chicago et voici ce que m'écrivait Mgr O'Connel :

« En présentant au Pape Léon XIII le rapport officiel du Parlement :

« Très Saint-Père, dis-je, je vous offre une histoire, non seulement unique en son genre, mais la seule qui ait jamais été écrite sur ce sujet particulier, et tout à fait nouveau.

— « Et de quoi s'agit-il ? demanda le Saint-Père.

— « Votre Sainteté, il s'agit d'une histoire du Parlement des religions. »

« Et je lui en donnai un court aperçu.

« Elle vous est offerte, continuai-je, par le Rév. Barrows, de Chicago, président du Parlement, qui l'envoya à Londres pour être reliée d'une façon artistique à l'intention de Votre Sainteté. »

« Toute sa curiosité avait été éveillée. Il m'interrogea à propos de ce Parlement, me demanda quelle part l'Eglise catholique y avait prise. Et alors volume à volume il tourna tous les feuillets, pour regarder les illustrations, et me réclama des explications sur celles qui lui parurent le plus saisissantes.

« Finalement, plaçant les volumes sur sa petite table de travail, il me pria de vous envoyer ses remerciements les plus cordiaux et de vous certifier que votre cadeau lui était des plus agréables et qu'il appréciait hautement ce que aviez fait.

« Ce m'est un grand plaisir de vous écrire ces lignes, et je considère de très bon augure pour l'avenir que le chef de l'Eglise ait reçu avec une telle bienveillance *l'Histoire du Parlement des religions*. »

M. André Hallays, dans l'article des *Débats* déjà cité, disait en parlant des prêtres « évolutionnistes » :

Pour se défendre, — car ils sont une faible minorité dans l'Eglise de France, — ils invoquent l'exemple de l'Amérique et l'assentiment du Saint-Père.

Léon XIII les encourage. Car il croit que des manifestations comme celle qui a eu lieu à Chicago et qu'on veut renouveler à Paris préparent l'accomplissement d'un des grands desseins de la Papauté : la réunion des Eglises chrétiennes. « Un seul pasteur, un seul troupeau. » Et l'on sait quels efforts elle a faits et fait encore chaque jour pour tourner vers Rome les confessions dissidentes. Est-ce là une chimère? Léon XIII n'est point le premier Pape qui, par l'ascendant de sa sainteté et de sa sagesse, ait forcé le respect des schismatiques, des hérétiques, des païens et des idolâtres.

***

Le 6 novembre, *la Vérité* et *la Croix* reproduisirent, d'après une version anglaise, une lettre de Léon XIII, écrite en latin, adressée au cardinal Satolli, délégué apostolique aux Etats-Unis. Elle était datée du 15 septembre.

Pourquoi le texte latin n'avait-il pas été publié officiellement ? Comment se faisait-il qu'une lettre si importante, écrite le 15 septembre, eût été divulguée seulement un mois et demi après ? On n'arrivait pas à se l'expliquer.

La vérité est que M. l'abbé Périès, alors en vacances à Paris, était allé, le 2 septembre, porter l'article de M. Charbonnel au cardinal Richard et lui avait expliqué les inconvénients produits aux Etats-Unis par le fameux Congrès : trouble des églises chrétiennes, organisation d'une prédication bouddhiste. « Tant que je serai archevêque de Paris, avait répondu le cardinal, il ne s'y tiendra jamais de Parlement de religions. » Là-dessus il avait réclamé l'intervention de Rome, et Rome avait

écrit au délégué de Washington la lettre en question. Mgr Satolli l'avait montrée ; des partisans des congrès s'étaient interposés pour qu'elle ne fût pas rendue publique et leur opposition avait été assez forte pour en empêcher, jusqu'à ce que la nécessité d'arrêter le mouvement qui se dessinait en France, forçât de passer outre (1).

Voici le texte de cette lettre :

Lettre Apostolique au sujet des congrès vulgairement appelés « Parlement des religions ».

A Notre Vénérable Frère François, Archevêque de Lépante, Délégué apostolique aux Etats-Unis d'Amérique à Washington.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons appris qu'il se tient aux Etats-Unis d'Amérique des assemblées dans lesquelles, indistinctement, des catholiques s'unissent à ceux qui sont séparés de l'Eglise, pour traiter des questions religieuses ou des questions morales. En cela Nous voulons bien reconnaître le souci des choses religieuses qui de plus en plus anime cette nation. Mais, bien que ces assemblées communes aient été jusqu'à ce jour tolérées par un silence prudent, il Nous semblerait plus sage que les catholiques tinssent leurs congrès à part ; toutefois, pour que le bienfait n'en soit pas détourné à leur seul profit, ils pourront régler ces congrès de telle sorte que ceux-là mêmes qui sont séparés de l'Eglise catholique puissent y être admis à titre d'auditeurs.

En même temps, Vénérable Frère, que Nous avons voulu remplir un devoir de notre charge apostolique en vous faisant cette communication, il Nous a plu de vous recommander la pratique suivie par les prêtres Paulistes. Ceux-ci ont pour sage méthode de faire des conférences publiques pour nos Frères dissidents, et d'expliquer ainsi les dogmes catholiques ou de réfuter les objections qu'on

(1) Houtin, *l'Américanisme*, p. 250.

opposé à ces dogmes. Si chaque évêque encourageait la pratique et la fréquentation de ces conférences, Nous verrions avec joie cela s'accomplir; car Nous sommes assurés qu'il en résulterait de grands avantages spirituels pour les âmes. Nous vous souhaitons, etc.

La lettre de Léon XIII ne tranchait pas nettement la question et M. Charbonnel refusait d'y voir une sentence :

Nos sectaires auraient bien voulu faire au plus vite parler le Pape. Avec quelle obstination ils ont exploité une lettre adressée par Léon XIII à Mgr Satolli, Délégué du Saint-Siège aux États-Unis! Cette lettre était destinée à prévenir l'abus des congrès périodiques de religions en Amérique, où quelques pasteurs protestants, dans les moindres villes, sans délégation et sans solennité, prétendaient renouveler la manifestation de Chicago. C'est l'explication que j'en donnai dans *la Revue bleue*, d'après Mgr Ireland, et elle n'a pas été contredite. Mais on ne pouvait rien en conclure contre un Congrès solennel des religions, qui serait tenu à une grande date, dans de sûres conditions de prudence et de dignité (1).

Mgr Ireland avait, en effet, déclaré dans une interview du *Catholic Times* :

Les paroles de Léon XIII ne sont nullement une condamnation des Parlements des religions. Il prescrit simplement la méthode et les conditions que les catholiques doivent suivre pour y prendre part. Il ne trouve pas bon que les catholiques se réunissent, dans la promiscuité d'une assemblée, avec des hommes de toutes les religions, bouddhistes, ou mahométans, ou chrétiens non catholiques, sur une même estrade pour la discussion de sujets religieux.

(1) *Histoire d'une idée*, page 256.

Mais maintenant que les Congrès ou Parlements des religions deviennent fréquents et semblent destinés à devenir des institutions permanentes, on sent le besoin de prendre des précautions pour que la conscience la plus délicate et la plus scrupuleuse parmi les catholiques ne puisse être alarmée et pour que le non-catholique le plus irréfléchi ne puisse se tromper sur la position de l'Eglise. De là les paroles d'avertissement qui viennent du Souverain Pontife.

Finalement, Mgr Ireland affirmait que les Congrès des religions continueraient d'avoir lieu.

Mais en France, le projet, déjà vivement blâmé par de hautes autorités ecclésiastiques, reçut de la lettre de Léon XIII un coup décisif. Ceux qui avaient soutenu l'abbé Charbonnel refusèrent d'aller plus loin ; et surtout, lorsqu'il eut adressé publiquement au cardinal Richard la lettre insolente qui faisait pressentir sa révolte et son apostasie, plusieurs marquèrent leur désaveu (1).

Nous leur rendons volontiers cette justice. Il n'en reste pas moins que cet incident du Congrès des Religions, comme tous les événements de l'époque, est une évidente confirmation de la thèse dont nous poursuivrons encore le développement.

(1) L'occasion de cette lettre fut une déclaration rapportée par *le Figaro* du 25 septembre :

« Malheureusement, S. Em. le cardinal Richard — que l'abbé Charbonnel n'a d'ailleurs pas consulté — paraît devoir se montrer encore moins favorable à ce projet.

Voici, d'ailleurs, à ce sujet, la courte et significative déclaration qui nous a été faite à l'hôtel de la rue de Grenelle :

« Nous ne connaissons pas l'abbé Charbonnel. Il n'appartient pas au diocèse de Paris. Nous n'avons donc pas à intervenir. *Si nous recevons des plaintes, nous les transmettrons à son évêque, qui appréciera.* »

CHAPITRE III

Les Congrès ecclésiastiques

I. — L'Eglise démocratisée

Les congrès ecclésiastiques ont été une tentative de *démocratisation* de l'Eglise.

Le jour où se clôtura le congrès de Bourges, 14 octobre 1900, *la Vie catholique* publiait un article de tête intitulé : *Victoire!* Il commençait ainsi : « Tout ce que nous pouvions espérer est dépassé », et finissait par ces lignes :

> C'est *l'Episcopat qui s'ébranle au souffle de la démocratie qui appelle des amis et des guides. Le triomphe commence à luire pour les idées de Léon XIII.* Une voie nouvelle est désormais ouverte, non plus seulement comme direction, mais de fait. Elle ira toujours en s'élargissant ; il faut que les plus réfractaires en prennent leur parti, tout le clergé y passera.

L'Episcopat ne s'ébranlait pas tout entier. On le vit bien à propos du congrès de Bourges, malgré les adhésions qu'il recueillit. Voici comment Mgr Turinaz, évêque de Nancy, appréciait plus tard cette tentative :

Autrefois il n'y avait point de congrès. Aujourd'hui il n'y en a jamais assez Après les congrès des prêtres, voici les congrès des séminaristes. Pourquoi pas demain des congrès des élèves de nos établissements d'instruction secondaire déterminant les cours et la méthode de leurs études et modifiant la discipline ? Pourquoi pas des congrès de soldats et de conscrits transmettant leurs avis ou leurs décisions à leurs généraux et au conseil supérieur de la guerre ? Pourquoi pas des congrès de sacristains délibérant sur le service des églises et l'administration des paroisses ; des congrès de servantes pour régler les réceptions et les relations de MM. les curés ?

Les congrès ecclésiastiques, dans les conditions où ils ont été constitués, ne sont pas conformes aux traditions de l'Eglise catholique. Je reconnais que des modifications sont, non seulement utiles, mais souvent nécessaires dans l'action de l'Eglise et du clergé. Il faut tenir compte des temps, des circonstances, de l'état et du mouvement des esprits, mais avec une grande prudence en matière délicate et difficile et surtout après une expérience de dix-neuf siècles. Il y a eu, pendant ces dix-neuf siècles, des époques aussi agitées que la nôtre, plus orageuses encore, des époques de luttes religieuses et de transformation sociale.

A ces époques, l'Eglise possédait des prêtres de la plus haute valeur, des docteurs illustres, de grands saints, et cependant aucun n'a songé à ces assemblées de prêtres. Tous ont eu confiance dans la constitution de l'Eglise, dans l'autorité des évêques et des vicaires de Jésus-Christ. Leur confiance n'a pas été trompée.

Les traditions de l'Eglise doivent être respectées, surtout en des temps où souffle partout le vent de l'indépendance et des innovations aveugles, et quand il s'agit des droits divins de la hiérarchie catholique. Ce ne sont point les prêtres, même assemblés, ce sont les évêques

que l'Esprit-Saint a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu : *Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei.*

Que ces congrès, que leurs délibérations et leurs décisions touchent à chaque instant aux droits de l'autorité épiscopale, c'est l'évidence même.

Quelles sont, en effet, les questions que traitent ces congrès? Toutes les questions, même les plus hautes, les plus difficiles, sur la formation, la direction, la vie, le ministère du clergé, sur les œuvres de tout genre. Or, toutes ces questions relèvent de l'autorité épiscopale. Et où s'arrêtera-t-on ? Sur un pareil terrain, la marche en avant, l'entraînement a pour complice la nature humaine, et les habitudes et aussi la nature de ceux qui organisent et dirigent ces congrès.

On nous dit : Nous ne formulons que des vœux qui seront soumis à l'autorité épiscopale. Mais ces vœux expriment des opinions très arrêtées; ils ressemblent, à s'y méprendre, à des décisions. De plus, il faudrait absolument ignorer l'expérience du passé et du présent pour ne pas comprendre que des vœux ainsi formulés, dans de pareilles conditions, livrés à tous les vents de la publicité, ont pour but de s'imposer à l'opinion des fidèles et du clergé et de peser, surtout s'ils sont souvent renouvelés, sur l'autorité de l'épiscopat. Je démontrerai bientôt que tel est, en réalité, le but des organisateurs de ces congrès.

On nous dit encore : Les organisateurs de ces assemblées ont généralement le souci de les placer sous le patronage de quelques-uns de nos évêques. Voici la réponse que Mgr l'Evêque de Dijon fait à cette objection : « Mais encore n'y a-t-il pas lieu de souhaiter de la part de ces vénérables présidents une direction plus visible, plus efficace, un contrôle plus précis, une part beaucoup plus étendue dans la préparation, la conduite et la conclusion des débats? Est-ce bien à eux qu'est remise la direction de l'entreprise? Choisissent-ils réel-

lement ceux qui en assument la charge en leur place? Est-ce sous leurs yeux et de par leur inspiration que la marche des choses est réglée, et, en fin de compte, la direction des évêques en ces conjonctures ne fait-elle pas songer parfois à la sentence souvent répétée touchant les rois qui règnent et ne gouvernent pas? »

Je reviens encore aux questions qui sont traitées dans ces congrès. Il est des questions qui sont traitées en quelques instants et qui arrêteraient pendant des semaines, peut-être des mois, des conciles provinciaux ou nationaux, peut-être même des conciles généraux.

Mais ce qui ajoute à toutes ces considérations une valeur exceptionnelle, ce qui multiplie et aggrave les inconvénients et les périls, ce qui est ici capital et décisif, c'est l'ensemble des idées, des doctrines, des dispositions, des tendances, des actes et des écrits des organisateurs et des vrais directeurs de ces congrès. Ces organisateurs et ces directeurs sont les membres les plus influents de ces groupes de prêtres dont je viens d'exposer les doctrines, les tendances, en philosophie, en théologie, dans la critique et l'interprétation des Saintes Ecritures, dans l'apologétique, dans les enseignements de la foi. Ce sont eux qui veulent s'emparer, bon gré mal gré, en dehors ou contre l'autorité des directeurs de nos séminaires et des évêques, de la direction et de la formation des séminaristes et des jeunes prêtres. A qui fera-t-on admettre (et d'ailleurs ils parlent assez haut) que ces congrès ne sont pas le moyen le plus puissant et sur lequel ils comptent le plus pour réaliser leurs projets, faire accepter leurs doctrines et préparer, comme ils le disent, *le clergé de l'avenir* (1).

(1) Mgr Turinaz, *les Périls de la foi et de la discipline dans l'Eglise de France à l'heure présente.*

II. — Le congrès de Reims (1896).

Nous ne dirons qu'un mot du congrès ecclésiastique de Reims, convoqué à l'occasion du XIVe centenaire du baptême de Clovis, coup d'essai dont l'éclat fut effacé par le congrès de Bourges.

Voici ce qu'écrivait un des instigateurs de ces congrès, M. l'abbé Dabry, dans *le Peuple français :*

« Ne pourrait-il pas y avoir le pèlerinage des prêtres qui iraient se *faire baptiser hommes*, qui iraient *secouer les chaînes d'un système odieux* où le vicaire ne pense que par le curé, le curé par l'évêque et l'évêque par le gouvernement ? Chez nous la hiérarchie tue l'individu. » Et encore : « Réservons toujours notre soumission filiale et le droit des supérieurs à intervenir. Mais, dans ces limites, soyons hardis, et pour penser, et pour chercher, et pour exécuter. Soyons vivants. Ne nous regardons pas comme un instrument *passif entre les mains de ceux qui commandent*, mais comme une force intelligente, etc. »

Je vois peu de choses dans l'esprit général, dans les habitudes, dans la méthode des catholiques et même dans toute l'organisation ecclésiastique française qui ne soient marquées du signe de la ruine.

L'autel, construit dans le style du dix-septième siècle, est destiné à aller rejoindre le trône.

L'édifice tout entier est à rajeunir et à mettre en harmonie avec les goûts et les besoins des générations qui viennent.

Notons seulement les positions prises à l'egard du congrès par les uns et les autres. A la date du 12 septembre, quinze jours après le congrès, *la Semaine religieuse de Cambrai* disait :

Contentons-nous de quelques remarques. Avant, pendant et après, le congrès a été violemment attaqué par *l'Autorité* et *la Gazette de France;* il a été défendu par *le Figaro*, *le Gaulois*, *le Journal des Débats* et *le Temps ; l'Univers*, *la Croix*, et *le Peuple Français* en ont donné des comptes rendus sympathiques et élogieux; — *la Vérité* s'est tenue en observation.

A l'ouverture du congrès, Mgr Péchenard, qui lui avait été donné comme président par Son Eminence le cardinal Langénieux, a marqué le caractère *insolite* de l'Assemblée. A sa clôture, Son Eminence a dit : « Je vous remercie de ce que vos études aient été circonscrites aux limites fixées par la sagesse, *car j'étais responsable.* »

Ces deux mots rapprochés du silence gardé par Rome, qui n'a donné réponse ni au télégramme, ni à l'adresse de l'Assemblée, font penser que si le congrès ecclésiastique de Reims fut le premier, il pourrait bien être le dernier.

Les progrès du parti de la démocratie chrétienne dans le clergé devaient, au moins pour une fois, démentir cette prévision. La crainte de contrarier le mouvement de démonstrations catholiques qu'on cherchait à créer à l'occasion des fêtes de Reims, la confiance dans la vigilance du cardinal Langénieux, et aussi le peu de succès qu'on prévoyait avaient empêché de mettre obstacle à ce projet.

L'avant-veille du premier jour, je me présentai à Mgr Péchenard, vicaire général, qui devait présider le congrès (1). A ma question si tout était prêt, il répondit : « Oh ! on sera toujours prêt ; combien allez-vous être, une cinquantaine ? » Je restai cloué sur place. « Vous n'y pensez pas, lui dis-je ; j'ai plus de cinq cents adhésions fermes ; avec l'imprévu, vous allez avoir sept à huit cents prêtres à loger, et, en outre, à fournir d'autels pour dire

(1) L'abbé Dabry, *les Catholiques républicains*, p. 468.

la messe. « Alors, c'est bien », fit-il, et il m'adressa à un prêtre dont je ne me rappelle plus le nom, qui, avec l'exquise complaisance des supérieurs du grand et du petit séminaire, se mit en mesure de faire ce qu'il fallait.

Le culte et l'administration des sacrements, la nécessité de paroissiens bien faits, celle d'abréger les offices et de les placer à des heures plus commodes, la formation du clergé et les études des séminaires, la prédication, les œuvres paroissiales et les œuvres de presse, la question des écoles et « l'introduction des jeunes catholiques dans les écoles normales primaires », tel fut à peu près l'objet des travaux.

L'esprit nous en semble exactement indiquée par ces citations de l'historien du congrès, M. l'abbé Dabry :

Une société fondée sur ce principe : « tout pour le peuple, tout par le nombre, par la foule et par l'association », demande des prêtres autrement formés qu'une société où tout se fait par la volonté d'un seul et par voie hiérarchique.

La préparation dans les séminaires, même les meilleurs, est toujours plus ou moins factice. Le séminariste doit être saisi par le milieu sacerdotal; c'est donc ce milieu qu'il faut former bon, catholique, généreux.

N'ayez pas l'air, tout en voulant sincèrement corriger quelques-uns des effets du mal par des soins plus ou moins opportuns, de gens qui prennent leur parti d'une situation radicalement fausse et foncièrement injuste.

C'est encore à lui que j'emprunte cette morale de l'entreprise :

Quant à l'enseignement à dégager de cette manifestation, à la signification exacte qu'il fallait lui donner, il y a quelqu'un à qui il appartenait surtout de la for-

muler, et il n'y manqua point : c'était l'abbé Pierre. Esprit pondéré, intelligence avisée autant qu'apôtre ardent, plein de la moelle de l'Ecriture Sainte et des Pères, toujours maître de sa phrase à laquelle sa parfaite connaissance des auteurs de l'antiquité lui permet de donner une tournure très littéraire, il avait, par des interventions importunes et toujours applaudies, discrètement partagé avec Mgr Péchenard le rôle de moniteur du congrès. Dans la presse, il était aussi vigoureusement intervenu, et de même qu'il avait justifié l'entreprise avant, il l'expliqua et la magnifia après. Dans un magistral article de *la Revue du Clergé français*, il acheva de mettre en déroute les objections de Mgr Isoard, pieusement recueillies et amplifiées par tous les réfractaires. Dans *l'Univers*, il donna la note qui, à mon avis, doit rester et que je voudrais précisément relever. *Cette note c'est que le clergé, domestiqué jusque-là par les partis monarchiques, ayant perdu cette admirable faculté de se mouvoir dans le siècle et au milieu de la complexité des choses du monde, cette faculté éminemment précieuse qui s'appelle l'esprit politique, qu'on s'est toujours accordé à lui reconnaître dans l'histoire, semblait en avoir recouvré quelque chose au congrès de Reims.*

M. l'abbé Pierre disait :

Et nous aussi, à Reims, nous avons voulu faire aux choses de notre temps ce bon visage dont Dieu nous a fait, à nous, prêtres un devoir d'état.

Disant définitivement adieu aux déclarations belliqueuses que nul effort sérieux n'accompagne, et bonnes seulement à exciter l'ennemi, nous avons envisagé virilement les périls de l'heure présente, et demandé à Jésus-Christ, par Notre-Dame de Reims, d'élever nos cœurs à la hauteur de notre tâche.

Nous avons songé moins à gémir qu'à nous armer, moins à invectiver nos adversaires qu'à faire nous-mêmes

l'examen de notre propre conscience, moins à formuler des réclamations vaines qu'à user en hommes et en citoyens des libertés qui nous restent, pour mériter d'obtenir un jour celles qui nous manquent encore (1).

III. — Le congrès ecclésiastique de Bourges (1900).

Les controverses auxquelles le congrès de Bourges donna lieu au sein même de l'épiscopat, les discussions soulevées autour de l'assemblée, les questions qu'on y agita, tout contribue à donner à ce congrès de Bourges une importance particulière.

Comme celui de Reims, il fut organisé sous la direction de M. l'abbé Lemire, et, de plus, présidé par lui (2). Mgr Servonnet, archevêque de Bourges, en avait accepté sans embarras ni hésitation le patronage. Il écrivit à tous les évêques (3). Mgr Fulbert-Petit, archevêque de Besançon, était venu encourager le congrès de sa présence et se placer aux côtés de Mgr Servonnet (4).

En réponse aux critiques auxquelles le congrès avait donné lieu, *la Semaine religieuse de Bourges*, dans une livraison qui fut adressée à tous les évêques de France, disait :

Aussi fut-il (le congrès de Bourges) attaqué par tous *les ennemis des directions pontificales*, par tous

(1) *L'Univers*, 3 septembre 1896.

(2) L'importance du rôle joué par M. l'abbé Lemire dans le parti de la démocratie chrétienne demanderait une étude spéciale. Comme elle n'entre pas dans le cadre de notre étude, nous renvoyons le lecteur à l'appendice que nous consacrons à ce personnage.

(3) L'abbé Dabry, *les Catholiques républicains*, p. 682.

(4) *Ibidem.*

ceux à qui cette union avec Rome déplaît, *réfractaires notoires, violents ou dissimulés* dans le passé, *gallicans* ou *régaliens* de toutes nuances, *tandis que les amis fidèles et dévoués du Saint-Siège applaudissent unanimement.*

C'étaient là des accusations bien graves, injurieuses même, portées contre des catholiques, des prêtres et des évêques ayant donné au Saint-Siège des preuves de dévouement que leurs détracteurs n'avaient point dépassées. Mais encore est-il vrai que le congrès avait trouvé les plus chauds encouragements chez ceux qui exerçaient le monopole des directions pontificales.

L'Univers annonçait le 11 août 1900 qu'il apprenait « avec joie » la tenue du prochain congrès; et le 25 août lui consacrait une réclame solennelle dans son premier-Paris :

Il y aura un an, le 2 septembre, que paraissait l'Encyclique adressée par le Souverain Pontife, aux archevêques, aux évêques et au clergé de France. Léon XIII donnait à notre pays un nouveau témoignage de son amour et de son estime. Avec sa hauteur et sa largeur de vues, le Docteur infaillible formulait des enseignements, il édictait des règles qui, fidèlement suivis par nos prêtres, rendront chez nous toute son influence à l'Eglise.

Le 10 septembre au soir, s'ouvrira le congrès ecclésiastique de Bourges, dans les vastes salles de Saint-Célestin! C'est là qu'il se tiendra durant les trois journées suivantes. Mgr Servonnet a mis à la disposition des congressistes ce superbe établissement, l'une des plus belles maisons d'enseignement secondaire de France. Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs que Mgr Servonnet a fait bien davantage. Il a voulu cette grande assemblée ; il l'a prise vaillamment sous sa protection. L'archevêque de Bourges a envoyé une circu-

laire à tous ses collègues de l'épiscopat. Elle ne demandait point de réponse directe, et, cependant, la moitié environ de nos évêques ont répondu, approuvant et encourageant l'initiative. Plusieurs autres ont fait savoir à leurs prêtres qu'ils les verraient avec plaisir prendre part au congrès.

On peut donc dire que celui-ci revêt un triple caractère. Il est régulier ; les ecclésiastiques qui vont s'y rendre seront munis au moins du consentement de l'autorité religieuse. Il est professionnel, ne devant comprendre que des prêtres et ne s'occuper que du ministère sacré. Il est pratique enfin, tout est réglé à merveille, d'après un programme nettement circonscrit, pour que les discussions, bien délimitées, soient, claires, pleines et fécondes.

Nous le donnons plus loin, ce programme, avec tous les renseignements utiles. On y verra que les travaux seront préparés et classés d'avance. Chacun est invité à fournir sa contribution. Des monographies d'œuvres, de sociétés, de paroisses, voilà surtout ce que demandent les organisateurs. Il ne faut pas qu'une humilité mal entendue ferme les bouches. Les plus modestes communications parfois sont les plus intéressantes et celles qui éveillent le plus d'idées pratiques. Dans les séances générales du matin et du soir, les rapports seront résumés par le secrétaire du congrès, puis soumis à une courte discussion que dirigera le président ; ils donneront lieu à des échanges d'observations, de renseignements et de vues. En outre, d'imposantes cérémonies seront célébrées chaque jour.

Le congrès de Bourges comportera donc ces trois points : exercices religieux, rapports écrits, échanges d'idées.

Où va-t-on prendre le cadre, la trame et la règle des travaux ? Dans l'Encyclique du 8 septembre 1899. Une partie de ses enseignements et directions concerne les évêques ; mais beaucoup de ces prescriptions s'adressent

au clergé des paroisses. Il y trouve les moyens de seconder, en respectant la hiérarchie, l'action épiscopale. On s'occupera spécialement, pour s'en pénétrer à fond, de ce qui a trait au rôle du prêtre, à ses devoirs vis-à-vis de ceux qu'il faut maintenir et de ceux qu'il faut ramener.

Les études sacerdotales, au petit et au grand séminaire, sont dirigées par l'autorité diocésaine. Mais après, l'initiative personnelle entre en scène et peut se mouvoir, non pas sans règle, bien entendu, mais, jusqu'à un certain point, librement. Maints conseils seront donnés au congrès de Bourges, maint exemple sera fourni pour la composition des bibliothèques, pour l'organisation des réunions d'études, pour les abonnements à prendre en commun. On y suggérera des idées de travaux personnels qui maintiendront le prêtre, sous le rapport de la science et de la réputation de science, à la hauteur de ce que paraissent exiger les temps que nous traversons... N'oublions pas l'admirable lettre écrite à ce propos, il y a deux ans, par Mgr Baunard. Ce jour-là, fut donné un élan salutaire.

Il faut donc étudier. Il faut agir. Le congrès de Bourges ouvrira une mine de renseignements sur les divers moyens d'apostolat, sur toute la variété des œuvres de moralisation. On dira, dans les rapports et discussions, comment s'y prendre en telle ou telle circonstance. On montrera comment se créent des organisations nouvelles et comment, aussi, se rajeunissent les organisations anciennes pour s'adapter au temps et aux milieux. Et enfin, réunissant leur zèle, leur sagesse, leurs conceptions théoriques, leurs observations pratiques, leur autorité, ces prêtres, procédant à une sorte « d'examen professionnel sacerdotal », s'éclaireront mutuellement, se conseilleront et se fortifieront. Avec quel fruit, on le verra, quand ils y seront revenus, dans leurs paroisses et autour de leurs paroisses.

Nous souhaitons, comme, d'ailleurs, tout permet de

l'espérer, un grand succès au congrès de Bourges. Nous y voudrions une telle affluence que la maison de Saint-Célestin, si vaste soit-elle, eût peine à suffire. Mgr Servonnet, M. l'abbé Lemire, les autres organisateurs travaillent pour le bien de l'Eglise. Que leurs collaborateurs soient très nombreux !

La Vérité, dans un article intitulé : *Congrès et Conciles* (20 septembre), jetait un peu d'eau froide sur l'enthousiasme démocratique de ce clergé qui faisait honneur de la tenue du congrès à la liberté républicaine. Ses observations sont fort intéressantes :

Dans le cadre, très prudemment circonscrit, des travaux du congrès ecclésiastique de Bourges, il était impossible, avec le caractère de cette assemblée, qu'il ne se produisît pas certains écarts de doctrine et de langage. Si chacun a pu les relever dans son for intérieur, c'est à l'autorité ecclésiastique qu'il appartiendra, si elle le juge à propos, de les redresser ouvertement. Mais si l'on veut un jugement d'ensemble sur ces sortes de réunions ecclésiastiques, on peut le demander à M. l'abbé Lemire, qui a été le principal organisateur et l'âme de celle de Bourges. Personne ne les aura mieux caractérisés que lui !

Au toast final du banquet par lequel s'est terminé le congrès, le député d'Hazebrouck a dit :

« C'est pour moi un devoir de constater que notre congrès s'est tenu tranquille et paisible, sous le couvert de la loi commune qui garantit le droit de réunion. Il n'y a là ni faveur, ni privilège. Mais je n'en éprouve pas moins un réel plaisir à reconnaître avec vous que, pour la première fois, le clergé a dû bénéficier de ce droit sans restriction mesquine, sans monition blessante. Je crois devoir en faire honneur aux institutions de mon pays. »

M. l'abbé Lemire fait donc honneur au gouvernement

de la République de la tenue du congrès de Bourges. Y-a-il réfléchi ?

L'Eglise a plusieurs modes d'assemblées régulières et canoniques; ce sont les synodes diocésains, les conciles provinciaux, les conciles pléniers (nationaux ou universels). Chacune de ces assemblées a son caractère et ses lois. Elles répondent, chacune dans leur genre, à tous les besoins du clergé et du peuple chrétien; à toutes les nécessités de la foi, de la morale et de la discipline dans l'Eglise. Là, se traitent, suivant des formes déterminées, les affaires de conduite, les questions de doctrine et de méthode, les cas de réforme, les choses du culte.

Or, laquelle de ces assemblées pourrait se tenir sous la République actuelle? C'est le vœu, c'est même l'ordre de l'Eglise, que les synodes diocésains aient lieu une fois par an, selon les règles prescrites par elle, et les conciles provinciaux, qui sont les principaux organismes de l'administration ecclésiastique, tous les cinq ans.

A-t-il été permis à un seul synode diocésain, à un seul concile provincial, de se tenir régulièrement et paisiblement depuis vingt ans? Un ou deux essais, tentés ici et là, ont été tout de suite réprimés. Si l'une ou l'autre de ces assemblées synodales et conciliaires s'ouvrait quelque part, elle serait immédiatement dissoute par ordre du gouvernement.

Si l'évêque diocésain, si le métropolitain de la province, et ses suffragants protestaient contre l'interdiction, ils seraient déférés comme d'abus au Conseil d'Etat, privés de leur traitement concordataire.

D'où vient donc que le gouvernement proscrit les assemblées légitimes et canoniques du clergé et permet les réunions irrégulières, comme celle de Bourges?

Et y a-t-il lieu de faire honneur aux institutions du pays d'une liberté accordée à des congrès comme celui qui nous occupe, alors qu'elle est refusée aux assemblées hiérarchiques et normales de l'Eglise?

Cette différence de traitement ne juge-t-elle pas les

réunions ecclésiastiques formées en dehors des règles et des autorités légitimes du diocèse et de la province? Peut-on marquer plus formellement le caractère insolite, équivoque, de ces assemblées qu'en disant qu'elles sont tolérées et approuvées par le gouvernement qui prohibe les autres?

A la meilleure époque de l'Empire, lorsque Napoléon III, dans un de ces retentissants discours du Trône, que toute l'Europe écoutait, disait : « Les conciles provinciaux se tiennent dans toute la France », il donnait une haute idée de la liberté religieuse d'alors et montrait un juste respect du droit de l'Eglise.

Quand la République actuelle tiendra le même langage, il y aura lieu, à ce moment-là, de faire honneur aux institutions du pays, du rétablissement d'une liberté perdue depuis si longtemps.

Ce qu'elle permet aujourd'hui, et ce dont M. l'abbé Lemire lui fait honneur, ce n'est pas la même chose que le droit de tenir des conciles.

Le bénin député (et cela nous paraît lui être arrivé plus d'une fois) n'a pas suffisamment mesuré la portée de ses paroles. Si le gouvernement, animé des intentions les plus hostiles contre l'Eglise, interdit, par défiance ou malveillance, les synodes et conciles nécessaires au fonctionnement de la vie ecclésiastique, et autorise les congrès libres de prêtres, n'est-ce pas qu'il craint autant l'effet des premiers qu'il trouve les seconds au moins inoffensifs à son point de vue? Et alors, n'est-ce pas le stigmate le plus défavorable infligé à ces assemblées irrégulières, où le zèle et les bonnes intentions ne suffisent pas à corriger ce qu'elles ont de défectueux en soi, que de proclamer qu'elles peuvent se tenir librement et en paix, sous un régime intolérant et persécuteur, qui entrave toutes les vraies libertés, qui lève tous les droits légitimes de l'Eglise?

Ce n'est pas ainsi que M. l'abbé Lemire aurait dû présenter le congrès de Bourges.

S'il s'était borné à dire que, à défaut des libertés nécessaires dont l'Eglise est privée, un certain nombre de prêtres avaient cherché, dans leur zèle, à se réunir, à la faveur du droit commun, pour s'entretenir ensemble des questions religieuses du jour et des besoins nouveaux du ministère, il fût resté davantage dans la vérité des choses ; car il aurait donné par là une idée exacte de l'état précaire et misérable de l'Eglise en France, réduite ainsi à chercher dans des expédients irréguliers une compensation illusoire à ses droits perdus.

Alors il aurait pu ajouter que le Souverain Pontife et un certain nombre d'évêques avaient cru bon, pour le temps, d'approuver ce zèle : et, au lieu de faire hommage aux institutions actuelles d'une liberté aussi trompeuse, il en aurait pris occasion de souhaiter que le Pape et les évêques puissent bientôt saluer un régime où l'Eglise rentrerait en France dans son droit et le pays dans l'ordre.

Ces deux articles de *l'Univers* et de *la Vérité* résument assez bien la position prise par les partisans aveugles des directions pontificales et par les « réfractaires ». Mais *la Semaine religieuse de Bourges* n'en blessait pas moins la vérité, toutes les convenances et toute justice. Mgr Turinaz le lui faisait sentir, en montrant comment s'appliquait ce dire que « les amis fidèles et dévoués du Saint-Siège applaudissaient *unanimement* au congrès ».

Parmi ces applaudissements unanimes, il en citait venant d'organes ou de personnages qu'on ne pouvait guère compter parmi les amis fidèles et dévoués du Saint-Siège. Tel *le Chrétien français*, organe des prêtres défroqués et apostats, qui consacrait la première page de son numéro du 2 janvier 1902 à l'éloge du congrès de Bourges. Il y applaudit en ces termes :

Dans un même effort, ils chercheront loyalement sous le regard de Dieu ce qui, dans l'Eglise à laquelle ils appartiennent, se révèle comme à jamais caduc. Avec un magnifique courage, plusieurs se lèveront qui, dans leurs discours, dans leurs rapports, aux applaudissements de chacun, s'écrient : tout est à changer, et la mentalité du prêtre et sa science et son activité, qu'il soit précipité dans la fournaise de la pensée moderne, qu'il soit recréé à l'image de notre époque et que, par lui, l'esprit nouveau entre avec la vie dans l'Eglise transformée !...

Toutefois nous en avons dit suffisamment pour que le lecteur comprenne l'intense émotion qui s'est emparée de notre âme lorsque nous sont parvenus les échos de ces trois grandes et saintes journées.

Il n'était pas monté en vain vers le ciel, le cri sorti de toutes les poitrines au jour solennel de l'ouverture : *Veni creator Spiritus*. L'Esprit de Dieu était avec ces prêtres.

Et s'ils ne se roidissent pas à l'avenir contre l'impulsion divine qui les jeta ce jour-là au-devant de l'humanité nouvelle, l'Eglise catholique de France sortira du tombeau dans lequel son obéissance servile à un autre que Dieu l'avait abattue. Elle revivra pour, parée d'une jeunesse nouvelle, sur la route royale de la liberté chrétienne, s'avancer au milieu des hosannas de son peuple, ravi de saluer en elle l'incarnation glorieuse de toutes ses espérances.

Tel aussi, l'ex-père Hyacinthe, dont le même numéro cite cette lettre, du 9 octobre 1900 :

Vous me parlez du congrès des prêtres réunis à Bourges, et vous me dites que vous y avez retrouvé quelque chose de l'esprit *qui m'animait dans la chaire de Notre-Dame*. L'un des membres les plus distingués de ce congrès m'écrit en effet : « Nous avons fait une brèche dans le mur de la routine et du préjugé. » Je lui

réponds que la brèche *n'est pas encore assez large pour que j'y puisse passer.*

Tel encore M. F. Buisson, l'un des maîtres de la libre-pensée contemporaine et des plus acharnés à la laïcisation complète de la religion. Il publia dans *le Siècle* deux articles fort remarqués, où il ne cachait point sa sympathie pour ce qui se passait à Bourges. Voici sa conclusion :

Nous ne savons pas à quelles destinées est appelé le catholicisme en France ou en Amérique. Mais il se trouve assurément dans ces deux pays une minorité, infime peut-être, qui, à tort ou à raison, croit pouvoir concilier sa foi religieuse avec sa foi civique. Plus cette minorité est maltraitée et honnie par la majorité et par les grands chefs, plus nous lui devons de respect. Il se peut que, découragée et humiliée, méconnue à droite et méconnue à gauche, cette minorité s'éteigne, se taise à jamais, et disparaisse sans laisser de traces. Ce sera tant pis pour le pays. Il se peut aussi que, trouvant quelque écho dans l'Eglise et hors de l'Eglise, elle s'affermisse et s'enhardisse jusqu'à devenir, dans une mesure qu'il ne nous appartient pas de déterminer, un ferment de rénovation religieuse dans les couches profondes de nos populations catholiques. Nous serions aussi coupables de refuser les mains loyales qui nous sont tendues que de nous laisser ressaisir par les autres (1).

M. Bœglin, appréciant ces articles dans *la Vie catholique,* écrivait :

M. Buisson, *si initié aux questions religieuses* (!!!),

(1) Ce que M. Buisson entend par la rénovation religieuse du peuple, c'est une religion sans prêtres, sans hiérarchie et sans dogmes, qui pourrait garder du catholicisme le nom, mais ne serait plus l'Église.

vient de lui consacrer deux articles pleins de justesse et d'équité.

M. Buisson n'avait-il pas sujet de fonder quelqu'espoir sur une œuvre de prêtres catholiques français que ses inspirateurs tendaient si manifestement à faire entrer dans l'esprit d'un congrès des religions? Le même M. Bœglin écrivait dans *la Vie catholique* du 7 novembre 1900 :

Le congrès de Bourges a affirmé un sentiment de tolérance et de justice; il n'a attaqué aucune confession, *aucun parti.*

Nous n'avons aucune pensée de haine *ni de combat* contre les coopérateurs de cette double œuvre à longue échéance. *Chaque parti, chaque confession, chaque force, se consolidant dans l'action intérieure, se vouerait ainsi à l'accomplissement de mâles devoirs, à l'augmentation du patrimoine commun.* Voilà un siècle que les Français se livrent des duels et, de ces divorces, sont sorties nos catastrophes et nos pertes, et c'est à cette source que s'alimentent les craintes pour l'avenir. *Nous ne réclamons ni privilèges, ni faveurs : nous tendons à la pacification dans la pratique d'un régime commun et l'équivalence des droits.* Ne serait-il pas opportun que tous souscrivent loyalement à cet Édit de Nantes renouvelé ?

***

Mgr Servonnet avait dit, à la première séance du congrès :

Les travaux du congrès sont *délimités* dans un cercle d'or et de lumière par l'Encyclique de Léon XIII (au clergé français) du 8 septembre 1899; *ils sont uniquement destinés* à chercher les moyens d'appliquer à la vie

pratique les instructions de Sa Sainteté. Le congrès est *obligé*, pour rester utile, à ne pas dépasser d'un mot, d'une ligne, d'une pensée, *l'ordre du chef*.

Il paraît cependant que le cercle d'or et de lumière fut franchi par plus d'un mot et d'une pensée. Qui se chargera d'expliquer, par exemple, comment le discours de M. l'abbé Birot, vicaire général d'Albi, se tint dans ces limites?

On a vu plus haut qu'il fut salué comme l'événement du congrès. Nous avons rapporté cette déclaration d'un libéralisme inexcusable, négation consentie des droits de l'Eglise (1).

Voici l'idée que *l'Univers* du 15 septembre, grâce à son correspondant, en donnait aussitôt à ses lecteurs :

Cet admirable discours, vrai chef-d'œuvre — nous n'exagérons certes pas — de fond et de forme — a produit la plus profonde impression.

D'aucuns pourront trouver, et non sans raison, que toutes les idées ne sont pas d'égale valeur, les âmes pessimistes n'en seront peut-être pas absolument satisfaites, mais tous rendront hommage au merveilleux talent de M. le Supérieur de Sainte-Marie d'Albi, qui se révèle dans ce travail profond penseur et écrivain d'une élégance et d'une perfection littéraire impeccables. Nous avons des raisons bien fondées de croire que tous ceux qui le liront — sans tarder, espérons-le — partageront notre manière de voir sur la beauté de cet incomparable discours. Tous les auditeurs de Bourges ont été unanimes pour considérer l'orateur comme « un magicien de la parole et de la plume ».

Les correspondants de *la Vérité* lui donnaient une

(1) Introduction, page 50.

note différente. Voici la lettre d'un prêtre qu'elle insérait le 15 octobre, à propos des discussions soulevées autour des paroles de M. l'abbé Birot :

Cela est bien emmêlé ; mais, en somme, cela signifie clairement que l'ancien droit public, basé sur la reconnaissance de la royauté de Notre Seigneur Jésus-Chrit, ne valait pas mieux que le nouveau basé sur la *sécularisation* de la société civile ; que le régime de l'union de l'Eglise et de l'Etat ne vaut pas mieux que le régime de la séparation. Eh bien ! au risque de donner encore le frisson à M. l'abbé Birot, j'ai le regret de lui déclarer que cela c'est du libéralisme le plus authentique, le plus condamnable, et, tranchons le mot, le plus condamné ! Non, il n'est pas permis de dire que, *au fond*, *la forme* de l'Eglise libre dans l'Etat libre *vaut les autres*, et même la forme de l'union harmonieuse de l'Eglise et de l'Etat, de l'Etat, protecteur soumis de l'Eglise. Sans doute, la liberté est préférable à la persécution, et c'est pourquoi, en temps de persécution, il est utile et nécessaire de réclamer la liberté de l'Eglise, soit au nom de son droit supérieur, certain, imprescriptible, soit au nom des principes de liberté, de tolérance, d'égalité, arborés par ses ennemis. Mais, la simple liberté n'est pas l'idéal ; elle n'est pas la réalisation du plan divin ; elle n'est donc pas ce qui convient le mieux à l'Eglise.

L'idéal, la volonté de Dieu, c'est que l'Etat embrasse, professe et protège la religion catholique. Voilà l'ordre, et tout ce qui s'écarte de cet ordre est une imperfection, une déchéance. Or, comment soutenir que ce qui est moins conforme et même contraire à l'ordre, à la volonté de Dieu, puisse valoir pour l'Eglise autant que ce qui est en harmonie avec cet ordre, avec cette volonté ? — Non pas, il est à peine besoin de le noter, que nous réclamions *hic et nunc* l'union de l'Eglise et de l'Etat, la reconnaissance par le gouvernement français de la royauté de Jésus-

Christ. Non pas même que nous caressions pareille espérance pour un avenir prochain. Nous savons bien, trop bien, qu'à moins de miracle, cela n'est pas possible. Mais c'est un malheur, oui, un grand malheur, qu'il ne soit pas possible d'organiser notre pays selon les vues de Dieu.

Faut-il donc renoncer à tout espoir, et faire définitivement son deuil de l'état social chrétien ? C'est le secret de Dieu. Pour ma part, ma foi et mon patriotisme me crient obstinément : « Espère... et travaille ! » La question de fait est libre cependant, il s'agit d'un futur contingent.

Mais ce qui ne l'est pas, libre, est de se réjouir de cet état de choses, c'est de penser et de *dire* qu'il vaut autant pour l'Eglise que l'Etat ne remplisse pas son devoir, qu'il n'entoure pas et ne protège pas la religion catholique ; c'est de renoncer au plan divin, non point parce qu'on le croit désormais irréalisable — ce qui serait déjà bien hardi — mais parce qu'on a trouvé un autre qui *au fond vaut autant*. — Que M. l'abbé Birot veuille relire certaines propositions du *Syllabus*, j'espère qu'elles lui feront regretter les témérités de langage où il s'est laissé entraîner par le désir d'être agréable à la société moderne et d'en être agréé.

Parmi les prêtres présents, un seul, M. l'abbé Belleville, crut qu'il y avait lieu de réclamer contre les théories de M. l'abbé Birot. Mais le congrès ne le trouva pas bon, ainsi que le rapporte *la Semaine religieuse de Bourges*, du 19 septembre :

A l'ouverture de cette dernière séance du congrès, le R. P. Belleville demande des explications sur certaines idées doctrinales émises dans les discours des réunions générales. La majorité de l'assemblée proteste contre cette intervention. M. le Président écarte la discussion, qu'il juge inutile, en déclarant que tous les discours seront reproduits dans le compte rendu général, sous la respon-

sabilité du comité d'initiative et avec l'approbation de l'autorité compétente.

Entre autres traits édifiants de la démocratie ecclésiastique, on releva aussi ce trait qu'un prêtre, M. l'abbé Toiton (aujourd'hui directeur de *la France catholique*), adressait des correspondances sur le congrès au *Temps* et à *la Revue chrétienne*, deux organes protestants. Dans les colonnes de *la Revue chrétienne*, il faisait passer une critique acerbe et violente du clergé français, des curés, des évêques.

Comme il collaborait à la revue de *la Démocratie chrétienne*, cela donna lieu à des polémiques qui se terminèrent par l'agréable incident ainsi raconté le jour même par un témoin :

A table d'hôte, M. l'abbé Toiton émit devant d'autres confrères des jugements si libres qu'un prêtre du diocèse d'Arras, d'ailleurs partisan du congrès de Bourges, auquel il avait assisté, finit par lui dire : « Mais enfin, vous qui parlez si bien et qui êtes si ardent, que faites-vous donc dans l'Oise ? Où en est la foi chez vous ? Vous êtes curé de campagne, dites-vous. Que faites-vous pour réveiller la foi dans votre paroisse ? Quelles sont vos œuvres ? » — « Oh ! moi, répondit-il un peu gêné, je ne m'occupe pas de tout cela. Je travaille dans les congrès, et j'écris (1). »

IV. — Controverse épiscopale.

Le différend entre Mgr Isoard, évêque d'Annecy, et NN. SS. Servonnet et Fulbert-Petit, forme l'épi-

(1) On peut pour plus de détails voir le texte dans *la Semaine de Cambrai*, 1901, page 154.

logue très intéressant et très instructif du congrès de Bourges.

Le 2 février 1901, on pouvait lire dans *l'Univers*, sous ce titre sensationnel : *Une sentence du Saint-Siège* :

Mgr Isoard, évêque d'Annecy, publiait, au milieu d'octobre dernier, une allocution qu'il avait prononcée devant son clergé réuni en retraite pastorale, le 17 septembre précédent, c'est-à-dire *trois jours* après la clôture du congrès de Bourges. Cette allocution, imprimée en brochure, fut immédiatement envoyée à tous les évêques de France, à tous les supérieurs et directeurs des grands séminaires, etc., et mise en librairie à Annecy, à Paris et ailleurs. L'évêque d'Annecy l'adressait à un nombre plus ou moins considérable de journaux et, notamment, il en expédiait plusieurs colis pour être distribués à Bourges, et dans le diocèse. Enfin, la diffusion fut très grande, et la presse, comme cela devait être et comme on le voulait, fit connaître cette attaque à toute la France et à l'étranger.

Or, cette brochure contenait les critiques les plus vives, les accusations les plus graves contre le congrès de Bourges, au point de vue de la foi, de la fidélité à l'Eglise, de la discipline canonique. L'auteur de la brochure enveloppait dans une même condamnation le congrès tout entier, sans admettre aucune distinction entre les responsabilités, et sans en excepter même les archevêques de Besançon et de Bourges, qui avaient présidé ce congrès.

Les deux archevêques ne relevèrent point cette agression. Ils n'en dirent jamais un mot en public, et prièrent les journaux, sur lesquels ils ont quelque influence, de ne point toucher à cet incident, par égard pour le caractère de Mgr Isoard et pour ne pas augmenter le scandale qui venait ainsi d'éclater dans la presse. Mais, après avoir fait les démarches que la loyauté et la charité com-

mandent en pareil cas, ils adressèrent leurs plaintes au Saint-Père, le juge et le protecteur des évêques et des prêtres. Ils ne demandèrent pas à Sa Sainteté de se prononcer sur le fond des accusations de Mgr l'évêque d'Annecy, puisqu'ils n'étaient pas encore en mesure de lui remettre tous les actes authentiques du congrès, mais ils le suppliaient de réprimer l'agression *a priori*, publique et violente, d'un prélat qui ne possédait pas de documents suffisants sur lesquels il pût appuyer ses censures, et qui, néanmoins, dans son mode de publication et les termes de son attaque, les offensait gravement et avec eux tous les congressistes de Bourges.

Voici la sentence rendue par le Saint-Siège, sous le titre : *Bourges, Besançon, Annecy*.

« Le Souverain Pontife a daigné nommer le 3 décembre 1900 une commission de cinq cardinaux appartenant à la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, en les chargeant d'examiner ce recours et de donner sa décision. L'Eminentissime commission s'est réunie au Vatican le 20 décembre 1900, et après un mûr examen et une discussion approfondie est tombée d'accord sur les conclusions qui suivent.

« 1° *Sans émettre aucun jugement sur ce que l'on appelle les congrès sacerdotaux en général*, et considérant seulement le cas particulier du congrès de Bourges, on établit au préalable que les éléments manquent pour se prononcer sur ce fait; si, et jusqu'à quel point sont exactes, soit la description pleinement défavorable qu'en fait l'évêque d'Annecy dans son « Allocution », soit l'autre description pleinement favorable qu'en fait l'archevêque de Bourges dans son mémoire au Très-Saint-Père. On n'a point, en effet, porté à la connaissance de la commission les actes complets et authentiques du congrès; et c'est seulement sur leur examen qu'elle aurait pu baser un jugement adéquat.

« 2° Toutefois, même indépendamment de ce jugement adéquat, on ne peut s'empêcher d'observer que l'évêque

d'Annecy savait, et son « Allocution » en fait foi, que l'archevêque de Bourges avait prévenu le Saint-Père de la convocation de ce congrès. S'il avait donc des remarques à faire sur ce même congrès, il était convenable qu'il fit recours au Souverain Pontife au lieu de lancer d'abord dans le public un écrit, qui pouvait blesser quelques membres de l'épiscopat ou d'autres personnes respectables.

« 3° Mais, puisque l'évêque d'Annecy a voulu recourir directement à la publicité de la presse, il aurait dû, au moins, distinguer les responsabilités ; et s'il avait réellement connaissance ou des doctrines censurables, ou des tendances périlleuses de quelque congressiste, il aurait dû diriger sa polémique contre les erreurs de personnes particulières et ne pas attribuer à la collectivité entière du congrès les erreurs ou les tendances de quelques individus.

« 4° De l'examen de l'« Allocution », il résulte, au contraire, qu'on n'y fait aucune distinction, mais qu'elle contient des blâmes sévères et de graves censures contre le congrès tout entier. Il s'en suit que les deux archevêques qui en ont eu notoirement la présidence en seraient atteints; car s'ils n'y sont point explicitement nommés, ils n'en sont pas non plus explicitement exclus.

« 5° L'Eminentissime commission juge donc :

« Que Mgr l'évêque d'Annecy, en publiant son « Allocution » telle qu'elle est, a excédé dans le mode et dans les termes ;

« Que, pour ce motif, les archevêques de Bourges et de Besançon peuvent se retenir, avec fondement, comme personnellement offensés ;

« Que, par conséquent, l'évêque d'Annecy voudra bien fournir ces explications qui donneraient une satisfaction convenable aux deux archevêques, ses collègues dans l'épiscopat, qui ont fait recours au Saint-Siège. Dans l'audience du 15 janvier 1901, le soussigné cardinal préfet de la Sacré-Congrégation des évêques et réguliers

a fait connaître au Souverain Pontife Léon XIII la résolution ci-dessus qu'a prise l'Eminentissime commission. Sa Sainteté a daigné approuver cette même résolution et a ordonné de la communiquer aux archevêques de Bourges et de Besançon et à l'évêque d'Annecy.

« Donné à Rome, le 15 janvier 1901.

« *Signé :* Cardinal Gotti, *préfet.* »

En résumé, Rome refusait de se prononcer sur le fond, quant à la question des congrès ecclésiatiques en général, et quant aux faits du congrès de Bourges, dont elle n'avait pas pleine connaissance. Mgr Isoard n'était atteint que par un blâme de forme. En exécution de cette décision, il adressa ses explications et ses excuses à Mgr Servonnet. Mais la dernière phrase de sa lettre suffit à exprimer celles-ci, tandis que celles-là, prenant toute la place, contenaient sur le fond des choses une justification péremptoire et confirmaient avec éclat les critiques et le jugement précédemment énoncés.

Annecy, 28 janvier 1901.

Monseigneur,

S. Em. le Cardinal préfet de la Sainte-Congrégation des évêques et réguliers m'invite à donner des explications à Votre Grandeur sur l'appel que j'ai fait au public en signalant ce que présentait d'irrégulier et de dangereux le congrès de prêtres, tenu dans votre ville métropolitaine, au mois d'août dernier. C'est pour m'acquitter de ce devoir que j'adresse la présente lettre à Votre Grandeur.

1° Un seul point, dans toute cette question, serait propre à me causer de l'inquiétude : on pourrait croire, au premier abord, que j'ai blâmé une entreprise qui avait reçu l'approbation du Saint-Père. Grâce à Dieu, il n'en est rien. Le Saint-Père a béni un projet, celui d'une

réunion de prêtres, qui, sous la présidence d'un évêque, devaient s'entretenir des meilleurs moyens à prendre pour s'acquitter avec de plus heureux résultats des fonctions de leur ministère. Telle est la pensée qui a été acceptée par le Souverain Pontife.

Mais cette réunion a pris, dès le début, un autre caractère. Elle est devenue un congrès. Or, dans les habitudes contemporaines, un congrès est une réunion de personnes qui discutent certains intérêts, émettent des vœux sur diverses questions, puis présentent ces vœux soit au gouvernement, soit à quelque autorité compétente, en disant : Voilà ce que nous souhaitons ; voilà ce que vous devez faire pour bien faire. La réunion de Bourges a eu ce caractère. Les prêtres qui en faisaient partie ont tracé un programme ; en fait, les évêques sont invités à y conformer leur conduite.

C'est bien là ce que se proposaient, ce que voulaient les guides de ceux à qui Votre Grandeur a donné l'hospitalité. C'est bien là ce qui a été fait. J'ai dit et je le répète qu'un congrès de ce genre est en opposition avec le gouvernement du diocèse tel qu'il a été institué par Dieu, et réglé, dans ses détails, par les conciles et par le Saint-Siège. Telle est la pensée qui m'a porté à prononcer mon allocution et à la publier.

2° Votre Grandeur m'écrivait, après cette publication, que je faisais un acte d'usurpation en jugeant ce qui se passait dans un diocèse étranger au mien.

Cette allégation est propre à donner de la surprise. Vous appelez à vous des prêtres de tous les diocèses sous votre présidence, ils délibèrent, prennent ces résolutions appelés vœux, les rapportent à leur propre évêque avec ce commentaire naturel : Voilà ce qui a été reconnu comme étant plus sage et meilleur ; et vous dites : Aucun évêque n'a le droit de s'occuper de ce qui se fait dans mon diocèse et sous ma présidence.

3° Votre Grandeur se plaint de ce que j'ai dit au public mon sentiment et mes alarmes au sujet de ce congrès.

Cependant, Monseigneur, vous avez fait publier, trois ou quatre mois à l'avance, dans tous les organes catholiques, la convocation de ce congrès, le programme des réunions, la liste des questions qui seraient proposées ou admises à discussion. *La Semaine Religieuse* de votre diocèse, et quelques journaux catholiques tenaient, jour par jour, toute la France au courant de ce qui se faisait au congrès. Les éloges prodigués par cette *Semaine Religieuse* étaient partout reproduits ; et vous me demandez comment je porte de pareils sujets à la connaissance du public. Je pouvais donc louer, je ne puis pas blâmer! Un évêque, convaincu du mal infligé à son propre diocèse et à sa patrie par un autre évêque, n'aurait d'autre conduite à tenir qu'un prudent silence !

4° Qu'il se soit dit d'excellentes choses dans les séances du congrès, on n'en saurait douter. D'excellents enseignements ont été donnés par Mgr l'archevêque de Besançon, par Mgr l'évêque d'Angers, par vous aussi, Monseigneur. Quelques prêtres, et notamment le vénéré M. l'abbé Decrouille, ont fait des communications utiles, édifiantes.

J'aurais pu, j'aurais dû le dire ; je regrette de ne l'avoir point fait.

C'est que, pour moi, la question est tout autre. Elle porte d'abord sur le fait anormal de la réunion des congrès de prêtres, du retour, de la périodicité annoncée de ces congrès, je viens de le dire. Elle porte encore sur une note caractéristique indiquée dans mon allocution, mais que j'aime à signaler de nouveau, puisque vous m'en donnez l'occasion : la voici.

5° A cette heure, trois tendances mauvaises en elles-mêmes, pleines de périls dans leurs conséquences, menaçent l'esprit du clergé de France; plusieurs de ses membres leur appartiennent déjà pleinement. Or, ces trois dispositions ont reçu du congrès de Bourges une sorte d'adoption; elles y ont acquis une plus grande force d'expansion.

6° La première est la tendance à dédoubler la personne du prêtre : prêtre ici, simple citoyen là-bas; prêtre aujourd'hui, laïc demain. Tendance si souvent signalée et stigmatisée qu'il suffit de la nommer ici. — M. l'abbé Lemire, véritable président du congrès, n'a laissé passer, depuis qu'il est connu, aucune occasion de pratiquer cette abdication intermittente de la qualité de prêtre. Il l'a fait de nouveau au congrès de Bourges. — C'est là un fait public; j'avais le droit de porter sur ce fait un jugement public.

7° La seconde tendance consiste dans la volonté, manifeste chez les uns, encore voilée chez les autres, de substituer au gouvernement des Eglises par les évêques, un gouvernement mixte et modelé sur le parlementarisme. Le Congrès a permis à toutes ces volontés de prendre corps; il a offert des linéaments d'un premier type. La périodicité des congrès de prêtres a été, de nouveau, annoncée par M. l'abbé Lemire. Je ne m'explique point la sécurité de Votre Grandeur à cet égard.

Quoi qu'il en soit, j'avais le droit de constater ce fait, et d'en marquer les conséquences inévitables.

8° La troisième tendance est beaucoup plus répandue, chaque jour plus accusée, presque dominante déjà, deux mots la rappelleront : « Il convient d'adoucir les traits de la doctrine catholique que les générations modernes ne se prêtent point à accepter. » On est parti de là pour arriver à une élimination des plus larges dans l'exégèse et l'interprétation des textes sacrés, dans l'exposition du dogme. Au congrès de Bourges, M. l'abbé Birot s'est donné la mission d'affirmer cette modernisation de la foi catholique. D'après son langage, ce n'est plus simplement à une tendance qu'il obéit, c'est un système qu'il préconise. Dans mon allocution, je n'avais point parlé de ces discours : j'avais surtout en vue le fait même du congrès. Quelques-uns de vos vénérés collègues m'ont témoigné leur étonnement de cette prétérition. Votre Grandeur m'a fourni l'occasion de la réparer. C'est aux

qualificateurs du Saint-office qu'il appartient de donner les notes qui conviennent à plusieurs des propositions du discours de M. l'abbé Birot. Quant à l'esprit général de cette œuvre, je sais qu'il a causé la plus pénible impression aux hommes qui vivent de la foi.

9° En résumé, Monseigneur, la tenue et les actes du congrès de Bourges, bien que vous ayez eu le titre de son président, intéressent à un haut degré tous vos collègues dans l'épiscopat. Ils ont le droit de défendre les graves intérêts qui s'y trouvent engagés : j'ai usé et j'use de nouveau de ce droit.

10° La Commission des Eminentissimes Cardinaux nommés par le Saint-Père pour juger ce différend a relevé ce fait, qu'en poursuivant de mon blâme ce qui s'est fait au congrès de Bourges je n'ai pas exclu de ces appréciations les deux archevêques qui étaient présents et qui ont pris la parole... Je ne pensais pas que ce fût nécessaire. Je viens de vous témoigner mon regret de cette omission, et je la répare.

Telles sont, Monseigneur, les observations que j'avais à présenter à Votre Grandeur.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble serviteur.

Louis,
Evêque d'Annecy.

CHAPITRE IV

Nouveau clergé.

Le 26 janvier 1899, *l'Ami du Clergé* (1) se faisait adresser la question suivante :

> Y a-t-il quelque chose de vrai dans ce qu'avancent quelques publicistes catholiques au sujet d'un parti inquiétant qui se formerait dans le jeune clergé français, et faut-il réellement attacher de l'importance à l'agitation qu'essaye de semer depuis quelque temps l'ex-abbé Charbonnel, et en particulier à un certain article qu'il vient de publier dans *la Revue chrétienne* et dont on a fait quelque bruit parce qu'il y représente le jeune clergé français comme s'acheminant à grands pas vers la révolte et le schisme?...

L'opinion d'une revue exclusivement destinée aux prêtres et très répandue dans le clergé mérite attention.

Or, la réponse de *l'Ami du Clergé* est d'une vigueur et d'une netteté peu communes :

— Ah ! mais non, par exemple, s'écrie-t-il.

Longe mea discrepat istis
Et vox et ratio.

(1) *L'Ami du Clergé* fut un partisan zélé de la politique de ralliement et prétendait la consacrer par toute l'autorité de la théologie.

Ce sont là des *trucs* de polémique que tout le monde connaît...

Si, entre l'ancien clergé et le nouveau, on voulait absolument établir une différence au point de vue religieux, il est possible que, par certains côtés, elle doive être en faveur de l'ancien. Mais, sous le rapport de l'amour de l'Eglise et de la docilité au Saint-Siège, les deux se valent, et si l'un des deux surpassait l'autre, ce serait peut-être au jeune clergé qu'il faudrait donner la palme.

Si, d'une part, notre jeune clergé a grandi au milieu de l'atmosphère créée par l'établissement de la démocratie en France, d'autre part aussi, il a respiré à pleins poumons, dès son entrée dans la vie, l'air incontestablement salubre d'une tout autre atmosphère, l'atmosphère formée d'abord par les définitions que Charbonnel appelle « les démentes définitions dogmatiques du concile du Vatican » et ensuite par le pontificat de Léon XIII, dont la grande figure s'impose à l'admiration du monde entier.

M. l'abbé Maignen répond avec beaucoup de vérité :

Ne serait-il pas plus juste de dire que le jeune clergé a respiré l'une et l'autre atmosphère et grandi sous l'une et l'autre influence? qu'il s'est fait en lui un amalgame de l'esprit de l'Eglise et de l'esprit du siècle et que cet « amour de l'Eglise », cette « docilité au Saint-Siège », dont on lui fait si grand honneur, proviennent trop souvent de ce qu'il prétend allier et faire prévaloir, au nom de l'Eglise et du Pape, le mélange sonore de mots hybrides et d'aspirations confuses dont il a rempli ses « poumons ».

La caractéristique du « nouveau clergé », c'est en effet l'alliance de l'Eglise et du siècle qu'il synthétise en sa personne : c'est aussi la prédominance du verbe sur

dée, de la bruyante sonorité des formules contrastant avec le vide et la monotonie des pensées.

Ce qui caractérise encore le « nouveau clergé », c'est l'ignorance de ce qu'un prêtre doit savoir et la prétention de connaître ce qu'un prêtre peut et quelquefois doit ignorer; le « nouveau clergé » veut se montrer supérieur aux laïques, non point dans sa sphère ou son atmosphère, mais dans la leur, ce qui n'est pas précisément conforme aux traditions de l'Église, ni même aux règles du bon sens formulées par le poète:

Soyez plutôt maçon si c'est votre talent...

Malgré son enthousiasme pour la science, le « nouveau clergé » dédaigne ces vieilles sciences que l'on appelait ecclésiastiques au temps où les prêtres et même les laïques s'efforçaient d'y exceller. Moins pressé d'apprendre que d'enseigner, on dirait qu'il se contente de « grandir » et de « respirer » en suivant le courant du siècle qui passe.

On nous parle de son obéissance au Saint-Siège, supérieure, peut-être, à celle de l'ancien clergé.

Est-ce pour obéir à l'encyclique *Æterni Patris*, recommandant l'étude de saint Thomas d'Aquin et la méthode scolastique, que les « jeunes » du clergé se sont lancés dans le kantisme et le cartésianisme?

Est-ce pour obéir à l'encyclique *Providentissimus Deus*, sur l'inspiration des Livres saints, que les « jeunes » du clergé ont reculé au delà des limites connues les témérités de l'exégèse allemande, à ce point que certains prétendent prendre plus de libertés avec le texte sacré que ne font les protestants eux-mêmes?

Est-ce pour obéir aux décrets du Saint-Siège sur la prédication que de « jeunes » prédicateurs s'affublent des oripeaux d'une rhétorique *décadente* ou transforment la chaire en tribune aux harangues, où le nom de Jésus-Christ n'est même plus prononcé?

Et c'est en cela, précisément, qu'ils se targuent d'une

superbe obéissance au Pape, comme si le Pape avait pu songer à les pousser dans cette voie !

« Ah ! mais non, par exemple ! » dirons-nous à notre tour, nous ne voulons point qu'on nous préconise cette obéissance-là (1) !

Un volume suffirait à peine pour relater l'histoire de ce jeune et nouveau clergé. Mais la formation toute nouvelle qu'il a reçue donnera aisément idée de ses tendances.

Quels sont ses directeurs? tous les patrons de ce parti de la démocratie chrétienne que nous avons vus plus haut à l'œuvre : M. Léon Harmel, le patriarche de ce parti et presque pape laïque ; M. Marc Sangnier, les abbés Naudet, Dabry, Dehon, etc... Sous leur conduite, on a vu les jeunes abbés, les séminaristes « sociaux », comme on les appelait, car tout est *social* aujourd'hui, de même qu'à la fin du dix-huitième siècle tout était *sensible* (2), on les a vus se préparer, s'entraîner en prévision des prochaines campagnes; et ces séminaristes sociaux du jour présent devaient être, on pouvait le prévoir, les abbés démocrates du lendemain.

Le temps des vacances était particulièrement consacré à cette culture démocratique qui se développait ensuite au sein des séminaires. Mais pour y répandre la bonne nouvelle démocratique, il faut une active propagande. On y pourvoyait par des congrès spéciaux, et par une presse clandestine.

Tous les ans, pendant les vacances, une réunion des délégués des séminaires se tenait au Val-des-Bois, chez M. Harmel; ces réunions devinrent le modèle d'assemblées du même genre.

(1) *Nouveau catholicisme, nouveau clergé*, pages 161 et suivantes.
(2) M. l'abbé Maignen, *op. cit.*

Recueillons ici le récit toujours intéressant de M. l'abbé Dabry :

C'est dans la première année même du ralliement que M. Harmel conçut le projet de faire des allées enchanteresses du Val-des-Bois le lieu de rencontre des bonnes volontés sacerdotales et *une sorte de noviciat pour l'action nouvelle du clergé*. Il chercha quelques hommes de valeur capables de distribuer la science à ceux qui viendraient la chercher, de diriger les conversations et de présider les réunions. M. l'abbé Perriot, professeur au grand séminaire de Langres, futur directeur de *l'Ami du Clergé*, *M. le chanoine Dehon*, supérieur des prêtres du Sacré-Cœur à Saint-Quentin, futur consulteur de la Congrégation de *l'Index*, *M. l'abbé Pottier*, professeur au grand séminaire de Liège, le R. P. Ferdinand, franciscain, M. l'abbé Ráux, professeur au grand séminaire d'Arras, et quelques autres répondirent à son appel. Après les professeurs, quelques jeunes prêtres du Nord, M. l'abbé Leleu, M. l'abbé Vaneufville, M. l'abbé Thellier de Poncheville, se chargèrent de recruter des élèves et de leur soumettre à l'avance un petit programme d'études. Les réunions avaient lieu pendant les vacances. Elles duraient huit jours, quinze jours. Autant de jours de fête, dont tous ceux qui y ont participé, fût-ce une seule fois, ont gardé une impression ineffaçable. J'emprunterai pour en raconter quelque chose la plume de *l'abbé Naudet*, qui évoquait ces douces images, dans un article du *Monde*, au cours du congrès de Saint-Quentin.

« Il me souvient, et d'un souvenir exquis, des jours de bénédiction qu'à deux reprises différentes j'ai passés là-bas. Avec une autorité et une courtoisie sans égales, deux prêtres aussi bons que savants, MM. Perriot, de Langres, et Dehon, de Saint-Quentin, dirigeaient l'étude des diverses questions de théologie sociale inscrites au programme. On discutait ferme ; il y avait là d'impor-

tants curés qui avaient le devoir d'oublier leur importance, de petits vicaires et même d'humbles séminaristes, qui avaient le droit d'oublier leur jeunesse, au moins dans une certaine mesure, car chacun était invité à apporter sa part à l'œuvre commune et à dire son sentiment. De temps en temps, Léon Harmel se levait, *car il était à sa place au milieu de nous, appartenant d'une manière éminente* au *regale sacerdotium*, et il nous lançait quelques-uns de ces aphorismes étranges où, sous la brutalité voulue du paradoxe ou de l'humour de la forme, se cachait le sens profond de l'homme qui a beaucoup vu, ou bien il nous secouait en rappelant devant nous la violation des droits du peuple ou des droits de Notre Seigneur Jésus-Christ: et tout cela était bien bon (1)... »

On a lu dans l'introduction de cet ouvrage un spécimen de la doctrine dont le Père de la Démocratie chrétienne nourrissait ses jeunes lévites. Nous n'avons plus besoin d'insister.

Le 10 août 1902, M. l'abbé Maignen signalait dans *la Vérité française* une organisation embrassant une cinquantaine de séminaires et enrôlant près d'un millier de jeunes abbés dans le parti dont *la Justice sociale* de M. Naudet et *la Voix du Siècle* de M. Dabry étaient les organes attitrés :

Parmi les directeurs de grands séminaires, fort peu étaient au courant de cette organisation. Les « séminaristes sociaux » ne se souciaient pas d'attirer l'attention sur leur propagande, et c'est à grand'peine que nous avons pu recueillir les renseignements suivants :

Les séminaires de France ont été répartis en cinq groupes ou circonscriptions.

Chaque groupe possède un organe mensuel lithogra-

(1) *Les Catholiques républicains*, page 450.

phié, qui circule dans les séminaires de la circonscription.

Voici la liste de ces publications :

Le Trait d'union, petite feuille mensuelle destinée aux séminaires du sud-est, s'imprime à Lyon (1) et circule dans dix-huit séminaires. *Le Lien*, rédigé à Orléans et imprimé à Lyon, circule dans dix séminaires du centre et de l'ouest. *La Chaîne* paraît à Auch et pénètre dans quatorze séminaires du Midi. Le Nord a un organe intitulé : *Caritas*, qui unit cinq séminaires au moins. Il y à Paris un organe spécial (2) pour les trois séminaires établis dans le diocèse.

Ces cinq publications, animées d'un même esprit, ont chacune une chronique où sont relatées les communications les plus intéressantes, dont l'une d'entre d'elles a eu la primeur. Elles sont aussi en relations étroites avec *le Sillon* et *l'Espérance* à Paris, *la Chronique du Sud-Est* à Lyon (3).

Nous avons déjà signalé la propagande faite par *le Sillon* dans les grands séminaires. Les organes des « jeunes » ecclésiastiques ou laïques sont en intime communion d'idées et d'action.

Dans un de ses derniers numéros, *le Lien* transmet à ses lecteurs les remerciements des abbés Naudet et Dabry, pour l'active propagande dans les séminaires en faveur de *la Justice Sociale* et de *la Voix du Siècle* (4) :

(1) *La Chronique du Sud-Est* à Lyon est le centre d'une active propagande démocratique.

(2) Nous n'avons pu parvenir à en connaître le titre.

(3) Aujourd'hui encore le président du *Sillon*, dont les erreurs doctrinales et sociales sont en opposition manifeste avec l'enseignement et les directions de l'Église, est invité par des supérieurs de grand séminaire à exhorter leurs élèves, et s'il tient un congrès quelque part, on engage les séminaristes à aller s'y instruire.

(4) *La Voix du Siècle*, nouvel organe de M. l'abbé Dabry, dans son numéro du 16 mai 1901, avertissait son public qu'une convention faite entre lui et M. l'abbé Naudet leur permettait d'offrir leurs deux journaux à tous les séminaristes de France, au prix de un fr. pour un abonnement de trois mois : soixante centimes pour *la Jus-*

« Plus de six cents séminaristes ont pris des abonnements de vacances, la plupart par l'intermédiaire de nos bulletins. Il y a des diocèses où la moitié de la communauté lit maintenant ces deux journaux. Espérons que cette lecture modifiera profondément l'état d'âme de ceux de nos confrères qui jusqu'ici sont restés indifférents à nos initiatives et que *l'inattendu de nos hardiesses avait quelque peu déroutés*. Nos cercles d'études sociales sont un organisme vivant, il en sortira bientôt une ardente et infatigable génération d'apôtres. »

Toute cette propagande, ces bulletins, ces congrès n'échappent pas complètement à la vigilance des directeurs de nos grands séminaires, puisque nous devons précisément à quelques-uns d'entre eux la communication d'une partie des documents que nous venons de citer, mais c'est au prix de longues et minutieuses enquêtes que ces zélés directeurs ont pu se les procurer.

Il s'agit, en réalité, d'une organisation secrète, ayant une caisse alimentée par des cotisations et pour laquelle certain Nicodème (1) voyage à l'occasion à travers la France.

Dans *les Périls de la foi et de la discipline*, Mgr Turinaz jugeait ainsi cette situation :

Sera-t-il permis à un évêque qui compte vingt-neuf années d'épiscopat... d'exposer à ses vénérables collègues et au clergé les conséquences inévitables de cette direction plus qu'étrange donnée à nos séminaristes pendant les vacances et même pendant l'année scolaire?

La première conséquence est la violation flagrante du droit ecclésiastique sur la direction des séminaires. La seconde est le mépris et la suppression de l'autorité des Evêques et des directeurs qui les représentent dans la grande œuvre de la formation du clergé. La troisième

tice Sociale et quarante pour *la Voix du Siècle*, « de quoi payer la bande et les timbres », observait fort justement M. Dabry.

(1) Pseudonyme d'un rédacteur de *la Chronique du Sud-Est*.

est l'enseignement de la défiance et de la déloyauté donné à ces jeunes gens à l'égard de leurs maîtres et de leurs évêques, à l'autorité desquels ils doivent échapper le plus possible. L'influence de cet enseignement se fera sentir évidemment dans tout le cours de la vie et du ministère sacerdotal de ces jeunes gens. Quelles difficultés ne peut-elle pas susciter à l'administration des diocèses et quels déplorables résultats ne peut-elle pas produire!

La quatrième conséquence est la plus déplorable division établie entre les séminaristes et les jeunes prêtres d'une part, et de l'autre entre leurs supérieurs et les prêtres plus âgés, division funeste entre toutes qui paralysera le zèle, qui créera des obstacles incessants, qui sera le scandale des peuples et la ruine du ministère sacerdotal, division qui se manifestera dans les presbytères et les paroisses, dans nos établissements d'instruction, dans toutes les œuvres importantes et dans tous les diocèses de France.

La cinquième conséquence est le trouble profond apporté dans ces asiles du recueillement, de la prière, de l'étude et de la charité, par les journaux qui y pénètrent et plus encore par les journaux qui sont offerts aux séminaristes pour les vacances, par des discussions non pas seulement sur l'enseignement de la philosophie et de la théologie, sur des méthodes qui ne seront point celles des professeurs, mais sur les questions les plus difficiles et les plus discutées de la politique et de l'économie sociale, discussions rendues cent fois plus ardentes par l'inexpérience et les entraînements de la jeunesse.

Et, une fois encore, au principe de toutes ces conséquences, comme organisateurs de cette transformation de la direction, de l'instruction et de l'éducation du clergé, nous trouvons les prêtres dont j'ai indiqué les erreurs, l'esprit et les tendances.

Quelques semaines après les révélations faites par M. l'abbé Maignen dans *la Vérité*, Mgr Dubil-

lard, évêque de Quimper, publiait dans sa *Semaine religieuse*, sous le titre : Communiqué de l'Evêché, la note suivante :

Nous nous permettons d'appeler de nouveau l'attention de nos vénérés confrères sur une propagande très active qui se fait auprès des séminaristes en vacances, et dont Mgr l'évêque a entretenu ses prêtres, dans ses conférences, pendant les retraites pastorales.

Il s'agit, non seulement des journaux *la Justice sociale* et *la Voix du Siècle*, qui sont mis à la disposition des séminaristes pendant les vacances, à des prix dérisoires, et *dont la lecture ne peut qu'être funeste* à la discipline ecclésiastique et à la formation du jeune clergé, mais encore, et surtout, de certaines correspondances lithographiées, faites exclusivement pour les séminaristes, et qui sont propagées, à l'heure présente, dans presque tous les diocèses de France. Ces correspondances portent des noms différents, mais toutes sont rédigées avec le même esprit ; elles s'appellent : *Caritas*, *Trait d'union*, *Lien*, *Chaîne...*

Nous ne mettons pas en cause les intentions des inspirateurs de cette campagne, et cependant nous ne pouvons point ne pas remarquer l'analogie qui existe entre ce travail souterrain et les programmes élaborés depuis si longtemps dans les loges maçonniques et rapportés dans un journal d'où nous les extrayons...

Nous prions nos vénérés confrères d'apporter à la communication que nous avons l'honneur de leur faire la plus religieuse attention, d'observer les séminaristes en vacances dans leurs paroisses, de scruter leur esprit, de surveiller leurs lectures et leurs fréquentations, il y va du suprême intérêt de l'Eglise : et s'ils recueillent des observations de quelque importance, d'en tenir compte dans les lettres testimoniales qu'ils doivent adresser à M. le supérieur à la rentrée des cours.

Cet acte épiscopal fut immédiatement reproduit par

toute la presse catholique, *sauf l'Univers-Monde*, et par les Semaines religieuses de Paris, de Reims, d'Autun et d'une trentaine d'autres diocèses.

Comment fut-il accueilli par les intéressés? M. Naudet fit, dans son journal, cette réponse injurieuse et grossière :

Un évêque, un vrai, franc d'allure et conscient de son acte, nous avait attaqué en face, sous sa signature, nettement. Il aurait dédaigné ce mode honteux de la note impersonnelle, qui semble avoir pour unique but de n'encourir aucune responsabilité; il aurait laissé à d'autres la voie oblique, le chemin de traverse où l'on s'embusque à la nuitée, pour jeter aux passants des pierres dans le dos.

L'injonction faite à des prêtres bons, pieux, d'avoir à jouer le rôle abominable de ces êtres répugnants dont les honnêtes gens refusent de toucher la main et que l'on nomme « casseroles » dans les bureaux de la rue de Jérusalem, me semblait chose si lamentable, offrant à nos ennemis l'occasion de faire campagne contre nous, que le silence me paraissait préférable, dussé-je en souffrir... Le communiqué organise l'espionnage et oblige les séminaristes à voir dans leurs curés et leurs vicaires d'abominables délateurs. Voilà les presbytères devenus des boîtes à délations,et de vénérables prêtres élevés à la dignité de mouchards?

Je laisse au lecteur de s'expliquer, s'il y parvient, comment le prêtre qui joignait à tant d'autres paroles scandaleuses le scandale de celles-ci dirigées directement contre l'autorité d'un évêque, a pu être appelé, même après cela, par d'autres évêques, pour prêcher la retraite ecclésiastique à leur clergé, ou seulement pour des prédications de carême.

M. l'abbé Dabry ne fut pas en retard sur son confrère et ami. Voici sa réponse :

On nous demande ce que nous pensons de la fameuse note publiée par Mgr l'évêque de Quimper et reproduite avec une platitude niaise par tous les journaux et toutes les *Semaines religieuses à la solde du parti réfractaire*.

Nous y sommes nommément représentés, nous et nos amis, comme faisant œuvre malsaine, œuvre de Satan (a dit un commentateur), de complicité avec les francs-maçons et les socialistes.

Nous répondons que nous n'en pensons rien. Mgr Dubillard, évêque de Quimper, n'est pas notre évêque. Ce que nous faisons ne le regarde pas et ce qu'il dit peut difficilement nous atteindre.

L'incohérence des diverses parties de son document montre qu'il apporte une certaine légèreté dans ce qu'il fait. On jugera du degré de confiance qu'il faut lui accorder quand on saura qu'il a écrit contre nous pour demander aux curés de son diocèse de surveiller très attentivement les séminaristes qui nous lisent. Or, pas un seul séminariste du diocèse de Quimper ne reçoit ni *la Voix du Siècle* ni, croyons-nous, *la Justice sociale!* Ce seul fait indique suffisamment la simple intention de nuire et non de faire le bien et laisse percer sous l'évêque l'homme de parti (1). On ne peut s'empêcher alors de constater qu'il est triste qu'un homme deux fois sacré, qu'un haut dignitaire de l'Eglise mette au service des passions humaines et prostitue à la bassesse des intérêts de ce monde le caractère auguste, la dignité et l'autorité dont il est revêtu.

Nous avons voulu savoir quelle était la valeur de l'homme qui, étendant gratuitement sa juridiction épiscopale, a la prétention de nous mettre au ban de l'opinion catholique. Nous sommes allés exprès à Besançon où, il y a deux ans, il exerçait encore les fonctions de

(1) On a vu plus haut que, cette année-là, plus de six cents abonnements avaient été recueillis, et que, dans certains séminaires, la moitié de la communauté lisait les deux journaux.

vicaire général. Nous avons fait une enquête que nous continuerons et qui nous permettra de constituer un dossier. En cas de récidive, nous n'exposerons rien au public, mais nous nous adresserons aux tribunaux ecclésiastiques ; nous intenterons à notre imprudent agresseur un procès d'où pourraient sortir des choses désagréables pour sa réputation.

En outre, par bravade, M. Naudet offrit *aux nouveaux prêtres*, à titre purement gracieux, un abonnement de trois mois à *la Justice sociale*. Comme MM. Naudet et Dabry avaient menacé d'en appeler à Rome, Mgr Dubillard leur donna rendez-vous devant son tribunal. Mais sa proposition demeura sans réponse.

L'Univers, qui avait gardé le silence sur ces faits, ne refusa point ses colonnes à l'apologie des séminaristes innocents, et accueillit cette justification de leurs correspondances clandestines :

Qu'ont-ils donc fait qui les expose à tant de courroux ? Ah ! ils ont signalé et recommandé les abonnements de vacances à *la Justice sociale* et à *la Voix du Siècle*. C'est leur crime, c'est du moins le crime de deux d'entre eux qui ont indiqué à leurs lecteurs ces journaux avec *la Croix*, *l'Univers* et *le Peuple français*. Et pour ce scandale ils se sont attiré les rancunes violentes d'autres journaux que sans scandale ils ne pouvaient pas recommander, *étant respectueux des désirs du Pape* (1).

M. le chanoine Dehon, le même qui, dans un congrès des catholiques du Nord, criait au scandale et demandait une réprobation publique, parce

(1) Cité par M. l'abbé Maignen, *op. cit.*, page 364.

que *la Vérité* avait été placée par un congressiste à côté de tous les journaux démocrates qui encombraient les tables, écrivait, dans *la Chronique des comités de l'Est*, cinq semaines après l'acte de Mgr Dubillard :

Ne vous laissez donc pas troubler, chers séminaristes, par le cauchemar de deux ou trois vieux abbés et chanoines : ils sont en retard de trois quarts de siècle et parfois ils radotent comme de bonnes mamans. *Vous avez le Pape avec vous :* cela vous suffit ; c'est à juste titre que le congrès de Tarente l'a acclamé comme le plus jeune des papes.

Or, pour donner par un seul trait quelqu'aperçu de la bonne formation que le jeune clergé puisait dans les journaux ainsi mis à sa portée, nous rapporterons seulement ce passage des conseils sur la prédication contenus dans *la Justice sociale* des 4 et 18 mai, en cette même année 1901 :

Six fois sur dix, au récit de la passion, les prédicateurs nous montrent le Père Eternel, maître offensé impitoyable, accumulant sur son Fils en prières toutes les malédictions méritées par les humains, le frappant de toutes les douleurs. Dieu, comme un souverain *réellement* irrité, accable sans miséricorde l'innocent ; c'est dans ce sang qui coule à la flagellation et au Calvaire, qu'il se venge des injures faites à sa dignité par d'autres créatures.

Sans sourciller autrement, quelques-uns d'entre nous prêtent véritablement à Dieu des façons d'agir qu'un père, même catégoriquement sans peur, rougirait d'adopter. On se croirait encore à l'histoire de ce seigneur qui faisait battre un petit berger du voisinage, quand l'héritier du castel avait fait une sottise, avec cette différence que Dieu substitue son Fils à un berger criminel.

Sérieusement, entre nous, un père, un commandant, qui se conduirait d'une manière aussi monstrueuse, ne mériterait-il pas d'être expédié aux galères, ou d'être enfermé à triple clef dans une maison de triples fous et avec camisole de force ?... — !!!

Quand cesserons-nous d'enseigner une doctrine invraisemblable, uniquement parce que d'autres auteurs soumis à l'influence de leur époque l'ont enseignée ?

Saint bon Sens, patron de l'Église universelle, veillez sur nous, pauvres bavards !!!

Ma raison se révolte à la peinture que l'on ose me faire de ce Dieu vindicatif qui *punit* son Christ à la place des hommes pervertis...

Le Dieu bienfaisant que nous voulons aimer par dessus tout, je le reconnais pour le Père de l'Enfant prodigue. Je le reconnais même pour le Maître qui incendia l'infâme Sodome, mais ne m'en faites pas un exécuteur des hautes œuvres ; où serait la différence entre ce Dieu et celui des Australiens mangeurs de femmes et d'enfants ?

De cette fausse idée du sacrifice de Jésus-Christ est découlée tout naturellement cette autre doctrine corrélative que, Dieu, pour faire contrepoids aux crimes des bandits et des impies, se choisit, au passage, d'innocentes victimes qu'il expédie solennellement dans le séjour de la gloire, après les avoir préalablement mutilées ou échaudées pour les rendre plus méritoires : témoin les incendiés de la rue Jean-Goujon. Je vous insinuerai prochainement ce que je pense de cette gracieuse caricature d'un maître souverain, pour lequel on a le toupet de demander notre admiration et notre foi bénévole !!! (1).

(1) Nous nous bornons ici à ce trait, mais on pourrait en citer cent autres. Nous y reviendrons dans le dernier chapitre. On pouvait lire, la même année, dans *la Justice sociale* du 30 mars 1901, à propos d'une autre question :

« Il paraît que j'ai contre moi la presque unanimité des théologiens. Mais voyons ! Que voulez-vous que cela me fasse ? »

Et c'est le journal d'un prêtre, prédicateur de retraites ecclésias-

On n'ose pas le dire aujourd'hui, mais ceux qui, plus tard, liront ces paroles voisines du blasphème se demanderont comment l'autorité ecclésiastique a pu tolérer qu'elles soient publiées dans un journal dirigé par un prêtre, sans les arrêter par une sentence d'interdiction.

M. l'abbé Sifflet, auteur de ces articles, obligé, par son archevêque, de cesser sa collaboration à *la Justice sociale*, en informa M. Naudet en des termes qui honorent sa soumission. Ce fut pour celui-ci l'occasion d'accuser les supérieurs d'abus de pouvoir et d'écrire dans son journal :

> Obliger un inférieur à prendre cette attitude, et à remercier ainsi l'autorité qui lui fut bienveillante, n'est-ce pas faire un abus véritable de la charge de supérieur ?

***

Un autre indice non moins significatif des tendances fomentées dans le jeune clergé, par faveur pour le mouvement de nouveautés, mais au grand détriment de la vérité théologique, nous vient d'une source bien imprévue, du moins pour ceux qui ignorent les transformations opérées à la même époque au sein de l'illustre communauté de Saint-Sulpice, jusqu'ici gardienne incorruptible de la tradition.

Qui se serait attendu à voir les Sulpiciens inviter des laïques à traiter devant l'élite du jeune clergé confiée à leur direction, les points fondamentaux de

tiques, qui imprime de telles choses ! C'est bien l'anarchie intellectuelle et doctrinale.

la théologie, selon les principes d'une philosophie criticiste, kantiste, incompatible avec la foi, et d'un fidéisme explicitement condamné par le concile du Vatican?

Il est vrai que le conférencier était M. Georges Fonsegrive, oracle de la démocratie comme du clergé.

C'est lui-même qui nous raconte dans quelles circonstances ce ministère lui fut proposé; et encore qu'il s'y étende avec complaisance, nous ne perdrons pas à l'écouter :

Dans les premiers jours de l'année 1895, un jeune ecclésiastique entrait dans le cabinet d'un professeur de philosophie de l'Université. Après les salutations ordinaires, l'ecclésiastique parla à peu près ainsi :

« On m'a dit, Monsieur, que vous pourriez me donner un avis et je suis venu vous le demander. Je suis élève au grand séminaire de Saint-Sulpice, chargé par mes supérieurs du catéchisme de persévérance aux jeunes gens. J'ai là tous les dimanches un certain nombre d'élèves de plusieurs lycées de Paris, dont quelques-uns ont fait leur philosophie. J'ai commencé avec eux le traité de la religion. Je leur ai fait un certain nombre de leçons sur la démonstration de l'existence de Dieu, sur les vérités religieuses naturelles élémentaires. Quelques-uns, après le cours, sont venus me trouver et m'ont, par leur discours, véritablement stupéfait.

— « Que vous ont-ils donc dit de si étrange, monsieur l'abbé? dit le professeur.

— « Mais ceci ou à peuprès : « Monsieur l'abbé, vous « vous êtes donné bien du mal pour nous démontrer « l'existence de Dieu. Mais est-ce que cela se démontre? « On croit en Dieu ou on n'y croit pas. Nous croyons en « Dieu, nous croyons au dogme chrétien, nous n'avons

« pas besoin qu'on nous fasse croire. D'autant que, s'il « n'y avait pour croire que les raisons que vous nous « avez données, vraiment elles ne seraient guère con« vaincantes. Plus, durant toutes ces leçons, vous vous « efforciez de nous donner des démonstrations, et plus « clairement nous apparaissait la faiblesse de ces rai« sons (1). » — Et cependant, Monsieur, j'avais reproduit les arguments les plus solides de saint Thomas. Je ne crois pas les avoir trop affaiblis. Mais en causant de plus près avec ces jeunes gens, je me suis bien aperçu que nous ne parlions pas le même langage, que les principes qui me paraissent les plus évidents, ils les rejettent en doute. On m'a dit que cela provenait sans doute de la philosophie qu'ils ont faite, que peut-être vous pourriez me donner quelques indications, m'aider à prendre contact avec ces intelligences que je sens aussi éloignées de moi que pourraient l'être des gens avec lesquels je voudrais parler géométrie et qui commenceraient par me contester que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre.

— « Monsieur l'abbé, répondit le professeur, la question est grave et ne saurait guère être ainsi résolue au pied levé. Ces jeunes gens sont les fils de la pensée contemporaine : ils ont contre la métaphysique objective et démonstrative tous les préjugés accumulés à la fois par les disciples de Comte et les disciples de Kant. Ils ont subi probablement surtout l'influence de ces derniers. Ils ne croient plus à la portée objective des principes, à la valeur scientifique des démonstrations basées,

(1) Si l'on veut savoir les raisons psychologiques, *morales* et philosophiques, pour lesquelles les jeunes générations se montrent sourdes et réfractaires à l'apologétique traditionnelle, on les trouvera exposées avec clarté et même avec un singulier relief dans *la* généreuse revue *le Sillon*, du 10 décembre 1890, par un article de M. Albert Lamy : *A propos d'apologétique contemporaine*. — Ecrit par un très jeune homme, cet article est moins un plaidoyer qu'un document. — (Note de M. *Fonsegrive*. Elle a aussi son prix.)

par exemple, sur le principe de causalité. Comment voulez-vous, dès lors, qu'ils pensent que l'existence de Dieu puisse être l'objet d'une démonstration?

— « Mais comment peut-on leur parler, et sur quel principe avec eux peut-on s'appuyer?

— « *Il me semble que, puisqu'ils ont avec vous une foi commune, c'est de cette foi qu'il convient d'abord de partir, et au lieu de prétendre les conduire à la foi par la raison, peut-être vaudrait-il mieux leur faire, à l'aide de la foi, retrouver les assises de la raison.*

La conversation se prolongea sur ces idées, et à quelque temps de là, le jeune ecclésiastique put retourner dire au professeur qu'il était parvenu à prendre, avec les élèves du catéchisme, le contact intellectuel qu'il cherchait. *Cependant les maîtres de Saint-Sulpice eurent l'idée de demander à ce même professeur de faire, devant les théologiens et les philosophes réunis à Issy, une conférence sur les conditions de l'apologétique moderne.* Quelques jours après, M. Yves le Querdec résumait cette conférence en deux articles du *Monde* et en prenait à son compte tous les dires et les conclusions (1)...

Il la reproduisit également, et comme telle, dans l'ouvrage : *le Catholicisme et la vie de l'esprit*, où on peut en recueillir des extraits comme ceux-ci :

Les principes communs *autrefois* étaient le principe de causalité, la portée métaphysique de la raison, le respect des faits historiques. La critique philosophique d'une part, la critique historique de l'autre *ont détruit ce terrain commun;* l'incrédulité a reculé au delà de la foi,

(1) *La Quinzaine*, 1er janvier 1897, page 108.

elle s'en est prise à la raison elle-même, à la raison métaphysique et spéculative (1).

D'un côté, il n'y a pas d'apologiste qui ne redise de quelque façon avec Racine le fils :

> La raison dans les vers conduit l'homme à la foi,

de l'autre il y a entre la *raison raisonnante et la foi un fossé* que la théologie constate et que *rien ne peut combler*. D'un côté, c'est la nature et la force invincible du raisonnement ; de l'autre, c'est le surnaturel et souverain attrait de la grâce ; si les deux ordres ne peuvent se pénétrer, que devient l'apologétique ? et s'ils se pénètrent, s'ils se continuent insensiblement l'un l'autre, que devient leur distinction et l'on peut dire que devient le christianisme ? Voilà d'abord ce qu'il faut bien voir, ce que je crains bien que tous n'aperçoivent pas, ce que M. Blondel a eu pour sa part le *mérite de voir à merveille et d'exposer mieux encore* (2).

Ainsi donc il est possible que M. Blondel n'ait pas entièrement réussi dans sa tentative ; mais il ne lui reste pas moins l'honneur et le singulier mérite d'avoir critiqué à fond les assurances exagérées d'une apologétique qui, traditionnelle ou non, mais réellement existante, se prétend scientifique et *ne peut l'être sans contredire les thèses les plus élémentaires de la théologie et de la foi* (3).

(1) Page 7.

(2) Dans sa défense contre le jugement de Mgr Turinaz, M. Fonsegrive expliqua son assertion sur le fossé entre la raison raisonnante et la foi, en disant qu'il avait seulement voulu affirmer la nécessité de la grâce pour faire un acte de foi. Il lui *fut* répliqué que c'était une contradiction de plus ; et, en effet, s'il ne tient qu'à cela, il n'y a donc pas de fossé infranchissable, et, qui plus est, la grâce n'étant refusée à personne, tout le monde pourrait le franchir. Mais après tout c'est peut-être le catéchisme qui manque le plus aux maîtres du nouveau clergé.

(3) Page 35.

D'après M. Fonsegrive, « la doctrine dominante des temps modernes est que, par le progrès de la science, l'homme arrivera à asservir les forces redoutables de la nature, domptera le malheur, la mort même, trouvera le paradis sur la terre et arrivera à l'apothéose. L'homme, par sa force et par les forces brutes de l'univers, arrivera à se diviniser ». Et il affirme « qu'il y a identité *entre le but final proposé à l'humanité* par le christianisme et celui que lui assigne aussi *la civilisation moderne* ». Il écrit encore ceci : « Pour le christianisme, comme pour la civilisation et les sciences modernes, le but est bien *la puissance absolue de l'homme sur la matière.* »

Ajoutons, sans anticiper sur le chapitre suivant, que, deux ans plus tard, le même M. Fonsegrive, dont la conduite dans la question de l'américanisme ne fut rien moins qu'étrange, comme on le verra, était appelé de nouveau à faire une conférence devant le même auditoire, au séminaire d'Issy, sur la lettre *Testem benevolentiæ* qui condamnait cette erreur. Le compte rendu que *la Quinzaine* en publia ne manqua pas de faire observer que le « sens catholique » de sa rédaction « a recueilli l'unanime et chaleureux témoignage du premier auditoire ecclésiastique du monde ».

Or, l'exposé porté devant un tel auditoire par ce professeur laïque de théologie fourmille d'erreurs sur l'acte de Dieu opérant dans les âmes, sur les vertus actives et passives, les vertus naturelles et surnaturelles. M. Fonsegrive, en qualité de laïque, peut être fort excusable de ne pas connaître la théologie, il ne l'est point d'en discourir (1).

En vérité, on employait de singulières méthodes

(1) M. l'abbé Maignen les relève en détail. *Nouveau catholicisme et nouveau clergé*, 1re partie, chap. VI.

pour apprendre au « jeune clergé » à entrer en contact avec « l'âme moderne ».

Finissons par ce trait. Après la condamnation de l'Américanisme, et lors d'une reprise de cette campagne, le 23 mai 1900, M. l'abbé Maignen relatait dans *la Vérité* le fait suivant :

Mgr l'archevêque de San-Francisco, qui est à Paris depuis plusieurs mois, fut invité récemment à faire une conférence spirituelle aux élèves du séminaire Saint-Sulpice.

Ce prélat, qui est un ami de Mgr Ireland et le premier des archevêques américains cités par *la Semaine religieuse de Paris* comme ayant écrit au Saint-Père que l'Américanisme condamné n'existait pas en Amérique, ce prélat, disons-nous, proclama, en présence de M. Captier et de tous les directeurs de Séminaires, que l'Américanisme n'existe que dans l'imagination de trois ou quatre Français. C'est M. le chanoine Delassus qui fut surtout pris à partie par le prélat américain, en termes que nous ne saurions reproduire. Dès les premières paroles, et sans autre préambule, l'archevêque de San-Francisco ne craignit pas de dire que le livre du chanoine de Cambrai était l'œuvre d'un « menteur » (*sic*). On pourrait, à la rigueur, alléguer pour excuse à ce propos injurieux l'ignorance de la langue française et de l'exacte signification des mots, mais ce qui ne saurait être en aucune façon excusé, ce sont les applaudissements qui accueillirent ces paroles. Les élèves du séminaire de Saint-Sulpice, dont un bon nombre appartiennent au diocèse de Cambrai, ne peuvent pas ignorer que M. le chanoine Delassus est un des vétérans du sanctuaire, honoré de la confiance de son archevêque. Le livre qui lui vaut tant d'injures a été recommandé par plus de quinze cardinaux et autant d'évêques, sans parler de la

Civilta Cattolica, qui souhaite de le voir entre les mains de tous les directeurs de séminaires.

Nous sommes persuadés que M. Captier et les directeurs de Saint-Sulpice ont dû éprouver quelque gêne durant la « conférence spirituelle » du prélat américain.

***

Notre but ne saurait être de faire une histoire complète, à laquelle plusieurs volumes suffiraient à peine, et nous nous bornons à tracer un tableau exact. Mais si l'on instituait une enquête sur l'enseignement actuel dans les grands séminaires, on en trouverait plus d'un où les principes du criticisme allemand ont acquis droit de cité.

Nous ne pouvons aussi que mentionner, comme un trait de ce tableau, la faveur et même l'enthousiasme avec lesquels une partie notable du jeune clergé s'est attachée aux théories de M. l'abbé Loisy.

L'invasion de l'évolutionnisme dans le domaine de la théologie est aujourd'hui le plus grand danger qui menace la foi. Recueillons-en cette formule tombée de la plume de M. Loisy :

> Ici bas, *vivre c'est changer*, ce qui est devenu parfait ne l'a été qu'après bien des transformations. Telle est la loi de tout développement moral de l'humanité ; telle est aussi la loi du *développement religieux*.

Je n'ai pas à faire voir ici ce que cette formule naturaliste signifie et contient. Je ne la cite que pour montrer le parfait rapport existant entre l'évolution politique et l'évolution religieuse, l'appui réciproque qu'elles se prêtent, et, par là, donner l'explication de leur solidarité.

CHAPITRE V

Le livre et le projet de Madame Marie du Sacré-Cœur.

Le 27 mars 1899, la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers édictait la réponse suivante :

Illustrissime et Révérendissime Seigneur.

Dans la réunion plénière des Eminentissimes Pères de cette Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, tenue au Vatican le 17 mars 1899, fut proposée la cause avignonnaise d'une école normale. Sous la forme de doutes proposés en ces termes :

1° Convient-il d'approuver le projet de créer *une grande Ecole normale pour les religieuses enseignantes*, tel qu'il a été proposé dans le livre de sœur Marie du Sacré-Cœur ?

Et en cas de réponse négative,

2° Convient-il d'adopter quelques mesures pour améliorer l'enseignement des femmes dans les instituts religieux ?

Tous les éléments de la cause ayant été mûrement examinés, les Eminentissimes Pères ont décidé de répondre :

Au premier doute : Négativement, et le livre est digne de reproches.

Au second doute : Il n'y a pas lieu de prendre une mesure générale. Il sera pourvu, autant qu'il sera utile, aux cas particuliers ; qu'il soit cependant notifié par les

évêques de France, aux congrégations religieuses de femmes, auxquelles a été confiée par approbation apostolique la charge d'instruire les jeunes filles dans la piété et dans la science *qu'elles ont excellemment mérité de l'instruction et éducation chrétienne et civile des jeunes filles.*

C'est pour cela que cette Sacrée Congrégation, en leur adressant des louanges qu'elles méritent justement, nourrit la ferme espérance qu'elles ne manqueront pas dans l'avenir à leur mandat ; et que, dirigées et aidées comme cela doit être par les évêques, elles prendront les moyens idoines qui leur permettront de répondre amplement aux désirs des familles chrétiennes, et d'élever les jeunes filles qui leur sont confiées à la culture qui convient à une femme chrétienne.

Rapport sur ce qui précède ayant été fait à Sa Sainteté Léon XIII en audience accordée au soussigné cardinal préfet, le 24 mars, Sa Sainteté a daigné ratifier et confirmer en tous les points la discussion des Eminentissimes cardinaux.

Ce qu'au nom de la Sacrée Congrégation, j'ai dû signifier à Votre Grandeur Révérendissime, à laquelle, avec l'hommage de mon respect, j'offre tous les vœux que je forme pour elle devant Dieu.

La teneur de cette sentence indique suffisamment l'objet des ardentes discussions auxquelles le projet de Mme Marie du Sacré-Cœur avait donné lieu pendant plus d'un an.

Le lecteur va constater que tous ceux qui se réclamaient des directions pontificales n'avaient pas manqué de lui donner leurs encouragements et leur appui. Il n'y a qu'à suivre le défilé des noms.

L'Univers du 10 avril 1898 consacrait un grand article à la question sous le titre : *les Religieuses enseignantes :*

Ainsi est intitulé un livre qui a pour auteur une femme, elle-même religieuse enseignante.

Il sera lu dans les familles chrétiennes comme dans les couvents et aussi par les plus intelligents de nos adversaires. Ici et là, il provoquera des plaintes et des inquiétudes diverses. Nombre de personnes vertueuses, zélées et distinguées en éprouveront, pendant un moment, une sorte de scandale. Puis les réflexions courageuses et élevées feront leur œuvre. C'est, du reste, de cette manière que se préparent toutes les entreprises importantes.

L'auteur, Mme Marie du Sacré-Cœur, appartient à l'ordre des Sœurs de Notre-Dame, ordre honoré et qui a rendu de très grands services. Elle connaît, par une longue expérience personnelle, tout ce qui concerne l'enseignement et l'éducation. Elle a le don d'écrire, et elle possède autant de jugement que de foi, d'humilité et de vaillance.

Cet ensemble de qualités n'est pas superflu pour le succès du projet auquel elle s'est consacrée : car Mme Marie du Sacré-Cœur veut faire accomplir à la pédagogie féminine et chrétienne des progrès considérables.

La première difficulté, celle qui certainement, et visiblement d'ailleurs, a coûté le plus à l'éminente religieuse, consiste dans la critique de la situation actuelle. Nous sommes portés, nous, catholiques, à n'accuser que nos ennemis des maux dont nous souffrons. Il semble que nous ne soyons jamais pour rien dans la cause de nos épreuves. Et si nous ne l'apercevons pas clairement, nous avons bientôt fait de tout expliquer en invoquant l'impénétrable volonté de Dieu. Cependant cette volonté ne s'exerce pas sans justice ni sans raison : et nous voyons par la Bible que les prophètes qui annonçaient les humiliations du peuple élu ne manquaient pas de lui reprocher des fautes formelles, des transgressions, des négligences, des erreurs.

En dépit des efforts et des sacrifices admirables que font depuis vingt ans les religieux, les religieuses et les laïques, y aurait-il donc lieu d'exprimer, sinon un blâme, du moins quelques regrets et surtout de présenter des vœux? L'auteur le croit. Elle a senti le devoir de le dire; et elle s'en acquitte avec un zèle plein de respect et de charité.

Les écoles libres coûtent à la France catholique *trente-deux ou trente-trois millions par an*. Les maîtres et les maîtresses ont adopté les méthodes qu'a imposées la pédagogie universitaire. On a vu des religieuses, riches de savoir et d'expérience comme de dévoûment, comparaître devant des examinateurs officiels pour faire ratifier des titres possédés depuis longtemps et dont témoignaient une ou deux générations de mères de famille qu'elles avaient élevées. Dans les couvents, les institutrices munies du diplôme supérieur sont de plus en plus nombreuses. L'activité se soutient et se développe. Nous devons rendre grâces à cette abnégation et à cette persévérance.

Mme Marie du Sacré-Cœur ne méconnaît rien de ce qui a été fait : mais elle signale une nécessité qui va dicter de nouveaux efforts: *une école normale supérieure*.

A cet égard encore nos adversaires nous ont devancés. Avec les ressources énormes que leur fournit le budget de l'Etat, ils ont fondé, à Fontenay et à Sèvres, des établissements où se recrutent les professeurs pour les lycées de jeunes filles. Dans ces deux maisons, le niveau des études est très élevé; les méthodes pédagogiques contiennent tous les perfectionnements. Les institutrices qui ont suivi ces régimes sont capables de donner un enseignement auquel la plupart des religieuses n'ont pas été préparées. Voilà pourquoi les lycées de jeunes filles, créés pour combattre la France catholique, progressent parmi les populations croyantes. Il y aurait encore d'autres explications à fournir qui se présentent d'elles-mêmes; l'appui gouvernemental, la réclame continuelle

faite par toutes les autorités politiques, la pression officielle, tous les procédés de la concurrence inégale maintenue par le monopole en fait de subventions et de grades.

Ces moyens d'action nous échappent, excepté un qui est digne de nous et par lequel nous compenserions les autres; la supériorité du savoir et de l'enseignement.

L'organisation fait défaut. Mme Marie du Sacré-Cœur la propose. Le but du livre est d'exposer l'idée générale, le plan, les moyens d'exécution.

L'*Ecole normale supérieure* aurait le cachet monastique. Elle admettrait à titre d'élèves : 1° les religieuses professes ou novices de tous les ordres, de toutes les congrégations qui voudraient collaborer à l'œuvre; 2° les jeunes filles se destinant à la vie religieuse : les jeunes filles pieuses qui, voulant se consacrer à l'enseignement libre, préféreraient le régime religieux à celui des maisons de l'Etat.

Voilà les grandes lignes de l'institution. Les détails sont examinés de près, avec une netteté qui, dans le bon sens du mot, touche au scrupule. Selon le programme de l'auteur, « ni pendant le séjour à l'institut, ni à la sortie, « ni plus tard, les sujets confiés ne pourront etre admis « dans aucun des ordres, dans aucune des congrégations « qui auront des sujets à l'institut ».

Déjà l'expérience a été faite en Belgique. Depuis quarante ans, cette organisation fonctionne à l'école normale de Bruges, qui compte cent trente-cinq élèves appartenant à diverses communautés.

Nous ne pouvons aujourd'hui faire l'analyse du programme composé par l'éminente religieuse. C'est une question qui exige des développements. Ceux-ci viendront à l'heure opportune. Mais il est temps de signaler la pensée principale, car bientôt les esprits devront s'occuper de la réaliser.

Ainsi que le disent les prêtres distingués, M. l'abbé Naudet et M. le chanoine Frémont, qui ont rédigé l'avant-

propos et la préface du volume, si la piété est utile à tout « la piété ne suffit pas à tout » ; et les religieuses ne peuvent pas perdre de vue « les aspirations irrésistibles de notre époque ».

Dès maintenant, sept lettres d'évêques approuvent l'initiative prise par Mme Marie du Sacré-Cœur. Mgr l'archevêque d'Avignon affirme la nécessité d'une institution spéciale pour former les professeurs. Nous devons, ajoute-t-il, « tendre à prendre le premier rang ». Mgr l'archevêque de Besançon conclut qu' « il est essentiel de tenter un effort énergique, éclairé et indépendant, sous peine de courir au plus grand péril pour l'enseignement des femmes ». Selon Mgr l'évêque de la Rochelle, « la situation qui motive le projet de Mme Marie du Sacré-Cœur n'est que trop réelle et menaçante et les remèdes proposés pour défendre le présent et sauver l'avenir sont intrinsèquement indiscutables ». Mgr l'évêque de Tarentaise croit qu' « un esprit religieux, sincère et large peut surmonter les difficultés pratiques inévitables ». « On se prend à regretter que ces pages soient aussi nécessaires qu'elles le sont », dit Mgr l'évêque de Bayonne. Mgr l'évêque d'Agen a trouvé dans le livre, outre les mérites du style, « une connaissance documentée de bien des choses de notre temps, la formule de plus d'une aspiration réfléchie et de plus d'un besoin réel qui tourmentent les âmes catholiques ». Il s'agit de savoir, dit Mgr l'évêque d'Angoulême, « si l'éducation de la jeune fille sera rationaliste ou si elle sera catholique. La conclusion est simple; faire ce qu'ont fait nos adversaires ». L'assistante d'une communauté de femmes écrit à l'auteur : « Nous bénissons votre zèle d'apôtre (1). »

En somme, l'idée à laquelle se dévoue l'humble religieuse, c'est, au point de vue le plus élevé, la grande

(1) [On verra plus loin, par l'article de *la Vérité*, que *l'Univers* passe sous silence les réserves très significatives de ces mêmes prélats.

affaire du rôle social de la femme. On ne dira pas que le problème manque d'actualité. Il y a là-dessus, dans ce volume, des pages exquises, d'une délicatesse ravissante, d'une irrésistible force.

L'auteur rappelle les exemples qui ont amené le prestige du moyen âge. Il constate que cet épanouissement a été le résultat d'une immense ardeur, non seulement morale, mais aussi intellectuelle, ardeur par laquelle les femmes ont égalé des hommes. « Sainte Radegonde, dit-elle, aidait saint Fortunat », — le Virgile chrétien, — à composer ses hymnes dont l'inspiration puissante et l'indéfinissable poésie nous ravit : et la vie de l'abbesse-reine, écrite par une simple religieuse, Baudanovia, est très supérieure à celle que nous laisse « Fortunat lui-même ». Et sainte Elisabeth de Schenawage, et sainte Hildegarde, et sainte Catherine de Sienne, et sainte Lioba, et sainte Gertrude, et Roswitha, et sainte Brigitte, n'ont-elles pas montré de quelle élévation, de quelle vigueur et de quelle justesse est capable l'esprit féminin? Ce qui a paru jadis pour la gloire de l'humanité peut toujours renaître. La foi n'a rien perdu de sa force vivifiante. Mais il faut se souvenir des longs travaux par lesquels tant de splendeurs furent préparées.

Cet article était signé de M. Eugène Tavernier. Quelque temps après, 16 août 1898, M. Pierre Veuillot écrivait sous le même titre :

Nous n'examinerons pas en détail ce que la révérende Mère dit et propose dans son livre. Eh, sans doute, comme il arrive à toute personne pénétrée profondément de son sujet, pour l'avoir passionnément mûri, elle se laisse aller, de temps à autre, à quelque exagération. Voulant faire sursauter ceux à qui elle s'adresse, elle ne ménage pas la vigueur de ses coups d'avertissement, de ses cris d'alarme. A ces clous un peu trop enfoncés s'accrochent, suivant leur éternelle méthode, les partisans de la routine. Il n'en est pas moins vrai que Mme Marie

du Sacré-Cœur a pour elle trois grandes forces : les nécessités de la concurrence, l'autorité de nos traditions, le succès d'un exemple voisin.

Qu'on étudie, en son ouvrage, à quelle trituration pédagogique sont soumises les institutrices de l'Etat, dans les écoles normales, et, dans l'Ecole normale supérieure, les jeunes filles, élite filtrée aux passoires de toute une série d'examens, qui dirigeront et formeront ensuite les maîtresses officielles. Durant des années, on leur apprend à instruire. Il est impossible qu'un travail à ce point assidu et savant ne porte pas ses fruits.

N'en donnât-il que peu, il est inévitable que l'opinion en soit impressionnée. Or nous devons tenir compte de l'opinion des familles : nous en dépendons.

Nécessités de la concurrence, autorité des traditions catholiques. Oublierait-on quel spectacle nous offre l'histoire ? Elle nous montre l'Eglise cultivant la science avec ardeur et même passion. Les couvents ont été le refuge et le terreau de la science. Monastères d'hommes, abbayes de femmes aussi étaient pleins de savants, pleines de savantes. On y poussait la grande culture intellectuelle, au plus loin que l'époque le permettait : Relisez Montalembert, sainte Radegonde et Baudonovia pouvaient en remontrer, sous ce rapport, à saint Fortunat lui-même.

Encore aujourd'hui, que font nos missionnaires quand ils arrivent aux lieux de leur évangélisation ? Ils commencent par fonder une école. On y reçoit un enseignement *supérieur* à celui de l'école indigène, s'il y en a une. Les familles envoient leurs enfants dans l'école nouvelle ; et la religion prend racine.

Enfin, pour démontrer que son projet n'est pas périlleuse chimère, Mme Marie du Sacré-Cœur peut invoquer un exemple, à côté de chez nous. Ce qu'elle propose existe et fonctionne depuis quarante ans, avec un entier succès, en Belgique. A Bruges, une école normale libre contient 135 religieuses, de tous ordres. A-t-on ouï dire que la vie religieuse ait décrû de sainteté, d'intensité

dans ce pays? Et par inévitable contre-coup, la situation des catholiques y est-elle plus mauvaise qu'en France? Dernière considération. Ces diplômes, qu'il exige des maîtresses officielles, qui nous dit qu'un jour, prochain peut-être, l'Etat ne les réclamera point aussi des institutrices libres? Il invoquera la nécessité des fortes études, le droit commun, l'égalité devant la loi. Ce langage, de sa part, ne sera qu'hypocrisie. Mais n'avons-nous pas eu maintes preuves que l'hypocrisie ne le gêne guère? Nous espérons un avenir meilleur; on en voit les prodromes; cependant il n'est pas garanti. D'aucuns trouvent, à ce sujet, que Mme Marie du Sacré-Cœur a été imprudente, qu'elle n'aurait pas dû lancer dans la circulation un livre que nos ennemis s'empressent de lire. Nous pourrions répondre qu'elle n'avait pas d'autre moyen de saisir l'opinion. Nous aimons mieux tirer de cette critique un argument de plus.

Il est trop tard pour empêcher ce qu'on appelle un mal; la question est désormais posée devant le public. Quand une question de ce genre est ainsi posée, il faut la résoudre.

Nous nous rangeons parmi ceux qui pensent, fermement, qu'une institution est à créer dans le sens indiqué par Mme Marie du Sacré-Cœur.

Le 8 octobre, toujours sous le titre : *les Religieuses enseignantes*, on lisait encore dans *l'Univers :*

Nous lisions hier dans *le Figaro :*

Nous savons de source certaine que Mgr Sueur, archevêque d'Avignon, qui a quitté Rome ces jours derniers, a longuement entretenu le Saint-Père et le cardinal Secrétaire d'Etat des polémiques si violentes auxquelles a donné lieu dans la presse catholique de France le livre de la Mère Marie du Sacré-Cœur sur les *religieuses enseignantes*. Mgr Sueur, *dont l'esprit d'initiative et l'actif dévouement aux instructions pontificales sont*

hautement appréciés au Vatican, a reçu l'assurance que, conformément aux désirs des membres de l'épiscopat qui ont donné leur approbation aux projets pédagogiques de la Mère Marie du Sacré-Cœur, la réalisation de ces projets ne rencontrerait aucune entrave de la part de Rome, et que les bruits qu'on avait répandus au sujet de la condamnation du livre et des dispositions défavorables du Saint-Siège sont absolument dénués de fondement.

Nos informations personnelles nous permettent de confirmer les renseignements ci-dessus. Le Saint-Père désire que la polémique prenne fin. Mme Marie du Sacré-Cœur a toute liberté de poursuivre le projet qui a été annoncé, œuvre utile, entreprise sous le patronage si ferme et si clairvoyant de Mgr l'archevêque d'Avignon.

Enfin, le 3 décembre, *l'Univers* consacrait trois colonnes de petit texte à reproduire les justifications de Mme Marie du Sacré-Cœur.

Si le lecteur a suivi son plaidoyer avec quelqu'attention, il ne trouvera pas sans saveur les explications dont M. Pierre Veuillot faisait suivre le texte de la sentence romaine. Il va de soi que le meâ culpâ de *l'Univers* devait contenir une leçon à l'adresse de ceux qui n'avaient point partagé son erreur. Mais, en outre, on remarquera cet affaiblissement de sa mémoire dont nous trouverons au chapitre suivant des preuves encore plus sensibles.

C'est la condamnation de la tentative qu'avait cru devoir faire Mme Marie du Sacré-Cœur.

Nous nous étions occupé de son livre et de son projet. Parlant du livre, nous avions indiqué des réserves et critiqué certaines exagérations; mais nous avions émis, pour l'ensemble, une appréciation favorable. Quant au projet, sans vouloir entrer dans l'examen des détails où

tout ne nous semblait pas suffisamment mûri et pratique, nous en avions approuvé l'idée. Mme Marie du Sacré-Cœur se présentait avec l'appui de son Ordinaire. Dix-sept archevêques et évêques souscrivaient à son appel. L'instruction qu'elle proposait de créer fonctionnait depuis longtemps, et de la façon la plus satisfaisante, en Belgique. Ces garanties nous avaient persuadé. Notre article du 17 août dernier se terminait ainsi :

Nous nous rangeons parmi ceux qui pensent, fermement, qu'une instruction est à créer dans le sens indiqué par Mme Marie du Sacré-Cœur.

C'était aller trop loin, Rome nous le déclare : la cause est entendue : nous nous inclinons. *Nous ne sommes pas de ceux qui suivent Rome seulement quand elle est de leur avis, et lui marchandent l'obéissance dans le sens contraire, même sur des questions d'une importance générale et capitale. Jamais nous ne mériterons les éloges et l'appui des organes qui combattent les directions romaines.* Et il ne nous déplaît pas, somme toute, d'avoir une occasion de le montrer. Le projet d'une grande école normale pour les religieuses enseignantes est et demeure abandonné par *l'Univers.*

La Congrégation des Evêques et Réguliers, après avoir rendu un juste hommage au zèle et à la capacité des maîtresses chrétiennes de l'enseignement féminin, ajoute ceci : « Elles ne manqueront pas à l'avenir à leur mandat. Dirigées et aidées, comme cela doit être, par les évêques, elles prendront les moyens idoines, qui leur permettront de répondre amplement aux désirs des familles... » Il sera certainement tenu compte de cette exhortation à mieux faire encore. Déjà, nous le savons, de divers côtés, on s'est mis à l'œuvre dans nombre de maisons religieuses d'enseignement pour fortifier l'instruction. Ainsi, le débat soulevé aura eu du moins un bon résultat. L'éveil a été donné. La menaçante et grandissante concurrence des lycées de filles ne se dé-

veloppera pas sans rencontrer de sérieux obstacles.

A l'opposé de *l'Univers*, *la Vérité* réfractaire avait signalé dans le projet de Mme Marie du Sacré-Cœur une *périlleuse nouveauté*. C'est le titre de son article du 13 juillet 1898 :

Sous ce titre : *les Religieuses enseignantes et les nécessités de l'apostolat*, une novatrice, qui signe Mme Marie du Sacré-Cœur, religieuse de Notre-Dame, a publié, naguères, un livre, où elle expose un projet destiné, d'après elle, à combler une grave lacune dans l'enseignement des jeunes filles en notre temps.

Patronnée par deux abbés, qui ont eux-mêmes une réputation de novateurs plus hardis que sages, MM. Naudet et Frémont, elle ambitionne de persuader aux congrégations religieuses comme aux familles chrétiennes que tout est perdu, ou le sera bientôt, pour l'éducation catholique des jeunes filles en France, si, à l'imitation de ce qu'a fait l'État pour l'enseignement laïque des jeunes filles, on ne se met en mesure de fonder une vaste école normale dans des conditions toutes nouvelles, pour assurer le recrutement des maîtresses nécessaires à maintenir le niveau de l'enseignement religieux dans les maisons religieuses d'éducation.

Avant de pousser plus loin, il y aurait lieu de discuter le fait même sur lequel s'appuie un tel projet. Est-il exact qu'à l'heure actuelle les congrégations religieuses soient dénuées de moyens de former, chez elles, et sans le secours d'une école normale, les sujets propres à l'enseignement? L'est-il que la méthode actuellement suivie par elles soit insuffisante à obtenir pour leurs élèves, dans les examens publics, tous les succès désirables ? A cet égard, les statistiques répondent victorieusement pour tous les degrés de l'enseignement et l'on s'étonne que, malgré ces statistiques, une religieuse, emportée par le désir de faire triompher une idée préconçue, croie pou-

voir dénoncer l'infériorité des établissements religieux en matière d'éducation.

Mais ce n'est pas seulement le fait initial de la thèse ainsi proposée au public qui se trouve inexact, ou pour le moins contestable. Et la conception pratique des moyens d'exécution est bien autrement bizarre.

En effet, il ne s'agit de rien moins que de rassembler, dans la dite école normale, des religieuses empruntées à tous les ordres, cloîtrées ou non, et qui, pendant tout le temps de leur formation pédagogique, abandonneront les règles de leur ordre, sauf à les reprendre, si entre temps elles n'ont point perdu leur vocation, quand elles seront suffisamment nourries des leçons de professeurs distingués, empruntés sans doute au monde universitaire.

Nous reviendrons plus en détail sur les multiples étrangetés que contient le livre de Mme Marie du Sacré-Cœur. En attendant, il convient de noter que, sur les instances de l'abbé Naudet, ou de l'auteur, un certain nombre de nos Seigneurs les évêques ont approuvé son initiative ou loué ses intentions. Toutefois, il ne faudrait pas croire que ces éloges soient tous sans réserves. A l'exception de Mgr l'archevêque d'Avignon, qui ne paraît y voir que des avantages et presque pas de difficultés, plusieurs des prélats dont les lettres figurent à l'avant-garde du livre posent des questions et indiquent des réserves.

Ainsi, Mgr l'évêque d'Agen dit à bon droit :

N'admettez-vous pas au sens un peu trop littéral les merveilles de l'éducation féminine américaine décrite par des plumes romantiques, auxquelles d'autres, sérieuses aussi, ont répondu sur le même sujet, en baissant légèrement le ton ?

Mgr l'évêque d'Angoulême dit de son côté :

Est-ce bien seulement parce que l'instruction dans les couvents n'est plus à la hauteur, que l'on va aux lycées de filles ?

Ce peut être une raison, mais ce n'est pas la seule, et ce n'est pas, je crois, la plus importante.

Et Mgr Frérot indique justement le mot d'ordre maçonnique en ces temps de laïcisation, et les contributions budgétaires de l'Etat pour faciliter aux familles l'accès dans ces établissements.

Bref, pas plus par Mme Marie du Sacré-Cœur que par Mme la comtesse d'Adhémar, dont le livre : *Nouvelle Education de la femme dans les classes cultivées*, a devancé et préparé celui-ci, il ne nous semble prouvé que les réformes proposées correspondent à un besoin réel ou puissent être appliquées raisonnablement selon la méthode qu'elles préconisent.

Nous croyons qu'à mesure que nous entrerons plus avant dans le détail il ne sera pas malaisé de le démontrer.

AUGUSTE ROUSSEL.

M. Fonsegrive, dans *la Quinzaine* du 1er mars 1898, publiait, avant la lettre, de longs passages du livre de Mme Marie du Sacré-Cœur, qui n'avait point encore paru. Le 16 août, il lui consacrait une étude fort élogieuse. On pouvait même lire dans une note de la page 524 cette habile et discrète insinuation sur les motifs de l'opposition des « réfractaires » :

> L'opposition ne commence à être formelle qu'après que Mme Marie du Sacré-Cœur est entrée en relations avec M. l'abbé Naudet, ce qui semble indiquer que l'opposition a des raisons autres que pédagogiques.

Voici qui est plus explicite, qui l'est vraiment trop, parce que l'injure atteint le Pape lui-même, C'est M. J. de Narfon, qui écrit dans *le Figaro :*

> *Les ennemis du Pape, — je parle de ceux qui, dans le sein même de l'Eglise, s'efforcent de contrecarrer en toutes choses les idées et les desseins de Léon XIII,*

tout en exprimant une hypocrite soumission à l'autorité du Saint-Siège — s'étaient juré d'empêcher par tous les moyens la Mère Marie du Sacré-Cœur d'appliquer des principes d'éducation que le Souverain Pontife, — ils le savaient fort bien — avait formellement approuvés. On se souvient, d'autre part, *qu'ils réussirent à arracher à une Congrégation Romaine mal renseignée un vote de blâme contre l'auteur des « Religieuses Enseignantes » dans un temps où la maladie tenait fortement Léon XIII dans l'ignorance de leurs louches intrigues.* Et nous avons raconté comment il suffit à la Mère Marie du Sacré-Cœur de faire le voyage de Rome et d'exposer simplement les faits au Saint-Père, qui l'a reçue avec une paternelle bienveillance et l'écouta avec le plus grand intérêt, pour déjouer les misérables calculs de tant de braves ligués contre une femme.

La Vérité du 9 juillet 1899, en relevant ce filet odieux, ajoute :

M. de Narfon est un récidiviste. Ce n'est pas la première fois, en effet, que, pour défendre le livre condamné de Mme Marie du Sacré-Cœur, il se livre à des insinuations non moins odieuses que l'outrage direct adressé aujourd'hui tant au Souverain Pontife, par ordre de qui fut publiée la décision de la Sacrée-Congrégation des Évêques et Réguliers, que la Congrégation elle-même, dont le jugement fut précédé de l'examen le plus attentif de la cause.

Il est superflu d'ajouter après cela que jamais le Pape n'a approuvé les projets contenus dans le livre des *Religieuses enseignantes* et cela, pas plus avant qu'après le voyage de Mme Marie du Sacré-Cœur. Mais on sait qu'après le livre condamné, Mme Marie du Sacré-Cœur en composa un second, où ses idées sur l'éducation, ne visant plus l'établissement d'une école normale pour les religieuses de tous ordres, étaient ramenées à des proportions plus raisonnables. Grâce à cette publication, ses défenseurs

ont cherché à établir une confusion qui profitât au premier livre. C'est cette confusion qu'il est bon de dénoncer puisqu'à la faveur de cette équivoque certains défenseurs de Mme Marie du Sacré-Cœur osent bien publier à l'adresse du Saint-Père et des Congrégations romaines des indignités comme celle dont M. de Narfon vient de prendre la responsabilité.

Il en aurait trop coûté à certains promoteurs du projet d'avouer qu'il était simplement mauvais et condamné. De Rome on mandait à *la Gazette de Lausanne :*

Devons-nous croire, maintenant, une révélation qui est adressée de Rome à *la Gazette de Lausanne* et d'après laquelle l'institution de Mme Marie du Sacré-Cœur serait à la veille de se réaliser non plus en France, mais en Suisse, à Fribourg, à côté de l'Université.

Voici, à titre d'information au moins, ce qu'écrit le Correspondant de Rome.

M. Python, au nom du gouvernement de Fribourg, offrit officiellement à Léon XIII le moyen de mettre à exécution les idées de Mme Marie du Sacré-Cœur. La nouvelle école normale congréganiste sera installée à Fribourg et deviendra comme un établissement annexe à l'université. Le gouvernement de Fribourg, par l'organe de M. Python, a offert au Pape le local des maîtresses d'école et une subvention annuelle.

Un professeur de l'Université de Fribourg, M. Jean Brunhes, professeur de géographie, se trouve présentement à Rome pour négocier l'affaire avec le Vatican. Mme Marie du Sacré-Cœur a passé ces dernières semaines à Fribourg, où elle a reçu l'hospitalité de la famille de M. Brunhes... Mlle Marie du Sacré-Cœur a quitté l'habit religieux, il est vrai. Mais son honorabilité est au-dessus de toute atteinte.

Il va sans dire que les offres de M. Python ont été reçues au Vatican avec la plus vive satisfaction. Le Pape

s'est empressé de les accepter et d'en remercier le gouvernement de Fribourg. On travaille maintenant de part et d'autre à l'organisation de la nouvelle école normale, qui recevra comme élèves les jeunes religieuses de tous les pays qui se destinent à l'enseignement secondaire. Je suis persuadé que les Fribourgeois ne se plaindront pas de l'installation d'un établissement qui sera pour Fribourg un nouvel élément de richesse et de prospérité (1).

M. l'abbé Dabry trouva mieux encore :

Le bruit court que le projet de la sœur Marie du Sacré-Cœur va être repris par une grande congrégation. Comme aucun de ceux qui ont soutenu la sœur dans son entreprise ne fera d'opposition, attendu qu'il importe peu que le projet soit réalisé par l'un ou par l'autre, pourvu que cela se fasse, la congrégation des Evêques et Réguliers ne se trouvera plus en présence des mêmes contradictions que la première fois *et laissera faire* (2).

Ces plans n'aboutirent point, s'ils avaient jamais existé. Mme Marie du Sacré-Cœur, sortie de sa communauté, fut cependant autorisée à garder l'habit religieux et à ouvrir, à Paris, une maison de hautes études destinée à préparer les jeunes filles aux hauts grades universitaires. Sur ces entrefaites, la mort l'enleva.

Ce fut pour M. l'abbé Dabry l'occasion d'écrire :

Encore un soldat qui tombe les armes à la main, jetant malgré tout son défi aux lâches, aux hypocrites et aux pharisiens... Elle augmentera dans le ciel le nombre des victimes saintes, de ceux qui jetèrent dans le monde une idée aussitôt étouffée par le prince des ténèbres (c'est-à-dire évidemment par les congrégations romaines). Par

(1) *Vérité*, 11 janvier 1899.
(2) Cité par *la Vérité*, 23 avril 1899.

un juste retour, quelques-uns de ceux qui s'acharnèrent le plus après elle sont frappés par la sévérité des lois humaines et se demandent, effarés, où ils iront porter un enseignement qu'elle avait voulu réformer, et dont les avantages pour l'Eglise sont aussi douteux qu'ils sont certains pour ceux qui le donnent (1).

Ce juste retour signifie simplement que la loi de 1901, destructive des congrégations et de l'enseignement libre est la punition providentielle de l'opposition faite à Mme Marie du Sacré-Cœur. Quant à l'outrage contenu dans la dernière phrase, il est trop bas pour être redressé.

Qu'il y eut des progrès à réaliser, des transitions à mieux ménager, une adaptation aux nécessités du jour extrêmement délicate assurément, mais néanmoins souhaitable, personne peut-être ne le contestait. Mais, au gré des novateurs, l'évolution demandait le changement, l'innovation, le désaveu d'un glorieux passé. Finissons en reproduisant la belle lettre de Mgr l'archevêque d'Aix qui venge complètement *les Religieuses enseignantes* des injustices débitées contre elles :

Mes bien chères sœurs,

Vous connaissez depuis longtemps toute ma pensée sur le livre de Sœur Marie du Sacré-Cœur, intitulé *les Religieuses enseignantes;* je l'ai flétri justement, comme il méritait. La Congrégation des Evêques et Réguliers, avec l'approbation du Saint-Père, l'a solennellement concondamné comme digne de blâme.

La question est finie; approbation ou désapprobation de ce malencontreux ouvrage, nous pensons tous comme le pape.

(1) Cité par *la Semaine religieuse de Cambrai*, 20 juillet 1901.

Je ne vous aurais jamais plus parlé de l'œuvre de cette religieuse, si les ennemis de l'éducation chrétienne n'y avaient trouvé un arsenal d'allégations absolument fausses pour attaquer nos communautés enseignantes. Récemment, en pleine tribune parlementaire, Marie du Sacré-Cœur a été invoquée contre vous; c'est son livre à la main que la presse hostile a si vivement critiqué l'éducation des couvents.

Jugez donc! Voilà une des vôtres qui a vécu longtemps de votre vie, qui a enseigné comme vous, qui connaît le fort et le faible de la *maison;* qui vous voit du matin au soir auprès de vos élèves, qui entend vos leçons, qui converse avec vous, qui forcément vous pèse selon votre valeur intellectuelle et professionnelle, la voilà qui, poussée par sa conscience, vient vous dénoncer au monde entier, comme des ignorantes et des incapables! Comment ne serait-elle pas écoutée? Comment pourrait-on n'avoir pas foi à son accusation?

Changeons les rôles : qu'auraient fait les journaux conservateurs dans les mêmes conditions? Si les attaques ne sont pas sans excuse, elles sont absolument fausses. Pour le prouver, je me permets de rappeler le passage suivant de ma lettre du 28 août dernier. Je n'apporte que des chiffres officiels, c'est-à-dire puisés dans les rapports du gouvernement: c'est bien lui-même qui fait votre éloge, il doit être sincère.

Je vous disais donc à cette date :

Dans ces trois dernières années, nos *écoles congréganistes* ont gagné *soixante-dix-sept mille élèves.* Nous avons dans nos classes libres catholiques *dix-sept cent mille* enfants. Nous dépensons annuellement 27 millions donnés librement, nous n'envoyons à personne la note forcée. Nous versons dans les caisses de l'Etat une somme double, sans qu'il nous en revienne un centime, cela au mépris de la justice la plus élémentaire. Nos enfants sont Français comme les enfants des écoles laïques et tous égaux devant l'impôt que nous payons sans

hésiter pour subvenir aux services publics; or, nos 1.700.000 enfants constituent un service public, ou bien les chiffres et la volonté des parents ne signifient plus rien.

C'est la plus révoltante iniquité que j'aie jamais vue dans l'histoire des peuples civilisés, et pour résister à ces outrages à la plus vulgaire honnêteté, nous nous imposons des sacrifices énormes, afin d'avoir pour nos fils et nos filles un enseignement que nous voulons et que nous garderons.

Je n'ai pas la note du nombre de nos jeunes filles dans les pensionnats et maisons religieuses, mais j'ai celle des jeunes gens. La voici : Je la copie dans le rapport présenté par M. le député Bouge, en 1897 :

« Les lycées et les collèges renfermaient en 1896 une « population de 85.000 élèves; en 1897, cette population « descend à 84.000, celle des établissements libres « monte, dans le même temps, de *quatre-vingt mille à* « *quatre-vingt-quatre mille*. »

J'en conclus sûrement que nos jeunes filles sont aussi nombreuses, dans nos pensionnats, que leurs frères, dans nos établissements chrétiens; car pourquoi leurs pères et leurs mères seraient-ils moins jaloux de faire élever plus chrétiennement leurs fils que leurs filles? C'est le contraire qui a lieu le plus ordinairement.

Et c'est en présence de ces millions d'argent, de ces millions de catholiques, c'est en présence de cette démonstration invincible que vous avez l'invraisemblable courage, ma sœur, de publier que nos écoles sont en décadence, et qu'elles seront bientôt désertes, parce que nos religieuses sont des *ignorantes et des incapables, sans formation professionnelle.*

Pour qui prenez-vous les parents qui nous confient leurs enfants avec obstination, et avec de lourds sacrifices? Ils ne voient donc rien, ils n'entendent donc rien et ils sont donc sans souci du plus saint de leurs devoirs?

Et ces chers enfants qui leur arrivent, à la fin de cha-

que année, avec de nombreux certificats de fin d'études, avec des diplômes de tous les grades universitaires, tout cela ne leur dit rien ; nos écoles sont des foyers d'incapacité et d'ignorance ; les parents sont aussi sots que les enfants.

Il est bon de rappeler souvent ces chiffres authentiques. L'erreur est le plus grand de tous les maux, parce que la vérité est le plus grand des biens, et selon la morale du type des menteurs, il reste toujours quelque chose du mensonge.

Ecoutez maintenant, mes chers sœurs, écoutez les paroles que le Saint-Père veut qu'on vous adresse en face du ciel et de la terre : *il veut qu'il soit notifié* par les Evêques de France aux congrégations religieuses de femmes, auxquelles a été confiée la charge d'instruire les jeunes filles dans la piété et dans la science, il veut qu'il leur soit notifié qu'elles ont *excellemment mérité de l'instruction et de l'éducation chrétienne et civile des jeunes filles.*

Vous avez *excellemment* mérité de l'éducation et de l'instruction chrétienne et civile des jeunes filles. J'aime à répéter ces mots ; je voudrais que ma plume pût les graver en lettres d'or sur l'airain : *Vous avez merité excellemment !!!* Excellemment, c'est le terme le plus élogieux de notre belle langue française, et c'est le Pape qui vous le fait écrire ; c'est le Pape, le docteur des chrétiens, votre défenseur, votre protecteur, votre Père, le Pape, celui dont la parole va d'un bout à l'autre de l'Univers !

Et moi aussi, qui vous vois de près, et moi aussi j'aime à vous répéter après Léon XIII que vous avez *excellemment* mérité de l'éducation et de l'instruction chrétienne et civile des jeunes filles, vous *avez excellemment* mérité du diocèse d'Aix ; c'est votre archevêque qui vous l'affirme.

C'est à vous que nous devons nos jeunes filles si sincèrement pieuses, si bien élevées, d'une dévotion si aimable, si dévouées aux bonnes œuvres.

On estime l'éducation de nos couvents. Il n'est pas rare de voir les persécuteurs de nos maisons religieuses venir frapper à leur porte pour solliciter la main de nos anciennes pensionnaires en faveur de leurs fils. Souvent on me demande des renseignements sur cette très délicate question du mariage, et quand je puis dire que telle jeune fille est une de nos élèves, les chances du candidat ne sont pas du tout diminuées.

Nous vous devons, mes chers Sœurs, nous vous devons nos mères, le premier des trésors dans les trésors infinis de Dieu, le chef-d'œuvre de ses mains et de son cœur. Pour ma part, je vous dois une reconnaissance éternelle, et à jamais impayable.

Nous vous devons la femme française qui porte avec elle et en elle un je ne sais quoi d'achevé, de rare, d'inimitable qui ne se trouve nulle part chez les autres nations, c'est l'opinion universelle.

C'est à vous que nous devons nos innombrables servantes des pauvres, des malades, des infirmes, des vieillards, des orphelins, des sourds, des aveugles, de toutes les innombrables misères humaines.

Mes chères enfants, vous nous formez toujours de grandes chrétiennes, de grandes Françaises qui feront bénir le nom de Dieu et de la France sur toutes les contrées de la terre. C'est vous, oui vous, qui préparez nos conquêtes dans les îles lointaines ; vous faites aimer au delà des océans notre chère patrie, dont les enfants que nous leur envoyons sont des anges de vertu, de charité, de dévouement. C'est le dévouement qui recule les frontières. Enfin, le Saint-Père vous exhorte, mes chères filles, à vous montrer de plus en plus dignes de votre incomparable vocation, à vous tenir au courant de tous les vrais progrès, à ne vous laisser vaincre par personne dans le travail, dans l'amour de vos élèves, donnant tous vos soins à nous former des femmes d'intérieur, de bonnes gouvernantes de maison, sachant mettre habilement la main à tous les détails de la vie

domestique, cuisine, couture, raccommodage, repassage, grosse culture, jardinage, sans en excepter la basse-cour; il n'y a pas de sottes ménagères, mais il y a beaucoup de sottes maîtresses.

Vous devez vous appliquer de toutes vos forces à nous préparer des chrétiennes et des Françaises : tout est là. C'est ainsi que vous serez les *véritables religieuses enseignantes.*

Bien à vous, mes chères Sœurs, avec mes plus abondantes et plus cordiales bénédictions pour vous et vos nombreuses élèves.

XAVIER,
Archevêque d'Aix, Arles et Embrun.

CHAPITRE VI

L'Américanisme

Le 22 janvier 1899, Léon XIII adressait au cardinal Gibbons la lettre *Testem benevolentiæ*, qu'il déclarait écrire « en vertu de la charge suprême de Notre apostolat, pour sauvegarder l'intégrité de la foi et veiller au salut des fidèles ».

L'objet de cette lettre était la condamnation « de ces opinions dont l'ensemble est désigné par plusieurs sous le nom d'*Américanisme* ». L'occasion est ainsi déterminée au début de la lettre : « Vous n'ignorez pas que le livre de la vie du P. Hecker, par le fait surtout de ceux qui l'ont traduit ou adapté dans une langue étrangère, a suscité de graves controverses, en raison de certaines opinions qu'il propageait relativement à la méthode de vie chrétienne (1). »

Les opinions novatrices condamnées par l'acte solennel sont celles-ci : afin de ramener plus facilement les dissidents, l'Eglise doit atténuer certains dogmes ou les laisser dans l'ombre; sa discipline doit s'élargir, et il faut admettre une liberté qui permette davantage à chacun de s'abandonner à son inspiration et à son élan personnel. De ces faux

(1) Cette lettre fut publiée le 21 février.

principes découlent certains faux corollaires : le Saint-Esprit suffit aujourd'hui à diriger les âmes et qu'il n'est plus besoin de direction extérieure ; les vertus naturelles sont mieux appropriées aux temps présents que les vertus surnaturelles ; les vertus *passives* convenaient aux siècles passés, mais il faut aujourd'hui cultiver de préférence les vertus *actives* ; les vœux de religion sont opposés au génie de notre temps ; la vie religieuse a peu d'utilité dans l'Eglise, etc...

En réalité, l'Américanisme mettait tout en question. C'est une évolution générale dans la foi et dans la vie intérieure de l'Eglise, dans l'ascétisme et dans la vie sociale.

Introduit, appelé en France à l'époque du ralliement, et importé chez nous par Mgr Ireland, que tous les coryphées de la politique pontificale célébraient comme une sorte de prophète, il s'implante en France avec cette politique. La traduction de la Vie du P. Hecker, fondateur des Paulistes, par M. l'abbé Klein, lancée avec tout l'art des metteurs en scène des idées pontificales, souleva des discussions dont on ne soupçonnerait pas aujourd'hui la violence (1).

(1) J'en donnerai un spécimen, par une citation de la brochure publiée par M. l'abbé Quiévreux, contre M. l'abbé Maignen, dont les articles et les écrits provoquèrent la condamnation de l'Américanisme, avec ce titre : *l'Anti-démocratisme : Sus à l'Eglise ! Sus à Léon XIII ! Sus à la France !* Voici le portrait que M. l'abbé Quiévreux, depuis nommé vicaire général aux colonies, trace de M. Maignen, auquel il prête ces beaux cris de guerre :

Je ne connais point la figure du personnage. Je le regrette, car il me semble qu'il eût été facile de la silhouetter en quelques traits. Ce doit être quelque chose d'assez antipathique à première vue, mais plus antiphatique encore à seconde vue ; ainsi de suite. Je m'imagine un de ces bons hommes durs, secs, rageurs, une rougeur de

Mais il faut bien se garder de croire que l'intérêt de la question soit aujourd'hui purement rétrospectif. L'Américanisme vit toujours, son esprit a profondément pénétré par un côté ou par l'autre même chez les plus sincères catholiques. Religion d'indifférence dogmatique, il est la cause de l'anarchie doctrinale qui va toujours s'aggravant; religion de l'évolution dans tout ordre de connaissances, et religion de libre interprétation, il est au fond des théories évolutionnistes de M. Loisy et de son exégèse, il soutient la confiance et l'audace de ses sectateurs ou imitateurs; religion de vie intérieure, à la mode protestante, il autorise le dénigrement des cérémonies du culte, le ridicule jeté comme de la boue sur les dévotions dans l'Eglise (1); religion de liberté individuelle, il détruit l'amour de l'Eglise et le respect de son autorité; religion de bien-être, il inspire les déclamations de nos abbés ou apôtres

foie au teint bilieux. De franchise, d'envergure de front et de face, de clarté d'yeux, de profondeur, bien ample en même temps, d'arcades sourcilières, de belle flamme de regard, point. Mais un front trituré, un peu sinistre, des reflets ternes, une vague odeur d'hyène ou de chacal : c'est peut-être cela !..

Du moins, quant au moral, je suis sûr de ne pas me tromper : notre type est loin de la famille des *acercophageurs*. Représentez-vous une imagination courte, très courte, taillée en haies d'épines, un intellect lourd, très lourd, mais rusé cependant, retors suffisamment comme un gnome noueux, barricadé en cette haie d'épines : puis, représentez-vous encore une volonté souple, flexible, comme l'échine d'un méhari, un cœur d'une magnanimité de caïman, cerclé de fibres crétacées, puis, là dedans, dévastant ce cœur, le pétrifiant de plus en plus, un sentiment d'orgueil ulcéré, un besoin gangreneux de mine, une aversion atroce pour tout ce qui est beau, grand, hardi, idéal, progressif, neuf; un appétit congénital du moisi, du rance, du terreux : voilà l'être moral figé en anathème !..

Que cela porte une soutane, c'est une contradiction étrangement douloureuse, etc... etc...

(1) Voir *les Erreurs des démocrates de la Justice sociale*, par M. l'abbé Dalbin, chap. IV.

démocrates apportant au peuple un évangile terrestre; religion de tolérance et de concessions, il suggère aux dirigeants, prêtres, journalistes, hommes d'action, cette absurde et fatale chimère d'une union entre les catholiques réelle et féconde, obtenue par le silence sur les opinions erronées et les scandales (1).

Toutefois ce ne serait pas assez dire, car si c'est là une révélation du fait, il reste à en expliquer la cause.

D'où est venu l'engouement, la passion de l'Américanisme en France, et la fureur, le mot n'est pas exagéré, avec laquelle il a été défendu?

C'est que les caractères essentiels de l'Américanisme répondaient éminemment à ceux de la politique pontificale. De là, les ménagements dont il fut l'objet. L'Américanisme était avant tout *une religion de la démocratie et du libéralisme*.

I. — L'Américanisme, religion de la démocratie (2).

J'entends ici la démocratie politique. Elle est le fondement de la religion américaine, et, certes, le

(1) Un simple exemple d'aujourd'hui : M. l'abbé Lemire a prononcé, le 16 janvier 1907, à la Chambre des députés, un discours scandaleux où il a eu l'inconsciente audace de reprocher à Pie X de n'avoir pas cru à la sincérité, aux attentions loyales des auteurs de la séparation et à celles du Parlement. Le devoir de tout journal catholique eût été de venger l'auguste pontife et de relever une telle insolence. *La Croix* est restée muette; elle fait l'union des catholiques.

(2) On se souvient de la lettre citée dans l'introduction (tome I, page 183), où il est dit que, pour le Pape et le cardinal Rampolla, l'Américanisme est essentiellement lié à l'évolution politique qu'ils favorisent en France.

spectacle n'est pas banal, de voir les prôneurs du ralliement, dont le grand scandale avait été la prétendue union du trône et de l'autel, se passionner pour un système basé sur l'alliance indissoluble de l'Eglise avec la démocratie politique. Tant il est vrai que l'indifférentisme est un principe faux et inapplicable! Quant à la contradiction formelle avec les vraies directions pontificales prohibant la confusion entre cette démocratie et la démocratie chrétienne, il est superflu de la faire ressortir une fois de plus.

Au quatrième congrès scientifique international des catholiques tenu à Fribourg, en juin 1897, le recteur du collège américain à Rome, Mgr Denis O'Connel, présentait et définissait, pour ainsi dire officiellement, *l'Américanisme*.

> Examiné de bonne foi, dit-il, il ne représente pas autre chose que le loyal dévouement des catholiques américains aux principes sur lesquels le gouvernement est fondé, et leur conviction intime que ces principes offrent aux catholiques des avantages sérieux pour promouvoir la gloire de Dieu, le développement, l'épanouissement de l'Eglise et le salut des âmes en Amérique (1).

« L'œuvre du P. Hecker, dit M. Klein, dans la préface qu'il a donnée à la vie de son héros, est d'avoir montré les harmonies profondes qui rattachent le

(1) « L'Eglise catholique aux Etats-Unis est avant tout l'Eglise d'Amérique. » Bargy, *la Religion dans la société aux Etats-Unis*. Colin, 1902, p. 186. « Le patriotisme de l'Eglise américaine a été mis à l'épreuve. C'est en américanisant les fidèles qu'elle en a perdu plus de la moitié : en les familiarisant avec la langue, les lois, les mœurs de leur nouveau pays, elle a hâté leur désertion vers le protestantisme ou vers la libre pensée... De chaque catholique l'Eglise veut faire un Américain, même au risque de préparer en lui un protestant. *Le loyalisme envers le pays passe même avant le dévouement à la foi.* » Bargy, p. 185. — Inutile de souligner le rapprochement que cette dernière phrase évoque.

nouvel état de l'esprit humain au véritable christianisme et aux plus intimes rapports de l'âme avec Dieu. » Et encore : « Sa mystique s'applique *à tout chrétien dans la vie moderne.* » Et enfin : « Il a établi les principes intimes de la *formation sacerdotale pour les temps qui commencent* ».

Ainsi donc, d'après ces évolutionnistes, non seulement nous entrons dans des temps nouveaux, mais l'esprit humain entre lui-même dans un nouvel état. Ce changement appelle d'après eux une transformation de la vie, où se trouveraient modifiés non seulement les rapports mondains des hommes entr'eux, mais « les rapports les plus intimes de l'âme avec Dieu ».

Quels sont ces temps nouveaux qui commencent? Quelle est la caractéristique de cette vie moderne qui a de telles exigences? Quel est ce nouvel état de l'esprit humain qui s'impose à Dieu lui-même au point de le mettre dans la nécessité de changer les rapports qu'il a eus depuis Notre Seigneur Jésus-Christ avec les âmes rachetées du sang divin?

A ces interrogations, les Américanistes répondent : C'est la démocratie (1).

« La vie de l'homme, dit encore le P. Hecker, dans l'ordre naturel et temporel, marche vers la

(1) « La forme gouvernementale des Etats-Unis *est préférable à toute autre* pour les catholiques. Elle est plus favorable que d'autres à la pratique des vertus qui sont les conditions nécessaires du développement de la vie religieuse dans l'homme. Elle lui laisse une plus grande liberté d'action, par conséquent lui rend plus facile de coopérer à la conduite du Saint-Esprit. Avec ces institutions populaires, les hommes jouissent d'une plus grande liberté pour l'accomplissement de leur destinée. L'Eglise catholique sera donc d'autant plus florissante dans cette nation républicaine que les représentants de l'Eglise suivront de plus près, dans la vie civile, la *doctrine républicaine*... » (Sa vie, pages 280-281.)

liberté et l'indépendance personnelle, et c'est un changement radical. » Parce que l'homme moderne devient partout un citoyen libre, Hecker jugeait qu'il fallait lui façonner un tempérament moral *différent du temps où il était sujet d'une monarchie*. Il fallait développer sa volonte, éduquer son sentiment de la personnalité. Cette émancipation semblait au P. Hecker devoir entraîner une liberté spirituelle qui restait inoffensive puisqu'elle était toujours soumise à l'Eglise, aux papes infaillibles, à ceux que Dieu a choisis pour les conducteurs des hommes dans le chemin du salut.

L'intelligence qu'avait le P. Hecker des besoins démocratiques et sociaux des temps nouveaux ne lui inspirait aucune sympathie pour les catholiques d'Europe, attardés dans l'attachement aux régimes finis. Leur manière de comprendre la religion ne le séduisait pas plus que leurs tendances politiques. Il *avait une antipathie instinctive pour la dévotion exprimée par beaucoup de pratiques extérieures, comme cela se rencontre dans les pays méridionaux* (1). Il pensait que « le malheureux état des pays catholiques est l'effet de trois siècles d'insistance sur la soumission et la négligence des vertus *actives*. Il appelait ainsi l'énergie, l'esprit d'initiative, la virilité, qu'il opposait aux vertus *passives*, c'est-à-dire à celles qui rendent l'homme humble, obéissant, effacé dans la proportion des sacrifices qu'il fait aux exigences de l'autorité. Sur cette division des vertus en deux catégories, il avait échafaudé tout un système :

L'énergie que réclame *la politique moderne* n'est

(1) *Revue du Clergé français*, 1er mars 1898, p. 11.

pas le fait d'une dévotion comme celle qui règne en Europe ; ce genre de dévotion a pu, dans son temps, rendre des services et sauver l'Eglise, mais c'était lorsqu'il s'agissait surtout de ne pas se révolter. L'exagération, par le protestantisme, du principe d'individualité a forcément amené l'Eglise à réagir et à restreindre les conséquences de ce principe, afin que sa propre et divine autorité pût avoir tout son jeu et exercer sans obstacle sa légitime et salutaire influence. Les erreurs et les maux de l'ère de la Réforme eurent pour origine l'indépendance personnelle affranchie de tout joug. Il fallait y opposer le frein d'une dépendance personnelle plus étroite : *Contraria contrariis curantur.* L'influence de l'Eglise fut donc, par les circonstances, amenée à s'exercer en quelque sorte *au détriment des vertus naturelles* qui, sagement dirigées, font la virilité du chrétien dans le monde. Le point gagné fut *le maintien et la victoire de la vérité* ainsi que le *salut des âmes ;* la perte fut une *certaine défaillance de l'énergie,* entraînant avec elle un affaiblissement de l'activité dans l'ordre naturel. Le gain reste permanent et inestimable ; la perte n'est que temporaire et se peut réparer.

Les vertus passives, cultivées sous l'action de la Providence pour la défense de l'autorité extérieure de l'Eglise alors menacée, produisirent d'admirables effets comme uniformité, discipline et obéissance. *Elles eurent leur raison d'être alors que presque tous les gouvernements étaient monarchiques. Maintenant ils sont ou républicains ou constitutionnels, et sont censés être exercés par les citoyens eux-mêmes. Ce nouvel ordre de chose demande nécessairement l'initiative individuelle, l'effort personnel.* Le sort des nations dépend du courage et de la vigilance de chaque citoyen. C'est pourquoi, sans détruire l'obéissance, les vertus actives doivent être cultivées de préférence à toutes les autres aussi bien dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel. Dans le premier, il faut développer tout

ce qui peut fortifier une légitime confiance en soi; dans le second, on doit faire une large place à la direction intérieure de l'Esprit-Saint dans l'âme individuelle (1).

On pourrait, on devrait tirer de ce système du prophète des temps nouveaux une conclusion fort imprévue pour les ralliés, pour tous les tenants de la démocratie issue directement de l'Evangile et plus conforme à l'institution de l'Eglise; et cette conclusion gênerait fort M. Piou, M. Etienne Lamy, l'abbé Gayraud, Marc Sangnier, et tutti quanti. En bonne logique, si les vertus favorisées par le gouvernement monarchique sont plus favorables « au maintien, à la victoire de la vérité, et au salut des âmes », sans contredit, c'est lui qui s'accorde davantage avec l'Evangile et l'esprit de l'Eglise. Mais poursuivons.

Et sans insister davantage sur une démonstration désormais suffisante, recueillons ces paroles de M. l'abbé Dabry dont le mérite est de ne jamais refuser un aveu (2) :

Pourquoi ce livre (3) a-t-il eu cette fortune? Pourquoi a-t-il été plus particulièrement bien accueilli par les démocrates chrétiens et ardemment attaqué par leurs adversaires, c'est-à-dire par les libéraux et les gallicans? Malgré les différences de fond, *l'Américanisme et la démocratie chrétienne se sont reconnus comme des*

(1) « Le type de dévotion et d'ascétisme sur lequel on les forme (les catholiques) n'est bon qu'à *réprimer l'activité personnelle*, cette qualité sans laquelle, de nos jours, *il n'y a pas de succès politique possible. L'énergie que réclame la politique moderne n'est pas* le fait d'une dévotion comme celle qui règne en Europe. » (Sa vie, p. 400.)

(2) *La Vie catholique*, 14 mars 1899.

(3) *La Vie du P. Hecker*, traduite par M. l'abbé Klein.

frères et se sont donné réciproquement des témoignages d'affection et d'estime...

Les Américains rêvent de progrès, de conquêtes matérielles et morales par le développement de la puissance personnelle, des facultés individuelles ; les démocrates chrétiens, par le perfectionnement des lois sociales ; c'est toujours le progrès, et ce rêve remplit le cœur des uns et des autres de la même ivresse. Ainsi se sont formés entre deux groupes particuliers de catholiques des deux continents des liens de sympathie et une solidarité glorieuse que les violentes attaques et inimaginables calomnies dont elle a été l'objet ne peuvent que fortifier.

Pour resserrer ces liens de sympathie et cette solidarité, pour soutenir le parti démocrate catholique qu'on travaillait à constituer en France, Mgr Ireland fut attiré chez nous par les chefs de la politique pontificale. C'était lui offrir une précieuse occasion de remplir la mission divine attribuée, selon lui, à la République américaine. Ecoutons les accents lyriques avec lesquels il la célébrait :

Tout comme je crois que Dieu gouverne les hommes et les nations, je crois qu'*une mission divine* a été assignée à la République des Etats-Unis. Cette mission est *de préparer le monde*, par l'exemple et par l'influence morale, *au règne universel de la liberté humaine et des droits de l'homme*. L'Amérique ne vit pas pour elle seule; *les destinées de l'humanité sont confiées à sa garde*. Aucune doctrine de Monroe ne confine sa démocratie aux bords de l'Atlantique et du Pacifique. Le droit de cité américain soutient les droits de l'humanité. Au temps de Washington, l'esprit de l'Amérique, que les soldats de Lafayette et de Rochambeau remportèrent dans leur patrie, hâta la Révolution française. En Europe, cependant, la liberté fut retardée dans ses progrès par les sauvages excès de ses propres cham-

pions. Mais, prenant espoir et courage dans la démocratie américaine, elle n'a jamais cessé de combattre jusqu'à ce que l'Europe devînt, en fait, si ce n'est de nom, libre et démocratique. Aujourd'hui la France est une république bien établie..... O Amérique, garde-toi bien toi-même ! *car si tu tombes, les espérances de l'humanité tombent avec toi* (1).

République d'Amérique, reçois le tribut de mon amour et de ma loyauté. De toute mon âme je te rends hommage. Je prie de tout mon cœur pour que ta gloire ne soit jamais diminuée. — *Esto perpetua !* Tu portes dans ta main les espérances de la race humaine. *Ta mission, reçue de Dieu, est de montrer aux nations que les hommes sont capables des plus hautes libertés civiles et politiques.* Sois à jamais libre et prospère ! Que par toi la liberté triomphe sur toute la terre du levant au couchant ! — *Esto perpetua* (2) !

A vrai dire, les affaires des novateurs n'allaient pas plus toutes seules en Amérique qu'en France. Mgr Ireland trouvait dans son pays les mêmes oppositions que nos démocrates chrétiens.

On connaît les démêlés retentissants de l'archevêque de Saint-Paul avec quelques-uns de ses collègues dans l'épiscopat et les difficultés de toute sorte auxquelles le délégué du Pape, Mgr Satolli, fut exposé. Mais l'assurance et l'audace ne manquaient pas plus aux chefs du mouvement progressiste aux Etats-Unis que chez nous. Là-bas, comme ici, c'était au nom de Léon XIII qu'on marchait. Nos ralliés se seraient pâmés d'aise devant un discours comme celui-ci :

(1) Discours prononcé en 1895, *Church Modern Society*, p. 175.

(2) Discours prononcé le 17 avril 1901 dans la cathédrale de Dubuque, à la remise du *pallium* à Mgr Keane.

Des réfractaires, des rebelles contre Léon XIII, on en trouve hors de France. On en trouve où l'on devrait le moins s'attendre — en Amérique. Il y a, naturellement, des divisions parmi les catholiques d'Amérique, non pas, à la vérité, dans ce qui est strictement matière de foi et de mœurs, mais dans les tendances et les mouvements et *dans les adaptations aux circonstances et aux environnements modernes*. Il ne devrait y avoir pour nous qu'une tendance, un mouvement, un mode d'adaptation, *ceux qui sont indiqués par Léon*. La séparation d'avec Léon, *l'opposition à ses directions*, n'est autre chose qu'une rebellion, quels que soient ses efforts pour se dissimuler, en Amérique comme en France, sous les titres spécieux de *conservatisme*, de *catholicisme traditionnel*, de *religieuse crainte des nouveautés. Ceux qui résistent en Amérique à la direction donnée par Léon sont des rebelles et des réfractaires, quoiqu'ils osent se donner comme les seuls catholiques véritables et loyaux*. Les noms n'ont guère d'importance, il n'y a que les réalités qui comptent. Les loyaux catholiques n'ont qu'un nom, catholiques. Ils n'ont qu'une règle d'action, la volonté et l'exemple de Léon. On pense quelquefois que les catholiques d'Amérique sont divisés sur les questions des races et des langues. Il n'en est pas ainsi. *S'ils sont divisés, c'est que la grande majorité suit la direction de Léon et que quelques-uns se tiennent à l'écart. Les loyaux catholiques et les réfractaires n'appartiennent pas qu'à une langue*. Je parle maintenant pour moi-même, mais, dans ce que je dis, je le sais, je parle aussi pour tous les loyaux catholiques d'Amérique. Il n'y a pas pour moi de race, de langue ni de couleur. Je m'élève au-dessus de toutes ces particularités. En cherchant mes frères, je désire trouver ceux qui travaillent pour Dieu et la vérité, ceux qui travaillent avec Léon. *Quand je m'éloigne des catholiques, c'est qu'ils sont réfractaires. Quand les catholiques français sont avec*

le Pape, je suis avec les catholiques français; quand ils sont contre lui, je suis contre eux. Quand les catholiques allemands sont avec le Pape, je suis avec eux; quand ils sont contre le Pape, je suis contre eux (1).

Donc, le 18 juin 1892, une grande réunion avait été organisée à Paris pour y entendre le chef bien connu des novateurs américains (2). Mgr Ireland fit un discours-programme sur *la situation du catholicisme aux Etats-Unis*, discours plein d'allusions à la situation de l'Eglise de France. En terminant, il s'exprima ainsi :

Je ne dois pas achever cette partie de ma causerie sans vous dire que nous autres, catholiques américains, nous sommes aujourd'hui un peu fiers du fait que *la République a eu l'approbation et la bénédiction spéciale du Saint-Siège.*

Suivant notre doctrine Monroë, je ne veux pas me mêler des affaires des autres pays. Mais je dois dire que j'ai dans mon cœur un vif sentiment de reconnaissance pour le grand pays *qui est cause que la République fut canonisée par Léon XIII.*

Jusqu'ici, quand je venais en Europe, je m'entendais qualifier d'évêque tant soit peu dangereux, parce que j'étais un évêque démocrate, un évêque républicain;

(1) Sermon prononcé à l'église Saint-Patrick, à Washington, le 28 mars 1897 et publié dans le *The N.-Y. F.'s Journal*, 3 avril, seul texte reconnu authentique par l'orateur.

(2) Mgr Ireland est cet évêque d'esprit moderne qui, disciple et enthousiaste admirateur du P. Hecker, *a été à son tour reconnu pour maître par les jeunes du clergé de France. Il est glorifié, acclamé, comme le rénovateur de l'action apostolique dans l'Eglise et son autorité s'établit un peu aux dépens des pauvres vieux évêques, retardataires et inertes, sous le geste hiérarchique desquels languit le catholicisme d'Europe.* C'EST L'APÔTRE PAUL DES TEMPS NOUVEAUX. (M. Charbonnel. *Revue chrétienne*, 1er octobre 1898.)

on me prenait presque pour un hérétique. On disait peut-être : ces idées vont bien là-bas, mais c'est parce que les Américans ne sont pas encore bien civilisés. Je n'osais presque rien dire, ou du moins *je n'aurais pas eu les fières paroles d'aujourd'hui* pour faire épanouir les pensées de mon âme.

Cette fois-ci, en arrivant à Rome, j'entends dire, du sommet du Vatican : « De toutes les formes de gouvernement que l'Eglise a reconnues et dont elle a fait l'essai elle ne saurait dire jusqu'ici celle dont elle reçu le plus de mal ou le plus de bien. Maintenant elle fera l'essai sérieux de la forme républicaine. » Et moi, comme Américain, je lui dis : « Vous réussirez dans l'essai (1). »

Au moment où Mgr Ireland prononçait ses discours, Léon XIII avait l'occasion d'écrire à Mgr Fava, évêque de Grenoble. Un congrès de la jeunesse catholique s'était tenu au mois de mai dans cette ville et l'évêque en avait envoyé les actes à Rome. Le Pape, comme pour préciser et approuver les idées alors en faveur, disait dans sa réponse :

... Il est de la prudence chrétienne de ne pas repousser, disons mieux, de savoir se concilier dans la poursuite du bien, soit individuel, soit surtout social, le concours de tous les hommes honnêtes. La grande majorité des Français est catholique. Mais parmi ceux-là même qui n'ont pas ce bonheur, beaucoup conservent malgré tout un fond de bon sens, une certaine rectitude que l'on peut appeler le sentiment d'une âme *naturellement chrétienne;* or ce sentiment élevé leur donne, avec l'attrait du bien, l'aptitude à le réaliser... Quand tous, s'élevant au-dessus des partis, concerteront leurs efforts, les honnêtes gens avec leur sens juste et leur cœur droit, les croyants avec les ressources de leur foi..., alors le

(1) Texte reproduit par *l'Univers*.

peuple finira par comprendre de quel côté sont ses vrais amis et sur quelles bases durables doit reposer ce bonheur dont il a soif; alors il s'ébranlera vers le bien (1).

Exalté par les espérances que ce mouvement lui faisait concevoir, un des chefs de l'école néo-chrétienne, M. Henry Bérenger, tirait ces conclusions :

Voici que le chef vénérable de la chrétienté, voici que ses plus illustres lumières annoncent que la grande œuvre de l'Eglise c'est désormais l'union des bonnes volontés. Soyez protestant, soyez israélite, soyez même libre-penseur, si vous avez à cœur les principes de la morale évangélique, l'Eglise vous admet et vous bénit. Les siècles ne sont plus où les bûchers s'allumaient pour des nuances de dogme. Ariens, pélages, s'ils revivaient en nos jours, auraient leur place dans l'Eglise nouvelle. Par-dessus les cristallisations dogmatiques dont l'aplanissement reste l'office des seuls théologiens, un dogme fécond se dresse sur l'humanité et l'abrite : c'est le dogme de *l'Ame de l'Eglise*, de cette société mystérieuse et sainte à laquelle les incroyants sincères et éclairés, s'ils sont avec Jésus, participent eux-mêmes. L'Eglise redevient donc vraiment catholique, c'est-à-dire selon tous; elle groupe autour de la figure du Christ toutes les âmes touchées du divin (2).

Voilà sous quels auspices l'Américanisme prit pied en France. Mais ceci nous amène à le présenter sous un second aspect, d'ailleurs lié à son caractère démocratique.

(1) Bref daté du 22 juin 1892.
(2) *L'Aristocratie intellectuelle*, p. 91.

II. — L'Américanisme, religion du libéralisme.

Le libéralisme est précisément le principe auquel la lettre de Léon XIII rattache les erreurs de l'Américanisme :

Les opinions nouvelles dont nous parlons reposent en somme sur ce principe : afin de ramener plus facilement à la doctrine catholique ceux qui en sont séparés, l'Eglise doit s'adapter davantage à la civilisation d'une époque adulte, et, relâchant son ancienne rigueur, faire quelques concessions aux tendances et aux principes nouvellement introduits parmi les nations. Et cela doit s'entendre, à ce que pensent plusieurs, non seulement de la règle de la vie, mais encore des doctrines où est contenu le *dépôt de la foi.*

Et plus loin :

Le projet des novateurs est encore plus dangereux et plus opposé à la doctrine et à la discipline catholiques. Ils croient qu'il faut introduire une certaine liberté dans l'Eglise, de sorte que, l'action et la vigilance de l'autorité se trouvant en quelque façon liées, chaque fidèle ait la faculté de s'abandonner, dans une plus large mesure, à sa propre inspiration et à son élan personnel.

Ils affirment que c'est là une transformation qui s'impose, *à l'exemple des libertés modernes qui constituent communément à l'heure actuelle le droit et le fondement de la société civile.*

Donc, Laurent Janssens, rendant compte d'écrits du Docteur Schell, mis depuis à l'Index, écrivait

à propos de l'Américanisme auquel ce savant s'était montré trop favorable :

La doctrine qui s'est donné cette appellation bizarre et malheureuse, dit-il, n'est au fond que le principe protestant de l'inspiration personnelle, mis au service du libéralisme total et des aspirations saxonnes, jalouses de l'influence latine et romaine.

Et il en énumérait ainsi les aberrations :

Mais ce que j'y blâme sans hésiter, c'est le culte d'une inspiration personnelle, vague et dangereuse, au détriment du magistère hiérarchique; c'est le mépris de l'ascèse antique, basée sur l'humilité et la mortification, pour lui substituer l'évolution spontanée du Moi; c'est la distinction frivole et outrée entre les vertus actives et les vertus passives; c'est une espèce de communisme religieux *émoussant la fière affirmation du dogme intégral; c'est la méconnaissance des droits sociaux de la vérité*, et par là une aversion significative pour toutes les mesures de rigueur au service de la vérité contre l'erreur; c'est une confusion déplorable et perfide, entre l'esprit mondain dans l'Église, et la liberté religieuse garantie par des droits politiques, l'indépendance du Pape sauvegardée par la souveraineté temporelle (1).

M. Auguste Sabatier, doyen de la faculté de théologie protestante, qui n'avait cessé de suivre d'un œil extrêmement attentif le mouvement des idées parmi les catholiques, adressait le 20 octobre 1898, au *Courrier de Genève*, une lettre très intéressante dont nous reproduisons quelques passages :

Vous souvenez-vous des violentes batailles d'il y a quarante ans, entre Louis Veuillot et l'évêque Dupanloup, entre catholiques libéraux et catholiques ultra-

(1) *Revue bénédictine*, décembre 1898.

montains? La lecture des journaux et des revues catholiques depuis six mois nous ramène à cette époque déjà lointaine. Le talent n'est pas égal; *mais c'est le même conflit de principes et de sentiments, et, sous des noms rajeunis ou exotiques, ce sont toujours les mêmes adversaires au sein de la même Eglise.*

Depuis le concile du Vatican, le catholicisme libéral semblait mort et l'Eglise de Rome était tranquille. Le schisme des vieux catholiques ne lui avait pas fait un grand mal; la papauté, devenue une puissance métaphysique, ne rencontrait partout que des témoignages de respect et des preuves d'obéissance. C'était un calme trompeur. Le catholicisme libéral des Montalembert, des de Broglie, des Dupanloup, des P. Gratry n'était pas mort; il avait émigré. Transplanté aux Etats-Unis, dans une société libre de toute chaîne historique, loin de la surveillance de Rome et des chiens de garde ultramontains, il y avait pris des forces, des habitudes, une confiance en soi et un essor imprévus. Les anciens chefs de l'école libérale ressuscitaient sous les figures nouvelles, mais aisément reconnaissables, du P. Hecker, disciple de l'apôtre Paul et fondateur des Paulistes, de l'archevêque Ireland, du cardinal Gibbons, de Mgr Keane, de Mgr O'Connel et de bien d'autres. L'esprit et les tendances qui les animaient éclatèrent tout d'un coup par leurs discours et leur présence au Parlement des religions de Chicago, à la grande stupéfaction d'abord, et bientôt après au grand scandale des catholiques latins et traditionnalistes du vieux monde. Bientôt ce libéralisme repassa l'Océan et reparut en France sous le nom d'*Américanisme*. Mgr Ireland s'en fit le missionnaire et vint prononcer à Paris des discours retentissants qui groupèrent immédiatement tout ce qu'il y avait d'âmes libérales impénitentes soit dans le jeune clergé, soit parmi les laïques éclairés. Des publications suivirent. Les prêtres qui auraient craint peut-être de parler en leur nom se mirent à traduire les harangues de Mgr Ireland et du

cardinal Gibbons, *la Vie du P. Hecker*, écrite en anglais par un de ses disciples, le P. Elliott (1). D'autres en historiens, et en voyageurs, comme le vicomte de Meaux, M. Max Leclerc, ou le comte de Chabrol (2), nous expliquèrent « ces choses d'Amérique ». Plus conséquent et plus hardi, l'abbé Victor Charbonnel, que la sincérité de ses convictions a depuis lors poussé malgré lui hors de l'Eglise romaine, mettait le feu aux poudres par son article de *la Revue de Paris* sur un *Congrès des religions* en 1900 et par sa lettre de véhémente protestation au cardinal Richard.

Trois traits distinguent et caractérisent ce catholicisme américain : Avec une conscience profonde des nécessités de l'âge présent et des besoins de l'humanité en cette fin de siècle, il veut être *moderne*, *démocratique* et *individualiste*, et cela sous la souveraineté de la papauté et dans une pleine obéissance à ses directions.

Accord de la culture scientifique et de la foi religieuse : voilà la première condition pour une Eglise d'être moderne et d'agir sur la société contemporaine en marchant et en sympathisant avec elle.

Ces catholiques sont également des Américains. S'ils veulent être de leur temps, ils sont encore plus de leur pays. Or, un citoyen américain ne croit pas seulement à la liberté comme à un idéal; il en jouit comme d'un bien; il y voit une prérogative qui est le signe d'une humanité supérieure. Tout autre état social que l'état démocratique est, à ses yeux, une étape dépassée dans l'histoire de la civilisation. De là un profond dédain à l'égard des préjugés et des mœurs qui se maintiennent

(1) *L'Eglise et le Siècle*, conférences et discours de Mgr Ireland, traduits par l'abbé Félix Klein. *Le Père Hecker*, par le P. W. Elliott, avec introd. de Mgr Ireland, une préface de l'abbé Klein.

(2) *L'Eglise catholique et la liberté aux Etats-Unis*, par Max Leclerc. *Le Congrès des religions à Chicago*, par Bonnet-Maury. *Un Prêtre américain*, par le comte de Chabrol, dans *le Correspondant* (mai et juin 1897).

encore dans les vieilles sociétés et séparent les diverses classes d'une nation monarchique. La constitution des Etats-Unis a une valeur morale qui l'élève au-dessus de toutes les autres. Elle est la constitution idéale de l'avenir. L'état de séparation entre l'Eglise et l'Etat, ce droit commun de toutes les confessions religieuses, cette égalité devant la loi civile à laquelle les catholiques de notre vieux continent ont tant de peine à se résigner.

Qu'adviendra-t-il de ce nouvel essai de faire pénétrer quelque souffle d'esprit libéral dans le grand corps de l'Eglise? *Grâce aux appuis qu'il trouve en cour de Rome et à une sympathie personnelle du pape, il résiste encore avec succès et tient tête à ses adversaires.* Mais sera-t-il plus heureux que l'ancien catholicisme libéral? Il nous est difficile de le croire. Ce qui fait la force du jésuitisme, c'est beaucoup moins son esprit d'intrigue et son habileté diplomatique, comme on le croit, que le fait d'incarner en quelque sorte l'irrésistible logique du système catholique tout entier. L'Eglise catholique sera ce qu'il l'a faite dans notre siècle, ou bien elle ne sera pas. La volonté personnelle du pape lui-même n'y peut rien. Tout le premier il est lié par le dogme qui fait son autorité. Au contraire, l'Américanisme, comme l'ancien catholicisme libéral, est divisé en lui-même. Il veut concilier ce qui est inconciliable; il obéit à deux principes qui se nient l'un l'autre. Ou bien l'esprit de liberté et d'individualisme l'emportera, et alors il fera éclater en pièces le joug de la discipline uniforme et absolue de l'Eglise. Les américanisants cesseront alors d'être catholiques. Ou bien la discipline de l'Eglise sera la plus forte et comprimera les énergies en révolte de la conscience individuelle, et le libéralisme sera vaincu. Voilà ce que leurs adversaires prédisent aux tenants de l'hérésie nouvelle. Aussi les somme-t-on déjà avec hauteur et dédain d'avoir à se soumettre ou à sortir. Et eux-mêmes ne tarderont pas à s'apercevoir qu'il leur sera bien difficile de rester dans l'Eglise et dans leur foi. La contradiction

radicale qui est au fond de l'Américanisme amènera sa défaite infailliblement.

On peut donner pour épilogue aux réflexions de M. Sabatier ces paroles de l'ex-abbé Charbonnel :

Ayant bien reconnu mes illusions et que toute évolution libérale du catholicisme est impossible, je quittai l'Eglise. Assurément, la logique de l'Américanisme doit aboutir à cette conclusion; car rien n'est plus contraire que l'Américanisme aux principes catholiques (1).

III. — Les parrains de l'Américanisme en France.

L'Américanisme étant la religion de la démocratie politique et du libéralisme, il pourrait paraître superflu de démontrer que les erreurs répandues sous le couvert de ce système ont eu pour patrons responsables en France les chefs et les zélateurs de la politique pontificale. Mais la thèse placée en tête de ce livre formule cette assertion en termes tellement explicites qu'elle doit être justifiée par des preuves.

Il ne suffira donc pas de noter que Mgr Ireland fut attiré en France et présenté aux catholiques par MM. Henri Lorin, Albert de Mun et autres néophytes et déjà directeurs de l'évolution politique, les mêmes qui, secondant les vues de Léon XIII, avaient sollicité son encyclique sur le ralliement.

Laissons M. Charbonnel présenter lui-même au lecteur l'Américanisme et ses parrains en France. Ce ne seront pas pour nous des figures nouvelles.

(1) *Revue chrétienne*, 1er octobre 1898.

Ainsi tout tend, dans la pensée du P. Hecker telle qu'elle a été recueillie par son historien, dans la *très éloquente* introduction de *Mgr Ireland*, dans la lettre du cardinal Gibbons et enfin dans la *belle préface* de M. l'abbé *Félix Klein*, à un même terme : protester et réagir contre les exploits de pouvoir, de direction, d'administration, d'autoritarisme, enfin d'une Eglise qui ne serait plus qu'une *institution extérieure*, et libérer la nature, l'individualité, la conscience, et les *vertus naturelles* et les *vertus actives*, la force intérieure de l'âme humaine, qui deviendrait par là même plus religieuse.

Et cette œuvre s'accomplira par l'influence américaine. Ce sera l'*américanisme*, importé dans le vieux monde de l'Eglise latine. M. l'abbé Félix Klein l'annonce avec une foi prophétique...

Du côté de l'*Américanisme*, les grandes figures d'action, l'autorité intellectuelle et morale, la vigueur, l'enthousiasme, la jeunesse :

Ce sont le cardinal Gibbons, Mgr Ireland, le P. Elliot et tout l'ordre des Paulistes. C'est Mgr Keane, l'ancien recteur de l'université catholique de Washington...

Ce sont « M. l'abbé *Félix Klein*, le principal annonciateur et propagateur de l'*Américanisme*, contre qui s'élèvent toutes les colères » ; *M. l'abbe Naudet*, directeur de *la Justice sociale*, qui a fait de timides réserves sur la *préface* de M. Klein et sur l'œuvre biographique du P. Elliot, *mais non pas sur les idées du P. Hecker ; M. l'abbé Lemire*, député du Nord ; *M. Captier*, supérieur du séminaire Saint-Sulpice ; *M. l'abbé Quiévreux*, qui traite tout carrément ses adversaires de « Bysantins », de « gens qui aiment les ruines, les décombres poussiéreux », d' « insectes de décadence, fortement armés pour ronger, saper, ruiner, c'est-à-dire critiquer ». *M. l'abbé Dufrêne*, du clergé de Genève, qui a dit : « Le P. Hecker reste pour moi le type, non seulement du prêtre américain, mais du prêtre moderne. » *M. Gondal*, professeur de dogme au séminaire Saint-Sulpice ; *M. Georges*

Fonsegrive, professeur de l'Université et directeur de *la Quinzaine*, qui signe du nom d'Yves de Querdec des ouvrages ecclésiastiques ; *M. Georges Goyau*, universitaire d'action catholique ; *M. le comte de Chabrot* qui, dans *le Correspondant* du 25 mai et du 10 juin 1897, a écrit *deux beaux* articles sous ce titre : *Un prêtre américain ; le R. P. Hecker*, *M. le vicomte de Meaux*, et enfin la plupart des écrivains du *Correspondant*, de *la Quinzaine*, de *la Revue du Clergé français*, de *l'Univers* (1).

Venons à quelques détails.

L'Ami du Clergé, fécond en consultations théologiques sur les directions pontificales et le péché de monarchisme, écrivait le 23 décembre 1897 :

Au sujet de ce livre, il suffit de dire, croyons-nous, que, malgré de légers défauts, par exemple un peu d'enthousiasme dans la préface, d'ailleurs fort belle, de M. Klein, *il ne peut qu'être très profitable aux ecclésiastiques.* C'est à eux surtout qu'il se recommande, particulièrement à ceux qui s'appliquent, de n'importe quelle manière, au ministère apostolique. Ils trouveront dans la préface de l'abbé Klein, puis dans l'introduction de Mgr Ireland, et surtout dans la biographie elle-même, *des points de vue nouveaux pour eux, qui grandiront leurs horizons et donneront à leurs idées* PLUS DE JUSTESSE, *en même temps que plus de* LARGEUR.

La *Revue du Clergé français*, dont toutes les sympathies et l'appui étaient acquis à la cause démocratique, consacrait un grand article au P. Hecker, en tête de sa livraison de mars 1898. On y lit :

« C'était un homme d'une haute et exceptionnelle

(1) *Revue chrétienne*, 1er octobre 1898.

valeur », répète encore aujourd'hui un protestant considérable qui l'a beaucoup connu. Il était surtout un penseur; son intelligence semblait toujours en travail d'idées neuves, et sans cesse elle lui suggérait des rapprochements saisissants. On sentait à certaines lacunes qu'il n'avait pas fait d'études régulières, mais ce défaut était amplement compensé par l'*originalité de ses points de vue.*

Ses aptitudes de métaphysicien faisaient qu'il y avait en lui l'étoffe d'un *théologien de premier ordre*, dans le sens que ce mot revêt *lorsqu'on l'applique à certains Pères de l'Eglise tels que saint Justin ou saint Augustin.*

On peut dire que, si saint François de Sales a été suscité par le Saint-Esprit en face de Calvin pour répondre à une doctrine de terreur par une religion toute d'amour, le P. Hecker a eu, lui, pour mission de faire briller, en face de la démocratie incrédule de Rousseau, le type de la démocratie vraiment chrétienne, animée de la flamme de la divine charité et portée jusqu'à la hauteur de l'idéal des saints.

Saint Justin, saint Augustin, saint François de Sales, mis en parallèle avec le P. Hecker! Il faut avouer que, pour son coup d'essai, la « démocratie chrétienne » a fait un coup de maître. Il y a plus encore et voici jusqu'où l'engouement pour les idées nouvelles pouvait pousser l'exagération et l'audace :

Les entretiens familiers du religieux américain, sur les pentes verdoyantes du Salève, en face de l'étendue azurée du lac de Genève et des cimes neigeuses des Alpes, faisaient involontairement songer aux discours du Sauveur sur les bords du lac de Génézareth ou dans les montagnes de la Galilée (1)!

(1) Encore un nouveau messie!

La Quinzaine de M. Fonsegrive, dont nous verrons plus loin l'attitude étrange après la condamnation de l'Américanisme, publiait le discours de Mgr O'Connel au congrès de Fribourg et l'introduction de Mgr Ireland au livre de M. l'abbé Klein :

La Justice sociale de M. l'abbé Naudet disait au commencement de juillet 1897 :

Quand on devrait nous *traiter d'hérétiques* (!!), nous croyons ces vertus (les vertus *actives*, force, justice, prudence, tempérance) supérieures à l'humilité et à l'obéissance, et on *devrait* nous en entretenir quelquefois...

On va naturellement nous opposer des textes nombreux, disposés comme une armée rangée en bataille, avec la prétention de nous écraser. Mais cela ne nous émeut pas beaucoup, même ne nous émeut aucunement, et nous persistons à croire *qu'il y a sur ce point un changement nécessaire dans les méthodes de notre spiritualité...*

A ce point de vue, on pourrait se demander si l'*Imitation de Jésus-Christ* a sur les âmes, à notre époque, une *influence aussi heureuse qu'on veut bien l'affirmer* (!!). Naturellement certains vont crier au blasphème et nous dire : « Le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes, puisque, etc. » Mais cela ne suffit pas pour nous convaincre. Nous croyons que ce livre est très beau, en maints endroits d'une psychologie très fine et très pénétrante, *pousse trop* à l'anéantissement de la personne humaine, et qu'un *recueil* de maximes *recueillies* ou composées par un moine du XIVe siècle pour d'autres moines *ne saurait être le livre d'une société* qui n'a rien de monastique, pas plus dans son éducation que dans son esprit et ses allures. Pour notre part, nous avons rencontré des âmes qui ne pouvaient s'en accommoder.

Après la sentence de Léon XIII, le 11 mars 1899, *la Justice sociale* écrivait :

Une question se pose, partout, chez tous : Qu'est-ce que l' *Américanisme ?* Nous voulons dire l' *Américanisme* selon la formule des détracteurs des grands évêques américains. Et la réponse ne se trouve nulle part.

Est-ce un état d'esprit, est-ce une doctrine ?

Si c'est un état d'esprit, point n'était nécessaire d'aller l'étudier au loin et de lui donner un nom d'outre-océan. Lacordaire, Montalembert et toute cette école qui donna à l'action catholique du milieu de ce siècle un si puissant éclat avaient dit tout ce que nous trouvons dans les discours de Mgr Ireland. *Les instructions du Pontife Romain orientant les catholiques français vers la République en sont, à l'heure actuelle, une application pratique*, et nul n'ignore avec quelle énergique persévérance, ouvertement ou obliquement, les détracteurs de Mgr Ireland s'élèvent contre cette application.

Si l' *Américanisme* est un corps de doctrine, nous confessons l'avoir trouvé dans le livre de M. l'abbé Maignen, qui le dénonce, et dans divers articles publiés par *la Vérité*, mais nous ne l'avons vu exposé nulle part ailleurs, pas même dans l'adaptation française de la *Vie du P. Hecker*, qui a été le point de départ du débat (1).

Notons ici, pour n'y pas revenir plus loin au sujet de M. Fonsegrive, l'audacieux démenti qu'une telle assertion donne à l'autorité pontificale. Léon XIII

(1) Page 279. — Le P. Maumus cite au même endroit un pompeux éloge du libéralisme américain par M. André, prêtre de Saint-Sulpice, et il ajoute : « *Quand on songe que ces pages sont écrites par un membre de la Congrégation de Saint-Sulpice, si pieuse, si régulière, si modeste, si dévouée, si fidèle à la tradition et à la coutume, et qu'elles sont lues dans les maisons où se forme le clergé français, n'ai-je pas raison de dire que les idées nouvelles sont en progrès ?* Elles ne s'arrêteront pas, parce qu'elles sont justes et vraies : d'elles dépend l'avenir de l'Eglise, c'est par elles que l'Eglise aura droit de cité dans les sociétés modernes. »

n'avait-il pas dit, au début de sa sentence : « Vous n'ignorez pas que le livre de la Vie du P. Hecker, *par le fait surtout de ceux qui l'ont traduit ou adapté en langue étrangère*, a suscité de graves controverses, *en raison de certaines opinions qu'il propageait relativement à la méthode de vie chrétienne*? »

Le P. Maumus, connu par ses plaidoyers théologico-politiques en faveur de la démocratie nouvelle, et illustré par sa fidélité à la « grande et chère mémoire » de Waldeck-Rousseau, écrit entre autres choses dans *les Catholiques et la liberté politique :*

On a traduit en français la vie du P. Hecker, fondateur des Paulistes américains. Les idées hardies de ce saint prêtre, *vrai modèle de l'apôtre dans les temps modernes, auraient peut-être un peu surpris, il y a quelques années encore*, les esprits pour lesquels la routine est la sauvegarde de l'orthodoxie, mais *aujourd'hui* ce livre a été lu avec fruit, *et personne n'a songé à taxer de témérité les vues neuves et le zèle éclairé du prêtre américain.*

M. l'abbé Loisy, dans *la Revue critique* du 3 octobre 1898, rendant compte d'un article de M. l'abbé Klein dans *le Correspondant* (*Une campagne contre l'Eglise d'Amérique*), appelle le livre de M. l'abbé Maignen « un pamphlet odieux et ridicule ».

Nous retrouverons encore, un peu plus tard, les divers organes de la politique pontificale, mais il en est un sur lequel nous devons insister davantage.

IV. — « L'Univers » et l'Américanisme (1).

L'Univers, authentiquement reconnu pour « le bon journal », « le journal catholique par excellence (2) », eut-il une meilleure ligne de conduite dans cette question de l'Américanisme que dans les précédentes ? Organe attitré du clergé et des catholiques purs, journal obligatoire pour les communautés, quelle opinion répandait-il dans sa clientèle ? Le lecteur en jugera par les documents que nous lui soumettons.

Passons sur les préliminaires. Le 17 octobre 1892, *l'Univers* annonçait avec de grands éloges le livre de M. l'abbé Klein : *Nouvelles tendances en religion et en littérature*, vrai précurseur d'américanisme ; le 11 mai 1894, il enregistrait avec une satisfaction et une approbation non moins vives une singulière lettre de Mgr Ireland au traducteur de ses discours publiée avec ce titre : *l'Eglise et le siècle*.

Voici enfin la vie du P. Hecker due toujours à la même plume. J'invite le lecteur à chercher seulement l'expression d'une réserve mêlée aux éloges de premier-Paris du 7 juillet 1897 paru sous ce titre : *le Père Hecker* :

C'est une chose étonnante à quel point la vie de ce prêtre américain peut intéresser les catholiques d'Eu-

(1) Tout le monde sait que le livre de M. l'abbé Maignen, *le P. Hecker est-il un saint ?* qui contribua puissamment à la condamnation de l'Américanisme, est le recueil des articles publiés par lui dans *la Vérité*. Nous n'avons donc point à insister autrement sur l'attitude de ce journal dans l'affaire.

(2) Le P. Maumus, *loc. cit.*, p. 276.

rope, et principalement les catholiques de France. On dirait que l'auteur a écrit pour nous. Mais il a encore mieux réussi que s'il avait eu une telle intention. Il a voulu faire saisir la pensée qui a dirigé un apostolat des plus féconds. *Et comme le P. Hecker était surtout préoccupé des difficultés spéciales que l'Eglise rencontre dans la société contemporaine, le livre qui parle de lui se trouve s'adresser à tout le monde.*

On ne manquera pas de présenter la vénérable objection que la France n'est pas l'Amérique ; c'est entendu. Ce point admis, on ferait bien de considérer qu'en Amérique il y a des hommes comme nous, qui ressentent nos besoins, nos passions, qui éprouvent nos inquiétudes et nos désirs. Là-bas, l'ardeur est extrême, mais sommes-nous donc si patients et si pondérés?

En somme ce qui se passe aux Etats-Unis peut nous aider à mieux connaître ce qui se passe dans la vieille Europe.

La crise sociale, morale, religieuse est ouverte partout. Si elle se manifeste avec plus d'ardeur en Amérique, il est utile de regarder de ce côté-là pour mieux comprendre ce qu'elle signifie, d'où elle vient, à quoi elle tend.

La vie du P. Hecker est d'ailleurs pleine de tant de choses curieuses et sublimes ! Ce fondateur de communauté avait commencé par être ouvrier imprimeur, puis ouvrier boulanger. Tout en travaillant des bras, il étudiait sans trêve. Il avait installé une bibliothèque au-dessus de son pétrin. C'est ainsi qu'il lut et médita la... *Critique de la raison pure !* Après Kant, Fichte, Hegel et d'autres philosophes vinrent respirer l'odeur du froment réduit en pâte.

Nous ne nous imaginons guère, nous, ces êtres poursuivis du besoin de savoir au milieu du travail manuel. Cependant, à Paris et dans d'autres villes, on rencontre facilement des ouvriers qui se reposent en dévorant des livres, en écoutant quelque professeur de physique, de chimie ou d'histoire. Il y a même des espèces d'écoles

privées qui fonctionnent ainsi. Les cours du soir attirent un masse d'hommes, jeunes ou vieux, qui ont passé la journée à l'atelier ou au bureau.

Chez le futur P. Hecker, le désir d'apprendre avait le caractère le plus élevé. Notre boulanger voulait arriver à la vérité complète. Il y tendait par l'amour de la vertu, comme par le goût de la science. Il procéda à l'examen de toutes les sectes. Episcopaliens, Congrégationalistes, Baptistes, Méthodistes, etc., le voient dans leurs rangs, indépendant et attentif. Dans son journal (de nombreuses citations sont reproduites), Hecker déclare avoir été pendant un certain temps socialiste radical.

Malgré ces allées et venues en plein chaos, il restait animé de la même et unique pensée. C'était le vrai et le bien qu'il lui fallait. Dieu, qu'il cherchait de tout cœur, le conduisait par les détours qui sont ordinairement les voies de la Providence. Aucun lecteur de n'importe qu'elle opinion ne restera indifférent en écoutant ce récit.

Devenu catholique, prêtre, religieux, Hecker put dire, avec autant de conviction que de modestie, qu'il était demeuré fidèle à lui-même. Et l'ordre des Paulistes fondé par lui (dans quelles circonstances singulières) *a précisément pour objet de développer toutes les ressources naturelles, de mettre en valeur toutes les facultés de l'individu en les vivifiant par la foi.*

Cette union de la nature et de la grâce, de la vie civile et de l'Eglise, de la raison et de la Révélation, c'est un des aspects essentiels du christianisme. Certaines âmes pieuses sont portées à l'oublier et, par attachement au surnaturel, voudraient creuser entre la religion et la société humaine un abîme infranchissable (?). Celui qui existe ne les satisfait pas. Il a cependant de belles dimensions.

Quinze pages mises en tête du volume et écrites par Mgr Ireland résument, avec une parfaite clarté, et une élévation admirable, la pensée qui a remplie l'existence du P. Hecker et qui lui survivra. « *Chaque siècle* », *dit*

le grand évêque, « *à son idéal en fait de perfection chrétienne*. Tantôt c'est le martyre, tantôt c'est l'humilité du cloître. Aujourd'hui il nous fait l'homme d'honneur chrétien et le citoyen chrétien. » Une élégante préface composée par M. l'abbé Félix Klein met en évidence les préoccupations principales qui distinguèrent l'apôtre américain. Pie IX disait du P. Hecker : « Cet homme est universel. » En effet, le fondateur des Paulistes avait aussi bien le sens de la doctrine et de l'ascétisme que de la prédication et des œuvres. Son esprit était attiré continuellement par l'état général de ce monde que la religion doit pénétrer. Il comprenait à merveille le travail que l'Eglise a, pendant trois siècles, accompli pour fortifier les principes et la discipline ; et il appelait, avec une humble impatience, l'heure où toute la force surnaturelle accumulée serait abondamment répandue dans toutes les directions. L'heure approche. *Léon XIII a donné l'impulsion qui va ouvrir à la foi des chemins nouveaux dans le monde entier. Oui, nouveaux.* Notre Seigneur lui-même l'a dit : « Le maître de maison tire de son trésor des choses nouvelles et des choses anciennes. »

Qu'on lise ce livre très bien écrit et très bien traduit ; plein d'originalité, de charme et de puissance ; plein de pensées qui éclairent et qui font battre le cœur d'un courage invincible.

EUGÈNE TAVERNIER.

Le 6 mai 1898, *l'Univers* dit :

S. Em. le cardinal Gibbons vient de faire connaître par une lettre destinée à être rendue publique son appréciation sur le P. Hecker et sur les Paulistes.

Cette lettre est adressée au P. Elliot, pauliste et auteur de *la Vie anglaise du P. Hecker*. Elle paraîtra en tête de la sixième édition de la traduction française.

Après les nombreux éloges et les rares, mais violentes attaques dont le P. Hecker et ses œuvres ont été l'objet dans ces derniers temps, on ne lira pas sans

intérêt le jugement qu'avec sa grande autorité l'archevêque primat des Etats-Unis a cru devoir prononcer lui-même sur le célèbre fondateur des Paulistes (suit le texte de la lettre).

Si *l'Univers* était réellement aussi peu charitable que *la Vérité* l'a quelque fois dit, il pourrait s'offrir le malin plaisir de relever une à une les... différences vraiment étonnantes qui existent entre cette lettre écrite le 14 avril par le cardinal Gibbons, et les attaques publiées contre le P. Hecker durant tout le mois de Mars, sous le pseudonyme de Martel, par M. l'abbé Maignen, ancien aumônier du cercle Montparnasse.

Déjà la vie du P. Hecker avait pour elle une introduction élogieuse de Mgr Ireland et *l'Imprimatur* de New-York. L'approbation sans réserves que vient de lui donner l'archevêque primat des Etats-Unis *achève de réduire à leur juste valeur les longs reproches accumulés dans la Vérité* par un écrivain *dont on connaît l'esprit réfractaire*. Nul n'a oublié, en effet, la lettre révoltante qu'il publia ces dernières années contre M. le comte A. de Mun coupable, à ses yeux, d'avoir suivi les directions politiques et sociales du Souverain Pontife.

Trois jours après, le 9 mai, avec ce titre : Précisons :

Dans notre dernier numéro, nous constations que *la Vérité* est obligée de reconnaître l'identité de son collaborateur Martel avec le fâcheux abbé Maignen, et celle de son correspondant Saint-Clément avec un ancien professeur remercié de l'université catholique de Wasinghton (1).

Nous ajoutions : « C'est tout ce que nous avons à dire.

(1) M. l'abbé Périès quitta l'université dans des conditions parfaitement honorables ; mais on ne lui pardonnait pas d'avoir signalé les erreurs dont elle était devenue le foyer. *L'Univers* montre ici trop de zèle pour l'Américanisme.

Quant à la *Vie du P. Hecker*, NOUS N'AVONS PAS PUBLIÉ D'APPRÉCIATIONS SUR CET OUVRAGE,» et nous disions *nous être bornés à* reproduire, comme document de haute importance, la lettre de l'illustre cardinal Gibbons en faveur du père Hecker et de ses Paulistes.

Cela signifie, bien entendu, que nous ne croyons pas utile de discuter avec Martel. *Mais nous n'oublions pas qu'un des nôtres, sans entrer dans l'examen détaillé de l'ouvrage, a fait de la vie du P. Hecker un* ÉLOGE MÉRITÉ.

22 octobre.

Parce que nous nous sommes élevés contre un parti-pris criant, contre une campagne qui ne respectait pas les intentions et ne voulait tenir aucun compte des circonstances, contre des procédés de polémiques sans dignité ni correction, enfin contre l'introduction du pamphlet dans la discussion théologique, nos adversaires se sont empressés de nous représenter comme de chauds et absolus partisans de ce qu'on appelle l'*Américanisme*. Un journal que Rome a frappé d'une censure dont il n'est pas relevé, et qui se donne cependant pour le gardien sévère de la doctrine, dispensateur d'excommunications, répète constamment avec charité cette assertion qu'il sait fausse.

Nous sommes heureux de devoir à *l'Ami du Clergé*, la magistrale revue, une occasion nouvelle de montrer *notre impartialité* dans cette question.

L'Ami du Clergé vient de consacrer une très longue et très remarquable étude à l'*Américanisme* (1). Nous ne pouvons songer à la reproduire tout entière. Au moins en voulons-nous donner de larges extraits, qui renseigneront nos lecteurs sur ce que des théologiens éminents — sérieux et convenables ceux-ci — pensent de ce sujet. *D'aucuns trouveront sans doute que* l'Ami

(1) Voir plus haut, page 436.

du Clergé *aurait pu faire un peu plus large la part du bon, un peu moins vaste la part du mauvais dans l'Américanisme. L'excellente revue ne leur paraîtra point avoir péché par excès d'indulgence.* Néanmoins, ce qu'elle dit, pour ne pas entièrement plaire à tous, n'en doit pas moins être écouté gravement et médité.

Le 18 janvier 1899, *l'Univers* reproduit, sans l'accompagner d'aucune réserve ni réflexion, le filet suivant que par conséquent il faisait sien :

Nous lisons dans *la Vie catholique :*

La Vie Catholique a annoncé en primeur que Léon XIII ne publierait pas sa lettre au cardinal Gibbons, *et nous regrettions ce désistement, la lettre approuvant tout ce que nous approuvons dans « l'Américanisme »* (1). Mais les *réfractaires* de tous bords et de tous pays se sont lancés sur une fausse piste; ils prétendaient hier encore que Léon XIII allait écraser « l'Américanisme » et condamner ses admirateurs. Ils ont poussé l'imprudence jusqu'à résumer le document pontifical. Pour plus de sûreté, nous avons pris des renseignements aux sources les plus directes, et il nous a été répondu : *Chiaccheria giornalistica* (potins de journaux). On s'est demandé aux bons endroits pourquoi la coterie anti-romaine a répandu ces mensonges. On croit savoir que les inspirations de l'intrigue ont voulu prolonger la confusion jusqu'à l'arrivée de Mgr Ireland à Rome, afin de pouvoir attribuer le silence du Pape et la défaite des anti-américains aux « pressions » et aux « manœuvres » de l'archevêque de Saint-Paul. Mgr Treilong s'embarquant le 14 janvier à New-York, nous avons tenu à fixer l'exacte vérité et à établir le jeu de ces adversaires. *Nous sommes en mesure de déclarer dès aujourd'hui que cet incident est clos.*

(1) La lettre datée du 22 janvier fut rendue publique le 21 février.

Il est nécessaire de citer aussi quelques spécimens des correspondances romaines, d'allure plus autorisée, dont *l'Univers* nourrissait ses lecteurs. Le 24 juin 1898, il donnait celle-ci :

« La lettre suivante nous arrive de Romeavec ce titre : *Soyons exacts;* elle n'est pas pour nous d'une parfaite amabilité, s'il nous y est dit que nous valons mieux que d'autres — ce qui n'est jamais désagréable — on nous y fait entendre que nous pourrions cependant valoir mieux encore. Nous acceptons tranquillement l'une et l'autre appréciation et nous donnons la parole à notre correspondant. C'est de la polémique sur la *Vie du P. Hecker* et de l'œuvre des *Paulistes* qu'il nous entretient. Il est homme de grand savoir et tout à fait en position d'être très bien informé. » — (Eugène VEUILLOT.)

Ce volume du P. Elliott, traduit en français par les soins de M. l'abbé Klein, est une *biographie* et pas autre chose, biographie qui a eu le *mérite de déplaire aux réfractaires, et cela est une bonne note.* La doctrine du fondateur des Paulistes sur l'action du Saint-Esprit dans les âmes et dans l'Eglise a pour répondants un grand nombre de théologiens anciens et modernes, entre autres, parmi ces derniers, le grand cardinal Manning, qui l'a développée dans son beau livre sur la *Mission du Saint-Esprit.*

Dans l'article de *la Croix supplément* on fait un récit, plein de réticences, du refus de l'*imprimatur* par S. Em. le Cardinal Richard au volume de M. Charles Maignen, dit Martel. Le vénérable archevêque de Paris a eu très certainement de bonnes raisons pour refuser cet *imprimatur.* Dans le même article, on exagère à dessein l'importance de l'*imprimatur* donné à Rome, au même ouvrage, par le Maître du Sacré Palais. Je connais le Rme P. Albert Lépidi et le crois incapable

d'avoir fait des confidences à M. Maignen (1). Son audience du Souverain Pontife, dont on fait un événement, est tout simplement l'audience périodique dans laquelle il rend compte au Pape des affaires courantes concernant sa charge.

Il est faux que la vie du P. Hecker soit sur le point d'être condamnée par l'*Index*, comme on l'insinue avec malignité.

M. Maignen me paraît être une raison sociale de l'agent réfractaire qui, ne pouvant dépenser toute son activité à Paris, en a réservé une part à Rome (2). Ces messieurs seront bientôt désillusionnés.

Qu'ils sachent, en attendant, que notre grand et Saint-Père le Pape Léon XIII professe la plus haute estime pour les Paulistes et leur fondateur. Il va prochainement appeler à Rome un membre de cette congrégation pour lui confier la direction de l'Observatoire du Vatican. Cette année même tous les journaux catholiques de Rome ont parlé avec de grands éloges du zèle des Pères Paulistes et raconté les conversions admirables qu'ils ont faites aux Etats-Unis pendant le dernier carême.

Un théologien et canoniste romain.

Mais voici l'oracle universel. M. l'abbé Bœglin,

(1) Sans recourir à des confidences, on pourrait s'appuyer, quelques jours plus tard, sur une lettre du cardinal Satolli, délégué du Pape aux Etats-Unis, Préfet de la S. Congrégation des Etudes, qui aurait dû ouvrir les yeux des plus hésitants. Il écrivait à l'abbé Maignen : « Espérons que Dieu vous aidera à arrêter cette peste de l'Américanisme, dont la contagion s'étend aux deux mondes. Tenez-vous bien assuré, mon révérend Père, d'avoir fait œuvre utile et recommandable entre toutes, *et si*, par aventure, *quelqu'un la prend en mauvaise part*, celui-là devrait bien plutôt reconnaître son erreur inconsciente, en exprimer de justes regrets et tirer parti de la leçon. »

(2) Cette basse et odieuse accusation devint la cause d'un procès intenté à *l'Univers* pour refuser d'insérer une réponse de protestation. Il s'efforça de traîner l'affaire en longueur, mais finalement fut condamné.

justifiant une fois de plus le jugement porté plus haut sur son rôle (1) va cauteleusement prêcher au public de *l'Univers* l'Américanisme, religion de la démocratie, l'innocenter de tout reproche, réclamer pour la France catholique la séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc... Sa lettre est datée du 7 novembre 1898 :

L'article que M. *Ferdinand Brunetière* vient de publier dans la *Revue des Deux Mondes* rouvre avec éclat la question si passionnément débattue de l'*Américanisme.* Il nous semble que l'éminent pasteur a élevé le débat à sa véritable hauteur. Il est surprenant de voir un laïque, positiviste hier, impartial et sagace observateur aujourd'hui, posséder à ce degré le sens du catholicisme, ce que les Pères appelaient *sententia ecclesiastica,* ou le *sensus catholicus* (2).

Cette discussion haute et sereine est un service rendu à la fois au Continent et à l'Eglise d'Amérique.

Tels les grands écrivains du XVIIe siècle, qui portaient dans les sujets le plus compliqués la fermeté de leur esprit et la lumière de leur érudition.

La vie du P. Hecker a allumé sur plusieurs points d'ardentes polémiques, nous ne nous y arrêterons point. *L'Américanisme résistera à cette poussée d'envies, de vengeances et d'équivoques.* Il sera peut-être plus correct d'abandonner cette formule historique, *bien qu'elle ne couvre qu'une chose grande et vivante : le catholicisme aux Etats-Unis.* C'est une mesure de précaution. Les inconscients et les détracteurs n'auront plus le facile avantage de faire résonner ce mot, comme s'il cachait un nouveau système ecclésiastique, religieux, politique ou social, ou s'il offrait quelque faux air de

(1) Voir plus haut.

(2) Voilà M. Brunetière devenu lui aussi un oracle de l'Eglise. On peut et on doit lui reconnaître beaucoup de mérites, de services rendus, mais que de chemin il lui restait à faire pour en arriver là.

parenté avec le gallicanisme et le germanisme en opposition contre le romanisme.

L'*Américanisme*, dans sa nature et son acception historique, c'est l'Eglise d'Amérique, avec son ambiance ethnographique et ses méthodes de travail. C'est ce que ni de faux admirateurs ni de passionnés contradicteurs n'ont compris. *Prêter aux catholiques des Etats-Unis le dessein d'opposer un nouveau système théologique ou philosophique à la tradition chrétienne; les croire capables de vouloir examiner la chrétienté d'un ensemble d'idées audacieuses et révolutionnaires, c'est à la fois leur faire injure* et méconnaître le caractère particulier du catholicisme transatlantique. L'Amérique, comme chaque race et chaque nation, a son génie, ses mœurs, son milieu. Ce qui constitue précisément la grandeur et la fécondité du christianisme universel, c'est l'unité de la doctrine, de la morale et de la discipline dans la souple variété des méthodes de travail (?) De là, ces emprunts réciproques que se font, sous l'égide de Rome, les Eglises ; de là, la richesse et l'abondance des moyens d'action, la variabilité sans limites de l'adaptation des principes éternels aux contingences des peuples et des époques (???)

L'Eglise des Etats-Unis a donc son esprit, son instrument d'expansion. C'EST LA DÉMOCRATIE ET C'EST L.. LIBERTÉ.

La démocratie, à savoir l'action populaire et sociale (?), la politique des points de contact avec le peuple, la constitution de cette vaste famille chrétienne, régie par l'Evangile, la papauté et la fraternité. Cet esprit détermine la méthode de travail. *Au moment où Léon XIII et ses témoins dans le monde essaient de baptiser « l'héroïne sauvage » du P. Ventura*, les Américains nous livrent, dès lors, de beaux exemples à imiter. *C'est probablement pour ce motif que les adversaires de l'orientation romaine s'efforcent, par tous les procédés, d'arrêter le rayonnement de cette méthode de*

travail, le va-et-vient un peu tumultueux et confus encore entre les deux mondes. On veut atteindre, dans cette lutte, non point un système philosophique ou moral, qui n'a pas de consistance, mais une force, qui, presque inconnue en Europe, est la vie même des Etats-Unis. De là, les efforts des artisans d'équivoques et de confusions; de là, les paralogismes et les manipulations de textes et de théories, pour inquiéter les consciences *et troubler les gardiens de l'orthodoxie.*

Cette machination se brisera contre la réalité. A ce titre, les Etats-Unis sont une vivante leçon de choses, et ils le resteront. NOUS POUVONS LEUR FAIRE DE LARGES EMPRUNTS, QUI HATERONT LA RÉALISATION DES ENSEIGNEMENTS DE LÉON XIII.

La liberté dont jouit l'Eglise aux Etats-Unis n'est pas un système philosophique; c'est un *fait*, et à la fois la voie respiratoire du corps ecclésiastique. Faut-il appliquer au continent *ce droit commun*? Oui et non.

Non, si l'on considère la liberté sans limites, comme l'idéal des rapports entre l'Eglise et l'Etat; non, si, par un coup de révolution, l'on voulait introduire cette pratique de la vie dans nos vieux organismes compliqués, où le bien et le mal se coudoient, se mêlent et se combattent. Non, si l'on traduit la liberté par le divorce entre les deux pouvoirs, bien qu'aux Etats-Unis la séparation n'exclue nullement la collaboration morale des deux sociétés, cette collaboration fructueuse et délicate qui, comme on l'a observé à maintes reprises, n'implique pas seulement le respect des droits, mais crée encore et surtout une atmosphère largement, efficacement sympathique aux progrès et à l'achèvement graduel de la Cité de Dieu.

Mais nous dirons oui, noblement et délibérément oui, si de cette liberté et de ce droit commun nous tirons des parallèles avec nos *kulturkampfs* et nos crises. Il est évident que les Concordats ont été*, à leur aurore, un bien relatif.*

Ils ont été la forme diplomatique et tout ensemble

religieuse des rapports entre la Papauté et la monarchie absolue. *L'esprit, les besoins et les milieux, qui les ont appelés à la vie, n'existent presque nulle part.* Outre que, çà et là, ils sont devenus un instrument de servitude, ou un moyen de tracasseries, *ils ne forment plus des organes correspondant aux conditions nouvelles, aux besoins de la Papauté, de l'Eglise et de la Société.* De là, des malaises profonds, et des ruines nombreuses. Si donc l'exemple vivifiant des Etats-Unis contribuait, par son irradiation, à transformer pacifiquement, graduellement, nos vieilles institutions en organismes mieux adaptés aux nécessités de notre temps, nous saluerions ce flux et reflux comme une source jaillissante de bienfaits pour l'Europe.

Précisons. En France, par exemple, il serait à la fois téméraire et périlleux de réclamer soit l'introduction du système américain, soit la séparation immédiate et absolue de l'Etat et des Eglises. En ce moment, à cette heure critique, où le protestantisme et le jacobinisme coalisés nous ont déclaré une guerre à mort, la séparation équivaudrait à un divorce, qui, dans les campagnes les moins religieuses, marquerait une sorte d'agonie de l'Eglise. Ceux qui, dans ces circonstances, réclament cette rupture, ne comprennent ni l'intérêt supérieur du pays, ni les conditions essentielles de l'Église. Mais, à supposer que, dans un avenir prochain, un pouvoir équitable puisse s'établir chez nous, ne serait-il pas désirable, *ne serait-il pas même nécessaire de transformer ce concordat inefficace, usé et fonctionnant mal, en une charte moderne, plus large et mieux adaptée à nos besoins? Né au seuil du siècle, le Concordat correspondait à une France différente de la nôtre.*

Tout a changé, conditions financières, politique religieuse, mœurs et vie générale. Insuffisant alors, il est aujourd'hui une gêne. Prenez un point que tous les esprits saisiront. La subvention financière, que l'Etat donne aux curés, est dérisoire. Tous les traitements ont grandi en proportion de la cherté de la vie.

Le plus humble ouvrier voit croître ses salaires, à mesure que le marché financier se modifie. Pourquoi le pauvre curé de campagne resterait-il dans la noire misère?

Améliorer donc cet instrument; faire de ce costume napoléonien un habit démocratique très simple, susceptible de couvrir l'homme moderne qui a grandi, ce serait non seulement un bien, ce serait un progrès. Ce sera, dans tous les cas, une mission de demain.

C'est pourquoi *la liberté et le droit commun*, ces abris tutélaires de l'Église aux États-Unis, par leur irradiation permanente et contraire, peuvent habituer nos esprits à ces changements devenus nécessaires. Le commerce avec ces grands évêques, et cette méthode de travail, sera pour nous une excitation incessante à améliorer notre action, nos systèmes politico-ecclésiastiques et notre esprit social.

A ce titre, *la campagne qui, au lieu de s'en tenir à certains points personnels et hasardeux de doctrine, vise tout l'ensemble de ce qu'on appelle l'Américanisme, est une faute et un scandale.*

La condamnation ayant paru, *l'Univers* se tut sur le premier moment, et quinze jours après reproduisit en première page, avec ce titre approbatif, *Justes réflexions*, un article où, sans pudeur, M. Dabry tourne cette sentence à l'avantage de ceux qu'elle frappait, et en tire un sujet de confusion pour ceux dont elle justifiait les critiques :

La Vie catholique, le vaillant et ardent journal de l'abbé Dabry, dans le numéro où elle a donné intégralement la lettre du Souverain Pontife à son Em. le cardinal Gibbons, a publié sur cette lettre un *remarquable* article. Nous en citerons les extraits suivants :

Le Saint-Père a écrit sa lettre pour mettre en garde contre certaines innovations de doctrine, particulière-

ment contre cette opinion théologique qui voudrait rendre moins nécessaire le magistère extérieur pour la conduite de la vie chrétienne, abondonnant chacun à sa propre direction et aux impulsions du Saint-Esprit.

Précisément, voilà dix ans que nous luttons, nous, dans notre pauvre pays déchiré par tant de manières de voir particulières, pour les prérogatives de celui dont le magistère devrait faire loi pour tout le monde, et dont les directions,si elles étaient suivies par tous, mettraient parmi nous la paix. Si le magistère extérieur, si la nécessité d'un guide, si l'obligation stricte de l'obéissance ont été préconisés par quelqu'un, ou il faut renverser le sens des choses, ou il faut reconnaître que c'est pour nous tous, qui avons placé au-dessus de tout la parole du Pape, et qui avons épuisé nos efforts à faire partager nos sentiments à ceux-là mêmes qui, au moment où ils croient triompher de la lettre au cardinal Gibbons, s'obstinent à désobéir.

Les fauteurs de scandale et les perturbateurs de conscience n'ont même pas eu la satisfaction de trouver en défaut l'intégrité de doctrine des personnages visés par eux au delà des mers, qui ont protesté que les opinions improuvées par le Pape n'avaient jamais été les leurs. Un livre a été retiré du commerce de France, voilà tout. Quant à la démocratie, aux méthodes d'apostolat populaires, à l'Américanisme pratique,en un mot,Léon XIII y rapporte la cause des progrès du catholicisme aux Etats-Unis et l'exalte plus que jamais.Mais, s'il lui avait plu de le condamner,s'il avait jugé que les circonstances demandaient,dans l'intérêt de l'Eglise, l'abandon de ces méthodes chez nous, comme au delà des mers, comme un seul homme les démocrates chrétiens auraient tenu la conduite que tient aujourd'hui l'abbé Klein dont on a lu l'admirable lettre. Ils n'affligeraient pas le Souverain Pontife par des protestations hypocrites d'obéissance et par les résistances cachées des opinions propres et de l'orgueil; ils n'imiteraient pas certains catholiques qui

depuis dix ans contristent son cœur de Père en contrecarrant tous ses projets. Sur le roc de l'obéissance aveugle, de l'orthodoxie sans tache, du plus pur amour de l'évangile, les démocrates chrétiens défendent les intérêts de la foi et ceux du peuple : le Pape sait que ce sont des fidèles sur qui il peut sûrement compter.

***

Lorsque l'accueil désagréable et peu respectueux fait par *l'Univers* à la brochure de Mgr Turinaz sur les périls de la foi occasionna une polémique entre ce journal et le vaillant évêque, où celui-ci lui rappelait qu'il avait favorisé les erreurs des démocrates chrétiens, de Mme Marie du Sacré-Cœur, de l'Américanisme, Eugène Veuillot opposa sur ce dernier point cette protestation sereine :

Quant à l'Américanisme, *l'Univers* s'en est fort peu occupé. Nous devions signaler ce débat, et nous l'avons fait, mais sans l'abondance ni passion, (26 février 1902).

Eugène Veuillot en appelait, pour se couvrir, à des lettres d'approbations sans réserves reçues du cardinal Rampolla, en date des 29 avril et 29 décembre 1901. Ces lettres donneraient à croire, en effet, que le secrétaire d'Etat ne s'occupait pas plus de la ligne du journal dans les questions de doctrine que dans les questions sociales, et qu'à ses yeux la fidélité politique couvrait tout. Eugène Veuillot ajoutait :

Je remercie Mgr Turinaz de m'avoir fourni l'occasion de montrer que, pour le Pape, *l'Univers* n'a pas cessé d'être « le bon journal ».

Mais le courageux évêque n'accepta point ce

démenti donné par la voie d'autorité aux faits les plus patents, et il répliquait par ce jugement, qui sera celui de l'histoire. Il retombe de tout son poids sur la politique dont *l'Univers* était devenu l'organe officiel.

J'ai rappelé quelques-unes des condamnations qui vous ont atteint et vous croyez me réfuter et triompher en reproduisant deux lettres de félicitations et d'éloges que S. E. le cardinal Rampolla vous a adressées, de la part du Pape.

— Avez-vous encouragé, soutenu, loué Mme Marie du Sacré-Cœur, son livre et son projet? Oui. — A-t-elle été condamnée, elle, son livre et son projet par la S. Congrégation des Evêques et Réguliers, décret approuvé par le Pape? Oui. — Avez-vous même, depuis lors, été aussi favorable que vous l'avez pu à Mme Marie du Sacré-Cœur? Oui, certainement.

— Avez-vous soutenu, encouragé et loué l'Américanisme, ses fauteurs et apôtres? Oui. — L'Américanisme a-t-il été condamné par Léon XIII? Oui. — Avez-vous continué depuis lors à louer autant que vous l'avez pu, sans trop vous compromettre, les fauteurs et les apôtres de l'Américanisme? Oui. — Avez-vous encouragé, soutenu et loué les Démocrates chrétiens sans jamais blâmer leurs écrits, leurs actes et leurs tentatives? Oui. — Les Démocrates chrétiens ont-ils été condamnés sur plusieurs points très importants, en particulier par la lettre de Léon XIII au Clergé français, par l'Encyclique *Graves de communi*, et tout récemment encore par les décisions signées de S. E. le cardinal Rampolla? Oui.

Et maintenant, venons aux lettres de félicitations. Vous avez adressé à Notre Saint-Père le Pape des lettres par lesquelles vous lui exprimiez des sentiments de vénération, de piété filiale, de soumission. Le Pape vous répond avec la plus paternelle bienveillance. Mais pour

que ces lettres écartent de vous ces condamnations, il faut qu'elles produisent l'un ou l'autre de ces deux effets: il faut qu'elles suppriment et détruisent les condamnations portées contre l'Américanisme, contre Mme Marie du Sacré-Cœur, contre les Démocrates chrétiens, etc..., ce qui est évidemment impossible, ce que personne de sensé n'admettra jamais — donc les condamnations restent; — ou bien il faudrait que les lettres de félicitations suppriment et détruisent vos écrits, vos articles, qui se comptent par centaines. Cela est impossible et personne de sensé ne l'admettra jamais — donc vous avez été condamné et vous restez condamné.

Peut-être prétendez-vous (car avec vous il faut tout prévoir, même l'invraisemblable), peut-être prétendrez-vous, pour faire une diversion et écarter la question essentielle dont il s'agit ici, que vous n'avez pas été *directement frappés*, vous et vos amis, par les jugements du Pape contre l'Américanisme, contre Mme Marie du Sacré-Cœur, etc..., comme je l'ai dit dans ma lettre du 13 courant. *Mais qui donc ont frappé ces jugements du Pape, sinon ceux qui ont affirmé, soutenu, loué, propagé les erreurs de l'Américanisme, le livre et le projet de Mme Marie du Sacré-Cœur, les actes, les manœuvres, les tentatives, on pourrait dire encore les erreurs que condamnent les dernières décisions signées de S. E. le cardinal Rampolla* (1)?

L'Univers, dans une nouvelle défense, du 4 mars 1902, n'avait pas craint de dire :

Nous voici à la démocratie chrétienne. C'est le point où Mgr Turinaz se croit le plus fort ; c'est, au contraire, celui où, en ce qui nous touche, il est le plus faible. Qu'il étudie les faits et les textes avec calme, et il devra

(1) *Semaine religieuse de Nancy*, 22 février 1902.

reconnaître que, sur cette question si grave, devenue fondamentale, *l'Univers a toujours suivi la voie marquée ou autorisée par Léon XIII*. Il nous signifie que les *démocrates chrétiens ont été condamnés sur plusieurs points importants*. Il faudrait dire *lesquels*, puis montrer que ces points-là *nous les avons soutenus*. Sa Grandeur ne le fera pas, elle ne peut pas le faire ; à l'impossible nul ne peut arriver, et cette grave accusation restera un propos en l'air.

Mgr Turinaz répond à ce plaidoyer stupéfiant :

J'ai donc deux choses à prouver : la condamnation des démocrates chrétiens et ce fait que vous les avez soutenus. Mais, Monsieur, toute ma brochure d'un bout à l'autre démontre par des documents, cités à toutes les pages et irréfutables, que les démocrates chrétiens ont été condamnés, non seulement sur plusieurs points très importants, mais sur les questions les plus hautes pour tout catholique, les questions de philosophie, de théologie, d'Ecriture sainte, d'apologétique, sur des erreurs qui atteignent la foi elle-même, sur les violations les plus graves de la discipline, car, je l'ai dit, c'est l'évidence même : tous ceux que combat ma brochure sont des démocrates chrétiens. Que vous faut-il de plus ?

Vous les avez *soutenus :* d'abord *sur aucune de ces questions, vous ne les avez combattus ou blâmés, mais, malgré tout, vous avez continué à faire leur éloge*. Et pourquoi chercher plus loin la preuve péremptoire, évidente, que vous les avez soutenus et que vous les soutenez ? La preuve, mais c'est le blâme que vous avez dirigé sans provocation contre ma brochure, c'est toute la polémique que vous avez entreprise et que vous poursuivez contre moi depuis trois semaines. Pourquoi, je vous prie, vous donnez-vous tant de peine, si ce n'est pour me combattre, parce que je les ai combattus, et comment cela s'appelle-t-il dans le langage du bon sens et de l'évidence, sinon les soutenir ?

Et s'il faut dire toute la vérité, *c'est surtout dans votre journal que ceux dont j'ai combattu la doctrine et les actes dans toute ma brochure ont trouvé un appui, car vous leur avez été constamment fidèle, et, je viens de le prouver, vous l'êtes encore.* Les revues que j'ai citées dans ma brochure *portent certainement une grave responsabilité, mais elles ont une influence moins étendue que la vôtre ;* les feuilles mortes ou mourantes, qu'il est inutile d'indiquer, ont exercé une action qui, évidemment, ne peut être comparée à celle d'un journal comme le vôtre, répandu parmi le clergé. *Je connais un bon nombre de prêtres qui soutiennent encore en ce moment les démocrates chrétiens, surtout parce qu'ils sont convaincus que vous les soutenez, parce que l'Univers est avec ces démocrates* (1).

V. — La sentence Pontificale.

Vers la fin de 1898, le bruit s'était répandu qu'un document pontifical tranchait la question de l'Américanisme. Les tenants de l'opinion nouvelle, tout comme leurs adversaires, pouvaient croire que la lettre leur serait extrêmement favorable — et cette incertitude commune créait une situation curieuse.

Mgr O'Connell donnait par avance, au commencement de janvier 1899, au journal libéral *la Fanfulla*, une analyse de la lettre du Pape au cardinal Gibbons, et annonçait, si l'on peut se permettre cette expression, qu'il y aurait à boire et à manger :

La Commission que l'on a prétendu avoir été chargée

(1) *Semaine religieuse de Nancy*, 8 mars 1902.

par Sa Sainteté d'étudier l'affaire était présidée par le cardinal Ledochowski, personnage éminent par la doctrine et par le caractère, mais trop peu préparé, par ses attaches avec la féodalité et l'impérialisme allemands, à comprendre toute l'importance du mouvement démocratique chrétien. Un autre cardinal, qui, auparavant, semblait entièrement favorable aux idées américaines, lesquelles, je le répète, n'ont rien à voir avec le dogme, la discipline et le culte, s'est laissé influencer par des gens esclaves de leurs préjugés et remplis de craintes chimériques, et il est devenu à ce point l'adversaire acharné de l'Américanisme qu'il le qualifie de peste dont il faut, à tout prix, empêcher la diffusion. Eh bien! malgré tout, *le Pape nous est favorable et sa lettre au cardinal Gibbons ne sera pas autre chose qu'une justice éclatante rendue à la ferveur, au zèle, avec lesquels l'Amérique combat pour la foi et la charité catholiques;* elle attestera les grands services rendus dans ces régions par un clergé qui n'a pas d'autre préoccupation que celle des intérêts spirituels de ses ouailles; car il est bon qu'on le sache : en Amérique, un prêtre qui mourrait riche serait disqualifié complètement, et voilà pourquoi le clergé et le peuple ne forment chez nous qu'un seul corps.

Il se pourrait que le Saint-Père, dans sa lettre, parlât aussi de ceux qui ne sont point des Américains — voudraient imposer à certains pays d'Europe les idées démocratiques, alors qu'elles doivent être introduites graduellement et non implantées violemment ; peut-être encore Léon XIII, dans sa haute prudence, mettra-t-il en garde contre une certaine précipitation plus nuisible qu'utile au réveil catholique; mais tout cela ne sera qu'une confirmation de plus et une sanction suprême de la bonté et de la rectitude de conduite dont les catholiques américains sont l'émouvant exemple (1).

(1) *La Vérité*, 8 janvier 1899.

Même note dans *l'Italie*, à une date où la lettre était déjà expédiée :

Sans doute, la lettre de Léon XIII pourra formuler certaines réserves. Léon XIII est un esprit pénétrant et trop équilibré pour ne pas percevoir à la fois le pour et le contre des choses et en mesurer simultanément d'un coup d'œil les avantages et les inconvénients. Il est donc possible, et même il est probable, que le Pape mettra certains catholiques d'Europe en garde contre les emprunts hâtifs ou maladroits faits aux idées américanistes, et l'application excessive et inopportune dont elles pourraient être l'objet en certains pays. Mais de là à une condamnation de l'Américanisme il y a, comme on le voit, de la marge.

Cependant, comme nous tenons avant tout à renseigner consciencieusement nos lecteurs, nous devons dire qu'un correspondant, lecteur assidu de *l'Italie*, nous écrivait dernièrement que nos prévisions sur le document pontifical — prévisions que nous avions déjà antérieurement exprimées — pèchent peut-être par un peu trop d'optimisme. Il est probable, ajoutait-il, que le document en question ne différera pas beaucoup de documents analogues émanés de Léon XIII.

Le Pape y opérera un triage très opportuniste, et sa lettre sera rédigée de façon à ne mécontenter — et à ne contenter — ni les uns ni les autres.

Les américanistes et les anti-américanistes y trouveront également leur compte. *La Civilta cattolica* triomphera à l'instar de Mgr Ireland et de Mgr O'Connell. La lettre de Léon XIII, par conséquent, assoupira plus qu'elle n'éliminera les polémiques actuelles. Telle est l'opinion de notre correspondant. Nous la donnons pour ce qu'elle vaut (1).

La Vie catholique du 29 décembre disait :

(1) *La Vérité*, 13 février 1899.

Rome vient de prendre une décision qui exercera sur notre mouvement et *la Vie catholique* une profonde et lointaine répercussion. Malgré les coalitions les plus puissantes, *Léon XIII a refusé de prononcer une condamnation contre le P. Hecker et l'Américanisme.* Le cardinal Gibbons, ayant envoyé au pape une lettre importante sur ce sujet délicat, le Saint-Père avait désiré y répondre dans un esprit favorable aux idées américaines. A mesure que Léon XIII rédigeait cette réponse, il voyait grandir le cadre des idées et du document...

Il (*ce document*) *était parfait pour nous catholiques sociaux, républicains et démocrates... Les réactionnaires de tout bord, les réfractaires de tout pays qui avaient attendu le verdict de Rome comme le signal de l'écrasement des sociaux et des démocrates du monde entier voient s'évanouir leurs dernières illusions* (1).

Dans son numéro du 13 janvier 1899, le même journal ajoutait :

La Vie catholique a annoncé en primeur que Léon XIII ne publierait pas sa lettre au cardinal Gibbons, et nous regrettons ce désistement, la lettre approuvant tout ce que nous approuvons dans l'Américanisme. Ni les mensonges, ni les calomnies, ni les pamphlets, ni les intrigues de toutes sortes n'ont prévalu, *l'anti-américanisme est battu pour toujours.*

Il y avait de vrai dans tout cela, dit M. l'abbé Houtin, que, la congrégation de l'Index ayant fait à la *Vie du P. Hecker* les honneurs de son catalogue, le Pape, impressionné par une énergique lettre du cardinal Gibbons, *avait refusé de ratifier cette mesure et s'était décidé à écrire une lettre*

(1) *L'Américanisme*, page 319.

publique, mais au dernier moment il hésitait à la publier.

Dans son n° du 24 janvier, *la Vie catholique* précisait en ces termes la position américaniste :

> On a compris dans le camp des jeunes, des actifs et *des pontificaux*, que l'Américanisme n'était ni un système de philosophie, ni une théologie nouvelle, ni une théorie aventureuse. Il est substantiellement une méthode de travail, d'action. *C'est le catholicisme dans la plénitude de sa liberté et de son épanouissement; c'est la conduite traditionnelle de la papauté et de l'Eglise, adaptant au siècle le dépôt divin.*
>
> *C'est le catholicisme sans alliage, pur, semblable au christianisme du IIe* siècle, quand les constructeurs d'églises prêchaient le Christ dans le langage d'alors. *C'est ainsi que l'Américanisme a été honni par les réactionnaires, salué et appuyé par les catholiques éclairés et les suivants du Pape*... L'Américanisme est partout... dans tous les pays; les meilleurs groupes catholiques, tout en gardant leur manière d'être propre, conforme aux conditions de leur milieu, sont « américanistes dans le sens supérieur du mot (1) ».

L'archevêque de Saint-Paul arriva à Rome le 27 janvier. Son activité défraya toutes les conversations. On disait qu'il venait pour assurer que le document ne fût pas préjudiciable à sa cause, ou, s'il n'était pas ce qu'il désirait, qu'il ne fût pas livré au public.

Dès sa première audience, l'archevêque Ireland crut avoir cause gagnée. *Il raconta que le Pape en personne lui avait affirmé positivement que la lettre ne partirait pas.* Le lendemain, ou tout au plus quelques jours après, au Vatican même, il

(1) Article de M. Bœglin.

apprit qu'elle était envoyée. Il essaya de modifier la décision de Léon XIII avant que le document ne fût parvenu à destination. La nouvelle étant restée secrète, Rome n'aurait pas à revenir publiquement en arrière, comme elle avait fait pour les Chevaliers du Travail. Aucune représentation ne put ébranler le Saint-Père.

Dès que la Lettre *Testem benevolentiæ* eût été rendue publique, Mgr Ireland s'empressa d'écrire au Pape une lettre d'ardente soumission. Il déclarait hautement réprouver, condamner toutes les erreurs signalées par le Pape, mais il ajoutait :

Tout l'épiscopat des Etats-Unis, en leur propre nom et au nom de leurs troupeaux, sont prêts à répudier et à condamner ces erreurs. Nous ne pouvons ne pas nous indigner qu'une telle injure nous fût faite, — à nous évêques, à nos fidèles, à notre nation, — que de désigner par le mot Américanisme, comme il est arrivé pour quelques-uns de faire, des erreurs et des extravagances de la sorte.

Or, Mgr Ireland avait écrit dans sa préface pour le livre de M. Klein :

Le courant américain, qui depuis un quart de siècle coule si manifestement dans l'océan du catholicisme, disait Mgr Ireland, remonte, ce me semble, en grande partie au P. Hecker et à ses premiers coopérateurs. Il ne fallait pas de plus longs discours pour gagner notre jeune école à la personne et aux idées du prêtre américain...

S'il est permis de parler de soi, j'ose dire que je dois au P. Hecker les plus salutaires impressions de ma vie.

Nous considérerons toujours Isaac Hecker comme l'ornement et le joyau de notre clergé américain, comme le type qu'il faudrait voir se reproduire le

plus possible parmi nous. Sans doute, on trouvera encore à améliorer les détails, et ce sera à l'avantage de la religion; *mais pour les lignes principales qui constituent la personnalité de cet homme éminent, sachons les conserver avec amour et tâchons de les reproduire dans la formation de notre futur clergé.*

Quant au terme *d'américanisme* contre lequel Mgr Ireland proteste avec indignation, il suffit de rappeler qu'il était employé, qu'il fut introduit par les partisans du P. Hecker. Le rapport présenté au congrès de Fribourg par Mgr O'Connell avait pour titre : *l'Américanisme d'après le P. Hecker, ce qu'il est, ce qu'il n'est pas*, Mgr O'Connell y parlait d'une « idée nouvelle » qui avait fait son apparition dans une importante biographie :

Cette biographie est la vie du R. P. Hecker, fondateur de la congrégation de Saint-Paul; et l'*idée nouvelle*, c'est ce qui y est désigné sous le nom d'*américanisme*. Ce n'est pas seulement une fois ou deux que ce terme s'y rencontre; il faut dire que l'*idée* qu'il représente brille partout comme un fil d'or, du commencement à la fin du volume, et donne à cet ouvrage son caractère et sa signification.

Mgr Ireland protestait, dans sa lettre de soumission, contre l'injure faite à l'épiscopat, au clergé et aux fidèles d'Amérique, en leur attribuant par ce nom d'Américanisme des erreurs et des extravagances que tous auraient répudiées. C'était à peu près dire que l'Américanisme n'existait pas en Amérique ; et tel fut, en effet, ce qu'on pourrait appeler le mot d'ordre du parti.

Les évêques des Etats-Unis, quoi qu'on en ait dit, furent loin de ratifier ce que Mgr Ireland insinuait

en leur nom. *La Semaine religieuse de Paris*, dont on aurait attendu plus de réserve dans cette affaire, inséra, le 21 avril 1900, une correspondance d'Angleterre, où son informateur, s'appuyant sur *le Catholic Times*, affirmait que deux évêques seulement avaient reconnu le bien fondé de la sentence en ce qui touchait l'Amérique. Ce fut l'objet de rectifications très intéressantes, que nous ne pouvons donner ici, pour ne pas interrompre notre récit, mais que le lecteur trouvera aux appendices (1).

***

Dans un article très remarqué, *l'Italie* du 6 mars 1899 publiait les informations suivantes sur la nature et la portée de la lettre *Testem benevolentiæ*. Il donne le ton des commentaires dans le parti :

Il est impossible de séparer désormais la lettre de Léon XIII au cardinal Gibbons de la lettre de Mgr Ireland, publiée dans *l'Osservatore Romano*. Cette dernière constitue l'interprétation la plus authentique qu'on puisse donner du document pontifical. Nous savons de source la plus certaine que, au Vatican même, on a fait savoir à l'éminent archevêque de Saint-Paul que sa lettre avait traduit de la façon la plus juste et la plus adéquate la pensée intime et vraie du Souverain Pontife.

Les anti-américanistes affectent de triompher, mais la vérité est qu'ils ont été complètement déçus. L'abbé Maignen notamment, dans son journal, fait semblant de crier victoire; ses déclamations vides et échauffées ne donneront le change à personne. L'impression générale qui tend à dominer et qui dominera de plus en plus est que l'Américanisme, le vrai, — non celui qu'avaient forgé pour les besoins de leur cause les ennemis de Mgr Ire-

(1) Voir page 603.

land — n'a pas reçu la moindre atteinte, et qu'il sort, au contraire, triomphant de l'épreuve. On en aura bientôt l'éclatante démonstration.

Non seulement, au Vatican, on s'est montré extrêmement satisfait de l'attitude de Mgr Ireland, mais nous savons que l'archevêque de Saint-Paul ne cesse d'être l'objet de la part des hauts personnages ecclésiastiques, des plus délicates attentions et que l'estime que professait pour lui Léon XIII n'a fait que grandir. On voulait l'écraser, ses ennemis n'ont travaillé au contraire qu'à lui élever un piédestal.

Relativement à la lettre de Léon XIII au cardinal Gibbons, il paraîtrait, d'après des informations que nous avons lieu de croire exactes, que le canevas du document pontifical avait été fourni au Pape par les cardinaux Satolli et Mazzella. Le cardinal Satolli est un transfuge de l'Américanisme et il a voué une haine féroce au parti qu'il avait jadis soutenu, à Washington, qu'il a déserté, à Rome, pour des motifs qu'il est inutile de rechercher ici. Quant au cardinal Mazzella, qui est d'ailleurs un théologien de marque, appartenant à la Compagnie de Jésus, son opposition à l'Américanisme n'a rien que de très explicable, puisque, pour des raisons trop longues à développer, les Jésuites se sont constitués les adversaires implacables de Mgr Ireland et de son groupe. Dans ces conditions on peut facilement s'imaginer dans quel esprit et en quels termes était rédigé le premier document soumis à l'approbation de Léon XIII. Heureusement, le Pape, avec sa sagacité habituelle et ses sympathies secrètes pour l'Américanisme est intervenu.

Aidé du cardinal Rampolla, favorable lui aussi, in petto, *à la cause de l'Américanisme, il a fait subir au canevas des cardinaux Satolli et Mazzella des modifications radicales. On a retranché, expurgé, biffé, raturé, ajouté. Le document primitif est deve-*

nu absolument méconnaissable. Le Pape n'en a laissé subsister que juste assez pour accorder une satisfaction apparente au fort courant anti-américaniste qui s'était formé à Rome ces derniers mois. Peut-être quelques-uns estimeront-ils que cette satisfaction est encore de trop, mais il faut tenir compte de la situation générale. La coalition surgie ici contre l'Américanisme réunissait les éléments les plus divers et dont quelques-uns exercent une influence avec laquelle le Pape est obligé de composer. Le document pontifical sur l'Américanisme, document qui ne formule aucune condamnation et qui se borne à donner des avis et des conseils, est essentiellement un acte d'opportunisme politique qui trouve son explication et même sa justification dans un ensemble de circonstances.

Du moment que le Pape avait décidé de formuler un avis sur la question, il faut reconnaître qu'il l'a fait avec un esprit relatif de mesure et d'équilibre qu'il est impossible de ne pas reconnaître. Les américanistes auraient sans doute préféré que rien ne fût publié, mais de leur côté les anti-américanistes ne peuvent se déclarer satisfaits de ce qui a été publié. Telle est la vérité vraie (1).

M. Fonsegrive, dans *la Quinzaine* (1er avril 1899), ne crut pas au-dessus de ses forces de justifier aussi les américanistes sans manquer de respect à l'autorité du Pape qui les condamnait. Voici cet audacieux plaidoyer. Il débute par un petit *pro domo*, tout aussi heureux. *La Quinzaine* se sent même assez à l'aise pour couvrir *l'Univers* qui, tout à l'heure, lui rendra discrètement la politesse.

Après la lettre souveraine adressée par Sa Sainteté Léon XIII au cardinal Gibbons sur l'Américanisme, les

(1) Cité par M. Houtin, *l'Américanisme*, page 369.

catholiques, simplement dociles aux enseignements du Saint-Siège, ont aussi simplement enregistré la décision de Rome. *Ils n'avaient pas à se soumettre puisqu'ils n'avaient jamais contesté un iota des points doctrinaux rappelés par le Saint-Père* et *la Quinzaine* en particulier, qui, voilà déjà plusieurs mois, *avait publié sur la question quelques considérations dont les équivalents se retrouvent dans la lettre pontificale* (!!!) qui avait fait siennes, dès cette époque, toutes les réflexions de *l'Ami du Clergé* (1), n'avait rien de plus à dire puisqu'elle retrouvait sous la plume du Saint-Père la doctrine même qu'elle avait expressément professée. La seule attitude qui leur convient était le silence, le silence respectueux des fils qui reconnaissaient avec joie sur les lèvres du Père leur propre pensée, mais lui découvrent sur ces mêmes lèvres une autorité majestueuse que jusqu'à cette heure ils ne lui connaissaient pas.

Mais ce silence ne peut pas toujours durer. Déjà les fausses interprétations commencent à se faire voir, et nous en trouvions l'autre jour en particulier une dans *le Temps*, que nous rapporterons plus loin et qu'il n'est pas possible de laisser passer sans protestation. Dans certains milieux catholiques même, *on s'imagine que le Pape*, en condamnant certaines opinions désignées sous le nom d'Américanisme, *a condamné les théories et les pratiques de quelques hauts personnages catholiques américains*. Peut-être le moment est-il venu d'essayer de mettre les choses au point et non pas à grand renfort de textes et de raisonnements abstraits, mais avec l'aide du plus simple bon sens appuyé sur la plus humble des fois.

Nous ferons ainsi, je l'espère, cesser l'étonnement qu'a causé à quelques incrédules l'empressement apporté par Mgr Ireland, par Mgr Keane, pour ne citer que les principaux, à adhérer pleinement à la doctrine enseignée par

(1) Voir *Quinzaine*, article-préface du 1er novembre 1898. Le cas de *l'Univers* est exactement le même. (Note de M. Fonsegrive.)

la lettre du cardinal Gibbons. Car tout le monde a pu remarquer que ces prélats n'ont point écrit qu'ils renonçaient à leurs erreurs, mais bien qu'ils n'avaient jamais professé celles que le Pape condamnait. Mgr Ireland n'a pas hésité à les appeler des « extravagances ». Comment donc peut-il se faire que ces opinions condamnées par le Saint-Père soient désavouées par ceux-là mêmes auxquels, avec des citations à l'appui, on les imputait? *Serait-ce que le Pape, sur la foi de quelque intelligent visionnaire, aurait condamné des opinions que personne n'a professées?* Ou bien que ces prélats, par une manœuvre habile, mais d'une loyauté douteuse, ont désavoué, pour ne pas dire condamnés eux-mêmes, toute compromission avec des dotrines condamnées, mais qu'ils avaient cependant réellement professées? *La première supposition est injurieuse pour le Magistère infaillible et pour l'autorité divine de l'Eglise; la seconde ne l'est pas moins envers le caractère de personnes constituées en dignité dans l'Eglise : l'une est donc sacrilège et blasphématoire, l'autre irrespectueuse et téméraire.* Cependant il semble bien qu'il n'y ait pas de milieu : ou le Pape a condamné une opinion non professée; ou les tenants de ces opinions ont menti en la désavouant.

C'est bien ainsi que l'opposition doit se présenter devant une logique simpliste qui ne sait pas arriver jusqu'à *la signification sociale des choses, qui ne voit dans le Magistère que le correcteur ou le dénonciateur d'une erreur individuelle, qui ne va pas jusqu'au docteur infaillible dont l'enseignement* A SURTOUT DES FINS SOCIALES, ET QUI VISE BIEN MOINS A CORRIGER OU A RÉPRIMER L'OPINION MÊME ERRONÉE D'UN AUTEUR PARTICULIER, *qu'à empêcher de se répandre la contagion de l'erreur. Dès lors,* PEU IMPORTE QUE L'ERREUR SE TROUVE EXPRESSÉMENT PROFESSÉE DANS TEL OU TEL LIVRE OU DANS TEL OU TEL AUTEUR : ALORS MÊME QUE L'AUTEUR AURAIT ENTENDU CES EXPRESSIONS DANS UN SENS TOUT AUTRE QUE CELUI QUE

L'OPINION LEUR A DONNÉ, alors même que l'opinion aurait interprété son texte tout de travers, *il a sans doute raison de dire et de soutenir qu'il n'a jamais pensé ainsi qu'on le fait penser*, il n'en est pas moins vrai que l'opinion erronée existe, qu'elle est née de lui, à son occasion, et que l'autorité a raison de la condamner (1).

Il arrive ainsi qu'il y a des incompréhensions générales de certaines formules prises par leur auteur dans un sens, prises par le public dans un autre. Et cela arrive et doit arriver surtout quand les formules sont transplantées d'un pays dans un autre, d'une civilisation dans une autre, qu'elles sont énoncées par des hommes ayant certaines habitudes d'esprit et qu'elles sont répétées par et à d'autres hommes ayant des habitudes d'esprit toutes différentes (???).

Or, ou je me trompe fort, ou il sera aisé de montrer que tel est le cas des formules de certains auteurs ou orateurs américains quand elles ont été interprétées et comprises par des intelligences européennes. *Et je ne veux pas dire que cela a été la faute des traducteurs ou des commentateurs français* (2). Je crois bien plutôt que ç'a été *la faute des lecteurs*, faute toute involontaire, inévitable même en un sens et contre laquelle il eût été urgent de les mettre en garde, si seulement on avait pensé qu'ils pussent ne pas comprendre ou comprendre de travers. Mais les traducteurs étaient tellement pénétrés de la même pensée originale qu'ils ne pouvaient songer qu'elle arriverait, en passant par d'autres esprits, à s'altérer comme elle l'a fait. Une fois la faute commise, d'où qu'elle vînt, et soit que l'erreur d'interprétation fût associée à la malveillance, soit qu'elle le fût à la bienveillance et à l'enthousiasme même, du moment qu'une opinion fausse risquait de se propager, il était de la fonc-

(1) Cela signifie clairement : l'Américanisme n'existe que dans l'imagination de ceux qui l'ont attaquée et la sentence du Pape, quoi qu'il en ait dit, ne viserait qu'une opinion contraire à la réalité des faits.
(2) Démenti formel aux paroles de Léon XIII.

tion du Magistère suprême d'intervenir et de signaler l'erreur. Et la meilleure preuve qu'il en a bien été ainsi c'est que, tant que les livres et les discours d'où est sorti l'Américanisme condamné n'avaient pas passé l'océan, tant qu'ils restaient dans leur pays d'origine, compris avec leur sens propre, tout le monde les a acceptés. C'est au moment où quelques esprits légers, enthousiastes et sincères, ayant mal interprété les formules et les ayant crues inoffensives, puisqu'on s'en servait utilement et sans scrupule aux Etats-Unis, se sont mis à les colporter, où quelques autres, également étroits et sincères, mais malveillants, ont cru y voir la preuve de l'erreur du démocratisme américain, que les opinions fausses ont pris corps et ont dû être condamnées (1)...

Indigné d'un tel acte, Mgr Turinaz porta condam-

(1) Plus crûment, M. l'abbé Naudet écrivait dans *la Justice sociale* du 11 mars 1899 :

« Le Pape, *après avoir condamné un ensemble de propositions que l'on ne trouve d'ailleurs, ni dans le P. Hecker, ni dans le cardinal Gibbons, ni dans Mgr Ireland, ni dans Mgr Keane, ni dans les œuvres des autres théologiens, orateurs ou philosophes américains récemment attaqués*, ajoute ces mots : « Nous ne pouvons approuver ces opinions, dont l'ensemble *est désigné sous le nom d'Américanisme.* » Le Pape se garde bien d'attribuer à nos frères d'outre-Océan ce qu'a enfanté l'imagination féconde des écrivains qui reçoivent leur mot d'ordre dans les bureaux de *la Vérité.* »

Son émule, l'abbé Dabry, renchérit encore sur *la Justice sociale* dans *la Vie catholique* du 21 mars 1899. A propos de la lettre du supérieur des Paulistes, il écrit :

« Dans cette lettre, pas plus que dans celle de Mgr Ireland et de Mgr Keane, *il n'est et ne pouvait être question de soumission*, puisque, dans toute cette affaire, il n'y a qu'un venimeux procès de tendance fait, par des adversaires sans scrupules, aux catholiques les plus méritants. »

« Avec des bouts de phrases adroitement juxtaposés, les *réfractaires* n'ont même pas réussi, étant donnée la sagesse de Léon XIII, à faire condamner leurs adversaires. Ils ont simplement fait tomber l'anathème sur des formules sorties de leur propre cerveau et dont ils gardent toute la responsabilité. »

Voilà ce que des prêtres, couverts par leur fidélité aux « directions pontificales », pouvaient écrire impunément !!

nation publique contre M. Fonsegrive. Il en fut ouvertement félicité par Mgr Isoard. Et, à cette occasion, *l'Univers* publia avec ce titre : *Une lettre et une note*, l'article suivant qui donnera une fois de plus la mesure de ses tendances :

Il a paru, dans l'avant-dernier numéro de *la Quinzaine*, un article de son directeur, M. Fonsegrive, sur « l'Américanisme ». Cet article, nous comprenons qu'on le discute et nous n'avons point à l'apprécier ici. Nous constaterons seulement, sans vouloir tirer aucun argument de cette constatation, que *la Semaine religieuse* de Coutances, qui a pris rang parmi les adversaires résolus de « l'Américanisme », a déclaré « très acceptable » la thèse de Fonsegrive.

Tel n'a pas été l'avis de Mgr Turinaz. Il a jugé devoir, au contraire, usant de son pouvoir et de son droit, prononcer dans *la Semaine religieuse* de Nancy une condamnation formelle et vive contre l'article de *la Quinzaine*.

A cette condamnation, vient d'adhérer publiquement Mgr Isoard. Sa lettre, publiée par *la Revue du diocèse d'Annecy*, nous avait échappé d'abord. Mais nous la retrouvons dans *la Vérité*. La voici :

Monseigneur,

Je reçois avec beaucoup de reconnaissance la communication que vous voulez bien me faire de la condamnation que vous allez porter contre un article inséré dans une revue qui traite habituellement de questions religieuses. Elle est l'un des organes de cet esprit d'indépendance, même au regard des choses de la foi, que Notre Saint-Père le Pape a déjà stigmatisé dans sa lettre sur l'*Américanisme*, et qu'il se propose de condamner partout où sa vigilance le rencontrera.

La forme habituelle des articles de la revue qui a pour titre *la Quinzaine* présente un danger particulier; elle est calme et sereine, et offre, avec une tranquille har-

diesse, comme étant la vérité, ce qui est précisément le contraire de la vérité.

J'adhère, Monseigneur, aux considérants de votre déclaration, aux termes dans lesquels vous l'avez rédigée.

Annecy, le 19 avril 1899.

On le remarquera : Mgr Turinaz avait condamné un article de *la Quinzaine;* la réprobation de Mgr Isoard s'étend à la revue tout entière. Nous n'avons point à défendre ni à garantir cette publication. *Mais il nous est permis de trouver que, parlant d'un organe qui compte parmi ses collaborateurs des catholiques de dévouement et de renom, des ecclésiastiques et des religieux distingués, Mgr l'évêque d'Annecy aurait peut-être pu, cette fois, motiver d'une façon plus explicite son jugement, au lieu de rester dans une généralité sommaire.*

Nous avons vu plus haut que *la Justice sociale* de M. l'abbé Naudet parlait comme *l'Italie* et *la Quinzaine*. M. l'abbé Dabry, dans *la Vie catholique*, allait jusqu'à l'impudence :

Ce document est une grande pièce libératrice. *C'est* d'abord *la reconnaissance officielle, authentique et solennelle de l'américanisme* avant, sans et après l'Heckéranisme ; c'est ensuite la réponse péremptoire au pamphlet de M. Maignen et des anti-américanistes ; c'est, enfin, la condamnation des doctrines attribuées au P. Hecker. Encore, cette condamnation a-t-elle un caractère hypothétique...

Les réfractaires ne désarmeront pas ; nous n'en aurons cure.

Le Saint-Père a approuvé, officiellement autorisé les méthodes d'action et de travail de l'Eglise et de la démocratie américaines. Servons-nous-en dans la mesure de nos forces, de nos besoins et de nos conditions. *L'Américanisme, c'est le catholicisme intégral, tel que le*

requiert l'ensemble des transformations dont le monde est le théâtre.

Le terrain de la manœuvre déloyale et l'instrument de l'opération perfide a été un livre consacré à raconter la vie d'un homme providentiellement envoyé pour renouveler dans notre siècle paganisé les merveilles des temps apostoliques. La *Vie du P. Hecker* est devenue, entre les mains des manipulateurs de textes, l'Hostie qu'on profane et qu'on fait servir au culte de Satan. Tandis que dans ce livre la doctrine chrétienne est exposée dans son intégralité et dans toutes ses harmonies, ils en ont détaché par tronçons certaines parties se trouvant plus accentuées dans certains endroits que dans d'autres, et l'ont présenté ainsi comme étant la formule de la foi du P. Hecker et de son traducteur.

Les Hecker, les Gibbons, les Ireland restent les éclaireurs des grandes étapes de l'avenir.

Post-scriptum : — Nous avons à cœur d'adresser nos remerciements à *l'Univers*, qui a reproduit en première page, sous ce titre : « Justes réflexions », une partie du premier article que nous avons consacré à la question de l'Américanisme.

Grande fut aussi la déception du *Sillon*. Cette nouvelle école de la démocratie chrétienne s'était enthousiasmée pour l'Américanisme, et, dans la débâcle, un de ses rédacteurs, M. Th. Gresset, avait lui aussi tenté de sauver la face. Un de ses amis prit la parole à son tour pour établir plus nettement la situation :

Mon cher ami,

Dans votre article *Américanisme et démocratie* (*Sillon*, du 25 mars), vous dites (et je suis d'ailleurs tout à fait de votre avis) que « le Pape n'a pas compris dans la même condamnation l'Américanisme et la démocratie chrétienne »; vous mettez en sûreté, bien à part, « le

programme et l'action démocratiques », et vous ajoutez : Léon XIII, d'ailleurs, pouvait-il les condamner sans condamner du même coup l'œuvre entière de son glorieux pontificat ?

Bref, avec presque tous nos amis en ce moment, vous paraissez vous hâter de jeter par-dessus bord tout le superflu pour essayer de sauver l'essentiel, et, pardonnez-moi le mot, vous *lâchez* des hommes ou des idées que vous souteniez, dans l'espoir, semble-t-il, que ces concessions vous en épargnent d'autres.

Permettez-moi de croire que c'est peine perdue.

Donc laissez-moi vous poser deux questions au sujet de cette attitude : 1° Est-elle bien franche? 2° Est-elle bien politique?

Ne serait-il pas plus franc d'avouer que le Pape semble en train de renier peu à peu — ou de *laisser* renier et défaire, dans ce qu'elle a d'humain et par suite de destructible, bien entendu — *l'œuvre de son glorieux pontificat?* Cela peut et doit nous attrister : cela ne peut ni ne doit nous décourager. Mais pourquoi ne pas le constater ?

Ne serait-il pas plus politique aussi, tout en nous soumettant, par esprit d'obéissance, à l'Église, dans toute la mesure nécessaire, de dire nettement que ces soumissions ne sont ni des rétractations (notre orthodoxie n'étant atteinte en rien, et le magistère infaillible ne s'exerçant aucunement dans ces Lettres ou ces décisions de Congrégations), ni des renonciations à travailler et agir ? Croyons-nous moins, après ces documents, que notre devoir est de chercher une conciliation entre le dogme catholique et les idées du siècle, de travailler à une adaptation progressive du catholicisme à toutes les forces qui mènent notre monde moderne ? Vous, par exemple, mon cher ami, pensez-vous moins, depuis la lettre au cardinal Gibbons, que les catholiques ont trop négligé la pratique des *vertus naturelles* et qu'ils doivent essayer d'être honnêtes hommes avant d'être pieux ? Pensez-vous moins, depuis

la décision de la Congrégation des Evêques et Réguliers, que l'instruction donnée dans les couvents est inférieure à ce qu'elle devrait être et qu'il faut travailler à la réformer ? Non, n'est-ce pas ? Pourquoi le laisser croire alors à tous ceux qui, du dehors, épient nos efforts, sont à l'affût de nos défaites et saluent d'un ricanement nos découragements? Ne faut-il pas éviter avec soin de paraître *lâcher* une cause et des idées que nous continuons à croire bonnes en elles-mêmes, qui sont la raison d'être de notre vie et de notre action, et, dirai-je, la sauvegarde même de notre foi ?

Car, le jour où nous nous prendrions à douter que le catholicisme soit adaptable et capable de progrès, ce jour-là croirions-nous encore en lui?

Donc, quand Rome nous avertit que nous faisons fausse route, ou que nous allons trop loin, ou nous nous trompons sur le choix des moyens, les applications, etc., soumettons-nous à son jugement, en toute sincérité d'esprit et de cœur. Mais faisons bien le départ de ce qui nous atteint vraiment et de ce qui ne nous atteint pas. Et ne laissons pas supposer par notre attitude, aux catholiques, que nous sommes des gens brûlés, aux incroyants qu'il n'y a « rien à faire » avec le catholicisme.

J'émets humblement un avis : je serais heureux d'avoir le vôtre là-dessus, ou celui de gens plus compétents que moi pour trancher cette délicate question.

PAUL RENAUDIN (1) ».

VI. — La revanche de l'Américanisme.

La condamnation de l'Américanisme portait nécessairement un coup aux partisans de l'évolution politique et des nouveautés en France, Ils avaient

(1) L'un des premiers chefs du *Sillon*.

salué avec empressement, exalté ce système qui s'offrait à eux comme la religion de la démocratie, merveilleusement adaptée aux temps nouveaux ; ils s'en étaient assimilé les principes ; les plus prudents parmi eux avaient dissimulé ses erreurs, d'autres s'en étaient faits ouvertement les champions ; et comme toute cette campagne avait été menée par les uns et les autres au nom des directions pontificales, l'échec et le désaveu de l'Américanisme les mettaient dans un grand embarras. Il n'était désormais au pouvoir de personne de prévenir cette conséquence.

Sans perdre de temps, ils se multiplièrent pour calmer les alarmes que cette condamnation, survenant après celle du docteur Schell, soutien de l'Américanisme en Allemagne, après le jugement rendu sur le projet et le livre de Mme Marie du Sacré-Cœur, répandait dans les esprits sincères.

Que nos amis se rassurent et gardent toutes leurs espérances, écrivait l'abbé Naudet. « Voyez donc quel désarroi vous jetez dans les consciences, disait à son tour l'abbé Dabry. On se demande si c'est Rome qui a changé, si c'est nous ou si ce sont nos adversaires. »

En même temps, Richeville, de *la Vie catholique* (aliàs Bœglin), adjurait ses « amis timides ou faibles qui, dépourvus de sens critique et d'esprit politique, se jettent dans le pessimisme avec des mouvements d'autruche ». « Soyons donc des hommes, leur disait-il, un nuage qui passe au ciel trouble-t-il l'harmonie des mondes ? »

Le nuage, c'était la lettre du Pape. Comment se dénouerait la situation ? Les intérêts de la vérité religieuse l'emporteraient-ils sur ceux de la politi-

que? Ou, dans l'apparence de conflit créée par la conduite de ceux qui prétendaient représenter les directions pontificales, le grand acte que Léon XIII venait d'accomplir « en vertu de sa charge suprême, pour sauvegarder l'intégrité de la foi » devrait-il supporter une atténuation, plutôt que de laisser dans leur tort les partisans de sa politique?

Ceux-ci en conçurent l'espoir, et l'événement leur donna raison. Leurs manœuvres furent couronnées d'un succès complet. Le résultat fut une nouvelle lettre du Pape qui les réhabilitait et devait tourner à la confusion de ceux qui avaient attaqué l'Américanisme. Après les soumissions douteuses, après les fins de non-recevoir et les faux-fuyants par lesquels la sentence pontificale avait été accueillie, c'était de quoi porter au comble la confusion.

Le moyen employé fut aussi simple que déloyal. Mais on était aveuglé par la peur de voir la politique pontificale compromise.

Le lecteur a vu plus haut que la même pensée se retrouve sous des formes tantôt discrètes, tantôt insolentes, dans tout ce que disaient nos démocrates : Léon XIII ne peut pas condamner l'Américanisme sans se contredire lui-même; si l'on a obtenu de lui une sentence, c'est en l'abusant. M. Julien de Narfon, ardent défenseur de l'Américanisme et confident de Mgr Ireland, ne craignit même pas d'écrire dans *le Figaro* du 11 juin 1899 :

Le groupe de catholiques dont je parle (les réfractaires) a longtemps escompté la mort, prochaine, croyaient-ils, de Léon XIII. Vain espoir, d'abord parce que le Pape s'obstine à vivre, et aussi parce qu'il a engagé la papauté assez avant, comme il le disait certain

jour à un curé de Paris, pour qu'il soit impossible à son successeur éventuel de revenir en arrière.

Déçus de ce côté, les réfractaires ont tenté un suprême effort pour reprendre, *au cours de la récente maladie du Saint-Père*, leur influence perdue. Ils ont cru bonnement que Léon XIII, s'il revenait à la santé, garderait tout juste assez de forces pour régner, pas assez pour gouverner. *Cest à cette époque* que fut publiée la lettre du Pape au cardinal Gibbons sur l'Américanisme, et que la Congrégation des évêques et réguliers blâma l'entreprise bien connue et si intéressante de la Mère Marie du Sacré-Cœur, précédemment approuvée, au moins en principe, et bénie par Léon XIII...

Eh bien ! il n'y avait qu'à prêter aux réfractaires les propos tenus par les amis de l'Américanisme, à supposer qu'ils s'exprimaient sur le compte du Pape comme M. de Narfon, ou comme *le Sillon*, ou comme MM. Bœglin et Dabry. L'effet produit sur Léon XIII devait être immanquable.

La campagne s'ouvrit sans retard. Voici une correspondance romaine de *l'Univers*, émanant de l'abbé monsignor L. G..., dont tous les mots seraient à souligner. Elle a pour titre : *les Directions pontificales sont-elles changées ?* (28 avril 1899).

On ne s'explique pas, à Rome, la joie actuelle de ceux qui jusqu'ici refusèrent d'accepter avec une docilité filiale les directions politiques et sociales du Saint-Siège, non plus que l'espèce de découragement qui paraît s'être emparé de la masse des fils dévoués de Léon XIII et en particulier des démocrates chrétiens.

Que, dans les actes récents émanés du Siège apostolique, des adversaires intéressés et depuis très longtemps à l'affût de la moindre apparence de blâme, aient cru sage d'englober les idées et les ten-

dances de ceux qui furent les plus fidèles au Pape, c'est assurément une tactique habile?

Mais pourquoi les autres se laisseraient-ils prendre à cette manœuvre?

Le Pape a envoyé une lettre au cardinal Gibbons pour condamner des erreurs théologiques. Dans cette même lettre, *il loue les Américains de leur zèle apostolique, et il déclare n'avoir pas à s'occuper de leurs mœurs politiques et sociales*. Peut-on voir là une rétractation, une négation des encycliques antérieures et des paroles pontificales? — (Qui, on?) La Congrégation des Evêques et Réguliers a jugé inopportune la proposition de Mme Marie du Sacré-Cœur, et digne de reproche l'ouvrage où elle exposait ses idées. Comment peut-on penser et soutenir que le Pape, ratifiant cette décision, ait entendu détruire, du même coup, tous ses actes antérieurs, et la lettre aux Français sur l'acceptation loyale et sincère de la République, et l'Encyclique *Rerum Novarum*, et, pour nous en tenir aux documents les plus récents, la lettre si explicite au ministre général des Franciscains, et les espérances qu'il a permises et encouragées chez les démocrates chrétiens dans son discours aux pèlerins d'octobre dernier? — (Qui, on?)

Les réfractaires — puisque réfractaires il y a — *ajoutant ainsi un nouveau manque de respect aux graves reproches que leur a mérités leur conduite passée*, en s'imaginant, en insinuant dans leurs paroles et leurs écrits que Léon XIII change ses directions et ses idées au moindre souffle. C'est bien mal connaître et le génie et la volonté de celui qui tient des mains de Dieu le gouvernail de la barque de Pierre.

Il faut donc le redire, puisque c'est encore nécessaire. le Souverain Pontife Léon XIII n'a indiqué aux catholiques de France en particulier, le chemin qui, d'après sa sagesse plus qu'humaine, devait *seul* leur rendre l'espoir d'un triomphe possible, qu'après avoir longuement médité, consulté, prié et fait prier. C'est vraiment une

injure que de supposer qu'il va maintenant, sans qu'on puisse d'ailleurs expliquer les motifs de ce prétendu revirement, biffer d'un trait les grands enseignements qui sont déjà, dans l'histoire, sa gloire immortelle. — (Ceci est-il pour *le Sillon*, pour M. Dabry, etc... ?)

Dans leurs grandes lignes, ses directions restent ce qu'elles furent, parce qu' « elles ont été inspirées par le Saint-Esprit à son génie et à son bon sens pour répondre aux besoins actuels de la Société ». C'est ce que déclarait au Séminaire français, au commencement de cette année scolaire, S. Em. le cardinal Parrochi, vicaire de Sa Sainteté. Nous avons dit : dans leurs grandes lignes. Il est évident que le Pape ne peut point descendre et n'est point descendu dans le menu détail des applications pratiques. Il est possible que tels des prêtres qui, sortant de la sacristie, sont allés au peuple, aient été exposés à faire quelque faux pas dans des voies, hélas ! trop nouvelles. Que ceux qui n'ont jamais erré leur jettent la première pierre.

Mais le Pape, le Père est là, et sa vigilance s'exerce justement pour faire éviter aux fils, aux vrais fils de ses entrailles, les erreurs et les fautes. Ils doivent lui être reconnaissants de ses paternels avertissements, *et ils ont montré qu'ils l'étaient et qu'ils savaient être bons fils dans toutes les occasions* — (surtout ici !)

De toutes ces discussions pénibles, il ressort avec évidence qu'il y a deux manières de concevoir l'Eglise et son action à l'heure présente. Les uns se drapent majestueusement dans la possession de la vérité catholique. Le monde se perd parce que les vérités diminuent parmi les hommes. Mais aussi pourquoi le monde n'aperçoit-il pas cette vérité qui seule peut le sauver, même des ruines sociales prochaines? Pourquoi le monde ne vient-il pas à eux ? (Voilà toute la lyre libérale !)

Les autres ont le cœur angoissé devant le spectacle des masses qui, en se détachant de l'Eglise, compromettent leur bonheur de l'autre vie et de la vie présente. Ils ont pitié de ces foules ! Ils se précipitent au devant d'elles

pour leur rendre le Christ-Sauveur. Dans leur zèle à gagner les âmes, à reconquérir les esprits et les cœurs, ont-ils parfois consenti à des sacrifices de doctrine incompatibles avec l'intégrité du dogme chrétien? *Leurs adversaires l'affirment*. Il est évident que le faire serait plutôt séparer les catholiques de l'Eglise que ramener à l'Eglise ceux qui s'en sont éloignés.

Mais si c'est le Christ tout entier à la recherche de la centième brebis perdue, malgré les bêlements des quatre-vingt-dix-neuf autres, est-ce une faute sans rémission chez le fils soumis de s'être laissé entraîner par les ardeurs apostoliques?

Et puisque, suivant la parole de saint Thomas et de Léon XIII, *une somme de bien-être matériel est indispensable à la pratique de la vertu*, pourquoi donc s'obstinerait-on à appeler crime et à taxer d'antichristianisme, l'action qui n'aspire à relever la position des plus malheureux d'entre nos frères qu'afin de leur rendre la vertu possible?

Que les catholiques sociaux, que les démocrates chrétiens continuent à vouloir sincèrement l'application du christianisme dans son intégralité *et qu'ils aient foi dans les encouragements déjà si répétés du Souverain Pontife*.

Le Pape veut la prospérité et le bonheur de notre patrie. Dans une circonstance solennelle, publiquement, il nous en a indiqué le moyen ; que la démocratie veuille être chrétienne ! Les démocrates chrétiens n'ont-ils pas pris ce titre pour montrer justement qu'ils veulent que la démocratie redevienne chrétienne ? Qu'ils continuent à travailler sans peur à la réalisation de ce noble idéal? Dieu et le Pape ne les abandonneront pas !

« Devant ce scandale, dit M. l'abbé Dabry, quelqu'un se leva. Ce fut l'archevêque de Bourges. Il signala au Pape cette manœuvre. Il reçut immédiatement de Léon XIII cette célèbre Lettre où les

démocrates chrétiens étaient couverts plus que jamais et qui faisait justice de tant d'indignités commises par les ennemis de ses directions (1). »

Au commencement de mai, l'archevêque de Bourges faisait publier dans sa *Semaine religieuse* le récit d'une audience que M. Pierre Jay, du *Salut public* de Lyon, avait obtenue du cardinal Rampolla.

Ce récit aurait pu faire pressentir le directeur de la revue ultra-libérale qui s'intitule *Demain*.

Les catholiques français, sourdement opposés aux directions du Saint-Siège, ont profité, ces derniers temps, de divers incidents de notre vie politique et religieuse pour insinuer que les principes professés et les ordres donnés subissaient, à Rome même, un arrêt virtuel. On a même, par une audacieuse interversion de logique, affecté de considérer, comme une espèce de désaveu final des actes de Léon XIII, certains blâmes directs ou officieux adressés, sur des questions tout à fait étrangères à la politique pontificale, à quel-

(1) *Les Catholiques républicains*, page 651. — L'hospitalité que Mgr Servonnet a donnée depuis au Congrès ecclésiastique de Bourges, dit M. l'abbé Maignen, les éloges publics qu'il a adressés à l'abbé Naudet, les encouragements et les subsides qu'il a donnés à l'abbé Dabry, beaucoup d'autres démarches encore, montrent à quelle école appartient l'archevêque de Bourges. On ne pouvait donc s'étonner en aucune façon des sympathies du prélat pour les « novateurs » et de son hostilité contre un journal qui les combat avec succès. Ce dont le public catholique fut surpris, ce fut d'entendre un archevêque porter contre des catholiques dignes de tout respect une accusation aussi grave ne reposant absolument sur aucun fondement. M. l'abbé Dabry écrit (*op. cit.*, p. 705) : « Les encouragements pendant les quelques années où je soutins le poids de tant de luttes ne me manquèrent point... Plusieurs évêques me soutinrent de leur sympathie, et particulièrement Mgr Servonnet, Mgr Fulbert-Petit... ». — On sait que, dans les récentes assemblées des évêques, Mgr Servonnet *s'est montré plus ardent qu'aucun d'entre nous pour obtenir* de Pie X la condamnation des opinions novatrices.

ques-unes des personnalités qui furent parmi les premières en France, à se soumettre à ses directions.

Ces incidents et ces blâmes sont connus. En appelant l'attention du cardinal, sur les déductions qu'en tirent certains journaux catholiques, je n'avais point, certes, la naïveté d'apporter une nouvelle au Vatican. Son Eminence elle-même daigna me rappeler le plus récent de ces événements religieux, la condamnation du projet scolaire de Mme Marie du Sacré-Cœur, qu'un grand nombre de membres de l'épiscopat et de catholiques constitutionnels en vue avaient patronné.

Il n'y a là aucun rapport, conclut le cardinal, avec les enseignements politiques et sociaux du Saint-Père.

Mais lorsque, au nom de nos amis, les républicains catholiques, au nom des hommes d'ordre qui ne veulent en France, malgré les difficultés de l'heure présente, ni bouleversements constitutionnels ni aventures politiques d'aucune sorte, je me suis plaint de ceux de nos coreligionnaires qui font leur cour à la Révolution et feignent de croire que les ordres pontificaux sont périmés, je reçus avec joie l'assurance réitérée et absolue que les deux grandes encycliques avaient pour nous force de loi comme au premier jour de leur promulgation.

— C'est le code et c'est le dogme (!), me dit Son Eminence. Et il faut que les catholiques français s'y réfèrent dans toutes les circonstances de la vie politique et sociale.

Le cardinal insista ensuite sur la nécessité absolue, pour les catholiques français, d'être modérés dans leurs sentiments, leurs paroles et leurs écrits, de dépouiller l'acrimonieuse ardeur de certaines polémiques contraires à la justice et à la charité, de s'unir enfin dans cette vertu de sagesse, de modération et de bon sens qui est absolument nécessaire pour le triomphe de leur cause.

Cette déclaration du cardinal Rampolla est formelle et n'est pas la seule.

Que les fidèles amis du Saint-Siège aient donc courage et se rassurent. Quoi qu'on dise et quelque déviation que l'on cherche à produire, les réfractaires, comme le Pape lui-même les a appelés, sont toujours du même côté, du côté de ce journal auquel le secrétaire d'Etat de Léon XIII écrivait un jour :

« Je ne puis vous cacher, quoi qu'il m'en coûte de le dire, que le programme suivi jusqu'ici par la rédaction de *la Vérité* ne correspond en fait ni aux règles données, ni aux désirs exprimés par Sa Sainteté... *La Vérité* crée, d'une part, une atmosphère de défiance et de découragement, et d'autre part, elle contrecarre et traverse le mouvement concordant des volontés désiré par le Saint-Siège (1). »

Le 4 juin, paraissait la *Lettre de Léon XIII* à Mgr Servonnet. En voici le texte :

Nous n'avons pas appris sans une grande tristesse que, de certains actes récemment émanés du siège apostolique, quelques-uns prenaient, tout à fait à tort, occasion pour déclarer publiquement que Nous avons modifié Nos vues relativement à la conduite des catholiques de France, en matière politique et sociale, conduite que, dès le début, Nous avons Nous-même tracée, et sur laquelle, depuis, Nous n'avons cessé d'insister, chaque fois que l'occasion s'en est présentée. Nous avons déploré d'autant plus ces agissements qu'ils sont de nature à jeter l'incertitude dans les âmes, et détourner du droit chemin les esprits bouleversés, qu'ils infligent même une flétrissure à ceux de vos concitoyens qui, de toutes parts, s'efforcent d'obéir scrupuleusement à Nos exhortations et, prenant pour règle de leur vie ces mêmes exhortations, se dévouent à la religion et à la patrie.

La vérité est que ces documents, que nous avons récemment publiés, se rapportent uniquement, soit au dogme, soit à la discipline chrétienne, et ne regardent en aucune

(1) Reproduit par *l'Univers* du 24 mai.

façon les prescriptions qui, Nous l'avons dit, concernent les catholiques de votre pays et sont clairement contenues dans la Lettre aux Français du mois de février 1892, et dans l'Encyclique *Rerum Novarum*.

En cette matière, que rien absolument n'ait été changé, et que plutôt tout persiste dans sa vigueur intégrale, il est facile de le comprendre. Car il ne serait pas digne de la sagesse du siège apostolique, d'abandonner les décisions qu'il a prises après des considérations si mûries, et qu'il a inculquées avec un zèle si continu; de sorte que celui qui serait d'un autre sentiment devrait être considéré comme Nous infligeant arbitrairement une grave injure.

Voilà, Vénérable Frère, ce que dans l'amour dont Nous sommes pénétré pour votre nation, Nous avons cru devoir déclarer de nouveau. Ces instructions et ces avis que nous avons si souvent donnés en vue du bien général, et qu'aujourd'hui Nous désirons renouveler avec les plus vives instances, une fois de plus et de toutes Nos forces, Nous exhortons les catholiques de France à les suivre de point en point, et dans un parfait accord de pensées et d'action, à prendre à cœur dans toute circonstance de se laisser prendre par eux, diriger, mouvoir, grouper en corps compact.

Pour que Nos vœux se réalisent, en témoignage et comme gage des faveurs divines, Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous et à votre diocèse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 25 mai de l'année 1899, de Notre pontificat la vingt-deuxième.

Le Pape ne désignait personne. Il restait, pour tirer tout fruit de sa lettre, à faire l'application déterminée des blâmes qu'elle contenait. Mgr Servonnet s'en chargea. Recevant les vœux de son clergé à l'occasion de la Saint-Pierre,

« Sa Grandeur,— rapporte *la Semaine religieuse de*

Bourges, — montre comment cet acte de Léon XIII est venu à son heure (je crois bien!), au moment où, prenant une nouvelle tactique, des publicistes réfractaires éludent l'autorité du Souverain Pontife, lui « infligeant arbitrairement une grave injure » par leur opposition, par la déviation qu'ils faisaient subir à ses actes, et même par leur silence affecté sur les volontés les plus formelles du Saint-Siège.

Comme les ennemis de *la Vérité* lui faisaient l'application de ces paroles, M. Auguste Roussel protesta contre de telles imputations. Mgr Servonnet intervint alors directement par la lettre ci-dessous, insérée dans *la Vérité* du 12 juillet 1901 :

Monsieur,

On vient de me communiquer le numéro d'avant-hier du journal *la Vérité*. Vous y citez *la Semaine religieuse de Bourges* avec les paroles que j'ai adressées à mon clergé, au sujet de la lettre dont le Saint-Père m'honorait dernièrement, et dans laquelle il renouvelait ses directions politiques et sociales. Vous accompagnez cette citation de réflexions qui peuvent se résumer ainsi :

« Nous n'avons pas besoin de ces commentaires ; ces paroles sont une interprétation superflue, parfaitement superflue de la lettre du Pape ; ces sortes d'interprétations ne sont pas toujours un bien, elles sont même dangereuses, puisqu'elles donnent lieu à d'autres interprétations où la parole du Pape disparaît. » Ensuite, vous donnez votre interprétation, à vous, de la Lettre du Saint-Père.

Cet article contient une leçon que je ne saurais accepter, parce qu'elle est contraire au droit de l'épiscopat et aux convenances chrétiennes les plus élémentaires dans notre Sainte Eglise, où les évêques sont seuls juges, sous l'autorité du Pape, de ce qu'ils ont à dire ou à faire pour le bien de leur diocèse. Je ne puis l'accepter, sur-

tout dans le cas présent, où cette leçon est donnée à un évêque s'entretenant avec son clergé d'un Document qu'il a reçu du Saint-Siège, avec mission de le transmettre au pays tout entier, et lui est donné par un laïque, par un publiciste qui a eu le malheur d'encourir un blâme solennel de Rome.

Et, puisque au cours de votre article, Monsieur, vous prétendez fournir une interprétation de l'acte pontifical, celle qu'un autre journal a dû abandonner, vous m'amenez à vous dire que les graves paroles de reproche écrites par le Saint-Père, dans sa lettre du 25 mai, étaient sans doute contre tous les réfractaires, mais l'étaient principalement (je dois le savoir et je le sais) contre le journal même auquel le cardinal Rampolla, il y a quelques années, disait au nom de Sa Sainteté :

« *La Vérité* crée d'une part une atmosphère de défiance et de découragement, et, d'autre part, elle contrecarre et traverse ce mouvement concordant de volontés désiré par le Saint-Siège. »

Il me reste, Monsieur, à prier Dieu de vous éclairer afin que vous méritiez, au plus tôt, d'être relevé du blâme prononcé par la plus haute autorité qui soit sur la terre.

PIERRE,
archevêque de Bourges.

Voici la réponse très digne et très péremptoire du directeur de *la Vérité* :

Monseigneur,

Je n'ignorais pas que le rédacteur en chef de *la Vérité*, n'étant point *persona grata* auprès de Votre Grandeur, ne devait en attendre aucune marque de bienveillance. Mais auprès de vous, Monseigneur, comme auprès de toute autorité légitime, le moindre fidèle peut se réclamer de la justice. Permettez-moi donc, à ce point de vue, d'adresser à Votre Grandeur une respectueuse protestation.

Il m'est impossible, en premier lieu, de reconnaître la vraie pensée des observations que m'a suggérées l'agression d'un journal adverse, dans le résumé que Votre Grandeur présente comme en étant la substance exacte. Je ne me suis pas permis en effet, et je n'avais aucune raison de m'attaquer au texte rapporté par *la Semaine religieuse de Bourges*. Mais, à propos des commentaires inspirés à d'autres par ce récit, j'ai cru être en droit de rappeler qu'il avait été fait abus, plus d'une fois, de certaines interprétations de la parole pontificale, et cela n'est pas contestable, puisque, jadis, *la Civilta catholica* l'a fait remarquer pour d'autres graves documents. Votre Grandeur me permettra de lui faire observer que je ne confonds pas son interprétation propre avec les déductions très contestables de personnes non autorisées, qui ont inspiré à l'illustre et regretté Lucien Brun ce mot historique : « Dieu me préserve de n'être point avec le Pape, mais Dieu me garde aussi d'être avec certains de ses interprétateurs! »

Par la grâce de Dieu, Monseigneur, je sais assez mon catéchisme pour n'ignorer pas qu'il ne saurait appartenir à aucun fidèle de faire la leçon aux évêques, lorsqu'ils exercent une fonction de leur ministère pastoral, j'ai conscience de n'avoir jamais commis pareille irrévérence.

D'autre part, le catéchisme m'enseigne aussi qu'il n'est permis à personne de porter sur autrui un jugement téméraire. Fort de cette leçon, Monseigneur, et n'ignorant pas non plus les enseignements de saint Paul, qui prescrit à tous d'avoir soin de leur réputation, *je prends la respectueuse liberté de faire observer à Votre Grandeur qu'on chercherait vainement dans notre journal un seul mot donnant à entendre qu'après les dernières condamnations de Rome contre certaines erreurs combattues par* la Vérité *le Saint-Père ait changé quoi que ce soit des directions adressées, à diverses reprises, aux catholiques de France.* Pour croire le contraire, Votre Grandeur a dû s'en rap-

porter à des on-dit, qu'elle n'a pu vérifier par elle-même, puisqu'elle ne nous fait point l'honneur de lire assidûment *la Vérité*. Dès lors, la justice s'oppose à ce qu'on nous attribue une part quelconque de la répréhension qui, dans la lettre du Souverain Pontife à Votre Grandeur, vise ceux qui ont fait au Pape cette injure. Comme catholique, ayant à cœur de ne pas laisser soupçonner les sentiments d'obéissance et de fidélité attachés à ce nom, j'ai le droit de dire que je repousse, avec toute l'énergie dont je suis capable, toute insinuation tendant à incriminer, *sans ombre de preuve*, une attitude qui ne donne prise à aucune attaque de ce genre. Quant au souvenir — dont sprit de charité m'échappe — par lequel Votre Grandeur a cru devoir terminer sa lettre, je me permets de lui soumettre humblement une remarque. On pourrait croire, d'après ce que laisse entendre Votre Grandeur, qu'il s'agit de quelque excommunication majeure dont *la Vérité* aurait subi la douloureuse atteinte. La paternité du Souverain Pontife en use autrement avec des fils qu'Elle sait lui être absolument dévoués. Si nous avons été repris sur des points qui n'atteignaient en rien la doctrine, ces reproches paternels étaient accompagnés d'une bénédiction dont nous nous sommes efforcés, depuis lors, de profiter. Et si j'ai le profond regret de ne point m'être concilié votre suffrage, Monseigneur, les encouragements de nombreux dignitaires de l'Eglise, qui, selon l'estime générale, honorent le plus l'épiscopat et la pourpre, me donnent la confiance que les efforts des rédacteurs de *la Vérité* ne se sont pas multipliés en vain, dans des combats difficiles, pour la défense de l'Eglise et de la France. Malgré mon vif chagrin de n'avoir pu faire naître en vous cette conviction, Monseigneur, et dans l'espoir que vos prières nous aideront à faire mieux encore dans l'avenir, je prie Votre Grandeur d'agréer l'hommage des sentiments de profonde révérence avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Son très humble serviteur.

AUGUSTE ROUSSEL.

Le 16 juillet, on lisait encore dans *la Vérité* :

A la suite de la réponse qu'il nous a mis dans le pénible devoir de lui faire, nous avons reçu une seconde lettre de Mgr l'archevêque de Bourges.

Bourges, le 12 juillet 1899.

Monsieur,

Je regrette que vous n'ayez pas reconnu, dans les paroles que ma lettre du 9 de ce mois a relevées, un extrait fidèle de votre article du 7 juillet. Cet article contient à mon adresse une leçon que rien de ma part n'avait provoquée, et qui a paru à tous une inconvenance flagrante. La dignité et l'autorité dont je suis revêtu dans l'Eglise ne me permettaient pas de la laisser passer, et je me suis plaint à juste titre.

Or, vous répondez, dans *la Vérité* de ce jour, en ajoutant plusieurs autres leçons à la première, au lieu de présenter les excuses auxquelles j'ai droit. Je vais les attendre.

Je continue bien sincèrement la prière dont je parlais en terminant ma dernière lettre.

PIERRE,
Archevêque de Bourges.

Nous nous sommes donné l'honneur de répondre sans retard à Sa Grandeur; mais, ignorant s'il plaisait à Mgr Servonnet que cette seconde lettre fût publiée comme la première, nous n'avons pas cru devoir la donner dans le journal.

Or, aujourd'hui, *la Semaine religieuse de Bourges* publie la lettre que nous reproduisons ci-dessus. Dès lors, nous sommes fondés à publier aussi notre réponse. La voici :

Paris, 13 juillet 1899.

Monseigneur,

Si, malheureusement, je m'étais mis dans le cas de vous devoir des excuses, Votre Grandeur ne les atten-

drait pas longtemps, car j'estime qu'on s'honore en reconnaissant un tort.

Mais, en conscience, je crois n'avoir manqué, en rien, au respect que je dois à votre caractère sacré; j'ai relevé certaines interprétations abusives des paroles de Votre Grandeur rapportées par *la Semaine religieuse de Bourges;* je ne me suis pas permis de discuter ces paroles elles-mêmes. *De plus, usant du droit de tout chrétien, j'ai demandé la preuve d'allégations mal fondées qui accusaient* la Vérité *d'avoir fait injure au Pape en lui imputant un changement de ses directions* alors que *la Vérité* n'a jamais rien dit de semblable. *Cette preuve, je l'attends encore.*

Est-ce pour l'avoir réclamée que je puis être suspecté de faire à un évêque des leçons qui sont fort loin de mes intentions!

Daignez agréer, Monseigneur, le nouvel hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Votre Grandeur,

Le très humble serviteur.

AUGUSTE ROUSSEL.

Notons que *la Semaine religieuse de Bourges*, en publiant les deux lettres de Mgr Servonnet, n'y joint pas même une ligne pour signaler la respectueuse protestation que nous avons cru devoir adresser à Sa Grandeur. *Or, il s'agit, nous le répétons, d'une accusation qui vise notre honneur de catholique et qui, nous avons le regret de le redire, est totalement inexacte. Dès lors, la dignité et l'autorité de Mgr l'archevêque de Bourges ne nous créaient-elles pas un droit de plus pour nous plaindre auprès de Sa Grandeur d'une injustice contre laquelle nous devions être d'autant plus protégés par son autorité et sa dignité!*

Il devait cependant y avoir un moyen bien simple de fermer la bouche à *la Vérité* et de la confondre. C'était de prouver le fait qu'elle s'obstinait à dé-

mentir et de justifier l'allégation par des textes. N'avait-on pas dû en recueillir d'abondants et de précis, pour obtenir du Saint-Père un blâme aussi grave et visant directement ce journal ?

N'était-il pas inouï que tout le monde fît la sourde oreille à son appel, et *la Semaine religieuse de Bourges*, et *l'Univers* habitué de si longue date à épier *la Vérité*, et les autres journaux acharnés contre elle?

Usant du droit le plus légitime, M. Auguste Roussel voulut exiger que *la Semaine religieuse*, ayant publié les accusations et refusant des preuves, publiât aussi ses réponses; et sur la dénégation du gérant, le menaça d'un procès. C'est ici que, comme on l'a dit, cet incident quasi tragique sembla tourner à la comédie.

Par une sorte de coup de théâtre, M. Auguste Roussel reçut la lettre suivante de l'imprimeur-gérant :

> En réponse à votre lettre, j'ai l'honneur de vous informer que je ne suis plus le gérant de *la Semaine religieuse* du diocèse de Bourges. Mgr l'archevêque m'avise qu'il s'est constitué le gérant de cette publication, suivant déclaration faite au parquet de Bourges le 26 juillet.
>
> Je vous présente, Monsieur, mes civilités empressées.
>
> TARDY-PIGELET.

Mgr Servonnet avait trouvé un moyen, original autant qu'heureux, de s'assurer le dernier mot. Chacun peut placer les rieurs du côté où il voudra.

S'ils cherchent une distraction de plus, ils la trouveront dans ce filet du *Figaro* publié quelque temps après :

Mgr Servonnet, archevêque de Bourges, est l'un des prélats français les plus libéraux et les plus activement dévoués à la politique de Léon XIII. C'est à lui que le Pape adressait, il y a quelques semaines, l'importante lettre renouvelant et confirmant les instructions pontificales sur la nécessité et l'obligation pour les catholiques de s'unir plus étroitement que jamais sur le terrain de l'adhésion loyale à la République. *La Vérité*, particulièrement visée dans cette lettre, au témoignage même de Mgr Servonnet, lequel savait d'autant mieux à quoi s'en tenir qu'il revenait de Rome où il avait pu causer longuement avec le Pape de l'attitude de la presse religieuse vis-à-vis du gouvernement, engagea à ce sujet contre le prélat une violente polémique. L'archevêque de Bourges répondit vertement à M. Auguste Roussel. Nous avons publié cette réponse et résumé la réplique du rédacteur de *la Vérité* qui, d'ailleurs, n'a pas encore désarmé et menace son adversaire d'un appel à Rome.

La promotion de Mgr Servonnet au grade d'officier de la Légion d'honneur présente dans ces circonstances un intérêt tout particulier, et l'on aurait tort de n'y voir qu'une coïncidence. L'égale faveur dont Mgr Servonnet jouit auprès du gouvernement et auprès du Saint-Siège manifeste l'accord des deux pouvoirs au sujet de ces instructions pontificales dont l'archevêque de Bourges est actuellement, au sein de l'Episcopat, le protagoniste le plus militant.

Nous nous en voudrions de ne pas mettre aussi sous les yeux du lecteur un curieux et très intéressant échantillon de la manière dont les inspirateurs de la politique ralliée et démocratique exploitaient la lettre du Pape à l'archevêque de Bourges. Il leur fera voir comment on formait l'opinion des bonnes âmes, en leur montrant dans l'Américanisme une simple machine de guerre exploitée par de vrais hérétiques, l'abbé Maignen et le chanoine Delassus,

et en leur débitant d'un ton papelard les faussetés les plus invraisemblables. M. le chanoine Dehon, directeur d'une petite revue intitulée *le Règne du Cœur de Jésus dans les âmes et dans les sociétés*, dans son numéro de mars 1902, après une longue méditation sur la couronne du Sacré-Cœur, insérait la chronique suivante sur *les Directions pontificales en France :*

Voilà dix ans que notre bien-aimé Pontife souffre et se plaint de la désobéissance des catholiques réfractaires de France.

A peine avait-il tracé le devoir formel de l'acceptation de la République par son encyclique *Au milieu des sollicitudes*, du 16 février 1892, qu'il avait à gémir de la résistance désastreuse de quelques-uns. Il s'en plaignait amèrement dans sa lettre aux cardinaux français. Il dut, hélas! souvent renouveler ses plaintes, soit dans des audiences privées, soit dans des lettres publiques, comme celle au cardinal Perraud en 1893 et celle à Mgr Mathieu, archevêque de Toulouse, en 1897.

Aujourd'hui, après tant de désastres causés par les réfractaires *qui ont empêché l'union des catholiques avec les républicains modérés (!)*, par laquelle on aurait pu barrer la route du pouvoir aux radicaux et aux socialistes, Léon XIII adresse encore un appel suprême à ces désobéissants. C'est dans une lettre à Mgr l'archevêque de Bourges, calomnié des réfractaires, qu'il exprime cette fois sa tristesse et ses derniers avis.

Il y a donc des catholiques qui, depuis dix ans, par leur obstination et leur *désobéissance*, font souffrir notre père bien-aimé. Il y a des catholiques qui depuis dix ans résistent non seulement aux exhortations, mais aux *enseignements* du vicaire de Jésus-Christ. Il y a bien des catholiques français qui depuis dix ans ont abreuvé d'*amertumes* notre grand Pontife et attiré sur leur patrie bien des *calamités*. Et parmi ces catholiques, ceux qui

ont la plus grande part de responsabilité, ce sont *quelques journalistes.*

Faut-il laisser cette parole du Pape dans le vague ou en chercher l'explication ? Si nous mettons les points sur les *i*, nous causerons de la peine à quelques personnes, mais ne rendrons-nous pas un immense service à beaucoup d'âmes de bonne volonté qui suivent aveuglément ces journalistes ? Oui, le bien général doit passer avant la satisfaction de quelques-uns.

Il y a donc deux classes d'écrivains catholiques qui ont mené cette interminable campagne réfractaire : ceux qui parlaient d'une *manière ouverte* et ceux qui parlaient d'une *manière dissimulée*, en d'autres termes, ceux qui se laissaient aller au sarcasme et à la désobéissance brutale, et ceux qui agissaient sous la forme d'une résistance oblique.

Les premiers sont connus de tout le monde, ce sont les écrivains de *l'Autorité* et de *la Libre Parole*. C'est à leur sujet que le Saint-Père se plaignait douloureusement dans sa lettre au cardinal Perraud de ne pas recevoir le *respect* et la *piété filiale* qu'il était en droit d'attendre d'écrivains catholiques. Pour le moment, ils acceptent un certain ralliement en vue des élections, c'est mieux que rien.

Quels sont les autres, ceux qui contrecarrent les directions pontificales d'une *manière dissimulée* ? Le Saint-Père les a suffisamment désignés à plusieurs reprises pour que nous puissions les nommer sans encourir le reproche de témérité. Il y a d'abord le journal *la Vérité française*, qui a été deux fois blâmé publiquement par le Pape. Il y a ensuite et sur le même rang *la Semaine religieuse de Cambrai*, qui vient de recevoir un bien sévère avertissement. On sait que dernièrement le Saint-Père a fait savoir à M. le chanoine Delassus, par l'entremise de son archevêque, qu'il aith cesser enfin sa trop longue campagne réfractaire et ses polémiques violentes.

Derrière *la Vérité française* se rangent quelques journaux de province qui, sous le nom de *Nouvelliste*, d'*Express*, de *Soleil* ou d'*Eclair*, gravitent dans son orbite. Derrière M. Delassus marchent aussi quelques *Semaines religieuses*, qui le copient humblement.

A *la Vérité française*, le plus compromis est évidemment M. Charles Maignen, parce qu'il avait reçu déjà, il y a dix ans, une sévère leçon du cardinal Richard ; parce que son caractère l'obligeait à plus de retenue, parce que son exemple pouvait servir de prétexte et d'excuse à ses collaborateurs laïques, et enfin parce qu'il reproduisait et délayait ses articles dans de lourds volumes, où la passion est beaucoup moins excusable que dans des articles de polémique quotidienne.

Il faudrait aussi un volume pour relever tout ce qu'il y a d'erreur, de subtilités, de sophismes, de malveillances, dans ces publications de M. Charles Maignen. Il y a dans ses livres en apparence un grand zèle pour la défense de la vérité : mais, au fond, il y a surtout une passion politique violente contre les ralliés et les démocrates chrétiens, c'est-à-dire *contre ceux qui suivent les directions pontificales.*

Il y avait quelque chose à faire contre certaines tendances d'esprit américaines. Plusieurs passages de la vie du P. Hecker étaient à reprendre. Quelques pages auraient suffi pour signaler ces déviations de doctrines. Mais comme M. Maignen a cru voir quelque parenté entre l'Américanisme et les doctrines du ralliement et de la démocratie chrétienne qu'il abhorrait, il s'est étendu sans mesure contre l'Américanisme dans ses volumes où l'on chercherait en vain quelque grain de charité. *Il veut à tout prix que toute l'Eglise des Etats-Unis ait été atteinte par l'Américanisme. Comme plusieurs évêques ont déclaré que les doctrines condamnées n'existaient pas à leur connaissance en Amérique*, « cela prouverait, dit M. Maignen, que ces prélats ne sont pas exempts des erreurs condamnées par le Saint-Père et

que, par conséquent, le mal est plus grand qu'on ne saurait le dire. » C'est charitable pour ces évêques.

Il ne suffisait pas à M. Maignen et à M. Delassus d'exagérer l'Américanisme, il fallait en faire un bloc avec toutes les erreurs contemporaines, *il fallait surtout y englober à toute force les ralliés et les démocrates chrétiens. On cherchait quelque phrase téméraire ou erronée d'un démocrate chrétien pour les compromettre tous.* On en faisait des américanistes, puis on mettait tout cela dans le même sac avec l'apostat Charbonnel, avec les « déserteurs », avec le protestant Sabatier. C'est odieux, mais la passion politique ne connaît point de mesure.

M. Delassus, lui, a la main encore plus lourde. Avec quelques phrases, souvent faussées, tronquées, mal interprétées, il compromet les ralliés et les démocrates chrétiens, puis en les mêlant, comme fait M. Maignen, avec les américanistes, avec les défroqués et les protestants, il fait de tout cela des suppôts du diable, des francs-maçons, des précurseurs de l'Antéchrist. (*L'Américanisme et la conjuration antichrétienne.*)

Après la campagne contre l'Américanisme, dans laquelle ces messieurs se sont attribué une trop grande part de la victoire, ils ont mené bruyamment d'autres campagnes, contre la *démocratie chrétienne*, contre le *Congrès de Bourges*, contre les *séminaristes sociaux*. Mais le succès n'a plus été le même. Le Pape a répondu à la campagne contre la démocratie chrétienne par l'Encyclique *Graves de communi*, qui exaltait cette démocratie chrétienne et qui en faisait un devoir à tous les catholiques. Il a répondu à la campagne contre le Congrès de Bourges en condamnant Mgr l'évêque d'Annecy à faire ses excuses et en témoignant une bienveillance particulière à Mgr l'archevêque de Bourges. *Il a répondu à la campagne contre les séminaristes sociaux en instituant un cours de sociologie dans le séminaire Léonin qu'il a fondé et en encourageant les évêques d'Italie à faire de même.*

Mais en revanche il a condamné à nouveau les réfractaires et il l'a fait dans une lettre à Mgr l'archevêque de Bourges. Il a condamné nommément M. Delassus par une lettre à Mgr l'archevêque de Cambrai, comme il avait condamné à plusieurs reprises les campagnes réfractaires de *la Vérité*.

Tout mauvais cas est niable. M. Delassus, qui s'attribuait avec M. Maignen le rôle de grand inquisiteur de France, voudrait bien échapper à la censure pontificale. Il se défend et se débat : « Le Pape n'a pas écrit à mon archevêque », dit-il. C'est vrai, le Pape n'a pas *écrit*, il a seulement *dicté* la lettre, le vénérable archevêque de Cambrai l'a reçue et en a *accusé réception*.

Ces dénégations étranges de M. Delassus feraient penser que, chez lui, ces *manières dissimulées*, signalées par le Pape, sont affaire de tempérament (1).

Ces messieurs se soumettront maintenant humblement au Pape. Ils demanderont à Rome une direction nouvelle. Mais nous ne serions pas étonnés qu'après dix ans d'une persévérance passionnée dans leur *désobéissance* douloureuse pour le Pape et dans leur *imprudence* désastreuse pour la France, on leur conseillât tout sim-

(1) M. le chanoine Delassus protesta vainement contre cette calomnie lancée par M. l'abbé Garnier et M. l'abbé Dabry. Il eut beau en faire justice et montrer l'odieux des procédés dont on usait envers lui, dans *la Semaine religieuse de Cambrai* des 11 et 18 janvier, et 1er février 1902, il ne put obtenir de ses calomniateurs aucune satisfaction. *Plus tard il devait en être vengé* par l'approbation publique du Saint-Père qui, en l'élevant à la prélature, déclarait lui décerner cet honneur en récompense du zèle avec lequel il avait toujours soutenu la pure doctrine. En le lui annonçant, Mgr l'archevêque de Cambrai écrivait :

« Je suis heureux de cette promotion parce qu'elle est, — et je tiens à le dire très haut — le témoignage de l'estime que le Saint-Siège fait de l'étendue, de la solidité et de la sûreté de vos connaissances théologiques ; la récompense de votre zèle et de votre piété envers le Saint-Siège apostolique, le couronnement d'un labeur, d'un dévouement, d'une existence enfin qui ne connurent jamais la défaillance. »

plement de déposer leur plume et de laisser à d'autres le soin de guider les âmes de bonne volonté.

Donnons pour épilogue à cette campagne de la revanche un nouveau trait de la prodigieuse activité du correspondant de *l'Univers*, M. l'abbé Bœglin, et de sa vigilance à soutenir sur l'un et l'autre continent sa politique mondiale. Voici une correspondance adressée par lui au *Sun* de New-York. On l'y retrouve tout entier :

La visite de Mgr Ireland au Saint-Père marque une date fortunée pour l'Eglise des Etats-Unis et pour la politique générale du catholicisme.

Une coalition des factions de tous les réactionnaires de tous les pays avait livré une dernière attaque *à l'Américanisme et à toutes les idées du pontificat actuel.*

Léon XIII avait l'intuition des mobiles de cette campagne ; mais comme en Europe certaines tendances fâcheuses cherchaient un refuge sous ce nom nouveau, le Saint-Siège se trouva obligé de proclamer en même temps *le caractère dangereux de ces tendances et la correction de l'esprit américain.*

Malheureusement, les esprits simples et les théologiens ne comprennent pas la signification exacte de ces distinctions nécessaires.

Un jour, un prélat américain appela l'attention du Pape sur les conséquences outrées qu'on tirait de sa lettre au cardinal Gibbons. Mais, répondit Léon XIII, j'ai nettement distingué entre les tendances à l'erreur et le vrai Américanisme. Sans doute, très Saint-Père, repartit le prélat, et les évêques ne s'y sont pas trompés ; mais le public n'en a pas été frappé, et beaucoup se figurent que l'Américanisme a été condamné sous toutes ses formes. Depuis quelque temps, le Pape songeait à dissiper ce malentendu. Mais, selon son usage, il attendit une occasion favorable.

La réception flatteuse et extraordinairement aimable accordée par le Pape à Mgr Ireland marque le *commencement de la transformation*. Je ne serai pas indiscret. Mgr Ireland lui-même ne s'exprime là-dessus qu'avec modération. Je ne dirai que ce dont le Saint-Père a accepté la divulgation.

Après avoir fait plusieurs jours de suite l'éloge de Mgr Ireland à son entourage de la manière la plus délicate et sans se lasser, le Saint-Père lui déclara en termes exprès que sa lettre n'était point dirigée contre l'*Américanisme américain*, mais *contre des tendances européennes* qui, surtout en Allemagne, avaient abusé du nom et des méthodes de travail de l'Américanisme, contre la tradition et l'esprit de l'orthodoxie. Me permettez-vous, Très Saint-Père, de répéter ceci publiquement? Je vous en prie. Ce trait va au fond de la question.

En vain des esprits opiniâtres, trop asservis à leurs préjugés pour accepter l'*évolution actuelle*, se livreraient-ils là-dessus à des commentaires. Un avenir prochain fera paraître que telle est l'idée, la ferme intention de Léon XIII. Des actes publics vont suivre.

Ces incidents auront une heureuse influence *sur le cours normal de la politique papale* (1).

(1) *La Vérité*, 22 octobre 1900.

CHAPITRE VII

L'Evolution religieuse

Pas plus que l'ascétisme et la vie intérieure de l'Eglise, la philosophie catholique, la théologie et l'exégèse biblique ne devaient être exceptées de l'évolution qui marquait l'ère des temps nouveaux. Puisqu'il était entendu que c'était l'Eglise qui évoluait, il était naturel que l'évolution religieuse se fît parallèlement à l'évolution politique; il était naturel et inévitable que les apôtres de celle-ci fussent les appuis de celle-là.

Peut-être l'insistance à le démontrer serait-elle désormais superflue; mais quoiqu'il ne manque plus rien à notre démonstration et sans entrer dans le fond de questions trop étendues, il y a encore certains traits à faire ressortir.

La philosophie kantiste, si fortement condamnée par Léon XIII, est le pivot de l'évolution religieuse et la source des erreurs auxquelles celle-ci a ouvert la voie. N'a-t-elle pas trouvé un appui redoutable funeste au jeune clergé, dans cet interprète des idées pontificales si hautement encensé par le monde catholique, M. Fonsegrive? On a déjà vu plus haut son rôle. Sa revue *la Quinzaine* n'a cessé de mener de front la direction politique et la direction

religieuse qui conviennent à l'Eglise de France. C'est elle qui récemment a publié l'article de M. Albert Le Roy : *Qu'est-ce qu'un dogme ?* dont le cardinal Perraud, adhérant à la protestation et condamnation publique de Mgr Turinaz, écrivait :

> *On se demande avec stupéfaction comment* la Quinzaine, *qui a la prétention d'être une revue catholique, peut endosser la responsabilité d'une explication prétendue philosophique et scientifique de la religion qui équivaut à sa destruction totale.*

A l'occasion des protestations soulevées par cet article scandaleux, on lisait dans *la Démocratie chrétienne :*

> *La Quinzaine* reste donc une de nos grandes revues catholiques, digne de l'estime de tous. Ses articles sont généralement de réelle valeur; elle pense et fait penser; que si elle a parfois à rectifier l'une ou l'autre de ses positions, elle rectifie plus d'un préjugé autour de nous et même chez nous; elle travaille et fait travailler loyalement à l'union de la science et de la foi. Nous sommes de ceux qui croient que les catholiques doivent reconnaissance à son directeur, M. Fonsegrive, et nous sommes heureux de profiter de cette occasion de le dire au nom des rédacteurs de *la Démocratie chrétienne* (1).

(1) N° de novembre 1905. — Une autre revue, non moins téméraire que *la Quinzaine, les Annales de philosophie chrétienne*, ayant perdu son directeur, fut reprise par M. l'abbé Laberthonnière, dont certains écrits ont été mis à l'Index. Elle poursuit encore actuellement des études extrêmement osées. *La Démocratie chrétienne* fait cette réclame au nouveau directeur : Nous avons parcouru son article-programme en entier, il nous a paru extrêmement intéressant et suggestif. Sans nous prononcer, bien entendu, sur la valeur des méthodes nouvelles qu'il semble bien qu'on se propose de défendre et de mettre en lumière, nous signalons la revue à nos amis, et nous offrons à son nouveau et éminent directeur nos meilleurs vœux de succès.

Cela n'empêchait pas *la Démocratie chrétienne*, en mai 1899 et en novembre 1901, de publier et republier cette protestation :

On veut mêler notre revue à tous les problèmes soulevés de nos jours, afin de la compromettre un jour ou l'autre. Depuis plusieurs années, de nobles esprits, parfois aventureux, s'efforcent de renouveler les méthodes et les études philosophiques, théologiques, apologétiques, exégétiques, scripturaires, historiques et pédagogiques, afin de mieux les adapter, selon eux, aux exigences des découvertes et des théories modernes. Font-ils la part trop grande aux nouveautés suspectes, et trop petite aux immuables traditions? De bonne foi, comment veut-on que les démocrates chrétiens se chargent de le dire? Et n'est-ce pas vraiment risible de nous voir rendus responsables des audaces des exégètes, des fausses manœuvres des apologistes et des audaces des théologiens? Ici encore nous protestons contre ces procès de tendances qu'on essaie de dramatiser.

On voit ce que vaut la protestation. Tant il est vrai qu'entre tous ces novateurs en politique, en sociologie, en religion, il y a des affinités, une solidarité latente, qui se trahissent malgré eux, et que le zèle des directions pontificales entraîne inévitablement les partisans de l'évolution politique vers ceux de l'évolution doctrinale et religieuse, à l'encontre des enseignements formels du Pape.

Comment expliquer autrement que l'apologie de cette philosophie ruineuse et anticatholique se soit installée dans les colonnes de *l'Univers?*

Il insérait le 1er février 1899 un compte rendu de *la Démonstration philosophique* (1) de M. l'abbé

(1) A propos de cet ouvrage, M. l'abbé Denis, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, dont on a vu plus haut (pages 305-306)

Jules Martin, œuvre entièrement consacrée à justifier le subjectivisme, et qui, sur la volonté formelle du Saint-Père, fut ensuite retirée du commerce.

L'idée fondamentale du livre peut se formuler ainsi : l'intelligence recèle une conception *confuse et indivisible* de la science spéculative universelle; tout système de philosophie n'est qu'une détermination particulière de ce fond commun.

Devra-t-on pour cela mépriser les preuves? Il y aura toujours les mêmes raisons de dire que saint Thomas démontre en toute rigueur l'existence de Dieu; seulement, lorsqu'on le dit, on affirme que saint Thomas, prenant connaissance de sa pensée actuelle, selon le procédé légitime, reconnaît Dieu comme la raison définitive de toute chose; mais au moment où il prend ainsi conscience de lui-même, saint Thomas ne perçoit pas en lui plusieurs notions complètes et séparées dont l'une conduirait à l'autre, il ne perçoit pas à part toutes choses, puis Dieu comme leur raison définitive. Au fond il perçoit par un acte indivisible que toutes choses sont inexplicables sans Dieu...

l'enthousiasme pour les directions pontificales de Léon XIII ne craignait pas de juger ainsi son Encyclique au clergé français sur les études ecclésiastiques : *cette lettre n'est pas de Léon XIII, qui venait de subir une opération chirurgicale et était gravement malade. Elle est du défunt père Mazella*, qui faisait alors toutes sortes de démarches pour obtenir la condamnation par l'Index de philosophes laïques et ecclésiastiques français. Sa Sainteté Léon XIII, un moment hésitant tant on lui représentait en noir les choses de France, *refusa* formellement toute condamnation. Mazella obtint néanmoins que *la Démonstration philosophique* de M. l'abbé Jules Martin, œuvre supérieure d'un penseur isolé et sans attache avec les néo-apologistes, serait retirée du commerce. Un innocent, un vénérable vieillard était frappé pour ses opinions libres (!!) (octobre 1901). — Décidément Léon XIII était toujours malade quand il jugeait les novateurs en religion, et ne se portait bien que comme pilote de l'évolution politique.

Tout système de science est une classification commode, une organisation vraie? On aurait tort de le croire ; les lois ne sont jamais que des titres de chapitre, que des étiquettes, titres inutiles d'ailleurs en tant qu'ils servent à raconter plus commodément la suite des phénomènes...

Ce compte rendu occupe douze colonnes de rez-de-chaussée. L'auteur relève avec complaisance un parallèle entre Renan et les apologistes. On n'est jamais indépendant d'une opinion vraie ou fausse quand on écrit l'histoire. Renan n'y a pas échappé.

Mais les apologistes? Patience ! nous y voici. Les apologistes, pas ceux qui cherchent à cette heure des vues nouvelles, mais les apologistes d'autrefois — eh bien, ces apologistes sont possédés d'une illusion aussi grosse que celle de Renan. « Trop souvent entre eux et lui a été échangé le reproche d'écrire l'histoire du christianisme d'après une conviction déjà fixée. Et l'on n'a pas vu qu'il est contradictoire de prétendre échapper à ce reproche. Car enfin, celui qui n'a encore au sujet du christianisme aucune conviction arrêtée est incapable d'écrire une histoire du christianisme, celui-là ne comprendra rien aux documents qu'il consultera » (pp. 193-194). Autre illusion !

Les apologistes attendent que les documents de l'histoire évangélique, une fois bien constatés comme authentiques, vont infailliblement convaincre les rationalistes. *On oublie que les documents de l'histoire du christianisme relatent des faits surnaturels ou impliquent le surnaturel.* « *On ne gagne donc rien à répéter contre les rationalistes que le christianisme ce sont des faits, ou encore que le christianisme a une base historique. On crée ainsi des métaphores ; on se consolera peut-être mais certainement on s'abuse*. L'essentiel, en effet, est de savoir si tel fait surna-

turel s'est produit ; or, ce fait surnaturel, que ce soit la guérison d'un paralytique ou la résurrection de notre Seigneur, ne se produit pas maintenant et l'on n'a pas la ressource de dire aux incrédules : Venez voir de vos propres yeux. Il s'agit d'un fait surnaturel, arrivé une fois il y a dix-neuf siècles ; on prétend aujourd'hui faire reconnaître ce fait à tout le monde, même à ceux qui jugent le surnaturel impossible » (pp. 202-203). *Ces paroles nous ont paru décisives et il est à désirer que les écrivains apologistes en fassent leur profit et s'orientent vers une direction plus heureuse.* Cette direction n'est pas indiquée ici, mais nous trouvons dans le chapitre suivant, à propos des réfutations, encore un excellent conseil adressé aux défenseurs des vérités religieuses.

A le bien prendre, le livre de la DÉMONSTRATION PHILOSOPHIQUE *propose à sa manière une conception de l'univers, une théorie sur l'intelligence, une théorie sur le raisonnement, une théorie sur la connaissance externe. Ces théories, hélas ! aboutissent à une même conclusion ; nous ne comprenons totalement rien, nous ne savons* TOTALEMENT *rien ;* ERREUR, VÉRITÉ ; TOUT EST MYSTÈRE AU FOND. *C'est la réponse que, de siècle en siècle, les philosophes chrétiens vont répétant sur des modulations variées. Dans le cas présent, les considérants de cette réponse sont infiniment suggestifs.*

Peu de temps après, sur les réclamations venues de divers côtés, Eugène Veuillot essayait de se tirer d'affaire par la misérable défaite que voici :

Dans son numéro du 1er février nous avons inséré un article sur un livre de M. l'abbé Jules Martin, intitulé : *De la démonstration philosophique.*

Cet article, bien fait, dont le signataire, M. L. Navatel, est manifestement l'ami de l'auteur du livre et tient pour ses idées, nous a attiré des réclamations. Les

réclamants, hommes de savoir et de bonne doctrine, nous disent qu'il y a dans l'ouvrage de M. l'abbé Jules Martin des hardiesses inquiétantes et nous demandent si nous entendons les accepter et les cautionner.

Non!

L'Univers n'est pas hostile aux chercheurs, aux novateurs; il n'est pas de ceux qui, par impuissance ou étroitesse d'esprit, condamnent tout mouvement. Mais il ne suffit pas non plus qu'on lui dise : voilà du nouveau, de l'original et du hardi, pour qu'il approuve et soutienne tout ouvrage qui lui est présenté comme ayant ce caractère. Il le fait connaître sans parti-pris, avec justice et même bienveillance quand il y voit du savoir, du talent et de droites intentions. C'est ce qu'il a fait pour l'ouvrage en question. Il n'a nullement voulu faire plus.

Et voilà un journal de doctrine! « le journal catholique par excellence ».

Glissons sur les éloges sans réserves donnés par *l'Univers* au plan de réforme ecclésiastique échafaudé par M. Fonsegrive dans *le Journal d'un évêque*, où, à côté d'observations justes, qu'il n'a point découvertes, il y a tant de témérités *américanistes;* et remercions plutôt M. Fonsegrive de n'avoir pas fait usage de tous les droits qu'il aurait pu s'attribuer, car, dit *l'Univers :*

En parlant au nom d'un évêque supposé, *il* ne compromet personne et n'engage que lui-même. Son audace reste encore bien loin de celle que déployait *saint Bernard* dans le fameux et admirable livre de la considération. — (N'est-ce pas heureux?)

Mais voici dans un autre premier-Paris (20 décembre 1900) l'apologie d'un livre de M. l'abbé Quiévreux (1), où le naturalisme tient la place pre-

(1) Un ouvrage de M. l'abbé Quiévreux, *le Paganisme au XIX*e

mière. « L'Incarnation est la suprême harmonie des harmonies du monde humain. » Rentre-t-elle donc dans l'ordre des choses naturelles et humaines? *L'Univers* n'a que des éloges pour cet ouvrage pénétré de la philosophie de l'*immanence*, qui détruit la notion même du surnaturel, en le disant *postulé* par la nature; c'est au fond la déification naturelle de l'homme. M. Tavernier, auteur de cet article, rappelle la parole du tentateur : vous serez comme des dieux, et, entrant en plein dans la pensée de son auteur, il dit : « La voix du mensonge proférait une fausse promesse, mais elle ne réussis-

siècle, ayant été mis à l'index, il écrit à M. l'abbé *Klein*, qui vient de lui envoyer le volume *Opportunité*, dans lequel celui-ci a réuni plusieurs discours de Mgr Spalding, une des gloires de l'Américanisme.

« Mon cher ami,

« Il faut que je vous embrasse avec la plus chaleureuse tendresse. A peine avais-je reçu le coup *si brutal* qui me frappait, que votre main accourait, et, impuissante à empêcher la blessure de creuser son trou sanglant jusqu'au cœur, elle s'appuyait onctueusement sur la plaie, la comprimait, l'anesthésiait et faisait mieux encore : elle l'embaumait.

« Vous me montriez la cicatrice que votre cœur porte encore à son côté gauche, et qui, bien fermée, n'y a pas moins laissé un vif stigmate, *pareil à notre insigne honneur*. Tout de même, je ne suis pas jaloux : et votre blessure, ami, restera *plus glorieuse*.

« Or, cela s'est fait tandis que nous combattions tous deux presque en frères d'armes, en avant, non sans prudence pourtant; et que nous n'avions, en vérité, d'autre souci que de faire front à l'ennemi, ou mieux encore, à notre temps, à son esprit invincible de liberté, de science et de progrès...

« C'est lui, ce « petit livre », qui m'a ôté mon dernier doute sur mon œuvre et sur moi-même, par la pensée fondamentale du *Paganisme au XIX*e *siècle, et sur la pure conscience que j'ai eue en l'écrivant de suivre avant tout, et je puis ajouter exclusivement, les sublimes inspirations de Léon XIII*. Les défaillances de détail ne me troublent point, *une fois l'idée-mère sauvée et triomphante*. »

Ainsi, le jugement doctrinal du Saint-Siège, condamnant un livre, est un titre d'honneur pour ceux qui ont encouru la condamnation; et l'ouvrage condamné était écrit exclusivement selon les inspirations de Léon XIII!

sait pas à démentir *le vœu de la nature.* » C'est donc que la nature a l'idée du surnaturel, et même a pu le désirer dans sa plus haute expression, l'Incarnation.

Par où M. l'abbé Quiévreux était-il assez sympathique à *l'Univers*, pour que ce journal regardât comme un devoir de louer son livre et de le recommander? Par ses autres écrits accueillis avec une grande faveur parmi les démocrates chrétiens. Et, d'autre part, ne sont-ce pas les idées démocratiques de M. l'abbé Quiévreux qui l'ont fait glisser jusqu'aux erreurs encadrées par *l'Univers*. Voilà comment se sont répandues toutes ces funestes nouveautés.

Comme il fallait encore que *l'Univers*, selon le dire d'Eugène Veuillot, fût peu hostile aux idées nouvelles, pour faire honneur au protestantisme de la piété de saint François de Sales et de sa doctrine spirituelle; et cela en son premier-Paris! (5 juillet 1898).

La thèse en Sorbonne de M. Strowski, professeur dans un lycée de la Seine, y était ainsi analysée : « S'il fallait en croire M. Strowski, en dehors du cloître, il n'y aurait eu, au XVIe siècle, chez les catholiques, à peu près que des préoccupations rituelles, pratiques, formalistes, des œuvres en un mot et point d'esprit, ou si peu que ce n'est vraiment pas la peine d'en parler. Ainsi les réformés auraient eu à peu près raison; le catholicisme, au moins parmi les laïques, inclinait au paganisme, si même il n'y avait pas glissé tout à fait. La vie religieuse intérieure n'existait pas dans le monde, en dépit des observances et des pratiques.

« François de Sales, élevé au milieu des protes-

tants de Savoie, reconnut en eux, toujours selon M. Strowski, la sève de la vie intérieure, et il résolut de la faire passer de l'Evangile dans la vie de ses propres coreligionnaires. »

Après cette analyse, l'auteur de l'article dit :

« *Tout n'est pas faux dans ce que dit M. Strowski : En gros même il a raison.* »

Se peut-il rien de plus contraire à la réalité des faits, rien de plus injurieux pour l'Eglise catholique, rien de plus opposé à ce que l'on sait et de l'esprit de saint François de Sales et du piétisme des protestants de Genève ?

De la philosophie criticiste, réduisant la connaissance humaine à un subjectivisme et relativisme intégral, est issu le système de M. l'abbé Loisy sur l'évolution du dogme et de l'Eglise. Les seuls appuis qu'il ait trouvés parmi les catholiques sont les principaux fauteurs de l'évolution démocratique érigée par les hérauts des directions pontificales en évolution politique de l'Eglise.

Quand les livres de M. Loisy parurent, M. Fonsegrive, « l'un des chefs les plus prudents et les plus influents du mouvement de réforme du catholicisme » (1), se risqua le premier à faire, dans la bibliographie de *la Quinzaine*, l'éloge suivant de *l'Evangile et l'Eglise* :

Les ouvrages exégétiques de M. Loisy échappent d'ordinaire au cadre de ces simples notes, et ils méritent d'être discutés par le détail. Mais celui-ci, s'il est assis sur des substructions documentaires importantes et solides, vise aussi le grand public.

Ce n'est en effet rien moins que la critique des con-

(1) Houtin, *la Question biblique au XXe siècle*, p. 70.

férences déjà fameuses de Harnack sur l'*Essence du Christianisme* faite du point de vue catholique par un esprit très ouvert, à la fois avisé et très hardi. Tous ceux qui s'intéressent aux problèmes religieux liront ces fortes pages, où l'on peut regretter quelques formes d'expression qui appartiennent au langage spécial de l'auteur et seront, je le crains, comprises par le public en un sens qui dépasse la pensée de M. Loisy, mais où l'on trouvera les plus solides raisons en faveur de l'Eglise catholique, de son autorité, de sa hiérarchie, de ses sacrements, de son culte et même de ses dévotions qui peuvent paraître les moins intelligibles aux spectateurs du dehors.

Et, un peu plus tard, tandis que la condamnation de M. Loisy se discutait à Rome, M. Fonsegrive écrivait cette page où l'on verra pour qui sont ces paroles de paix, de liberté et de docilité. Aux yeux de tels hommes, signaler l'erreur, dans l'Eglise de Dieu, c'est œuvre de ténèbres et de perdition. Mais en cela même ils sont logiques, la vérité certaine et absolue nous échappant, selon eux.

Ici ce sage et ce prudent ne peut s'empêcher d'exhaler sa bile et sa rancune d'américaniste. Le même procédé qui lui a permis d'innocenter le P. Hecker et les américanistes va lui servir à disculper M. Loisy.

J'essaierai de dire ici la parole que l'on est en droit d'attendre de *la Quinzaine, une parole de paix, de liberté, de docilité.*

Et d'abord, je condamnerai toute parole de haine, toutes ces insinuations odieuses sur la droiture et les intentions d'un écrivain faillible, sans doute, comme nous tous, mais estimable, et dont la science, l'austère labeur, le talent et le caractère devraient s'imposer à l'unanime respect.

Nous ne blâmerons pas moins tous ces misérables procédés d'inquisition, ces chicanes misérables, ces injonctions impertinentes qui prétendent mettre en suspicion l'orthodoxie d'un prêtre éminent parce qu'il s'est promené dans les bois de Meudon avec son confrère, M. Loisy (1).

M. l'abbé Klein a des supérieurs : c'est à eux et à eux seuls qu'il a des comptes à rendre. Le public est incompétent en ces matières, et, seule, l'autorité ecclésiastique a droit de parler. M. Klein ne doit aucun compte *à des sycophantes sans esprit, sans talent, sans autre autorité que celle que leur vanité s'attribue, et, prêchant sans cesse aux autres l'obéissance, toujours prêts à désobéir eux-mêmes.*

On sent, à lire certains articles, la joie que donneraient à de certains hommes la chute, l'hérésie déclarée de quelques catholiques, prêtres ou laïques, qu'ils n'aiment pas. *Semblables à ces oiseaux qui viennent voler autour des maisons où la mort va se poser, ils crient déjà de plaisir dans l'attente du cadavre.*

Oiseaux noirs, oiseaux immondes, nous n'aurons jamais assez de mépris pour leur ingrate nature, assez de pitié pour leur misère, assez de tristesse pour leur aveuglement. — (O parole de paix !)

Ces aveugles ne voient pas qu'en aigrissant les discussions, qu'en exaspérant les consciences ils travaillent à l'œuvre des ténèbres. Ils poussent à l'abîme. Rôle de perdition et non pas œuvre de salut. Et, chose étrange ! ces fanatiques de l'orthodoxie se rencontrent avec les pires ennemis de l'Eglise. Que réclament-ils et que réclament avec eux *le Journal de Genève, la Revue chrétienne*, tous les recueils libres-penseurs et sectaires ? — La condamnation éclatante de M. Loisy (2).

(1) M. l'abbé Maignen faisait un grief à M. l'abbé Klein de la lettre qui lui est dédiée dans *Autour d'un petit livre*. Il lui reprochait aussi d'être souvent le compagnon de promenades de M. Loisy.

(2) Mgr Turinaz remarque : « Il est absolument inexact que les

Que ma seconde parole soit une parole de charité pure.

Un homme écrit, on estime qu'il se trompe, que doit-on faire?

L'éclairer.

L'éclairer par des raisons, par des lumières projetées sur son esprit, par un appel plus profond, plus intime à sa science et à sa foi.

Et d'abord, il convient de le comprendre, de savoir ce qu'il a prétendu faire, de se rendre compte du but qu'il a poursuivi, des méthodes qu'il a voulu employer. On peut après se demander si le but était bien choisi, si les méthodes étaient pertinentes, si elles ont été rigoureusement suivies.

C'est, je le crains, ce qu'on a le moins fait vis-à-vis des livres de M. Loisy.

C'est l'affaire des pasteurs d'âmes de savoir les décisions qu'ils auront à prendre.

C'est affaire au magistère suprême de l'Eglise de se taire ou de parler, de parler ainsi ou de parler autrement.

Pour nous, dociles, en vertu même de la primauté que nous reconnaissons à la foi, nous n'aurons aucune peine à accepter toute décision autorisée.

Mais nous laissons à l'autorité son rôle et ses responsabilités. Nous n'avons pas qualité pour la presser de parler et il nous paraît aussi peu respectueux de préjuger de ces décisions que de paraître lui rappeler ses devoirs.

Il se peut que ces livres troublent des âmes. Que ces âmes donc ne les lisent pas ou qu'on leur ordonne de ne pas les lire.

Il se peut aussi que ces livres libèrent d'autres âmes et leur découvrent des horizons de vitalité catholique qu'elles ne soupçonnaient pas.

protestants et les libres-penseurs et sectaires aient réclamé la condamnation de M. Loisy, mais il est si doux de dire aux catholiques et aux évêques qui ont condamné M. Loisy une injure de plus. » (*Encore quelques mots sur les périls de la foi*, p. 67.)

S'il convient de penser aux premières, ne faut-il pas aussi penser aux secondes (1) ?

La brochure parfaitement documentée de M. l'abbé Dalbin sur *les Erreurs des démocrates de la Justice sociale* (2) est trop connue du public catholique pour que nous ayons besoin de produire ici les fantaisies insolentes de ses rédacteurs à l'adresse des défenseurs du dogme, leurs plaisanteries presque impies sur le dogme et la théologie, leurs interprétations audacieuses et leurs impertinences vis-à-vis de la Congrégation de l'Index.

Si l'on considère que M. l'abbé Naudet s'adresse surtout aux jeunes prêtres et pose devant eux en professeur suppléant, on pourra juger de l'étendue du mal. Dans une série d'articles parus en 1904, il a traité de « La Bible, la Science et la Foi », vulgarisant les thèses nouvelles, portant devant ce jeune clergé, comme des conclusions acquises, les suppositions de la critique la plus avancée, et cela avec une désinvolture étonnante. Un exemple :

On lit dans *la Justice sociale* du 22 juin 1901 .

Qui aurait osé affirmer, il y a vingt ans, que David, sur lequel s'appuyaient tous les prédicateurs, n'est pas l'auteur des psaumes, ou du moins que nombre de psaumes sont de beaucoup postérieurs à David ?

Qui ne se souvient du *tolle* que souleva naguère un article du P. Lagrange qui, timidement, émettait, comme une hypothèse raisonnable, une simple possibilité, l'opinion que Moïse pourrait bien ne pas être l'auteur du Pentateuque ? Pensez donc, N.-S. dans l'Evangile a cité Moïse, la preuve est formelle, les textes font foi...

Quant à ceux qui osaient dire que Salomon n'a pas

(1) *La Quinzaine*, n° du 16 décembre 1903, pp. 440-452.
(2) Vic et Amat, Paris.

écrit l'*Ecclésiastique*, on avait tôt fait de les réduire au silence. On les écrasait sous les auteurs : et le concile d'Hippone (393), et celui de Carthage (397), et le Pape Innocent I (417), et tant d'autres. Si bien que les pauvres gens, étouffés sous cette érudition prodigieuse, osaient à peine répondre, en toute humilité, qu'il y avait cependant quelque difficulté pour un homme du dixième siècle d'écrire un livre qui ne peut, de toute évidence, avoir été écrit qu'au second.

Lisez enfin la fameuse querelle des thomistes et des molinistes afin de vous édifier sur ce qu'on peut faire dire à l'Ecriture, aux Pères et aux théologiens; et comment les mêmes textes, selon qu'on tire à soi la couverture, signifient des choses exactement opposées, d'après l'opinion préconçue de celui qui essaie de s'en fortifier. Au besoin on vous prouvera, s'il le faut, que saint Thomas n'est pas thomiste; et il n'est pas nécessaire d'être grand clerc, pour trouver, quand il s'agit d'une opinion non condamnée, à s'appuyer sur quelques théologiens.

C'est pourquoi l'Eglise, quand elle juge, se garde bien de confondre ce qui est de la doctrine avec ce qui n'en est pas.

En règle générale, *tant qu'on respecte le dogme, l'Eglise n'approuve ni n'improuve, laissant à chacun sa liberté, et ne permettant pas que, dans le domaine des opinions libres*, quelques puissantes coteries ou écoles, fussent-elles encore plus « théologiques », ouvrent ou ferment à leur gré les portes d'une maison ouverte à tous.

Laissez-nous donc respirer un peu à l'aise et ne nous emmurez pas, quand l'Eglise veut que nous jouissions de la liberté. Le dogme et la morale sont choses intangibles, mais n'allez pas confondre le dogme avec vos affirmations et la morale avec vos préjugés.

Une fois de plus, nous retrouvons l'erreur commune à tous les libéraux qui restreignent l'autorité

doctrinale de l'Eglise aux seuls dogmes. de foi.

Multiplier les citations de ce genre serait aussi aisé que superflu. Bornons-nous à un autre exemple. Huit mois après la condamnation de MM. Loisy et Houtin, le 20 août 1904, M. Naudet apprenait ceci à ses lecteurs :

> Ne perdons jamais de vue que *les Evangiles sont beaucoup plus un guide du prédicateur qu'un travail d'historien*... Nous n'avons de la naissance de Jésus-Christ que quelques traits isolés et *regardés par plus d'un comme discutables*. Quand ils rapportent les *discours du Sauveur*, les synoptiques paraissent avoir moins en vue *l'exactitude historique* que l'édification religieuse; et lorsque l'on voit, par exemple, chez Mathieu et chez Luc, la même parabole rapportée de deux façons différentes, n'est-on pas autorisé à conclure que la parole du Maître a été l'objet d'une *certaine idéalisation*, soit que cette idéalisation provienne des écrivains eux-mêmes, soit qu'elle provienne de la tradition dans laquelle ils ont puisé?
>
> On découvre dans les Evangiles des *accommodations* ou des *paraphrases* de discours, que le Sauveur n'a pas prononcés tels qu'on nous les rapporte.

Et le 24 septembre 1904 :

> Si vous pouviez nous dire quelles sont *les thèses* de M. Loisy condamnées *par l'Eglise*, nous vous serions reconnaissants. Nous avons posé la question à Rome depuis huit mois sans avoir eu encore de réponse.

Un autre rédacteur de *la Justice sociale*, M. l'abbé Sifflet, aumônier d'une maison d'éducation, est l'auteur d'un *Cours lucide et raisonné de doctrine chrétienne* qui est, au jugement de Mgr Turinaz, « un tissu des erreurs les plus graves, et parfois de pro-

positions absolument hérétiques (1) ». Nous en relevons seulement quelques-unes :

Péché originel. — « *Prise au sens littéral*, cette vérité du catéchisme : par le péché originel, l'homme est devenu sujet à la concupiscence, à la douleur et à la mort, *serait une absurdité* » (p. 88), car... Adam innocent aurait souffert et serait mort (pp. 89-98).

« Il n'est pas de foi que les catholiques évitent plus facilement l'enfer que les non catholiques... » ; ce serait faire de la vie éternelle un jeu de cartes (pp. 159).

D'ailleurs les vertus naturelles sauvent « tous ces déshérités (ouvriers, etc.), qui n'ont que des vertus sauvages, mais grandes : la parole donnée, l'amitié jusqu'au sacrifice, le bon cœur et la franchise ; je n'ose pas les mettre en enfer pour avoir oublié le catéchisme et ses prescriptions » (p. 433).

« L'évangélisation rend plus facile le bonheur *surnaturel* », cependant « le nègre, par défaut de missionnaire, ne sera pas en enfer, mais il ne sera plus au *ciel des élus ;* il aura un bonheur *naturel*, comme les enfants que le baptême n'a pas atteints, mais pas la vue de Dieu face à face » (p. 165).

Eucharistie. — « *Jésus-Christ n'est présent dans l'hostie que par son action*. Il dilate son action par un rayonnement substantiel comme le soleil est présent à chaque caillou, comme la vapeur se dilate ». (Nota : substantiel, dans sa langue, égale actif) (pp. 209-210).

« Le Sang de Jésus-Christ *n'est pas dans l'Eucharistie*. Il ne faut à aucun prix laisser croire aux intelligences naïves, que les trente-cinq litres de sang qui coulaient dans les veines de Jésus-Christ vivant se trouvent d'une façon quelconque dans une parcelle de pain » (c'est-à-dire sous l'espèce) (p. 174, note).

Résurrection. — « A la mort on peut croire que l'âme ne marche pas seule vers l'éternité, elle conserve

(1) *Troisième édition, augmentée.*

la substance (monade) de son corps » (p. 313), « organisme subtil » (p. 316).

ENFER. — *Peine du dam.* Elle « peut être épouvantable, mais *l'est-elle ?*... Nous ne savons... » (p. 423). Ici-bas elle existe, nous nous en accommodons (p. 423).

Peine du sens. Après la mort, pas de sens, donc pas de feu (p. 397). Après la résurrection, la *monade* qui sera notre corps ne pourra être brûlée (p. 399).

« En tout cas, même pour les monstres, pas si épouvantable que disent les mystiques, car comment a-t-on osé prêter à Dieu des vengeances si monstrueuses ?... Comment adorer un tel Dieu ?... Dans mon infirmité, je me sens meilleur que lui » (p. 411).

ÉTERNITÉ DES PEINES. — « C'est une impiété d'imaginer un Dieu tel qu'on rougirait de l'imiter. Que signifie ce Roi des Cieux à qui vous ôtez dans son empire de l'autre monde le droit de grâce ? » (p. 346).

Mgr Turinaz a bien sujet de s'écrier :

N'est-il pas navrant et effrayant de constater que des prêtres, dans des livres destinés à l'instruction religieuse de la jeunesse, enseignent de telles erreurs ? Où allons-nous ? Et où s'arrêtera ce courant de négation et d'incrédulité? Comment la foi du peuple résisterait-elle à toutes ces doctrines contre l'objectivité des connaissances humaines, aux attaques dirigées contre les bases et les préambules de la foi, les vérités naturelles, contre l'immutabilité des dogmes catholiques, contre l'authenticité, la véracité et le sens d'une partie des Livres Saints, contre les notions essentielles de la foi et la possibilité de la démonstration de sa divinité, contre les dogmes les plus importants, contre la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, contre l'Eucharistie ? Ces doctrines pénètrent déjà et pénétreront de plus en plus partout : c'est la foi de la France chrétienne qui s'en va tous les jours.

Mais y a-t-il là de quoi embarrasser le libéralisme de *la Justice sociale* et d'autres démocrates comme ceux du *Sillon?* M. l'abbé Naudet écrivait dans son numéro du 26 septembre 1901 :

Redisons une fois de plus que l'Eglise n'engage son autorité et ne nous impose une croyance ou une pratique que dans les cas fort rares où elle donne une définition (1).

C'est là une erreur formellement condamnée par le *Syllabus*, formellement contraire au Concile du Vatican. Il ne suffit pas, pour être catholique, d'adhérer à la vérité définie par un jugement solennel, il faut encore suivre le *magistère ordinaire et universel de l'Eglise* que le Concile du Vatican a proclamé *règle de foi divine et catholique*.

Le *Syllabus* condamne la proposition suivante: «L'obligation qui concerne les maîtres et les écrivains catholiques se borne aux choses qui ont été définies par le jugement infaillible de l'Eglise, comme des dogmes de foi qui doivent être crus par tous. » C'est identiquement la proposition de M. l'abbé Naudet.

Le Concile du Vatican a décrété : « Il faut croire de foi divine et catholique toutes les vérités qui sont contenues dans la parole de Dieu écrite ou traditionnelle, et que l'Eglise propose à notre foi comme divinement révélées, qu'elle fasse cette proposition par un jugement solennel ou par son magistère ordinaire et universel. »

Si quelque chef d'école, quelque groupe catholi-

(1) Voir aussi *les Erreurs du Sillon*, pp. 83, *les Idées du Sillon* (4e édition), pp. 131 et suiv., 139; *le Sillon* qu'a-t-il répondu? pp. 10, 11, 48, 49.

que rivalise, avec MM. Fonsegrive et Naudet, de zèle et d'enthousiasme pour l'évolution démocratique et sociale, sous le couvert des directions pontificales, ce sont assurément M. Marc Sangnier et *le Sillon*.

Le Sillon, qui n'a pourtant rien à voir avec la théologie, a renchéri sur la théorie de M. Loisy relativement au développement religieux du dogme (1); il s'est fait l'apôtre de l'*immanence* (2), en quoi M. Marc Sangnier, après avoir désavoué ses amis, a continué leurs errements (3); *le Sillon* a joint ses lumières et son expérience à celles de M. Fonsegrive pour la réforme des études ecclésiastiques (4); et, d'un mot, il n'est pas de témérité doctrinale que son président n'ait favorisée et propagée (5).

Quel motif pouvait pousser cette jeunesse du Sillon, aussi ignorante et inexpérimentée, à s'immiscer dans ces questions de doctrine totalement étrangères à son œuvre, sinon l'instinct, le besoin d'appuyer sur l'évolution et les innovations religieuses, l'évolution démocratique dans laquelle, selon eux, Léon XIII lançait irrévocablement l'Eglise?

(1) *Les Erreurs du Sillon*, p. 39.
(2) *Ibidem*, pages 43 et 48.
(3) *Ibidem*, pages 53, 55, 58.
(4) *Ibidem*, p. 39.
(5) *Ibidem*, 1re partie, chap. III.

CHAPITRE VIII

Un modèle pour la Papauté moderne: M. l'abbé Lemire.

« PIE X SERA L'ABBÉ LEMIRE DE LA PAPAUTÉ »: ainsi parlait, aussitôt après l'élection du cardinal Sarto, le correspondant du *Journal de Roubaix* (1). C'était sans doute par application des vues audacieuses exposées dans le même journal sur la nécessité de choisir un pape qui se maintînt dans la ligne de conduite de Léon XIII et continuât de favoriser l'évolution démocratique de l'Eglise (2).

Et voici en quels termes louches on cherchait à donner quelque vraisemblance à cette promesse :

Lorsque, sur l'initiative de l'abbé Lemire, les congrès sacerdotaux de Reims et de Bourges groupèrent les prêtres autour de ce drapeau (de la démocratie chrétienne)

(1) 17 août 1903.

(2) Voir introduction, page 116.— *Le Sillon*, de son côté, annonçait, le 10 août, une conférence de M. l'abbé Naudet avec ce titre : *Un Pape démocrate*. Le correspondant de *la Croix*, Sienne (M. l'abbé Vaneufville), appuyait ce mouvement, et, par exemple, le 8 août, présentait Pie X comme un vieil ami des Vercesi, Meda, etc... *L'Osservatore romano* répondit par un article : *Pour la liberté du Pape :* « nous parlons de la nécessité de libérer le Pape de l'importune pression des expectatives publiques.. La presse, soit par hâte de faire des prévisions, soit par l'espoir d'exercer quelqu'influence, stimule l'inquiétude du peuple, en annonçant selon ses préférences que Pie X *sera ceci ou cela*...»

l'Italie suivit l'exemple, copia le modèle français. Beaucoup de diocèses s'approprièrent les idées et les actes de Reims et de Bourges : au premier rang des apôtres de la démocratie chrétienne, brillait le cardinal Sarto.

Cette inconvenance inqualifiable, que M. l'abbé Lemire aurait dû s'empresser de relever le premier avec indignation, trahit une fois de plus les visées du parti qui prétend imposer aux catholiques français la politique de ralliement aux institutions existantes et les idées de la démocratie chrétienne.

Elles ont ici leur sens plein et très clair. A part l'insolence de la forme, que peut-être ils regretteraient, les meneurs du parti ne méconnaîtraient point leur pensée, leur programme : comme M. l'abbé Lemire a été pour nous un grand initiateur du mouvement moderne, le successeur de Léon XIII doit exercer sur l'Eglise entière une influence semblable à la sienne et la pousser dans le sens de ce mouvement.

La comparaison s'explique par ce fait qu'en France M. l'abbé Lemire a joué, tout au moins a cherché à jouer le rôle de chef d'une nouvelle école catholique. Il a été le chef de cette démocratie à double visage, chrétienne quand elle se tourne vers nous, non-confessionnelle quand elle s'adresse aux autres. C'est en cette qualité et dans ce but qu'il a fondé les cercles d'études sociales, qu'il a organisé les congrès ecclésiastiques de Reims et de Bourges dont il promettait la périodicité, qu'il a présidé les congrès de la démocratie chrétienne, etc...

Nous avons eu plus d'une fois occasion dans cet ouvrage de montrer quel fut ce rôle. Mais, puisqu'il nous est proposé pour modèle de celui du Pape, et puisque M. l'abbé Lemire est ainsi porté

au pinacle, il ne sera pas sans utilité d'ajouter quelques traits à ceux que nous avons déjà rapportés.

On se fera ainsi une idée plus complète de ce que doit être l'évolution démocratique de l'Eglise.

Le libéralisme sera son principe et sa loi. M. l'abbé Lemire en fait resplendir les conséquences dans toute sa conduite.

On se souvient des termes rigoureux dans lesquels il posa, au congrès de Lyon, en 1897, cette distinction entre les devoirs du chrétien (du prêtre) et ceux du citoyen, qui est le fond du libéralisme en politique (1).

Entre autres circonstances où il la reproduisit à la tribune de la Chambre, il faut citer la séance du 30 novembre 1899. Le socialiste Fournière venait de déblatérer contre les ouvroirs religieux. M. l'abbé Lemire lui répondit de très bonnes choses; mais sommé par M. Sembat d'expliquer la différence entre le cléricalisme et le catholicisme, il lâcha cette déclaration.

Je me permettrai de faire observer que ni M. l'abbé Gayraud ni M. l'abbé Lemire ne sont pas députés du catholicisme. *Le catholicisme, dans cette Chambre, n'a pas de députés*, pas plus que le protestantisme, pas plus que la maçonnerie, pas plus que l'islamisme, pas plus qu'aucune religion. Nous sommes tous députés au même titre, *nommés par des électeurs français et libres*...

Qu'il soit permis aux *réfractaires*, si souvent traités de *gallicans*, de faire observer que ces paroles de M. l'abbé Lemire renferment toute la doc-

(1) Introduction, pages 88 et suivante.

trine contenue dans le premier article de la Déclaration de 1682.

Qu'il soit permis de s'indigner qu'une bouche sacerdotale oppose la qualité de français et de citoyen libre à celle d'électeur ou de député catholique.

Qu'il soit permis de flétrir cette sorte d'apostasie qui consiste, pour un catholique, dans notre France, à plus forte raison pour un prêtre, à ne pas se reconnaître d'autres droits que ceux auxquels peuvent prétendre le Turc et le Franc-maçon. L'Etat athée en est la conséquence rigoureuse.

Qu'il soit permis de pleurer sur l'aveuglement de ces politiques, dont la modération doit faire notre salut, qui s'imaginent que la franc-maçonnerie n'est pas représentée dans la Chambre et dans le gouvernement autrement que M. l'abbé Lemire n'entend représenter le catholicisme.

Conséquent avec lui-même, M. l'abbé Lemire ne manque pas de maintenir, en d'autres occasions, la dualité entre le prêtre et l'homme public. Et sans doute elle le sauve à ses propres yeux.

C'est évidemment de l'homme public seul, et non du prêtre, que parlait *le Courrier des plages*, le 27 août 1906, quand il disait :

Il y a un monde fou à Ostende. Le Kursaal est rempli d'une animation qu'on ne lui a jamais connue. Si le rétablissement des jeux est pour la plus grande part dans ce succès, le choix des *artistes*, n'y est pas, non plus, étranger. On y entend chaque soir, soit le ténor Caruzo, soit la cantatrice Lina Cavalieri, soit quelqu'autre célébrité. Demain, l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck,

traitera dans la grande salle des conférences du Kursaal le sujet suivant : Le foyer source de l'art (1).

La conférence cependant n'eut pas lieu. *Le Matin* informa ses lecteurs que M. l'abbé Lemire avait dû y renoncer, pour obéir à une « impérieuse injonction épiscopale ». D'autres journaux racontèrent que la réponse de M. Lemire à Mgr l'évêque de Bruges était conçue en des termes tels que celui-ci crut devoir la communiquer au cardinal Vanutelli, présent à Tournai pour le Congrès eucharistique.

Le député n'avait-il pas aussi laissé bien loin le prêtre, le jour où M. l'abbé Lemire prononça ces invraisemblables paroles à la tribune de la Chambre dans une discussion sur les cérémonies funèbres (28 décembre 1904) :

Il ne faut pas exagérer en ce qui concerne les cérémonies extérieures des funérailles ; *nous aurions tort, nous catholiques* et vous, messieurs les protestants, *d'aller greffer sur les usages funéraires des manifestations d'un dogmatisme trop personnel. Il est même assez remarquable que l'Église catholique*, — je parle au nom de celle-là en ce moment-ci. — (ah ! mais non, par exemple !), *dans les funérailles, ne fait pas étalage de ce qui est confessionnel*. Elle se borne à exprimer avec éloquence des sentiments qui sont universels : le respect pour notre pauvre dépouille et *une vague aspiration* vers une vie future... Les cultes différents ont eu cette délicatesse de ne pas venir autour d'un cercueil faire des manifestations trop étroites, trop ecclésiastiques, si je puis m'exprimer ainsi...!

La délicatesse que M. le député Lemire prête ici

(1) On vit aussi sur les affiches du Casino, avec les mêmes voisinages, le nom de Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise.

à l'Eglise catholique est un outrage à sa foi; elle ne s'expliquerait que par l'indifférence religieuse à laquelle tend l'évolution prêchée par lui; mais celle-ci, bonne pour les sectes, serait la négation, la mort de la religion dont M. l'abbé Lemire est prêtre.

Un jour cependant, M. l'abbé Lemire s'est souvenu que le prêtre et le député ne faisaient qu'un aux yeux de beaucoup de braves gens; mais justement il est regrettable qu'il ne soit pas parvenu à les mieux séparer dans cette circonstance.

C'était à l'exposition de Tourcoing, au mois de juin 1906. Les députés du Nord appartenant au parti socialiste n'avaient pas cru de leur dignité d'aller saluer M. Fallières, président de la République. M. l'abbé Lemire estima que sa place était plutôt dans son cortège qu'à Bœschèpe, où on inaugurait le monument de Géry Ghyshelm, victime des inventaires des églises. Comme tout portait à la joie, M. l'abbé Lemire échangeait avec M. Berteaux des plaisanteries de député. La liberté du ton était même assez grande, paraît-il, pour qu'il ait ajouté cette parole recueillie par plusieurs auditeurs : « Mais tous ceux qui nous entendent ne m'appelleront-ils pas demain *le Rabelais du Nord?* »

Pour un prêtre qui n'entendait pas être député du catholicisme, M. Lemire avait vraiment choisi la plus fâcheuse occasion de se démentir, lorsque, dans cette même circonstance, il salua M. Fallières en ces termes :

Je voudrais, M. le Président, incarner en moi *tout le clergé français*, pour vous présenter nos hommages

respectueux et nos souhaits de bienvenue dans le département du Nord.

A quoi, M. Clémenceau, qui accompagnait le Président, répondit par un mot plus flatteur pour M. Lemire, si le compliment lui plut, qu'il ne l'était pour le clergé français.

Ne soyons pas surpris de voir M. l'abbé Lemire se montrer aussi à l'aise dans la compagnie des blocards. Il est reçu parmi les inspirateurs de l'évolution catholique que leurs vrais ennemis ne sont pas les sectaires de gauche, mais ceux qu'ils appellent les sectaires de droite. En bon chef, M. l'abbé Lemire donne à cet égard la preuve d'une confiance qui, chez un homme mêlé à la politique, témoigne d'une naïveté, d'une inconscience, qu'on appellerait une trahison, si la sincérité des intentions pouvait être suspectée, et qui, même en mettant cette sincérité hors de cause, n'en est pas moins inexcusable et scandaleuse.

La Croix du Nord a reproduit un mot d'ordre donné dans une conférence faite, le 15 août 1898, par M. Lemire aux paysans de la Flandre :

> Tranquillisez-vous! La politique libérale et le respect de la religion sont à l'ordre du jour. Vous n'avez rien à craindre. *Brisson a un programme modéré.*

Tout le monde sait avec quelle habileté perfide, avec quelle ténacité silencieuse mais impitoyable, M. Dumay, directeur des cultes, s'est appliqué pendant de longues années à plier, autant qu'il le pouvait, les cadres de l'Eglise de France à la politique du Gouvernement, au point de se permettre cette parole insultante : Je suis plus sûr de mes évêques que le ministre de l'Intérieur ne l'est de ses préfets.

M. l'abbé Lemire, dans la discussion du budget des cultes, le 2 février 1899, saisit l'occasion de lui décerner du haut de la tribune cet hommage de reconnaissance :

> Le Directeur des cultes est animé d'un grand esprit, d'une grande régularité *et de bonnes intentions à l'égard du clergé.*

Ce même jour, M. l'abbé Lemire, dont nous devrons relever tout à l'heure le rôle dans la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mettait à profit le dédoublement de son personnage, pour défendre comme député, à la tribune, une opinion qu'il *reconnaissait* interdite par le Pape au prêtre, au catholique :

> Je voudrais qu'on commençât à appliquer le système de la vraie liberté, que l'on préparât un état social pour l'Eglise qui se différencie de la tradition surannée de l'alliance de l'Etat et des cultes...
>
> Je ne veux pas dire de témérités, Dieu m'en garde! Si c'était l'abbé Lemire qui parlât à la tribune, il ne mettrait pas le pied sur ce terrain, parce qu'il sent qu'il ne pourrait aller jusqu'au bout. Il est lié par le respect profond, par le sentiment d'obéissance intime qu'il a vis-à-vis de l'autorité supérieure de son culte, de son Eglise à lui, il sait que le Pape Léon XIII a demandé aux catholiques... (*Interruptions.*)
>
> Si je me tais sur la question des rapports entre l'Eglise et l'Etat français, après avoir, dans certaines circonstances, entendu des hommes que je regarde comme des voyants dans l'Eglise catholique, après avoir entendu le cardinal Manning parler de l'état de l'Eglise en France et de son budget des cultes, comme on parle de l'autre côté de la Manche; si je me tais après avoir répété ses paroles quand ma plume et ma parole étaient libres, c'est

parce que je ne veux pas causer la moindre amertume à ce blanc vieillard qui est là-bas, qui, depuis vingt-cinq ans, reste l'ami fidèle de la République française, et qui, dans un document public, m'a demandé, comme à tous mes coreligionnaires, de lui laisser la solution de cette grave question.

Et c'est le député Lemire qui va conclure...

Le blanc vieillard auquel M. Lemire rend ici un hommage vraiment trop insuffisant ne demandait pas seulement qu'on lui réservât la solution de cette grave question. Le même document déclarait dans les termes les plus explicites que l'état de séparation ne pouvait être admis en France et qu'il était interdit aux catholiques de le préconiser. Cependant M. l'abbé Lemire faisait-il autre chose, malgré ses protestations douteuses, que d'enfreindre publiquement cette volonté? Ni le prêtre, ni le catholique ne pouvaient parler comme il le fit. Mais, en M. Lemire, le député ne les connaît pas. Malgré cela, il aurait dû éprouver quelque remords, en entendant, un instant après, M. Charles Dupuy, président du Conseil, prendre acte de ses paroles, qu'il payait d'un compliment :

Il me semble, et c'est la morale à retenir des paroles de M. l'abbé Lemire, que *le cadre du traditionnalisme ancien vient d'être brisé ici* par un homme qui sait ce que c'est que le clergé, non seulement à son faîte, mais encore à sa base la plus modeste et la plus humble.

Mais le comble des ménagements, de la confiance de M. l'abbé Lemire dans les persécuteurs de l'Eglise, qui fut aussi le comble de l'insolence et de l'audace envers Sa Sainteté Pie X, ce fut assurément le démenti public qu'il osa lui donner

à la tribune, le 15 janvier 1907, à propos des lois qui consacrent la spoliation de l'Eglise et la ruine du culte. Après que le Pape a dénoncé coup sur coup dans ses encycliques les desseins perfides, les pièges et les embûches de ces lois et circulaires, M. l'abbé Lemire ne craint pas de dire, à la face du pays, qu'*on* a eu tort de croire à un parti pris de la part de la majorité parlementaire, qu'*on* se trompe en lui prêtant une hostilité haineuse; et comme s'il imputait au Pape, aussi bien qu'au gouvernement, les ruines causées par la loi de séparation, il ose ajouter : *Personne n'ose dire : c'est moi qui en suis responsable.*

Déjà, lors de la discussion sur la loi contre les congrégations religieuses, dite loi sur la liberté d'association, qui devait causer la ruine de l'enseignement chrétien et de tant de saints instituts, M. l'abbé Lemire professait la même confiance, comme s'il devait être dit qu'aucune leçon, si cruelle qu'elle fût, ne guérirait nos libéraux démocrates de leurs illusions et de leur passion de l'accord à tout prix.

Présentant à la Chambre un contre-projet, dans les séances des 28 et 29 janvier 1901, il parla en ces termes de la loi proposée par Waldeck-Rousseau et soutenue par M. Trouillot :

On voit dans ce projet une première (?) attaque contre l'Eglise, un de ces travaux d'approche que l'on fait avant d'attaquer la forteresse elle-même, qui est le clergé séculier. *Je me crois obligé de reconnaître qu'à mon avis cette préoccupation n'a pas été celle du gouvernement.*

La gauche soulignait naturellement ces paroles

par de chauds *très bien!* et, à six reprises différentes, coupa de ses applaudissements et de ses rires les explications que M. Lemire ajouta.

Quelques-unes valent la peine d'être retenues :

Le texte législatif auquel le Gouvernement s'est lui-même, je ne dis pas résigné, mais rattaché, lui apparaît surtout comme nécessaire contre l'envahissement des biens de la main-morte.

En outre, M. l'abbé Lemire, à l'heure où les religieux sont outragés et pourchassés, ne fait pas difficulté de reconnaître qu'ils en donnent un peu sujet et d'admettre qu'on en revienne, au besoin, contre eux à l'application des iniques décrets de 1880 :

Vous pouvez dire à M. le Président du conseil : Débarrassez-vous de cette discussion malencontreuse et exécutez les décrets comme autrefois. S'il ne s'agit pour vous que de mettre à la raison quelques moines qui parlent un peu trop haut, il ne faut pas de loi pour cela, car les décrets suffisent. (*Applaudissements à gauche, protestations à droite.*)

Je dis que s'il s'était agi de réprimer ou d'arrêter certaines manifestations regrettables...

Il y aurait encore beaucoup de choses à relever dans ce discours. Les religieux, dit M. Lemire, n'ont pas de ministère ordinaire dans l'Eglise, mais « sont des auxiliaires que nous aimons et respectons... *une branche greffée sur le trône de l'Eglise* ». La Chambre a tort de ne pas témoigner au clergé séculier « la considération qui s'attache *aux fonctionnaires* », etc... La conclusion générale est celle-ci :

Je repousse énergiquement le projet de la commission. *Je le réprouve non pas comme catholique ami des Congrégations ou comme prêtre*, ce qui serait cependant l'opinion personnelle d'un homme soucieux de l'intérêt de l'Eglise, mais comme Français, ami de la loyauté, de la liberté et de la justice, ce qui touche chacun de vous, Messieurs.

Une autre occasion de bien montrer son respect pour les décisions les plus formelles du Pape fut, pour le grand chef de ceux qui excommuniaient les réfractaires pour insoumission à leurs interprétations fantaisistes des directions pontificales, le voyage de M. Loubet à Rome, en avril 1904.

Tout le monde sait l'intransigeance de Léon XIII lui-même sur le fait de la reconnaissance de l'usurpation romaine par les chefs d'Etat. Ceux des pays catholiques, déférant à ses protestations, s'étaient fait une loi inviolable de ne point visiter à Rome les rois d'Italie, afin de ne point sembler reconnaître, aux yeux des peuples, la souveraineté que les princes de Savoie s'y attribuent illégitimement. Les souverains d'Autriche, d'Espagne, de Portugal, de Bavière, de Saxe, de Belgique, se sont interdit dans ce but même des voyages de famille à Rome.

La franc-maçonnerie, ayant échoué dans tous ses efforts de leur côté, décida de mener le Président de la République à Rome, comme si le Pape n'y était plus ou n'avait plus le droit d'y être.

Comme *l'Osservatore romano* l'a dit et répété : « Ce qui, en tout cas, ne saurait être ignoré de *personne*, c'est la très grave offense faite au Pape par la visite à Rome, dans les conditions actuelles, par le chef d'un Etat catholique. »

M. l'abbé Lemire estima que c'était beaucoup de

bruit pour rien, et, d'un cœur léger, approuva le voyage du Président en votant les crédits.

Son journal, *l'Indicateur d'Hazebrouck*, publia cette justification de sa conduite :

D'accord avec la grande majorité des catholiques de la Chambre, M. l'abbé Lemire a voté les crédits pour le voyage de M. Loubet, et à quelqu'un qui lui en demandait l'explication, il a répondu :

« *Député français*, j'ai voté les crédits parce que je n'ai vu dans le voyage du président de la République qu'un acte de courtoisie personnelle pour le roi et la reine d'Italie et de convenance nationale à l'égard d'un peuple qui se rapproche de nous (!).

« Le Saint-Père n'a pas été mêlé à ce vote dans l'intention du Gouvernement (!) ni dans l'intention de la Commission du budget (!). Il ne devait pas l'être non plus dans l'intention de la Chambre (!!).

« Il ne l'a pas été par moi. S'il l'a été par d'autres, qu'ils en gardent la responsabilité. »

Mais c'est au sujet de la loi de séparation que M. l'abbé Lemire a donné sa mesure complète. Et là, on doit avouer qu'elle dépasse toute mesure imaginable.

Dès le mois d'août 1905, M. l'abbé Lissorgues publiait dans son journal *la Croix du Cantal* ces propos qu'il avait cueillis sur les lèvres de M. Lemire :

Laissez-moi dénoncer une très fâcheuse campagne entreprise par les journaux catholiques. Ils disent que la loi votée par la Chambre et que le Sénat adoptera demain, est une loi schismatique. Il n'en est rien. On peut tirer de cette loi beaucoup de bien, pourvu qu'on ne se mette pas sous le joug de la classe aristocratique pour en tirer son pain, et que l'on fasse entrer dans les asso-

ciations cultuelles des artisans, des débitants, de vieux domestiques de ferme.

Peu de temps après, le 24 septembre, M. Lemire se rendit à Genève, et là, il fit à un journal protestant, *la Tribune de Genève*, ces confidences :

Les catholiques fonderont des associations cultuelles.
— Se formera-t-il, après la séparation, — un parti catholique ?
— Ce serait une grosse faute. Un parti catholique serait un parti d'opposition contre la constitution. Cela ne doit pas être. Les catholiques peuvent être conservateurs, progressistes, radicaux, socialistes même.
— Socialistes ?
— Pourquoi pas ?
— Et la rupture avec Rome?
— *Je n'oserai pas dire à qui en incombe la responsabilité.*

L'Encyclique *Vehementer nos*, par laquelle le Saint-Père condamne dans les associations cultuelles le renversement de la hiérarchie catholique, réprouve la loi comme attentatoire au droit de propriété de l'Eglise, etc..., avait paru le 11 février 1906. Quatre mois après, le 6 juin, *la République Française* publiait cette interview de M. l'abbé Lemire :

Les associations cultuelles, à mon avis, ne portent pas atteinte à l'orthodoxie de l'Eglise, puisqu'elles lui permettent de posséder légalement (1). Il faut qu'en France la propriété soit représentée aux yeux de l'Etat par une organisation régulière reconnue par lui et qui soit dans une situation légale.

Au moyen âge, l'état social était constitué d'une autre façon qu'aujourd'hui; le droit de propriété comportait le droit de justice et l'exercice du pouvoir ; le roi, les

(1) Ce *puisque* vaut un poème.

seigneurs, et l'Eglise possédaient chacun leur autonomie propre. *Aujourd'hui, au contraire, dans une République comme la nôtre, il est impossible que l'Église conserve son droit de propriété.* Elle ne peut pas reculer devant le contrôle de ce droit exercé par l'Etat seul.

Au surplus, la loi de séparation permet à l'Eglise de s'organiser hiérarchiquement, et rien ne nous interdit de procéder à cette réorganisation. On a soulevé une objection, on prétendait que la loi aurait dû consacrer la hiérarchie dans l'Eglise catholique. Cette objection serait acceptable si nous vivions encore sous le régime du Concordat, mais le caractère même d'une loi de séparation est de ne pas s'occuper particulièrement de l'Église catholique et de son organisation.

Pour ma part, je me soumets à la hiérarchie catholique pour obéir non pas à la loi civile, mais à ma conscience, car le propre de la loi de séparation est de remettre les catholiques à leur conscience personnelle, comme l'a affirmé, du reste, M. de Lanessan dans une interruption : « Votre sort est entre vos mains, messieurs les catholiques. »

Chaque phrase serait à relever. Il n'en est presque pas une qui ne soit en contradiction avec l'Encyclique.

A la fin du même mois, *le Matin* recueillit et publia ces propos tenus par M. Lemire dans les couloirs de la Chambre :

La loi n'est pas schismatique... Le malheur est que le Pape est prisonnier d'un clan... Les catholiques sont aveuglés par les mauvais journaux, comme *la Croix*, qui entretiennent, entre Rome et Paris, tout un système de dépêches et de nouvelles tendancieuses... Tout cela finira par l'acceptation définitive de la loi, et c'est l'espérance de tous les catholiques de bonne foi.

— Peut-on répéter votre opinion ?
— Certes, tout ce que je dis peut être répété.

Quand M. Lemire put se rendre compte de l'effet produit dans le public par ces paroles, il protesta contre « le système d'information », mais ne démentit aucun de ces propos. Aussi, le 3 juillet, *l'Osservatore romano* publia sous ce titre : *Paroles d'un prêtre*, et sous la signature de son directeur, la note que voici :

Nous aurions désiré quelque chose de plus qu'une simple protestation contre la publication. Un démenti formel nous eût paru plus opportun, et *nous espérons que l'abbé Lemire le fera*, parce que vraiment les paroles qui lui ont été attribuées ne sont point des *paroles de prêtre*.

M. Lemire n'en a rien fait.

Dans la séance du 15 janvier 1907, à la Chambre des Députés, dont nous avons déjà cité un trait, M. l'abbé Lemire, dans sa passion d'allier la démocratie et l'Eglise, a donné de cette institution divine une définition formellement contraire au canon du Concile du Vatican qui attribue au Pape un réel et plein pouvoir de juridiction sur tous les évêques, et non pas un simple contrôle. Par contre, en parlant de leur dépendance entre eux, n'ajoute-t-il pas une énorme bévue à cette affirmation condamnée ?

Je ne reconnais à personne le droit de faire de nous, catholiques, les serfs d'un régime centralisateur et despotique, d'un régime à la Louis XIV... *La constitution de l'Eglise* n'est modelée sur aucune des formes éphémères des gouvernements humains. Elle *n'est pas une monarchie*. Elle est, à proprement parler, une hiérarchie. C'est tout différent. L'Église est gouvernée par une série

d'autorités locales, dépendantes les unes des autres et *contrôlées* par une autorité centrale et supérieure... Le fondateur de notre religion, en instituant le Souverain Pontificat, a dit à Pierre en lui parlant des futurs évêques, qu'il appelle des frères et non des fils : « Je te charge, non pas de les remplacer, mais de les soutenir. »

Le vote définitif et la promulgation de la loi de séparation ayant eu pour effet de rompre les relations diplomatiques entre le Vatican et la France, le Nonce du Saint-Siège cessa pour la première fois de présenter au Président de la République les vœux du corps diplomatique du 1er janvier 1906.

Un prêtre-député semblait particulièrement désigné pour s'abstenir d'aller saluer le Chef de l'Etat, et de paraître au jour et aux lieux où le Nonce ne figurait plus en vertu d'une inqualifiable exclusion. M. l'abbé Lemire s'empressa d'aller présenter ce jour-là ses hommages à M. Loubet, puis à M. Rouvier.

« Ma présence à l'Elysée, déclara-t-il, au *Figaro*, était essentiellement un acte de *loyalisme*. »

C'était dommage seulement que M. Lemire, si habile qu'il fût à se dédoubler, ne trouvât pas moyen de montrer, comme catholique, comme prêtre, à l'égard du Pape, un loyalisme égal à celui dont il témoignait comme député à l'égard du Gouvernement.

Peu de temps après, il fit un court voyage à Rome. *La Justice sociale* du 17 mars contient à ce sujet quelques confidences où perce la tactique invariablement suivie par les promoteurs de l'évolution libérale :

Je crois pouvoir dire, sans être indiscret, que l'arche-

vêché de Cambrai a envoyé un blâme à l'abbé Lemire, pour avoir été saluer, à titre de député, le Président de la République au 1er janvier. Au reçu de ce blâme, M. l'abbé Lemire est allé à Rome; il a eu une audience du Pape, et la seule chose qu'il m'en ait écrite est la suivante : « Reviens de Rome. Suis très satisfait. — Pour votre gouverne : *La politique de Léon XIII n'a pas reculé d'une semelle* » (ainsi souligné).

Or, c'est peu après son retour de Rome que l'abbé Lemire a prononcé son discours qui va être affiché dans toute la France.

Cette habileté de faire endosser par le Pape les discours de M. l'abbé Lemire qui scandalisaient les catholiques, avait déjà servi.

Lors de la discussion de la loi de mort des congrégations, après le discours dont nous avons parlé, M. Lemire se vanta, dans les journaux qui lui sont dévoués, d'avoir obtenu « la plus haute approbation qu'un prêtre puisse désirer ». Le Nonce, Mgr Lorenzelli, interrogé, répondit de vive voix et voulut ensuite dire dans une lettre : « Il est absolument inexact que M. l'abbé Lemire ait le droit de se flatter d'avoir obtenu, soit avant, soit après son intervention dans la discussion de la loi sur les associations, *la plus haute approbation.* » L'authenticité de cette lettre ayant été contestée par les amis de M. Lemire, S. Ex. le Nonce en permit la reproduction photographique avec sa signature.

L'affichage auquel il vient d'être fait allusion ici a une singulière signification.

Les inventaires des églises furent marqués, au début de mars 1906, par un nouveau malheur, ou plutôt par un nouveau crime. A Boeschèpe, au pied du Mont des Cats, un ouvrier, Géry Gysselm, père

de trois enfants de six mois, de deux et de quatre ans, fut tué par une balle de revolver dans le cœur, au pied des saints autels. Le curé avait été atteint aussi d'une balle à la nuque qui, heureusement, ne fit que le frôler.

Le lendemain, M. Plichon interpellait le gouvernement sur ce meurtre. M. l'abbé Lemire intervint dans le débat si malheureusement que ses paroles furent constamment applaudies par la gauche, désapprouvées par la droite. MM. Groussau, Plichon et Dansette durent même protester avec indignation contre l'attitude d'un prêtre venant dire encore à cette heure qu'à son sens l'inventaire n'est qu'une mesure de conservation, que la droite est responsable des violences qui l'accompagnent et qu'enfin, à Boeschèpe, parmi les manifestants, il y avait des éléments étrangers.

Assurément, ce n'était point là tout le discours de M. l'abbé Lemire; mais il parut tellement favorable au ministère, et tellement dans les idées du Bloc, que celui-ci en vota l'affichage dans toutes les communes de France, afin que les populations sachent qu'au sentiment d'un prêtre, non point d'un prêtre quelconque, mais d'un prêtre porté à la Chambre par le vote d'un des cantons les plus religieux de la France, elles ont tort de résister à l'inventaire de leurs églises, prélude de leur spoliation.

On put voir le lendemain dans un grand journal une illustration représentant M. Briand, entouré de M. Lemire et de M. Ribot, passant chacun leur bras sous le sien, avec cette légende : Réconciliés pour l'affichage. Et au-dessus : Ayant décidé d'afficher les discours de M. Briand, socialiste, de M. Ribot, progressiste, et de M. l'abbé Lemire,

catholique, la Chambre vote l'affichage du discours de M. Dubief, ministre de l'Intérieur. Après quoi elle renverse le ministère.

Le plus triste est de penser que M. l'abbé Lemire n'aura même pas senti l'humiliation qu'il devrait éprouver de pareils succès.

On nous trouvera peut-être sévère envers lui. Nous nous plaisons à croire qu'en M. l'abbé Lemire les vertus privées de prêtre et la sincérité du zèle sont dignes de tout respect. Volontiers nous leur rendons hommage. Mais cela reste un devoir de dire, et très haut, que, comme hommes publics, de tels personnages sont le scandale des vrais catholiques et un fléau pour l'Eglise.

CHAPITRE IX

Conclusions.

Nous pourrions, pour toute conclusion de cet ouvrage, renvoyer le lecteur aux thèses qui en sont la préface; car si elles se trouvent démontrées, si les propositions sur lesquelles nous les avons appuyées et les preuves dont elles promettaient le développement sont reconnues irréfutables, ne semble-t-il pas difficile, autant que superflu, de rien ajouter?

Cependant, il y a lieu de déduire de tout cela quelques conséquences pratiques.

La première est l'impérieuse obligation pour tout laïque, prêtre, prélat, aimant avec droiture la vérité, l'ordre, la paix, les âmes, d'abjurer l'appel aux *Directions pontificales* de Léon XIII, dans les questions qui agitent et divisent le pays.

En tant qu'elles rappelaient la doctrine traditionnelle de l'Église, ces directions demeurent aujourd'hui, comme elles étaient antérieurement, la règle de conduite de tous les catholiques. Aucun ne les rejette, ne pense à s'y soustraire; admises par tous indistinctement, elles ne peuvent être invoquées au profit particulier d'aucune opinion.

Mais la preuve n'en est plus à faire, ces mêmes

Directions pontificales prises dans une acception politique, dénaturées en outre par l'esprit de parti et la passion, exploitées par le libéralisme, sont devenues un instrument faussé, une arme déloyale, malhonnête, empoisonnée.

Quiconque oserait s'en servir encore se convaincrait lui-même de mauvaise foi, ou, tout au moins, d'aveuglement, et, de ce fait seul, serait justement dénoncé comme un agent de divisions.

L'union est nécessairement à ce prix.

Elle demande encore autre chose.

Ce n'est pas seulement l'expression, le mot dont il est nécessaire de proscrire l'emploi à cause de l'équivoque mensongère et traîtresse dont il s'enveloppe; c'est aussi la chose, c'est-à-dire l'esprit et les tendances dont ces prétendues Directions pontificales étaient devenues le symbole, qu'il faut répudier.

Elles ont servi d'enseigne au libéralisme.

Sous leur couvert, il s'est insinué et propagé presque sans obstacle à travers tout l'organisme de la vie catholique. Philosophie, théologie, apologétique, exégèse, ascétisme, morale, devoirs sociaux, devoirs civiques, discipline religieuse et liberté politique, il a tout infecté.

Or, comme Pie IX n'a cessé de le dire, le libéralisme est le grand obstacle à l'union qui doit exister entre les catholiques.

Cette union, en effet, ne peut être réalisée par les compromis, par la fausse tolérance, par le silence du doute ou de la peur. Elle a pour base indispensable *l'accord dans la vérité*.

La vérité, le libéralisme hésite toujours à la

connaître franchement, à la séparer de l'erreur; ces tergiversations, ces confusions volontaires sont contraires au principe du catholicisme.

Le champ des opinions libres sera toujours immense. Mais, d'autre part, en dehors des dogmes définis, il y a, en religion, en morale, en sociologie, en politique même, un ensemble de vérités et de principes, une règle d'interprétation et d'application de ces vérités, dont l'acceptation et le respect sont de l'essence du catholicisme.

C'est là l'union.

L'union véritable ne s'établira donc entre les catholiques que si l'on répudie, avec le nom des *Directions pontificales*, le libéralisme qui se réclame de leur autorité.

Or, ceux-ci (les catholiques libéraux) sont plus dangereux assurément et plus funestes que des ennemis déclarés, et parce qu'ils secondent leurs efforts sans être remarqués, peut-être même sans s'en douter, et parce que, se maintenant sur l'extrême limite des opinions formellement condamnées, ils se donnent une certaine apparence d'intégrité et de doctrine irréprochable, alléchant ainsi les imprudents amateurs de conciliation et trompant les gens honnêtes, lesquels se révolteraient contre une erreur déclarée. *De la sorte, ils divisent les esprits, déchirent l'unité et affaiblissent les forces qu'il faudrait réunir pour les tourner toutes ensemble contre l'ennemi* (1).

Cette insidieuse erreur est plus dangereuse qu'une inimitié ouverte, parce qu'elle se couvre du voile spécieux du zèle et de la charité ; *et c'est assurément en vous efforçant de la combattre et en mettant un soin assidu à en éloigner les simples, que vous extirperez la racine fatale des discordes et que vous travaillerez*

(1) Bref de Pie IX au cercle catholique de Milan (6 mars 1873).

efficacement à produire et à entretenir l'union étroite des âmes (1).

Le libéralisme est le dissolvant de l'union, parce qu'il est le dissolvant de la vérité qui la cimente.

Un document de haute signification, paru à l'heure où il nous fallait livrer ces dernières pages à l'imprimeur, va rendre saisissantes les conclusions que nous cherchons à dégager et ajouter à nos thèses l'intérêt de la dernière actualité.

Il est tiré d'une publication dirigée par M. Fonsegrive qui, tant au point de vue religieux et social qu'au point de vue démocratique, s'est placé au premier rang des catholiques libéraux.

Cette revue est le *Bulletin de la Semaine politique, sociale et religieuse, publié par le comité de renseignements et d'études*, au service des organes du parti de la démocratie chrétienne, du catholicisme progressiste et de la politique de ralliement.

Ses numéros des 30 janvier et 6 février 1907 contiennent un article en deux parties qui a pour titre : *l'Exercice de l'autorité*. Il est signé J. Deloutre et pourrait presque l'être d'Antonio Fogazzaro.

Les circonstances où il paraît, le sujet dont il traite, les conclusions auxquelles il conduit, tout est là pour appuyer discrètement les déclarations faites par l'auteur d'*Il Santo*, à son récent passage à Paris, dans cette conférence où nombre de personnalités catholiques vinrent écouter avec sympathie la négation des doctrines, de l'autorité, de la

(1) Bref de Pie IX au cercle catholique de Belgique (8 mai 1873). — Voir tome I, appendice II.

discipline de l'Eglise. Il est vrai que les assistants pouvaient se sentir encouragés par la présence de plusieurs prêtres et même de hauts personnages ecclésiastiques. Mgr Fogazzaro témoigna en avoir éprouvé une agréable surprise et se félicita d'avoir reçu la visite de plus d'un évêque.

On aurait mauvaise grâce à refuser à M. Deloutre le mérite d'avoir voulu faire preuve de modération. A part certaines expressions, son langage est mesuré, calculé, ses conclusions semblent scrupuleusement pesées avec cette balance du juste milieu que les libéraux se flattent d'avoir toujours en main.

Et cependant, quand on l'a lu, on se demande s'il existe, pour le catholique, une règle objective de la vérité religieuse, s'il y a dans l'Eglise un pouvoir spirituel ayant mission divine d'interpréter cette règle et de gouverner les âmes, et si la morale sociale n'échappe pas à son contrôle.

La conclusion formelle, en ce qui concerne l'union entre les catholiques, est que si l'on entend par cette union l'accord dans la vérité, les libéraux la déclarent impossible et la repoussent.

Où est la vérité? quelle garantie nous donnerait l'autorité chargée de la maintenir? C'est ici qu'apparaît la fusion, inconsciente peut-être, mais inévitable, du libéralisme catholique avec le pur libéralisme politique, *fondé sur la raison et la nature*, c'est-à-dire rationaliste et naturaliste. Dans l'Eglise comme dans la société civile, ce sont les principes d'autorité et de hiérarchie remplacés par ceux de liberté et d'égalité.

Le lecteur trouvera, inopinément, j'en conviens, dans cette page, la confirmation établie par les libé-

raux eux-mêmes de l'étroit rapport que notre plan était de faire ressortir, entre la politique démocratique de Léon XIII et le libéralisme.

La situation créée par les *Directions pontificales* place aujourd'hui les chefs de l'Eglise, nos évêques, dans une alternative qu'il faudra envisager avec résolution.

La politique démocratique et le libéralisme catholique ont étroitement lié partie ensemble. Chaque page de ce livre le prouve.

Impossible par conséquent de réagir franchement contre les innovations dangereuses, sans se rendre ouvertement indépendant de cette politique.

Les partisans de l'évolution démocratique se déclareront entravés dans leur liberté légitime par toute répression des erreurs libérales.

Bien plus,à l'exemple de Léon XIII, qui imputait aux passions monarchistes l'opposition à un gouvernement essentiellement antichrétien (1), ils accuseront cette répression ou cette résistance d'usurper sur leur indépendance naturelle; et eux, qui ont tant exalté l'autorité absolue du pouvoir religieux quand il servait leurs vues démocratiques, dénonceront un esprit de réaction politique dans les actes de l'autorité spirituelle sur son domaine immédiat.

Aussi, *l'on doit prévoir que*, par *l'invincible logique* des principes, ceux des évêques qui ont fait un emploi plus actif de ce pouvoir pour soutenir la République que pour prévenir les écarts du libéralisme, seront, bon gré mal gré, ramenés vers les conservateurs et les monarchistes, du jour où ils feront céder toute préoccupation devant celle des intérêts de la vérité en péril.

(1) *Cas de conscience*, chap. VI, pages 108 et suiv.

Quoi qu'il en soit, à l'heure présente, il leur faut choisir entre abandonner la démocratie politique à son sort, ou ménager les positions du libéralisme.

Laissons la parole au *Bulletin de la Semaine* sur *l'exercice de l'autorité*.

Des événements tout récents, et qu'il est superflu de rappeler, ont mis en lumière la divergence de vues qui existait, depuis longtemps, entre catholiques. Sur tous les terrains, philosophique, doctrinal, politique et social, deux tendances nettement opposées se manifestent que, sauf modifications de détail, on pourrait déterminer de la sorte. Les uns étudient avec une sympathie réelle le mouvement de la pensée et de la vie modernes; avant de le juger, ils essaient de le bien analyser et le bien comprendre. A la condamnation immédiate, acerbe et véhémente, englobant dans une réprobation qui n'admet ni distinctions, ni atténuations, toutes les revendications sociales et toutes les affirmations de la libre recherche intellectuelle, ils préfèrent le tri judicieux de celui qui sait qu'il n'y a jamais d'erreur sans parcelles de vérité, ni de soubresauts véhéments sans cause légitime. Ils font crédit au bon sens public et attendent de la discussion impartiale, scientifique, méthodique, le retour au vrai et au juste.

Les autres, préoccupés, avant tout, des droits imprescriptibles de la vérité, soumis à une discipline étroite et rigoureuse, se barricadent dans leurs positions qu'ils défendent toutes avec un égal acharnement. Leur quiétude de *beati possidentes* les empêche d'apprécier à leur juste mesure la sincérité de certaines aspirations, la légitimité de certaines revendications, la fécondité d'un élan dont ils ne calculent que la hardiesse et la témérité.

Ces deux méthodes divergentes conduisent à des conclusions opposées, le champ de vision différant toujours suivant l'angle ou le point de vue auquel se place le spectateur.

Les événements récents auxquels il est fait allusion ici sont évidemment les mesures prises par les évêques formant le Conseil de direction des Universités catholiques à l'égard de certains professeurs (1), la condamnation d'*Il Santo* et des écrits de M. Laberthonnière, celle de M. Loisy, peut-être celle des témérités et des erreurs du Sillon par certains évêques, et aussi les divergences entre catholiques au sujet de la loi de séparation entre l'Eglise et l'Etat.

Le fait des tendances opposées ne se discute pas, mais il faudrait plus que des modifications de détails à ce tableau pour les déterminer justement. C'est un jugement partial et impertinent, surtout si l'on songe que les évêques sont ici en cause autant que les laïques, de présenter les libéraux comme ayant seuls l'intelligence ou la loyauté d'essayer de bien analyser et de bien comprendre le mouvement de la pensée moderne avant de se prononcer. Nous connaissons cette jeune, et cependant très vieille école, qui ne se reconnaît jamais atteinte, parce qu'on ne l'a jamais comprise.

Il n'est pas moins injuste et faux, et c'est s'attribuer à trop bon compte le rôle de victime méconnue, de donner à croire que toute opposition au libéralisme est nécessairement aveugle, absolue, ennemie de toute amélioration sociale et de tout progrès scientifique. De tels clichés peuvent paraître bons aux sectaires contre l'Eglise ; les catholiques libéraux se diminuent en les employant contre leurs

(1) M. Paul Bureau, professeur à l'Institut catholique de Paris, a été mis en demeure de cesser sa collaboration à la revue *Demain* (novembre 1906). M. Calvet, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, a été relevé de ses fonctions à la suite d'attaques dirigées publiquement contre ces Instituts (novembre 1906).

frères. Ce début de M. J. Deloutre est malheureux.

Et, d'ailleurs, s'agit-il donc de choses dans lesquelles ni la vérité ait des droits précis, ni la foi impose des limites, ni l'autorité de l'Eglise exerce des devoirs, ni les âmes ne risquent pas de s'égarer si elles s'affranchissent de ces directions, pour qu'on se borne à attendre *du bon sens public, et de la discussion impartiale, scientifique, méthodique, le retour au vrai et au bien.*

Voilà comment le libéralisme cache toutes les négations dans une formule d'apparence inoffensive.

Sans doute, il serait préférable qu'il y eût plus d'unité de vues, plus d'harmonie et d'entente entre les catholiques : mais à quoi bon s'épuiser en regrets stériles et en rêves irréalisables ?

Les lois de l'évolution économique et politique, des circonstances tout exceptionnelles, ont créé une véritable scission parmi les catholiques de France. C'est un fait que tous les regrets ne parviendront pas à modifier.

Il n'y a là rien d'anormal ni d'extraordinaire, qui soit de nature à émouvoir la conscience des chrétiens, pourvu qu'on traite séparément les questions qui doivent être séparées et que l'on s'entende sur les points essentiels. Des esprits rectilignes déploient la déperdition de forces qui en résulte et se scandalisent de ces luttes intestines.

Hypnotisés par les difficultés du temps présent, animés d'un zèle impatient, ils rêvent la constitution d'un grand parti catholique, au sein duquel s'amalgameraient, se fondraient tous les autres groupements. C'est là un rêve, charmant peut-être, dangereux à coup sûr, parce qu'il se heurte à des impossibilités pratiques de réalisation.

Comment associer, dans une œuvre commune, des gens que tout sépare ? Les uns déclarent hérésie ce que

les autres appellent conception plus pure, plus adéquate de la vérité chrétienne; les uns entrevoient la décadence, la ruine, là où les autres saluent l'aube des temps meilleurs. Il faut voir les choses telles qu'elles sont et ne pas reculer devant la brutalité de ce constat : Un parti catholique n'est pas viable en France, j'ajouterai même qu'il n'est pas désirable, parce qu'il accentuerait la désunion et sacrifierait l'avenir au présent.

Mais alors, gémissent les bonnes âmes, que devient l'unité religieuse? Est-ce que l'on va continuer à s'entredéchirer mutuellement, sous les regards ironiques de nos adversaires malveillants qui marquent les coups et profitent de notre désarroi, pour achever une désorganisation qui est déjà par trop avancée. Le scandale a trop duré, ce serait une faute que de le laisser se perpétuer et puisque la fusion ne s'opère pas de bon gré, il importe de l'imposer. Aussi des sollicitations, tous les jours plus pressantes, montent vers l'autorité, lui demandant d'intervenir dans les discussions et d'arrêter par un acte de force le conflit qui menace de s'éterniser.

Sous le couvert de cette inspiration qui part d'un bon naturel, une audacieuse manœuvre se dessine qui vise plus loin et plus haut que la coalisation passagère contre un ennemi puissant et redouté. Elle tend à réserver le monopole absolu de la foi et de l'action catholiques aux représentants de la tendance conservatrice, à bouter hors de l'Eglise, les partisans de la politique libérale et démocratique, à éliminer par voie d'exclusion, d'interdit et d'excommunication, tous les écrivains, tous les penseurs, tous les hommes d'œuvres qui ont brisé les vieux cadres et rompu avec les tenants des vieux partis.

Il faut signaler cette manœuvre et l'arrêter, car elle est grosse de conséquences. Ce n'est plus seulement une question de tactique qui est en jeu ici, mais le fond

même d'une doctrine que l'on voudrait proscrire et tuer par des arguments d'opportunité. En effet, les divergences entre catholiques proviennent en dernière analyse d'une différence d'appréciation sur ce double point: quels sont les droits de la pensée en face du magistère doctrinal? Quels sont les droits de la conscience et du civisme individuels au regard des matières connexes à la foi, mais cependant distinctes, et laissées à la libre disputation des hommes?

Le moment est venu de parler franchement et d'examiner sous tous les aspects ce problème complexe. Nous ne prétendons pas en donner la solution, mais seulement indiquer, dans chaque catégorie, les principes admis par tous et les points sujets à discussion.

Ami lecteur, soyez franc. Vous seriez-vous attendu à voir la question politique intervenir dans ce débat intellectuel? Saisissez-vous bien comment, les divergences entre catholiques provenant d'une différence d'appréciation sur les droits de la pensée en face du magistère doctrinal, il s'ensuit que tout s'oppose à la constitution d'un parti catholique?

Mais surtout, ne vous seriez-vous pas justement récrié, scandalisé, s'il m'était arrivé, à moi, de prétendre que le vrai sens, sinon le monopole de la foi et de l'action catholiques ne se trouvent que chez les représentants des tendances conservatrices et des vieux partis? Cependant, c'est bien l'aveu qu'on nous fait ici, implicitement mais clairement; car, autrement, en quoi un programme catholique aurait-il pour effet inévitable de bouter hors de l'Eglise les partisans de la politique démocratique et libérale!

Sans m'abandonner à une digression, laissez-moi

vous montrer, dans le cas spécial des rapports entre l'Eglise et l'Etat au sujet de la réorganisation du culte catholique, à quel point il est vrai, comme on nous le dit, qu'au-dessus d'une question d'opportunité il y a ici en jeu le fond même d'une doctrine, d'une doctrine qui est une, le libéralisme politique et doctrinal.

Le Demain, qui a une étroite parenté d'idées avec *le Bulletin de la Semaine*, disait, le 1er février 1907, au sujet de la Déclaration des évêques proposant une forme de contrat pour l'entrée en jouissance des églises :

Les conséquences de la Déclaration n'en seront pas moins considérables (malgré son peu de chance de succès). En faisant avec beaucoup d'abnégation un premier pas dans la voie de la conciliation, en proposant un modèle de contrat évidemment conforme à l'esprit des lois de 1905 et de 1907 (??) (1), les évêques ont fait un acte de bonne volonté qui ne sera pas perdu. *Ils ont prouvé*

(1) L'esprit de la loi de 1905 était-il de conserver les églises au culte ou d'achever la ruine du catholicisme? Les organes libéraux qui se refusent à croire au parti pris des ennemis acharnés de la religion n'ont pas la même indulgence envers le chef de l'Eglise. On peut excuser jusqu'à un certain point, du moins chez les catholiques d'un rang inférieur, l'erreur libérale qui leur fait confondre les droits naturels communs à tous les citoyens, avec le droit commun déterminé, sanctionné et limité par l'Etat; mais il n'est pas possible de retenir une protestation indignée contre l'insolence du *Demain*, quand il écrit en tête de son bulletin politique du 14 décembre 1906 :

« Pie X vient d'ordonner aux évêques d'abandonner *le terrain légal*, prescrit par l'Encyclique *Gravissimo* et de ne pas employer pour organiser le culte public « les moyens que le droit reconnaît à tous les citoyens ». *Le cardinal Lecôt, archevêque de Bordeaux, et Mgr Germain, archevêque de Toulouse, qui, pour se conformer à la première prescription, avaient écrit à leurs prêtres de faire la déclaration prévue par la loi de 1881, ont dû, pour obéir à la seconde, désavouer leurs instructions...* »

que leur loyalisme envers le Gouvernement était intact et ils ont repoussé loin d'eux toute arrière-pensée politique pour ne songer qu'aux grands intérêts religieux et moraux dont ils ont la charge.

D'où vous inférerez logiquement que si, au lieu d'une démarche qui prend nécessairement le caractère d'une acceptation de la loi, et qui, même si elle obtient présentement son résultat, sera inévitablement rendue inefficace par une série d'embûches administratives, et au besoin par une nouvelle législation, les évêques s'étaient maintenus dans l'attitude que Pie X leur avait d'abord prescrite, ils auraient donné lieu de suspecter légitimement leur loyalisme constitutionnel, leurs arrière-pensées politiques, et leur fidélité au devoir de songer avant tout aux intérêts religieux et moraux dont ils ont la charge.

Que le Bloc impie et sectaire se plaise à voir les choses de ce point de vue, nul ne peut s'en étonner; mais, dussé-je passer pour le dernier des rétrogrades et le plus aveugle absolutiste, je trouve monstrueux, oui, monstrueux, que, dans cette agonie de l'Eglise de France, des catholiques ne se montrent pas moins préoccupés sinon plus, de la river à une politique dont elle meurt, que de la voir sauver son honneur, ses principes, sa vie.

Le Bulletin de la Semaine du 6 février 1907 parle à peu près comme *Demain :*

Si l'épiscopat s'est résolu, avec l'approbation du Saint-Siège, à formuler les termes d'un *modus vivendi*, *c'est assurément que son patriotisme ne pouvait tolérer même le soupçon d'une intransigeance calculée et systématique*, et qu'il lui a paru, qu'aux efforts du

Gouvernement pour assurer la continuation du culte les chefs du catholicisme devaient coopérer par un effort correspondant (1).

N'insistons plus sur l'injure de cette parité qui s'obtient en rabaissant l'attitude de l'Eglise et en exaltant celle d'un gouvernement persécuteur; mais non, assurément non, la crainte du soupçon d'une intransigeance calculée et systématique ne pouvait pas, ne devait pas inspirer la conduite de l'épiscopat, à l'heure où toute justice et tout droit sont déniés à l'Eglise qu'ils représentent, aux catholiques dont ils sont les chefs.

Autant vaudrait se faire scrupule de résister au bandit qui vous détrousse, autant vaudrait approuver l'assassin qui reproche à sa victime de se défendre.

Mais, et cela nous ramène à *l'Exercice de l'autorité*, en politique comme en matière religieuse et sociale, où sont, pour ces libéraux, les droits certains, les vérités nécessaires? « Les uns déclarent hérésie ce que les autres appellent conception plus pure de la vérité chrétienne. » Non seulement la règle objective fait défaut; mais l'autorité, dont on vénère en spéculation tous les droits,est avertie de ne point intervenir. On commence par une magnifique profession de foi et de soumission, mais elle

(1) Après la première Assemblée des évêques, *le Bulletin de la Semaine* disait à propos du projet d'associations canoniques et légales : « La solution proposée est celle que nous avions prévue, que nous n'avions cessé de défendre...elle sépare nettement l'Eglise des partis politiques qui, sous couleur de résistance, l'entraînaient vers une réaction... » (6 juin 1906). — Tout ce que *Demain* et *le Bulletin de la Semaine* ont écrit sur ces questions est pour identifier l'attitude des conservateurs...avec celle que le Pape a prescrite, et pour bien marquer l'opposition des libéraux qu'ils représentent.

dégénère finalement en parfaite fin de non-recevoir. C'est la méthode d'*Il Santo*, renouvelée de l'Américanisme et fortement applaudie par le protestantisme libéral :

Quels sont les droits de la pensée en face du magistère doctrinal ? Le dogme de l'infaillibilité promulgué par le Concile du Vatican n'a pas, comme on le croit naïvement dans certains milieux, annihilé et rendu inutile l'exercice de la pensée individuelle. D'abord, le décret doctrinal, loin d'innover et d'imposer des formes nouvelles de la croyance, ne fait que constater leur existence générale dans l'Eglise, ces décrets délimitent, précisent *définissent* la croyance, mais ne la créent pas. Dans une de ses lettres les plus remarquables au clergé et au corps professoral de son diocèse, Mgr Mignot a clairement marqué le rôle du fidèle, du docteur, du chercheur qui fait partie de l'Eglise *discens*, mais aussi *docens*.

La formule de foi est une superfétation, une puérilité, si elle n'est pas assimilée par l'esprit de chacun, si elle n'est pas raccordée avec l'ensemble de nos autres connaissances, si elle ne vit pas en nous, avec nous et comme nous. Fixe et précise, immuable, intangible, elle est en même temps vivante et mobile, sans changer, *in eadem linea eodemque sensu*, elle est cependant susceptible d'accroissements successifs, de précisions plus grandes, d'apports ultérieurs, en un mot elle évolue et cela proportionnellement à l'intensité de notre réflexion intérieure et du travail des siècles.

On ne saurait le nier, et je ne sache pas qu'aucun catholique sincère et effectif l'ait fait, cette évolution de la pensée religieuse, ce travail d'assimilation, de classification, d'adaptation, sont soumis au pouvoir souverain, exécutif et judiciaire de l'Eglise.

L'autorité a le droit strict de contrôler, de régler le mouvement de la pensée individuelle, de le rappeler au

respect du statut fondamental de la doctrine, et de le condamner, si vraiment il s'en écarte.

Ne relevons aucun détail, pour ne retenir que cette dernière déclaration, parfaite.

Seulement, ce droit, l'autorité en fera-t-elle usage ?

Tous ces principes sont unanimement admis par tous; mais c'est dans l'interprétation de ce pouvoir exécutif et judiciaire ; au sujet de son exercice, de son fonctionnement pratique, de ce que j'appellerais sa réglementation canonique et légale, que les catholiques ne sont pas d'accord. Il y a deux tendances, respectables toutes deux, et entre lesquelles il faut tenir la balance égale : tendance à la liberté par crainte d'un étouffement prématuré de germes féconds, tendance à l'autorité par crainte de l'anarchie. Conséquemment il y a deux façons de concevoir l'autorité. Pour les uns, l'autorité est avant tout un service et non pas un commandement, un empire. Elle doit éclairer autant que corriger; la correction n'est admissible que lorsque la raison, la mansuétude ont échoué. Dans la correction même, suivant la parole de Notre Seigneur *nolo mortem peccatoris*, ce qu'il faut viser c'est toujours non la mort, non le châtiment du délinquant, mais bien son amendement et sa conversion.

C'est donc, d'un seul mot, l'application des droits du pouvoir spirituel qui est mise en cause.

N'en déplaise à l'auteur, les vrais catholiques sont parfaitement d'accord, non seulement sur le principe de ce pouvoir dans l'Eglise, mais encore sur son exercice, sans lequel le principe serait une fiction.

Les deux tendances indiquées sont loin d'être également respectables, également légitimes; et d'ailleurs l'expression tendances est là pour créer

la confusion, et non pour mettre de la clarté. L'exercice de l'autorité dans l'Eglise a ses règles propres ; il ne se mesure pas à la balance que le libéralisme prétend surveiller. Sans doute, la correction doit viser l'amendement individuel et toujours s'inspirer à cet égard de la charité évangélique, mais elle a aussi un but social qu'il ne faut pas perdre de vue. Quand on nous dit que pour les uns, pour les libéraux, l'autorité est avant tout un service, et non pas un commandement, un empire, nous reconnaissons dans ce langage du *Bulletin de la Semaine* les expressions même de M. l'abbé Loisy (1), et l'on sait ce qu'elles cachent (2).

Aussi bien la suite de l'article va-t-il nous le montrer plus à découvert :

De plus en plus — est-ce un mal ou un progrès ? Je ne l'examine pas, mais je le constate tout simplement —

(1) Voir plus haut, page 304.

(2) En voici l'application. Au lendemain du jour où les évêques directeurs de l'Institut catholique de Paris ont interdit aux professeurs de collaborer à *Demain*, cette revue commence ainsi son premier numéro de janvier 1907 :

« Un mot personnel. *Demain* s'excuse auprès de tous ses amis de ne pouvoir mieux réaliser son programme. Il les remercie d'une indulgence et d'une fidélité qui ne se lassent point. Dans la lutte qu'il soutient en silence contre des hostilités qu'il ne veut point qualifier encore et auxquelles, en tout cas, il pardonne, il fait de nouveau appel à tout leur dévouement. Il compte sur l'étroite communion de tous dans le tendre et lumineux idéal qui guide l'œuvre et l'anime. *Il fait appel aussi à la conscience de ceux qui abusent du caractère dont ils sont revêtus et se permettent des gestes injustes à l'adresse d'hommes que le respect ou des considérations de dignité obligent de se taire.* Que les écrits ne soient pas jugés avant d'être lus ! Qu'ils ne soient point travestis ou séparés de leur contexte lorsqu'ils sont reproduits ! Que nul ne se dispense de circonspection quand il pose son pied dans le voisinage d'un petit ! Que le règne de la loyauté arrive enfin ! Tels sont nos vœux. Dieu veuille les exaucer. »

la fonction d'autorité est subordonnée, dans le respect public, à la compétence de son exercice; *on n'obéit plus aux chefs parce qu'ils détiennent le pouvoir, mais on obéit aux raisons que l'on suppose avoir inspiré les décisions des chefs*. L'obéissance et la discipline revêtent un caractère plus impersonnel, plus *rationnel*, plus conforme à la dignité et à la grandeur de l'esprit humain. Il est juste que la soumission, quelquefois difficile, toujours douloureuse, soit rendue acceptable par les garanties qu'offre l'autorité.

L'auteur va nous épargner la peine de faire ressortir le caractère anarchique de cette conception; lui-même le reconnaît, et, ce qui montre l'irrémédiable impuissance ou aveuglement du libéralisme, il n'en est nullement embarrassé. Cela ne pèse pas plus à ses yeux que le faux principe de la tolérance.

Mais, déclarent d'autres, *vous ne voyez donc pas qu'à force d'épurer le concept d'autorité vous le détruisez!* Vous intervertissez les rôles en demandant des comptes à ceux qui ont le droit de vous en réclamer à vous-mêmes. L'autorité qui discute, qui avance ses preuves, n'est plus une autorité. *Votre concept démocratique, transporté dans le domaine religieux, jure avec la divine constitution monarchique de l'Eglise*. Et, en outre, vous voulez que le chef éclaire avant que de corriger, mais c'est là une utopie! Comment, sur des points particuliers, apporter des arguments convaincants, lorsqu'il faudrait reprendre par la base tout le travail doctrinal, lorsqu'il faudrait refondre tout un esprit! Vous-même avouez que la foi forme bloc avec tout l'ensemble de connaissances, avec tout le groupe de sensations, d'émotions, de prédéterminations, qui forme le tout psychologique, conscient et subconscient de l'être humain. *C'est la vérité objective que doit défendre*

le magistère doctrinal, ce n'est nullement votre vérité subjective qu'il a mission ou d'approuver ou de rejeter.

Comme on le voit, ces deux tendances opposées ont toutes deux d'excellentes raisons à faire valoir pour leur défense. Entre les extrêmes, le juste milieu prendra ce qu'il y a de sain, de bon, en chacune d'elles. Mais comment et par quel procédé arriver à ce juste milieu?

Il y aurait encore beaucoup à reprendre dans ce qui suit, même à propos de desiderata qui peuvent contenir quelque chose de juste. Mais, de tout ce passage, il ressort surtout que le salut de la religion est dans une tolérance encore plus grande pour les erreurs libérales, et que le catholicisme, au lieu de compter sur la force de la foi pour être victorieux du monde, doit désormais attendre ses progrès de l'intellectualisme. — Par tous les côtés, le naturalisme déborde.

Voilà le problème, on n'en trouvera la solution que dans l'examen détaillé des divers organismes par lesquels s'exerce le magistère de l'Eglise, depuis l'Evêque, juge en premier ressort, jusqu'au Pape infaillible dont la sentence *ex cathedra* tranche définitivement les conflits.

Quelles garanties demander à l'Episcopat, à la Congrégation de l'Index, à celle du Saint-Office? Sans solliciter la modification essentielle de ces tribunaux disciplinaires et judiciaires, n'y aurait-il pas des améliorations à réclamer? Ne faudrait-il pas, tout d'abord, restreindre leur intervention aux cas véritablement importants, essentiels? A une époque où tout le monde écrit, où les plumitifs abondent, ne conviendrait-il pas d'accorder plus de latitude aux écrivains ecclésiastiques? N'est-il pas arrivé souvent que l'œuvre forte, originale, a été frappée, alors que la brochurette mièvre, à l'eau

de rose, fleurant un mysticisme ou un bigotisme de mauvais aloi, étalait sur la couverture un élogieux imprimatur?

Dans les administrations civiles, les notes de service même sont communiquées aux intéressés; serait-il trop exagéré de réclamer en faveur d'écrivains cotés, d'ailleurs sincères et de bonne foi, la communication des dénonciations qui les accusent ni plus ni moins que d'hérésie?

Et enfin, dans l'ensemble, ne pourrait-on pas prétendre que les intérêts supérieurs de la religion seraient aussi bien, et même mieux défendus, par une large tolérance que par des éliminations trop hâtives et trop nombreuses?

Le plus grand reproche que l'on adresse à l'Eglise catholique consiste à dire qu'elle est l'ennemie née de toute liberté, de tout progrès. A cause de cela, les milieux intellectuels lui sont nettement hostiles et, quel que soit le mépris plus ou moins déguisé que l'on professe pour les intellectuels, on ne doit pas oublier qu'ils sont une grande force, et que *l'idée qu'ils se représentent et personnifient en partie commande le monde.*

La première partie de l'article, la seule sur laquelle nous insistions, se termine par cette réminiscence des protestations doucereuses, et trop suspectes du Giovanni Selva de Fogazzaro :

Qu'on le comprenne bien; il ne s'agit pas de revenir, par des chemins détournés, à l'erreur tant de fois condamnée de l'inspiration personnelle ou de l'Eglise spirituelle ; avec autant de sincérité que le plus conservateur des catholiques, nous professons le dogme de l'infaillibilité de l'Eglise, nous reconnaissons son magistère visible, nous obéissons à sa hiérarchie, mais nous croyons aussi que les « pasteurs de l'Eglise » doivent paître leurs fidèles non comme des « brebis » ou des « moutons imbéciles », mais comme des âmes créées à

l'image de Dieu, rachetées par le sang de Jésus-Christ, douées d'intelligence, de raison, de conscience. Les droits de nos pasteurs légitimes sont respectés et sauvegardés, par nous; nous prenons simplement la liberté de souligner les points de discipline d'adaptation contingente et par conséquent variable, modifiable, qui nous paraissent mériter des améliorations.

Non, en vérité, pour demander des améliorations dont quelques-unes peuvent être désirables, comme personne peut-être ne le niera, ce n'est pas un heureux et juste moyen de tout battre en brèche, au risque certain de pousser à la ruine.

L'heure est donc passée de rêver en faveur de la papauté je ne sais quelle forme de théocratie politique, toute au profit de l'évolution démocratique et libérale, qui donnerait à Rome le droit d'intervenir dans les affaires intérieures auxquelles sont mêlés les catholiques citoyens des divers pays.

L'heure est passée, pour les évêques, d'en réclamer la participation et d'user leur prestige en voulant imposer une politique qui, d'ailleurs, est manifestement ruineuse pour les intérêts dont ils ont la garde, ou en cherchant à transformer la déférence due à leurs avis en un droit de direction unique et absolue sur l'action extérieure des catholiques, alors que plusieurs de ces prélats ont été si mal préparés à ce rôle, par de longues habitudes d'esprit fonctionnariste.

Mais devant leur autorité spirituelle s'étend un champ immense, aujourd'hui hérissé d'orties et de ronces. L'instrument qu'ils ont entre les mains est fait pour les arracher; il est inusable, il ne se brise

pas. Du courage, de l'énergie avec lesquels ils le manieront, dépend la conservation des biens du Père de famille. La rosée dont une fois pour toute il a fécondé cette terre lui conserve une impérissable vertu; labourée un peu plus profondément, généreusement ensemencée, elle produira encore de riches et consolantes moissons.

Seulement, on ne changera pas l'effet, sans remédier à la cause. Si ce livre prouve quelque chose, c'est l'influence funeste de la politique de Léon XIII sur les progrès du libéralisme. Il ne faut pas s'illusionner, ce serait, pour les représentants de l'Eglise, tenter l'impossible, de réagir contre ces progrès, en maintenant cette politique. Je dis plus, eux-mêmes contrediront leurs efforts, s'ils ne la désavouent de façon ou d'autre, et ne dénoncent l'accord, le pacte scellé entre elle et leur autorité par de multiples et solennelles manifestations.

La vérité est une, et d'une même erreur découlent aussi partout les mêmes effets. La politique de Léon XIII ou la politique de ralliement, car c'est tout un, si l'on parle, comme je le fais ici, de la politique personnelle de ce pape, et non de ses enseignements pontificaux (1), la politique de ralliement telle qu'on l'a préconisée, imposée en France au nom de l'Eglise, repose essentiellement sur l'erreur de l'indifférentisme qui est, en politique, la formule du libéralisme.

Si les mandataires de l'Eglise soutiennent l'erreur d'un côté, comment la combattront-ils efficacement de l'autre? Tout homme vraiment impartial sera obligé de convenir que la politique de

(1) Voir *Cas de conscience*, chap. III et V.

Léon XIII, servie par toutes les puissances de l'Eglise, en poussant les catholiques français, non pas seulement à « la subordination sincère au gouvernement établi » demandée par l'encyclique aux cardinaux, mais à une profession ouverte de loyalisme envers le gouvernement scélérat qui nous opprime depuis vingt-cinq ans, implique nécessairement une de ces trois choses : ou une préférence absolue de l'Eglise pour la forme républicaine (1) jointe à l'oubli de la réprobation encourue, comme le rappelle Léon XIII, par tout régime devenu en fait synonyme d'irréligion et d'impiété; ou l'ignorance complète de notre situation intérieure ; ou la conviction pratique que toutes les formes de gouvernement se valent, qu'un régime conforme ou contraire à l'esprit traditionnel d'un pays, à son tempérament, à ses qualités morales, est indifférent à la religion, à la prospérité publique et à l'ordre social tout entier, comme si la politique, d'une part, la religion et la morale, de l'autre, se mouvaient dans des sphères indépendantes, ce qui est le fond du libéralisme.

Le Pape et les évêques qui l'ont suivi auraient protesté contre les deux premières hypothèses. Comment se défendre de la troisième ?

Mgr Lecot, archevêque de Bordeaux et cardinal, écrivait dans ses lettre pastorale et mandement de carême, en 1894 :

(1) « L'avenir n'est ni aux rois, ni aux empereurs, ni aux capitalistes, mais à la Démocratie chrétienne bénie et *sacrée* par le Pape. » (Conférence de M. l'abbé Bœglin, compte rendu de *l'Univers*, 4 mars 1901, avec cette citation textuelle.) Ce serait également avec raison que Mgr Ireland serait venu saluer chez nous, avec reconnaissance, « le pays qui est cause que Léon XIII a *canonisé* la République » (voir page 426).

Quand éclata ce coup de tonnerre (le toast d'Alger) ce fut de l'effroi, et l'épiscopat tout entier, à peu d'exceptions près, eut un moment de stupeur...

Le principe de la soumission à la République était admis, mais l'adhésion formelle, explicite et solennelle n'allait-elle pas paraître, *non seulement l'acceptation d'une forme nouvelle de gouvernement, mais comme une alliance qui créerait des responsabilités?...*

Que devait faire le pontife suprême? Ce qu'il a fait, c'est-à-dire *proclamer le principe de cette liberté politique qui met la conscience à l'aise vis-à-vis des diverses formes de gouvernement*, indiquer comme un droit L'ADHÉSION FORMELLE à la Constitution française, et selon la rigueur d'un enseignement auquel la théologie chrétienne donne toutes ses garanties, L'IMPOSER COMME UN DEVOIR (1).

Eh bien! non, si difficile que soit la critique, le respect dont elle ne doit point se départir ne saurait défendre de dire que Mgr Lecot ne traduit pas plus exactement l'Encyclique « Au milieu des sollicitudes », en imposant aux fidèles l'*adhésion formelle*, qu'il n'interprétait justement l'Encyclique sur la démocratie chrétienne, en disant que l'expression de *démocratie sociale*, expressément rejetée par elle, n'avait plus rien qui pût offenser les oreilles les plus susceptibles (2).

(1) *L'Aquitaine*, semaine religieuse de Bordeaux.

(2) Lettre pastorale et mandement de carême pour l'année 1901. Le terme de *socialisme chrétien*, dont l'Encyclique dit qu' « il est *justement* tombé en désuétude », est aussi de ceux que Mgr Lecot défend dans cette lettre. Le long extrait reproduit par *l'Univers* du 19 février est une véritable apologie des abbés démocrates. Ils y sont expressément excusés de parler plus au peuple de ses droits que de ses devoirs, et défendus du reproche de flatter ses instincts dangereux. « Et quoique nos jeunes tribuns ne portassent jamais *dans la chaire* un langage qui eût pu paraître flatter exagérément les appétits populaires et les passions démocratiques, cependant ils

Que l'archevêque de Bordeaux servît exactement la pensée personnelle, les desseins privés et l'intime désir de Léon XIII en parlant d'adhésion formelle, je n'y contredirai pas, c'est même ma conviction. Mais les vues personnelles du Pape n'ont jamais été la règle de conduite des catholiques, surtout en matière politique, et quand lui-même évite manifestement de les solidariser avec l'enseignement de l'Église (1).

Or, quel est « ce principe de liberté politique qui met la conscience à l'aise vis-à-vis des diverses formes de gouvernement », et d'où l'on déduit le droit et le devoir de l'adhésion formelle?

C'est, purement et simplement, sous le nom de liberté, l'indifférentisme politique.

La politique de ralliement s'appuie sur tout autre chose que sur ce principe spéculatif, professé de tout temps dans la doctrine catholique : toute forme de gouvernement légitime est bonne, ou plutôt indifférente *en soi*, abstraction faite de conditions déterminées; aucune n'est repoussée en principe par l'Eglise. Jamais on ne fera sortir directement de là cette conclusion pratique: donc telle forme, dans tel pays et telles conditions déterminées, dans la France actuelle, par exemple, n'a rien qui s'oppose à l'entière adhésion des citoyens.

Le principe supposé par Mgr Lecot et par tous ceux, si nombreux, qui ont parlé et qui parlent encore comme lui, est qu'EN FAIT, *in concreto*, toute

furent de côté et d'autre réputés suspects. » Plût à Dieu qu'en effet la chaire n'eût jamais retenti de déclamations quasi révolutionnaires ! Mais est-ce à dire qu'à la condition de les éviter dans la chaire, le prêtre puisse s'y livrer ailleurs, sans être justement suspecté!

(1) *Cas de conscience*, chapitres III et V.

forme de gouvernement est indifférente. C'est ce principe-là, et celui-là seul, *qui met à l'aise les consciences vis-à-vis des diverses formes de gouvernement*, ou plutôt qui les y mettrait, s'il était juste, et les justifierait d'accepter avec la même insouciance n'importe quel régime, en se réfugiant dans le chimérique espoir de trouver des expédients pour en tirer parti; mais cette liberté qu'il apporte n'a qu'un nom, c'est l'indifférentisme, dont les conséquences en politique, la conduite des catholiques en France depuis vingt ans le montre assez clairement, sont aussi lamentables que celles du libéralisme avec lequel il se confond.

Quant à l'enseignement de la théologie chrétienne, dont tous les soutiens de la politique pontificale ont, comme Mgr Lecot, invoqué la rigueur et les garanties, il se borne à commander la soumission sincère au gouvernement établi et au pouvoir légitimement exercé, mais il s'abstient absolument, quoi qu'ils en disent, d'imposer une adhésion formelle.

Léon XIII lui-même s'est bien gardé de leur donner ce droit. Il a pris soin d'expliquer que l'adhésion demandée par lui au nom de l'Eglise n'était autre chose que la soumission avec laquelle les gouvernements précédents furent acceptés :

Nous l'avons également expliqué et Nous tenons à le redire, pour que personne ne se méprenne sur Notre enseignement : un de ces moyens est *d'accepter sans arrière-pensée, avec cette loyauté parfaite qui convient au chrétien, le pouvoir civil dans la forme, où, de fait, il existe. Ainsi fut accepté, en France, le premier Empire, au lendemain d'une effroyable et sanglante anarchie ; ainsi furent acceptés les autres*

pouvoirs, soit monarchiques, soit républicains, qui se succédèrent jusqu'à nos jours (1).

Et Pie X, dans le *Livre blanc*, en confirmant les enseignements et les directions de son prédécesseur, se réfère expressément à cet exemple, pour préciser leur portée.

Comment n'a-t-on pas vu à quel point on abaissait l'autorité de l'Eglise et comme on en profanait la sainteté! Il résulterait de tout cela que les hommes de l'âge de Mgr Lecot auraient dû honorer successivement de leur adhésion « formelle, explicite et solennelle » la monarchie de Louis-Philippe, la seconde République, le second Empire, la République actuelle, en se réservant de l'offrir encore aux pouvoirs qui pourront lui succéder; de telle sorte que l'adhésion prescrite au nom de la Sainte Eglise ne différerait en rien de celle de ces fonctionnaires qui, après avoir servi quatre gouvernements successifs, jurent au cinquième qui les remplace, de lui garder... la même fidélité qu'aux autres.

Et comment aurait-on pu éviter, du moment qu'on déclarait, au nom du Pape et de l'Eglise, ne pas se contenter de la simple soumission au gouvernement *dont le principe était communément admis* à l'époque du ralliement, ainsi que Mgr Lecot lui-même en

(1) Lettre encyclique aux cardinaux français. — « Nous n'avons jamais rien voulu ajouter, ni aux appréciations des grands docteurs sur la valeur des diverses formes de gouvernement, ni à la doctrine et aux traditions de ce Siège apostolique sur le degré d'obéissance dû au pouvoir constitué. » (Lettre de Léon XIII à Mgr Mathieu, 1897.) — Or, l'Eglise a-t-elle jamais, dans les siècles précédents, enseigné le devoir d'une adhésion formelle envers aucun gouvernement?

témoigne (1), mais exiger, outre cette soumission, une adhésion explicite et formelle, comment aurait-on pu éviter qu'une telle adhésion n'eût pour conséquence d'empêcher toute opposition réelle à ce même gouvernement, même dans les choses qui blessaient la conscience?

Les concessions, les défaillances, le soumissionnisme sous toutes les formes et dans toutes les circonstances en découlaient inévitablement, ainsi que l'exemple des apôtres de cette politique pontificale, même parmi ceux qui occupent un rang élevé dans l'Eglise, l'a trop bien fait voir.

Or, encore une fois, et c'est là le point capital, ce que Mgr Lecot, archevêque de Bordeaux et cardinal, enseignait dans son mandement de carême, c'est ce qu'au nom de la Papauté et de la doctrine

(1) Voir *Cas de conscience*, chap. IV. Il y est montré que les dispositions des partis politiques à l'égard du gouvernement ne justifiaient pas l'intervention insolite et solennelle de Léon XIII, à moins que son dessein ne fût de pousser à la profession ouverte de loyalisme. Aux documents sur lesquels nous nous sommes appuyés, il sera intéressant d'ajouter celui-ci :

Le 1er septembre 1886, le comte de Paris avait adressé de Buchanam-Castle à son parti un manifeste où il était dit : « *La droite ne doit pas faire dans la Chambre de politique anticonstitutionnelle.* Elle doit combattre uniquement sur le terrain conservateur et pour les idées conservatrices. Elle doit tout entière suivre cette politique qui convient aussi bien, dans l'enceinte de l'Assemblée, aux royalistes les plus intransigeants qu'aux plus intransigeants des amis de M. Thiers. » Et après avoir tracé le programme de ces revendications, le prince ajoutait : « *La droite doit donner son concours loyal aux républicains qui, acceptant ce programme, pourraient, grâce à ce concours, former un gouvernement résolu à l'appliquer.* »

L'Univers du 29 septembre 1892, auquel nous sommes heureux d'emprunter ce document, s'efforce bien d'en atténuer la valeur, en rappelant l'émotion qu'il souleva chez certains organes du parti, mais il ne peut s'empêcher de nous appuyer ouvertement, quand il dit : « *On le voit, ces instructions ne différaient pas sensiblement de celles que le Pape vient de donner aux catholiques...* »

catholique, en invoquant tous les droits de leur autorité, on n'a pas cessé d'inculquer aux catholiques de France depuis quinze ans. Cet abus a faussé la conscience du pays, perverti sa mentalité. Cependant, plutôt que de reconnaître son erreur, on s'acharne à la défendre.

Aujourd'hui encore, trois ans après la mort de Léon XIII, nombre de directeurs de conscience, même parmi les Pères de la Compagnie de Jésus, pour nommer les plus influents, font du ralliement à la République un cas de conscience pour les personnes qu'ils dirigent, les poussant sans merci à entrer dans *l'Action libérale*, qui est l'organisation politique du ralliement et en a toutes les faiblesses (1), obligeant même leurs pénitentes à quitter *la Ligue des femmes françaises* établie sur le terrain catholique, pour adhérer à *la Ligue patriotique des Françaises*, laquelle s'est séparée de l'autre afin de s'inféoder à *l'Action libérale*.

C'est pourquoi, nous ne craignons pas de le dire, tous les efforts pour réveiller la conscience du pays seront vains, tant que l'autorité spirituelle, dont le prestige fut employé pour l'endormir, n'aura pas dissipé ce charme funeste. Depuis quinze ans, la France catholique est sous l'empire d'un mauvais rêve; il ne faut attendre d'elle aucun acte de vie réelle, si la seule puissance capable de la ranimer ne commence par la délivrer de ce cauchemar.

(1) *Rome et l'Action libérale*, chap. III.

FIN DU TOME SECOND.

APPENDICES

APPENDICE I

M. de Mun et le Socialisme chrétien.

On lit dans *la Vérité* du 10 janvier 1895 :

Nous avons signalé, d'après *l'Univers*, qui en avait reçu communication, une lettre de M. le comte Albert de Mun adressée au *Nouvelliste de Lyon*.

Le Nouvelliste, ayant depuis reçu cette lettre, l'a publiée avec des observations qu'il n'est pas sans intérêt de faire connaître également.

Voici d'abord la lettre de M. de Mun :

Monsieur le Directeur,

Je viens de lire, aujourd'hui seulement, dans *le Nouvelliste de Lyon* du 7 décembre, un article intitulé : *Démocrates chrétiens*, et non signé, qui commence en ces termes :

« M. de Mun qui, le 8 décembre 1891, à la tribune de la Chambre, s'était déclaré d'accord avec les socialistes, et particulièrement avec Pablo Lafargue, sur les critiques de l'ordre économique, autant que sur un très grand nombre de réformes sociales journellement réclamées par les travailleurs, déclarait non moins solennel-

lement, à la même tribune, le 30 avril de la présente année, qu'il n'y a pas de socialisme chrétien. »

En détachant de leur contexte quelques-unes de mes paroles, l'auteur a dénaturé ma pensée. Je vous demande la permission de la rétablir.

Le 8 décembre 1891, répondant à M. Lafargue, qui m'avait mis en cause, j'ai dit en propres termes :

« Je ne me suis jamais qualifié de socialiste. Je ne me qualifierai jamais ainsi, parce que cette formule répond à tout un ordre d'idées absolument différent du mien, en particulier sur deux points principaux, le point de départ, qui est entièrement opposé aux doctrines religieuses que je professe, et le point d'arrivée, c'est-à-dire la conception collectiviste, que je réprouve, parce que je ne la crois ni juste ni pratique. »

C'est après cette déclaration très nette que j'ai ajouté en effet, à peu près textuellement, les paroles citées par *le Nouvelliste*.

Le 30 avril 1894, répondant à M. Jaurès, que j'avais, un moment auparavant, interrompu pour lui dire : « Il n'y a pas de socialisme chrétien », j'ai donné de cette parole une explication développée, exactement conforme, quant au fond, au sens de ma réplique à M. Lafargue. Ayant montré que la doctrine socialiste se lie étroitement à la doctrine anarchiste, par la négation de la loi divine et par celle du droit de propriété individuelle, j'ai dit :

« Ainsi, sur les deux points fondamentaux qui vous rapprochent des anarchistes, nous sommes en opposition absolue, et voilà pourquoi il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de socialisme chrétien. »

Ayant ainsi, une fois de plus, nettement séparé mes idées de celles des socialistes, j'ai, une fois de plus aussi, et avec la même netteté, affirmé la nécessité des réformes sociales commandées par la justice.

J'ai dit et établi que « le socialisme est le fils de l'économie libérale », et, j'ai conclu en ces termes :

« Je me suis expliqué aussi nettement que je l'ai pu sur le socialisme. J'espère avoir dissipé toute équivoque et débarrassé la route où j'essaye d'avancer d'une accusation que j'y ai trop souvent rencontrée. J'ai dit aussi ce que je pensais du régime économique moderne, et j'espère que, dans les discussions ultérieures, je pourrai soutenir mes idées, défendre les réformes que je crois justes, m'associer à des critiques que je trouve trop souvent bien fondées, sans risquer pour cela d'être confondu avec le parti socialiste. »

Il n'y a eu, vous le voyez, aucune contradiction entre mes paroles du 8 décembre 1891 et celles du 30 avril 1894.

C'est ce que je tenais à démontrer. Mon intention n'est pas, d'ailleurs, de répliquer ici au reste de l'article qui a rendu cette rectification nécessaire. Il y aurait, comme dans toutes les discussions de ce genre, beaucoup à distinguer dans les idées qu'il exprime.

Je désire simplement bien préciser ma position dans le débat, où l'auteur me fait intervenir, d'une manière assez inattendue, à propos de l'Union Démocratique de Liège. Je ne sais si le programme qu'il donne comme celui de cette association est exact, et ce n'est pas à moi de répondre à cet égard, non plus qu'au sujet des paroles prêtées à M. Léon Harmel.

Mais permettez-moi, Monsieur, de vous rappeler qu'en ce qui me concerne je n'ai attaché mon nom et ma responsabilité qu'à un seul programme social; c'est celui que j'ai exposé dans un discours prononcé à Saint-Étienne, le 18 décembre 1892. Ce discours m'a valu, de la part du Souverain Pontife, une lettre publique d'éloges et d'encouragements, que vous n'avez peut-être pas oubliée, et qui demeure le plus grand honneur de ma vie, en même temps qu'elle suffit à mettre ma conscience en paix.

Si vous voulez discuter mes idées, c'est là qu'il faut les chercher, et la haute approbation de Celui qui est

entre les catholiques le juge suprême de la doctrine me rassure à l'avance contre le danger d'être classé parmi « ceux qui pactisent avec les erreurs doctrinales, comme auraient pu le faire, au temps de la Réforme, les défenseurs de l'orthodoxie en se commettant avec Calvin. »

Votre rédacteur, Monsieur, rappelle un mot du très regretté M. Claudio Jannet, disant, au terme de sa vie: « le socialisme sera la grande hérésie du xxe siècle. »

Je crains, en effet, qu'elle ne succède, par une filiation naturelle, à celle du libéralisme, qui fut la grande hérésie du xixe siècle. Ce n'est pas en retournant à l'une qu'on se préservera de l'autre.

Laissez-moi ajouter, en terminant, qu'en face du péril social qui nous menace tous, le devoir pressant des catholiques me paraît être d'unir leurs forces sur le terrain défini par le chef de l'Eglise, plutôt que de les user dans des disputes d'école et les polémiques personnelles.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

A. DE MUN.

Voici maintenant les observations du *Nouvelliste de Lyon :*

Nous serons aussi courts que possible dans les explications que cette lettre comporte. Du reste, en ce qui concerne M. de Mun, nous nous étions bornés à citer, comme entrée en matière, des paroles qu'il a très effectivement prononcées, et à faire suivre son affirmation « qu'il n'y a pas de socialisme chrétien » par l'exposé d'un programme « socialiste chrétien » de Belgique.

M. de Mun dit avoir prononcé à *peu près textuellement* les paroles que nous avons citées de lui; or, nous les avons relevées sur le compte rendu sténographié de *l'Officiel*, ce qui exclut *l'à peu près* qu'il nous prête.

Aussi bien, M. de Mun se met-il plus à l'aise avec *le Nouvelliste*, puisqu'il cite de nous *entre guillemets* une phrase qui n'existe pas dans notre article et qu'il a

constituée de mots découpés, juxtaposés et recousus.

Il est très vrai que M. de Mun a toujours répudié la qualification de socialiste chrétien. Mais il est moins vrai qu'il n'y ait pas eu et qu'il n'y ait pas de socialisme chrétien. L'argumentation de M. de Mun, qu'il reproduit dans sa lettre, repose sur l'identité du collectivisme et du socialisme; pas de collectivisme chrétien, dit-il, donc — selon lui, — pas de socialisme chrétien.

Mais pour que l'argument prouvât, il faudrait démontrer la synonymie des deux mots, et il faudrait, pour cela, refaire le dictionnaire, aussi bien au Parlement que dans les livres, les journaux et le pays tout entier.

Le socialisme chrétien, dont M. de Mun nie l'existence, menace de ses illusions et de ses utopies la France non moins que la Belgique.

Ce socialisme était dans la revue *l'Association catholique*, lorsque M. Losewitz y collaborait et notamment lorsqu'il y soutenait (15 février 1886) le principe fondamental du marxisme; ce socialisme était, en 1887, chez les théologiens qui prétendaient démontrer la parfaite légitimité théologique de la nationalisation du sol (ici c'était même du collectivisme); enfin, si nous glissons sur cent autres preuves, nous retrouvons ce socialisme dans le programme des « Démocrates chrétiens », où les socialistes révolutionnaires de Belgique, excellents connaisseurs, viennent de le saluer avec enthousiasme. C'est ce dernier programme qui a été l'objet de nos critiques, à la suite du blâme sévère que *la Semaine religieuse de Cambrai* lui avait infligé.

M. de Mun déclare ignorer si ce programme est exact. Après le bruit scandaleux qu'il a fait, l'aveu de ne point le connaître est étrange de la part de qui s'occupe assidûment de questions sociales.

Le programme de *l'Union démocratique de l'arrondissement de Liège* a été publié le 20 novembre 1893; *la Vérité*, de Paris, du 3 janvier 1894, l'a reproduit; le journal révolutionnaire de Bruxelles, *la Réforme*,

y a applaudi en l'appelant « un plan *proudhonien*, profondément socialiste et anarchiste » ; enfin, il a fait l'objet d'une lecture au congrès de Mouveaux le 16 juillet dernier. Nous nous en référons à toutes ces autorités ainsi qu'à *la Semaine religieuse de Cambrai*.

M. de Mun, nous dit-il, n'a attaché son nom et sa responsabilité qu'à son programme de Saint-Etienne, du 18 décembre 1892. Est-ce une manière de désavouer et de rétracter ce qu'il a dit ailleurs? En tous cas, nous n'eussions jamais osé penser que, dans sa vaste œuvre sociale, — pour ne parler que de celle-ci — M. de Mun se tînt pour irresponsable de tout le reste.

En octobre 1889, *la Pall Mall Gazette* publiait un programme social de M. de Mun, et *le Nouvelliste* le reproduisit. Nous possédons les remerciements écrits que l'éloquent député de Pontivy nous envoyait à cette occasion. Nous y vîmes un aveu de paternité et de responsabilité ; il paraît que nous nous trompions.

Nous nous trompions aussi, paraît-il, en pensant que M. de Mun avait attaché son nom et sa responsabilité au projet de loi sur la réglementation du travail, auquel il attachait sa signature, en le déposant sur le bureau de la Chambre, le 7 décembre 1889.

Du reste, avant la lettre que le Souverain Pontife envoyait à M. de Mun à la suite du discours de Saint-Etienne, Léon XIII, le 7 mars 1891, en avait envoyé une autre à Mgr l'évêque de Nancy, pour féliciter celui-ci « d'exposer et d'expliquer les principaux points de doctrine qui se rapportent à cette question (ouvrière) si violemment agitée de nos jours ». Or, le mandement dont il s'y agissait, c'était celui de l'évêque de Nancy du 2 février 1891 ; nous l'avons en ce moment sous les yeux, et il est consacré en majeure partie à réfuter des propositions et des formules de M. de Mun lui-même et nommément, ainsi que de son école.

Il est vrai que c'était avant le seul discours où M. de Mun permet aujourd'hui de « chercher ses idées ».

Comme le député du Finistère, nous ne croyons pas que les forces des catholiques doivent être usées dans des débats entre eux.

Mais il n'ignore pas quels journaux ont inauguré « les polémiques personnelles » et dans quel sens. Les attaques ont amené les ripostes.

Quant aux « discussions d'école », quant aux propositions et aux thèses sociales — vraies ou fausses, salutaires ou dangereuses — nous persistons à croire que l'indifférence à leur égard ressusciterait une des erreurs du libéralisme que M. de Mun flétrit comme nous et qui consiste à réclamer une liberté et une sympathie égales pour toutes les manifestations de la pensée, quelles qu'elles soient.

Seulement, ce libéralisme-là, malgré la confusion que fait M. de Mun, n'a rien à voir avec « l'économie libérale ». Cette dernière n'entraîne nullement l'indifférence ni des individus ni de l'État, en matière de religion et de morale.

C'était précisément encore au nom de cette économie libérale et contre ce socialisme chrétien que « le très regretté Claudio Jannet » disait, au terme de sa vie, dans *le Nouvelliste* lui-même et dans *la Réforme sociale :* « Le socialisme sera la plus grande hérésie du xxe siècle. »

Dans ce passage même, le professeur d'économie politique de la faculté catholique de Paris présentait « l'économie politique *orthodoxe*, c'est-à-dire scientifique et non fantaisiste », comme « le meilleur auxiliaire de la religion dans la lutte contre le socialisme ». M. de Mun en a détourné l'expression.

En tous cas, nous ne regrettons pas de lui avoir donné une occasion de récuser la responsabilité de ses anciens programmes ou de ses anciens discours.

Nous osons dire aussi, en terminant, que Sa Sainteté Léon XIII, si elle a en nous des fils moins illustres que M. de Mun, n'en a nulle part de plus respectueux, de plus humbles et de plus soumis que nous.

Cette réponse de M. Rambaud prend encore plus de valeur, si on la rapproche d'un fait avec lequel elle coïncide.

Mgr Dadolle, recteur des facultés catholiques de Lyon, ayant eu l'honneur d'être reçu en audience particulière, le 30 novembre dernier, par Sa Sainteté Léon XIII, lui offrit le volume *Eléments d'économie politique*, que M. Rambaud, professeur à la faculté catholique de droit de Lyon, venait de faire paraître. Sa Sainteté daigna en accepter l'hommage et promit de faire examiner l'ouvrage qui lui était présenté.

A la suite de cette audience, Mgr le recteur reçut du Vatican, pour la transmettre à M. Rambaud, une lettre en texte latin, dont voici la traduction autorisée.

Très honoré Monsieur,

Le très distingué recteur des facultés catholiques de notre ville, qui lui-même et de sa propre main a offert au Très Saint-Père le livre que vous venez de publier sous le titre d'*Eléments d'économie politique*, vous a déjà rapporté combien Il l'a eu pour agréable. Je me réjouis cependant de pouvoir, en Son auguste nom, vous confirmer cet accueil et vous témoigner l'éloge que vous méritez pour le dessein et l'exécution de votre ouvrage.

La cause que vous avez soutenue, grave en elle-même, le devient de jour en jour davantage, à raison des multiples erreurs qui s'y entremêlent, au point qu'elle réclame de nouveaux talents pour la plaider et la défendre.

A ce but répondent parfaitement votre doctrine et votre habileté à l'exposer, appliqué que vous étiez à l'appuyer sur les principes les meilleurs et à la mettre en complète harmonie avec les enseignements et les déci-

sions de l'Eglise, proclamés par le Souverain Pontife lui-même.

Aussi puisque, en écrivant, vous avez ambitionné, comme la plus belle récompense, d'être utile non seulement à la jeunesse studieuse, mais encore à un nombre plus considérable de lecteurs, le Très Saint-Père se plaît à vous féliciter du succès obtenu et à vous en souhaiter un plus large encore.

Pour ce motif, et en témoignage de sa particulière bienveillance, il vous a accordé, avec une vive affection, la Bénédiction Apostolique pour vous et les vôtres.

Je vous prie, honoré Monsieur, de vouloir bien agréer l'expression de mes respects les plus distingués.

Votre très dévoué,

Vinc. Tarozzi.

Secrétaire de N. S. P. Léon XIII pour les lettres latines.

Rome, du Vatican, le 24 décembre 1894.

La netteté du jugement, les expressions caractéristiques, l'éloge qualifié qui ressortent de cette lettre donnaient à ce document une valeur toute particulière.

L'Univers, si habitué à attribuer une valeur officielle à toute parole en sa faveur venant de Rome, s'épuise en subtilités pour démontrer que l'importance de cette approbation était nulle.

APPENDICE II

Le salaire familial et le cardinal Zigliara.

Sous ce titre, *la Vérité* du 1er janvier 1895 insérait la lettre suivante de Mgr Turinaz :

Monsieur le Directeur,

Voulez-vous donner l'hospitalité de votre journal à quelques observations sur une lettre que le R.P. Eschbach vient de publier dans *le Monde*, et l'interprétation qu'il a donnée des réponses si connues du cardinal Zigliara au sujet du salaire familial?

Je tiens tout d'abord à affirmer que j'ai la plus haute estime et la plus sincère affection pour le supérieur du Séminaire français. Je l'ai connu, il y a plus de trente ans, quand nous suivions, à Rome, les cours du Collège Romain. Il s'agit ici d'une question de doctrine et d'interprétation.

J'ajoute que mon intention n'est pas de traiter en ce moment, dans son ensemble,la question du salaire familial; je me borne uniquement à démontrer quel est le sens et la portée des réponses du cardinal Zigliara, et la valeur de l'interprétation qui leur est donnée par le R.P. Eschbach.

Question adressée au Saint-Siège. — Le maître pèchera-t-il, qui paie le salaire suffisant à la sustentation d'un ouvrier, mais insuffisant à l'entretien de sa famille, soit que celle-ci comprenne, avec sa femme, de nombreux enfants, soit qu'elle ne soit pas nombreuse? S'il pèche, contre quelle vertu pèche-t-il?

Réponse. — Il ne péchera pas contre la justice, mais il pourra parfois pécher, soit contre la charité, soit contre l'équité naturelle.

Explication.— Par cela même qu'on observe l'égalité entre le salaire et le travail, on satisfait pleinement aux exigences de la justice commutative. Or, le travail est l'œuvre personnelle de l'ouvrier, et non de sa famille; ce travail ne se rapporte pas tout d'abord et en soi à la famille, mais subsidiairement et accidentellement, en tant que l'ouvrier partage avec les siens le salaire qu'il a reçu. De même donc que la famille, dans l'espèce, n'ajoute pas au travail, de même, il n'est pas requis par la justice que l'on doive ajouter au salaire mérité par le travail lui-même.

Cependant, il pourra pécher contre la charité, etc., non pas généralement et en soi, mais accidentellement et dans certains cas. C'est pourquoi la réponse porte : « parfois ».

L'éminent théologien démontre ensuite que le patron peut pécher contre la charité, et d'une façon particulière, parce que les ouvriers qui font pour l'utilité du maître un travail prolongé lui sont plus prochains que les autres pauvres qui ne font rien pour lui.

Le patron pourra pécher aussi contre l'honnêteté (ou équité) dont le propre est de rétribuer spontanément et non par obligation de justice, et la raison en est dans le bénéfice et l'avantage qu'il tire du travail de l'ouvrier, et pour lequel il est tenu de le récompenser d'une certaine manière, par surérogation, mais il est clair que l'ouvrier, n'a aucun droit à cette surérogation. Le R. P. Eschbach s'exprime ainsi :

« La susdite consultation (la réponse donnée par le cardinal Zigliara) n'est pas une décision doctri-

nale du Saint-Office, mais ce serait en méconnaître la nature que de ne lui accorder que l'autorité de l'éminent théologien qui l'a rédigée. »

Dans sa lettre adressée au directeur de *la Science catholique*, et publiée dans le n° de *l'Univers* du 21 avril 1892, le R. Père disait bien plus que cela :

Je vous envoie, monsieur le Directeur, le texte officiel d'un autre grave document *émané du Saint-Siège* dans le courant de l'année dernière.

Et dans le *post-scriptum* de cette lettre, parlant des mêmes documents :

Les réponses existent et les voici : *Elles sont du Saint-Siège*, c'est-à-dire, *qu'elles ont été approuvées par le Souverain Pontife;* mais, de fait, elles ne sortent pas des bureaux du Saint-Office. Ce qui est d'ailleurs certain, c'est que ce document *a été préparé par ordre du Saint-Père et envoyé par son ordre* au vénérable consultant, Mgr l'archevêque de Malines.

Mais j'arrive à la question de l'interprétation de ce même document. J'ajoute que, pendant ces derniers temps, on a invoqué plusieurs fois l'interprétation dont je vais examiner la valeur.

Le P. Eschbach dit :

La consultation romaine envoyée, en 1891, à l'archevêque de Malines, n'exclut pas du juste salaire l'élément familial; *il l'inclut au contraire et le suppose*. Pour s'en convaincre, il suffit de laisser leur valeur théologique aux termes *substantatio* et *alimenta*.

Et il renvoie à sa lettre, adressée à *l'Univers* le 19 août 1892.

Plus loin, il répond à ceux qui lui reprochent d'a-

voir donné à ce document une interprétation « contraire au sens obvie ».

Mais est-ce le seul reproche qu'on peut faire à cette interprétation? Je ne le pense pas.

Dans sa lettre à laquelle il renvoie, le P. Eschbach dit :

> Quelle est, bien au juste, la signification naturelle, objective et théologique de la question formulée par l'éminent archevêque de Malines? On y suppose, comme point de départ, le paiement d'un salaire, « suffisant à la sustentation de l'ouvrier ». Or, substanter, c'est « entretenir la vie par le moyen des aliments », et le terme « aliment », dans nos langues modernes, équivaut strictement à celui de « nourriture ». Tel, par contre — et c'est ici la pierre d'achoppement contre laquelle sont venus échouer la plupart de nos publicistes qui ont essayé d'interpréter la Grande Encyclique *Rerum Novarum*, — tel n'est pas, dans le langage traditionnel de l'école et du tribunal de Rote romaine, le sens étroit du terme latin correspondant : *alimentum*.

Et, après avoir cité différentes autorités, il ajoute :

> De cette donnée générale, ils tirent la première conclusion que, *sub nomine alimentorum veniunt omnia cibaria, vestimenta, habitatio, medicinæ*. Ils en font découler une seconde plus importante et qui intéresse plus particulièrement la présente discussion que, pour préciser dans le concret l'extension du terme *alimenta*, il faut avoir égard à la situation et à la qualité de celui qui y a droit : *attenta qualitate alimentati*.
>
> Non seulement, dès lors, quand il s'agit d'un homme qui est en droit chef de famille, ce terme s'étend à tout ce que l'entretien de sa famille peut exiger, mais encore s'il est d'une condition plus relevée, à tout ce qu'il faut pour entretenir la domesticité...

En conséquence, de cette doctrine, l'Eminentissime théologien, auteur des réponses devait dire que, non, le maître qui paie un salaire suffisant à la sustentation de l'ouvrier ne pèche pas contre la stricte justice. Si, dans le cas particulier, ce salaire ainsi suffisant ne l'est cependant pas pour l'entretien de sa famille, cela devra s'attribuer à des causes accidentelles qui peuvent être multiples, et dont le patron ne sera pas responsable. Il pourra parfois y avoir faute de sa part, s'il se refuse à toute augmentation, mais seulement contre la charité ou l'équité naturelle. On voit d'ici comment cette solution ne contredit point, quant au fond, la thèse appelée du « salaire familial » appellation, d'ailleurs, que, pour ma part, je trouve malheureuse, comme n'étant propre qu'à engendrer de la confusion dans les idées...

Si j'ai bien compris, il faut interpréter ou traduire ainsi la question posée par S. E. le cardinal de Malines : « Le maître pèchera-t-il qui paie le salaire suffisant à la sustentation d'un ouvrier (c'est-à-dire, d'après le P. Eschbach, suffisant à l'entretien de l'ouvrier, et aussi, *à tout ce que l'entretien de sa famille peut exiger, même en tenant compte de sa situation et de sa qualité*, et par conséquent suffisant dans le sens le plus large, mais (le même salaire) insuffisant à l'entretien de la famille de cet ouvrier, qu'elle comprenne avec sa femme, de nombreux enfants, ou qu'elle ne soit pas nombreuse ? »

Il est évident que la question ainsi transformée supprime toute opposition et toute distinction entre ceux auxquels, dans l'une ou dans l'autre partie ou hypothèse, doit subvenir le salaire. — Or :

1° En supprimant toute distinction entre la première et la seconde partie de cette question, on lui enlève toute partie et tout sens. Bien plus, la ques-

tion ainsi posée contient la plus flagrante et la plus évidente des contradictions. Elle va même jusqu'à intervertir la relation entre les deux parties ou hypothèses de la question. Elle demande, en effet, si le patron pèche contre la justice en donnant à l'ouvrier un salaire qui, d'une part, *suffit largement à son entretien et à l'entretien de toute sa famille, même des domestiques, s'il pouvait en avoir*, mais salaire qui, d'autre part, se trouve en même temps être *insuffisant à l'entretien de cette même famille*. Et c'est une pareille question que le vénérable archevêque de Malines aurait proposée au Saint-Siège au sujet du sens à donner à une Encyclique du Pape ! C'est impossible. Et c'est cette question, entre autres, que le cardinal Zigliara, l'éminent philosophe, et l'éminent théologien, aurait examinée, et à laquelle il aurait fait une réponse ! C'est impossible. Et c'est par ordre du Pape que cette question aurait été examinée, résolue et transmise au cardinal archevêque de Malines ! C'est impossible encore.

2° Cette interprétation est en opposition formelle avec la réponse de l'éminent cardinal. Il affirme que le patron dont il s'agit dans la question proposée ne pèche pas contre la justice, mais qu'il pourra pécher parfois contre la charité ou l'honnêteté naturelle. En vérité, quel sens à cette réponse si, d'après la première partie de cette question, le salaire est (comme on veut le prétendre) suffisant et largement suffisant pour l'entretien de l'ouvrier et de toute sa famille ? Il est évident que celui qui donne ce salaire ne peut pas pécher contre la justice. Et comment pécherait-il même contre la charité ou l'honnêteté naturelle ?

Cette interprétation est aussi en opposition formelle avec la raison sur laquelle l'éminent théologien appuie son affirmation.

Voici la partie première et essentielle de l'exposé de cette raison :

Par cela seul que, selon ce qui a été déclaré dans la réponse à la première question, l'égalité entre le salaire et le travail a été observée, il est satisfait pleinement aux exigences de la justice commutative.

Que peut-il y avoir de plus clair contre la doctrine du salaire familial?

Le cardinal continue à donner en ces termes la démonstration de cette raison elle-même :

Le travail est, en effet, dit-il, le travail personnel de l'ouvrier, et non de sa famille. Ce travail ne se rapporte pas *premièrement* et par soi à la famille, mais secondairement et par accident, en tant que l'ouvrier partage avec les siens le salaire qu'il a reçu. De même donc que la famille, dans le cas proposé n'ajoute pas au travail, de même elle n'exige pas selon la justice que le salaire dû au travail lui-même soit augmenté. *Sicut ergo familia opus, in casu, non auget, ita ex justitia non requirit ut merces debita operi ipsi augeatur...*

Quoi de plus formel, de plus clair, contre la doctrine du salaire familial et contre l'interprétation prétendant qu'il s'agit ici du salaire largement suffisant pour l'ouvrier et sa famille? Dans cette interprétation, toute la démonstration du cardinal n'a pas de sens. Il en est ainsi du reste de la réponse. Mais je n'insiste pas.

J'ajoute que le cardinal dit plus loin :

C'est pourquoi le maître qui est en situation de faire

la charité doit l'exercer de préférence en faveur de ses ouvriers, en leur donnant largement par *charité ce qu'il n'est pas tenu de faire du tout en justice* afin que le salaire soit moins insuffisant pour la sustentation de la famille de l'ouvrier...

Donc, d'après le cardinal, le patron n'est pas tenu du tout en justice (*justitia minime exigit*) à rendre le salaire *moins insuffisant à la sustentation de la famille de l'ouvrier;* et il faut remarquer en plus que le cardinal se sert, lui aussi, de cette expression : *sustentation*, qui, d'après le R. P. Eschbach, a été si malheureuse et a fait de la question du vénérable archevêque de Malines une question « très imparfaitement énoncée » et ne rendant point le sens objectif.

3° Ce qui confirme le sens d'ailleurs manifeste de la réponse du cardinal Zigliara, c'est que le texte de cette réponse, imprimé à Malines, avait un N. B. qui a manqué au texte publié en France. (Pourquoi cette suppression?) Voici ce N. B. :

Doctissimus Card. de Lugo, in disputatione citatâ nihil habet quod hucûsque explanatis contradicat, *imo aperte eis favet*.

Citata fuerat in supplica, in qua præcedentia dubia proponebantur, cardinalis de Lugo. Dis. 29, tom. 2, tract. de Justicia, ubi hic auctor inter alia docet, sec. 3, n° 62; non semper injustam esse mercedem quæ non sufficit ad victum et vestitum famuli, et multo minus, qua non possit famulus se suamque uxorem et liberos alere, quia contingit obsequium non *esse* tantâ mercede dignum, etc.

La solution de De Lugo est très claire. Dira-t-on que lui aussi répondait à une question « très impar-

faitement énoncée » et qu'il faut interpréter? Ce qui confirme le sens de ce texte de De Lugo, et, par là même, de celui du cardinal Zagliara, c'est la solution donnée à la question ici débattue par un ouvrage récent publié sous les noms de deux théologiens de la plus haute valeur, de deux professeur du Collège Romain, qui prétendent sans doute résumer la doctrine des théologiens les plus autorisés, et entre autres, celle de De Lugo, dans le texte cité ci-dessus. — Dans la théologie de Ballerini Palmieri, vol. 3, page 152, tract. de *Justitia*, n° 513, nous lisons :

Essent quidem conductores laudandi si consultum stipendium quod præstant tantum esset ut operarii et famuli in iis contingentibus (il s'agit de la maladie ou d'autres obstacles au travail pendant un temps notable) quæ frequenter occurrere possunt, sibi valerent ejus ope consulere quemadmodum æquum est ut stipendium quod sex diebus datur conferat ad victum die etiam festivo comparandum. Verum id nequit tanquam regula stabiliri, ut advertis C. de Lugo. n° 62 et Molina dip. 506, n° 3, nec semper injustam esse mercedem quæ non sufficit ad victum, vestitum decentem famuli et multo minus qua non possit famulus se suosque alere, non contingit vel obsequium famuli *non esse tanta mercede dignum* vel eisdem superesse tempus quo liceat ipsis alia ratione supplere quæ desunt et plures sunt qui eo parvo pretio contenti sunt. *Generalis sane regula est eam esse justam mercedem quæ juxta communem æstimationem* (Cf. dicta de pretio ubi de venditione) *seu consuetudinem est adæquata operi et dummodo infimum pretii gradum non attingat, non posse regulariter damnari* (Civ. Molina, *loc. cit.*). *Cætera Caritas*, liberalitas vel specialis conventio supplet.

Je me borne a reproduire ce texte sans insister.

4° Mais, dira-t-on, le révérend Père a ajouté :

> Si, dans le cas particulier (la question proposée), ce salaire ainsi insuffisant, c'est-à-dire largement suffisant pour l'entretien de toute la famille) ne l'est cependant pas (suffisant) cela devra s'attribuer à des causes accidentelles qui peuvent être multiples et dont le patron ne sera pas responsable. Il pourra parfois y avoir faute de sa part, s'il se refuse à toute augmentation, mais seulement contre la charité ou l'équité naturelle.

Je réponds :

a) Cette prétendue explication suppose nécessairement comme base l'interprétation qui, je l'ai démontré, est absolument inacceptable. Elle croule donc par là-même.

b) Le P. Eschbach introduit les causes accidentelles dont il parle dans la seconde partie de la question proposée, où le salaire est considéré comme insuffisant. Mais cette seconde partie est, dans le texte, aussi générale, absolue que la première. De quel droit y introduit-on des exceptions ou causes accidentelles? Il est vrai, le cardinal parle lui-même de causes accidentelles, mais non pas au sujet de l'insuffisance du salaire ou de sa quantité largement suffisante, mais au sujet de la charité ou de l'honnêteté, et il explique que, parfois, le patron peut pécher contre la charité et l'honnêteté sans pécher contre la justice. Or, ceci est absolument différent de ce que dit le P. Eschbach. Donc, à tous ces points de vue, sous tous ces rapports, cette dernière explication est elle-même en dehors du texte et du sens de la réponse du cardinal Zigliara.

5° Le Révérend Père termine par cette conclusion :

On voit d'ici comment cette solution ne contredit pas, quant au fond, la thèse appelée « du salaire familial », appellation d'ailleurs que, pour ma part, je trouve malheureuse comme n'étant propre qu'à engendrer la confusion dans les idées.

Je prétends, au contraire, et je crois l'avoir démontré que cette solution donnée par le C. Zigliara contredit absolument, manifestement la thèse du salaire familial. Quant à la confusion des idées, si elle existe, elle n'a pas sa cause dans cette appellation ou cette formule que tout le monde comprend parfaitement, mais elle est certainement ailleurs.

La famille, ajoute le Révérend Père, n'entre pas, à titre différent, dans le concept du juste salaire, que la nourriture, le vêtement et le logement de l'ouvrier.

C'est précisément ce qu'il faudrait prouver. En attendant, c'est ce qui est absolument opposé à la réponse du cardinal, à la solution qu'il donne, et à la raison sur laquelle il l'appuie.

Enfin le R. Père achève sa lettre par ces paroles :

Or, cette dénomination semble le supposer; en tout cas, elle prête à cette interprétation erronée que l'éminent et regretté cardinal Zigliara repoussait avec énergie.

Selon moi, l'interprétation erronée est celle que je viens de combattre, celle que l'éminent cardinal repoussait avec énergie.

Je le répète en terminant, je n'ai pas traité en elle-même la question du salaire familial. Quelle que puisse être la solution donnée plus tard par le Saint-Siège à cette grave question, il fallait tout d'abord maintenir le sens et la portée de la solution donnée par le cardinal Zigliara, et à laquelle tout un ensemble de faits attribue une si haute autorité.

Recevez, monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

CHARLES-FRANÇOIS,
Evêque de Nancy.

Il nous sera permis de constater que la savante argumentation de Mgr Turinaz confirme entièrement ce qu'a toujours dit *la Vérité* sur cette grave question du salaire familial.

Dès qu'a paru l'Encyclique *Rerum Novarum*, c'est l'interprétation qui nous a paru résulter de l'étude impartiale des passages où il en est parlé, et la consultation désormais célèbre du cardinal Zigliara, donnée par ordre du Saint-Père, s'est exprimée là dessus avec une autorité d'autant plus grande qu'au témoignage du R. P. Eschbach lui-même le Saint-Père a déclaré que sa pensée était très exactement rendue par la consultation du cardinal Zigliara.

La lettre de Mgr Turinaz établit pertinemment que nous ne nous étions pas mépris.

AUGUSTE ROUSSEL.

APPENDICE III

Exposé de principes lu par le chanoine Fichaux au nom de la Commission des Œuvres Sociales du Congrès de Lille, en 1894.

Messeigneurs, Messieurs,

Au moment de reprendre au sein de cette commission, la présidence, dont m'honore, depuis nombre d'années, la confiance du bureau de votre congrès, je ne puis oublier, et vous ne pouvez oublier, que mon nom a été mêlé à des polémiques récentes, dont je n'ai pris ni l'initiative ni la responsabilité.

On a été sévère pour nos patrons chrétiens, qui se croyaient mieux défendus par leurs œuvres, plus sévère pour leurs guides. On a été jusqu'à opposer notre pensée à celle du Souverain Pontife! Que cette opposition soit pour un seul instant entrée dans notre intention, personne ne l'a cru. Notre passé tout entier protesterait contre ce soupçon; et je dédaignerais pour mon compte de m'en disculper.

Mais notre pensée, en ces matières délicates, ne s'est-elle pas égarée à notre insu? Il m'a semblé, Messieurs, que la meilleure manière de s'en expliquer serait de vous exposer, dans une déclaration franche et loyale, notre manière de comprendre les questions controversées, en particulier la question du salaire et celle des syndicats.

Vous ne chercherez dans cet exposé aucune allusion

aux personnes; je n'y veux mettre que des opinions réfléchies. Je n'entends nullement les imposer; je ne veux même pas les soustraire à une discussion courtoise de votre part. Mon très vif désir serait de dissiper des malentendus et de rapprocher des hommes, tous si bien faits pour se comprendre, s'estimer et s'aimer.

1° Le salaire est une somme fixe que, par contrat, et dès lors en stricte justice, le patron donne à son ouvrier comme rémunération de son travail.

2° Le travail des ouvriers pourrait être rémunéré de toute autre façon. Au lieu de fixer une somme en dehors de tout *aléa*, la convention pourrait associer l'ouvrier aux pertes et aux bénéfices de l'entreprise : elle pourrait même écarter le risque de pertes et attribuer à l'ouvrier une part des bénéfices. Si, pour éviter tout risque à l'ouvrier, et lui garantir des moyens d'existence assurés, la convention stipule, comme mode de rémunération, le salaire, le patron, quand il l'a payé, a rempli son engagement, et, en justice, il est quitte envers son ouvrier.

3° Le salaire a cessé d'être juste, si, directement ou indirectement, le maître fraude sur le prix convenu. Il y aurait alors vol et obligation de restituer. C'est le crime que dénonce la Sainte-Écriture : *ecce merces operariorum quæ fraudata est a vobis clamat; et clamor eorum in aures Domini Sabaoth introivit.* (Jac., v, 4.)

4° Le salaire, même payé exactement d'après la convention, n'est pas toujours juste, parce que la convention, pour être juste, doit s'inspirer d'une règle d'appréciation, qu'on pourrait appeler le *Cours normal du salaire.*

C'est dans ce sens que l'Encyclique dit : « Que le patron et l'ouvrier fassent tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire ; au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. »

5° Le salaire qui doit faire vivre l'ouvrier ne doit le faire vivre qu'en raison de son travail et de l'utilité qui en revient au patron. Il doit donc croître ou s'abaisser, selon la mesure du travail fourni et en proportion de son utilité.

L'ouvrier, même sobre et honnête, n'a droit *en justice* à son plein salaire que s'il fournit une mesure normale de travail et de travail utile. L'homme de peine, l'apprenti, l'aide ouvrier ne peuvent prétendre au salaire de l'ouvrier proprement dit.

6° Le cours normal du salaire, dans les conditions du travail régulier, ne peut être inférieur aux besoins vrais de l'ouvrier. C'est le raisonnement de l'Encyclique : « Ayant le devoir de vivre, et ne pouvant vivre que de son travail, l'ouvrier doit y trouver ses moyens d'existence. »

Il y a là, comme le dit la consultation du cardinal Zigliara, une *équivalence* de *droit naturel*, qui engendre une obligation de justice commutative.

7° Le *droit strict* de l'ouvrier comprend-il seulement ses nécessités propres ou les nécessités de sa famille en même temps ? Le salaire, en droit naturel, au nom de la *justice commutative*, doit-il être familial ?

Les uns le prétendent, parce que disent-ils, l'ouvrier n'est pas fait pour vivre seul, et la nécessité pour lui de vivre de son travail se complique de la nécessité de faire vivre les siens avec un salaire proportionné.

D'ailleurs, ajoutent-ils, la famille est comme un prolongement de la personne de l'ouvrier.

D'autres, et jusqu'à décision contraire nous en sommes, estiment que le raisonnement qui précède prouverait trop ; car il conclurait au *droit naturel* de faire vivre la famille avec le salaire, *quel que soit le nombre des enfants ;* et ce ne serait de la part de ceux qui réclament le salaire familial, une inconséquence de ne le réclamer que jusqu'à concurrence de quatre enfants. Du moment où l'on se base *sur la nature des choses*, pour-

quoi quatre enfants, plutôt que six, plutôt que dix? Un droit naturel n'admet pas cette démarcation tout arbitraire.

Ils ajoutent que, le salaire restant par essence la rémunération du travail, il ne semble pas que l'équivalence naturelle réclame pour un travail tout personnel un salaire familial. C'est le raisonnement du cardinal Zigliara, qui conclut contre le *salaire familial en stricte justice commutative*.

Il convient d'observer que le Pape a connu et n'a pas désavoué cette consultation du cardinal Zigliara, qui devait servir de direction au Congrès de Malines de 1891. C'est tout au moins la preuve qu'en écrivant l'Encyclique, il n'avait pas formellement en vue le salaire familial comme de droit naturel, et que, dès lors, on peut y contredire sans aller contre l'Encyclique.

8° Quoi qu'il en soit sur ce point controversé, tout le monde s'accordera à trouver immoral et antisocial un taux de salaire qui affecterait de ne pourvoir qu'aux nécessités de l'ouvrier isolé, sans tenir compte des nécessités de la famille. Ce taux serait d'ailleurs impraticable, puisque l'ouvrier, qui ne renoncera pas à avoir une famille, n'aurait d'autre ressource, s'il ne pouvait la nourrir, que d'émigrer, comme cela arrive tous les jours dans les campagnes.

9° Le taux du salaire, tout en tenant compte des nécessités de l'ouvrier, ne peut se désintéresser du bénéfice du patron. Le salaire n'aurait plus de raison d'être, pas plus que le travail, si ce travail ne rapportait au patron aucun profit. Nulle loi n'oblige le patron à se ruiner, en faisant travailler; et au surplus la ruine du patron serait bientôt forcément la ruine de l'ouvrier.

10° Le cours du salaire, au point de vue des exigences légitimes du patron, doit se déterminer d'après le rapport moyen du grand nombre des établissements, et non d'après le bénéfice exceptionnel de quelques maisons privilégiées, à la condition que ces maisons privi-

légiées n'abusent pas de leur situation pour abaisser les prix de vente, et ramener les marchandises à un cours inconciliable avec le profit raisonnable de leurs concurrents et le salaire normal de leurs ouvriers.

11° D'après tout ce qui précède, le taux pratique du salaire résulte d'une double estimation, qui peut varier selon les lieux, les temps, les industries : l'estimation sage des besoins de l'ouvrier et l'évaluation raisonnable du profit des patrons en général, de telle sorte que, sans aller jusqu'à la perte, le bénéfice fléchisse, s'il est besoin, pour arriver à donner à l'ouvrier au moins son strict nécessaire.

12° A qui appartient-il de faire cette estimation et de déterminer par suite la *normale* du *juste salaire ?* La théologie avait toujours enseigné que le cours du travail s'établissait comme tous les cours : cours de vente, d'achat, de location. Il y avait une estimation, qui n'était l'œuvre de personne en particulier, une sorte de résultante, accréditée, qu'on nommait l'*estimation commune* ou le *taux usuel*. On peut, dans des cas particuliers, contester l'exactitude du cours adopté; on peut s'efforcer par des moyens honnêtes de le relever; mais en principe, en dehors de cette règle pratique, comment se former la conscience?

Comment former la conscience des autres?

13° L'Etat ne pourrait-il fixer un minimum de salaire? L'Encyclique craint « qu'en cette matière comme en beaucoup d'autres les pouvoirs publics n'interviennent pas opportunément, vu surtout la variété des circonstances, des temps et des lieux ». Ce ne serait donc qu'un expédient en désespoir de cause en face d'un égoïsme patronal obstiné et généralisé, dans un pays où les mœurs chrétiennes auraient totalement disparu.

Cette intervention, qui, selon la situation respective des partis, favoriserait ou le patron, ou l'ouvrier, n'aurait aucune garantie de justice et d'équité. Elle deviendrait facilement, entre les mains d'un gouvernement enclin

au socialisme, un rapide acheminement vers le socialisme d'Etat.

En pratique, l'Etat ne pourrait relever le cours du salaire sans relever du même coup les traitements de ses fonctionnaires. En supposant seulement 200 francs d'augmentation par tête de fonctionnaire de tout ordre, moins de 4 francs par semaine, un peu plus de 0,50 par jour, ce serait, en France, pour 800.000 fonctionnaires, une augmentation de cent soixante millions par an !

14° Que penser, pour relever le cours du salaire, de la coalition ouvrière, des syndicats ouvriers ?

Il ne s'agit pas ni des associations chrétiennes d'honnêtes ouvriers, désireux de se soutenir les uns les autres pour sauvegarder leur foi, leurs mœurs, leurs intérêts communs, pour revendiquer plus efficacement leurs droits manifestement violés. Tout le monde admet ces associations, tout le monde les loue, les encourage comme le Souverain Pontife et les évêques. Tout le monde fait des vœux pour que des lois plus libérales permettent de les multiplier.

Il s'agit du syndicat *systématiquement séparé du patron*, sous prétexte d'intérêts opposés. Ce syndicat ouvrier qui entend traiter de rival à rival avec les patrons ou les groupes patronaux, pour leur imposer, de gré ou de force, le salaire qu'il juge rémunérateur, peut être une douloureuse nécessité, mais il n'implique pas, lui non plus, de justice et d'équité. Il n'est pas une solution pas plus que l'état de guerre n'est l'état normal d'une société. On a beaucoup vanté dans ce sens les *Trades Unions* d'Angleterre ; les voilà devenus socialistes. C'est l'aboutissement nécessaire des syndicats séparés non chrétiens.

C'est, dans l'air socialiste qui nous enveloppe aujourd'hui, le grave péril des syndicats séparés même chrétiens, surtout s'ils ne reculent pas devant l'alliance effective avec les syndicats socialistes, à plus forte raison, devant la fédération obligatoire sur le terrain professionnel.

Il nous semble que, dans son discours aux pèlerins de 1891, Léon XIII faisait une toute autre recommandation : « Evitez, disait-il, très chers fils, le commerce des hommes pervers, de ceux surtout qui, sous le nom fallacieux de socialistes, ne visent à rien moins qu'à bouleverser l'ordre social, au grand détriment de la classe ouvrière.

Unissez-vous au contraire à ceux qui partagent vos bons sentiments. Formez avec eux et *avec vos maîtres chrétiens*, sous le haut patronage des pasteurs de vos diocèses, et aidés des conseils de vos prêtres si dévoués à votre cause, des associations.

On nous reproche notre hostilité aux syndicats ouvriers. Nous n'avons d'abord aucune hostilité envers les ouvriers ; nous prétendons depuis dix ans les avoir toujours aimés et servis, non pas en paroles, mais en œuvres. Pas une fois les patrons chrétiens du Nord ne se sont réunis en vue de leurs propres intérêts. C'est un axiome chez eux, que, du moment où le patron a franchi le seuil de la maison de retraite, il n'est plus à lui, il est à ses ouvriers.

Nous n'avons pas davantage de l'hostilité envers les syndicats, même envers les syndicats professionnels, qui seraient purement ouvriers.

Nous n'avons aucune répugnance à les aider, à les soutenir, à la condition qu'on ne s'en serve pas pour battre en brèche l'autorité patronale dans ce qu'elle a de plus rationnel et de plus légitime, qu'on n'y développe pas le goût des récriminations tracassières, de la défiance jalouse; pour tout dire, en un mot, puisque le mot n'a pas perdu sa vieille signification, à la condition qu'on n'y favorise pas trop l'esprit *démocratique*. Et ce qui nous commande cette réserve c'est moins la menace qui en résulte pour le patron que les déceptions lamentables, que regretterait trop tard l'ouvrier désabusé.

15° Notre solution à nous, c'est le syndicat mixte, et si on nous objecte qu'il n'est pas en faveur, nous répon-

drons qu'on ne dispense pas le malade du remède seul efficace parce qu'il répugne à le prendre, si nous ne pouvons avoir encore le syndicat mixte, gardons-nous de le discréditer. Tâchons surtout de faire passer dans les groupes ouvriers son esprit propre, qui est l'esprit de confiance mutuelle.

Les classes étaient autrement séparées, quand le christianisme entreprit de renouveler le monde. Que fit l'Eglise? Elle s'obstina à les rapprocher et à les réconcilier pour cela, « à établir entre elles, dit Léon XIII, un lien religieux et indissoluble. Ce fut le rôle de la Charité ». Comprenez bien le mot, Messieurs ; il ne s'agit pas de la charité dans le sens vulgaire de l'aumône, il s'agit de cet amour profond, dévoué jusqu'au sacrifice, que seul le sentiment religieux peut engendrer. Mettez cet amour au cœur du patron ; mettez-le au cœur de l'ouvrier, et vous aurez, du même coup, comme le dit encore Léon XIII, « le lien social avec une force et une douceur incomparables ». Entre ce patron et cet ouvrier, au sein de la corporation, l'entente sera facile, pour concilier à l'amiable les besoins de l'ouvrier et le bénéfice du patron Le patron voudra, autant que possible, élever le salaire; et l'ouvrier comprendra qu'il lui importe de marquer une limite, pour assurer la prospérité de l'entreprise qui nourrit l'un et l'autre. Quoi d'extraordinaire dès lors que, dans l'Encyclique, le Pape se défiant de l'Etat, trouve « préférable que, pour le taux du salaire, la solution soit réservée à la corporation ».

Et quand la justice, munie de son salaire, devra avouer son impuissance en face de besoins exceptionnels la charité se souviendra, comme le lui recommande encore le Saint-Père, qu'elle doit aller au-delà de la justice et le patron, qui aime, saura bien trouver encore des ressources pour son ouvrier.

La charité, dit toujours Léon XIII dans son discours de 1889, sut trouver un remède à tous les maux, une consolation à toutes les douleurs ; par des innombrables

œuvres et institutions, elle suscita une noble émulation de zèle, de générosité et d'abnégation.

« Telle fut l'unique solution », conclut le Pape, qui, dans l'inévitable inégalité des conditions humaines, pourrait procurer à chacun une situation supportable. Telle sera, aussi, Messieurs, la conclusion de cette déclaration.

Ou plutôt j'ajouterai un mot : si patrons et ouvriers doivent se rencontrer dans la charité, pourquoi nous, prêtres, catholiques méritants, ne nous donnerions-nous pas rendez-vous dans le respect mutuel et dans la plus cordiale charité ? Que ce soit, Messieurs, la solution de ces querelles affligeantes et de ces discussions stériles. Soyons *un* dans l'amour de Dieu et de nos chers ouvriers.

APPENDICE IV

L'Américanisme et les Evêques des Etats-Unis.

La Semaine religieuse de Paris (21 avril) avait publié, dans la partie non officielle, la note suivante :

Angleterre. — De notre correspondant d'Angleterre : « Depuis quelque temps, il n'était plus question de l'Américanisme. L'affaire paraissait endormie; mais elle vient de reprendre de l'actualité par un article de Mgr Péchenard, dans *le Nord American Review*... Il est oiseux d'éterniser les discussions, en disputant sur les opinions; il importe seulement, pour une connaissance exacte des faits, de rectifier par une petite statistique les renseignements répandus en Italie et en Europe par *la Civilta Cattolica* à propos de l'accueil fait en Amérique à la lettre que le Souverain Pontife adressait naguère au cardinal archevêque de Baltimore. Cette grande revue, qui est dirigée par les Pères jésuites à Rome, a publié divers articles sur la lettre du Pape au cardinal Gibbons. Elle a reproduit en particulier les lettres de deux prélats américains, les archevêques de New-York et de Milvaukee, qui admettent que les erreurs condamnées par le Souverain Pontife étaient répandues en Amérique. *Il est peut-être utile de savoir que, sur quatorze archevêques existant aux Etats-Unis, ces deux prélats sont les seuls qui ont répondu de la*

sorte. Trois archevêques n'ont pas jugé à propos de faire aucune réponse : ce sont les archevêques de Chicago, de Dubuque et de Santa-Fé. Quatre ont simplement déclaré avoir reçu la lettre pontificale et en accepter les enseignements; ces prélats siègent à Cincinnati, à la Nouvelle-Orléans, à Portland, et à Philadelphie. Ce dernier croit que la doctrine condamnée n'est guère connue en Amérique; il dit : *vix invenire potest*. Enfin, les cinq archevêques de San-Francisco, de Saint-Paul, de Saint-Louis, de Boston et de Baltimore ont déclaré qu'ils n'avaient aucune difficulté à accepter les enseignements du Saint-Père, mais que les doctrines condamnées dans la lettre au cardinal Gibbons n'existaient pas, à leur connaissance, en Amérique. Si *la Civilta cattolica* des Révérends Pères jésuites est réellement en situation d'affirmer quelque chose sur le sentiment de l'épiscopat américain, il faut qu'elle publie les lettres, non pas seulement de deux prélats, mais de tous les archevêques des Etats-Unis, et principalement la *réponse du cardinal Gibbons, à qui le Pape Léon XIII a écrit sa lettre*.

M. l'abbé Maignen répondit dans *la Vérité* du 26 avril 1900 :

Nous nous bornerons à opposer à cette note, d'allures tendancieuses, les observations suivantes :

1° *Le Catholic Times* de Liverpool est un des organes les plus avancés du parti américaniste. Dès le début de la polémique sur le P. Hecker, il a publié des articles en faveur des doctrines condamnées depuis par le Saint-Siège;

2° Les archevêques de New-York et de Milvaukee ne sont pas seuls à admettre « que les erreurs condamnées par le Souverain Pontife étaient répandues en Amérique ».

Mgr Corrigan, archevêque de New-York, écrivait, non seulement en son nom, mais au nom de tous les évêques de sa province.

La lettre de Mgr Katzer, archevêque de Milvaukee, est signée par les évêques de la Crosse, de Green Bay et par l'administration apostolique du diocèse de Soult-Sainte-Marie et Marquette.

Cette lettre contient le passage suivant, qui proteste par avance contre l'article du correspondant anglais de *la Semaine religieuse de Paris :*

« En remerciant Votre Sainteté, du fond de nos cœurs, pour la paternelle indulgence avec laquelle, en condamnant les erreurs, Elle rappelle à la vraie doctrine ceux ceux qui s'en étaient écartés, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre douleur et notre juste indignation, en voyant un bon nombre de nos concitoyens, et surtout la plupart des journalistes catholiques, affirmer qu'ils réprouvent et rejettent les susdites erreurs, et proclamer cependant à toute occasion, à la manière des jansénistes, que presque personne, parmi les Américains, n'a soutenu ces fausses opinions et que le Saint-Siège, trompé par de faux rapports, a frappé dans le vide et poursuivi, en quelque sorte, un fantôme.

« Aucun catholique digne de ce nom ne peut manquer d'apercevoir combien un tel procédé est injurieux au Saint-Siège infaillible, et opposé à la vraie foi, alors qu'il est certain que ces opinions erronées ont été plus ou moins formellement proclamées parmi nous par la parole et par la presse; alors surtout qu'aucun catholique ne peut contester au magistère de l'Église le droit de se prononcer, non seulement sur les vérités révélées, mais encore sur les faits dogmatiques, et de juger infailliblement du sens objectif des doctrines et de l'existence des erreurs. »

Il est permis de s'étonner que *la Semaine religieuse de Paris*, qui s'était tenue jusqu'à présent en dehors des polémiques auxquelles l'Américanisme a donné occasion, remette aujourd'hui en question ce qui a été si solennellement résolu et ne s'en tienne pas à la doctrine si vigoureusement rappelée par les évêques de la province ecclésiastique de Milvaukee.

3° Il est inexact que, sur les quatorze archevêques des Etats-Unis, N. N. S. S. de New-York et de Milvaukee soient « les seuls qui aient répondu de la sorte ». Parmi les quatre achevêques que *la Semaine religieuse de Paris* énumère comme ayant « simplement déclaré avoir reçu la lettre pontificale et en accepter les enseignements », nous relevons les noms de Mgr l'archevêque de la Nouvelle-Orléans, et de Mgr l'archevêque de Cincinnati. Or, Mgr Chapelle, archevêque de la Nouvelle-Orléans, remercie le Saint-Père d'avoir « si opportunément signalé et réprimé les erreurs désignées sous le nom d'Américanisme », d'avoir « clairement et sagement marqué les erreurs présentes et nous avoir prémuni en même temps contre les erreurs futures ». Quant à Mgr Elder, archevêque de Cincinnati, il s'exprime ainsi dans sa réponse au Saint-Père : « Les erreurs que vous avez condamnées étaient propres à causer aux âmes un grand dommage, mais nous avons confiance que votre lettre mettra fin à toute discussion future. » C'était clair, et l'on conçoit difficilement comment le correspondant anglais de *la Semaine religieuse* peut dire que les archevêques de Cincinnati et de la Nouvelle-Orléans ont simplement accusé réception de la lettre pontificale. Mais il y a plus, Mgr Horstmann, évêque de Cleveland, l'un des six signataires de la lettre de la province de Cincinnati, a écrit, le 24 mai 1899, une lettre où nous lisons :

« Les erreurs condamnées par Sa Sainteté Léon XIII se trouvent certainement dans *la Vie du P. Hecker*, écrite par le P. Elliot. Affirmer que le Pape ait condamné ces erreurs sans une pleine connaissance et sans l'examen du texte original anglais est une chose complètement absurde.

« Dire ensuite que la condamnation ne fut pas opportune et ne s'applique pas à notre pays est pis encore; c'est manquer au respect dû au vicaire de Jésus-Christ. »

IGNACE P. HORSTMANN.
Evêque de Cleveland.

Nous n'avons pas sous les yeux le texte des lettres de N.N. S. S.de Portland et de Philadelphie, mais, à en juger par la façon dont le correspondant de *la Semaine religieuse* a interprété celle de N.N. S.S. de Cincinnati et de New-Orléans, il nous est permis d'émettre un doute sur la signification qu'il leur attribue.

4° Le même correspondant omet de mentionner la lettre collective des évêques de la province d'Orégon-City, qui écrivent au Saint-Père : « Vous apercevez, vous découvrez et vous indiquez le commencement d'une erreur naissante, qui n'est pas complètement découverte par le grand nombre. »

5° Nous n'entrerons pas en discussion avec *la Semaine religieuse* au sujet des trois archevêques « n'ayant pas jugé à propos de faire aucune réponse », ou des cinq qui ont déclaré « que les doctrines condamnées dans la lettre au cardinal Gibbons n'existaient pas, à leur connaissance, en Amérique ».

Les quinze ou vingt prélats dont nous avons cité les lettres collectives parlent au nom de l'Eglise et s'appuient sur une doctrine qui n'a pas besoin d'être étayée par d'autres témoignages.

6° Ce qui concerne la réponse du cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, est beaucoup plus grave. En sommant *la Civilta Cattolica* de publier cette lettre, le correspondant de *la Semaine religieuse* commet à la fois une ingratitude, parce que tous les amis du cardinal de Baltimore devraient être reconnaissants du silence observé par le Saint-Père. *Si la réponse du cardinal Gibbons n'a pas été publiée, c'est qu'elle ne pouvait pas l'être. Le Saint-Père a fait, en cela, acte de longanimité et de patience. Les amis du cardinal Gibbons devraient lui en savoir gré.*

Nous nous sommes abstenus jusqu'à présent de faire ressortir ce qu'avait d'anormal et de grave le silence absolu gardé par le cardinal Gibbons, depuis la publication de la Lettre apostolique qui lui était nommément

adressée. Quant à *la Civilta cattolica*, mise en cause avec tant d'âpreté par le correspondant de *la Semaine religieuse*, elle saura reprendre, s'il le faut, la vigoureuse campagne qu'elle menait, il y a un an, contre l'Américanisme.

Le 15 mars 1899, elle terminait un grand article intitulé : « Léon XIII et l'Américanisme » en disant : « Celui qui louvoie, celui qui tâtonne, s'adapte au siècle, transige, celui-là pourra se donner à lui-même le nom qu'il voudra, mais devant Dieu et devant l'Eglise il est un rebelle et un traître. »

Ce vigoureux langage n'a pas été pardonné à la célèbre revue romaine. On voudrait aujourd'hui l'engager dans une polémique dangereuse.

Le Correspondant de *la Semaine Religieuse de Paris* sait très bien que *la Civilta cattolica* ne peut publier ce document à moins d'en recevoir communication au Vatican. Or, nous tenons de bonne source que le Saint-Père a pris des mesures pour que cette lettre ne puisse parvenir à la connaissance du public.

Si les partisans de l'Américanisme tiennent à sa divulgation, ils en trouveront aisément le texte à Baltimore, et les nombreux organes de *la Press Association* s'en disputeront la primeur. Mais, à notre tour, nous les mettons au défi de publier intégralement la lettre du cardinal Gibbons, sans provoquer des événements qui jetteront pour longtemps le trouble dans l'Eglise.

Messieurs les Anglais, cette fois encore, auront tiré les premiers.

***

Précédemment, le 30 juillet 1899, *la Vérité* disait sous ce titre : *Faits d'Américanisme :*

Voici maintenant que nous arrive l'écho de la voix du vénérable évêque de Rochester, qu'on a toujours trouvé sur la brèche, chaque fois que l'orthodoxie ou les droits

de la hiérarchie ont été attaqués. Mgr Mac Quaid, dans un sermon prêché le 25 juin dernier, a pris soin d'indiquer le *curriculum* d'idées dangereuses dont la réprobation préalable, successivement faite par le Saint-Siège, faisait clairement entrevoir la définitive condamnation de l'*Américanisme*.

« On essaye maintenant, dit le saint prélat, de minimiser, d'atténuer la décision si claire et si explicite du Saint-Père. Il a condamné certaines doctrines contenues dans *la Vie du P. Hecker* comme il avait déjà condamné précédemment d'autres erreurs de la même école. Il est souverainement déplacé de traiter avec dédain une encyclique pontificale, d'insinuer qu'elle est superflue, qu'aucune erreur de ce genre n'a infecté notre Eglise, et que tout ce bruit ne rime à rien.

« On nous dit qu'il n'y a rien à blâmer dans l'*Américanisme* de nos catholiques... Le Saint-Père, de fait, n'a aucun mot de blâme pour les méthodes américaines, en tout ce qui regarde la vie matérielle ou politique... Mais il y a une espèce d'*Américanisme* qu'il a condamné, bien avant même son Encyclique de février dernier! Les erreurs et les sottises censurées dans ces documents antérieurs ont préparé la voie à la dernière encyclique, et l'ont mise au point d'une façon indiscutable.

« Je vais vous signaler quelques spécimens d'*Américanisme* qui ont mérité et reçu une *désapprobation* (pour ne pas user d'un terme plus sévère) : 1° Vous vous rappelez tous le triste spectacle du Parlement des religions, dont on nous donne l'exhibition à Chicago et où l'Eglise catholique — l'Eglise du Sauveur crucifié — s'est trouvée mise de pair avec n'importe quelle prétendue religion, le mahométisme et le bouddhisme, jusqu'aux formes les plus inférieures de protestantisme et d'infidélité. Est-il surprenant que nos humbles et simples catholiques, qui au moins savaient leur catéchisme (dans sa lettre et son esprit) se soient montrés choqués de cette dégradation de la religion du Christ, de son enseignement

infaillible et de l'autel du divin sacrifice? Leur instinct catholique les préserva de toute participation, même intentionnelle, à une alliance sacrilège avec les ennemis de la véritable Eglise. La réprobation du Saint-Père pour de tels parlements ou congrès a été une satisfaction accordée aux légitimes sentiments de notre peuple catholique.

« 2° On apprit un jour, de certaines sources d'information, que si nos catholiques adoptaient le système d'éducation des écoles publiques de l'Etat, — l'éducation sans Dieu — le peuple américain désarmerait soudain et nous embrasserait tous comme des frères. Déjà, aux premiers jours de l'Eglise, on faisait des réflexions analogues et l'on montrait d'une part de grandes récompenses promises, pendant qu'à l'encontre on opposait d'horribles menaces de mort. La mort fut alors préférée à la trahison d'un Dieu crucifié, et la religion fut sauvée. De nos jours, on rencontra une semblable fidélité... La question soulevée fut soumise au chef de la religion, et la réponse fut de nature à satisfaire le cœur de tout loyal enfant de l'Eglise. Il n'y eut plus lieu de douter ni d'hésiter. Ainsi disparut dans le néant la seconde moisson d'erreurs du faux *Américanisme*.

« 3° Une troisième attaque fut tentée contre la prohibition des sociétés secrètes. A l'instant même où les funestes conséquences des organisations mystérieuses se faisaient sentir de toute part, quand toutes les sectes, si éloignées qu'elles soient du catholicisme, voient se dépeupler leurs temples au profit des loges, et quand, aux renseignements surnaturels et aux conseils de l'Evangile du Christ, on substitue quelques vaines vertus naturelles, c'est alors que nos libéraux s'efforcèrent de pousser les catholiques dans les loges. Ce n'étaient plus assez des *Odd Fellow*, et des *Chevaliers de Pythias*, ils proclamaient que bientôt la réprobation ecclésiastique interdisant de s'aggréger à la franc-maçonnerie, serait elle-même levée. La lettre pontificale condamnant les *Odd Fellow, les Chevaliers de Pythias et les Enfants de*

la Tempérance vint jeter une douche sur ces enthousiasmes. Ainsi s'anéantit la troisième manifestation du faux *Américanisme*.

« 4° Une autre exhibition de l'*Américanisme* se produisit quand un ecclésiastique catholique se présenta en costume de son ordre pour prêcher, devant les membres d'une Université non catholique, le nouveau libéralisme de l'Eglise, qui ne dédaignait pas les salles publiques et les chapelles des constitutions protestantes. C'était là une importante réclame, car c'était encourager les parents catholiques à envoyer leurs fils dans ces Universités.

« Une telle innovation compromettait le monde ecclésiastique entier. Ceux qui se les permettaient ne condescendaient même pas à prendre d'autres conseils avant de se lancer dans une telle aventure. Leur prétendue sagesse personnelle leur suffit.

« Nous voyons aujourd'hui le recteur de l'Université catholique d'Amérique se lamenter sur le petit nombre de ses élèves... Quand un nouveau concile national se réunira à Baltimore, nous aurons à examiner sous toutes ses faces ce malheureux problème. »

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CITÉS DANS LE TOME SECOND

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

LIVRE TROISIÈME

LE CATHOLICISME PROGRESSISTE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

Poitiers. — Imprimerie Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

OUVRAGES DE L'ABBÉ Em. BARBIER

CAS DE CONSCIENCE

LES CATHOLIQUES FRANÇAIS ET LA RÉPUBLIQUE

Fort volume in-12. *Quatrième édition*.................. 3 fr. 50

(Librairie P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris)

LES ERREURS DU SILLON

ERREURS DE DOCTRINE, ERREURS SOCIALES

ERREURS DE POLÉMIQUE ET DE CONDUITE

Fort volume in-12. *Deuxième édition*.................. 3 fr. 50

LES IDÉES DU SILLON

EXAMEN CRITIQUE

In-12 4e *édition*........ 4 fr. »

LE SILLON

Qu'a-t-il répondu?

In-12.................. 0 fr. 25

(Librairie P. Lethielleux, 22, rue Cassette, Paris)

LE PROGRÈS DU LIBÉRALISME CATHOLIQUE EN FRANCE

SOUS LE PAPE LÉON XIII

Deux volumes in-12.................................... 7 fr.

(Librairie P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris)

ROME ET L'ACTION LIBÉRALE POPULAIRE

HISTOIRE ET DOCUMENTS

(Librairie J. Victorion, 4, rue Dupuytren, Paris)

In-12.. 2 fr. 50

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.